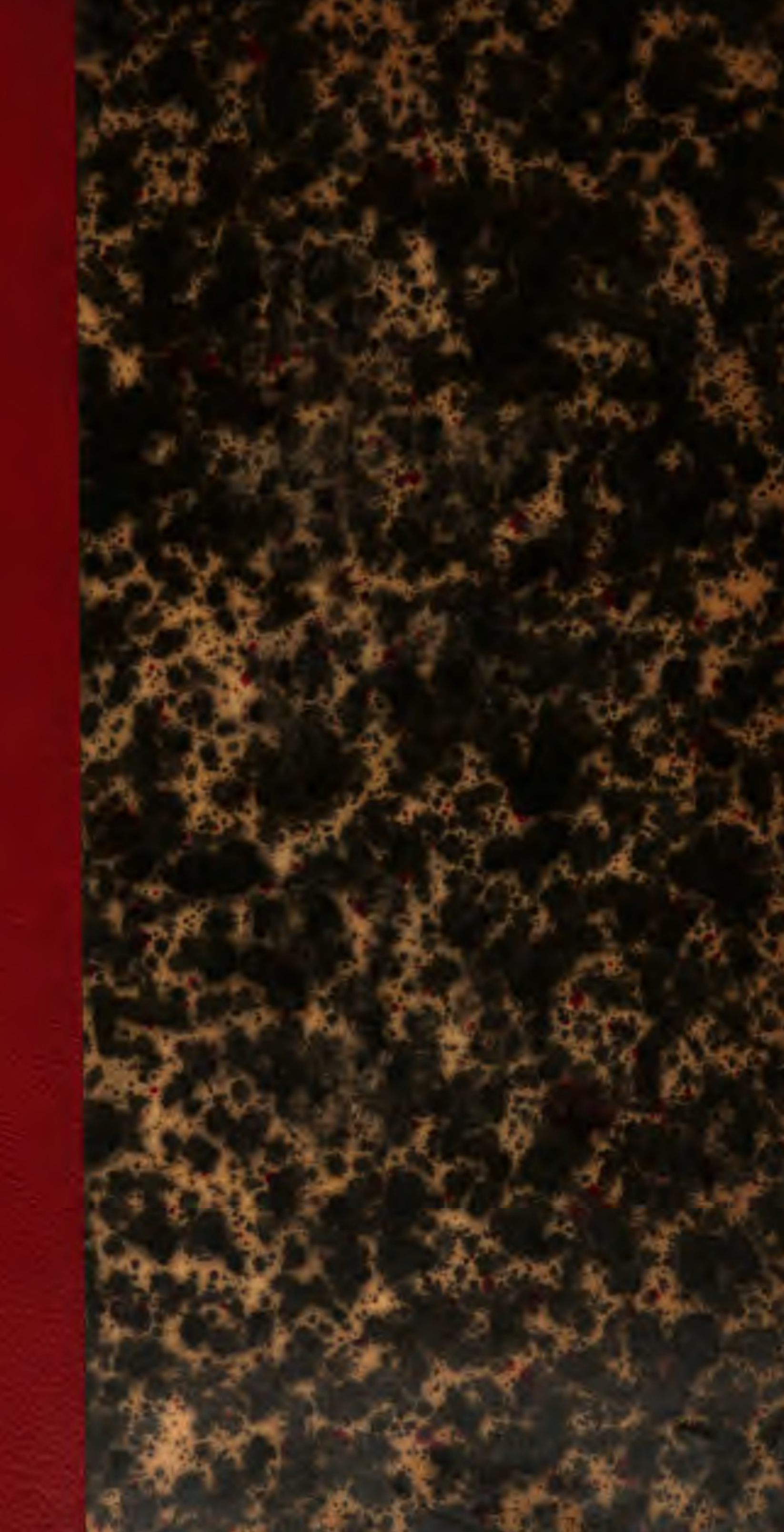
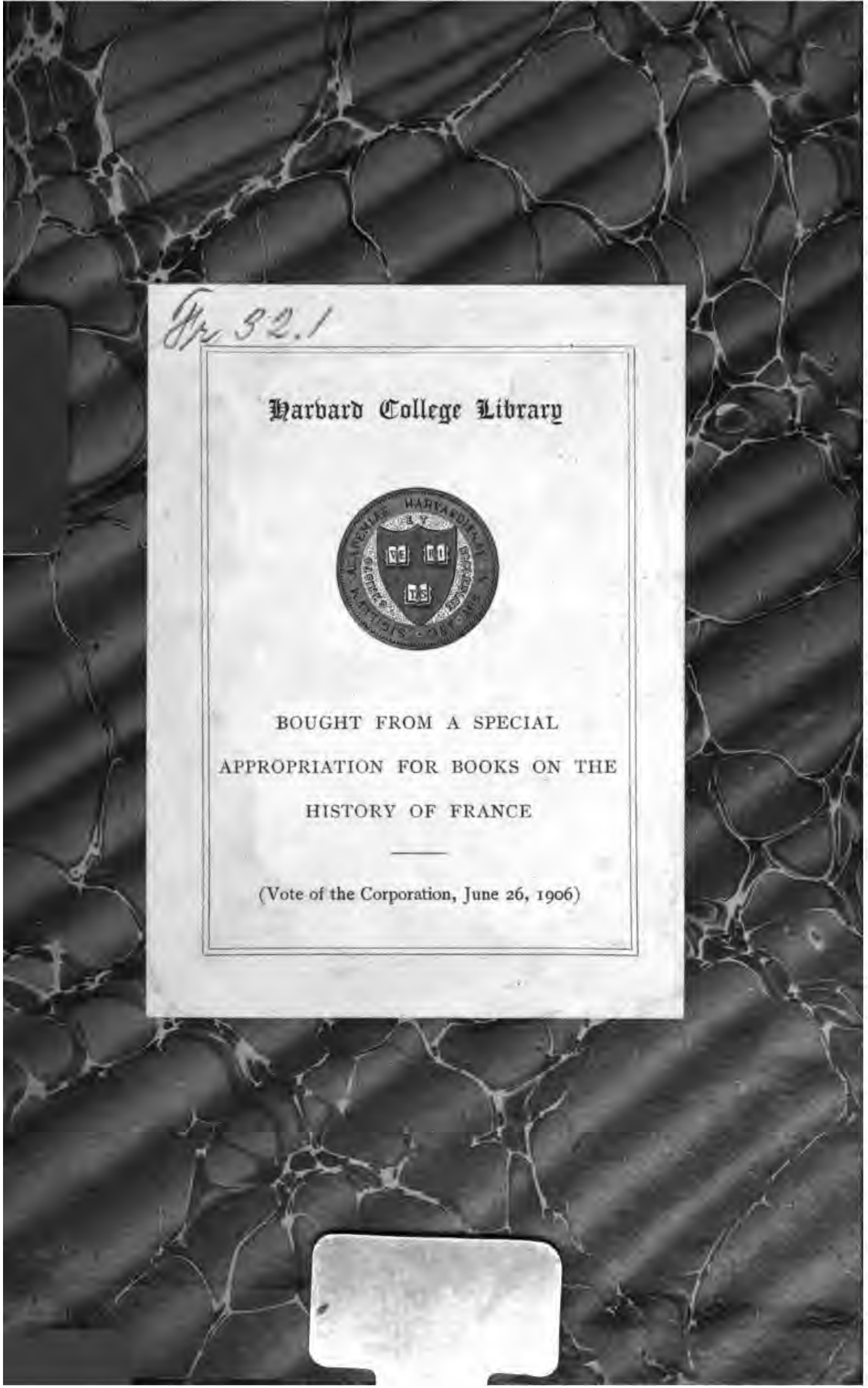
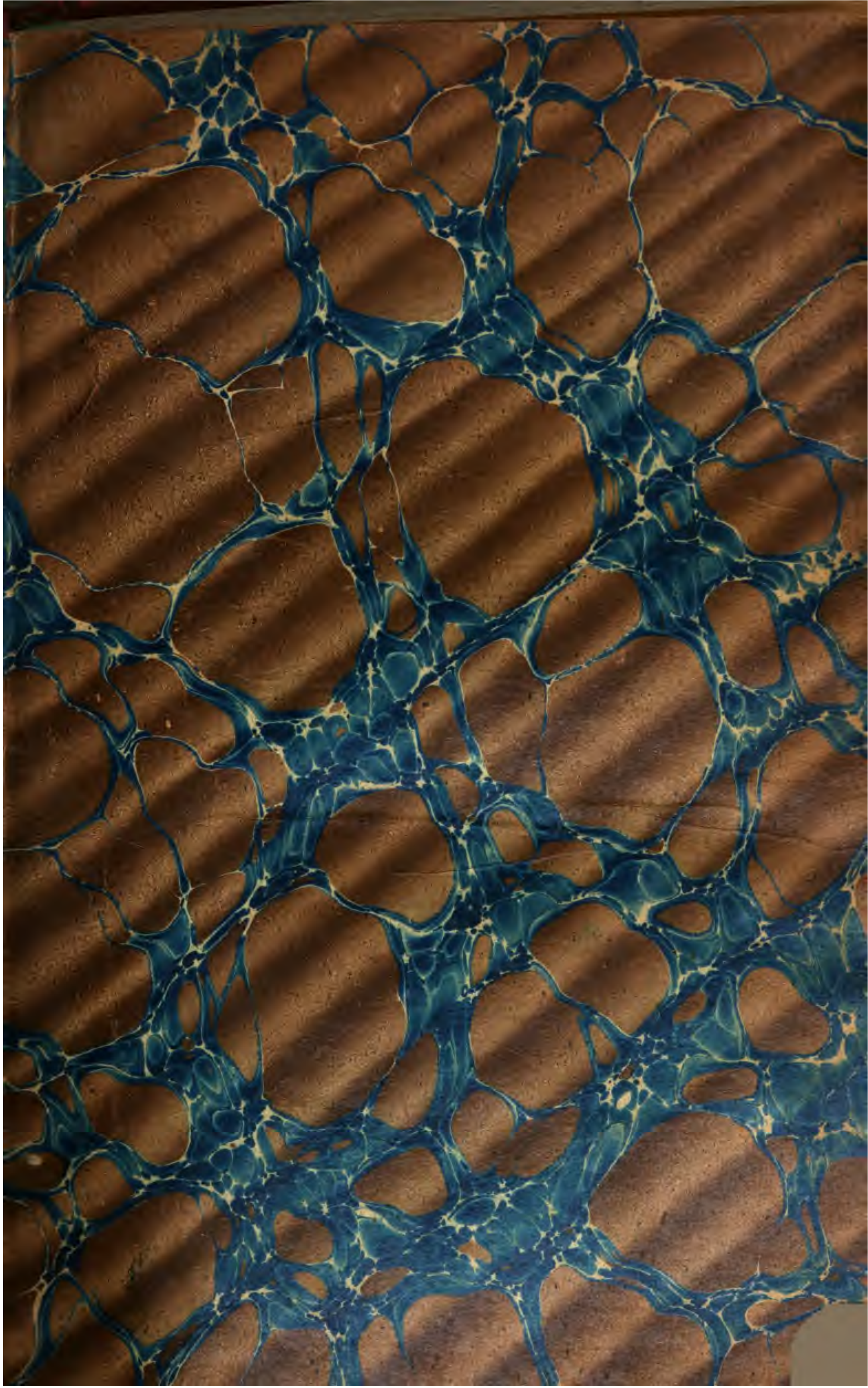






ANNALES

DU

COMITÉ FLAMAND DE FRANCE

Ekelsbeke 12 juin 1856

[illegible]

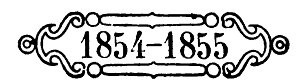
ANNALES

DU

COMITÉ FLAMAND

DE FRANCE

Moedertael en Vaderland



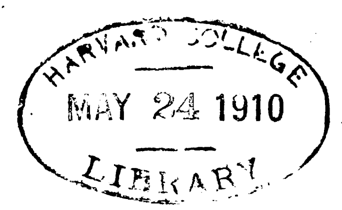

DUNKERQUE

BACQUET, LIBRAIRE, RUE DU SUD, 26.

LILLE, VANACKERE, libraire, Grand'Place.
GAND, HOSTE, libraire, rue des Champs.

PARIS, V. DIDRON, rue S.-Dominique S. G. 23
BRUXELLES, MUCQUARDT, lib., place Royale.

MDCCCLV


HARVARD COLLEGE
MAY 24 1910
LIBRARY



COMITÉ FLAMAND

DE FRANCE

LISTE

DES MEMBRES HONORAIRES, RÉSIDANTS ET CORRESPONDANTS.

FONCTIONNAIRES DU COMITÉ PENDANT LES ANNÉES 1854 ET 1855.

Président : M. DE COUSSEMAKER (Edmond), fondateur, chevalier de l'Ordre Impérial de la Légion-d'Honneur et de l'Ordre Pontifical de Saint-Grégoire-le-Grand, juge au tribunal civil de Dunkerque, membre du Conseil général du département du Nord, membre non résidant du Comité de la Langue, de l'Histoire et des Arts de la France, etc., etc.

Vice-Président : M. DE BAECKER (Louis), fondateur, ancien magistrat à Bergues, chevalier de l'Ordre de la Couronne de Chêne, inspecteur des monuments historiques, officier de l'Académie, etc.

Secrétaire-Trésorier : M. DE BERTRAND (Raymond), fondateur, propriétaire à Dunkerque, délégué cantonnal de l'instruction primaire à Dunkerque, membre correspondant de la Commission Historique du département du Nord, etc.

Bibliothécaire-Archiviste : M. THELU (Constant), chirurgien à Dunkerque, membre de la Société Dunkerquoise pour l'Encouragement des Sciences, des Lettres et des Arts.

PRÉSIDENT HONORAIRE.

M. GRIMM (Jacob), membre de l'Académie de Berlin.

MEMBRES HONORAIRES.

MM.

ALBERDINGK THYM (Joseph-Albert), à Amsterdam, membre de l'Académie Royale des Beaux-Arts de cette ville, et de la Société Littéraire de Leyde.

BORMANS, professeur de l'Université de Gand.

BLOMMAERT (Philippe), homme de lettres à Gand.

CARTON (l'abbé), chanoine, président de la Société d'Émulation et directeur de l'Institut des Sourds-Muets à Bruges.

CASTELLANOS DE LOSADA (don Basilio-Sebastian), directeur de l'Académie d'Archéologie à Madrid.

CONSCIENCE (Henri), homme de lettres, décoré de plusieurs ordres, à Anvers.

DAVID, professeur à l'Université Catholique de Louvain, membre de l'Académie Royale de Belgique, président de la Société Met Tyd en Vlyt, à Louvain.

DE BUSSCHER (Edmond), à Gand, membre de l'Académie Royale de Belgique, à Bruxelles.

DE ST-GENOIS (le baron), professeur et bibliothécaire de l'Université de Gand, président de la Société Willems Fonds dans la même ville.

DE PERCEVAL, chevalier de la Légion-d'Honneur, représentant à Bruxelles, président de la Société De Morgenstar dans cette ville, et de la Société Les Musophiles à Malines.

DE RAM (l'abbé G.-F.-X.), recteur magnifique de l'Université Catholique de Louvain, président honoraire de la Société Met Tyd en Vlyt dans la même ville.

DIDRON (aîné), directeur des Annales Archéologiques à Paris, ancien secrétaire du Comité des Arts et Monuments.

DIEGERICK (J.-L.-A.), archiviste d'Ypres, professeur à l'Athénée de Bruges.

DUJARDIN (E.), président de la Société Voor Tael en Kunst à Anvers.

EICHHOFF (F.-G.), correspondant de l'Institut, professeur de littérature étrangère à Lyon.

FIRMENICH (Jean-Mathieu), homme de lettres à Berlin.

GÉRARD (Jean-Stanislas), Sous-Préfet de l'arrondissement de Dunkerque, chevalier de la Légion-d'Honneur.

HASE, membre de l'Institut, président de l'Ecole Impériale et Spéciale des langues orientales vivantes, à Paris.

HOFFMAN VON FALLERSLEBEN, homme de lettres, à Weimar.

KERCKOVE-VARENT (le vicomte de), président de l'Académie d'Archéologie de Belgique, à Anvers, grand'croix et commandeur de plusieurs ordres.

KERVYN DE LETTENHOVE, à Bruges, membre de l'Académie Royale de Belgique, à Bruxelles, etc.

LE GLAY (André), correspondant de l'Institut, conservateur des Archives du département du Nord, à Lille, chevalier de l'Ordre Impérial de la Légion-d'Honneur, de l'Ordre de Léopold, de Belgique, et de l'Ordre Pontifical de Saint-Grégoire-le-Grand.

MAURY (Alfred), sous-bibliothécaire de l'Institut, à Paris.

MICHEL (Francisque), correspondant de l'Institut, professeur de littérature étrangère, à Bordeaux.

MÖNE (Franz-Joseph), directeur des Archives à Carlsruhe.

MONTALEMBERT (le comte de), membre de l'Académie Française à Paris.

REICHENSPERGER (A), conseiller à la Cour d'Appel de Cologne et député à Berlin.

RENS (François), homme de lettres à Gand.

SERRURE (C.-P.), professeur d'histoire à l'Université de Gand, directeur du Vaderlandsch Museum.

SNELLAERT (le docteur), à Gand, membre de l'Académie Royale de Belgique à Bruxelles.

VAN DE PUTTE (Ferdinand), chanoine de Bordeaux, curé à Boesinghe en Belgique, membre de plusieurs Académies et Sociétés savantes.

VAN DUYSE (Prudent), archiviste de la ville de Gand.

VINCENT (A.-J.-H.), membre de l'Institut de France, conservateur de la Bibliothèque des Sociétés Savantes à Paris.

WOLF (Ferdinand), conservateur de la Bibliothèque Impériale à Vienne, et secrétaire de l'Académie Impériale d'Autriche.

MEMBRES RÉSIDANTS.

MM.

AERNOUT (Henri), chanoine honoraire, doyen-curé de Ste-Catherine à Lille.
BACQUART (Augustin), doyen-curé de St-Vaast à Bailleul.
BAERT (Benoit), notaire à Cassel.
BAUDEN (Louis), directeur-receveur du bureau de pesage à Dunkerque.
BECK (Philippe), propriétaire à Dunkerque.
BECUWE (Charles), aumônier de l'Hôpital-Comtesse à Lille.
BERNAERT (Hippolyte), fondateur, négociant à Dunkerque.
BERNAERT (Benoit), vicaire à Wormhout.
BERNAST (Henri), curé à Ste-Marie-Cappel.
BLAVOET (Louis), vicaire à Haubourdin.
BLOEME (Adolphe), curé à Roquetoire.
BONVARLET (Alexandre), négociant à Dunkerque.
CAILLIÉ (Antoine-Pascal), doyen-curé à Wormhout.
CAPPELAERE (Cornelle), curé à Borre.
CARNEL (Désiré), fondateur, vicaire à Dunkerque.
CORTYL (Alphonse), curé à Wylder.
DAVID (Césaire), propriétaire à Saint-Omer.
DECONYNCK (Louis), chanoine honoraire, doyen-curé de St-Jean-Baptiste à Dunkerque.
DEHAENE (Gervais), doyen-curé de St-Amand à Bailleul.
DEHAENE (l'abbé Jacques), principal du collége d'Hazebrouck.
DEKEISTER (l'abbé Amand), directeur du Collége d'Hazebrouck.
DELAROIÈRE (Charles), maire de Bergues.
DEPOORTER (François), prêtre habitué à Hazebrouck.
DERODE (Victor), négociant à Dunkerque, Président de la Société Dunkerquoise pour l'encouragement des Sciences, des Lettres et des Arts.
DERUYWE (Philippe), curé à Holk.
DESMIDT (Louis), vicaire à Dunkerque.
DESWARTE (Louis), curé de St-Martin à Dunkerque.
DUJARDIN (Ignace), vicaire à Hazebrouck.
GOBRECHT (Pierre), doyen-curé de St-André à Lille.

GORIS (Louis), Curé à Caestre.
HARLEIN (Winoc), marchand à Ekelsbeke.
HOUVENAGHEL (André), vicaire de St-André, à Lille.
LEURÈLE (Ives-Cornil), vice-doyen-curé à Zegerscappel.
MARKANT (Winoc), doyen-curé à Morbeke.
MARRECAUX (Pierre), curé à Steenbeke.
MENEBOO (Pierre), fondateur, docteur en médecine à Dunkerque.
MORAEL (François), docteur en médecine à Wormhout.
MOUVAU, propriétaire à Bergues.
PAUWELS (Cornil), doyen-curé à Steenvoorde.
POLAERT Cornil), curé à Zuydpeene.
PRUVOT (Augustin), curé à St-Pierrebrouck.
RICOUR (Auguste), fondateur, professeur de mathématiques au lycée de Douai.
RYNGAERT (Charles-Louis), huissier à Hondschoote.
SALOMÉ (Fidèle), curé à Walincourt.
SERLEYS (Jean-Baptiste), curé à Millam.
SIMON (Auguste), doyen-curé à Tourcoing.
STROBEL (Louis), curé à Armboutscappel.
TOP (Charles-Joseph), chanoine honoraire, chevalier de l'Ordre Impérial de la Légion-d'Honneur, curé à Carnin.
TREUTENAERE (Louis), curé à Hondeghem.
VANDENABEELE (Jean), vicaire à Bourbourg.
VAN UXEM (Adolphe-Romain), curé à St-Sylvestre-Cappel.
VERCLYTTE, instituteur à Ste-Marie-Cappel.
VERSTAVEL (Benjamin), vice-doyen-curé à Lynde.
WALBROU (Romain), curé à Bierne.

MEMBRES CORRESPONDANTS.

MM.

ANGILLIS (A.-Angz), de Rumbeke, président de la Société de Vereenigde Vriende.
BAFCOP (Alexis), artiste peintre à Paris.
BARBEZ (Benoit-Louis), imprimeur à Bergues.
BELS (Pierre-Jacques), propriétaire à Wormhout.

BOGAERT, curé à Cappellebrouck.

BOREL (Winoc), littérateur flamand à Eecke.

BRUNEEL (Henri), homme de lettres à Lille.

CAPELLE, curé à Brouckercke.

CARLIER (Jean-Joseph), à Paris, membre de plusieurs Sociétés savantes.

COLINS (Joseph-Hyacinthe), secrétaire perpétuel de l'Académie d'Archéologie de Belgique à Anvers.

DE BURBURE (Léon), homme de lettres à Anvers.

DEDRYE (Jean), curé à Craeywick.

DEGEYTER (J.), l'un des secrétaires de la Société Voor Tael en Kunst à Anvers.

DEKKERS-BERNAERTS, l'un des secrétaires de la même Société.

DELAROIÈRE (Jean), docteur en médecine, maire d'Hondschoote.

DELCROIX (Désiré), secrétaire de la Société De Morgenstar à Bruxelles.

DEMEUNYNCK (Louis), docteur en médecine, chevalier de l'Ordre Impérial de la Légion-d'Honneur, maire de Bourbourg et membre du Conseil d'arrondissement de Dunkerque.

DEPOORTERE, médecin à Bailleul.

DEPREZ (Charles), clerc de notaire à Rexpoede.

DE REUME (Auguste), capitaine d'artillerie et homme de lettres à Bruxelles.

DESCHAMPS, receveur municipal à Bergues.

DESCHODT (Amand-Laurent), vicaire à Ghyvelde.

DEVIGNE (Félix), peintre d'histoire et professeur à l'Académie de Gand.

DEZITTER (Alfred), peintre, domicilié à Crochte.

GAILLARD (Victor), docteur en droit, secrétaire de la commission pour la conservation des monuments de la ville de Gand.

HAUW, juge-de-paix à Steenvoorde.

JAMINÉ, avocat, président de la Société Scientifique et Littéraire de Limbourg, à Tongres.

KESTELOOT-DEMAN, doyen de la Société de Rhétorique à Nieuport.
LANSENS (P.), homme de lettres à Couckelaere.
LECONTE (Louis), littérateur flamand à Bailleul.
LEPREUX (Jules), archiviste de la ville à Valenciennes.
MANNART (Willem), homme de lettres à Berlin.
MARCHAND (Pierre-Richard), huissier à Rexpoede.
MASSIET (Fidèle), Vicaire à Bourbourg.
MEYNNE-VANDECASTEELE (Adrien), homme de lettres à Nieuport.
NEVE, bibliothécaire de l'Université de Louvain.
PAEÏLE (P.), curé à Auby.
PERREAU (Auguste), conservateur-archiviste de la Société Scientifique et Littéraire du Limbourg, à Tongres.
RAPSAET (Henri), avocat et homme de lettres à Audenarde.
RONSE (Edmond), conservateur des archives et de la bibliothèque communale de Furnes.
RUBBEN, vicaire à Cassel.
RUYSSEN, avoué à Hazebrouck.
SERRURE fils (C. A.), homme de lettres à Gand.
SILVY (Auguste), sous-chef de bureau au ministère de l'instruction publique et des cultes à Paris.
VANDENBUSSCHE (Charles), doyen-curé à Gravelines.
VANDER ELST, vice-président de la Société De Morgenstar à Bruxelles.
VANDENKERCKOVE (Napoléon), maire de Volckerinckove.
VANDENKERCKOVE, propriétaire au même lieu.
VAN DEN PEEREBOOM (Alphonse), représentant à Ypres.
VANDERVIN (H.), secrétaire-archiviste de la Société Royale des Beaux-Arts et de Littérature à Gand.
VANDEVELDE, président du tribunal civil de Furnes.
VAN EYEN, archiviste à Louvain.
VANNEUVILLE, curé à Bambeke.
VLEESCHOUWER (le professeur), à Anvers, membre de plusieurs sociétés savantes.
WAYENBURG (L.-B.), littérateur flamand à Bailleul.

TABLEAU

DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS LITTÉRAIRES AVEC LESQUELLES CORRESPOND LE COMITÉ FLAMAND DE FRANCE.

ANVERS. 1° Maetschappy ter bevordering der nederlandsche tael en lettterkunde met kenspreuk : « Voor tael en kunst ». (Société pour le progrès de la langue et de la littérature néerlandaise, sous la devise, etc. »

2° Académie d'Archéologie de Belgique.

BRUXELLES. Maetschappy de Morgenstar (Société l'Etoile du matin).

COURTRAI. Maetschappy de Leeuw van Vlaenderen onder de kenspreuk : « Voor moedertal, vorst en vaderland » (Société le Lion de Flandre, sous la devise, etc.).

DOUAI. Société d'Agriculture, Sciences et Arts.

DUNKERQUE. La Société Dunkerquoise pour l'encouragement des Sciences, des Lettres et des Arts.

GAND. 1° Willems fonds (Fonds Willems).

2° Messager des Sciences historiques, des Arts et de la Bibliographie de Belgique.

3° Vaderlanch Museum voor Nederduitsche letterkunde, etc., publié par M. Serrure.

LILLE. 1° Commission historique du département du Nord.

2° Société Impériale des Sciences, de l'Agriculture et des Arts.

LOUVAIN. Tael en letter-lievend genootschap : Met Tyd en Vlyt (Société des Amis des la Langue et des Lettres).

RUMBEKE. De Vereenigde Vrienden. (Les Amis réunis).

SAINT-OMER. Société des Antiquaires de la Morinie.

TONGRES. Société Scientifique et Littéraire du Limbourg.

EXTRAITS DES PROCÈS-VERBAUX.

SÉANCE DU 17 JANVIER 1854.

CORRESPONDANCE.

M. l'abbé Becuwe, membre résidant à Lille, appelle l'attention du Comité sur l'orthographe à employer dans ses publications populaires.

MM. l'abbé Van de Putte, curé à Boesinghe (Belgique); Le Glay, archiviste du département du Nord à Lille; Victor Gaillard, docteur en droit à Gand; De Ram, recteur magnifique de l'Université de Louvain; Van den Peereboom, représentant à Ypres, remercient le Comité de les avoir admis dans son sein.

HOMMAGES.

Par M. De Baecker: 1° copie d'une inscription de la grosse cloche de l'église de Grande-Synthe; 2° trois inscriptions relevées dans l'église de Wormhout; 3° inscription tumulaire de l'église d'Ochtezeele; 4° une pièce intitulée: *Verhael der beklagelyke dood van den E. Heere Pastoor van Rubrouck;* 5° copie d'une charte de 1478, relative au château de Westcappel; 6° un article de M. Lherminier, sur le réveil du goût de l'étude et de la littérature flamandes, extrait de la *Revue Contemporaine*, t. X, 42e liv.

Par M. Van Den Peereboom, d'Ypres: Inventaire analytique et chronologique des chartes et documents appartenant aux archives de la ville d'Ypres, par M. Diegerick.

Par M. Ricour: 1° Fragment de poésie par Victor Desaegher, de Nieuport; 2° une pièce de vers intitulée: *Afscheyd van Jesus, etc.*, par Mme Amélie Fourmentel, de Bailleul.

Par M. Vandervin, de Gand: Deux numéros du journal de *Broedermin,* contenant des articles sur la fondation du Comité et sur sa première publication.

Par M. David, de Bergues : 1° Brochure intitulée *Brief van M. J.-B. Sennesael, pastoor van Wylder, geschreven aen M. Asaert, pastoor, van Haeringe, den 21 Jannurius 1792, etc.;* Duynckerke, door Drouillard ; 2° Autre brochure: *Brief van eenen catholyken van Berge, etc.;* 3° Pièces de vers : *Zegenwensch, etc., door Hieronymus Recour;* Ypres, Annoy ; 4° *Rymgalmenden zegenwensch, etc., door van Reichem;* 5° *Op de haestige ende al te vroege dood van Mynheer Gislenus-Mourus Ligier, overleden tweeden ofte vice-prince van den Reden-ryke Baptisten Royaerts ghulde, etc.*

Par M. de Coussemaker : 1° *Braederschap van het Heilig schapulier ingestelt in de prochie van Looberghe, etc.;* Dunk., N. Weins, 1755; 2° *Maegd-bloem, etc., door Winocus Goetgeluck, etc.;* Ypres, Moerman ; 3° cinq chansons imprimées.

Par M. Harlein, d'Ekelsbeke: *Historie van de Koninglyken Propheet David, etc.;* dezen lesten druck vermeerdert met de kloeke daeden, edeldom-brief, en lykgedicht van den vlaemschen zeeheld en ridder Jan Bart ; gedruckt tot Dunkerke by P. Labus.

M. de Coussemaker fait remarquer que ce volume a été connu de M. Vanderest, qui le signale dans son histoire du célèbre marin dunkerquois ; mais que cet auteur s'est contenté de reproduire les vers en l'honneur de Jean Bart, sans mentionner ni la notice historique ni la traduction des lettres de noblesse octroyées par Louis XIV. La notice mériterait d'être réimprimée.

M. Thelu communique au Comité un exemplaire du : *Dobbel refreyn boeck, etc.* (Voir bibliographie n° 64, Annales 1853).

M. Harlein présente au Comité un manuscrit contenant des poésies des frères Tandt, d'Houtkerque. Ce volume est renvoyé à l'examen de M. l'abbé de Dehaene, d'Hazebrouck.

M. l'abbé Carton, de Bruges, communique le manuscrit de la Poétique de De Swaen. Le Comité décide qu'une copie en sera faite avec le consentement de M. l'abbé Carton.

Sont élus :

1° Membre honoraire, M. Möne, directeur des archives à Carlsruhe ;

2° Membres résidants, M. l'abbé Simon, chanoine honoraire, doyen à Tourcoing ; M. Beck, ancien notaire à Dunkerque ; et M. Pruvot, curé à St-Pierrebrouck ;

3° Membre correspondant, M. Henri Bruneel, homme de lettres à Lille.

M. l'abbé Becuwe, présent à la séance, développe le sujet de sa lettre mentionnée plus haut.

Des lectures faites par M. l'abbé Carnel et par M. de Coussemaker terminent la séance.

SÉANCE DU 21 FÉVRIER 184.

CORRESPONDANCE.

M. De Busschere, d'Hazebrouck, envoie une note des ouvrages flamands imprimés en cette ville depuis quelques années, et une pièce de vers en l'honneur du curé Delessus, ancien doyen d'Hazebrouck. M. De Baecker possède une grammaire flamande de M. Delessus, qu'il se propose de faire connaître au Comité.

M. Le Glay, de Lille, envoie copie de deux chartes flamandes du XIIIe siècle, reposant aux archives du département du Nord.

M. le chanoine Simon, de Tourcoing, et M. de Bruneel, homme de lettres à Lille, remercient le Comité de leur nomination.

M. l'abbé Dehaene, d'Hazebrouck, envoie une analyse des poésies des frères Tandt.

M. Guermonprez, imprimeur à Hazebrouck, donne des renseignements sur les livres flamands sortis de ses presses.

HOMMAGES.

1° De M. Serleys, curé à Millam, un relevé des inscriptions tombales de son église.

2° De M. Angillis, de Rumbeke, un exemplaire de son compte-rendu des travaux de la société Met tyd en Vlyt, de Louvain.

3° De M. l'abbé Carnel, une pièce de vers manuscrite de M. Flandryn, l'un des derniers moines de l'abbaye de St-Winoc.

4° De M. Alfred Dezitter, de Crochte, un programme du concours théâtral tenu à Wormhout, en Février 1824.

5° De M. de Coussemaker, 1° des vers manuscrits sans nom d'auteur; 2° *Eergalm opgedragen aen Pieter Duhaut, etc.* Bergues, Barbez; 3° Une pièce à l'occasion du jubilé de Marie-Bonaventure Delannoy, pénitente à Dunkerque.

Le Président donne communication de la lettre et des vers de M. Bels, en l'honneur de don Azara, qu'il a envoyés à don Basilio-Sébastian Castellanos, de Madrid.

M. l'abbé Cortyl appelle l'attention du Comité sur l'utilité de demander à Messieurs les curés les renseignements et les documents concernant l'histoire et la littérature des flamands de France.

Il est fait lecture d'une note de M. Outers, architecte à Bergues, sur les inscriptions des cloches du beffroi et de l'église St-Martin de cette ville.

M. Carlier, de Paris, envoie une note sur certaines pratiques religieuses en usage autrefois en Frandre, et notamment sur celle qui consistait à porter de petits drapeaux en papier aux pèlerinages ou neuvaines.

M. H. Bernaert dépose sur le bureau le relevé qu'il a fait des matières contenues dans le manuscrit connu sous le nom de De Bats.

M. De Bertrand lit des observations sur un petit volume in-4° imprimé à Bergues en 1656 par P. Van Ouwen.

M. Thelu lit une analyse de la chronique de Bergus, offerte au Comité par M. A. Dezitter.

M. de Coussemaker communique au Comité un exemplaire, l'unique connu jusqu'ici, d'un petit volume imprimé en 1591, sans indication de nom de lieu, intitulé: *De Spaensche Vlote*. C'est une satire sur la destruction de la fameuse Armada, surnommée l'Invincible.

Sont élus :

1° Membre honoraire : Don Basilio Sebastian Castellanos de Losada, directeur de la Société d'Archéologie de Madrid et conservateur de la Bibliothèque Royale de la même ville;

2° Membres résidants : M. Mouvau, adjoint au maire de la ville de Bergues ; M. Fidèle Salomé, vicaire à Bergues.

SÉANCE DU 15 MARS 1854.

CORRESPONDANCE.

M. Carlier, de Paris, envoie deux notices ayant pour titre, l'une : Une cérémonie religieuse à Ekelsbeke en 1643 ; l'autre : Ancienne pratique religieuse en Flandre.

M. Dequidt, instituteur à Caestre, envoie copie de la légende flamande des Trois-Vierges, en six distiques, composée par M. Gantois, de Flêtre. Ces vers sont écrits au bas des tableaux qui représentent le miracle dans la chapelle élevée en mémoire du miraculeux évènement.

HOMMAGES.

1° De M. Alberdingk-Thym : De la Littérature Néerlandaise, volume in-8°, 1854, dont il est l'auteur.

2° De M. l'abbé Van De Putte, de Boesinghe : Un titre sur parchemin de quatorze feuillets, daté du 8 janvier 1745, contenant le dénombrement des fiefs et arrière-fiefs de la seigneurie d'Eeckhoutte dans le village de Waelscappel, et d'une autre terre située au même lieu.

3° De M. Félix De Vigne, de Gand : Un volume in-4° imprimé en 1845, ayant pour titre : *Geschiedenis der Middeleeuwsche Bouwkunde, hare oorsprong en ontwikkeling*, dont il est l'auteur.

4° De M. Edmond De Busscher, de Gand, 21 brochures, savoir : Description du cortége historique des comtes de Flandres et rapport sur les travaux de la Société des Beaux-Arts et de Littérature de Gand, dont il est l'auteur ; des noms des

rues de la ville de Gand; le même opuscule en flamand; *De zang des germaenschen slaefs; de Sonate van den Duivel; de Koningin der Belgen;* un recueil de plusieurs pièces de vers en flamand et en français; *Boekbeschryving*, etc., dont l'auteur est M. Prudent Van Duyse; factums de Norbert Cornelissen ou rapports sur les Van Artevelde; règlement organique de ladite société de Gand; traduction, par M. Auguste Clavereau, du chant de l'esclave Germain; dythyrambe de Prudent Van Duyse; notice sur Henri-Joseph Rutxhiel, sculpteur, par M. P.-J. Goetghebuer; *Ongeval van Lieven Pien*, etc., par M. J.-J. Stevaert; Charité et Matérialisme, par M. J. Van de Velde; *Eene geldlotery te Audenaerde*, in-12, 1445, par Dr D.-J. Van Demeersch; *Aenteekeningen over de Roze meisjes van Bricquebec*, traduction de l'opuscule français de M. De Pontaumont; *de grootboekhouder, Gentsche Vertelling*, par M. A.-P. Sunaert; Jakob Van Artevelde, par M. Erevisse; Jakob Van Artevelde, par M. P.-F. Vankerckhoven; *Zesvoudige Kunstpryskamp*, door het Rhetorica te Watou. Tous ouvrages imprimés à Gand.

5° De M. Bacquet, libraire, trois actes en flamand sur parchemin: Un titre de 1671, un autre de 1688, et un testament de 1717, fait devant notaire, par Jean Heckman, *oudt schepen ende coopman*, à Dunkerque.

6° De M. Dequidt: 1° *Inhael van de Reliquien van de heiligen Rochus, patroon seghens de peste tot Caester, etc.;* 2° *de Goddelyke Bermheertigheyt, etc.*, programme imprimé à Ypres en 1764, et relatif à des représentations théâtrales qui eurent lieu à Caestre.

7° De M. de Coussemaker: 1° *Historische geloofs onderwyzinge behelzende, etc.*, door den heer Fleury, priester, etc., St-Omer, 1728; 2° *Godtvruchtige overdenckingen ende oeffeningen ten tyde van den Advent, etc.;* Dunkerque, 1753; 3° *Levensbeschryving van den Heyligen Antonius, etc.;* Ypres, 1846.

8° De M. Salomé, diverses brochures en flamand et en

français, relatives aux discussions religieuses à l'époque de la révolution de 1789.

9° De M. de Laroière, *Samenspraek tusschen eenen Regtsgeleerden en Borger en eenen Landsman van de districten van Bergen en Hazebrouck, etc.;* Douai, 1790.

10° De M. Thelu, *De Onverwagte Ontmoeting,* opéra-bouffon, etc., traduit du français.

Des observations sont faites par quelques membres sur plusieurs de ces ouvrages.

—

Le Comité a reçu en communication de M. l'abbé Van de Putte, *Van de Mirakelen gheschiet door de verdiensten van den H. Anthonius, etc.,* in-18; Ypres 1628.

Le Comité nomme :

1° Membres résidants: M. Goris, curé à Caestre; M. Henri Vernaelde, propriétaire à Bergues.

2° Membre correspondant: M. Dequidt, instituteur à Caestre.

M. de Coussemaker propose que l'on fasse une carte topographique qui contiendrait les noms des lieux suivant les anciennes circonscriptions territoriales de châtellenies, de fiefs, seigneuries, manoirs féodaux, etc. Le comité accueille cette proposition; l'un des membres ajoute qu'il faudrait s'en occuper immédiatement: Plus tard les documents pouvant devenir plus difficiles à recueillir.

Le président annonce aussi qu'il a l'intention de faire un travail sur la généalogie des principales familles des Flamands de France.

—

M. Thelu lit :

1° Une note sur un livre flamand qui traite de la vie et de la mort de Sainte-Barbe, martyre ;

2° Une autre note sur la croix de Bourgogne se trouvant avec une singulière inscription sur une cloche de Bergues ;

Et 3° un travail sur la grande tour de Dunkerque.

La séance se termine par une lecture de M. De Baecker, sur deux manuscrits appartenant à M. Herwyn, de Bergues.

SÉANCE DU 30 AVRIL 1854.

CORRESPONDANCE.

M. Morael, de Wormhout, appelle l'attention du Comité sur une tragédie inédite de Michiel De Swaen, dont il existerait une copie dans les mains de M. Bels ou de la famille de Schelle, ancien huissier; cette tragédie proviendrait de la bibliothèque de l'abbaye St-Winoc.

M. le président est invité à faire des démarches pour découvrir cette pièce.

M. Diegerick, professeur de l'Athénée à Bruges, annonce l'envoi de documents manuscrits sur l'histoire du pays, et de quelques-uns de ses ouvrages.

M. Carlier, de Paris, adresse au Comité un passage du rapport qu'il a fait au congrès des délégués des sociétés savantes, sur le Comité, sur son but et ses travaux.

HOMMAGES.

1° De M. Thelu, *Het gulden paradys des Hemels, etc.*, Duynkercke, E. Laurenz, 1788.

2° De M. F. Devigne, Umbo de Bouclière, brochure dont il est l'auteur.

3° De M. Alberdingk Thym, l'Art et l'Archéologie en Hollande.

4° De M. Carlier, de Paris: 1° notes sur la Procession de Furnes, et trois feuilles de dessins représentant divers sujets relatifs à cette cérémonie, par Henri, ancien architecte à Dunkerque; 2° *De Processie te Veurne*, par P. Van Duyse, Furnes, 1843.

5° De M. de Coussemaker: 1° Une Charte sur parchemin du 5 Août 1507, concernant Ekelsbeke; 2° Règlement pour l'entretien des pauvres (en flamand et en français), Ypres 1762; 3° *Kort begryp der Statuten der stede van Belle.*

M. Thelu communique 1° un recueil de proverbes écrit par Verbeke, ancien membre de la Société de Rhétorique de Dunkerque; 2° plusieurs chansons imprimées en Belgique; 3° den Troost der armen, etc., in-12; Anvers, sans date.

Le Comité nomme :

Membres correspondants : M. Diegerick ; M. Schercousse, propriétaire à Godewaertsvelde.

Le Comité décide qu'il sera pris un abonnement au Bulletin des Sociétés Savantes.

Après quelques observations sur divers objets d'administration intérieure du Comité, la séance est levée.

SÉANCE GÉNÉRALE DU 31 MAI 1854,

A BERGUES, 11 HEURES DU MATIN.

Après avoir exposé les motifs de la réunion du Comité à Bergues, M. le Président annonce que le volume des Annales est terminé et sera distribué aux membres à la fin de la séance.

Il fait part de l'entretien qu'il a eu avec Mgr l'archevêque de Cambrai, lors de sa visite pastorale à Dunkerque et à Bourbourg ; il est heureux d'annoncer que Sa Grandeur a exprimé sa satisfaction au sujet de la fondation et des travaux du Comité. Monseigneur a accepté avec bienveillance l'hommage d'un exemplaire des *Annales*.

CORRESPONDANCE.

M. Carlier, de Paris, signale la découverte qu'il a faite aux archives de l'Empire de quelques documents flamands.

M. Dequidt, de Caestre, envoie quelques pièces manuscrites.

Plusieurs membres expriment leur regret de ne pouvoir assister à la séance.

Le Président dépose sur le bureau une circulaire adressée par la commission du quatrième congrès néerlandais qui doit avoir lieu à Utrecht les 20, 21 et 22 Septembre.

HOMMAGES.

1° De M. Cortyl, curé d'Hardifort : 1° *Hoort nae de bannen, etc.*, chants relgieux ; 2° *Verhefting van den koorneambagt;* 3° *de wyndrinkers;* 4° Plusieurs chansons imprimées.

2° De M. Wayenburg, de Bailleul, 1° Vers de sa composition; 2° *Vondels poezy, etc.;* Leeuwarden, 1618; 3° *Het geestelyk palays der begjyne hoven,* Anvers 1628.

3° De M. Alberdingk Thym, 1° Biographie de Delecourt (Vandenhove); 2° Sur la date de la mort de Jean Boendale.

4° De M. Angillis, compte-rendu des travaux de la Société Met Tyd en Vlyt.

5° De M. Serleys, *den blyden requiem, etc.*, Anvers.

6° De M. A. Dezitter : 1° *Nieuwen nederlandschen voortschriftboek*, etc., par Steven de Cassel ; 2° *Aflaeten van het broederschap van het alderheylichste sacrament*, etc., Duynkerke, P. Labus; 3° *Nieuw christelyk gezang*, etc., Bergues, Barbez, 1811 ; 4° *Den nieuwen vocabulaer*, etc., in-4°, Dunkerque, E. Laurentz ; 5° *Acht schoone historien*, etc., Dunk. J. O. Laurentz ; 6° *Den nieuwen bloemhof der jonge kinderen,* etc., Dunk. E. Laurentz ; 7° *Het leven van de nederlandsche Suzanna*, etc., Dunk. P. Weins.

7° De M. de Coussemaker ; 1° *Het dobbel kabinet der cristelyke wysheyd*, etc., Gand ; 2° *Het leven der alderheyligste, etc., Maegd Maria*, Bruges; 3° Description de la très-renommée procession, etc., de la ville de Furnes; 4° *Pharmacia galenica, elc.*, Anvers, 1667; 5° *Guldene annotatien van F. Herman, etc.*; 6° *Aflaeten voor de leden der geloovige zielen*, etc., Dunk. E. Laurentz.

8° De M. David : 1° Poésies flamandes de Justin Vandamme, né à Ochtezeele, le 30 Août 1772 ; 2° *Nieuwen almanach*, *etc.*, pour 1793, Bergues, P. Barbez; 3° Statuts de la Société de Rhétorique de Caestre, instituée en 1540, dissoute en 1792.

9° De M. Treutenaere, curé à Hondeghem: 1° *Den lydenden en Stervenden Christus, etc.*, Dunkerque, B. Weins, 1743 ; 2° Feuille volante avec trois chansons ; 3° *Glorieuse martelie van de twee heylige gebroeders Crispinus en Crispinianus, etc.*, Bailleul, T. Walwein, 1739 ; 4° *Kortbegryp van het broederschap der Al. Dryvuldigheyt, etc.*, Dunk. A. Van Ursel ; 5° *Gebeden om de hulpe, ete.*

10° De M. Mouvau, Tancrède, traduction en vers de la tragédie de Voltaire, par Servois, Gand, 1785.

11° De M. Dequidt, des noëls, chansons, maximes.

12° M. David communique un mystère sur le miracle des Trois-Vierges de Caestre, par Mysoet, curé de cette paroisse. M. David fait connaître que cette pièce a été jouée à Caestre en 1790; il ajoute que l'auteur fut arrêté peu de temps après et mourut en prison.

Sont nommés membres résidants: M. Vandenabeele, vicaire à Bourbourg; M. Benoit Baert, notaire à Cassel; M. Ryngaert, à Hondschoote; M. Leurele, vice-doyen à Zegerscappel; M. W. Harlein, rentier à Ekelsbeke; M. Strobbel, vicaire à Bailleul.

M. De Baecker propose de décider qu'il ne soit plus nommé à l'avenir de membres correspondants dans le département du Nord. Cette proposition est adoptée.

Le Président invite les membres à recueillir tous les faits anciens et actuels qui peuvent se rapporter à la culture ou à l'étude de la langue flamande dans la circonscription du Comité.

M. Mouvau lit un travail de M. de Laroière, absent par maladie, sur l'affinité du flamand avec les autres langues du Nord.

Le même membre lit une notice sur la tragédie de Tancrède, et sur sa représentation à Bergues en 1785 par douze sociétés de rhétorique. M. de Baecker fait remarquer que cette traduction a pour auteur Servois, de son vivant avocat et président de la société de Rhétorique de Bergues.

M. Thelu lit une notice sur la tour de Dunkerque et sur les inscriptions flamandes des cloches qu'elle renferme.

La séance est levée à une heure.

SÉANCE DU 6 JUILLET 1854.

CORRESPONDANCE.

M. Derode réclame la bienveillance du Comité Flamand pour l'aider dans la traduction d'un registre du XVI[e] siècle.

M. Verclyte, instituteur à Sainte-Marie-Cappel, présente quelques réflexions sur l'étude de la langue flamande.

M. Strobel, vicaire à Bailleul, et M. Diegerick remercient le Comité de leur nomination.

M. Achille Jubinal demande un exemplaire des Annales du Comité pour la bibliothèque de la ville de Bagnères-de-Bigorre.

M. Morael annonce qu'il a découvert le rôle d'Absalon de la tragédie d'Absalon de M[l] De Swaen, il en promet une copie; il témoigne en même temps l'espoir de trouver le manuscrit autographe de cette pièce.

M. le Président donne communication d'un article du *Gentschen Mercurius* sur les Annales du Comité Flamand de France.

Sont élus:

Membres résidants : M. Vanuxem, chapelain de l'Abeele; M. Deswarte, curé de St-Martin à Dunkerque; M. Puppinck, curé de Ghyvelde; M. Verclyte, instituteur à Sainte-Marie-Cappel; M. Victor Derode, membre de plusieurs sociétés savantes à Dunkerque; M. Deruywe, curé d'Holk; M. Louis Desmidt, vicaire à Dunkerque.

HOMMAGES.

1° De M. de Coussemaker: 1° *Theodulus of't kind van zegen, etc.*, par Marin, religieux minime, Ypres, sans date; 2° *Den geestelyken stryd, etc.*; 3° *Beschryving van 't doorluchtig mirakel geschiet tot Poperinghe, etc.*, Ypres, 1745.

2° De M. Reichensperger, de Cologne, *Die erhaltung der Kunst denkmaler.*

3° De M. Thelu: 1° *Gebeden in den nood tot d'alderheyligste maget Maria, etc.*, geviert binnen de stad Duynkerke, Gand (sans date); 2° *Kabinet van devotie, etc.*, Gand, 1742.

M. De Baecker annonce qu'il a relevé deux inscriptions sur la façade de deux maisons de Bergues; il compte les offrir au Comité.

Le même membre entretient le Comité d'un exemplaire du *Spiegel* que possède la Bibliothèque communale de Lille.

M. Mouvau signale une traduction manuscrite de la tragédie d'Esther, de Racine. Cette pièce a été jouée à Hondschoote en 1789 par les étudiants de cette ville.

M. Thelu lit un rapport sur le volume de proverbes dont il a été parlé dans la dernière séance.

M. De Baecker pense qu'on ferait bien de recueillir les mots flamands en usage dans les patois français des cantons qui avoisinent la Flandre, et fait ressortir l'intérêt de pareilles remarques.

La séance est levée.

SÉANCE DU 27 JUILLET.

CORRESPONDANCE.

M. Jubinal remercie le Comité de l'envoi des Annales et promet en échange quelques-uns de ses ouvrages.

La Société impériale d'Agriculture, Sciences, Lettres et Arts de Douai accepte l'échange de publications proposé et envoie les deux derniers volumes de ses mémoires.

La Société impériale des Sciences de Lille adresse au Comité le dernier volume de ses mémoires en échange des Annales du Comité.

La Société des Antiquaires de la Morinie accuse réception des Annales du Comité et offre en échange ses publications.

M. Carlier, de Paris, entretient le Comité de son projet de publier la traduction du Cid de Corneille, par Ml De Swaen, sous le patronage du Comité. Après quelques observations faites par divers membres, il est décidé que le Comité accepte avec empressement l'offre de M. Carlier.

Le Président dépose sur le bureau : 1° Deux numéros du journal de Gand, *de Eendragt*, contenant des articles sur les Annales du Comité ; 2° Un n° de : *het Haendelsblad* d'Anvers, renfermant un compte-rendu des Annales.

HOMMAGES.

1° De M. J.-A. Alberdingk Thym, *Gertruide van Oosten*, dont il est l'auteur.

2° De M. Dequidt, quatre pièces de poésies manuscrites.

3° De M. de Coussemaker: 1° Un contrat de vente passé devant les hommes de loi de la châtellenie de Furnes, le 27 Juin 1545; 2° un autre passé le 15 Juillet 1587; 3° une chanson manuscrite; 4° *Broederschap van de goede dood, etc,* Ypres, sans date; 5° une tragédie manuscrite de Sainte-Geneviève; 6° des inscriptions tombales recueillies dans l'église de Bierne.

4° De M. Thelu, *den Engel bewaerder.* Gand, sans date.

5° De M. l'abbé Carnel, deux inscriptions tombales.

6° De M. David, deux inscriptions prises sur la façade de deux maisons de Bergues.

7° De M. De Bertrand, *Beginsel ende voortgang, etc.* (Voir les Annales, bibliographie, n° 163).

8° De M. Angillis: 1° *Iets over de Cuernsche Ezels.* (On trouve dans cette brochure les sobriquets donnés aux habitants de quelques villes et villages des Flamands de France); 2° *Geschiedenes der Rousselaersche rederydkamer, etc.* Thielt, 1854.

9° De M. Ryngaert, trois pièces théâtrales manuscrites provenant de l'ancienne chambre de Rhétorique d'Hondschoote, ayant pour devise: *Fonteinisten Persetreders.*

M. de Coussemaker communique une feuille volante contenant deux chansons et imprimée à Bailleul chez Thomas Walwein.

L'instituteur de Spycker envoie en communication des chansons et des pratiques superstitieuses manuscrites en flamand.

M. Mouvau promet une notice sur la tragédie d'Esther qui ne lui paraît pas être une simple traduction de la même pièce de Racine.

M. le curé Deswarte signale l'église de Steenwerck comme contenant des inscriptions flamandes.

M. De Baecker lit une note sur Jean Vernimmen, de Bergues, prêtre de l'Oratoire, licencié en l'un et l'autre droit, et sur sa traduction du livre intitulé: Le Trésor spirituel du Père Hugo Quarré.

M. l'abbé Carnel lit une note sur deux inscriptions tombales de l'église de Merckeghem.

M. Derode donne lecture : 1° De la traduction d'une requête présentée à la dame Marie de Luxembourg, duchesse douairière de Vendôme, et de l'ordonnance de cette princesse datée de 1532 relativement aux dégâts causés par les lapins à Dunkerque; 2° de sa traduction de la relation de l'entrée à Dunkerque, le 1er octobre 1532, de la dame de Vendôme.

Il est donné lecture d'un article de l'*Endragt* de Gand sur les Annales du Comité.

Le Comité nomme :

Membres correspondants : M. Blommaert, de Gand; M. Fr. Rens, de Gand; M. Bormans, professeur à l'Université de Liége.

M. Thelu est nommé Bibliothécaire-archiviste du Comité.

La séance est levée.

SÉANCE DU 17 AOUT 1854.

CORRESPONDANCE.

M. Auguste Bernard, de Paris, s'adresse au Comité pour avoir la traduction d'une charte flamande de Philippe de Bourgogne.

Le secrétaire-archiviste de la Société Dunkerquoise accuse réception du volume des Annales, et adresse au Comité l'expression de la reconnaissance de la Société pour l'hommage qui lui a été fait.

M. Reichensperger, de Cologne, à l'occasion du volume des Annales qu'il a reçu, adresse de belles et nobles paroles au Comité (1).

Le Comité a reçu :

1° Une circulaire de la Société de St-Luc, à Anvers, invitant le Comité à se rendre à la fête qu'elle donnera le 22 Août.

(1) Voir sa lettre à la fin des procès-verbaux.

2° Une circulaire de la Société Voor Moedertael, Vorst en Vaderland. Invitation à une fête qu'elle donnera à Courtrai le 17 Septembre.

3° Un programme de la Société de Furnes, annonçant une représentation dramatique au 2 Août.

4° Une circulaire de la Société Voor Tael en Kunst, d'Anvers. Le Comité est invité à sa fête du 20 Août.

5° Le journal de Lille, intitulé *Affiches et Annonces*, etc., du 12 Août, contenant un article de M. Franciosi sur les Annales. Cet article a été reproduit par le journal l'*Autorité*, de Dunkerque, en date du 15 du même mois.

HOMMAGES.

1° De M. l'abbé Cortyl, d'Hardifort, un livre de chansons intitulé : *Lessen van den Mechelschen catechismus*, etc., imprimé chez J.-B. Moerman.

2° De M. Lansens, de Couckelaere : 1° Un volume in-8° *Bydrage tot de Kennis van den oorsprong en de beduidenis der geslacht of familie namen.* Bruges, 1852; 2° une brochure de 4 pages : *Bydrage tot de geschiedenis van Nieuport.*

3° De M. De Bertrand, *den Vrouwen-Peerle*, etc., petit in.-4° imprimé chez Pieter Labus ; l'approbation porte la date du 18 Mai 1691.

4° De M. Thelu, *Het gulden Paradys*, etc., Gand, chez Jan Meyer vers 1743, in-18.

5° De M. Walbrou, curé de Bierne : 1° *Kleyn getydeken van den heyligen Winocus*, etc., Dunkerque, Nicolas Weins, 1757, brochure in-12 ; 2° *Gedenkschrift op de kyse van rechtskundige wederlegging*, etc., petit in-4. Bruxelles, 1790 ; 3° *Christelyk bewys in het kelw aengetoont word dat mynheer J. B. Sennesal van Wilder*, etc., brochure in-8°.

6° Par M. de Coussemaker : 1° Plusieurs chansons en feuilles ; 2° *Prael-treyn*, etc., in-4°, Malines.

7° De M. l'abbé Carnel, le dessin d'une pierre tombale de l'église de Zermezeele ; elle indique la sépulture de Rogier de Wachter et de sa femme.

M. Walbrou dépose en communication neuf brochures imprimées, sans indication de lieux, de 1790 à 1792, et traitant de la question religieuse de cette époque.

M. le Président communique au Comité, de la part de M. A. Dezitter, de Crochte, une note contenant les titres de plusieurs brochures imprimées à Dunkerque. Il montre ensuite la remarquable copie qu'il a fait prendre pour le Comité de la Poétique de De Swaen, dont il a déjà été fait mention.

M. Thelu entretient le Comité d'une pièce de vers composée, en 1771, par un poète flamand du nom de Salomez.

M. de Coussemaker annonce qu'il vient de découvrir dans les archives de M. Auguste Du Hamel, de Bergues, des chartes et autres documents curieux et intéressants pour l'histoire de la Flandre. Il en signale quelques-uns au moyen de notes qu'il a prises, et promet de s'en occuper dans l'intérêt du Comité.

M. Derode fait part qu'il a copié aux archives communales de Dunkerque, deux sentences du magistrat qui lui semblent pleines d'intérêt. La première, datée du 7 Septembre 1531, porte condamnation contre un individu du nom de Jean Etezoone, demeurant au Rosendal, que l'on appelait alors Pierkenpaps: C'était à l'occasion des injures qu'il avait dites aux échevins de la ville. L'autre, en date du 13 Octobre 1527, condamne Jean Corbel, colporteur, à payer une amende de 20 karolus d'or et à voir brûler les livres luthériens dont il avait fait trafic à Dunkerque et ailleurs, contrairement aux placards du souverain. M. Derode demande le concours d'un membre du Comité pour l'aider dans la traduction de ces deux pièces. M. l'abbé Carnel est désigné pour ce travail.

M. Derode raconte ensuite qu'il a vu aux archives de Furnes, entre autres choses très-curieuses, des documents relatifs à la commutation des peines en matière de crimes et de délits prévus par les coutumes flamandes. Il exprime l'intention d'aller prendre prochainement des notes, et au besoin des copies de pièces, ainsi que certains dessins qui y ont rapport.

Sont élus :

1° Membres correspondants : M. Neve, bibliothécaire de l'Université de Louvain ; M. P. Lansens, homme de lettres à Couckelaere ;

2° Membre résidant : M. R. Walbrou, curé de Bierne.

M. De Baecker qui, dans la séance du 6 Juillet dernier, avait pris l'engagement de fournir des éclaircissements sur le livre du XVe siècle qu'il avait vu à Lille, lit la note suivante : « J'ai signalé au Comité un incunable flamand qui se trouve à la bibliothèque communale de Lille, et lui ai promis quelques renseignements sur cet intéressant monument typographique attribué à Laurent Coster, cette célébrité de Harlem, sujet de tant de discussions à propos de l'invention de l'imprimerie. Ce volume est le *Spiegel Onser behoudenisse*, et je le crois de la première édition. C'est un petit in-folio de soixante feuillets, imprimés d'un seul côté, à l'exception de ceux qui portent les numéros 31 et 44. Au dos est écrit *Spiegel der behoudenis synde het eerste van Lauris Koster vinder der drukkery, gedruckt binnen Haarlem omtrent anno* 1440. Cette écriture paraît être du XVIe siècle au plus tard, comme la reliure du livre. Ce curieux ouvrage a déjà été mentionné plusieurs fois, mais la plupart de ceux qui en ont parlé, l'ont considéré comme imprimé avec des caractères de bois ; ce que je n'admets pas, dit M. De Baecker, car à la première page seule la lettre *e* se trouve répétée plus de 350 fois, et tous ces *e* sont identiques. Cette simple observation doit faire rejeter l'idée de possibilité d'avoir pu imprimer un livre aussi considérable avec des caractères de bois. D'ailleurs, ajoute-t-il, il est généralement admis que tout incunable existant actuellement, a été imprimé avec des lettres mobiles et fondues ».

Le même membre fait connaître que J. Kiecken, poète flamand de France, avait pour devise : *Nescio vos* — et J.-W. Van Lerberghe, autre poète flamand de France, prenait pour devise : *Al naer den Leerbergh.*

SÉANCE DU 9 NOVEMBRE 1854.

CORRESPONDANCE.

M. Kesteloot-Deman, doyen de la Société de Rhétorique de Nieuport, annonce un envoi d'ouvrages au Comité.

MM. Lansens, de Couckelaere, et Blommaert, de Gand, remercient le Comité de leurs nominations au titre de membres correspondants.

M. Derode donne des explications sur onze pièces historiques en texte flamand qu'il offre au Comité. Elles concernent Dunkerque et ont été extraites du registre officiel qui seul a échappé au désastre de 1558. L'honorable membre résidant signale une intéressante particularité de la bataille de Gravelines: « On avait alors, dit-il, la persuasion que la Providence intervenait dans les évènements de ce monde et on ne dédaignait pas d'avoir recours à la prière publique pour demander au Ciel sa protection. Or, l'église de St-Eloi possédait jadis plusieurs reliques, et on les avait sauvées de la rapacité des Français qui avaient pillé l'église. Ces précieux restes furent envoyés au comte d'Egmont, qui les fit porter au milieu de son armée au sein de la bataille. L'année suivante, devenues plus chères encore par la délivrance dont elles avaient été le témoin, sinon la cause, ces vénérables reliques furent restituées à l'église St-Eloi. »

M. Dequidt, de Caestre, signale une composition dramatique sur le miracle des Trois-Vierges de cette commune.

La Société Voor Tael en Kunst, d'Anvers, invite le Comité à sa séance musicale du 11 novembre.

Le Président dépose aussi sur le bureau :

1° Deux exemplaires du journal *De Broedermin,* de Gand, des 26, 27 et 28 février 1854, N°s 57, 58 et 59, contenant un article de M. Snellaert sur la littérature flamande.

2° Un exemplaire du même journal du 21 juillet 1854, N° 201, contenant un article sur le volume des Annales du Comité.

3° Le journal l'*Algemeene Konst-en Letterboode*, de Harlem, 9 septembre 1854, renfermant un pareil article.

4° Le journal l'*Autorité*, du 15 Août, reproduisant l'article de M. Ch. de Franciosi, dont il a été question.

5° Les bulletins des Sociétés Savantes des mois d'Août, Septembre et Octobre ; trois brochures in-8°, 1854

6° Le prospectus de la deuxième édition de l'histoire de Flandre, par M. Kervyn de Lettenhove.

7° Le prospectus de la *Dietsche Warande*, publié par M. J.-A. Alberdingk Thym.

HOMMAGES.

1° De M. Ronse, membre correspondant, une copie du *Geuzen uutvaert*, dont l'original a été imprimé.

2° De M. Derode, membre résidant, onze pièces historiques inédites intéressant l'histoire de Dunkerque, et copiées par lui, savoir : 1° 1520, première entrée de Charles (Quint) à Dunkerque ; — 2° 1522, deuxième entrée du même ; — 3° 1549, troisième entrée du même prince, accompagné de Philippe (II), son fils ; — 4° 1555, entrée de Philippe II ; — 5° 1556, deuxième entrée du même ; — 6° 1520, entrée de Marie de Luxembourg, dame de Dunkerque ; — 7° 1537, première entrée de Marie d'Autriche, douairière de Hongrie ; — 8° 1546, deuxième entrée de la même ; — 9° 1558, bataille de St-Quentin, prise de Dunkerque, et bataille de Gravelines.

3° De M. Bels, membre correspondant : 1° Un noël composé par lui, en huit strophes, sous le titre de : *Nieuw Kersgezang*, avec la musique de M. De Graeve, organiste à Wormhout ; 2° un article signé D. K. R., du journal d'Hazebrouck, l'*Indicateur,* où il est parlé du poète Houwen, de Caestre.

4° De M. Carlier, membre correspondant : 1° *Historie van het mirakuleus beeld van... Maegd Maria, geerd onder den titel van O. L. V. van goed-succes*. Bruxelles, 1854, in-18 ; 2° *Manuale Pastorum*, *etc.*, imprimé à Dunkerque en 1710, de même format ;

5° De M. Edouard De Busscher, membre correspondant : une petite brochure in-4°, imprimée à Gand en 1664, intitulée : *Lyste omme van nu voorts gheheben ende ghecollecteert te werden, etc.*

6° De M. Reichensperger, membre honoraire : un article sur l'ouvrage intitulé : De la littérature néerlandaise... par J. A. Alberdingk Thym, et inséré dans un journal allemand du 10 Septembre dernier.

7° De M. Wayenburg, membre correspondant : *Den Belle-brand*, etc., imprimé à Bailleul en 1854, in-12.

8° De M. Léon de Burbure, membre correspondant : *Het Antwerpsch meisje*, morceau de musique dont il est l'auteur, paroles de M. Genard.

9° De M. De Bertrand, membre résidant, une brochure in-18, intitulée : *Korte onderwysinge... van den heyligen Roosen-Krans...* tot Duynkercke by Emmanuel Laurenz, en 1752.

10° De M. Victor Gaillard, membre correspondant, sa notice historique sur l'audience du comte et l'origine du conseil de Flandre, et sa notice sur les deniers de Renould, abbé de Saint-Winoc, in-8°.

11° De M. Lansens, membre correspondant, son livre intitulé ; *Schat van zede en leerspreuken*, imprimé à Bruges en 1854, in-12, et trois petites notices du même, imprimées à Dixmude.

12° De M. Van den Peereboom, membre correspondant à Ypres : 1° *Beschryving der feesten... van O. L. V. van Thuyne...* imprimé à Ypres en 1854, avec une planche in-8°; 2° Description des fêtes.... de Notre-Dame de Thuye.... imprimée aussi à Ypres en 1854, in-8°, avec deux planches, dont l'une a un mètre 80 centimètres de longueur, figurant la procession religieuse qui a eu lieu cette année ; 3° le deuxième tome, Bruges, 1854, de l'inventaire... des chartes et documents appartenant aux archives de la ville d'Ypres, publié par M. Diegerick.

13° De la Commission historique du département du Nord,

à Lille, les tomes troisième et quatrième de ses bulletins. Lille, 1847 et 1851, in-8°.

14° De la Société Dunkerquoise pour l'encouragement des Sciences, des Lettres et des Arts, les premier et second bulletins, 1852; le premier volume de ses Mémoires, 1853; l'installation du bureau, 1854, tous imprimés à Dunkerque.

15° De M. Dezitter, membre correspondant: 1° *Catechismus van het bisdom van Sint Omaers*, etc., in-18, imprimé à St-Omer en 1761; 2° *Christelyke ghebeden*, etc., in-18, imprimé au même lieu en 1738.

16° De M. Lefebure, de Dunkerque, l'histoire des révolutions des Pays-Bas, etc., contenant deux tomes reliés en un volume in-12, imprimés à La Haye en 1728.

17° De M. Walbrou, membre résidant: 1° quatre pièces manuscrites en vers sur divers sujets; 2° *onderwyzinge voor de Roomsche, catholyke ende apostolyke christene*, etc.; 3° *Rym-galmenden zegen-wensch*, etc., par B. Van Reichem, d'Hazebrouck.

18° De M. Mouvau, membre résidant, le manuscrit de la tragédie de la délivrance d'Israël par Esther, dont il avait fait mention dans une séance antérieure.

19° De M. Dequidt, membre correspondant, une pièce de vers manuscrite de Van Reichem et un grand nombre de vieilles chansons manuscrites et imprimées de divers auteurs.

20° Du Congrès scientifique d'Arras, les deux volumes in-8° de sa session d'Août et Septembre 1853.

21° De M. de Coussemaker, Président du Comité: 1° Une petite brochure in-32, imprimée à Dunkerque, sans date, chez Joannes Jacobus Kiecken, et intitulée: *Hier begint een schoone openbaringe*, etc.; 2° *Berschen almanach voor 1847*, imprimé à Bergues chez Focqueur, in-32; 3° *Staats-lievend-tegengift ter gelegentheid*, etc., ou Entretiens entre un bourgeois et un paysan du district de Bergues et d'Hazebrouck, sans date, in-8°; 4° *Schapulier van O. L. V. des Bergs-Carmelie*, Dunkerque, Vanderest; 5° instructions des sections de philologie, d'histoire et d'archéologie, etc., du

comité de la langue, de l'histoire et des arts de France, 2 brochures in-8°, Paris, 1853; 6° un vieux volume de poésies, imprimé en caractères gothiques avec planches dans le texte, grand in-8°.

M. Dezitter a envoyé en communication au Comité: *Den bloemhof der kerk-ceremonien*, in-18, imprimé au XVIIe siècle et dédié au grand bailli de Bailleul.

M. le Président communique au Comité une petite brochure in-18, imprimée à Bailleul, chez Walwein, et ayant pour titre: *Vereeninge om wel te sterven ende bevrydt te zyn van alle plaegen, etc.*

M. l'abbé Carnel fait remarquer que le bulletin des Sociétés Savantes, livraison d'Octobre, page 387, contient un article dans lequel l'auteur signale les Annales du Comité Flamand de France, parmi les meilleures publications adressées par les Sociétés Académiques au Ministre de l'Instruction publique et des Cultes, en 1854.

Sont élus:

1° Membre honoraire: M. Hase, de l'Institut, président de l'Ecole Impériale et Spéciale des langues orientales vivantes, à Paris.

2° Membres correspondants: 1° M. Auguste De Reume, capitaine d'artillerie et homme de lettres, à Bruxelles; 2° M. P.-J. Kesteloot-Deman, doyen de la Société de Rhétorique de Nieuport; 3° M. Adrien Meynne Van de Casteele, à Nieuport.

3° Membre résidant: M. Adolphe Bloeme, curé à Roquetoir, membre correspondant.

M. Bernaert, membre résidant à Dunkerque, signale, dans une note au Comité, que les sociétés flamandes de Bruxelles, savoir: De Wyngaerd, de Morgenstar, et Toneel der Volk-Beschading ont donné en Septembre dernier plusieurs représentations dramatiques. Il ajoute que le 24 du même mois, il y a eu à l'Hôtel-de-Ville, salle du Christ, séance solennelle des cercles flamands: Tael verboud, Nederduitsch-Letterkundig genootschap, et Vlaemsch midden comiteit.

M. Mouvau lit un rapport sur une tragédie manuscrite dont il vient de faire don au Comité, et qui porte pour titre : *De Verlossinge van Israël door Esther.* « Cet ouvrage, dont l'auteur m'est inconnu, dit-il, me paraît être une imitation de l'Esther de Racine... Les scènes de la tragédie française se trouvent presque toutes reproduites dans la tragédie flamande, et les beaux vers du grand poète y sont parfois dignement interprétés. Cette pièce fut plusieurs fois représentée par des jeunes gens d'Hondschoote avant 1793. »

Le Comité, après délibération, décide ensuite qu'en raison des communications et des dons faits par MM. Dequidt, Wayenburgh et Lansens, membres correspondants, il sera adressé à chacun d'eux un exemplaire des Annales comme témoignage de reconnaissance.

Avant de se séparer, les membres présents à la séance adressent à leur honorable Président, M. de Coussemaker, de sincères félicitations pour la décoration de l'Ordre de Saint-Grégoire-le-Grand qu'il vient de recevoir du Saint-Père Pie IX, à l'occasion de ses ouvrages sur la musique ecclésiastique, et en particulier de son Histoire de l'Harmonie au Moyen-Age.

SÉANCE DU 30 NOVEMBRE 1854.

CORRESPONDANCE.

Lecture est faite des lettres adressées au Comité par MM. Hase, Armand de Perceval et Montalembert (1).

M. Auguste de Reume, membre correspondant à Bruxelles, remercie M. le Président de lui avoir annoncé sa nomination, et lui dit qu'il n'épargnera aucun effort pour l'informer de tout ce qui pourrait intéresser le Comité.

M. Bacquaert, doyen-curé à Bailleul, s'excuse de ne pouvoir se rendre aux séances aussi souvent qu'il le désire.

(1) Voir à la fin des procès-verbaux.

M. Auguste Bernard, de Paris, annonce l'envoi en communication d'une charte flamande dont il a été question.

M. Rens, président de la société de Tael is gansch het volk, de Gand, exprime le désir, au nom de sa Société, d'entrer en relation avec le Comité Flamand de France.

HOMMAGES.

De M. Blommaert, membre correspondant à Gand : 1° *Oudvlaemsche gedichten,* deuxième et troisième partie ; 2° *Levensschets van Lucas d'Heere;* 3° *Theophilus, gedicht, etc.;* 4° *Leven en Wandel van Keizer Karel, etc.*, ouvrages qui portent son nom ; 5° *Het leven van Joannes, etc.*, par M. Dejonghe ; 6° *Lieder, etc.*, sans nom d'auteur ; 7° *Jaerboekje voor* 1849 et 1853.

2° De M. Thelu, membre résidant : *Straele der goddelycke liefde,* imprimé à Dunkerque en 1757.

3° De M. De Bertrand, secrétaire : *Acht Schoone historien, etc.*, imprimé à Dunkerque, sans date.

4° De M. Mouvau, membre résidant : *Bonjan en Sanderyn,* sans date ni indication d'imprimerie.

5° De M. Desmidt, membre résidant : 1° *Christelyke gepeyzen, etc.*, Gand, 1753 ; 2° *Reductie van het Frans-geld,* imprimé à Bruges ; 3° *Kort begryp van 't leven ende dood der H. maegt Walburga,* imprimé à Bruges, etc. ; 4° *het Hemels Palm-hofken*, imprimé à Dunkerque, sans date.

6° De M. Carnel, membre résidant, *Bekroonde dichtstukken, etc.*

7° De M. de Coussemaker, président : 1° une pantomime manuscrite qu'il présume avoir été jouée à Bergues ; 2° une pièce de poésie manuscrite ayant pour titre : *Over de doodt van... Françoise Terninck;* 3° *Gebedt van Openbaryinghe, etc.*, manuscrit sur parchemin ; 4° une pièce de vers publiée par Van Reichem sur l'origine d'Hazebrouck ; 5° plusieurs chansons imprimées sur deux feuilles ; 6° *Gebed in den nood, etc., binnen de stad Dunkerke;* 7° trois instruments émanant du magistrat de la baronnie d'Ekelsbeke, en idiôme flamand.

— Le journal allemand intitulé : *Zugabe zur Deutschen Voltshalle*, du 19 Novembre, contenant un article de M. Reichensperger sur le volume des Annales du Comité, dont M. le Président promet la traduction.

— M. le Président dépose sur le bureau la médaille en bronze à l'effigie de feu M. Delecourt, mort à Bruxelles président du tribunal civil ; médaille à laquelle le Comité avait souscrit sur la proposition de M. De Baecker.

COMMUNICATIONS.

Le Comité a reçu en communication :

1° De M. Bernard, de Paris, la charte en flamand de Philippe, duc de Bourgogne, comte de Flandre. Cette charte est remise à M. l'abbé Carnel qui se charge de la transcrire et d'en faire une seconde copie.

2° De M. Louis Desmidt, un livre appartenant à M. Amand Leurs, de Bollezeele, ayant pour titre : *Moey-al* (Mêle-tout) *oft Vermaeckelycke, Bedenckingen of Verscheyde oefeningen door P. Petrus Croon, canonick regulier ende Religieus van S. Maertens tot Loven*, tot Mechelen (Malines) by Gysbrecht Lints, wooende inde Beser straet inde druckery. Anno 1666. volume 12, de 350 pages, en prose et en vers.

3° De M. Thelu, un cahier manuscrit, contenant, entre autres pièces de poésie, une chanson sur le Reuse et la Reusinne, de Bergues, et une autre sur le port maritime que les habitants prétendaient y créer.

Sont élus : 1° membres honoraires :

M. le comte de Montalembert, membre de l'Académie française, à Paris ;

Et M. Alexandre-Joseph-Hidulphe Vincent, membre de l'Institut de France, conservateur de la bibliothèque des Sociétés savantes, à Paris.

2° Membre résidant :

M. Louis Bauden, directeur-receveur au bureau de pesage, mesurage et jaugeage à Dunkerque.

M. De Bertrand rend compte de ses recettes comme tréso-

rier, et propose de distribuer un premier dividende aux actionnaires pour l'impression du volume des Annales; ce qui est adopté.

M. Thelu exprime le désir que tous les volumes et autres documents en circulation, lui soient restitués afin qu'il puisse terminer son travail comme secrétaire-archiviste. Il pense aussi que, pour le bon ordre de ses écritures, il convient que l'on ouvre un registre sur lequel les membres, qui auront des communications, puissent inscrire leur récépissé. Les deux propositions sont acceptées.

M. le Président rappelle que M. Rens, comme président de la Société gantoise : De tael is gansch het volk, a exprimé le désir d'entrer en relation avec le Comité Flamand. Cette offre est acceptée à l'unanimité.

LECTURES.

En l'absence de M. Derode, M. De Bertrand donne lecture du mémoire de M. Derode sur quelques effigies en cuivre et inscriptions sur plaques du même métal qui sont déposées aux archives de la ville de Furnes, et qui étaient relatives à des délits ou des crimes qui se commettaient envers le magistrat dans la ville et la châtellenie de Furnes au XVe, au XVIe et au XVIIe siècle.

M. l'abbé Carnel donne lecture du dépouillement qu'il a fait du manuscrit in-4°, appartenant à M. Fidèle Salomé, curé à Walincourt, et contenant des poésies de De Swaen, de Dunkerque. Il donne ensuite des explications et des éclaircissements sur cette œuvre, dont la majeure partie est inédite.

SÉANCE DU 19 DÉCEMBRE 1854.

CORRESPONDANCE.

Une dépêche de M. le Ministre de l'instruction publique et des cultes informe M. le Président que, par décision du

22 Novembre, il a alloué, à titre d'encouragement, sur les fonds de l'Etat, une somme de 200 francs au Comité Flamand de France.

M. Alexis Bafcop, membre correspondant, et M. Bauden, membre résidant, accusent réception de leur diplôme.

M. Bloeme, curé de Roquetoire, membre résidant, envoie une traduction en vers français de l'ode de M. P. Van Duyse, insérée dans le premier volume des Annales.

M. A. Angz-Angillis, membre correspondant à Rumbeke, annonce qu'il tient à la disposition du Comité les publications de la Société *'t Leuvensch Kersouwken.* Il dit aussi que le mot *Knive*, employé dans le chant des Kerels, signifie un couteau, un poignard. — M. l'abbé Carnel fait observer que ce mot a la même signification dans la langue anglaise; il le croit par conséquent d'origine saxonne.

M. Carlier, de Paris, rend compte de quelques livres flamands vendus à des prix élevés à la vente de la magnifique bibliothèque de M. Renouard.

M. H.-J. Vandenkerckhove, membre correspondant, et M. le chanoine Top, membre résidant, s'excusent de ne pouvoir assister à la séance.

M. J.-Alb. Alberdingk Thym, membre honoraire à Amsterdam, annonce la mort de son frère L.-J. Alberdingk Thym, arrivée le 1er de ce mois. M. L.-J. Alberdink Thym était membre correspondant du Comité; il avait 31 ans.

Le Comité a reçu en outre :

1° La 11e livraison du Bulletin des Sociétés savantes, novembre 1854 ;

2° Le journal: *de Eendragt*, de Gand, du 10 décembre courant, contenant un petit article sur le *Bellebrand*, publié par M. B. Wayenburg, membre correspondant à Bailleul;

3° Le prospectus des ouvrages de M. Hoffmann von Fallersleben, membre correspondant à Berlin.

HOMMAGES.

1° De M. Flament, inspecteur des écoles primaires, rési-

dant à Bourbourg, les trois petits livres flamands qui ont été l'objet d'une mention bibliographique à la séance du 9 Novembre dernier;

2° De M. De Bertrand, membre résidant, un volume intitulé: *Generaelen staet 'sland van den vryen*, Bruges 1769, dans lequel il est fait mention que Marc-Albert De Onate était alors seigneur de Zuydcoote, près de Dunkerque;

3° De M. Leurele, membre résidant, à Zegerscappel, les psaumes avec mélodies imprimées à Amsterdam en 1685, intitulées *De CL psalmen des propheten Davids, etc;*

4° De M. Harlein, membre résidant, à Ekelsbeke: 1° une tragédie de Sainte-Godelieve, par J.-B. Hendrix, imprimée à Gand, sans date, in-12; 2° une pièce de vers, imprimée, in-f°, sur la mort de M. Delessus (Félix-Jean), par M. Bels, membre correspondant à Wormhout; 3° *Waerachtighe beschryvinghe van de vier uytersten des menschen te weten, etc*, imprimé à Dunkerque, chez Pieters Labus, in-12, en 1744;

5° De M. de Coussemaker: 1° une tragédie imprimée, de Sainte-Geneviève, jouée à Gand en 1716; 2° un drame sur le jugement dernier, imprimé à Gand, sans date; 3° un catéchisme, imprimé à Dunkerque par P. Labus, avec vignettes; 4° *Klugt van Pantekrul,* imprimé sans indication de lieu ni de date;

6° De M. l'abbé Carnel, un volume imprimé à Amsterdam en 1663, ayant pour titre: *Nederlandsche Woordenschat;*

7° De M. Dezitter, membre correspondant à Crochte: 1° *De historie en de Vrome daeden van Julius Cæsar, etc.*, imprimée à Dunkerque chez E. Laurenz, sans date, avec l'approbation de 1678; 2° *Kort-begryp van het broederschap van den H. naem Jesus*, imprimé, sans date, à Bailleul, par Walwein.

M. le Président dépose sur le bureau la copie qu'a faite M. Derode, de la charte du duc de Bourgogne, confiée au Comité par M. Bernard, de Paris; M. Derode a de plus traduit en partie ce précieux document.

M. le Secrétaire propose de porter la cotisation annuelle de cinq francs, à dix francs, à compter du 10 Avril prochain,

date du renouvellement de l'année, pour faire face tant à la dépense de l'impression d'un second volume des Annales qu'aux frais de bureau. Après l'examen de cette proposition, le Trésorier ajoute que si les membres présents l'adoptent, le bureau adressera à tous les membres résidants une circulaire dans laquelle il sera exprimé que leur silence, après quinzaine de la réception, sera considéré comme une adhésion pure et simple. La proposition, mise aux voix, est adoptée.

Le Comité confère le titre de membre honoraire à M. Jean-Stanislas Gérard, sous-préfet de l'arrondissement de Dunkerque, chevalier de l'ordre impérial de la Légion-d'Honneur. L'honorable fonctionnaire, qui était présent à la séance, adresse au même moment d'excellentes paroles de remercîment au Comité et l'assure de toutes ses sympathies.

Sont élus ensuite:

1° Membres honoraires:

M. Francisque Michel, professeur de littérature étrangère, à Bordeaux; M. Eichhoff, professeur de littérature étrangère, à Lyon.

2° Membres résidants :

M. A. Caillié, doyen-curé à Wormhout; M. l'abbé Bernaert, vicaire à la même paroisse.

RÉÉLECTION DU BUREAU.

Le Comité procède, par voie de scrutin secret, au renouvellement de son bureau pour l'année 1855. Après le dépouillement des votes, sont proclamés :

M. de Coussemaker, président;

M. De Baecker, vice-président;

M. De Bertrand, secrétaire-trésorier;

Et M. Thelu, bibliothécaire-archiviste.

LECTURES.

M. De Baecker donne lecture de son travail sur les mois et les jours des anciens peuples de la Flandre.

Cette lecture est suivie de celle d'une note sur les coutumes

et les anciennes effigies judiciaires de Furnes, par M. De Bertrand. Ce travail donne quelques aperçus nouveaux et considère la question des effigies sous le point de vue du droit, comme suite au mémoire de M. Derode, lu dans la séance précédente.

D'après les notes qu'il a recueillies dans les anciens comptes déposés aux archives de la mairie de Dunkerque, M. Derode raconte que, dans le cours du seizième siècle, il existait cinq sociétés de rhétorique à Dunkerque, dont l'enceinte n'était que le cinquième à peu près du Dunkerque d'aujourd'hui. Circonstance qui prouve une fois de plus que, si nos aïeux flamands s'occupaient de leur négoce et de la pêche, ils savaient aussi accorder des moments de loisir aux choses de l'intelligence.

SÉANCE DU 10 JANVIER 1855.

CORRESPONDANCE.

Lettres de plusieurs membres qui s'excusent de ne pouvoir se rendre à la séance.

M. l'abbé Blaevoet engage le Comité à faire de petites publications du prix de huit à dix centimes, destinées aux classes ouvrières des villes et des campagnes. Il pense que les conférences de Saint-Vincent de Paul seraient disposées à propager ces petits livres; cette proposition est appuyée.

M. l'abbé Carnel rappelle que cette idée a été émise dans la séance du 27 Octobre 1853, et que plusieurs collègues de l'arrondissement désirent vivement sa réalisation. Il est décidé qu'il sera donné suite à cette proposition.

HOMMAGES.

1° De M. A. Dezitter: 1° Relation du tirage à l'arc offert par la société de St-Sébastien à Dunkerque les 7 et 8 Juillet 1776, suivie d'une chanson sur cette fête, par Pieter Fonteyne; 2° deux autres chansons imprimées.

2° De M. Harlein, 1° *Rouwgalm*, etc., sur la mort du doyen Dumoulin, à Wormhout, en 1838, Cassel (sans date); 2° *Eerdigt*, etc., Bergues, 1809; 3° *Rouw-Klagt*, etc., manuscrit.

3° De M. Deprez: 1° Vers manuscrits sur la mort de Hubben, par M. Bels; 2° *Rouwgalm* sur la mort du même; 3° Epithalame portant la date de 1759; 4° Programme imprimé d'une représentation de la tragédie du *Cid*, en 1752, par la société de Rhétorique de Beveren.

4° De M. de Coussemaker: 1° *de maend toegewyd aen Maria*, Louvain, 1814; 2° *Blyeyndig treurspel van het bloed van Jesus Christus*, Ypres (sans date).

5° De la Société des Antiquaires de la Morinie: Bulletin historique, livraison Janvier à Juin 1854.

M. Thelu communique: 1° Deux chansons imprimées en 1766 et composées par Fredryk, sur la mort de Louis de Bourbon, dauphin de France; 2° le programme de trois pièces représentées par les élèves du collége de Dunkerque, en Août 1763; *Lofdicht;* 3° manuscrit en l'honneur des sept plaies de la Vierge Marie; 4° deux chansons imprimées en 1836; 5° le programme, en mauvais état, d'une pièce théâtrale qui semble avoir pour titre le couronnement de Napoléon.

M. H. Bernaert communique: 1° *Heelwensch,* etc., Dunk. E. Laurentz; 2° *Geestelyke bruylofs huldinje*, etc.; 3° *Geluck-Wensch*, Dunk. B. Weins; 4° *Jubel-Trompet*, etc., Dunk. E. Laurentz; 5° *Den dobbel zegenpraelenden Lauwerkrans*, etc., Dunk. B. Weins.

Est nommé membre résidant, M. Alexandre Bonvarlet fils, négociant à Dunkerque.

M. Derode lit une notice sur le *Hontslagher*, emploi public salarié par le magistrat de Dunkerque en 1566. Cette notice a pour base des documents authentiques puisés dans les archives de cette ville.

La séance est terminée par la lecture que fait M. De Bertrand d'une partie de son travail sur les dévotions populaires de l'arrondissement d'Hazebrouck.

SÉANCE DU 14 FÉVRIER 1855.

CORRESPONDANCE.

M. Geiregat, secrétaire de la Société Willemsfonds, annonce l'envoi de plusieurs volumes publiés par cette Société et offerts au Comité.

M. Francisque Michel, M. Eichhoff et M. Alfred Maury, remercient le Comité de leur nomination au titre de membres honoraires.

M. Derode offre au Comité une notice topographique de Dunkerque au XVI[e] siècle, avec l'indication en flamand de tous les noms de rues, marchés, etc.

M. Marant, de Bailleul, envoie une pièce de vers sur l'Immaculée Conception de Marie, dont il est l'auteur.

HOMMAGES.

1° De M. De Bertrand: *Broederschap van de goede dood.... binnen Cassel.* Dunk. E. Laurentz, 1782.

2° De M. Harlein: 1° *Een schoone historie van Maleghys, etc.*, Anvers 1720, in-4° ; 2° *de Gelukege vryagie, etc.*, Amsterdam 1645, in-18; 3° *de Spansche Diana van George de Monte major, etc*, Dordrecht 1652.

3° De M. de Groote, membre de la Chambre de Rhétorique de Furnes, plusieurs pièces de vers dont il est l'auteur.

4° De Madame veuve Weus, de Dunkerque, deux feuilles de chansons imprimées.

5° De M. A. Dezitter, un volume in-f° contenant des poésies manuscrites sans nom d'auteur.

6° De M. de Coussemaker: 1° Deux pièces de vers de Pitillon de Petite-Synthe; 2° *Almanack voor* 1785, imprimé à Amsterdam; cet almanach est suivi de *Klucht van Pantagrul, etc.;* 3° *Almanack voor het derde jaer der fransche republik,* 1794, 1795; 4° *Nieuwen Almanack voor 't jaer IX en 't jaer X tot Gent.*

8° De M. Le Conte, des vers adressés au Comité.

9° De la Société Willems-Fonds : 1° *Volks-Almanak voor*

1855, *Schelt van Belgies toestand, etc.,* Gand 1854; 2° *Volkslietjer door Vankerckooven,* Gand 1854; 3° *Verhaelen voor jongelieden, door Pieter Geiregat,* Gent, 1854; 4° *Handboek voor huis-en meubelschilders etc., door E. Betterman,* Gent, 1853.

10° De M. Adrien Meyne-Vandecasteele, de Nieuport, un volume de poésies dont il est l'auteur, Bruges, 1852.

11° De M. Kesteloot-Deman, de Nieuport, sept brochures dont il est l'auteur.

12° De M. Lansens de Coukelaere: 1° *Alouden staet van Vlaenderen,* Bruges, 1841; 2° *Verhandeling over het kunstmatig lezen,* Bruges, 1848.

13° De M. Thelu: *Het hemelsch palmhof,* Gand, 1743.

14° De M. le curé Deswarte: *Den Godvruchtigen Pelgrim, etc.,* Anvers, 1705.

15° De M. Bonvarlet: 1° *Het vertoog, etc.,* Gand, 1781, 6 vol. in-12; 2° une gravure des armoiries de la famille de Schinckele, avec une note explicative des armoiries de cette famille.

M. Thelu communique plusieurs chansons imprimées, parmi lesquelles on en remarque une intitulée: *Calvinus Vesperen.*

M. A. Dezitter envoie en communication un volume manuscrit contenant des pièces de vers de Baeteman, de Rubrouck; on y trouve des renseignements sur des représentations théâtrales qui ont eu lieu à Rubrouck, à Ochtezeele et à Buyscheure.

M. H. Bernaert communique une pièce de vers adressée au mois d'Août 1854, par M. Caulier, d'Eeke, à M. Victor Bernaert, capitaine de frégate en retraite, lors de son arrivée à Eecke.

Sont élus membres honoraires:

M. Ferdinand Wolf, conservateur de la bibliothèque impériale de Vienne et secrétaire de l'Académie impériale d'Autriche;

M. Didron aîné, ancien secrétaire du Comité historique des arts et monuments, directeur des Annales archéologiques.

Le Président annonce qu'en exécution de la décision prise à la séance du 10 Janvier, le bureau propose de publier une petite brochure in-18, sous le titre de: *Het Biekorfken*, renfermant de petites lectures religieuses et morales. Après avoir entendu le rapport de M. l'abbé Carnel sur cette publication et la lecture de quelques pièces qui doivent en faire partie, le Comité en décide l'impression.

Sur la demande de quelques membres, le bureau propose également de publier un recueil trimestriel destiné à recevoir les poésies de De Swaen et les meilleures pièces des autres poètes anciens. Cette proposition est accueillie.

M. de Coussemaker donne lecture des instructions rédigées par lui sur les dialectes des Flamands de France.

M. David signale au Comité une inscription tumulaire de l'église d'Oxelaere, qui présente une particularité remarquable ; on y lit que cette tombe a été élevée par un cultivateur à la mémoire de son garçon laboureur, qui lui a rendu trente-trois ans de bons services.

M. De Bertrand lit un rapport sur l'inventaire analytique et chronologique des chartes et documents des archives de la ville d'Ypres.

M. De Baecker communique des renseignements généalogiques sur plusieurs familles de l'arrondissement de Dunkerque.

Il lit ensuite des documents d'où résulte que Driusius a fondé au collége de Louvain une bourse en faveur des membres collatéraux de sa famille. M. l'abbé Strobel dit que des parents du fondateur jouissent encore aujourd'hui même du bénéfice dont il vient d'être parlé.

M. H. Bernaert ajoute que ses ancêtres appartenaient à la famille de Driusius, et qu'il possède des documents d'où résulte que Driusius a été évêque et seigneur d'une terre de la commune d'Arnèke.

M. Bonvarlet fait remarquer combien il serait intéressant de faire un travail sur les anciennes familles du pays dont les membres ont fondé des établissements soit d'éducation, soit de bienfaisance, ou qui y ont rempli des fonctions.

M. Baert promet des documents de cette nature.

SÉANCE DU 14 MARS 1855.

CORRESPONDANCE.

M. Ferdinand Wolf, M. Vincent et M. Didron remercient le Comité de leur nomination.

Mgr l'archevêque de Cambrai donne son approbation à la publication populaire intitulée: *Het Biekorfken*. Sa Grandeur ajoute ces paroles: « Je ne puis qu'approuver le but » que se propose le Comité, et je fais des vœux bien sincères » pour que les travaux qu'il entreprend, contribuent au » maintien, dans notre bonne Flandre, de la religion, des » mœurs, du goût littéraire et des autres bonnes traditions. »

HOMMAGES.

1° De M. Ronse, deux petits drapeaux en usage dans les dévotions à la Sainte-Croix et à Sainte-Walburge à Furnes.

2° De M. De Bertrand : 1° Une inscription tombale du capitaine Rolesen, de Hambourg, décédé à Dunkerque en 1615; 2° *Litanie van het Heylig herte*, Dunk. N. Weins, 1756.

3° De M. Ryngaert, deux inscriptions de 1661 et 1668 conservées dans l'église d'Hondschoote, *de geboorte Christi*, par Lazare Maes, en son temps Prince de la Rhétorique d'Hondschoote. Cette pièce manuscrite est accompagnée de la musique.

4° De M. de Coussemaker : 1° *Geestelyk liedeken* portant la permission d'imprimer à Versailles, 1786 ; 2° plusieurs chansons imprimées à Gand et à Ypres ; 3° une feuille contenant des chansons et portant la permission d'imprimer, datée de Versailles 1786.

5° De M. H. Bernaert, un recueil de chansons imprimées.

6° De M. Bonvarlet : 1° Contrat de vente sur parchemin, passé en 1770 par l'abbesse de l'abbaye d'Houtove dit Ravensberg; *Berigt, etc.*, in-12, Teuremonde, 1786; 2° Coutumes de Dunkerque en flamand.

7° De M. De Baecker : 1° Règlement et délibérations de la Société de Rhétorique de Strazeele, établie en 1803, sous la devise : *OEffering verlicht den geest*; 2° Règlement de la Rhé-

torique de Bailleul ayant pour devise *Geldsenders* en *Adrianisten*, fondée en 1482 et renouvelée le 17 janvier 1810; 3° *Nieuw-jaer-gunst, etc.*, 1823, par J. Dewitte; 4° Dépenses faites en 1790 par la Société de Rhétorique de Caestre, sous l'invocation de St-Nicolas, et la devise: *Wy leven door Victorie;* 5° *Wellekom wensch* par la société de Steenvoorde à celle de Strazeele en 1832; 6° *Rouwklagt, etc.*, sur la mort de Decherf; 7° Chanson sur une Tourcquenoise; 8° *Rouwklagt, etc.*, à la chambre de rhétorique de Poperinghe; 9° *Gelukwensch, etc.*, à une religieuse de Bourbourg; 10° Vers manuscrits de J. Dervins, de Caestre.

De M. Bauden: Pièces manuscrites ayant pour auteur Legrand.

M. Thelu communique un cahier de chansons imprimées parmi lesquelles on en remarque une en l'honneur de tous les confrères de Saint-Sébastien qui ont tiré l'oiseau à St-Omer en 1783; et une autre en français et en flamand à la gloire de Dieu, du Magistrat, du Pasteur et du Clergé de Dunkerque, à l'occasion de l'ouverture de l'église paroissiale (St-Eloi) de Dunkerque, en 1784.

Le Président dépose sur le bureau des exemplaires du *Biekorfken* et de la 1re livraison du recueil trimestriel intitulé: *Lettervruchten der Vlamingen van Vrankryk.*

M. l'abbé Carnel lit son travail sur les Noëls dramatiques.

M. de Coussemaker donne lecture d'une lettre qu'il adresse à Son Excellence le Ministre de l'Instruction publique et des Cultes, avec une chanson sur la mort du maréchal de Biron. Il donne ensuite quelques détails sur environ cinquante autres chants historiques relatifs à la France et sur quelques-uns concernant spécialement Dunkerque.

SÉANCE DU 19 AVRIL 1855.

CORRESPONDANCE.

M. Tailliar, conseiller à la Cour impériale de Douai, demande la traduction en flamand d'une petite pièce populaire

finnoise pour un savant suédois qui se propose de faire un travail de philologie comparée.

M. Carlier annonce l'envoi des documents qu'il a puisés à la bibliothèque impériale de Paris. Il adresse le rapport qu'il a fait au Congrès des délégués des Sociétés savantes sur les travaux du Comité pendant l'année 1854. Il annonce avoir découvert à la section des manuscrits de la bibliothèque impériale, fonds Esnans, des documents relatifs à Dunkerque, au Bois de Nieppe, à Nieuport, à Poperinghe et à Ypres.

Le Président dépose sur le bureau : 1° un n° du journal littéraire de Gand *Eendragt*, rendant compte de la 1re liv. des *Lettervruchten der Vlamingen van Vrankryk ;* 2° Prospectus du recueil intitulé : *Vaderlandsch museum,* publié à Gand, par M. Serrure.

HOMMAGES.

De M. Derode : *Jaerboeken van Veurne en Veurnambacht de P.r Heinderyck*, publié par M. Ed. Ronse, Furnes, 1853.

De M. Carlier : Annuaire de l'Institut des Provinces et des Congrès scientifiques, session 1854.

De M. le curé Walbrou : 1° *Beschryvinge van het mirakel geschied te Poperinge, etc.,* in-12, Ypres, sans date ; 2° *Een gulden boecxken, etc.*, in-12, Louvain, 1611 ; 3° *Vyfthien dyns daegsche communie ter eeren van den H. Dominicus, etc.*, in-18, Bruxelles, sans date ; 4° *Christelyke liedekens*, Ypres, sans date.

De la Société des Antiquaires de la Morinie : Bulletin historique 3e livraison de 1854.

De la Société Met Tyd en Vlyt : compte-rendu de ses travaux d'année 1853-1854.

De M. De Bertrand : Copie collationnée des lettres patentes d'Albert et d'Isabelle en faveur de la société de Saint-Sébastien de Zuydcoote.

De M. Harlein : *Het wonderlyk leven van Joosken, bygenaemt de bulte*, par J. Pitilion (manuscrit).

De M. De Baecker : 1° Un recueil manuscrit de poésies flamandes anonymes ; 2° Formule de vœu monastique sur parchemin.

De M. A. Dezitter : *Parochiale schoole*, Dunk. P. Labus (sans date).

De M. Degroote, de Furnes : *De Moedertael*, pièce de vers imprimée à Furnes en 1855.

De M. de Coussemaker : 1° Un recueil en vers et en prose de J. Pitilion ; 2° *Het heylig bloed ons Heeren J. C.*, in-8°.

De M. Decandt, d'Hondschoote : Sa traduction en flamand de *Lucrèce Borgia*, de Victor Hugo.

De M. David : 1° *Zegen wensch*, etc., en l'honneur de Maurus Desain, 65e abbé de St-Winoc ; 2° Nomenclature des curés de Caestre depuis 1494 jusqu'en 1820.

M. H. Bernaert communique un manuscrit intitulé : *Letter-Handel ontgonnen in maerte 1756 tusschen den Heer C. Van Costenoble, priester tot Belle en P.-J. De Bats tot Steenvoorde.* M. Mouvau se charge d'en rendre compte.

Il est donné lecture : 1° du rapport fait par M. Carlier au Congrès des délégués de Sociétés savantes ; 2° d'une note par le même sur la devise flamande de la corporation des tonneliers de Dunkerque.

Le Président annonce que M. Carlier prépare pour le Comité un travail sur les armoiries des institutions religieuses, féodales et civiles des Flamands de France, d'après les documents authentiques renfermés dans l'armorial de Flandre, de d'Hozier, qui existe en manuscrit à la bibliothèque impériale de Paris.

SÉANCE DU 24 MAI 1855.

CORRESPONDANCE.

M. Angillis annonce que la Société de Rumbeke, dont il est le Président, se propose de publier le premier volume de

ses travaux, et adresse quelques exemplaires du prospectus.

M. Hennebert offre, de la part de la Société Littéraire et Historique de Tournai, dont il est le secrétaire, ses publications en échange de celles du Comité. Cette offre est acceptée avec empressement.

M. Carlier demande quelques renseignements pour la notice qu'il prépare sur les armoiries.

M. Morael envoie en communication un manuscrit contenant la relation d'un voyage fait en 1716 de Bruges à Vienne, par le R. P. Verslippe, chanoine et vicaire-général à Bruges.

Le Président dépose sur le bureau le prospectus du bulletin des Sociétés savantes de Belgique, publié par M. Hennebert.

Le Comité confère le titre de membre honoraire à M. Edmond De Busscher, membre de l'Académie royale de Belgique, à Gand; M. C.-P. Serrure, professeur de l'Université à Gand; M. J.-M. Firmenich, à Berlin; M. Hoffman van Fallersleben, à Weimar; M. le docteur Snellaert, à Gand, membre de l'Académie royale de Belgique; M. le chanoine Van de Putte, curé à Boesinghe; M. Prudent Van Duyse, archiviste à Gand; M. J. Diegerick, archiviste d'Ypres, professeur à l'Athénée de Bruges; M. F. Rens, président de la société « De Tael is 't Volk »; M. Ph. Blommaert, professeur de l'Université à Gand; M. Bormans, professeur de l'Université à Liége; M. Henderick Conscience, à Anvers.

HOMMAGES.

De M. Harlein: *Nieuwen almanach voor 't jaer IX der fransche republyke, etc.*, Gand (sans date).

De M. de Coussemaker: Plusieurs pièces de poésies manuscrites.

De M. De Bertrand: Un exemplaire de sa notice historique sur Zuydcoote, publiée en 1855.

De M. A. Dezitter: Un cahier de chansons manuscrites et plusieurs chansons imprimées.

De M. l'abbé Carnel: 1° *Christelyke Académie, etc.*,

Dunk. E. Laurentz; 2° un acte de cession de rente du 15 Avril 1547, passé devant le magistrat de la Vierschaere de Cassel; 3° une autre cession de rente passée devant le même magistrat, le 4 Mars 1556; 4° une autre passée devant le bailly et les échevins de la seigneurie d'Angest en Hellewaers-capelle (St-Silvestre-Cappel), Ste-Marie-Capelle, Meteren et Bailleul, le 13 Février 1618; 5° enfin un acte de même nature passé devant le magistrat de Cassel, le 13 Février 1518.

De M. De Baecker: 1° L'autographe de la pièce de vers de Van Reichem, sur la plantation de l'arbre de la liberté en 1848, à Hazebrouck; 2° lettre en vers par Dewitte, de Bailleul, à Van Reichem, pour l'inviter à une représentation dramatique; 3° un numéro de l'*Echo des Marchés de Bergues*, contenant le programme de la procession en l'honneur de la fête de l'Immaculée Conception de Marie, à Bergues.

Il est donné lecture d'un article sur les *Annales* du Comité, inséré dans le Bulletin des Sociétés savantes. Cet article est signé Auguste Silvy.

Le Comité décide l'impression du second volume de ses annales.

SÉANCE DU 21 JUIN 1855.

CORRESPONDANCE.

M. Serrure père remercie le Comité de sa nomination au titre de membre honoraire; il accepte l'échange de son *Vaderlandsch museum* contre les publications du Comité. Il exprime en même temps le vœu de voir dresser par le Comité une carte de la délimitation des langues flamande et française. Le Président fait remarquer qu'une carte semblable a été publiée dans le deuxième volume du bulletin de la Commission Historique du département du Nord en 1835; mais qu'il est survenu depuis lors des changements qui peuvent motiver un nouveau travail de ce genre. Ce travail

entre d'ailleurs complètement dans les attributions du Comité. Il est décidé qu'il sera donné suite à cette idée.

M. le baron de Saint-Genois, rédacteur en chef du *Messager des Sciences historiques, des Arts et de la Bibliographie*, accepte l'échange de cette publication contre celle du Comité.

L'Académie d'archéologie d'Anvers et la Société scientifique et littéraire du Limbourg, à Tongres, annoncent l'envoi de leurs publications en échange de celles du Comité.

M. Perreau, conservateur-archiviste de la Société du Limbourg, demande des renseignements sur les corporations des arts et métiers dans les principales villes de Flandre.

Après la lecture de la correspondance, il est fait des remercîments au Président d'avoir mis le Comité en relation avec de nouvelles sociétés savantes et avec des hommes de lettres dont les publications viendront enrichir la bibliothèque de l'association flamande établie à Dunkerque.

Le Comité nomme :

1° Membre honoraire, M. le vicomte de Kerkove-Varent, Président de l'Académie d'archéologie de Belgique, à Anvers, Grand'Croix et Commandeur de plusieurs ordres.

2° Membres correspondants : M. Colins, juge à Anvers ; M. le professeur Vleeschouwer, d'Anvers ; M. Jaminé, Président de la Société du Limbourg ; M. A. Perreau, conservateur-archiviste de la même Société ; M. C.-A. Serrure fils, à Gand ; M. A. Silvy, sous-chef de bureau au ministère de l'Instruction publique et des Cultes, à Paris.

HOMMAGES.

De M. A. Dezitter : 1° *Historie van den Koninglycken propheet David, etc.*, in-4°, Dunk. E. Laurenz ; 2° une planche gravée sur cuivre, représentant le chateau d'Ekelsbeke, dont il est l'auteur.

De M. Thelu : 1° *Der Konste, etc.*, in-4°, Anvers, sans date ; 2° Le numéro 11 du *Journal pour tous*, contenant un article sur la fête de Noël en Suède et en Finlande.

De M. de Coussemaker : 1° *Gebod der liefde, etc.*, (Voir les Annales de 1853, bibliographie n° 94) ; 2° *Den dobbelen Zielentroost, etc.*, 1759.

De M. J. Corblet : Des progrès de l'archéologie religieuse ; in-8°, 1855.

De M. Carlier : Notice historique sur le scel communal, etc., de la ville de Dunkerque.

De M. Serrure fils : *Geschiedenis der Nederlandsche en Fransche letterkunde, etc.*, Gand, 1855 (Mémoire couronné par la Société royale des Beaux-Arts de Gand).

De M. Serrure père : *Vaderlandsch Museum voor nederduitsch letterkunde, etc.*, Gand, 1855.

De la Société des Antiquaires de la Morinie : Bulletin historique, 4e livraison de 1854.

De M. de St-Genois : La première livraison du *Messager* des Sciences historiques, etc., 1855.

De la Société des Sciences, etc., de Lille : Ses volumes de 1853 et 1854.

Le Président dépose sur le bureau les cinq premières livraisons du bulletin des Sociétés savantes, année 1855.

Il annonce avoir adressé à M. Tailliar la traduction de la pièce finnoise dont il a été question à la séance du 19 Avril.

M. De Bertrand fait observer que M. l'abbé Corblet parle du Comité flamand dans la brochure mentionnée plus haut.

A cette occasion, le Président invite les membres à recueillir et à signaler tous les faits tant anciens que modernes qui sont connus ; il peut en résulter des renseignements intéressants relatifs aux Flamands de France.

Il en sera fait mention dans le procès-verbal.

M. l'abbé Carnel lit une inscription tombale qu'il a relevée dans l'église de Bavinchove.

Le même membre pense qu'il peut être utile de compulser les archives des églises et des communes, et notamment les comptes; on y trouvera des documents curieux.

Plusieurs membres signalent des recherches à faire et les moyens propres à parvenir à un résultat utile.

EXTRAIT DE LA CORRESPONDANCE.

A Monsieur de Coussemaker, Président du Comité Flamand de France à Dunkerque.

Boesinghe, 2 Novembre 1853.

Monsieur le Président,

J'arrive un peu tard pour vous exprimer toute ma reconnaissance de ce que le Comité Flamand de France a bien voulu m'admettre au nombre de ses membres. Veuillez, s'il vous plaît, Monsieur le Président, être l'interprête de la vraie sympathie que je porte à votre nouvelle Société, et être persuadé que je suis toujours prêt à rendre tous les services possibles, tant à la Société qu'à chacun des membres en particulier.

En établissant votre Comité, vous êtes appelé, Monsieur, à sauver du naufrage les quelques débris d'une langue qui fut jadis celle de nos pères. Vos mœurs, vos coutumes sont devenues françaises par votre union à la plus grande des nations; cependant vous avez conservé des restes d'une langue qui est encore vivante chez vos voisins du Nord, d'une langue qui a sa littérature riche et féconde, et qui semble faite pour grandir toujours. Je puis vous dire avec feu mon ami de Reiffenberg: « N'ayons qu'un cœur pour aimer la patrie, et deux » lyres pour la chanter. »

Agréez, etc.

F. VAN DE PUTTE,
Curé.

Cöln, 1/8. 54.

Geehrtester Herr colleg!

Vor etwa 8 Tagen erhielt ich in Bonn, wo ich Assisen praesidirt habe, durch den Buchhändler Marcus die mir gutigst übermachten, « Annales du Comité Flamand ». So viel meine Zeit es nur immer erlaubte, habe ich darin gelesen, und ich kann sie versichern, dass mir, seit lange, kein Lecture so viel Freude gemacht hat. Esist mir fast unbegreifleich, wie sie binnen so kurzer zeit und in einen verhältnissmässig so kleinen Kreise schon eine solche Thätigkeit enthalten, und so viel zu Standebringen konnten: Ich kenne die Schwierigkeiten von solchen Unlernemungen. Was so anfangt, wird gewiss reiche und schöne Fruchte tragen! Sie und ihre Freunde sammeln sich in der That ein grosses Verdienst: es ist die lohnendste Aufgabe, die man sich stellen kann, das Volksleben, Volkslitteratur und die Volkskunst wieder zu Ehren zu bringen, das

---

TRADUCTION.

Cologne, le 1er Août 1854.

Trés-honoré Collègue,

Il y a environ huit jours, pendant que je présidais les assises de Bonn, j'ai reçu, par la bienveillante entremise du libraire Marcus, les Annales du Comité flamand. Je les ai parcourues autant que me l'ont permis mes loisirs, et je puis vous assurer que, depuis longtemps, aucune lecture ne m'a fait autant de plaisir. C'est chose presque incompréhensible pour moi, comment, en aussi peu de temps et dans un rayon aussi circonscrit, le Comité a pu déployer autant d'activité et produire autant de choses; car je connais les dificultés de semblables entreprises. Un tel commencement promet de riches et de beaux résultats. A vous et à vos collègues en revient le mérite! Une des tâches les plus louables qu'on puisse s'imposer est celle qui consiste à mettre en honneur la littérature et

scheintodte wiederan die stelle des scheinlebendigen zu setzen. Frankreich hat in dieser Beziehung viele Sünden abzubüsen; von ihn ging das nivelliren und uniformiren vorzugsweise aus; um so erfreulicher ist es zu sehen, wie die söhne Frankreichs jene Sünde der Vorfahren wieder gut zu machen bemüht sind. Ich werde nicht ermangeln ihren Verein und die « Annales » desselben öffentlich zy besprenchen, wie ich denn solches auch bereits gelegentlich gethan habe.

Met freudschaftlicher Hochactung grüsst

Ihr

Ergebenster

A. Reichensperger.

A Monsieur de Coussemaker, Président du Comité Flamand de France.

A la Roche-au-Breny (Côte-d'Or),
ce 24 Novembre 1854.

Monsieur,

J'ai lu avec le plus vif intérêt le volume des Annales du Comité Flamand que vous avez eu la bonté de m'envoyer.

---

l'art populaires, à donner une forme de vie à ce qui paraissait mort. La France a, sous ce rapport, bien des reproches à se faire. C'est d'elle qu'est partie l'idée de tout niveler, de rendre tout uniforme. Il est donc d'autant plus agréable de voir que des fils de France cherchent à réparer les fautes de leurs pères.

Je ne manquerai pas de saisir la première occasion de parler du Comité et de ses Annales, comme je l'ai déjà fait.

Agréez, etc.

A Reichensperger.

Tout, dans cette publication, a excité ma plus profonde sympathie. Quoique je ne sache pas la langue flamande, j'ai été initié dans ma jeunesse aux trésors de la littérature germanique du moyen âge à laquelle cette langue se rattache si intimement; et j'y ai puisé l'amour et l'admiration des monuments et des traditions qui ont fait la vie et la gloire des races teutoniques. Parmi ces races, il n'en est pas qui ait conservé sa religion, sa nationalité et ses libertés avec un plus opiniâtre dévouement que la race flamande. Le maintien de sa langue dans deux arrondissements modernes est un fait aussi remarquable aux yeux de l'historien que consolant pour celui qui estime à sa juste valeur la dignité et la liberté humaines. Je vous félicite ardemment, Monsieur, d'avoir consacré votre influence et vos efforts à fonder une institution qui aura pour résultat d'empêcher ou au moins de retarder la disparition de ce débris précieux de l'antiquité chrétienne au sein de la centralisation prosaïque et despotique de notre siècle. — Si l'adhésion la plus sincère et la plus affectueuse au but que se propose le Comité pouvait remplacer les titres qui me manquent, je briguerais volontiers l'honneur de voir mon nom figurer parmi ceux de ses membres.

Agréez, etc.

Le comte DE MONTALEMBERT.

A Monsieur de Coussemaker, Président du Comité Flamand à Dunkerque.

Bruxelles, le 27 Novembre 1854.

Monsieur,

J'ai reçu et je viens de parcourir avec un vif intérêt les

Annales du Comité Flamand de France, que vous avez eu l'extrême bonté de m'adresser.

Ce n'est pas sans quelqu'orgueil que j'ai trouvé mon nom inscrit au tableau de vos membres honoraires, en présence surtout des travaux remarquables et des recherches aussi intéressantes que laborieuses auxquels votre Comité se livre.

Avec la belle devise que vous avez adoptée : ***Moedertael en Vaderland***, vous devez acquérir une influence légitime et une réputation incontestée dans le monde savant; dans la mesure de mes forces, j'y travaillerai de tout mon pouvoir, car, à dater de ce jour, un lien indissoluble nous unit.

Agréez, etc.

ARMAND DE PERCEVAL,
Représentant, élu par l'arrondissement de Malines.

A Monsieur de Coussemaker, Président du Comité Flamand de France.

Paris, le 19 Novembre 1854.

Monsieur,

Je n'ai voulu répondre à la lettre pleine de bienveillance que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 12 de ce mois, qu'après avoir reçu le volume que votre lettre m'annonçait. Il m'a été remis il y a deux jours ; l'ayant lu avec un vif intérêt, je dois aujourd'hui, Monsieur, vous remercier à la fois et de votre bonne lettre, et du volume, et de ma nomination de membre honoraire du Comité Flamand de France. Veuillez croire, Monsieur, que j'ai été fort sensible à une distinction que je dois bien moins à mon mérite qu'à votre indulgente amitié, et soyez, je vous prie, auprès de vos honorables collègues, l'interprète de ma gratitude. Dites-leur que je m'ho-

nore d'appartenir à une société dont font partie MM. Grimm, Mone, et tant d'autres linguistes distingués. Qu'ils continuent avec un zèle noble et éclairé, à chercher, à recueillir, à faire connaître à l'Europe savante les monuments historiques et littéraires d'une langue qui, si elle n'est plus tout à fait celle que parlait Charlemagne, paraît cependant, parmi les divers idiômes teutoniques, être un de ceux qui se sont le moins écartés de leur source. Notre Académie des Inscriptions et Belles-Lettres a voulu que je fusse membre de sa Commission des Antiquités de la France; je serai heureux si jamais j'y trouvais une nouvelle occasion de faire apprécier à mes confrères les doctes et patriotiques travaux de votre Société.

Veuillez me permettre, Monsieur, de joindre à l'expression réitérée de ma reconnaissance, l'hommage de la haute considération avec laquelle j'ai l'honneur d'être,

Votre très-humble serviteur.

HASE,

Membre de l'Institut, Président de l'Ecole impériale et spéciale des langues orientales vivantes, etc.

INSTRUCTIONS

RELATIVES AUX DIALECTES FLAMANDS ET A LA DÉLIMITATION DU FRANÇAIS ET DU FLAMAND DANS LE NORD DE LA FRANCE.[1]

DIALECTES.

Dans sa séance du 23 Novembre 1853, le Comité a décidé qu'il serait fait un recueil de documents propres à faire connaître les divers dialectes flamands en usage dans les communes de sa circonscription. Il vient aujourd'hui appeler là-dessus l'attention de ses membres et lui indiquer les moyens de mettre ce projet à exécution.

Sous le titre de *Germaniens Volkerstimmen*, **M. Firmenich**, de Berlin, publie, sous les auspices du gouvernement prussien, un recueil de tous les dialectes germaniques. Pour atteindre le but auquel il voulait arriver, il a pensé que le moyen le plus propre était de former une collection de poésies populaires sous toutes les formes, reproduites dans le langage particulier, avec les tournures et les inflexions caractéristiques propres à chaque pays. A défaut de poésies de ce genre, il a eu recours aux contes et autres pièces en prose remplissant les mêmes conditions. Cet ouvrage, véritable monument national pour toutes les souches germaniques, est arrivé à son troisième volume. En le parcourant, on est frappé de voir combien est riche la littérature populaire des nations germaniques, combien sont variés leurs dialectes. Ce livre, on peut le dire sans crainte de se tromper, formera un miroir des plus fidèles de l'esprit et du sentiment populaire proprement dit. C'est, en effet, dans les poésies populaires que réside la littérature du peuple; son histoire elle-même est presque tout entière dans ses poésies et dans ses traditions. C'est là qu'il faut

(1) Ces instructions ont été rédigées par M. de Coussemaker.

étudier ses sentiments, ses goûts, sa moralité. Certains travaux isolés existaient déjà, mais une œuvre aussi complète que celle du savant Berlinois n'avait jamais été tentée. Elle vient combler une lacune véritable dans la littérature germanique.

Ce que M. Firmenich fait pour la race germanique en général, il appartient au Comité flamand de France de l'exécuter pour les habitants de sa circonscription. Le Comité vient donc faire à cet égard un appel à tous ses membres, et prie chacun d'apporter sa pierre à l'édifice qu'il s'agit de construire. Tout le monde, on le verra, peut facilement fournir sa quote-part à cette œuvre multiple. N'oublions pas d'ailleurs que le flamand, tel qu'il est parlé chez les Flamands de France, fait partie des nombreux dialectes germaniques, et qu'il est d'autant plus intéressant à étudier, qu'il est un de ceux qui s'éloignent le moins de la langue mère.

Nous allons exposer brièvement les bases du travail, et indiquer les matériaux qu'il s'agit de rassembler. Le but que veut poursuivre le Comité est double, savoir :

1° Faire connaître les dialectes flamands tels qu'ils sont parlés aujourd'hui par le peuple dans chaque commune ; 2° comme moyen le plus propre à y parvenir, recueillir les légendes, chansons, sagas, ballades, contes, fables, proverbes, dictons, etc., en un mot, tout ce qui constitue la littérature populaire, soit en prose, soit en vers.

Pour mieux préciser ce que l'on désire, pour faire toucher du doigt, en quelque sorte, les documents que le Comité attend de ceux qui voudront bien le seconder dans ses recherches, il est utile d'entrer dans quelques détails.

Quand on examine la langue flamande telle qu'elle est parlée par les Flamands de France, on est frappé des variétés d'expressions, des différences d'accents, d'inflexions, de contractions et de diminutifs, qui existent dans les diverses parties du territoire des arrondissements de Dunkerque et d'Hazebrouck. C'est à ce point que bien des personnes, des Flamands mêmes, peu versés, à la vérité, dans la connaissance

de leur langue maternelle, considèrent notre flamand comme un patois à cause des variétés dont nous venons de parler. Quelques-uns n'osent pas y reconnaître une langue grammaticale; d'autres le méprisent, prétendant que ce n'est qu'un baragouin. Rien n'est plus faux que cette manière de voir. Pour peu qu'on examine de près toutes ces variétés, on ne tarde pas à remarquer qu'elles ne sont que de simples variantes d'un même langage, formant autant de dialectes qu'il est facile de ramener à un même type. Il s'agit, pour le Comité, de mettre cette vérité en relief; pour cela, il est nécessaire de connaître par des spécimens, choisis avec intelligence, les diverses locutions de chaque localité. Dans le choix à faire de ces spécimens, il est important d'abord qu'on s'adresse à des personnes appartenant à une famille originaire de cette localité. Car c'est là que les locutions particulières se sont transmises de génération en génération C'est là seulement qu'on trouvera ces petits contes, ces chansons enfantines, ces bouts rimés et une foule de petits riens que la tradition a conservés intacts depuis plusieurs siècles, et dans lesquels se trouvent reproduites les expressions les plus caractéristiques. C'est là, en un mot, qu'on rencontrera le langage véritablement original de chaque agglomération d'individus. Il est important ensuite de transcrire les spécimens avec l'accentuation, les contractions, les diminutifs en usage, sans faire attention à la pureté du langage ou à l'orthographe. Il vaut mieux commettre des fautes grossières en indiquant avec précision les inflexions, que de négliger celles-ci en écrivant les mots selon la grammaire et le dictionnaire.

Que c'est dans les contes, sagas, chansons, proverbes et autres traditions populaires que réside le véritable dialecte de chaque pays; cela est évident. N'est-ce pas, en effet, dans ces pièces que chacun a entendues, répétées et transmises, que se conserve le mieux le langage particulier de chaque localité? Il n'est pas de village, pas de hameau qui n'ait sous ce rapport quelque chose de particulier et d'original.

Le Comité demande qu'il lui soit transmis tout ce qu'on

pourra recueillir en fait de vers ou de prose dans ce genre, en ayant soin de distinguer, autant que possible, ce qui appartient spécialement à la localité de ce qui n'en est pas.

On sait que les poésies populaires proprement dites sont celles qui naissent spontanément au sein des masses, qui n'ont pas de nom d'auteur et que le peuple conserve par tradition. On ne peut donner le nom de populaires à des poésies qui ont été faites pour le peuple, si elles n'ont été adoptées par lui. De même, on ne saurait ranger dans cette catégorie certaines poésies composées par le peuple, même avec une intention populaire, lorsque, de fait, elles n'ont pas été accueillies et conservées comme telles.

Les poésies populaires peuvent se diviser aussi en poésies chantées et en poésies non chantées. Les poésies chantées, qui sont évidemment les plus nombreuses, comprennent d'abord toutes les chansons depuis la chanson historique jusqu'à la chanson d'enfants ou de nourrices; viennent ensuite les ballades, les légendes, etc., puis enfin ces sortes de récits dont chaque vers est dit sur la même mélodie. Mais la poésie chantée n'est pas seulement la plus nombreuse, elle est aussi presque toujours celle où la tradition s'est le mieux conservée. La mélodie, cela est certain, est toujours un véhicule sûr au moyen duquel se transmettent, de génération en génération, les traditions populaires.

Dans presque toutes les localités, il se trouve des personnes qui connaissent des chants plus ou moins anciens, des chants qui sont, pour ainsi dire, dans la bouche de tout le monde; ce qui indique leur popularité. Quand on s'aperçoit qu'ils offrent un caractère particulier, il est bon de les recueillir et de les transcrire exactement tels qu'ils sont chantés. Il arrivera plus d'une fois sans doute que les mêmes choses sont connues dans des localités différentes, ce n'est pas une raison de les omettre, car on trouvera ainsi, soit dans le texte, soit dans le dialecte, plus d'une variante, qu'il peut être utile de posséder.

Mais les chants qu'il importe surtout de ne pas négliger,

ce sont ceux qui appartiennent d'une manière spéciale à la localité où ils sont en usage, qui sont dans la bouche des habitants originaires du pays. Ces chants offrent évidemment un intérêt plus grand que les autres, car c'est dans ceux-là qu'on trouve cette originalité de langage et de dialecte que le Comité a pris à tâche de constater.

Dans les poésies non chantées se rangent les contes, les fables, les légendes, etc. Ces pièces sont peu nombreuses ; néanmoins il en est de curieuses et d'intéressantes. A défaut de contes, de légendes et de fables, on peut se dédommager par les proverbes, les sentences, les dictons en vers ou en rimes; il y a là une moisson abondante à faire. Il n'est certes pas de village, pas de hameau qui n'ait les siens. C'est dans les proverbes et les dictons que l'on rencontre souvent les tournures de phrases les plus caractéristiques, les locutions les plus pittoresques.

Après les vers vient la prose qui n'est pas moins en état que la poésie de fournir des documents. Il existe dans notre Flandre, sous le nom de *Vertellingjes, raedseltjes*, etc., une multitude de petits contes, de petits récits renfermant les uns des légendes populaires, d'autres des traditions superstitieuses. Il s'agit de les recueillir dans le langage même du pays où ils ont cours, et de les reproduire avec la naïveté et les détails que l'on rencontre dans la bouche de ceux qui les racontent.

Mais en supposant pour un moment, ce qui est difficilement admissible, qu'on ne trouve aucune pièce dans le genre de celles que l'on vient de mentionner, alors on pourrait traduire librement la parabole de l'Enfant prodigue, en ayant soin d'y introduire les principales expressions particulières de la ville ou du village dont on veut faire connaître le dialecte.

Afin de faire bien comprendre ce que demande le Comité, afin de montrer ce qu'il a en vue, on a pensé qu'il ne serait pas inutile de donner ici quelques spécimens renfermant les locutions et les expressions caractéristiques de quelques localités.

Comme spécimen du dialecte de Dunkerque, nous donnons le pètit conte populaire suivant, que nous a fait connaître notre collègue M. Alex. Bonvarlet. Nous ferons remarquer que ce récit a la plus grande similitude avec un conte allemand recueilli par les frères Grimm, et un conte russe publié par Pouchkine.

'T MANNEKIE EN 'T VISSCHE.

Der[1] was ä[2] keire[3] ä mannekie[4] die gink om water te scheppen; en, al water scheppende, ä nam ä vissche. 't Vissche zey aen 't mannekie: Weye[5] me[6] laeten gaen, 'k zaye[7] geven al daye[8] wil? — 'k Zou[9] geiren[10] ein[11] schoone hofsté h'en[12]. — Gae[13] mae[14] nae[15] huys g'hettet al[16].

Saherdags[17] 't mannekie kwaem weir: — Vissche, vissche van over de wyde zeye[18]? — We[19] blief ye[20], mynheire[21] de lekkertee? — 'k Zou geiren ein schoo[22] kasteel h'en. — Gae mae nae huys g'hettet al.

Saherdags 't mannekie kwaem weir en vraegde: 'k zou geiren keunink[23] zyn, en me vrouwe keuningin[24]? — Gae mae nae huys, ge[25] zyt het al.

Sahherdags 't mannekie kwaem weir en vraegde: Vissche, vissche van over de wyde zeye, 'k zou geiren God zyn, en me vrouwe Onze Vrouwe? — Gyn[26] grooten zot, die wilt hooger zyn of God, kruypt zeire[27] onder uw pispot.

Voici un dicton qui, en peu de mots, fait connaitre ce que le dialecte de Bailleul présente de plus frappant:

Te Balle[28]
Bachte[29] de kapalle[30],
Verkopt men malk[31]
Voor gald[32].

1 Daer. 2 een. 3 keer. 4 mannetje. 5 wilt gy. 6 my. 7 ik zal u. 8 dat gy. 9 ik zoude. 10 geerne. 11 een. 12 hebben. 13 gaet. 14 maer. 15 naer. 16 gy hebt het al. 17 's anderdags. 18 zee. 19 wat. 20 gy. 21 mynheer. 22 schoon. 23 koning. 24 koningin. 25 gy. 26 Gy. 27 zeer.
28 Belle. 29 Achter. 30 kapelle. 31 melk. 32 geld.

Les deux petites pièces suivantes ont été recueillies à Cassel :

'T SMITJE VAN POLEN.

'tSmitje van Polen
En hadde nog yzer, nog kolen,
Nog hamer, nog annebil[1],
Nog nie[2] ä[3] duyvel die werken wil.

Pieren, stieren stoppen baert
Joeg zy wuf[4] nae[5] Casselwaert
Cassel was te kleene,
He[6] joeg ze nae Peene
Peene was te groot,
He sloeg ze mors stokke dood.

Voici quelques lignes qui peuvent donner une idée du dialecte d'Hazebrouck :

'tMannige[7] van Kobaighe[8], de groenschelierége, is nau[9] 'tkolhof ägaen[10] om arappels[11] en wättels[12] 't haelen.— 't Jem Maria[13] ! en[14] is weer äkeerd[15], mä[16] zynen pänher[17] vul ghes[18] en blaun[19].

Les lignes suivantes caractérisent assez bien le dialecte des habitants du Catsberg, appelés *Koesjes :*

My vaure[20] en you[21] vaure hen[22] zo dikkers[23] pap eten te gaure[24] ; 't is jamer dak ye[25] mun[26] slaun[27].

DÉLIMITATION DU FLAMAND ET DU FRANÇAIS.

Pour compléter le travail sur les dialectes, le Comité croit qu'il faudrait y annexer une carte topographique indiquant d'une manière aussi précise que possible la délimitation du flamand et du français dans toutes les communes du Nord de la France.

1 Aembeeld. 2 niet. 3 een. — 4 wyf. 5 naer. 6 Hy. — 7 't Mannetje. 8 Jakoba. 9 naer. 10 gegaen, 11 aerdappels. 12 wortels. 13 Jesus Maria ! 14 hy. 15 weêrgekeerd. 16 met. 17 (panier). 18 gars; gras. 19 blaen. — 20 vader. 21 uw. 22 hebben. 23 dikwils. 24 gaeder. 25 dat ik u. 26 moet. 27 slaen.

La Commission historique du département du Nord, dans son zèle pour tout ce qui concerne les études historiques et archéologiques du pays, a, en 1845, dressé une carte de délimitation du français et du flamand dans les départements du Nord et du Pas-de-Calais. Ce travail, qui a eu pour principal collaborateur M. Derode, aujourd'hui l'un des membres les plus actifs du Comité, a été établi d'après les renseignements transmis officiellement par MM. les Maires à M. le Préfet du Nord.

Le Comité a pensé qu'il y a lieu d'exécuter sous sa direction une carte semblable dans laquelle entreraient les modifications qui se sont opérées depuis cette époque. A cet effet, il est utile de faire connaître les points principaux sur lesquels devront porter les renseignements qu'on sollicite. Nous croyons ne pouvoir mieux faire que d'adresser à ceux dont nous réclamons le concours, quelques questions analogues à celles que la Commission historique a adressées à ses correspondants. Nous demandons par conséquent :

1° Quelle langue, du flamand ou du français, on parle exclusivement dans chaque commune ;

2° Laquelle des deux langues y domine ;

3° Si l'une d'elles y est seulement parlée d'une manière accessoire.

Comme moyen d'élucider les questions précédentes, nous demandons encore :

1° Si les sermons ou prônes se font exclusivement en flamand ou en français, ou, à tour de rôle, dans l'une ou l'autre de ces langues ;

2° Si on lit le flamand ; c'est-à-dire si on y fait usage de livres de prière en flamand, et si, dans les familles, on lit des livres flamands.

Dans les réponses à faire à ces questions, on fera attention qu'il s'agit de savoir quelle est la langue parlée par les habitants nés dans le pays, abstraction faite de ceux qui y résident momentanément ou qui s'y sont établis même depuis plusieurs années.

—

NOELS DRAMATIQUES

DES FLAMANDS DE FRANCE,

PAR M. L'ABBÉ D. CARNEL.

La pastorale dramatique que nous avons publiée l'année dernière sous le titre de *'t Kribbetje* (1), a excité quelques nobles sympathies en faveur de ces productions naïves d'une littérature et d'un peuple encore trop peu connus. Nous avons donc regardé comme un devoir pour nous de poursuivre de ce côté-là nos modestes recherches. Cette fois, un cahier manuscrit nous est tombé sous la main: Il appartient au dernier siècle et paraît avoir été rédigé pour l'usage d'une école charitable de Dunkerque (2). Ce cahier renferme des cantiques pieux, parmi lesquels sont quelques scènes du *Kribbetje;* mais nous y avons surtout remarqué un petit mystère de la Fuite en Egypte et un dialogue entre Marie et Joseph devant la couche misérable du Dieu sauveur. Ce sont ces deux pièces que nous avons confiées aux *Annales* du Comité Flamand de France.

(1) Voir le tome premier des *Annales* du Comité Flamand de France, année 1853.

(2) Cette école est située dans une impasse de la rue Emmery. On l'appelle *Ecole Quandalle.* Ce titre est presque tout ce qu'elle a conservé de son ancien renom. Elle le doit à la générosité des deux demoiselles Quandalle, qui en furent les fondatrices sur la fin du dernier siècle. Les deux charitables sœurs dirigèrent elles-mêmes l'école pendant assez longtemps. Leur œuvre, aujourd'hui si abandonnée, était, ainsi que les souvenirs l'attestent, une sorte de ramification de ces écoles dominicales qui furent autrefois si nombreuses et si florissantes dans notre pays. Nous avons pensé que ces institutions chrétiennes méritent aussi d'avoir leur histoire, et nous nous proposons en conséquence de publier nos recherches à ce sujet.

La Fuite en Egypte est plutôt un gracieux et attendrissant tableau qu'un drame proprement dit ; encore moins y trouve-t-on ces complications qui caractérisent l'ancien théâtre dans nos provinces méridionales. Une jeune femme avec son petit enfant, un vieillard, un laboureur et quelques hommes armés, voilà tous les personnages de la pièce. Mais lorsqu'on vous dit que cette jeune femme c'est la Vierge Marie, que ce vieillard c'est Joseph son saint époux, et que vous les voyez là, sur la route qui mène en Egypte, cherchant à soustraire le divin enfant Jésus aux traces des hommes cruels qui demandent son sang, qu'est-il besoin que l'intérêt de la scène soit excité par des excentricités et des lazzis? Il y a là de la poésie à pleines mains. Or, le peuple flamand comprend la poésie, particulièrement celle qui est inhérente à ses croyances; il ne demande par conséquent pas davantage, et c'est ce qui explique, croyons-nous, la sobriété des accessoires dans ses amusements dramatiques (1).

Notre petite pièce est donc tout simplement la mise en scène de quelques versets du nouveau Testament. Elle s'inspire néanmoins des légendes fournies par les évangiles apocryphes et les traditions du moyen âge: Ainsi, les arbres qui s'inclinent, et les idoles qui tombent sur le passage du divin enfant, sont les détails que l'on trouve dans l'Evangile de l'Enfance (2), la Légende dorée (3), le *Speculum historiale* de

(1) On sait que l'emploi de ces accessoires, poussé jusqu'à l'abus dans certains mystères, devint une cause principale de leur déchéance. Voyez les *Origines latines du Théâtre Moderne*, par M. Edélestand du Méril. Paris, 1849. Introduction, p. 76 et suiv.

(2) Voyez les *Evangiles apocryphes*, traduits par G. Brunet.

(3) Voici ce qu'on lit dans la légende des Innocents: « Et selon la prophétie d'Isaïe, quand Notre-Seigneur entra en Egypte, les idoles trébuchèrent et l'on dit que tout, comme lorsque les enfants d'Israël étaient sortis de l'Egypte, il n'y avait maison où le premier né ne fût mort; ainsi il n'y eut alors aucun temple dont l'idole ne trébuchât. Cassiodore raconte dans son histoire tripartite qu'en Hermopolis, dans la Thébaïde, il y a un arbre qui est appelé persidis, qui guérit de beaucoup de maladies, car si les feuilles ou l'écorce est liée au

Vincent de Beauvais, et dans plusieurs Pères et historiens de l'Eglise (1), etc.

Toutes les conditions essentielles du drame manquent encore davantage à la seconde de nos petites pièces. Ici il n'y a point d'autre forme que celle du simple dialogue : C'est Marie et Joseph qui s'extasient chacun à son tour sur le miraculeux enfant qui vient de naître. Comme on doit s'y attendre, leur langage est un tissu d'expressions d'amour parmi lesquelles les images bibliques abondent. De plus, la langue flamande y a fourni ses plus douces paroles et ses répétitions charmantes de la même idée en des termes différents, dont elle possède un si large trésor.

Malgré la simplicité d'action qui règne dans ces deux compositions littéraires, il est évident pour nous qu'elles ont été écrites pour être représentées sur la scène. Même les souvenirs de la génération actuelle attestent qu'on les représentait naguère encore. Cette persistance dans notre pays à vouloir dramatiser les cérémonies et les croyances de la religion, renferme plus d'un indice (2). Nous aimons à y voir un

cou du malade, il guérit. Et comme la Vierge Marie s'enfuyait en Egypte avec son fils, l'arbre s'inclina jusqu'à terre et il adora Jésus Christ. » *La légende dorée*. Trad. de Brunet.

(1) Notamment Sozomène, Eusèbe, Saint-Bonaventure, etc.

(2) En 1834 les ordonnances épiscopales trouvaient encore matière à appliquer le décret suivant: « Juxtà canones conciliorum, et præsertim Narbonensis et Bituricensis, prohibemus rectoribus ne admittant spectacula, ut ficta pastorum adoratio, vulgò *Bethleem*, inter officia natalitiorum Christi, et alia hujusmodi..... Quæ scenicos ludos, licet piè sed pietate quæ non est secundùm scientiam, redolent. *Statuta Diœcesis Cameracensis*. 1834. — Il y a une vingtaine d'années à peine, on jouait la Passion à Bourbourg. De même à Hazebrouck, à Eecke, à Steenvoorde, et à Bailleul, où le mystère du Jugement dernier survécut à tous les autres. A Hondschoote, la Naissance du Christ (*de geboorte Christi*, door Lazarius Maes) fut représentée en 1835, 1839 et 1849. Chaque année pareilles scènes font partie de la procession à Furnes. — Dans les pays du Nord, ces legs pieux du moyen âge se sont également conservés d'une manière presque intacte. Ainsi en Suède et en Finlande les faits relatifs à l'enfant de

témoignage de la foi simple et naïve d'un peuple, qui se plaisait à associer ses joies avec les mystères de son culte, et se faisait par là une sorte de prédication à sa convenance. Cette association d'idées se retrouve aussi dans les luttes poétiques des chambres de Rhétorique, dans les ghildes ou confréries, dans les cortéges-processions, dans les chansons populaires et jusque dans les fêtes et les amusements de la jeunesse.

Il y aurait ici à citer bien des faits curieux. Les annales de nos villes et de nos villages en sont remplies....

Ainsi, à Dunkerque en particulier, cinq sociétés de Rhétorique distinctes contribuaient, au XVI[e] siècle, à l'édification et à l'amusement de la population. — C'étaient : *La Compagnie de Retoricke* (intrà-muros), celle de *St-Eloy* (extrà-muros), *les Josnes compaignons des Escolles*, *la Retorike de la Garnison*, et enfin *les Josnes Bouchers* (1). — Les registres des comptes de la ville mentionnent les *cannes* de vin octroyées à diverses reprises à tous ces bons confrères, comme *dons de courtoisie*.

Ils jouaient tantôt en plein air, devant la maison de ville ou dans la *Steenstraete* (rue des Pierres), qu'on sablait pour

Bethléem sont encore de nos jours l'objet de représentations dramatiques: « Rien de plus curieux, dit M. Leouzon le Duc, que le drame d'Hérode, réservé pour l'Epiphanie. Ce jour-là la troupe des acteurs est doublée. C'est Hérode, couronne en tête, sceptre à la main, manteau de pourpre sur les épaules, c'est sa cour en brillants oripeaux, ce sont les mages avec leur étoile. Hérode assis sur une chaise qui lui sert de trône, donne audience aux rois étrangers, qui lui annoncent la naissance du Christ. Cette nouvelle le met en fureur: Il commande à sa garde de massacrer les mages. Ceux-ci dégaînent, le combat s'engage; le désordre est à son comble. Enfin les mages triomphent, Hérode et les siens prennent la fuite ». *Journal pour Tous*, 1[re] année, p. 173.

(1) Ces indications et les suivantes, nous les devons à l'extrême obligeance de notre savant collègue M. Derode, qui a compulsé les registres de la municipalité dunkerquoise dans l'intérêt de l'histoire locale dont il s'occupe.

cela (1); d'autres fois en présence de ***Messieurs de la loy à table*** (2).

Ils savaient, dans le choix de leurs pièces,

Passer du grave au doux, du plaisant au sévère.

Ainsi, lorsque l'Eglise célébrait quelque grande solennité; lorsque c'était par exemple *jour Nostre-Dame*, ou bien *es festes de Pasques*, on jouait *ung jeu moural, ung jeu de sens*. Au *jour des Quaresmiaulx*, c'était au contraire un *esbattement* ou bien une *farce*.

En 1550 le compte remémore VIII cannes de vin offertes « au maistre Baulden van Wynsberghe maistre des escolles auecq les chanteurs de l'église quant il auoit joué auecq ses escolliers le jœu morael du filz prodigue ».

Deux ans plus tard il était octroyé au même « maistre des escolles six kannes de vin a viij^{s} le pot, à cause d'un jœu moral qu'il auoit fait demener par ses disciples en latin et après en thiois ».

Cependant Jodelle avait paru, et le théâtre en France s'était rapproché du théâtre ancien. Les josnes compaignons de Dunkerque, sous la direction de « Me Jehan Vanzomere, » ne reculèrent pas non plus devant la prétention d'imiter le genre antique; ils jouèrent donc, en 1565, une tragédie intitulée *Sarepus*, qui ne tarda pas à être suivie d'une comédie, nommée *Acolastus* (3).

(1) Du compte de 1554 à 1555 — (1er Avril) payé à Nicolas de Gaey le josne charton, pour avoir osté le sablon mis en la Steenstraete par charges de M^{r}. le gouverneur de cette ville aux carameaulx. vx^{s} iiij^{d}.

(2) Compte de 1537 — Den viij^{en} dach van lauwe ghepresenteert den ghesellen vande rethoricke, mids dat zy een esbattement voor de wet in cameren ghespeldt vergadert waeren, iiij kannen wyns te viij^{s} den stoop. . . . . iij^{L} iiij^{s}.

Item. Du compte de 1556 à 1557 — (11 janvier) à maistre Jehan Empel, à cause d'une remontrance et exclamation faite par deux de ses escolliers en la présence de la loy estant à table, deux cannes de vin. . . . . xxxij^{s}

(3) A Béthune on était entré dans la même voie. En l'année 1555 on y joua deux tragédies. Voyez Al. de la Fons-Mélicocq : *les Artistes et les Ouvriers du Nord de la France*. Béthune 1848.

C'était surtout durant les processions que le goût des représentations scéniques se donnait satisfaction. On dressait dans les divers quartiers de la ville *hours* et *eschafaux*, sur lesquels on *remontrait* des histoires sacrées assaisonnées le plus souvent d'épisodes fabuleux, le tout « en l'honneur et louange de Dieu » (1).

Mentionnons encore les *joueurs d'espées* qui, eux aussi, se faisaient gloire d'embellir la procession par leurs jongleries et *jeus de personnaiges*. Il y avait là sans doute de quoi s'illustrer pour tous ces joyeux cempagnons, qui venaient de toutes parts à ces solennités, soit de Teteghem, de Socx, de Lyncke et même de Béthune. Au reste, des cannes de vin leur étaient à chaque fois généreusement offertes (2). Mêmes largesses étaient accordées par l'échevinage de la ville au grave personnage qui, chaque année, faisait auprès des enfants le rôle de St-Nicolas, le jour de la fête de ce bien-aimé patron (3). Il paraît même qu'en sa qualité *d'évesque des escolliers*, il se faisait accompagner des chantres de l'église (4).... C'était justice: A tout seigneur tout honneur;

(1) Du compte de 1519 à 1520. — Le xxj^{e} dudit mois de Juillet, présenté certains et pluisieurs bonnes gens de certaines rues en cette ville à cause du bon debuoir et despens quilz faisoient pour faire et monstrer pluisieurs belles mystères et figures sur eschafaux a lesquelz ils furent et monstrerent à la procession généraele, adonc ordonne porter en l'honneur et louange de Dieu de la grace advenue à notre tres redoubté S^{r} de la elexion de la couronne du royaulme des Romains; aussy pour faire les feus de joye et aultres joyeusetez que adonc au soir ilz feirent à cause de la delaccion (*sic*); le tout selon lordonnance de notre susdit S^{r}, en tout xxxij kannes de vin à viij^{s} pour le pot monte. . . . . xxxiij^{L} xij^{s}.

(2) Comptes de 1572 à 1573—A douze compaignons de Socx après quils avoient condécoré la procession générale à danser avec espées nues xij kannes. . . . . ix xij^{s}.
V. de Mélicocq *ibid.* p. 227.

(3) Cte de 1519—(6 Décembre) estant le jour de St-Nicolay, présenté à lévesque des escolliers lequel adonc lemst (?) sa feste selon la coustume deux kannes de vin à viij^{s} le pot. . . . . xxxij^{s}

(4) Cte de 1553 — (6 Déc.) Jour de S. Nicolay, présenté aux chantres de l'église avecq lévesque des enffans ij kannes. . . . . xxxij^{s}

toutefois rien n'autorise ici à penser que cette parade eût quelque chose de commun avec les cérémonies grotesques et scandaleuses, connues sous le nom de *Fête des innocents, des fous*, etc., qui, à cette même époque, avaient encore lieu dans les églises de certaines localités, malgré les condamnations formelles des conciles et des facultés de théologie (1).

Telles étaient donc les choses qui savaient émouvoir les esprits dans la redoutable cité des Bart, des Colaert et des Jacobsen. L'engouement pour ces exercices de l'imagination allait même si loin, qu'en 1558, « quelques semaines après » que les habitants furent rentrés dans leur ville abandonnée » et demi-ruinée, les jeux de rhétorique se faisaient avec » une fréquence qu'on n'avait pas vue auparavant (2). » — On les défendit néanmoins l'année suivante, nous ne savons pourquoi (3); mais, quoique la défense émanât de haut lieu, on n'en tint aucun compte, et les représentations dramatiques furent ostensiblement continuées par les compagnons de la Rhétorique et patronées par les échevins jusqu'en 1583, où le prince de Parme les supprima complètement par un décret...... Ce qui veut toutefois dire qu'il les força à se maintenir pour quelque temps dans l'ombre : Tant les habitudes d'un peuple sont parfois indomptables !

---

(1) Voyez sur ce sujet les curieux détails publiés par M. d'Ortigues dans son Dictionnaire de plain-chant. Art^e : *Fête de l'âne, des fous.*

(2) M. Derode : Histoire de Dunkerque, p. 319.

(3) Cte de 1559—(21 Février) à ung messagier du conseil en Flandres portant le placcart deffendant les jeulx de retoricque.

DE VLUCHT NAE EGIPTEN.(1)

VERTOONDERS.
- ONSE LIEVE VROUWE.
- JOSEPH.
- ACKERMAN.
- RUBBEN, MOORDENAER.
- ANDER MOORDENAEREN.

ONSE LIEVE VROUWE.

Adieu, adieu, ô schoone lantsdouwe,
Die den Heere gaf aen Jacobs stam,
Doen hij, door de wilde ende rouwe
Woestinnen, uyt Egipten landt quam.
Ick moet naer toe, mits dat den tirant
Pharao nu heerscht in Canaan landt,
In 't landt van beloften, daer David eerst
Met syn voorouders heeft geweest.

(1) L'orthographe de cette pièce ainsi que de la suivante est celle du Mss. Il est facile de voir quels sont les endroits légèrement modifiés par le copiste. C'est avec regret que nous ne joignons pas ici la musique aux paroles, par la raison que nous n'avons pu nous procurer les airs primitifs.

LA FUITE EN EGYPTE.

PERSONNAGES:
- LA SAINTE VIERGE.
- SAINT JOSEPH.
- UN LABOUREUR.
- RUBEN, ASSASSIN.
- AUTRES ASSASSINS.

LA SAINTE VIERGE. — Adieu, adieu, belles campagnes, que le Seigneur donna aux descendants de Jacob, alors qu'à travers de sauvages déserts, ils sortirent de l'Egypte. Et moi, je dois m'y rendre, puisqu'un autre Pharaon règne en tyran sur la terre de Chanaan, la terre promise, la terre de David et de ses aïeux.

JOSEPH.

Adieu, ô landt van melck en honinck,
Maer nu vol tranen en kinders bloedt!
Ick vluchten weg met uwen koninck;
Ick vluchten naer Nilus heet vloed.
Adieu Jerusalem, adieu Simeoen,
Adieu, ô tempel van Salomoen!
Adieu, ô Judae mijn vaders landt!
Ick vluchten naer swart Egipten landt.

O. L. VROUWE.

Mijn Joseph, en laet u niet verdrieten;
Abram heeft dese wegh oock gedaen;
En Joseph aen de Ismaëliten
Verkocht, is oock alhier gegaen;
En met sijn broeders en Benjamin,
Jacob met sijn geheel huijsgesin;
Jacob die quam in hongers noodt,
Waer wij brengen het hemels broodt.

Siende eenen ackerman:

ô Ackerman, wilt ons verklaeren,
Die hier in den acker soo neirstigh werckt,
Hebt ghij niet hier ontrent de schaere
Te peerde of te voet van Herodes gemerckt?

JOSEPH. — Adieu, terre de lait et de miel, maintenant trempée de larmes et de sang de petits enfants! je te fuis emportant ton roi. Je fuis vers le Nil aux tièdes ondes. Adieu, Jérusalem; adieu, Siméon; adieu, temple de Salomon; adieu, Juda, ma patrie; je fuis vers la noire Egypte.

LA SAINTE VIERGE. — Mon Joseph, ne vous affligez pas; Abraham aussi a suivi ce chemin. Joseph, vendu aux Ismaëlites, l'a parcouru à son tour; puis ses frères avec Benjamin, Jacob avec toute sa maison. Ils venaient appaiser leur faim là où nous portons le pain des cieux. —*(Voyant un laboureur):* O laboureur, qui travaillez si courageusement à votre champ, n'avez-vous point aperçu dans ces lieux des fantassins ou des cavaliers de la milice d'Hérode?

DEN ACKERMAN.

Ach! neen; vriendinne, ken sagh hier geen;
Vreest ghij misschien voor uw kindeken kleen?

O. L. VROUWE.

ô Jae, ackerman; wanneer den vorst
Soo naer het bloedt der kinderen dorst.

ACKERMAN.

Wie sou dat kindeken konnen vermoorden,
Die soo soet is, minnelick, schoon en klaer?
Het sou selfs sijn eijgen verschoonen,
Herodes bewegen toen hij het maer sagh.
't Is soeter als Moijses in 't water geleijdt,
En door Maria syn suster bevrijdt.
Een nieuwe Pharao leeft nu ter tijdt,
Siet dat ghij een ander Maria sijdt.

O. L. VROUWE.

ô Ackerman, dat wil ick wesen,
Wilt ghij ons niet ontrouwigh sijn;
Want ick voor de ruijters vreesen

Le laboureur. — Oh! non, ma chère, je n'ai vu personne; craignez-vous peut-être pour votre petit enfant?

La Sainte Vierge. — Oh! oui, bon laboureur; car ce méchant prince a soif du sang de ces petits innocents.

Le laboureur. — Qui pourrait tuer ce petit enfant? il est si doux, si aimable, si gentil, si caressant! Il se suffit pour sa défense. Hérode lui-même serait attendri en le voyant. Il est plus doux que Moïse, confié aux eaux du fleuve, et que Marie sa sœur protégea. Puisqu'un nouveau Pharaon est aujourd'hui sur le trône, tâchez aussi d'être une autre Marie (1).

La Sainte Vierge. — O laboureur, c'est ce que je veux être. Et vous, soyez-nous fidèle; car j'ai une grande peur des cavaliers et

(1). *Exode*, Ch. II. Ce nom de *Marie*, accordé à la sœur de Moïse, se trouve dans Fl. Josèphe. *Antiq. jud.*

En ben voor de soldaeten in pijn.
Indien u iemandt naer ons vraeght,
Seght vrij dat ghij ons passeren sagh,
Als ghij dit landt hebt gesaeijt,
En dat ghij nu de vruchten maeijdt.
Want siet, ghij sult terstondt volwassen
Vruchten in uw acker sien staen....

ACKERMAN.

Siet, daer kommen sij, wilt op passen,
Ken sal u voor seeker niet verraên.

JOSEPH.

Adieu Jerusalem, adieu Simeoen,
Adieu, ô tempel van Salomoen!
Adieu, ô Judae, mijn vaders landt!
Ick vluchten naer swart Egipten landt.

---

des soldats du roi. Si donc quelqu'un vous interroge, dites que vous nous vîtes passer au moment où vous ensemenciez votre champ, et que maintenant vous en faites la moisson. — Car, voyez, à l'instant des épis mûrs vont ici apparaître (1).

LE LABOUREUR. — Voici venir les soldats.... Faites attention.... Pour moi, je ne vous trahirai pas.

JOSEPH. — Adieu, Jérusalem; adieu, Simeon; adieu, temple de Salomon; adieu, Juda, ma patrie; je fuis vers la noire Egypte.

(1) Nous n'avons trouvé nulle part l'indication de cette circonstance miraculeuse. Serait-ce une tradition locale? Peut-être. Dans la procession de Furnes, un groupe représentait Hérode entouré de quatre princes du sang, qu'il excite à poursuivre le nouveau roi des Juifs. « Ils demandent à un ouvrier qui est occupé à faire la récolte dans les champs, s'il n'a pas vu Jésus avec Joseph et Marie. Oui, répond le paysan, mais c'était quand je semais cette terre. — *Ja, maer het was ter tyd als ik was aen het zayen.* — Hérode étonné répond: Comment, mais vous êtes occupé à faucher. *Hoe kan het mogelyk zyn, gy zyt reeds aen het maeyen!* » — Voyez *Histoire de la procession de Furnes*, par M. Van de Velde, 1855.

O. L. VROUWE.

Maer siet, daer kommen de moordenaeren!
ô Godt, waer sal ick heene vlien!

RUBBEN, MOORDENAER.

Jae, moedt!... voldt aen (1); en wilt niet spaeren!

O. L. VROUWE.

Ach, vrienden, ick vallen op myn knien!
Ach, spaerdt myn kindt!....

ANDEREN MOORDENAER.

ô Neen, geen remis!...

O. L. VROUWE.

Ach, lieve vrienden hebt deirenis!
Ach! spaerdt myn kindt!...

ANDEREN MOORDENAER.

ô Neen, gaet der door!...

O. L. VROUWE.

Isser niet een Rubben, die spreeckt daer voor?

(1) « Voldt » pour « valt ».

La Sainte Vierge. — Ce sont les assassins.... O Dieu! où vais-je me réfugier?

Ruben, *assassin.* — Courage, amis.... Frappez, point de pitié!

La Sainte Vierge. — Ah! mes amis, je tombe à vos genoux! Ah! épargnez mon enfant!...

Autre assassin. — Oh! non, point d'exception!...

La Sainte Vierge. — Ah! chers amis, ayez donc compassion! Ah! épargnez mon enfant!...

Autre assassin. — Oh! non; frappons à travers tout!...

La Sainte Vierge. — N'y a-t-il pas un Ruben qui prendra sa défense (1)?

(1) C'est une allusion à l'histoire du patriarche Joseph. *Genèse,* Ch XXXVII, v. 21. On sait combien cette histoire a des rapprochements avec celle de Jésus-Christ, dont elle est la figure. La légende a dû nécessairement multiplier ces rapprochements.

RUBBEN.

Ick spreeke voor hem, ô schoone vriendinne;
Dat kindeken is te soet en te schoon:
Al die het sien, sij moeten het minnen.
Gaet vrij voorts, uw reyse doet.

O. L. VROUWE

ô Nieuwe Rubben, verwaeht uw loon,
Soo desen Joseph klemdt op sijn troon...
Aen Joseph:
Maer siet de wilde boomen die booghen;
De vogels maecken een soet geluydt,
En schynen ons de wegh te toogen (1),
Alwaer wy treeden in 't groene kruyt.
De uytspraeck der duyvelen word stom;
Alwaer ick met myn kintjen kom,
De afgod-beelden die vallen neer,
Gelijck eertydts voor d'Arcke des Heer.

LAUS DEO SEMPER.

(1) « Toogen » pour « toonen » dialecte des Flamands de France.

RUBEN. — Ce sera moi, ô noble dame. Cet enfant est trop aimable et trop doux; on ne saurait le voir sans l'aimer. Retirez-vous et continuez en liberté votre route.

LA SAINTE VIERGE. — O Ruben! vous pouvez attendre votre récompense, quand ce nouveau Joseph montera sur son trône. — (*A Joseph*): Mais voici que les arbres s'inclinent... Les oiseaux font entendre de doux concerts et semblent nous indiquer notre chemin à travers ces vertes bruyères. Partout où je parais avec mon enfant, les oracles des démons deviennent muets, et les idoles se renversent, comme autrefois, devant l'arche du Seigneur (1).

(1) Isaie. Ch. XIX. v. I. — Cùm ergo Ægyptum intraverunt, omnia idola ipsius provinciæ corruerunt, sicut per Isaiam fuit prophetatum. *Meditationes vitæ Christi S. Bonaventuræ.*

SCÈNE DE LA NATIVITÉ.

JOSEPH.

Wat ongemeene glans, wat licht
Schinter uyt dit rouw gesicht?
't Schint dat g'heel d'hemelche genucht
Beslooten is in dit gehucht.

MARIA.

Komt, Joseph, komt, uw zoon beooght
Hier voor uw voeten neergeboogt;
Ziet uwen grooten onderdaen....
Ziet hier in 't huys van brood en graen
Die g'heel Egypten spissen komt.
Doch heet uw schepper wellekom.

JOSEPH.

'k Aenbidde u plat ter aerde neer!
'k Erkenn u voor myn Godt en Heer;

MARIE ET JOSEPH DEVANT L'ENFANT JÉSUS NOUVEAU NÉ.

JOSEPH. — Quel éclat, quelle lumière inaccoutumée rayonne dans ce triste réduit! Il semble que le Ciel ait communiqué toute son allégresse à ces lieux.

MARIE. — Venez, Joseph; contemplez celui qui veut être appelé votre fils. Voyez-le couché à vos pieds... Déjà il se soumet à votre autorité paternelle. Le voici dans la maison de pain (1), celui qui vient sauver de la famine l'Egypte tout entière (2). Venez, Joseph; souhaitez à votre créateur la bienvenue.

JOSEPH. — Je t'adore, prosterné contre terre! Je te reconnais pour mon Seigneur et mon Dieu. J'adore ta suprême puissance,

(1) Ex Bethleem, id est, *domo panis*, conveniebat panem vitæ procedere. Ap. C. Jansenium. *Comm. in Evang.*

(2) *Genèse.* Ch. XLI. C'est encore ici une allusion au patriarche Joseph.

'k Aenbidde u, alderhooghste macht,
Vernedert dus om ons geslacht!
ô Soeten dagh! ô zaligh uer,
Dat ik u zien in myn natueur!

MARIA.

ô Wat een blydtschap! wat een vreught!
ô Wat een voordeel! wat een deught!
ô Wat gewin en wat profyt
Komt ons door uwe nedrigheyt!

JOSEPH.

Weest wellekom, hooge majesteyt!
Die hier aldus gebonden leydt,
Om ons te maecken los en vry
Van onze zonden en slaverny.

MARIA.

Weest wellekom, kleynen koninck soet!
Het eeuwigh wit van ons gemoedt,
De waere hoop van ons geluck,
Den troost alleen in pyn en druck!

JOSEPH.

Weest wellekom, ô grooten Godt,
Die ons nu brenght wet en gebodt,

---

ainsi anéantie pour notre humanité! O jour heureux! ô doux instant, où je te contemple sous le voile d'une nature semblable à la mienne.

MARIE. — O quelle joie et quelle allégresse! ô quel avantage et quel inestimable bienfait tu nous apportes dans ton abaissement!

JOSEPH. — Sois bienvenue, ô souveraine majesté, ici enchaînée et captive pour nous délivrer de nos péchés et de notre esclavage!

MARIE. — Sois bienvenu, roi plein de douceur! ô toi l'éternel objet de nos affections, toi le gage véritable de notre bonheur, l'unique consolation dans nos peines amères!

JOSEPH. — Sois bienvenu, grand Dieu, qui nous apportes une

Die ons den waeren peys en vreê
Brenght heden in de wereldt meê!

MARIA.

ô Grooten Godt! ô kleine kindt!
Hoe hebt ghy zoo den mensch bemindt!
Hoe wonder hebt ghy hem geacht,
Dat ziet men klaer, al is het nacht.

JOSEPH.

Zyt ghy de Vrucht des Vaders zin?
Zyt ghy die, zonder eyndt en begin,
Uyt Godt den Vader zyt geteelt,
Godts Zoon, Godts Woord, Godts schyn, Godts beeldt?

MARIA.

Zyt ghy de sterr 'van Balaam?
Dien Moyses in de vlam vernam?
Den rechten zoon van Abraham?
Den leeuw van Juda, Davids stam?

JOSEPH.

Weest wellekom kintje, soeten heer!

---

loi nouvelle; qui nous apportes aujourd'hui la paix et la tranquillité du monde!

MARIE. — O grand Dieu! ô petit enfant! combien tu dois avoir aimé l'homme! combien tu dois l'avoir estimé!... nous le voyons maintenant, à travers les ténèbres mêmes de la nuit.

JOSEPH. — Es-tu le fruit de l'intelligence du Père? Es-tu celui qui, sans commencement et sans fin, procède de lui de toute éternité? Fils de Dieu, Verbe de Dieu, image et ressemblance de Dieu?..

MARIE. — Es-tu l'étoile de Balaam (1)? es-tu celui que Moïse aperçut au milieu des flammes (2)? le vrai fils d'Abraham, le lion de Juda, le rejeton de David?

JOSEPH. — Sois bienvenu, petit enfant, aimable Seigneur!

(1) Orietur Stella ex Jacob. *Nombres*. Ch. XXIV. v. 17.
(2) *Exode*. Ch. III. v. 2.

MARIA.

Weest wellekom duysent mael meer!

JOSEPH.

Weest wellekom in ons aersche dal!
Weest wellekom hier in den stal! —
Zyt ghy den vorst Emmanuel,
Die ons verkondight Gabriel?
Zyt ghy wien Israel heeft gezien,
Op 't zop des luyders in het vlien?

MARIA.

Weest wellekom, alderhoogste macht!

JOSEPH.

Weest wellekom nu, zoo langh verwacht!

MARIA.

Weest wellekom, trooster van den mensch!

JOSEPH.

Weest wellekom, onser herten wensch!

MARIA.

Dees aerde is te koudt en te hardt,
Komt liever rusten aen myn hert;

MARIE. — Sois bienvenu, mille et mille fois!

JOSEPH. — Sois bienvenu dans notre vallée terrestre! Sois bienvenu dans cette étable! Es-tu ce monarque, cet Emmanuel que Gabriel nous annonça (1)? Es-tu celui qu'Israël a vu descendre comme une rosée sur la toison (2)?

MARIE. — Sois bienvenue, ô puissance suprême!

JOSEPH. — Sois bienvenu, ô toi si longtemps attendu!

MARIE. — Sois bienvenu, consolateur des hommes!

JOSEPH. — Sois bienvenu, tendre objet de nos vœux!

MARIE. — Cette terre est trop froide et trop dure; viens plutôt

(1) *S. Mathieu.* Ch. I. v. 21.
(2) Descendet sicut pluvia in vellus. *Psaume* LXXI. v. 6.

Komt aen een hert van liefde werm...
Maer ach! myn schaeptje zucht en kermt.

Na, na, myn schaeptje, sus myn lam!
Nu slaept, ô blom van Jesses stam!
Na, na, ô vorst van Israel!
Nu slaept dan, myn Emmanuel!

Myn liefste lief, myn liefste maet,
'k Bid u dat ghy het kryten laet.
Ey! staekt uw traentjes lieven heer,
Het weenen dat betaemt ons meer.

JOSEPH.

ô Lieven Godt, 't is onverdient
Dat ghy dus zyt tot ons gezint,
Dat ghy voor ons dus legt en krydt,
Al of ghy zelve hadde de weedt. (?)

MARIA.

Wel ziet, hy doet zyn ooghjens toe,
Zyn ooghjens zyn van weenen moe!
Het schyndt dat 't schaeptjen rusten wilt...
Och! ja, volherden wy met stildt!

---

reposer sur mon cœur. Viens sur ce cœur que l'amour réchauffe... Mais, hélas! mon doux enfant pleure et gémit.

Na, na, dors, petit agneau! dors, ô fleur de Jessé! *Na, na*, dors, ô roi d'Israël! dors, ô cher Emmanuel!

Mon tendre enfant! ah! cesse de pleurer. Mon doux Seigneur, sèche tes larmes; c'est à nous plutôt d'en répandre!

JOSEPH. — O Dieu, nous ne méritons pas que tu sois venu parmi nous. Nous ne méritons pas que tu souffres et que tu pleures ainsi en notre place.

MARIE. — Mais voyez; il ferme ses yeux, ses petits yeux fatigués par les larmes! Il semble que le petit agneau veuille dormir... Oh! oui, faisons silence.

DU CALENDRIER

CHEZ LES FLAMANDS ET LES PEUPLES DU NORD,

PAR M. LOUIS DE BAECKER.

Le calendrier est la distribution du temps appropriée aux besoins de l'homme vivant en société. Dans cette définition se trouve la raison de l'importance que tous les législateurs, depuis Moïse et Romulus jusqu'à la Convention de 93, ont attachée à la rédaction d'une table qui indiquât l'ordre des jours, des semaines, des mois et des fêtes publiques. Blondel, Clavius et Gassendi ont écrit l'histoire du calendrier romain, son origine et ses changements. Job Ludolph a publié celui des cophtes, et le P. Papebrock celui des moscovites. D'Herbelot a traité du calendrier gélaléen fait par ordre du sultan Gélaleddin Malekschah, et l'on sait que le pape Grégoire XIII a réformé, la nuit du 4 Octobre 1582, celui qui avait été rédigé par le concile de Nicée en 325. Mais ce qui est moins connu en France, c'est le calendrier des peuples du nord de l'Europe. M. Ozanam n'en a dit que quelques mots dans son livre sur *les Germains avant le christianisme :*

« Les sages du Nord cherchaient dans l'espace étoilé des horoscopes et des augures, mais en même temps ils y poursuivaient une science plus utile aux hommes, sans laquelle il n'y a point d'ordre dans la vie, ni de règle dans la société : Je veux dire la division du temps, la distinction des saisons, la durée des années. Il fallait que des connaissances si nécessaires fussent placées sous la garde de la religion. Trois sacrifices solennels consacraient les trois grandes époques du solstice d'hiver, de l'équinoxe du printemps, et du solstice

d'été (1). Deux mains, Nyji et Nidhi, présidaient à la croissance de la lune et à sa décroissance. D'autres temps étaient marqués par des observances dont le souvenir subsiste encore dans les superstitions du Danemark et de la Suède. Les douze mois, de trente jours chacun, s'augmentaient de quatre jours intercalés au second mois d'été, et complétaient ainsi une période de cinquante-deux semaines ou de trois cent soixante-quatre jours, trop courte de trente heures pour égaler la révolution du soleil. Cette lacune paraît avoir été partiellement remplie au moyen d'une semaine additionnelle qui revenait tous les sept ans. Le calendrier se conservait, comme toutes les traditions sacrées, par des chants et par une écriture symbolique. De là ces poëmes, encore populaires dans le Nord, composés pour rappeler l'ordre des mois et les fêtes qui y tombent; de là ces bâtons appelés runiques, où les paysans scandinaves gravent les divisions de l'année en caractères anciens, accompagnés d'hiéroglyphes. Le secret des vieux pontifes païens, divulgué par les prêtres chrétiens qui leur succédèrent, a été livré aux ignorants et aux petits. »

Un de ces prêtres, Bède, surnommé le vénérable (738), nous a fait connaître la nomenclature des mois de l'année chez les Anglo-Saxons. Voici comment il s'exprime, dans son traité *Temporum ratione*, cap. 13: « De mensibus Anglorum. Antiqui autem Anglorum populi (neque enim mihi congruum videtur aliarum gentium annalem observantiam dicere, et meae reticere) juxta cursum lunae suos menses computavere, unde et a luna, Hebraeorum et Graecorum more, nomen accipiunt. Siquidem apud eos luna mona, mensis appellatur monath, primusque eorum mensis, quem Latini Januarium vocant, dicitur Giuli, deinde Februarius Solmo-

(1) Les Germains, comme les Indiens, ne connaissaient que trois saisons: Le printemps, l'été et l'hiver. Hiems et ver et æstas intellectum ac vocabula habent; auctumni perindè nomen ac bona ignorantur. Tacit. — Ces saisons étaient nommées par les Indiens: *Vasanta, Grischma, Sarad.*

nath, Martius Hredmonath, Aprilis Eosturmonath, Majus Thrimilci, Junius Lida, Julius similiter Lida, Augustus Veodmonath, September Halegmonath, October Vintirfyllith, November Blotmonath, December Giuli eodem quo Januarius nomine vocatur. Incipiebant autem annum ab octavo calendarum Januariarum die, ubi nunc natale domini celebramus, et ipsam noctem nunc nobis sacrosanctam tunc gentili vocabulo Modraneht, id est matrum noctem, ob causam ut suspicamur, ceremoniarum, quas in ea pervigiles agebant. Et quotiescunque communis esset annus, ternos menses solares singulis anni temporibus dabant, cum vero embolismus, hoc est XIII mensium lunarium annus occurreret, superfluum mensem aestati apponebant, ita ut tunc tres menses simul Lida nomine vocarentur, et ob id annus thrilidus cognominabatur habens quatuor menses aestatis, ternos, ut semper, temporum caeterorum. Iterum principaliter annum totum in duo tempora, hiemis videlicet et aestatis dispertiebant, sex illos menses, quibus longiores noctibus dies sunt, aestati tribuendo, sex reliquos hiemi. Unde et mensem, quo hiemalia tempora incipiebant, Vintirfyllith appellabant, composito nomine ab hieme et plenilunio, quia videlicet à plenilunio ejusdem mensis hiems sortiretur initium. Nec abs re est, si et caetera mensium eorum nomina quid significent interpretari curemus. Menses Giuli a conversione solis in auctum diei, quia unus eorum praecedit, alius subsequitur, nomina accipiunt. Solmonath dici potest mensis placentarum, quas in eo diis suis offerebant, Hredmonath a dea illorum Hreda, cui in illo sacrificabant, nominatur. Eosturmonath, qui nunc pascalis mensis interpretatur, quondam a dea illorum, quae Eostre vocabatur, et cui in illo festa celebrabant, nomen habuit, a cujus nomine nunc paschale tempus cognominant, consueto antiquae observationis vocabulo gaudia novae solemnitatis vocantes. Thrimilci dicebatur, quod tribus vicibus in eo per diem pecora mulgebantur. Talis enim erat quondam ubertas Britanniae vel Germaniae, e qua in Britanniam natio intravit Anglorum. Lida dicitur blandus sive navigabilis eo,

quod in utroque illo mense et blanda sit serenitas aurarum et navigari soleant aequora. Veodmonath mensis zizaniorum, quod ea tempestate maximè abundent. Halegmonath mensis sacrorum. Vintirfyllith potest dici compositio novo nomine hiemiplenium. Blotmonath mensis immolationum, quod in eo pecora, quae occisuri erant, diis suis voverent. Gratia tibi, bone Jesu, qui nos ab his vanis avertens tibi sacrificia laudis offerre donasti. »

Eginard, dans la vie de Charlemagne, nous apprend que le grand Empereur donna aux mois de l'année des noms empruntés à sa propre langue : « Mensibus etiam juxta propriam linguam vocabula imposuit, cum ante id temporis apud Francos partim latinis partim barbaris nominibus pronuntiarentur. » Il les appela :

Janvier, Uuintermanoth.
Février, Hornung.
Mars, Lentzinmanoth.
Avril, Hostarmanoth.
Mai, Uuinemanoth.
Juin, Brahmanoth.
Juillet, Heuuimanoth.
Août, Aranmanoth.
Septembre, Uuitumanoth.
Octobre, Uuindumemanoth.
Novembre, Herbistmanoth.
Décembre, Heilagmanoth.

§ I.

DES MOIS.

Nous allons tâcher de donner le sens de chacun des noms cités par Bède et Eginard, et de démontrer comment ils se sont transformés chez les Flamands et les peuples modernes du nord de l'Europe; J. Grimm (1) et Hœuft (2) nous guideront dans notre entreprise.

JANVIER.

Les Anglo-Saxons avaient donné au premier et au dernier mois de l'année, le nom de « *Guili, Geola* ou *Giuli* »,

(1) Geschichte der deutsche sprache 11, ch. *Monate.*
(2) Iets over de namen der maanden. Taal-kundige magazyn.

parce qu'ils la faisaient commencer vers la fin de Décembre, à la Noël. Nous expliquerons sous ce mois le terme *Guili*.

Les plus anciens Saxons nommaient Janvier *Wulfemonath* mois des loups, parce que les loups, chassés de leurs retraites par le froid et la neige, parcouraient en ce mois les champs pour chercher de la nourriture.

Charlemagne l'a appelé *Wintarmanoth* ou *Uuintermanoth*, mois d'hiver, parce que l'hiver commençait suivant la division ordinaire du temps.

Janvier est nommé en suédois *Thormanad*, mois de Thor, l'ancien dieu scandinave, qui présidait aux tempêtes; en danois *Glugmaaned*, mois des mariages, « a connubiis sic dictus » dit Kilian d'après Hadrianus Junius; en gallique *y mis du*, mois ténébreux; en breton *Gwannar, Gwenvar;* en cornouallique *Genvar;* en irlandais *Ginvair*, forme qui se rapproche le plus du français « Janvier ».

Les anciens Hollandais et Flamands nommaient ce mois *Lauwmand* ou *Lomaand*, qui, suivant Kilian, serait synonime de mois des collines, parce que leurs ancêtres, à cette époque, se retiraient sur les montagnes ou collines pour éviter les inondations auxquelles leur pays était assujetti. On n'est pas d'accord sur l'origine et la signification du mot *lauw*. Les uns prétendent qu'il dérive de *loo* ou *lo*, qui dans la vieille langue romane désignait, suivant Roquefort, une colline, tout comme dans quelques dialectes du Nord; d'autres disent que c'est l'ancien *louwe* ou *lauwe*, synonime de l'anglais *law* et du français *loi*, et que Janvier avait aussi été nommé *wetmaand*, parce qu'on avait coutume en ce mois de réélire le magistrat ou la *loi*, et de tenir les grands plaids (Voyez Alting *Notit. Batav. et Frisiae, p.* 87, et Wachter « *Praefat.* § 43 ».

Une autre opinion veut que *Lauwe* reçoive son nom d'une déesse Leva ou Leba, qui était la déesse de l'amour, de *liefde;* en allemand, *die liebe*, d'où le lundi qui suivait les Trois Rois avait été nommé *Koppelmaendag*, le lundi des Unions, ou *Verloofmandag*, le lundi où l'on engageait sa foi; et par

corruption de ce mot, on a dit *Verlorenmandag*, lundi perdu (1).

Dans certaines localités, Janvier était encore nommé *Hard* ou *harde*, ou *hermaend*, mois rigoureux ou mois des foyers, parce qu'on gardait alors le coin du feu ou du foyer (heerd), ou bien parce qu'on le croyait consacré à la déesse Hertha, la terre, honorée, selon Tacite, chez les anciens Germains.

Hœuft penche plutôt à croire que *lauwmaend* dérive de *low*, en anglais *lowe*, flamme, en vieux allemand *langa*, et en suédois *laoga*, flamboyer; ce qui signifierait *mois du feu*, c'est-à-dire, où l'on a besoin du feu, à cause du grand froid (voyez GLOSSARIUM de Wachter, et NIEUWE BIJDRAGEN, par Tydeman et Vanwyn. I. pp. 1-32; 173).

FÉVRIER.

Suivant Beda, ce mois était nommé *solmonath* chez les Anglo-Saxons, parce qu'ils avaient coutume d'offrir à cette époque des gâteaux, *sollen*, à leurs dieux. Charlemagne l'a nommé *hornung*, parce que, pensent quelques-uns, en ce mois les cerfs perdent leurs bois, *hoorns;* d'autres, parce que les chemins sont mauvais *horg, horh*, ou que le soleil reprend un peu plus de force, *hooren, ophooren*, ou enfin parce qu'en ce mois on célébrait des fêtes, durant lesquelles on se servait de certaines cornes à boire, *drinkhoorns*. C'est probablement pour cette même raison que les Danois et quelques Flamands nomment Février *Bliide-manet, Blydemaend*, mois de plaisir, à cause du carnaval. Les Suédois lui ont donné le nom de *goeje*, qui est celui de la Cérès scandinave.

Au moyen-âge, on le nommait en Flandre *sellemaend*, parce qu'en ce mois venait la fête de *St-Pierre ad cathedram*, en flamand *St-Pieters dag in selle*, c'est-à-dire, jour de

(1) Voir, dans le 1er vol. des *Annales du Comité Flamand de France*, notre notice sur un calendrier du XVIe siècle, aux mots: VERZWOREN MAENDAG.

St-Pierre sur le siége. Il est possible qu'en donnant ce nom nouveau à Février on ait voulu faire oublier celui des Anglo-Saxons *Solmonath*, qui rappelait des cérémonies païennes.

En Hollande, ce mois est encore appelé *sprokkelmaand,* mais les Flamands disent *sporkel,* et nous pensons que c'est la véritable orthographe, ainsi que nous l'avons constaté dans un calendrier flamand du commencement du seizième siècle (voir notre notice sur ce calendrier dans le tome Ier des *Annales* du Comité Flamand de France). *Sporkel* dérive sans doute de certaines pratiques en usage chez les païens du Nord au mois de Février, et que le concile de Leptines (743) défend sous la dénomination de *spurcalia*, en les qualifiant de honteuses. Ces cérémonies avaient leurs analogues chez les Romains, et étaient nommées *Februa*, sacrifices expiatoires, purifications, d'où est venu le nom latin *Februarius*, Février.

Ce mois est dit aussi *schrikkelmaend,* mois bissextil, et il y en a qui croient que cette dénomination est synonime de *sporkel* ou *sprokkelmaend,* et que par conséquent l'une et l'autre indiquent que, tous les quatre ans, Février a 29 jours; de *schrikkelen* et *sporkelen,* sauter. Ce mot est conservé avec cette signification en Allemagne, dans *schrittschuhen*, échasses.

Le narcisse jaune est appelé en flamand *spoerkelbloem*, fleur de Février, parce qu'il fleurit en ce mois.

(Voir Van der Schelling, Beschr. Van den Briel, II. p. 123. — Leibnitz, Collectan. Etymol. p. 79, 104. — Eccard, in prefat. p. 26. Keysler, antiq. septent. p. 366. — Von Wicht, p. 581. — De Rhoer, Discept. hist. p. 70 et 71.)

MARS.

Les anciens Saxons avaient dédié ce mois à Thor, fils de Woden, le Dieu suprême des peuples du Nord; de là est venu le nom de *Dorremaand*, que les Flamands et les Hol-

landais donnaient anciennement à ce mois. Les Anglo-Saxons le nommaient *Rethmonat* ou *Rhedmonat*, que Beda croit dériver du nom d'une déesse *Rheda*. Mais nous ne partageons pas cette opinion du vénérable prêtre, parce que cette déesse, à moins d'être une divinité topique, ne figure pas dans la théogonie scandinave ou nordique. Nous pensons au contraire que ce nom doit être entendu dans le sens de *Reddemaend*, mois de préparation, de *redden* préparer, parce qu'en Mars on prépare la terre pour recevoir les semences.

Charlemagne le nomme *Lentzinmanoth*, mois du printemps, parce qu'alors commence cette saison de l'année. Ce nom est resté parmi les Hollandais et les Flamands; ils appellent encore Mars *Lentemaend*.

Selon quelques philologues, *lente* serait synonime de *lengte*, qui signifie en anglo-saxon *long* et *printemps* tout à la fois. Mars en effet est le mois où les jours gagnent en durée sur les nuits; chez les Suédois, le Vendredi saint est nommé le long vendredi, *lang fredag*.

(Voy. MARESCHALLUS, version. Evangel. anglo-saxon. p. 536. — BILDERDIJK, verh. o. d. gel. der namw. p. 272.

AVRIL.

Ce mois était nommé *ostarmanoth* ou *eosturmonath* par les Anglo-Saxons et Charlemagne. Beda dit que ce nom provient de celui d'une déesse saxonne *Ostra*, *Easter* ou *Ooster*, dont la fête était célébrée dans ce mois. De là est venu l'usage qu'ont les Anglais de nommer *Easter-time*, le temps pascal qui tombe ordinairement en Avril. Cependant il est difficile de croire que les premiers chrétiens du nord aient eu recours au vocabulaire du paganisme pour désigner une des époques les plus solennelles du culte catholique. Aussi, quelques savants plus scrupuleux ont prétendu qu'il fallait dire *urstendmanoth*; ce qui signifie mois de la Résurrection.

Les Danois appellent Avril *Vaare-maanet*, mois de la navigation; les Frisons *Gerz-moanne*, mois du gazon et des herbages, parce que les bestiaux quittent alors leurs étables

pour les pâturages. C'est encore le même nom *grasmaand*, *garsmaend*, mois du gazon, qu'Avril a conservé en Hollande et en Flandre.

(V. MARESCHALLUS, version. Euangelior. angl. sax. p. 526 et 527. — MEYER, verouderde woorden. IHRE, v° gras).

MAI.

Trimilchi était le nom de ce mois chez les anciens Saxons. Cela signifie « trois fois du lait », de *drie*, trois, et *melk*, lait, parce qu'il était alors permis, dit Beda, en Bretagne et en Germanie, de traire trois fois les vaches par jour, à cause de la fertilité et de la richesse des pâturages. Charlemagne a nommé le mois de Mai *Winnemanoth*, ou *Wunnemanoth*, mois du plaisir. Ce nom lui a été longtemps conservé en Flandre, où, suivant Kilian, le vieux terme *Wonne* signifiait plaisir, *Gaudium*. Et, en effet, ainsi que nous l'avons démontré, page 255 de notre livre sur *la Religion du nord de la France avant le Christianisme*, de nombreuses fêtes se célébraient en Mai, au temps du paganisme scandinave. Ce mois était presque entièrement consacré au repos, et il a fallu que St-Eloi le défendît de la manière la plus formelle.

En Suède, Mai est nommé *Blomster*, le mois fleuri; c'était aussi le nom que lui avaient donné les anciens Flamands, *Bloemenmaend*, le mois des fleurs. Mais aujourd'hui, en Hollande et en Flandre, il a celui de *Bloiemaand*, mois de la floraison, parce que c'est l'époque où les arbres et les plantes bourgeonnent et fleurissent. Dans la langue frisonne, *bloemen* et *bloien* sont synonimes, comme ils le sont dans le vieil idiôme frank. Le poète G. Japix a dit, en parlant de la naissance du fils du Stadhouder de la Frise :

» O dat hy forstlyck blommet
» Palm-grien ynn' Friez 'ne eer-tuwn. »

(Oh ! que ce jeune prince florisse comme un palmier vert dans le glorieux jardin de la Frise).

Et sur l'entrée de la princesse royale en Frise :

« Uwz lân grienj 'nu dizz puwck-blom Friezne'
» Eerkranze 'ijnblommet. »

(Que cette belle fleur frisonne fleurisse longtemps au milieu des guirlandes que nous tressons en son honneur).

Enfin, nous lisons dans Willeram, chap. 11. verset 13 :

« Thie wingarton bluoyent, unte thiu bluot machot suozen stank. » (Les vignobles fleurissent, et la fleur répand une douce odeur).

Toutefois le nom flamand donné le plus communément au mois de Mai, est *Mey*. Au premier abord, on pourrait croire que ce nom dérive du latin *maïa;* mais on le trouve aussi en Bretagne, en Irlande, et dans les pays de Galles et de Cornouailles. Kilian pense qu'il tirerait plutôt son origine de *meyen*, branches d'arbres que l'on coupe en ce mois; de *maïen*, couper, tondre, faucher. Aussi les jeunes flamands ont-ils l'habitude de planter, le premier jour de Mai, des branches de verdure devant la demeure des personnes qu'ils aiment ou respectent, même devant des chapelles ou des images du Christ, et ces branches sont appelées des *mais*. Cet usage avait déjà été constaté par Wachter, qui s'est demandé si le mois qui nous occupe a reçu son nom des *meyen*, ou s'il a prêté le sien à ces branches.

(V. les dictionnaires de KILIAN et de WEILAND-KEISLER. Antiq. celt. et septent. p. 395. — DE GRAVE, Républiq. des Champs-Elysées, T. III. p. 95 et 96).

JUIN.

La définition donnée par Beda du mois que les anglo-saxons nommaient *Lida* ne nous paraît pas exacte : « Blandus, sive navigabilis », dit-il. Hœuft interprète ce mot, *Lida*, d'une manière plus rationnelle et plus juste. Selon lui, cette expression saxonne indique la situation du soleil. En Juin, cet astre a atteint le sommet de sa course, et bientôt il l'a dépassé. C'est ce que rend parfaitement le mot *Lida* qu'on

trouve encore aujourd'hui dans le flamand *overliden,* passer outre, dépasser, trépasser.

Charlemagne a baptisé ce mois *Brachmanoth,* le mois du sarclage. C'est en effet l'époque où les cultivateurs arrachent les mauvaises herbes de leurs champs, opération que les flamands appellent de nos jours *braken*, sarcler. Kilian nomme aussi le mois de Juin *Weidemaend*, mois des prairies, parce que les troupeaux paissent alors dans les pâturages, *weiden;* mais nous croyons qu'il faut lire *wiedemaend*, ainsi qu'on le trouve écrit dans plusieurs dictionnaires flamands; ce qui signifie également mois du sarclage, de *wieden,* sarcler.

Les anciens Frisons nommaient *Midda somera* le mois de Juin. Cela voulait dire mois d'été. Les Suédois ont conservé ce nom, *sommar,* et nous le retrouvons dans *zomermaend* encore usité chez les Flamands et les Hollandais. On n'a pas besoin d'ajouter qu'il se rapporte parfaitement à la période de l'année dans laquelle est entré le soleil.

Chez les Danois, Juin est nommé *Ormemaanet*, mois des vermisseaux, parce que c'est en ce mois que les insectes font le plus de dégât aux champs ensemencés.

(V. Kilian, — Van Hasselt, ses remarques sur Kilian. — Von Stade, ses observations sur la Bible de Genève. — Ihre sur *Sommar*).

JUILLET.

Les Anglo-Saxons nommaient ce mois *Mede* ou *Maed-monath*, mois de la fenaison et, d'après Beda, *Aeftera litha*, mois qui suit celui où le soleil a baissé; Charlemagne, *Heuvimanoth*, mois où l'on fauche.

Ces termes *maed* et *heuvi* sont synonymes. Nous les retrouvons dans les mots flamands *maïen* et *hoyen* qui signifient l'un et l'autre faucher.

Les Suédois appellent Juillet *Hoe,* foin; ceux du pays de Galles *Gorphenhaf*, enlever, couper; *gorpen* ou *worpen* est

conservé dans le flamand *werpen*, abattre; et l'on disait en vieux français: mois fénal ou défénal.

(V. SKINNER, Etymol. in *Medow* — MEYERUS in Leibnitz. Collectan. Etym. P. II, p. 296.)

AOUT.

C'est le mois, dit Beda, où l'ivraie croît et se propage. Telle est l'interprétation qu'il donne du *Veodmonath* des Anglos-Saxons. Charlemagne le nomme *Aranmanoth*, mois de la moisson. Dans les langues du Nord, *aren* ou *arne* veut dire moissonner. Les peuples septentrionaux ont conservé ce nom au mois d'Août. Chez les Allemands, c'est *Augst-monat;* chez les Néerlandais et Flamands, *Oogst-maand;* en Danemarck, *Hoesmaaned;* dans le pays de Galles, *Owst;* en Bretagne, *Eewst;* en Cornailles, *East.* Ces diverses dénominations signifient moisson. Le flamand *oogst* paraît même avoir prêté au vocabulaire français le mot *oût*, dont La Fontaine a fait usage dans ces vers:

« Je vous paierai, lui dit-elle,
» Avant l'*oût,* foi d'animal. »

Expression que l'on trouve dans une ordonnance flamande de 1546, insérée au *grood plakkaetboek*, 11[e] partie, p. 2983: *oougsten rapen*, ramasser les moissons.

Enfin, le *Oogstmaend* des Flamands et le *Aranmanoth* de Charlemagne, sont le *Messidor* du calendrier de la République française.

(V. TEN KATE, P. II, p. 605. — VAN DER EYK, zaid. holl. p. 133. — ROQUEFORT, gloss. de la langue romane. — ALKEMADE et VANDER SCHELLING, beschriv. Van den Briel. P. 1, p. 291. — JUNIUS ad WILLERAM.

SEPTEMBRE.

Beda nous apprend que ce mois, chez les Anglo-Saxons, était consacré aux sacrifices, *Halegmonath* « mensis sacrorum ». Charlemagne l'a nommé *Witumanoth*, mois des

prairies, où l'on garde les bestiaux dans les prairies. Les Danois disent *Garstmaaned*, mois de l'orge, parce que ce céréale est coupé à cette époque. Chez les Suédois, Septembre est nommé *Hoest*, parce que la moisson y étant tardive ne se fait que dans ce mois. En Allemagne, en Hollande et dans la Flandre, Septembre est synonyme de commencement de l'Automne *Herbsmona*, *Herfstmaend*, nom qui dérive de *Herbst*, *Herfts*, automne, lequel dériverait à son tour de l'anglo-saxon *haeren*, qui signifie rassembler.

(V. TEN KATE, P. 11. p. 9. — IHRE sur « Host »).

OCTOBRE.

Les plus anciens Anglo-Saxons nommaient ce mois *Teotmonath*, parce qu'à partir de Janvier il est le dixième de l'année. Mais au temps de Beda, ce peuple lui donnait le nom de *Winterfilled* ou *Wintyrfullith*; ce qui veut dire présage de l'hiver. Charlemagne a nommé ce mois *Weinmanoth* ou *Windummemanoth*, et Raban Maure *Windumanoth*, mois du vin, parce qu'alors on fait la récolte des raisins. Les Danois et les Suédois disent *Saedmânad*, *Seemanet*, mois de la semence, parce que c'est l'époque où l'on sème le blé. Les anciens Flamands et Hollandais appelaient Octobre *Braekmaend*, parce que la terre se repose, de *braeke*, qui veut dire aussi repos, et *Rozelmaend*, mois où l'on prépare le lard. Aujourd'hui ils disent *Wynmaend*, mois du vin, comme sous Charlemagne.

(V. KILIAN, dict. teuton.).

NOVEMBRE.

Chez les anciens Saxons ce mois était, suivant Beda, nommé *Blodmonath*, mois du sang, parce que c'était l'époque de leurs sacrifices; du gothique *blotan*, qui signifie à la fois saigner et sacrifier, « cultui divino vacare » dit Schilter. Les Flamands et les Hollandais donnent encore ujourd'hui à Novembre un nom presque identique; ils l'appellent *Slagtmaend*, mois de l'abattage, où l'on tue les

bœufs, les porcs et les moutons. « In victum, ut boum, suum, ovium, quasi dicas tempus bovicidii, » ce sont les expressions de Martinius ; d'autres disent *Smeermaend*, mois du lard, où l'on recueille la graisse.

Charlemagne a nommé Novembre *Windmanoth*, mois du vent, le *Ventose* du calendrier républicain français. Raban Maur l'a baptisé *Hevinistmanoth*, mois de l'automne, nom qu'il portait aussi, s'il faut en croire Goldast, chez les Franks et les Allemands, tandis que les anciens Néerlandais le nommaient tantôt *Wintermaend*, mois de l'hiver, tantôt *Horemaend*, mois de boue, de *horo* ou *hero*, boue, fumier.

(V. KILIAN. — LIPSIUS, gloss. — MARESCHALLUS, ad. version. S. Johannis goth. — IHRE, Ulphil. illustrat. p. 107. — SCHILTER, gloss. teut.).

DÉCEMBRE.

Le nom de ce mois a été, chez les peuples du Nord, confondu avec celui de Janvier, parce que, d'après une ancienne division du temps, l'année nouvelle commençait à la fin de Décembre, avec la fête de Noël. C'est pourquoi Beda a nommé ce mois et Janvier *Giuli*. La seule différence qu'il y eut entre ces deux mois, c'est que Décembre était *Aerra geola* et Janvier *Aeftera geola*. On a fait de nombreuses recherches pour découvrir le sens de ce mot. Beda dit qu'il signifie mouvement du soleil, parce que cette planète entre dans une période nouvelle. Alors les jours deviennent plus longs. En anglo-saxon *geola* veut dire roue; *jool* en frison. La roue est l'emblême du mouvement. D'après des monuments runiques *joel* et *juel* indiquent quelque chose qui tourne.

Mais des savants pensent que *giuli* ou *geola* est synonyme de fête. C'est dans ce sens qu'il est employé dans des manuscrits danois et norvégiens; la fête de la naissance du Christ y est nommée *Juel* ou *Juledag*, *Jola-dag*, Noël en danois est *Jul*, Juul, en suédois *Jul*, en islandais *Jol*, en breton *Goël*. En Suède les trois grandes fêtes consacrées à

Tor, le dieu scandinave, étaient connues sous le nom de *Jul*. Les douze jours qui suivaient l'anniversaire de la naissance du Christ, étaient nommés chez les Anglo-Saxons *geol* ou *gehol*, et dans le Saterland *Juelfest* était la fête du renouvellement de l'année, le premier jour de l'an.

Charlemagne dit aussi que Décembre était le mois saint, *Heiligmanoth*, le mois du Christ, *Christ-monath*, comme parlent les allemands.

Les Flamands et les Hollandais modernes n'ont pas conservé ce beau nom. Décembre est pour eux le *Wintermaend*, le mois de l'hiver, parce que l'hiver se fait sentir à cette époque; de là *midwintra*, mi-hiver chez les anciens Frisons, *midesvetrar* chez les Islandais, *midwintermaaned* en Danemark.

Kilian nous apprend encore qu'en Flandre Décembre était aussi nommé *Windelmand* ou *Windmaend*, mois du retour, parce que c'est alors que le soleil revient; *Wolfsmaend*, mois des loups, parce que ces animaux sont alors plus furieux : « Quasi dicas luparius mensis, quod scilicet lupi tum atrocius grassentur; » et enfin *Hoornmaend*, mois des cornes, parce que, depuis la veille de Noël jusqu'aux Trois-Rois, les païens du Nord célébraient des fêtes, durant lesquelles ils se livraient à de copieuses libations en se servant de cornes à boire (hoorn).

(V. Van Wyn, hist. Avondst. P. 1, p. 1853. — *Mareschallus Anglosas.* Euang. — Hoche, Reise in das Saterland. — Roquefort, gloss. de la langue romane. — Boxhorn, origines gallicæ; gloss. ant. Brit. hat.)

Dans le volume que nous avons publié sur la religion du nord de la France avant le christianisme, nous avons indiqué quelques-unes des croyances superstitieuses des Flamands, relatives à l'influence que chacun des mois exerce sur la destinée des hommes. Nous venons de nous procurer sur ce sujet un livre, curieux et assez rare aujourd'hui, imprimé à Amsterdam vers la fin du dix-septième siècle, sous le titre: *Het groote Planeet-Boeck*. C'est l'art de lire dans l'avenir et de définir le caractère des personnes par l'observation des

planètes et de la physionomie. C'est un résumé, dit l'auteur, de ce qu'ont écrit Platon, Ptolomée, Hali, Albimases et Jean Konincxberger sur l'astrologie et la chyromancie. — Il a paru, aussi à Amsterdam, une histoire populaire du docteur Faust, dans laquelle le démon explique à son disciple le système astronomique tel qu'il était connu au XVe siècle. Nous parlerons un jour plus longuement de cet opuscule, en le comparant au Faust de la fameuse tragédie de Gœthe.

§ II.

DES JOURS.

Les noms des jours chez les peuples du Nord sont empruntés à la mythologie scandinave (1) :

Le DIMANCHE est le jour du soleil chez les Anglo-Saxons, *Sunnandaeg; Sunday*, chez les Anglais; *Soendag*, chez les Danois et Suédois; *Sunnudagr*, chez les Islandais; *Zontag*, chez les Allemands; *Zondag*, chez les Flamands et les Hollandais.

Le LUNDI, jour de la lune: Anglo-Saxon, *Monandag*; Anglais, *Monday*; Suédois et Danois, *Mandag*; Islandais, *Manadagr*; Allemands, *Maentag*; Flamand et Hollandais, *Maendag*.

Le MARDI, jour de Tys ou Tyr: Anglo-Saxon, *Tywesdaeg;* Anglais, *Tuesday;* Suédois et Danois, *Tysday;* Islandais, *Tysdagr;* Allemands, *Dienstag;* Flamand et Hollandais, *Dissendag*.

Le MERCREDI, jour de Woden: Anglo-Saxon, *Wodnesdaeg;* Anglais, *Wednesday;* Suédois et Danois, *Onsdag;* Islandais, *Odinsdagr;* Allemand, *Wonsdag;* Flamand et Hollandais, *Woensdag*.

Le JEUDI, jour de Thor ou du Tonnerre: Anglo-Saxon,

(1) Voir notre livre sur la *Religion du Nord de la France avant le Christianisme*, et notre autre ouvrage intitulé: *Des Nibelungen*.

Thunresdaeg; Anglais, *Thursday;* Suédois et Danois, *Torsdag;* Islandais, *Thorsdagr;* Allemand, *Dunrestag, Durstag, Donnestag;* Flamand et Hollandais, *Donderdag* (1).

Le VENDREDI, jour de Freya : Anglo-Saxon, *Frigedaeg;* Anglais, *Fridag;* Suédois et Danois, *Fredag;* Islandais, *Friadagr;* Allemand, *Freyatag*; Flamand et Hollandais, *Vrydag.*

Le SAMEDI, jour de Sater: Anglo-Saxon, *Seaterdaeg;* Anglais, *Saturdag;* Suédois, *Loeedag, Loegerdag;* Danois, *Lavdag, Loeverdag*; Islandais, *Laugardagr*; Allemand, *Sunnenaven, Sonnabend, Samstag*; Flamand et Hollandais, *Zaterdag, Saterdag.*

De tout ce qui précède ressort un fait qui nous étonne, c'est de voir, après dix-huit siècles de christianisme, les peuples modernes, et surtout la France, persister à donner des noms païens aux jours et aux mois de l'année. Comment se fait-il que des peuples chrétiens ne soient pas encore parvenu à les nommer de noms chrétiens? On lit bien dans des livres de prières ou d'église, que le Mardi et le Samedi, par exemple, sont consacrés l'un à St-Joseph, l'autre à la Ste-Vierge Marie, mais on n'appelle pas ces jours du saint nom du Père nourricier de Jésus ni de celui de sa Mère. Et cependant, il ne peut y avoir d'inconvénient à ce qu'on dise : *Josephsdag*, jour de Joseph, *Mariadag*, jour de Marie. Ces dénominations réveilleraient des idées qui seraient plus en harmonie avec nos mœurs et nos croyances ; elles seraient plus intelligibles, plus compréhensibles pour la foule. Pour elle, en effet, Mardi, *Dissendag*, Samedi, *Saterdag*, ne disent rien, et dans son imagination chrétienne, elle n'y trouve rien qui y corresponde.

C'est une lettre morte, une anomalie qui, sous l'empire d'un christianisme vivifiant, devrait disparaître.

(1) V. GRIMM, J. Uber die Name des Donners. In-8°, Berlin.

Dévotions populaires des Flamands de France,

par Mr. Raymond De Bertrand.

O Heilighen Roche siet ons aen. En wilt de pesté doen vergan; Dit beeldeken heeft aengheraeckt de reliquien van H. Rochus tot cassel
En weest ons bystandt in de noot Van peste ons helper voor de doot. Ceste Image a touché les SS. Reliques de S. Roch a cassel.

Lith. Lefebvre-Ducrocq, Lille, 1855.

DÉVOTIONS POPULAIRES

CHEZ LES FLAMANDS DE FRANCE

DE L'ARRONDISSEMENT D'HAZEBROUCK,

PAR M. RAYMOND DE BERTRAND.

Le seul moyen de voir un pays tel qu'il est, c'est de le voir avec ses traditions et ses souvenirs.
CHATEAUBRIAND, *Itinéraire, etc.*

PREMIÈRE PARTIE.

Le culte que l'on voue aux Saints ne date pas seulement du moyen-âge ; il remonte aux temps primitifs de l'Eglise. Il y a plus de dix-huit siècles que, dans l'Asie Mineure, du temps de Notre-Seigneur Jésus-Christ, vers l'an 32 de l'ère vulgaire, les premiers chrétiens allaient prier au tombeau de saint Jean-Baptiste, le précurseur du Messie, que l'écriture avait nommé avec raison l'Ange du Seigneur.

Le culte des saintes est presque aussi ancien. De son vivant même, la Sainte-Mère de Notre-Seigneur, fut l'objet des premières invocations (1). Le culte à Marie s'accrut encore en l'année 72, époque de sa mort, vingt-trois ans après celle de son divin fils (2). « Dès que la Sainte-Vierge eût rendu l'esprit, dit un hagiographe (3), tous les fidèles qui habitaient Jérusalem et les environs, vinrent avec la dévotion la plus tendre, honorer ce saint corps. Nul malade ne se présenta, qui ne fût guéri ; les Juifs, même non convertis,

(1) Vie de la Sainte-Vierge, par l'abbé Begel. Tome II, 1852, p. 373 et suiv., p. 399 et suiv.

(2) Compassion de la Très-Sainte-Vierge, Paris, 1844, p. 69.

(3) Même ouvrage, p. 73.

ressentirent les effets de son pouvoir et eurent part à ses miracles. » Saint Thomas, le seul des apôtres que l'on ne vit pas à la mort de la Sainte-Vierge, fut ensuite le premier qui visita le tombeau de cette mère des fidèles. Bientôt on éleva des sanctuaires à Marie, et son culte devint universel.

Le premier siècle de l'ère chrétienne était à peine écoulé, que, déjà, les apôtres du Christ et quelques-uns de leurs disciples illustrés par le martyr, jouissaient d'un culte particulier que la suite des temps ne fit qu'accroître. De l'Orient à l'Occident du monde, des temples s'élevèrent en leur honneur, et chaque jour les fidèles invoquaient leur puissante intercession pour obtenir des graces du Ciel.

Au siècle suivant, les successeurs des apôtres sillonnaient à leur tour les routes de l'Europe, et c'est ainsi, — d'après une tradition religieusement transmise d'âge en âge, — que l'évêque Firmin visita le pays qui s'étend des rives de la Lys aux bords de l'Yser, à la fin du troisième siècle lorsqu'il occupait le siége épiscopal d'Amiens. Dans ses excursions évangéliques, il s'arrêta à Morbeke, où il fit entendre aux habitants la parole du vrai Dieu. Pendant son séjour en ce lieu, il allait fréquemment se désaltérer et se purifier à l'eau d'une source limpide, dans un bas-fonds, espèce de fosse qui prit et conserva la dénomination de l'écuelle de saint Firmin. Plus tard, arrêté et mis en prison par un proconsul romain, il subit le martyr, à Amiens, le 25 Septembre de l'an 287.

Parmi toutes les illustrations de l'Eglise primitive, la mémoire de saint Jean le Précurseur, celui même qui avait baptisé Notre-Seigneur dans les eaux du Jourdain, se transmettait de génération en génération. Les chrétiens, malgré les persécutions auxquelles ils étaient continuellement en butte, n'avaient cessé de visiter son tombeau, qu'ils honorèrent avec une constance sans égale pendant près de trois siècles, jusqu'au jour où d'infâmes païens violèrent son sépulcre et brûlèrent les os du saint martyr, qu'ils dispersèrent au souffle des vents ; ce qui se fit vers l'année 362, du temps

de Julien l'apostat. Quoi qu'il en soit, la vénération que les chrétiens avaient conçue pour saint Jean-Baptiste ne s'éteignit pas au jour de cette déplorable violation. Au contraire son culte se propagea considérablement, et l'on vit en peu d'années un grand nombre d'églises placées sous son invocation (1).

A cette époque, les habitants du pays de l'Yser étaient presque tous encore plongés dans les ténèbres de l'idolâtrie. Les rares missionnaires qui y avaient passé, n'avaient opéré que peu de conversions. Il ne resta bientôt plus de traces de leurs travaux; cependant, si à la fin de ce quatrième siècle, Martin de Tours, l'apôtre des Gaules, ne vint pas en personne prêcher la bonne nouvelle de l'Evangile parmi les populations voisines de Cassel, on peut croire avec raison que ce saint personnage envoya des missionnaires qui y laissèrent son nom en grande vénération, au temps de sa mort, arrivée le 11 Novembre 400; et ce qui le prouve le mieux, c'est que onze villages du canton, savoir: Arneke, Blaringhem, Boeschepe, Hardifort, Nieppe, Oxelaere, Strazeele, Terdeghem, Walloncappel, Wemaerscappel et Winnezeele, l'adoptèrent, alors ou plus tard, pour patrons de leurs églises ou chapelles.

Vers ce temps, un autre évêque régionnaire Victrice, vint répandre la foi dans la Morinie; il fit assurément entendre ses saintes prédications dans la partie méridionale du canton de l'Yser qui dépendait du territoire des Morins; mais il y laissa peu de souvenirs.

Qu'advint-il ensuite? On l'ignore, et près d'un siècle s'écoula livrant à l'oubli les noms des prédicateurs évangéliques qui parcoururent le canton au dialecte flamand.

Plus on s'éloigne des temps anciens, plus on marche avec certitude dans la voie de l'histoire. Ainsi, vers l'année 499, on voit saint Vaast arriver dans le Nord des Gaules, relever

(1) Baillet. Vies des Saints. Tome II, Paris, 1715, p. 479 à 486, du mois d'Août.

les églises d'Arras et de Cambrai, et, peu d'années après, parcourir les rives de la Lys en apôtre du Christ. En plusieurs endroits on construisit des églises et des oratoires dans lesquels les fidèles commencèrent à se réunir pour entendre la parole de saint Vaast, ou d'un prêtre qu'il avait formé. Ceci se passait au commencement du sixième siècle: Le bienheureux pasteur se plaisait surtout à un endroit nommé « Covordo vico » Estaires, où il faisait ériger une chapelle (520), dont il prit le soin de bénir lui-même l'autel après y avoir déposé les reliques de saints (1).

De pareils faits inspirent la reconnaissance, laissent de précieux souvenirs au cœur des hommes, et se répandent au loin; aussi n'est-on pas étonné de voir quatre églises s'élever sous le vocable de saint Vaast, à Bailleul, à Estaires, à Lynde et à Zuydpeene. Si, en ce temps, tous les peuples épars du canton de l'Yser ne reçurent pas de Dieu des graces aussi éclatantes de sa protection, il est certain que la religion fit des progrès parmi eux pendant les 115 ans qui s'écoulèrent ensuite. Alors parurent des apôtres d'un mérite non moins éminent.

En 636, Omer fut élevé à la dignité d'évêque de Térouane, et, dès la même année, il en parcourut le diocèse, reconciliant les ennemis, rétablissant la paix dans les familles, donnant les plus nobles exemples de la charité, laissant partout d'éclatants témoignages de son dévouement pour les pauvres, les malades, les veuves, les orphelins, les captifs. Le souvenir de ses bienfaits et la gratitude des peuples, firent naître la pensée de consacrer sous son saint patronage les églises de Bavinckhove, Caestre, Hondeghem, Ochtezeele, Staple et Zermezeele.

Vers le milieu du septième siècle (640 à 650), Eloi, évêque de Noyon et de Tournai, prêcha le christianisme à la population peu considérable d'Hazebrouck et de ses environs,

(1) Sanderus, Flandria illustrata, tome III, 1735, p. 98; M. De Baecker, Eglises du moyen-âge, Bruges, 1848, p. 2, et M. Destombes, Vies des Saints, etc., Cambrai, 1851, tome I, p. 108.

pays couvert de bois, de bruyères et de marécages; d'où lui vint son nom tudesque de Brouck (1). Là, comme ailleurs, les travaux du vénérable apôtre portèrent leurs fruits; les habitants d'Hazebrouck, pénétrés de reconnaissance, lui élevèrent un autel après sa mort, et le choisirent même pour le patron de leur paroisse. A Hardifort et en quelques autres lieux, il fut honoré aussi, et on allait l'y invoquer pour l'affranchissement des serfs et des captifs.

Enfin Ursmar de Floyon vint dans la seconde moitié du septième siècle, parcourut le pays de l'Yser comme évêque régionnaire, et, graces à ses prédications multipliées en ses courses apostoliques, il laissa dans l'ame des habitants la ferme volonté de se maintenir dans la voie si belle, si douce de la doctrine chrétienne. De nombreuses guérisons, disent ses biographes (2), furent opérées par son intercession pendant sa vie, et l'on vit plusieurs fois les populations flamandes accourir sur sa route pour remercier l'homme de Dieu de ses bienfaits.

En ce même temps, le jeune Mauront, de Douai, se consacra au service de Dieu, à l'exemple de tous les membres de sa famille. Par les conseils et sous la direction du vénérable Amand, qui devait être choisi un jour pour le patron d'une seconde paroisse à Bailleul, il alla fonder une abbaye sur les bords de la Lys, en un lieu nommé « Broylus prœdium », où se trouve aujourd'hui Merville, que l'on nomma longtemps Maurontonvilla. A quelques années de là, Thierri III, roi des Franks, l'appela à la cour et lui confia la mission d'aller prendre à Péronne le pontife Amé, pour le conduire au monastère de Breuil comme en un lieu d'exil. La sainteté de sa vie inspira alors la pensée à Mauront et aux religieux de la communauté, d'offrir au vénérable Amé la direction de la maison (678). Circonstance heureuse qui permit au nouvel abbé de faire beaucoup de bien au pays, car le dimanche et les jours de fêtes, il faisait entendre la parole de Dieu

(1) Annuaire du département du Nord. Lille, 1834, p. 63.
(2) Vies des Saints citées, tome III, 1852, p. 39.

aux peuples d'Estaires et des environs, qui se pressaient autour de lui pour jouir de sa présence. Saint-Amé fut enlevé de ce monde le 13 Septembre 690. Les guérisons merveilleuses opérées dès sa mort par son intercession, répandirent promptement au loin la réputation de sa sainteté. Mauront repris aussitôt la direction de la communauté; et, malgré ses travaux de chaque jour, il trouvait le temps de parcourir les contrées voisines pour en évangéliser les peuples. Sur ces entrefaites, il fit bâtir près de la Lys et à peu de distance de sa première église, une autre église que l'on consacra à la Sainte-Vierge et au serviteur de Dieu, saint Amé. Lors de la consécration de ce temple, par l'évêque de Térouane (28 Avril 697), on remarqua plusieurs guérisons extraordinaires qui eurent un grand retentissement dans le pays. Trois ans plus tard, le bienheureux Mauront lui-même s'éteignait dans le sein du Seigneur, laissant après lui d'éternels regrets. Aussi à la mort de ce digne prélat, et à celle de saint Amé, les habitants de la contrée leur vouèrent un culte qui ne devait jamais s'éteindre (1).

Dans les dernières années de l'existence de saint Amé et de saint Mauront, un jeune homme du nom de Wulmer, natif du Boulonnais, s'était enfui du monastère de Hautmont dans le Hainaut, et était venu se réfugier dans une vaste forêt de la Flandre à l'est de Cassel. Pendant plusieurs jours il n'y trouva d'autre gîte que le creux d'un arbre, mais bientôt découvert par les tudesques habitants de la contrée, il se mit à prêcher l'évangile avec cette douceur de caractère et cette inépuisable bonté d'ame qui le distinguaient. Devenus chrétiens, ils érigèrent une église sous le patronage de Wulmer, auquel différents miracles étaient déjà attribués, et le village qui se forma à l'entour se nomma Eecke (chêne), du nom de l'arbre où le saint avait séjourné (2).

(1) M. Destombes, Vie des Saints, tome 2. Cambrai, 1851, p. 170 et 230.

(2) Vies des Saints, par Baillet, tome 2, 1715. Paris, p. 306; — Eglises du moyen-âge, citées p. 7; — et Vies des Saints, par M. Destombes, tome 2, p. 257; — Meyerus, tome III, Rerum Flandricarum; — Sanderus, p. 76 et 291 du tome III; — Flandria illustrata, 1735.

Dans tout ce que nous avons rapporté, on a vu naître et grandir la dévotion des peuples pour les Saints. Les églises étaient rares; et, dans cet état de choses, on sent l'obligation où se trouvaient nos pères de se transporter souvent au loin pour accomplir un vœu ou demander des graces au Ciel. De là naquit dans la Flandre flamingante l'usage des pèlerinages, déjà si ancien dans d'autres contrées soumises aux lumières de l'Evangile. Malheureusement il existait tant de pratiques superstitieuses conservées par une aveugle obstination, que le clergé éprouvait un mal inouï à les déraciner. Enfin, le Concile de Leptines (Lestines) près de Mons, tenu en 743, vint mettre au jour et défendre sévèrement toutes les superstitions païennes pratiquées dans ce temps d'ignorance.

Une des époques les plus désastreuses pour la religion se trouve comprise entre la fin du huitième siècle et le milieu du dixième, de 799 à 943; longue suite d'années pendant lesquelles la Flandre fut fréquemment envahie, pillée et saccagée par les hordes barbares du Nord, toujours renaissantes comme une hydre et menaçant sans cesse la civilisation.

L'histoire de ce temps ne nous a légué que des souvenirs de ruines et de dévastations. Les églises et les maisons religieuses étaient l'objet constant de la cupidité des Normands. Aussi les populations, éplorées et tremblantes, fuyaient-elles devant le flot croissant de ces hommes avides et sanguinaires que vomissaient les régions septentrionales de l'Europe. On parvenait quelquefois à soustraire à leurs regards les trésors des églises, des monastères; mais que de choses, objets sacrés de la vénération des chrétiens, disparurent à jamais! Les pèlerinages étaient pour ainsi dire tombés dans le néant; toutefois il suffit de quelques années de calme pour faire renaître au cœur des Flamands de l'Yser, la foi vive de leurs pères, et ranimer la sublime religion du fils de Dieu.

C'est alors qu'un grand nombre de paroisses s'élevèrent successivement dans le canton d'entre la Lys et l'Yser.

Saint Pierre, le premier des apôtres du Christ, fut adopté

pour patron par les paroisses de Godewaersvelde, Meteren, Steenbeke, Steenvoorde et Thiennes.

Les habitants de Merville et de Pradelles mirent leurs églises sous le patronage des apôtres saint Pierre et saint Paul.

Saint Jean-Baptiste fut choisi pour le patron des paroisses de Borre, Buysscheure, Oudezeele, Saint-Jean-Cappel et Steenweerck.

Les églises de Renescure et de Sainte-Marie-Cappel furent mises sous le vocable de la Vierge-Marie. Cassel l'adopta aussi pour patronne de sa paroisse.

Les églises suivantes adoptèrent pour patrons :

Ebblinghem, saint Samson; Sercus, saint Erasme; Boeseghem, saint Léger; Berthen, saint Blaise; Morkeke, saint Firmin; Flètre, saint Mathieu; Merris, saint Laurent, le premier des martyrs; Neuf-Berquin, saint Gilles; Vieux-Berquin, saint Barthelemi; Nordpeene, saint Denis; Rubrouck, saint Sylvestre; Houtkercke, saint Antoine; Haveskercke, saint Vincent.

A la fin du dixième siècle, vers l'année 995, le missionnaire Gowaert, du diocèse de Passau dans la Haute-Bavière, vint prêcher la pénitence et instruire dans la foi les peuples de Térouane, du Mont-Cassel et de toute la Flandre maritime. Il accomplit sa mission avec tant de zèle, de charité et de dévouement qu'il fut vénéré de tous les habitants du pays et réputé comme l'apôtre de la Flandre. L'année suivante, les devoirs de son ministère le conduisirent à Arneke, dont il trouva la paroisse dépourvue de pasteur; il en informa Framerie, évêque de Térouane, et lui offrit ses services. Gowaert obtint la cure, et resta jusqu'en 998 à Arneke. Il s'en alla ensuite en Allemagne, où ses hautes vertus l'appelèrent successivement aux emplois les plus difficiles de son ministère (1).

Vers cette époque, le pays flamand au nord de la Lys eut le

(1) Annuaire statistique du département du Nord. Lille, 1834, p. 33 et 34.

bonheur de jouir de la vue d'une procession des religieux de l'abbaye de Lobbes, portant sur leurs épaules la châsse de leur saint patron Ursmar, afin de recueillir de la piété des fidèles des dons qui les aidassent à relever les ruines de leur monastère détruit pendant les dernières guerres. Cette procession, que l'on désignait sous le nom « d'Ommegang » s'effectua en l'an 1007; elle fut signalée, dit M. l'abbé Destombes (1) par des traits édifiants; voici comment il raconte ce qui se passa ensuite: « Les religieux étant arrivés à Strazeele, village situé entre les villes de Bailleul et d'Hazebrouck, apprirent que de longues et profondes rivalités divisaient les habitants de ce lieu, et que jusqu'à ce jour tous les moyens employés pour les réconcilier avaient complètement échoué. Beaucoup d'entre eux étant accourus auprès de la châsse de saint Ursmar pour rendre leurs hommages à cet apôtre de la Flandre, les religieux leur adressèrent les paroles les plus capables de les ramener à des sentiments de paix et de charité mutuelle. Ils s'entretinrent en particulier avec quelques-uns de ceux qui semblaient être les chefs des deux partis ennemis et leur persuadèrent d'oublier leurs anciennes querelles et de vivre désormais en bonne intelligence. Après de longs et persévérants efforts, ils parvinrent à rétablir la concorde dans ce lieu. La présence des reliques de saint Ursmar dans le village de Blaringhem y arrêta aussi l'effusion du sang, en mettant un terme aux luttes qui s'élevaient fréquemment entre les hommes d'armes de ce pays. A Cassel, une jeune personne, qui souffrait depuis quarante jours de douleurs très vives, fut guérie par l'intercession du saint évêque, à qui elle se recommanda avec une grande confiance. »

Quelques années après le passage de « l'Ommegang » des religieux de Lobbes, alors que saint Gowaert était évêque d'Hildesheim dans le cercle de la Basse-Saxe (2), il se rappela sa mission dans la Flandre occidentale, et ne put se priver du

(1) M. Destombes, p. 43 du tome III, Vies des Saints, citées.
(2) Sanderus, p. 74 du tome III, Flandria illustrata, 1735.

plaisir d'y retourner: Il y revint en 1023, et visita la paroisse d'Arneke, où il avait laissé d'excellents souvenirs. L'amour que le peuple flamand avait pour ce saint personnage s'accrut encore; et lorsqu'en l'année 1039, de retour en Allemagne, il s'endormit dans le Seigneur, on entendit de toutes parts, en Flandre comme ailleurs, l'expression d'amers regrets. Les habitants d'Arneke lui vouèrent un culte et ne tardèrent pas à invoquer en leur faveur son intercession auprès de Dieu. On venait même de loin visiter l'église qu'il avait administrée pendant deux ans. On semblait l'y voir, l'entendre encore. Un autel lui fut élevé et on l'invoquait dans toutes les angoisses et les nécessités de la vie (1).

Peu de temps après la perpétration de l'assassinat des Trois Vierges anglo-saxonnes Sabine, Elfride et Edith, au village de Caestre en 819 (2), le seigneur du lieu, selon une légende, y fit bâtir une chapelle afin de témoigner à Dieu sa reconnaissance pour lui avoir fait recouvrer la vue en portant à ses yeux la main qu'il avait trempée dans le sang de l'une des Trois Vierges martyrisées (3). On ne tarda pas à y aller en pèlerinage; et vers la fin du onzième siècle, la chapelle de Caestre avait acquis une grande renommée, non-seulement dans l'endroit, mais encore dans les alentours, à cause de la prompte guérison qu'y obtenaient certaines infirmités (4). Des pèlerins en grand nombre s'y rendaient de toutes les parties de la Flandre. Beaucoup même y faisaient une neuvaine pour obtenir de Dieu, par l'intercession de la Vierge Marie, l'effet de leurs prières. Cette dévotion se conserva toujours précieusement dans la contrée, et l'on fonda même une procession

(1) Annuaire statistique du département du Nord. Lille, 1834, p. 33 et 34.

(2) Voir mon Histoire de Mardick, 1852, p. 62, où j'ai omis de citer comme autorité, Malbrancq, qui rapporte l'histoire des Trois Vierges dans son livre V, De Morinis.

(3) M. l'abbé Destombes. Les Vies des Saints, etc., Cambrai, tome III, 1852, p. 204.

(4) Annuaire statistique du département du Nord. Lille, 1834, p. 47.

commémorative de l'évènement à la date du premier dimanche de Juillet. Déjà la chapelle était connue sous le nom de « Chapelle des Trois Vierges » (1).

Dans cette seconde moitié du onzième siècle, naquit en Flandre saint Gervin, dont l'esprit de foi se développa dès les plus tendres années. Quand son âge le lui permit, alors qu'il n'était que simple laïc et qu'un vif sentiment de piété seul le guidait, il entreprit deux fois le pèlerinage de Rome et de Jérusalem ; voyages lointains qui étaient tout-à-fait dans les idées des chrétiens de cette époque. De retour dans sa patrie, il se fit admettre à l'abbaye de Bergues Saint-Winoc, et reçut ensuite la prêtrise des mains de l'évêque de Térouane; mais comme une vie austère et retirée lui convenait beaucoup, il demanda et obtint la permission de quitter Bergues et d'aller vivre seul dans une profonde retraite. On le vit longtemps dans les environs du mont Cassel (2). A coup sûr sa présence dans le canton de l'Yser fut souvent un sujet d'édification pour les habitants, et l'amour de Dieu et des Saints qu'il leur inspira, ramena et maintint les populations flamandes dans les devoirs d'une vie honnête et régulière. Il ne serait même pas surprenant qu'après avoir quitté le canton, les fidèles n'allassent prier au lieu qu'il avait habité. Plus tard, il devint abbé du monastère d'Aldinbourg, et mourut paisiblement le 17 Avril 1117.

En cette même année, naissait à Londres, Thomas de Cantorbery qui, lui aussi, quarante-huit ans plus tard, vers 1165, visita le pays de l'Yser : C'était durant son exil; « le saint évêque parut dans le lieu appelé la Motte-au-Bois sur le territoire de Cassel ». Devancé par une réputation de vertus remarquables, on accourait sur son passage pour le voir et l'entendre. Sa mémoire resta vénérée dans le canton; et, quelques années après sa mort, survenue en Angleterre, à la fin de 1170, « on voyait à Cassel un autel dédié au saint

(1) M. l'abbé Destombes, page 205 du tome III cité.

(2) M. Destombes, Vies des Saints, citées, tome 4, p. 29.

martyr et dans lequel étaient renfermées plusieurs de ses reliques (1) », qui donnèrent lieu à une grande dévotion populaire. Les habitants de la Motte-au-Bois n'avaient pas tardé à faire ériger une chapelle dans leur hameau, et l'avaient mise sous le vocable de saint Thomas de Cantorbery, en reconnaissance de ses pieux travaux et des services qu'il leur avait rendus; sûr moyen de conserver éternellement la mémoire du plus grand thaumaturge qui les eût évangélisés avec un succès éclatant. La chapelle, qui avait son aumônier, obtint avec le temps des reliques du célèbre martyr. Un pèlerinage y fut institué, et tous les ans, souvent même sans époque déterminée, on y voyait arriver de pieux pèlerins cheminant à travers l'immense forêt de Nieppe, qui entourait le saint lieu de la Motte-au-Bois. Ainsi donc là où l'on adorait quelques siècles auparavant les divinités du Paganisme, où naguère on s'adonnait à de dépravantes superstitions, on invoquait humblement un seul Dieu tout puissant et l'intercession près du Seigneur du bienheureux martyr anglais.

Vers ce temps vivait à l'abbaye de Saint-Bertin à St-Omer, e bienheureux Bernard, surnommé le Pénitent, connu par ses miracles même de son vivant, au dire de ses hagiographes. Il mourut en 1182. « A peine cet évènement fut-il connu que de toutes parts on accourut pour voir encore une fois ce saint personnage qui avait fait l'édification et l'admiration de toute la contrée pendant bien des années. Tous à l'envi enlevaient un morceau de ses habits ou quelque objet qui eût été à son usage... Plusieurs guérisons extraordinaires opérées dans ce moment vinrent ajouter à l'enthousiasme du peuple, qui ne pouvait se lasser de contempler ce pénitent devenu un grand saint et l'un de ses patrons dans le ciel. » Un des historiens de sa vie cite avec détail un grand nombre de guérisons miraculeuses qui eurent lieu alors. Un enfant infirme, de Bergues, une petite fille aveu-

(1) M. Destombes, ouvrage et tome IV, cités, p. 170.

gle et un estropié, appelé Gérard, de Cassel; une femme de Bourbourg, souffrant dans les oreilles à cause d'un insecte qui y avait pénétré, furent guéris en se recommandant aux prières du nouveau patron de la Morinie. D'autres guérisons eurent lieu aussi à Dringham, à Terdeghem, à Blaringhem, à Bailleul, etc (1).

A la fin de ce douzième siècle, le nom du pays de l'Yser n'était plus qu'une tradition chez le peuple flamand. Le territoire du canton méridional que nous venons de parcourir dans presque toutes ses parties, avait été divisé en deux châtellenies sous les dénominations de « Cassel-Ambacht » et « Belle-(2) Ambacht ». La féodalité avait pris naissance en Flandre, et les seigneurs châtelains, pénétrés de sentiments de piété, devinrent naturellement les protecteurs de leurs vassaux. Ils respectèrent et encouragèrent les croyances et les pratiques religieuses des habitants des villes et des campagnes; croyances et pratiques dans lesquelles ceux-ci puisaient d'ineffables joies, des consolations dans les chagrins et les maux inséparables de la vie, en un mot une félicité paisible sur cette terre, qui leur faisait penser avec bonheur aux destinées de l'autre vie au sein de Dieu.

A quelques années de là, on projeta la division de la paroisse d'Estaires qui était devenue trop considérable. L'archevêque de Reims en avait donné le conseil; l'évêque de Térouane et Robert de Béthune, avoué d'Arras, y avaient joint leur consentement: La division fut enfin adoptée. En 1190, on forma une seconde paroisse d'une partie du territoire d'Estaires, qui prit le nom de La Gorgue, où, cinq ou six ans après (3), on érigea une église paroissiale sous le vocable de saint Pierre. Les habitants de La Gorgue, heureux du privilége qu'ils venaient d'obtenir, vouèrent à leur saint patron un culte qui devait se conserver pur d'âge en âge.

(1) M. Destombes, ouvrage et tome IV cités, p. 173, 178 et 179.

(2) Bailleul.

(3) Annuaire du département du Nord. Lille, 1834, p. 56.

A leur exemple, les étrangers vinrent souvent invoquer son intercession dans toutes sortes de circonstances.

Dès avant le onzième siècle, il existait sur le grand marché de la ville de Saint-Omer, une chapelle en bois dont le nom était déjà fort célèbre, à cause des guérisons que l'on y obtenait par l'intercession de « Nostre Dame des Miracles ». Au treizième siècle, les chapelains de l'oratoire, pour en perpétuer le souvenir, crurent devoir consigner sur un livre in-folio de parchemin, les miracles dont ils étaient les témoins. Parmi le grand nombre de ceux que l'on y recueillit, en voici plusieurs qui touchent notre pays :

En 1219, Chrestienne, demeurante au village de Rubrouck, « gisoit paralytique passé ja un demy an et sept sepmaines entieres. » Elle fait vœu si elle guérit d'aller en pèlerine à Notre-Dame-des-Miracles. A l'instant elle se sent libre, se lève et marche. Aussitôt, rapporte le livre de la chapelle, elle « se mit en chemin pour venir accomplir son vœu, rendant graces à Dieu et à la Vierge sa Mere, d'un si soudain et signalé benefice (1). »

Un jeune garçon du village de Steenbeke « enormement courbé d'une bosse sur le dos, ja formée de longtemps » vient offrir, en Avril 1220, une statue de cire à Notre-Dame-des-Miracles. A peine est-il dans l'oratoire, que sa difformité disparaît et son corps est « remis en sa disposition naturelle (2). »

Dans la même année 1220, un petit garçon de Bailleul tombe à l'eau, y reste toute une nuit submergé, et n'est découvert par son père que le lendemain. On le considère comme mort. La douleur des parents a quelque chose de si émouvant, que Dieu leur vient en aide : Il leur inspire la pensée d'invoquer l'assistance de la Vierge. Ils tombent spontanément à genoux et font la promesse de mener leur enfant,

(1) Histoire de Notre Dame des Miracles de St Omer, par le P. Martin ouvreur, etc., 1647, p. 71.

(2) Histoire citée, p. 76.

s'il recouvre la vie, à la chapellede Notre-Dame-des-Miracles, de le faire peser et y laisser leur offrande du même poids. « Ce vœu faict, dit la chronique, voilà que l'enfant commencea à revivre, et, en peu de temps, remis en plaine santé, convertit le dœiul de ses pere et mere en joye, liesse, et en grande devotion. » Le jour des saints martyrs Jean et Paul (26 Juin), la femme de Bailleul arriva à Saint-Omer et vint présenter son fils à la bienheureuse Vierge (1) Reine des anges et consolatrice des affligés.

A la date de l'an 1258, on retrouve l'annotation suivante au registre de la chapelle audomaroise: « Guillaume de Stanforde (Steenvoorde), vint icy en pelerin, avec deux potences, ne pouvant autrement marcher, et y ayant veillé une nuict entiere, le lendemain matin, au soleil levant, il se sentit libre et en pleine faculté de marcher, aussi bien que jamais il n'avoit faict, sans aucun appuy (2). »

Le jour de Sainte Catherine (25 Novembre) 1259, un nommé Jean Jor, venu de Bailleul, à grand'peine, au moyen des béquilles dont il se servait à cause de l'infirmité et de la faiblesse de ses pieds et de ses jambes, « se trouva, le matin, rapporte la chronique, tout sain et gaillard, graces à Dieu et à la bienheureuse Vierge sa Mere, apres avoir veillé en la chapelle de Notre Dame des Miracles, une nuit entiere (3). »

Le Vendredi après la fête de l'Assomption (15 Août) de l'année 1260, un enfant de Steenvoorde fait une si lourde chûte en la présence de plusieurs personnes, que tous le jugent mort du coup; mais le père de l'enfant, mu par un sentiment de piété, soulève son fils, le voue à Notre-Dame et promet de le faire peser, selon l'usage, dans la chapelle des Miracles de St-Omer, pour en payer l'offrande, « et voila, dit le livre saint, que l'enfant tout à l'instant revint en vie à la vue de toute l'assemblée (4) ».

(1) Histoire citée, p. 77.
(2) Histoire citée, p. 82.
(3) Histoire citée p. 85.
(4) Histoire citée p. 86.

En 1271, la chapelle de Notre-Dame de Saint-Omer fut trouvée trop vieille et surtout trop exigue pour le nombre des fidèles qui ne cessaient de la fréquenter. On jeta alors les fondements d'un nouvel oratoire « a l'honneur éternel de la Vierge Mère », et la bénédiction s'en fit en 1280 à la « grand allegresse des citoyens » de Saint-Omer, au rapport du chroniqueur Locrius (1).

La piété des fidèles avait élevé au commencement de ce siècle une chapelle en l'honneur de Notre-Dame dans la paroisse de Steenwerck, au hameau que les latins nommaient Dulcis Loci, les Flamands Zoeterstede, et les Français Doux Lieu. En 1250, Bauduin de Bailleul, écuyer, avait doté le sanctuaire (2), et, depuis cette époque, les habitants du voisinage y accoururent en foule pour s'adresser à la Mère de Dieu dans leurs afflictions et leurs besoins.

Pendant la dernière croisade, de 1268 à 1270, on dit qu'un grand seigneur de Bailleul, qui était allé guerroyer en Orient, fit le vœu, si la divine Providence lui permettait de revoir sa patrie, de faire construire à l'extrémité de sa terre, tenue par lui en fief, une chapelle en l'honneur de la Très-Sainte-Mère de Jésus-Christ. Dieu lui accorda cette faveur; et, dès son retour dans son beau pays de Flandre, il tint religieusement sa promesse: On vit s'élever dans le cours de l'an de grace de Notre-Seigneur 1271, une chapelle qui fut consacrée à la gloire de la Vierge sous le titre de: « Onse Lieve Vrouwe van het Leen »; Notre-Dame-du-Fief. Le bon Dieu, dans sa clémence, protégea toujours le sanctuaire de Marie, et lui réserva de longs jours d'existence pour l'édification des fidèles.

Déjà alors, il existait de temps immémorial à Merris une dévotion en l'honneur du patron de la paroisse, saint Laurent, martyr, que l'on venait invoquer dans toutes les nécessités de la vie, et en particulier pour obtenir guérison des brûlures et de maladies inflammatoires.

(1) Histoire citée, p. 8.
(2) Sanderus, Flandria illustrata, tome III, 1735, p. 292.

On y célébrait annuellement au mois d'Août une fête que l'on appelait la dédicace, à laquelle prenait part une multitude d'étrangers qui accouraient de très loin. C'était une ressource sans égale pour la localité; tous les marchands vivaient pour ainsi dire des dépenses que l'on y faisait pendant l'octave, et surtout pendant les trois premiers jours consacrés pour les fêtes principales de l'église et les plaisirs publics. Cette circonstance excita l'envie des Bailleulois. Ils pétitionnèrent sans doute en haut lieu, car la dédicace de Merris fut transférée à Bailleul en 1295, par ordre du comte. Les gens de Merris se plaignirent de ce changement qui leur semblait injuste; mais comme la chose était parfaitement résolue, toutes les réclamations furent rejetées; cependant l'avoué et les échevins de Bailleul, tant en leurs noms qu'en ceux de toute la communauté de la ville, se virent obligés à prendre l'engagement, par lettres du 10 Août de la même année, de dédommager les habitants de Merris des pertes qu'ils pourraient souffrir par suite du transfert à Bailleul de la dédicace de Merris. Toutefois, on ne cessa pas de chômer la fête de saint Laurent à Merris; mais le concours des étrangers se borna désormais aux fidèles qui suivaient l'octave du mois d'Août. On décida à la même époque que la dédicace durerait trois jours à Bailleul, savoir: La nuit et le jour de saint Laurent et le jour suivant (1).

Depuis la reconstruction de l'antique chapelle de Saint-Omer, la piété des chrétiens ne se ralentit pas un seul jour: L'oratoire de Marie ne cessa d'être visité par des pèlerins qui y arrivaient souvent de lieux très éloignés. Il serait fastidieux de rapporter ici tous les prodiges que la glorieuse Vierge opéra; nous nous bornerons au récit du trait suivant:

Au mois de Janvier 1344, une jeune fille de vingt-et-un ans, Jeanne Leis, native d'Eecke, servante près de Saint-Omer, perdit un jour subitement la parole en récitant l'oraison dominicale. Dans son désespoir, la pauvre fille sortit de

(1) Annuaire du département du Nord. Lille, 1834, p. 71.

la maison, et sans communiquer sa pensée au maître de l'hôpital de Sainte-Madeleine, où elle servait, alla invoquer la Vierge Marie en sa chapelle des miracles à l'heure de primes « et comme elle reclamoit d'un cœur devot à ce qu'elle monstroit par signe de mains, elle recouvra incontinent la parolle ». Elle n'en dit rien à personne, si ce n'est à son confesseur, qui lui donna des conseils qu'elle ne suivit pas à la lettre. La Providence de Dieu l'en punit de la sorte: « Quatre jours estant escoulés et à l'heure quon sonnoit matines a saint Bertin, dit la chronique, la bonne servante qui s'apprestoit a mettre le pain au four, se sentit tout à coup de rechef privée de la parole ». Au point du jour, elle se rendit à la chapelle des miracles, et, se prosternant avec ferveur devant l'image miraculeuse de la Vierge, elle se sentit guérie, sans prendre néanmoins la précaution de faire inscrire au livre de la chapelle le miracle dont elle était l'objet. Or, la malheureuse redevint instantanément muette, et s'en retourna en cet état chez elle; mais « devant que se mettre à travailler, elle se jetta à genoux, la face tournée vers la Chapelle des Miracles, implore encore une fois, plus chaudement que jamais, leur miséricorde, et l'obtient à l'heure mesme recouvrant la parole, si qu'enfin elle retourna en ceste chapelle accompagnée des domestiques, nommement du maistre de l'hospital, et de ses freres, qui l'avoient veüe tant de fois privée de l'usage de la langue ». Le chapelain dressa acte de la déclaration de la fille d'Eecke et de ses témoins « pardevant le sieur Estienne de Linde, eschevin, Jean du Brec et Eustache de Voz, bourgeois de la ville de Saint-Omer » (1).

La chapelle de Notre-Dame-des-Miracles, que l'on nommait aussi Notre-Dame-Candellière, à cause de la coutume d'allumer des cierges en son honneur, était fréquentée plus que jamais en ce temps. Une confrérie y avait été fondée l'année précédente, par « grant devotion en l'oneur de la benoite Virgene Marie » et l'on comptait parmi ses membres, les de

1) Histoire de Notre Dame des Miracles, citée, p. 107.

sainte-Aldegonde, les Stassart de Morcamp, les Baudin, sires de Bavelinghem, de Saint-Omer et des environs ». Un des articles du règlement stipulait qu'à certaines fêtes on remettrait « à cascun confrère un merel (mereau) pour donner as povres, liquel povre iront len demain a le maison le doyen (de la confrerie) et y arront un pain bis et une pieche de char (lard) (1). »

Vers 1360, Eloi Surien, de Nieppe, receveur d'Yolande, dame de Cassel, de Zuydcoote, etc., avait fondé à Haverskercke une chapelle sous l'invocation de saint Christophe, au lieu du Parc, situé dans la rue conduisant du bois de Nieppe à Saint-Venant, en passant devant le moulin de « Tout-li-Faut ». La dévotion à saint Christophe prit promptement une certaine extension. A son tour Yolande, désirant donner un témoignage de sa piété et voulant augmenter la dotation de l'oratoire, donna à la chapelle, le 5 Février 1362, dix mesures de terres situées à Haverskercke, en se réservant, pour elle et ses successeurs, la collation et la présentation. En peu d'années la chapelle acquit un grand renom; chaque jour de pieux pèlerins venaient la visiter; et, dans la vue de favoriser ce louable mouvement, Gérard, évêque de Térouane, confirma la donation de l'autel par lettres du 11 Janvier 1370, mais en s'en réservant toutefois la collation (2).

En 1396, le baron Robert, seigneur de Pont et de Cassel, fonda à Hazebrouck un monastère d'hommes. Les religieux exposèrent dans leur église Notre-Dame à la vénération des fidèles, et bientôt il s'y établit un pèlerinage en l'honneur de la Vierge dite Marie de la Piété; Peregrinatio Virginis Mariœ de Pietate, dit Sanderus (3).

Vers la fin du onzième siècle, il avait été établi une com-

(1) Voir la note de M. Deschamps de Pas, sur un manuscrit relatif à la confrérie de Notre-Dame-des-Miracles, insérée p. 169 du Bulletin historique de la Société des Antiquaires de la Morinie, livraison de Janvier à Juin 1854.

(2) Annuaire du département du Nord, Lille, 1834, p. 62 et 75.

(3) P. 90 du tome III, Flandria Illustrata, 1735.

munauté religieuse sur le sommet de la montagne de Watten, et l'on y avait élevé un autel en l'honneur de saint Gilles. Le peuple ne tarda pas à invoquer le bienheureux abbé dans une foule de circonstances. Au commencement du quinzième siècle (1401), alors que Watten dépendait de la châtellenie de Cassel, on y venait de loin accomplir ses dévotions; et à partir de l'an 1417, de fréquents pèlerinages y eurent lieu à l'antique monastère. On chargeait d'offrandes l'autel de saint Gilles, « par les mérites duquel plusieurs recevoient allégeance de leurs maux (1) ». On venait le servir principalement pour se préserver ou obtenir guérison des maladies et des maux de tête.

De très ancienne date il existait, en dehors et au nord de la ville de Bailleul, une chapelle sous le vocable de saint Antoine de Padoue. En 1482, la peste désola Bailleul et ses environs. La foi que l'on avait en sa puissante protection près de Dieu était grande, et elle le devint alors encore plus par les miracles qu'il opéra. On fonda une procession, et les pieux visiteurs donnèrent à la chapelle des dons importants pour l'embellir et comme témoignage de leur gratitude (2). On institua même une confrérie dont le nombre des confrères et des consœurs ne fit que s'accroître de jour en jour. Chaque membre engageait ses biens et sa personne, afin de servir une rente de deux gros pour frais de cierges (3).

Au commencement du seizième siècle, avant l'époque de la réformation, la piété des habitants de la Flandre flamingante était aussi ardente que dans les meilleurs temps anciens. La chapelle de Notre-Dame-des-Miracles de Saint-Omer conservait toujours une haute renommée parmi eux; et dans leurs maladies ou leurs afflictions, ils avaient fré-

(1) Piers. Notice historique sur Watten, etc., p. 130. St-Omer, 1833.

(2) P. 71 de la première partie du livre intitulé: Van de mirakelen gheschiet door de Verdiensten, van H. Anthonius, etc., t'Ypre, 1628.

(3) P. 113 du même livre de 1628.

quemment recours à la glorieuse Vierge-Mère. Le livre de l'oratoire rapporte les deux miracles suivants :

« Une jeune fille de 20 ans, de la paroisse de Rubroeck, ayant l'une des mains seiche, et aride, et ne pouvant s'aider de l'autre, ny dresser le corps, sans assistance ou sans baston, fut bientot affranchie de tous ses maux par ce pelerinage (1). »

« Une fillette de neuf ans, natifve lez Cassel, n'ayant peu en toute sa vie autrement marcher, sinon ayant les mains sur ses genoux, la teste abbaissée, y fut redressée et remise en estat naturel (2). »

Au seizième siècle, le culte de saint Gowaert était toujours existant. La piété des habitants d'Arneke et des paroisses voisines, que ce bon prêtre avait dotés du don de la foi, s'était conservée aussi pure qu'aux temps primitifs. Une octave avait été établie à Arneke en son honneur, et tous les ans, du 1er au 8 Mai, de nombreux pèlerins venaient y accomplir leurs dévotions. On s'adressait à lui pour être guéri ou préservé de la goutte sciatique, des hémorragies et d'autres maux réputés incurables ; les campagnards l'invoquaient aussi pour garantir, des châtiments du ciel, leur bétail, leurs champs et les fruits de la terre ; et comme il n'est pas indifférent, ainsi qu'on l'a dit, de prier dans une église ou dans une autre, d'honorer spécialement telle ou telle image ou statue de la très Sainte-Vierge ou des saints, on les voyait fréquemment se rendre au loin pour accomplir un vœu ou demander une grace. Ainsi, quand, en 1510, la peste avait envahi la Flandre et y causait une mortalité générale, les habitants d'Arneke, de Rubrouck et de plusieurs paroisses environnantes, se rendaient processionnellement à Bollezeele dans la châtellenie de Bergues, et y avaient recours à la divine Vierge connue sous le nom de Notre-Dame-de-la-Visitation. Ils furent délivrés

(1) Histoire de Nostre Dame des Miracles à Saint Omer, etc. 1647, p. 135.
(2) Histoire de Notre Dame des Miracles à Saint Omer, etc., 1647, p. 138.

du fléau ; et, comme témoignage de gratitude pour ce signalé bienfait, ils renouvelèrent annuellement leur pèlerinage jusqu'au jour où les troubles du pays (1), suscités par l'introduction de la réforme, vinrent suspendre les cérémonies publiques du culte catholique.

En 1425 une dame Auxelent, inspirée par un sentiment de haute piété, avait fait ériger, sur ses propriétés de Zermezeele, un oratoire auquel elle donna 14 mesures (2) de terres. Il paraît qu'au commencement du seizième siècle, l'église de l'endroit tombait en ruines, et la chapelle, qui jouissait d'une immense vogue et dont les ressources avaient permis l'agrandissement, fut convertie en église paroissiale vers 1526 (3). La statue de saint Omer, patron de la paroisse, y fut inaugurée, et, comme dans les temps antérieurs, le culte qu'on lui avait voué, prit une extension remarquable.

La Flandre flamingante était calme et heureuse; mais l'avenir était gros d'évènements : La réforme, d'abord repoussée assez sérieusement, finit par lever le masque. En Juin 1562, Guislain Van Damme, le dogmatiseur, vint prêcher dans « la chimentière de Boeschepe » ; mais la justice ne tarda pas à s'en mêler et à poursuivre les coupables (4).

Abattus à cette époque, les réformés se réveillèrent en 1566, et vinrent audacieusement tenir leurs prêches à Steenwerck, à Meteren, à Nieppe, à Saint-Jean-Cappel, ainsi qu'à Boeschepe, à Caestre, à Steenvoorde. On les entendit aussi à Cassel, à Estaires, à Houtkercke, Winnezeele, Oudezeele, Bailleul, Rubrouck et Merville. Successivement ils se rendirent maîtres des églises et des chapelles de ces lieux et les dévastèrent (5). La religion en général et les dévotions

(1) La Vierge de Bollezeele invoquée sous le titre de Notre-Dame-de-la-Visitation. Lille, 1846, p. 1, 6 et 9.

(2) 4 Hectares 92 ares 80 centiares.

(3) Annuaire statistique du département du Nord. Lille, 1834, p. 91.

(4) Histoire des Gueux des Bois, écrite par Charles Wynckius, prieur des dominicains à Ypres, publiée par l'abbé F. Van de Putte, etc., Bruges, p. 2 et 3.

(5) Même histoire.

populaires en particulier en reçurent de funestes atteintes. Tous les fidèles des châtellenies de Bailleul et de Cassel étaient dans la plus complète désolation ; les pieux pèlerinages ne se réalisaient plus, et ce que les catholiques regardaient naguère avec respect et vénération, avait été volé, brûlé ou détruit. Néanmoins, le gouvernement prenait des mesures énergiques pour arrêter la contagion, et l'on avait lieu d'espérer que toutes choses ne tarderaient pas à rentrer dans l'ordre. Enfin les troubles cessèrent dans les derniers mois de l'année 1583. Les églises et les chapelles purent être rendues en majeure partie au culte catholique ; mais la religion ne reprit une entière faveur que lorsque les archiducs Albert et Isabelle (1)-Claire-Eugénie vinrent prendre possession du gouvernement de la Flandre en 1598. Ce fut un progrès incessant, de telle sorte qu'au commencement du dix-septième siècle, vers 1612, la religion chrétienne était dans son éclat. Presque toutes les dévotions populaires anciennes furent remises en faveur ; parmi celles qui ne se relevèrent pas, on cite la dévotion en l'honneur de saint Léonard, qui attirait autrefois un grand concours de fidèles dans l'église de St-Vaast à Bailleul (2), et que l'on invoquait contre les maux de reins, les paralysies et autres infirmités.

L'année suivante, la peste se déclara à Oudezeele : On sentit alors, plus que jamais, là comme ailleurs où elle sévissait, le besoin de recourir à Dieu pour obtenir ses graces et ses bénédictions. Tous les chrétiens se recommandèrent à l'intercession de saint Roch, et en 1614 on fonda, en son honneur, à Oudezeele, un pèlerinage afin d'être préservé du fléau.

(1) Il y a une observation à faire sur ce prénom d'Isabelle, qui est bien celui de la fille de Philippe II, et que l'on a adopté aujourd'hui. On lit celui d'Elisabeth sur plusieurs médailles et pièces de monnaie du temps, que je possède dans ma collection. Le même prénom d'Elisabeth se lit aussi souvent dans le préambule des décrets des « coustumes et loix des villes et des chastellenies du comté de Flandre » traduites par Legrand. Cambrai, 1719. C'est évidemment une erreur, car le texte flamand en regard, offre toujours le prénom d'Isabelle.

(2) Sanderus. Flandria illustrata, tome III, 1735, p. 287.

En 1625, la ville de Cassel était, à son tour, plongée dans la consternation. La peste, qui avait régné dans les environs, se manifesta dans une partie de la ville et y fit de terribles ravages: Elle était caractérisée par le développement de bubons et d'antrax. Toutes les familles eurent bientôt à déplorer la perte; l'une, d'un frère, d'une sœur, d'un ami; l'autre, d'un père, d'une mère ou d'un autre parent. Des personnes pieuses donnèrent l'idée à leurs concitoyens d'invoquer saint Roch, à l'intercession duquel on recourait ailleurs avec fruit dans le cas de maladies contagieuses. Ils accueillirent cette idée avec chaleur, et l'on fit des prières publiques pour implorer la clémence divine dans cette malheureuse circonstance. La procession des Casselois sortait chaque jour avec le clergé et les reliques des saints de l'église. La dévotion des habitants était profonde et sincère; aussi furent-ils exaucés. Au bout de quelques jours, la peste s'était miraculeusement arrêtée vers le milieu de la rue de Saint-Omer, à l'apparition d'un ange sur le seuil de la porte d'une maison; et la sainte neuvaine de saint Roch n'était pas terminée, que le fléau avait entièrement cessé. Comme témoignage de reconnaissance, un autel fut spécialement dédié à saint Roch, dans l'église de Notre-Dame de Cassel.

La peste se déclara de nouveau à Cassel l'année suivante. Elle fit irruption au mois de Mars, dans la rue du Tambour, chez la veuve de François W...., qui en mourut ainsi que tous les gens de sa maison. Par une sage précaution, le magistrat, qui avait fait construire trois barraques à l'écart, ordonna d'y transporter et soigner les malades (1). Tous les citoyens valides accoururent invoquer saint Roch et le fléau cessa bientôt ses ravages. En mémoire de cet évènement et de celui de l'année précédente, les habitants des différentes rues de la ville, fidèles à leur promesse, firent chanter annuellement, dès cette même année 1626, une messe solennelle en

(1) Topographie, etc., de Cassel, p. 165 à 167.

l'honneur de leur saint patron, pendant l'octave du mois d'Août; ceux de la rue de Saint-Omer firent même plus que les autres, sous l'impression de la plus vive gratitude: Quand vint leur tour d'avoir une messe, ils se firent précéder à l'offrande d'un jeune enfant, symbole de pureté et d'innocence, vêtu comme un ange, d'un habit blanc et d'une ceinture rouge, portant un cierge à la main: Ce cierge, orné d'un cœur en argent, était offert à l'église.

Quelques années plus tard on adopta à Cassel l'usage de petits drapeaux en papier, que chaque pèlerin portait à la main ou à la tête, lorsqu'il allait invoquer le saint au pied de son autel. Mais on n'attachait de vertu qu'aux bannières qui avaient touché les reliques de saint Roch en sa chapelle. Aussi les marchandes étalées à l'entrée de l'église disaient-elles que les images qu'elles vendaient à tous venants, avaient touché les saintes reliques. Ces images, de forme parallélogramme de 16 centimètres de longueur sur 11 de hauteur, sans l'entourage du papier blanc, représentaient aux quatre coins les armes de Cassel. Le bon Dieu, tenant la croix à la main, disait du haut du Ciel à saint Roch, dont un ange appelait l'attention: Tu seras le patron de la peste. Saint Roch, assis sur un monticule en face de Cassel, était vêtu du costume des pèlerins. Son chien était devant lui et tenait à la gueule la gourde de son maître; le bâton et le chapeau du bienheureux gisaient à terre. On lisait au bas cette prière en flamand: O saint Roch! soyez avec nous et veuillez faire passer la peste. Aidez-nous dans le danger et préservez-nous de la mort. Puis venaient ces mots: Dit beeldeken heeft aengheraeckt de reliquien van H. Rochus tot Cassel, répétés ainsi en français: « Ceste Image a touche les SS Reliques de S. Rock a Cassel (1). »

Les Casselois possédaient un second drapeau dont ils se servaient dans leurs pèlerinages. Il représentait saint Roch debout sur le mont de Cassel, répondant à l'ange qui lui est

(1) Elle portait: p. d. f. yqris au lieu d'ypris.

envoyé de Dieu. Cette image (1) au bas de laquelle se trouvait une inscription dont la dernière partie laissait lire ces mots : Pestœ... libera nos Domine (De la peste... délivrez-nous, Seigneur), était d'une forme triangulaire rectangle et avait une longueur de 11 centimètres sur 6 et demi de hauteur.

Lorsque, vers ce temps, le curé Sanderus s'occupait à recueillir des notes pour la publication de la première édition de sa Flandria illustrata, il existait dans l'église de Berthen une grande dévotion en l'honneur de sainte Apolline, vierge et martyre, que l'on invoquait contre les maux de dents (2).

A quelque distance de là, sur la route de Cassel, les fidèles allaient souvent prier dans un oratoire que les Flamands nommaient vulgairement « ten Abeele » et que les Français désignaient sous le nom de la chapelle du Peuplier blanc. Elle était sous le vocable de la Vierge; un prêtre y célébrait fréquemment les offices divins (3).

Le petit oratoire, dédié à saint Bonaventure, était déjà érigé du temps de Sanderus dans la paroisse de Zegerscappel, qui dépendait de la châtellenie de Cassel « Cassel-ambacht ». Les chrétiens allaient y invoquer (4) ce saint patron pour faire cesser la stérilité, et pour être préservés ou guéris de paralysie et de douleurs rhumatismales.

Non loin et à l'est du village de Merris, la chapelle de saint Jean-Baptiste, connue sous le nom d'Outersteene-cappelle,

(1) Elle ne porte pas de nom d'auteur.

(2) Sanderus, p. 77, Flandria illustrata. Tome III, 1735. M. Adolphe Van Uxem, ex-desservant de l'Abeele, pense que Sanderus a fait erreur en signalant la dévotion de sainte Apolline comme existant à Boeschepe, par la raison qu'il ne s'en trouve plus maintenant la moindre trace dans cette paroisse. Il croit que, comme aujourd'hui, cette sainte était invoquée à Berthen et qu'il a été facile à Sanderus de faire confusion à cause de la proximité de cet endroit de Boeschepe, qui n'en est distant que de deux kilomètres. Nous partageons son opinion.

(3) Sanderus, tome et page cités.

(4) Sanderus, Flandria illustrata, tome III cité, p. 96.

jouissait également d'une vogue si importante que Sanderus crut devoir la signaler sur la carte de la châtellenie de Cassel (1).

Il y indique aussi Callecamps-cappelle au nord-est de Steenvoorde dans la même châtellenie, sanctuaire où l'on allait invoquer la sainte Vierge. Il y signale en outre la chapelle des trois-vierges de Caestre dans la même châtellenie de Bailleul sous le titre: De dry Maegden Cappelle. Elle attirait un fréquent concours de gens de la paroisse et des environs; un prêtre même y célébrait les offices divins (2). Sanderus signale encore le petit oratoire de S. Gangoen (3)-Cappelle, à l'ouest de Bailleul (4) et situé près du manoir d'une ferme féodale. Les fidèles venaient y prier et croyaient se rendre agréables au saint, en faisant trois fois le tour de la chapelle.

Au nombre des oratoires existant alors et dont on ne trouve plus de traces, il y avait, dans la châtellenie de Cassel: S. Bartholome-Cappelle, au nord-ouest de Steenvoorde; Hillewalls-Cappelle, à l'ouest d'Eecke; S. Jacop-Cappelle, au nord-ouest de Staple, et une autre, sans indication de nom, au sud-ouest; Tanay-Cappelle, au sud-est de Thiennes (5). Dans la châtellenie de Bailleul, on trouvait Crebbe-Cappelle, au nord-est de Steenwerck, et Ste Magdelene-Cappelle, à l'ouest; enfin de commanderie-Cappelle, au nord de Caestre, (6)

Dans les dernières années du XIVe siècle, Robert, duc de Bar, avait fondé au lieu du Préavin, à peu de distance du château de la Motte-au-Bois, un couvent des Pères de la Trinité. Au commencement du XVIIe siècle, ce couvent existait encore. On y possédait la célèbre et miraculeuse image de Notre-Dame-

(1) Cette carte est placée entre les p. 70 et 71 de la Flandria illustrata, tome III, éd. citée.

(2) Mêmes ouvrage et tome; p. 290.

(3) En français Gengoul et Gengulfe; en latin Gangulfus. Il fut martyr en Bourgogne. Fête 11 Mai.

(4) Carte placée avant la p. 285 de Flandria illustrata, tome III, indiqué.

(5) Carte énoncée plus haut entre les p. 70 et 71.

(6) La carte sus rappelée avant la p. 285.

de-Piété qui y était en grande dévotion parmi les fidèles, et l'objet d'un pèlerinage (1).

Au commencement de l'année 1626, une maladie qui, disait-on, avait pris naissance près d'Ypres, se déclara dans la Flandre flamande. C'était une épidémie dont on n'avait entendu parler depuis le commencement du douzième siècle; la maladie consumait le corps, le rendait aussi noir que le charbon, faisait pourrir et tomber les membres. Beaucoup de monde en mourait et la médecine ne pouvait lui trouver de remède. Au milieu de la désolation générale, quelques personnes pieuses s'adressèrent à Dieu, invoquèrent saint Antoine dans sa chapelle près de Bailleul et en obtinrent guérison. Dès ce moment, la maladie régnante reçut le nom de « Sint Antonius-Vier » feu de saint Antoine, que l'on appelait aussi autrefois le mal des ardents.

Parmi les nombreux miracles que l'on énuméra, on remarqua ceux-ci:

Un jeune homme de Meteren, Pieter Storm, âgé de 16 ans, est atteint au bras de la maladie; il souffre des douleurs atroces. Désespéré de se guérir, il se décide à aller à Bailleul pour invoquer saint Antoine. Dès le troisième jour les douleurs cessent, et le neuvième jour il est complètement guéri (2)

Une nommée Maria, veuve de Pierre Barizel, demeurant à Bailleul, tombe malade vers la Chandeleur (2 Février). Un grand feu se déclare à sa hanche et gagne le genou. Il est impossible de porter remède à ses souffrances; et, dans son désespoir, elle promet d'aller servir saint Antoine; mais comme elle ne peut marcher, elle s'adresse à des prêtres de la confrérie de Jésus qui se chargent d'accomplir le vœu de la bonne dame. Peu de jours après elle est guérie (3).

(1) M. De Baecker (d'après Sanderus, Flandria illustrata), château de la Motte-au-Bois, Douai, 1833, p. 29.

(2) P. 27, Tweede boeck Van de mirakelen gheschiet door de Verdiensten van den H. Anthonius, etc., t'Ypre, 1628;—et p. 57 Derden deel de Levens beschryving van den Heylingen Antonius, etc, door J. Heugle, Yperen. 1846.

(3) Ouvrages cités p. 32 du premier et p. 59 du second.

Un homme de Saint-Sylvestre-Cappel est frappé du feu sacré au bras avec une forte enflure et des douleurs si aiguës qu'il n'en peut dormir ni nuit ni jour. Les médecins le visitent et l'abandonnent. Dans ces entrefaites on l'entretient des guérisons qu'opère saint Antoine sur plusieurs personnes. A l'instant il prend une bonne résolution, met sa confiance en Dieu et se rend en pieux pèlerin à la chapelle de Bailleul. A peine y est-il en prières que l'enflure diminue, les douleurs cessent, et, à quelques jours de là, le malade est radicalement guéri (1).

Une fille du nom de Maria, en condition chez le brasseur Jean Rabaudt, de Cassel, est atteinte au bras du feu saint Antoine. Elle se rend immédiatement en pèlerinage à Bailleul, prie et communie en grande dévotion, et en peu de temps elle est guérie. Mais, à quelques jours de là, son autre bras et ses jambes sont frappés du même mal: Elle ne peut marcher. Alors elle ne voit d'autre moyen pour en obtenir la guérison, que de s'adresser au Ciel. Elle prie sans cesse et entre temps elle fait célébrer une messe dans la chapelle de saint Antoine: Bientôt elle est rétablie pour la seconde fois (2).

Une nommée Maria Lamettre, de Zuydpeene, est prise du feu sacré au côté droit; le mal lui gagne tout le corps. Ses souffrances sont si intolérables qu'elle semble succomber à chaque instant. On lui conseille de demander secours à saint Antoine. En fille pieuse, elle s'adresse au saint, et à peine a-t-elle récité quelques prières qu'elle se sent mieux. Dans sa reconnaissance, elle part pour Saint-Omer et y fait une neuvaine. Le mieux se continue, et le dixième jour, 15 Juin, elle se rend à Bailleul pour remercier saint Antoine de lui avoir rendu la santé (3).

Une jeune fille du nom de Joséphine Vanrysport, de Bailleul, éprouve le 13 Août un violent mal de tête avec des

(1) Ouvrages cités, p. 37 à l'un et p. 6 au second.
(2) Ouvrages cités, p. 39 à l'un et p. 6 au second.
(3) Mêmes ouvrages, p. 70 et 71.

éblouissements et un tremblement universel. Le lendemain on reconnaît qu'elle est atteinte de la maladie contagieuse dont la servante de la maison vient de mourir. Ses douleurs augmentent d'heure en heure. Enfin elle invoque saint Antoine et lui promet de faire une neuvaine dans sa chapelle si le mal diminue. Ses prières sont entendues. Peu à peu la santé lui revient ; en même temps elle fait usage de l'eau bénite si efficace de l'oratoire, et le lendemain elle peut s'y rendre pour accomplir sa promesse (1).

Entre temps on avait réorganisé à Bailleul la fameuse confrérie de saint Antoine. L'évêque d'Ypres, Antoine de Hennin, en avait délivré le 11 Février ses lettres d'approbation (2), qui avaient été confirmées à Rome par une bulle du Pape Urbain VIII, le 6 des calendes de Juillet suivant (3)

Cette circonstance réveilla l'ardeur des fidèles ; et, par suite, la foule des pèlerins devint si grande que l'on se vit obligé, à la fin de la même année 1626, de faire agrandir la chapelle de saint Antoine. On eut la pensée de rétablir l'ancienne solennité annuelle à la fête du saint, et le 13 Juin 1627, commença l'octave en son honneur. Il y eut une procession excessivement remarquable qui parcourut la ville. On y accourut des lieux les plus éloignés, tels que de Courtrai, Menin, Comines, etc. L'affluence était si considérable que les auberges n'étaient pas assez nombreuses pour recevoir tout le monde ; ce qui força beaucoup de personnes à prendre leurs repas dans les rues (4). La foi était d'autant plus vive, qu'en cette même année, la maladie de « Sint-Antonius-Vier » régnait encore dans les Pays-Bas, et l'on prit note de quelques cas extraordinaires de guérison qui vinrent à la connaissance du public. Ainsi, Guillaume Jonckheere, d'Iseghem ; Lievine Van Damme et la femme d'André Van Damme, tous

(1) Ouvrages flamands cités, p. 95 et 74.
(2) P. 116 de la première partie du livre de saint Antoine de 1628.
(3) P. 126 du même ouvrage.
(4) P. 41 de la 3e partie du livre cité de saint Antoine, de 1846.

trois de Rysselède; Pieter Bruyes, de Bailleul; François Huysman et Jean Vermote, de Thielt; abandonnés de leurs médecins et de leurs pharmaciens « docteurs ende apotekaris », se vouèrent de cœur à saint Antoine de Bailleul et en obtinrent une généreuse guérison (1).

Les années suivantes, la multitude des pèlerins devint encore plus importante. On comptait alors, pendant le temps de l'octave, plus de 3000 personnes étrangères par jour dans la ville de Bailleul. Les curés de Meteren et de Steenwerck, accompagnés de leurs paroissiens, s'y rendaient en procession avec les reliques des saints de leurs églises. On y voyait aussi accourir les habitants de Locre, de Rousbrugghe, de Cassel et d'une infinité d'autres localités (2).

Dans l'entrefaite, la confrérie d'hommes et de femmes « Gildebroeders ende gildesutters », dissoute au siècle précédent, avait été reconstituée en l'honneur de saint Antoine. Elle se composait des personnes les plus marquantes et même de gens de la première noblesse du pays.

Toutes les circonstances merveilleuses que l'on rapportait de saint Antoine, avaient tant de retentissement, que l'on crut devoir en faire l'objet d'un livre, qui fut imprimé en 1628, avec l'approbation de Guillaume Zylof, archiprêtre et chanoine de la cathédrale d'Ypres, sous ce titre: Van den Mirakelen gheschiet door de Verdiensten van den H. Antonius, etc. (3) Quinze ou vingt ans après, vivait à Ypres (1640 à 1650) le graveur Guillaume Du Thielt, qui jouissait d'une certaine réputation dans son art. On lui fit graver une bannière en l'honneur de saint Antoine; elle représentait cinq personnages agenouillés près du saint abbé s'acheminant vers la chapelle avec son inséparable compagnon. On y voyait à gauche la ville de Bailleul et une longue procession d'individus qui allaient au pèlerinage. Au bas de la planche on lisait

(1) P. 113 à 121 du 2e livre de saint Antoine, etc., de 1628.

(2) P. 42 de la 2e partie du livre de saint Antoine, de 1846.

(3) Ypres, in-18, en deux parties de 335 pages sans les tables.

ces mots flamands : « Sinte Antheuni bidt voor ons » qui signifient : Saint-Antoine priez pour nous. L'artiste eut même une fantaisie : Il fit une variété de la bannière ; et dans cette seconde œuvre, il semble s'être reporté au temps où la chapelle venait d'être incendiée par les gueux, puisqu'elle n'y était pas figurée non plus que la procession religieuse. Les personnages agenouillés s'écriaient, comme on le lisait au bas de la gravure, « S[t] Antheunis bidt voor ons. S[t] Antoni ora pro nobis. » L'une et l'autre représentaient les armoiries de Saint-Jean d'Ypres, parce que l'église de Bailleul était sous le patronage de l'abbé de Saint-Jean ; elles avaient la forme triangulaire rectangle offrant, la première, 15 centimètres de longueur sur 9 et demi de hauteur, et la seconde, 14 centimètres et demi de longueur sur 7 et demi de hauteur.

Sous le règne éminemment religieux d'Albert et d'Isabelle-Claire-Eugénie, la religion catholique reprit toute son ancienne splendeur.

Ce fut à cette époque que Monseigneur l'évêque d'Ypres (Antoine de Hennin) vint bénir à Bailleul une petite statue de notre-Dame-de-Foi. On choisit le 8 Décembre de la même année pour la placer dans l'église des Jésuites. La cérémonie de l'inauguration fut précédée d'une procession solennelle, à laquelle on vit assister une multitude immense. « Dès ce jour, dit un historien, le peuple y ayant apporté grande quantité de cierges, on commença de la visiter et hanter de plus en plus, et il y en a plusieurs qui ont reçu des insignes graces et aides tant en l'ame comme au corps. » Et parmi ces miraculés, on signala le Père de Witte, recteur du collége de Bailleul, qui « se trouva en une perplexité à cause d'un vertige et troublement notable » dont « il fut secouru en recourant à notre Dame de Foi. » (1)

En ce même temps, on éleva à peu de distance de Bailleul une chapelle en l'honneur de Notre-Dame-de-Halle. Dès son

(1) Les sanctuaires de la Mère de Dieu dans l'arrondissement de Douai, Lille, Hazebrouck et Dunkerque. Lille, 1847, p. 206.

origine, on y institua une confrérie qui se composa d'un très-grand nombre de personnes des plus notables de la ville (1); ce qui contribua à donner à la chapelle une vogue importante.

En 1635, il y eut une forte progression de piété dans toute la Flandre tudesque. Le peuple, dont le zèle religieux s'était un peu ralenti depuis la mort de l'infante Isabelle-Claire-Eugénie, en 1633, revint en quelque sorte naturellement aux habitudes de piété dont elle leur avait toujours donné l'exemple. Ce fut dans des circonstances excessivement malheureuses, à l'occasion de la peste qui sévit d'une manière désespérante dans le pays de l'Yser. Elle se déclara en cette même année 1635, à Cassel, où elle régna pendant près de deux ans (2). Quand la maladie en disparut, elle fit invasion, sous le nom de peste noire, dans la paroisse d'Hondeghem où plus de onze cents personnes moururent en l'espace de deux ans (3). Il y eut ensuite quelques années de repos, mais l'épidémie éclata avec plus d'intensité que jamais en 1646 à Bailleul (4). Elle reparut l'année suivante à Cassel, et c'est alors qu'il y « fut ordonné aux maîtres des travaux d'établir deux barraques pour y séjourner les pestiférés à l'endroit appelé Stak-Over », au nord de la ville (5). L'épidémie ne prit fin à Bailleul qu'en 1648 ; on constata qu'elle y avait enlevé trois mille six cents personnes en moins de trente mois (6).

Dans cette période de quatorze années, il se fit de nombreuses conversions en Flandre. Les démonstrations de piété furent sans égales, et les pieux pèlerins qui remplissaient un vœu, s'en revenaient toujours de Cassel et de Bailleul munis

(1) Communication de M. le doyen Bacquart, à l'obligeance duquel je dois, au reste, quelques autres renseignements.

(2) Topographie de Cassel, citée, p. 166.

(3) Annuaire du département du Nord, Lille, 1834, p. 67.

(4) Même annuaire, p. 38.

(5) Topographie citée, p. 167.

(6) Annuaire et p. 38 cités.

de petites bannières ou de quelques autres objets de dévotion dont ils faisaient le plus grand cas.

Outre saint Antoine de Padoue, Notre-Dame-du-Fief, Notre-Dame-de-Halle et Notre-Dame-de-Foi, qui jouissaient à Bailleul des honneurs d'une grande dévotion de la part des Flamands, on y vénérait aussi sainte Godelive, dont la statue et les reliques ornaient une chapelle à l'entrée de la ville. Il s'y faisait une neuvaine à son intention au mois de Juillet, et l'on venait implorer son intercession dans diverses afflictions et maladies, et principalement contre les maux d'yeux. Avant que sainte Godelive ne fût vénérée à Bailleul, les habitants de cette ville se rendaient pour l'invoquer à Ghistelles, où, dès le quatorzième siècle, accourait une foule de pèlerins d'autres endroits, tels que de Dunkerque, de Bergues, etc. (1).

Vers le milieu du dix-septième siècle, on croyait fermement aux sorciers dans le canton de l'Yser. Le petit peuple s'en préoccupait extrêmement ; les classes élevées y ajoutaient foi. Certains individus imbus de charlatanisme exploitaient la crédulité publique, faisaient des dupes et des victimes. Enfin, la justice crut devoir s'en mêler, de sorte qu'en 1657 on commença à arrêter et à brûler de prétendus sorciers à Bailleul et dans les environs. Le bourreau avait fort à faire. Malheureusement les avocats et les échevins se laissaient entraîner au torrent populaire, à l'opinion générale : C'étaient le fanatisme et l'ignorance absolue des temps les plus barbares. On fit des arrestations à Bailleul, à Meteren, à Merris, à Hazebrouck, à Hondeghem, à Sainte-Marie-Cappel, à Steenvoorde, à Blarenghem, à Cassel, à Morbeke, à Vieux-Berquin, etc. ; mais, grace à Dieu, toutes ces scènes déplorables prirent fin en 1660 (2) ; le bon sens, qui en avait fait justice, sut inspirer aux populations flamandes des idées plus cal-

(1) M. De Baecker, p. 88 et 89 de l'histoire de sainte Godelive de Ghistelles. Bruges, 1849.

(2) M. De Baecker. De la Religion du Nord de la France. Lille. 1854, p. 320 à 333.

mes, plus rationnelles. Peu à peu, la mode des sorciers se passa et bientôt il n'en resta plus qu'un vague souvenir. La foule, quelque temps égarée, revint à ses bons instincts et à d'honorables sentiments de piété.

Par le traité de paix de Nimègue, en 1678, les châtellenies de Bailleul et de Cassel furent définitivement cédées à la France. Les habitants de la partie méridionale de l'ancien canton de l'Yser, devinrent, ainsi, les Flamands de France. Toute cette portion de territoire et la partie septentrionale du même canton jusqu'à la mer, prirent le nom de Flandre maritime et formèrent le département de l'intendance de Dunkerque. Presque toutes les villes et les villages renfermés dans les limites de cette administration civile, restèrent dans la circonscription de l'évêché d'Ypres et de l'évêché de St-Omer. De la sorte, le clergé demeura en place, et les populations flamandes, attachées aux bonnes traditions de leurs pères, n'éprouvèrent aucun obstacle à l'exercice de leurs devoirs religieux en général et à leurs habitudes de pratiques particulières de dévotion.

A cette époque où la foi des Flamands était encore vive et sincère, il advient qu'un jour des ouvriers trouvent en bêchant une statuette de la Vierge dans un fossé du hameau du Sart, à une demi-lieue environ de Merville. A raison de sa matière, qui est de terre cuite, l'objet a peu de valeur; mais une image de la Reine du Ciel, doit être d'un grand prix aux yeux de ces pieux travailleurs : Ils la relèvent avec respect et s'empressent de lui construire une niche en bois et de l'attacher à un arbre voisin. Mais quel n'est pas l'étonnement des ouvriers quand ils s'aperçoivent que la petite statue de Marie a disparu. Après bien des recherches, on la voit au bord du fossé où, la veille, on l'a découverte; de nouveau on la transporte dans sa niche, d'où elle disparaît encore à la grande surprise des mêmes ouvriers qui, après de longues investigations, la retrouvent au bord du fossé qu'elle semble tant affectionner. On comprit enfin que c'était là que la Vierge voulait être honorée, et le Seigneur du Sart ne tarda

pas à y faire élever une Chapelle que l'on dédia à Notre-Dame-des-Affligés. Elle devint l'objet d'un important pèlerinage (1).

A cinq ou six lieues de Merville, un individu trouva, vers le même temps, dans un bois distant d'une demi-lieue du village d'Oudezeele, un petit Christ d'ivoire vêtu d'un manteau de pourpre et d'une couronne d'épines, tenant à la main le jonc du bon Dieu flagellé, l'Ecce Homo. Transféré à l'église, le Christ en disparut aussitôt et vint se placer dans le bois. On réitéra l'épreuve et le résultat fut le même. Alors on se décida à le transporter processionnellement à l'église. Cette pieuse démonstration eut un plein succès, dit la tradition; et, dès le jour de la translation à Oudezeele, on vint honorer et invoquer le Christ, en maintes circonstances et notamment le vendredi (2).

Quelques années après ces merveilleux évènements, c'est-à-dire au printemps de l'année 1737, le hameau de la Motte-au-Bois fut frappé d'un fléau. Il y avait, dit une tradition populaire, aux environs du Château, une telle quantité de serpents, qu'ils couvraient presque entièrement les toits de certaines maisons. Ils pénétraient dans les appartements et même dans les lits, sans nuire autrement que par leur ardeur à s'élancer dans les cuves de lait. Pour faire cesser ce fléau, les Frères Trinitaires du couvent de Préavin, qui desservaient la Chapelle de la Motte-au-Bois, allèrent chercher à Saint-Omer la relique de saint Thomas de Cantorbery et la transférèrent solennellement, suivis d'une multitude recueillie et priant, dans la partie du hameau où séjournaient les reptiles. Cette cérémonie avait lieu le 12 Juin. Chose admirable, ajoute la tradition, le fléau cessa instantanément, et l'on fut occupé ensuite durant plusieurs jours à enlever et à réunir par charrettes les reptiles crevés qui avaient inspiré les

(1). M. l'abbé Possoz. Les Sanctuaires de la Mère de Dieu, dans les arrondissements de Cambrai, etc., suivis d'une notice sur..... Notre-Dame-des-Affligés, etc., Lille, 1848, p. 263.

(2). Communication verbale de M. Philippe Sockeel, propriétaire à Winnezeele.

plus grandes craintes aux habitants du hameau. (1) On dit qu'après cet évènement mémorable, le peuple de la Motte-au-Bois devint plus pieux que jamais.

Dans la paroisse de Sainte-Marie-Cappel, il existait vers 1750, une coutume, déjà fort ancienne, qui dénotait une grande simplicité et un singulier esprit de sacrifice de la part des fermiers. En vue d'obtenir les bénédictions du Ciel sur leur bétail et principalement sur la race porcine, les bons campagnards venaient poser chaque année devant l'autel ou la statue de saint Antoine de Padoue, un morceau de lard frais ou salé (2). Ceci avait lieu avant la messe à laquelle ils assistaient avec une remarquable piété.

A l'ouverture de l'année 1770, les Frères Mineurs Récollets établis sur le mont de ce nom, à l'est de la ville de Cassel, soumirent une supplique au Pape Clément XIV, afin qu'il accordât une bulle autorisant l'érection en leur église d'une confrérie sous le titre de la Bonne-mort. La bulle fut signée à Rome le 7 Septembre, et contre-signée par l'évêque d'Ypres en Novembre. La confrérie s'organisa et fut installée l'année suivante avec une certaine solennité dans l'église des religieux Récollets. Cette dévotion prit tant de vogue et un si grand nombre de personnes, sans faire partie, cependant, de la confrérie, se rendaient au mont des Récollets, que l'on fit imprimer (3), avec l'autorisation de l'évêque, un petit livre de prières et de litanies en flamand qui étaient particulièrement attachées à cette dévotion. Ceux qui allaient servir s'adressaient à Dieu, à la Vierge Marie, à saint Joseph et à sainte Barbe.

Parmi les dévotions populaires en vogue au dix-huitième siècle, il y en eut une qui reçut quelque célébrité: C'était

(1). Registre de la paroisse de la Motte-au-Bois, commencé en 1844 par M. le curé Bazile Verstraete.

(2). Communication par lettre de M. l'abbé Charles Berteloot, vicaire à Hondeghem.

(3). In-18, en 1782, chez Emmanuel Laurenz, à Dunkerque.

celle en l'honneur de saint Corneille, évêque de Rome (Pape) et martyr au IIIe siècle. Il était invoqué à Hazebrouck dans plusieurs cas d'afflictions et de nécessités, comme dans celui de convulsions et d'épilepsie, et notamment par les femmes mariées dans certaine situation de la vie ; par les jeunes gens, pour conserver leur chasteté, et par les fermiers pour préserver ou guérir les gallinacées de maladies. A son intention, il se faisait une octave qui s'ouvrait la veille de sa fête, 16 Septembre, et qui attirait à Hazebrouck une multitude de personnes pieuses.

Pour donner à cette dévotion un grand développement, on fit graver par Merlot, de Saint-Omer, au mois de Septembre 1773, une image sous forme de drapeau représentant saint Corneille assis sur un trône surmonté d'un dais, la chape sur le dos, la mître en tête, la houlette pastorale à sa droite, bénissant deux poules et trois personnages agenouillés devant lui et tournant le dos à l'église d'Hazebrouck. Au bas de l'image on lisait ces mots flamands : « Heiligen Cornelius wy bidden voor die uwen Bystant vraegen, moegen geholpen worden door Jesus Christus onse Heere, Amen ; » signifiant : Saint Corneille, nous prions que ceux qui vous réclament assistance, soient exaucés par Notre Seigneur Jésus-Christ. Ainsi soit-il. A la suite on lisait : « Cornelius Gods waeren vriendt wort bennen Haesebrouck gediendt ». Paroles qui se traduisent ainsi : Corneille, le véritable ami de Dieu, est servi à Haezebrouck. Ce drapeau, l'un des plus grands que l'on ait faits sur papier, était de forme triangulaire rectangle de 27 centimètres de longueur sur 17 et demi de hauteur en dedans de la bordure blanche. L'artiste qui grava cette image ne fit pas preuve d'imagination, car il reproduisait les trois personnages agenouillés de la bannière (1) d'Ekelsbeke, du célèbre graveur Guillaume Duthielt, de 1643.

(1) Jointe à ma notice sur les dévotions populaires chez les Flamands de France de l'arrondissement de Dunkerque. Dunkerque, 1854.

En ce siècle encore, la dévotion à saint Roch était très populaire à Caestre. Un jour on y avait installé en grande cérémonie les reliques de ce saint patron contre la peste ; et, depuis lors, les gens du village et des environs n'avaient cessé de venir l'invoquer dans l'église en vue de guérison ou de préservation de maladies pestilentielles; le pèlerinage était important. Dans le même endroit, les dimanches et les jours de fêtes, la Société de Rhétorique représentait souvent des œuvres dramatiques, parmi lesquelles on remarquait une pièce en vers flamands dans laquelle l'auteur mettait en scène saint Roch, un ange et deux personnages représentant le village et l'église de Caestre. Ce petit drame, qui était une apologie de saint Roch, avait pour titre : Inhael (installation) van de Reliquien van den Heyligen Rochus, patroon seghens de peste tot Caester (1).

Il est un autre pèlerinage que les Flamands fréquentaient avec assiduité dans la seconde moitié du dix-huitième siècle : C'était celui de saint Gowaert, honoré dans l'église d'Arneke de temps immémorial, et en l'honneur duquel se célébrait une octave chaque année au mois de mai. On l'invoquait principalement contre l'érysipèle, la goutte sciatique, les hémorragies et autres maux incurables des hommes; on demandait aussi son intercession pour garantir le bétail, les champs et les fruits de la terre, des anges exterminateurs, etc. En vue du bien que pouvait en retirer la paroisse, le curé de l'endroit (2) composa en flamand une litanie de saint Gowaert et la soumit à l'évêque d'Ypres, qui y fit donner le vidimus par l'un de ses vicaires-généraux, du nom de J. J. Plumyoen. J.-B. Moerman, d'Ypres, chargé de l'impression, la tira (3) à plusieurs milliers d'exemplaires que l'on vendait à Arnèke. La litanie, suivie d'une prière à Dieu, avait pour titre : Waere

(1) Archives du Comité Flamand de France.

(2). Que nous supposons être Joseph-Emmanuel Depecker, qui fut curé d'Arnèke de 1775 à 1791.

(3). ~~Sans date~~. Archives du Comité Flamand de France.

afbeeldsel (Vraie image) van den H. Gowaert, die tot Arnycke gedient word tegen de Sciatica, en alle soorten van ongeneselyke quaelen, et portait conséquemment en tête de la feuille le buste du Saint devant lequel on voyait agenouillée une femme en prières ayant une béquille à sa gauche et répétant ces mots : « H. Gowaert, bid voor ons. » Saint Gowaert, priez pour nous.

Il y avait dans la paroisse de Meteren, près du cabaret le « Nooteboom » noyer, une antique chapelle dans laquelle le prêtre directeur des Pères de la Doctrine chrétienne, connus dans le pays sous le nom d'ermites, célébrait chaque jour la messe et faisait hebdomadairement le catéchisme aux enfants. Le peuple chérissait ce sanctuaire et y venait servir fréquemment pour être préservé ou guéri de la fièvre, au pied d'un grand Christ qui en était l'un des ornements et l'objet de sa vénération. A la révolution de 1793, le sanctuaire fut dévasté comme tant d'autres chapelles et églises, et le vénérable crucifix, dont les habitants de Meteren faisaient le plus grand cas, disparut des regards des fidèles ; mais Dieu voulut qu'il ne fût pas perdu à jamais.

On invoquait sainte Eutropie à Steenvoorde dans la chapelle des Dames Augustines dites Hospitalières, contre la teigne et les maux d'yeux. Cette communauté subit le sort de toutes les maisons religieuses à la révolution ; mais la statue et une très considérable relique de la sainte patronne furent heureusement arrachées au vandalisme républicain par de pieuses personnes, les demoiselles Leurele (1), qui habitaient la localité.

Vers le même temps, l'antique chapelle du Sart fut ruinée de fond en comble. L'Etat s'empara des nombreux ex-voto dont les murailles du sanctuaire étaient tapissées et qui avaient été offerts à la Vierge par les fidèles reconnaissants pour les faveurs qu'ils en avaient reçues ; mais par une grace provi-

(1). Tantes de M. Leurele, vice-doyen curé actuel de Zégerscappel.

dentielle, la statuette de Notre-Dame-des-Affligés échappa à la fureur révolutionnaire et tomba heureusement entre les mains de l'honorable M. Auguste Harduin, de Merville, qui sut la conserver. Jusqu'au dernier jour, l'oratoire avait eu un chapelain et avait été l'objet de l'un des pèlerinages les plus remarquables des Flamands de France. Chaque jour on y voyait arriver des étrangers; le nombre en était néanmoins plus considérable aux fêtes de la Vierge. La multitude était innombrable durant l'octave de la Pentecôte. On eût dit que la Flandre tout entière se levait en masse pour descendre à la chapelle du Sart (1).

On eut moins de bonheur à l'Abeele, hameau de la paroisse de Boeschepe. La statue de sainte Barbe, qui y était exposée dans la chapelle, fut enlevée et brûlée avec les autres statues de l'oratoire. On y venait invoquer cette sainte afin d'obtenir une bonne mort.

En 1793 il existait encore à Eecke une confrérie en l'honneur de la Sainte-Croix. Elle datait du commencement du seizième siècle. Les évêques d'Ypres, en vue de la favoriser, avaient délivré même des rescrits sous les dates du 15 Octobre 1628 et du 22 Janvier 1726, accordant des indulgences à ceux qui en faisaient partie. Les confrères accompagnaient les processions religieuses et faisaient dire des messes pour le repos des ames de ceux qui venaient de mourir. Les plus notables habitants du pays tenaient à honneur de se faire inscrire dans cette sainte association.

La révolution a fait disparaître aussi une autre coutume pieuse qui existait depuis plusieurs siècles. « Dans la plupart des églises de notre Flandre, on chantait des Noëls pendant la messe de minuit et celle de l'aurore. Dans quelques localités même, les chanteurs étaient habillés en bergers, la houlette à la main. Ils se rendaient ainsi à l'église où ils chantaient leurs Noëls avec accompagnement de l'orgue qui, dans les

(1) L'abbé Possoz, les Sanctuaires de la Mère de Dieu, eitées, Lille, 1848, p. 266.

intervalles des couplets, faisait entendre des airs imitant la flûte et la musette (1). »

Il existait dans l'église de Rubrouck une dévotion en l'honneur de saint Sylvestre, patron de la paroisse. On l'invoquait non pas seulement pour tous les cas imaginables de foi, mais encore contre les maux de reins et autres infirmités de cette nature. Il en était de même à Berthen, où l'on invoquait particulièrement le patron de la paroisse, saint Blaise, contre les maux et les maladies de l'estomac.

Dans la paroisse d'Ebblinghem, du côté du Boonsberg, il y avait un petit sanctuaire dédié à la Vierge sous la dénomination de « Boomtjes-Cappelle ». On y voyait sans cesse des gens en prières, et l'on citait plusieurs fiévreux qui y avaient obtenu guérison. Déjà en ce temps on cherchait la raison de cette dénomination, et l'on pensait généralement qu'il n'existait jadis qu'une statuette de la Vierge attachée à un arbre et abritée sous un massif de verdure; qu'avec le temps la dévotion à Marie ayant pris une certaine extension, on avait fini par faire construire en cet endroit un oratoire auquel on aurait conservé le nom primitif de « la Chapelle des Arbrisseaux » (2). Spécialement favorisée de Dieu, cette humble chapelle devait traverser bien des révolutions sans réveiller les susceptibilités des impies.

Avant de clore notre revue rétrospective, nous avons deux mots à dire sur quelques usages superstitieux qui jouissaient d'une grande faveur dans une certaine classe du peuple chez les Flamands de France.

Dans la plupart des pratiques auxquelles se rattachaient des prières spéciales, on faisait une foule de petites et ridicules cérémonies. Ainsi l'on recommandait, en maintes circonstances, de faire à jeûn une croix sur le mal avec l'un des

(1) M. de Coussemaker, introduction des Chants populaires. Gand, 1855.

(2) Communication par lettre de M. Charles Berteloot, vicaire à Hondeghem.

doigts ou le pouce mouillé de salive avant de réciter les paroles sacramentelles et les oraisons : « Maekt een kruys, vous disait-on, met uwen vinger of duym met nugteren spuyg op den wonde, etc. » Mais il convient de citer quelques exemples afin de mieux faire connaître toutes ces étranges choses en dévoilant les secrets de la science des « bonnes gens » de cette époque, et surtout des vieilles femmes, qu'une cruelle déception des malades venait poursuivre fréquemment de sarcarmes et de paroles injurieuses justement mérités ; car elles se livraient à une petite industrie qui venait grossir leur pécule qu'alimentait la crédulité des ignorants et des sots.

Pour guérir la fièvre, on conseillait de faire le signe de la croix et de dire avec cœur : 1° Quand Jésus portait sa croix, passait un Juif nommé Marc-Antoine qui disait : Jésus, vous tremblez. — Jésus lui répondit : Je ne tremble ni ne transis de froid ; 2° Dieu commande à la fièvre intermittente, à la fièvre de tous les deux jours et à celle de tous les trois jours, ainsi qu'à la fièvre pourpre, de se retirer du corps de... (nommer la personne) ; 3° Jésus, Marie, Jésus !... Chose indispensable dans cette pratique, c'est qu'il faillait faire à jeûn une neuvaine à l'intention de la personne malade et en mémoire des maux qu'a soufferts Notre-Seigneur sur le Calvaire ; ce que l'on recommandait expressément par ces mots : « Gy moet een negen daegen doen nugteren, etc. »

Comme on le voit, il y avait dans tout cela un mélange incohérent de piété, de paroles, de pensées et de faits plus singuliers les uns que les autres. Des gens faisant profession de pénétrer les secrets de la Providence, avaient des cahiers où se trouvaient consignés tous les cas possibles de maux, de maladies et de nécessités des hommes et des animaux. On y lisait aussi que, pour la guérison des coliques qu'éprouvaient les personnes, il fallait dire entre autres mots : Colique cesse de faire du mal, au nom du Père, etc. « Colyke houdt op in den naem des Vaeders, etc. » Après quoi on récitait trois Pater et trois Ave Maria, on nommait la personne malade et l'on ajoutait : Dieu vous a guéri. Amen.

Le meilleur remède pour obtenir la guérison d'une brûlure, c'était de dire l'oraison suivante et de la terminer en faisant le signe de la croix : La très Sainte Vierge voyageait sur la terre pour se procurer des herbes propres à guérir la brûlure. Saint Pierre vint près d'elle et lui dit : laissez ces herbes debout « Laet al die kruyden staen, » Dieu fera bien disparaître la brûlure « Godt zal den brandt wel doen vergaen ». Il existait une autre pratique dans laquelle il fallait souffler trois fois en signe de croix sur la brûlure : « Gy moet, disait-on, dry mael kruys wys blaezen op de verbrandt heyden, » etc. Heureusement les personnes pieuses, et il n'en manquait pas, même lorsque la Révolution française éclata, méprisaient toutes ces absurdes superstitions que le clergé stigmatisait du haut de la chaire.

Dans la séance des Etats-Généraux du 4 Août 1789, les membres du clergé et de la noblesse avaient renoncé aux droits féodaux, aux justices seigneuriales, etc. ; de là vint la désorganisation des châtellenies de Cassel et de Bailleul, cet ancien territoire du canton de l'Yser : L'abolition en avait été prononcée. En 1790, Hazebrouck, qui ne tenait autrefois qu'un rang secondaire, était désigné comme chef-lieu de district composé à peu près des villes et des villages des deux châtellenies. Enfin, au commencement de l'an IV de la République (fin de 1795), Hazebrouck devint chef-lieu d'arrondissement par suite d'une nouvelle combinaison administrative.

En France tout marchait à pas de géant; mais c'en était fait de la religion ! Les églises et les sanctuaires étaient fermés ; un silence de mort y régnait nuit et jour. Les cloches n'ébranlaient plus l'air de leurs sons mélancoliques, mais tant aimés des chrétiens. Tout culte était aboli, les chants liturgiques ne retentissaient plus au loin. On voyait à peine quelques individus qui, n'osant s'arrêter en face des églises et des chapelles éparses sur les routes, ne faisaient que se signer en tremblant de crainte d'être aperçus de fanatiques révolutionnaires. Les fidèles ne priaient Dieu et n'invoquaient plus l'interces-

sion de la Vierge Marie et des saints, que clandestinement dans leurs habitations devant un Christ ou une dévotieuse image qu'ils avaient soin de cacher ensuite aux regards des profanes qui auraient pu violer le domicile.

DEUXIÈME PARTIE.

Les évènements de toute nature qui s'étaient succédé de 1789 à 1799, avaient complètement changé les habitudes, les mœurs, les usages, les idées des hommes qui survivaient au dix-huitième siècle. Heureusement la tempête révolutionnaire était calmée, et, grace à la Providence, Napoléon Bonaparte gouvernait la France comme premier consul. Alors les espérances des hommes religieux se réveillèrent. On demandait le rétablissement du culte catholique, l'ouverture des églises, le retour des prêtres. Napoléon entendit la voix du peuple, comprit ses besoins; et, malgré l'opposition qu'on lui fit, il voulut rendre à la nation le culte de ses vieilles croyances. Le 15 Juillet 1801, Napoléon conclut avec le pape Pie VII un concordat qui rétablit en France la religion catholique romaine. L'impulsion était donnée: L'année suivante toutes les églises de l'arrondissement d'Hazebrouck étaient rendues au culte qui en avait été trop long temps banni. Les Flamands de France accueillirent le clergé avec bonheur.

Deux ans plus tard (1804), un écrivain disait, — en parlant des Flamands de France comme des autres habitants du département du Nord, — qu'à l'époque de la Révolution de 1789, il était peu de pays qui comptassent plus de pèlerinages et d'objets de dévotion particulière, et que la plupart des villages et toutes les espèces de maux imaginables avaient leurs saints miraculeux visités par les pèlerins. Il

ajoutait qu'il résultait de ces courses religieuses, la perte d'un temps précieux (1).

Aujourd'hui les choses sont bien changées; mais la véritable piété est toujours la même. Les dévotions populaires ont repris faveur; mais elles s'accomplissent sans détourner personne de son commerce, de son industrie, de ses devoirs de famille. Pour accomplir un vœu ou rendre grace à Dieu d'un bienfait, on prend un jour: Souvent quelques heures suffisent.

Comme celui de Dunkerque, l'arrondissement d'Hazebrouck se divise en sept décanats. Nous les parcourrons successivement, lecteur. Dirigeons nos pas tout d'abord vers les décanats de Saint-Vaast et de Saint-Amand de Bailleul. Notre pérégrination sera favorisée par un temps charmant, car nous voilà arrivés au commencement de Juin.

L'arrondissement d'Hazebrouck est un pays magnifique. Il est fertile, bien cultivé, accidenté, boisé. On visite avec intérêt la forêt de Nieppe, les monts de Cassel, des Récollets, des Kats, de Lille, et le Mont-Noir, le bois d'Estaires et celui des Templiers. Les plantations particulières qui bordent les propriétés, les routes et les chemins donnent au pays un aspect agréable. Les habitants en sont généralement affables. Les uns ne connaissent que le flamand, les autres comprennent et parlent un peu le français; la plupart causent parfaitement dans les deux langues. A Merville, à Estaires, à La Gorgue, à Nieppe, la langue française est exclusivement en usage. Partout les habitants se montrent pieux et bons catholiques. Il est rare de ne pas rencontrer à de courtes distances de saintes madones renfermées dans de petites chapelles closes, sur lesquelles on lit ces mots que prononcent les passants comme prière à la Vierge, pour obtenir son intercession près de Dieu: « Maria bidt voor ons », Marie priez pour nous; témoignages parlants de la piété des habitants.

(1) Dieudonné. Statistique du département du Nord. Tome Ier, Douai, 1804, p. 101.

1830 et 1848 n'ont rien changé à toutes ces choses. 1852 les a consolidées.

L'église de Saint-Vaast à Bailleul possède depuis le dernier siècle la statue de Notre-Dame-de-Foi que l'on voyait jadis dans l'église des Jésuites. Les Bailleulois, qui n'ont pas oublié la dévotion de leurs pères pour cette Vierge miraculeuse, vont fréquemment au pied de son autel invoquer sa puissante intercession. Au mois d'Août il y a neuvaine et une procession dans la ville; elles attirent une multitude d'étrangers.

On invoque dans la même église, contre le tonnerre, saint Donat; — pour toutes les maladies enflammatoires des hommes et des animaux, la fécondité de la race porcine et contre les maladies des pommes de terre, saint Antoine de Padoue, dont la statue provient de l'antique chapelle qui lui était élevée hors de la ville; — et dans les maladies des yeux, sainte Godelive, dont la statue ornait anciennement une chapelle à l'entrée de la ville, forcément abandonnée pendant la Révolution. Saint Antoine ne jouit plus de l'honneur d'une octave. Seulement on vend à Bailleul une petite feuille qui contient en flamand une prière et une litanie au nom du bienheureux abbé.

Dans l'église de Saint-Amand, à Bailleul, on invoque saint François hiéronyme dans plusieurs maladies ainsi que Notre-Dame-du-Mont-Carmel, dévotion à laquelle se trouve attachée une neuvaine que l'on célèbre en Juillet.

Au dehors de Bailleul il existe un petit oratoire devant lequel les cultivateurs s'adressent aussi à saint Donat pour les préserver du tonnerre.

Dans une grande chapelle située près du cimetière à l'ouest de la ville, on invoque Notre-Dame-de-Halle. On lui consacre deux neuvaines, dont l'une, au mois de Juin, pour le soulagement des ames du Purgatoire et le repos des fidèles trépassés, et l'autre, au mois d'Août, pour les afflictions et les souffrances de la vie, car les fidèles l'estiment et l'invoquent comme patronne des affligés. Deux confréries, dont les mem-

bres se composent des personnes les plus notables, sont fondées dans cette chapelle.

Il y a de plus, hors de Bailleul, sur la route de Meteren, une antique chapelle qui a toute la vénération des gens du pays. C'est « Onse lieve Vrouwe van het Leen », Notre-Dame-du-Fief, que l'on invoque pour être préservé ou guéri de la fièvre. On lui a consacré une neuvaine qui s'ouvre à l'Assomption de la Vierge, et à laquelle afflue une multitude de pèlerins.

Les Sœurs Augustines, dites Sœurs Noires, célèbrent chaque année avec pompe à Bailleul la fête de Nicolas de Tolentin, qui fut un saint de leur ordre. A l'occasion de cette solennité, qui a lieu le 10 Septembre et qu'accompagne une octave, ces dames distribuent au peuple de petits pains bénits auxquels on attribue la vertu de guérir la fièvre. L'emploi de ces sortes de pains n'est point une superstition ; l'Eglise les a même admis de toute antiquité et les a rangés parmi les sacramentaux. Les liturgistes les désignent sous le nom d'Eulogies, nom qui leur fut donné par le Pape saint Melchiade (1) de 310 à 314. Dans le même couvent, on invoque saint Nicolas pour la guérison de la fièvre, de blessures, des maladies pestilentielles et autres, et l'on y vend, en l'honneur de ce saint, une prière précédée d'une litanie qui résume tous les cas dans lesquels les Flamands ont recours à son intercession.

A un kilomètre de la ville se trouve un tilleul connu sous le nom de « Zieken-lynden », tilleul des malades. Une foule de pèlerins viennent sans cesse adresser leurs prières à l'image de la Sainte Vierge, renfermée dans une petite chapelle fixée à cet arbre, auquel les visiteurs, par un préjugé absurde, croient nécessaire d'attacher des ligatures, des jarretières ou des cordons de paille, comme l'on fait à une chapelle de Leffrinckhoucke, dans l'arrondissement de Dunkerque.

(1) Communication de M. l'abbé Carnel, qui m'a fort obligeamment fourni plusieurs autres renseignements introduits dans cette notice.

Sur le territoire de Bailleul on voit encore, près de la ferme nommée Schouteetenhof, la petite chapelle dédiée à saint Gangoul. On y remarque journellement du monde. Les pèlerins en font trois fois le tour, et chaque fois, en passant devant la porte de l'oratoire, ils disent ces mots qui, mal interprétés, pourraient paraître assez peu respectueux: « Sinte Gangoen, gy moet dat by godt doen »! que l'on traduit par ceux-ci: Saint Gangoul, vous devez faire cela près de Dieu; qu'ils prononcent, avec chaleur, sans exprimer de vive voix l'objet de leurs pensées et de leurs vœux. Il est des personnes qui commentent ainsi cette prière: Saint Gangoul, vous devez, par Dieu! faire cela. En effet, l'invocation prête à l'équivoque. On raconte qu'un jour une femme s'achemina vers la chapelle de saint Gangoul, portant sur les bras une petite fille qui était privée de l'usage de ses jambes. Après avoir fait sa promenade autour de l'oratoire, la pauvre femme s'écrie avec désespoir, en déposant sa fille sur l'herbe: « Sinte Gangoen gy moet dat by Godt doen »! et s'en va à l'instant cacher ses pleurs dans une maison voisine. Au bout d'un quart d'heure, l'enfant se prit à remuer et se traîna vers sa mère. L'étonnement de celle-ci fut à son comble: Elle releva son enfant avec une joie délirante. Trois mois n'étaient pas écoulés que la petite fille marchait avec une facilité que l'on se plaisait à remarquer dans le pays (1).

Il existe sous l'invocation de Notre-Dame une chapelle qui, comme paroisse, porte le nom de la Crèche. Elle est située sur le territoire de Bailleul, à l'ouest de la route pavée de cette ville à Armentières. On y honore plusieurs saints; mais la confiance des fidèles se reporte sur saint Eloi, qu'ils invoquent pour obtenir d'abondantes récoltes. La dévotion des femmes du hameau et des paroisses voisines s'adresse, avant tout, à Notre-Dame-de-la-Crèche. Elles viennent fréquemment prier devant l'image de Marie avec une rare ferveur, notamment lorsqu'elles sont sur le point de devenir mères.

(1) Communication verbale de M. David, propriétaire à St-Omer.

Dans l'église de Berthen, qui est sous le vocable de saint Blaise, on sert sainte Apolline, contre les douleurs de dents. Elle est invoquée d'une manière spéciale non-seulement par les paroissiens, mais aussi par les fidèles des communes voisines. On s'y rend en foule pendant la neuvaine qui se célèbre à dater du 9 Février, fête de la sainte patronne. On y réclame aussi l'intercession de sainte Godelive, dans les maladies des jeunes enfants; de sainte Dorothée, contre les maladies des yeux, et de saint Blaise, dans les longues maladies, les convulsions et les apoplexies. Il y a des localités où l'on a recours à saint Blaise contre le mal de gorge.

A proximité de l'église et le long de la route, on remarque deux petits sanctuaires dédiés à la Vierge. On lit sur l'un une inscription latine, et sur l'autre ces mots flamands : Liefte Maria help de Christene scharen ; « Tendre Marie, aidez le peuple chrétien. »

Lorsqu'aux grands jours de fête, la procession sort de l'église de Berthen, les chapelles que nous venons de signaler servent de reposoirs. On a observé alors, comme un fait peut-être unique dans l'arrondissement d'Hazebrouck, qu'au moment où le Saint-Sacrement est déposé sur l'autel, la foule se prosterne sans attendre, comme d'usage, la bénédiction que donne le curé. On dit que ce témoignage religieux des habitants a quelque chose de solennel pour les personnes étrangères au pays.

L'église de Flètre est dédiée à saint Mathieu. Personne n'y va servir de saints pour causes de maladies; mais ce n'est pas là un motif, quand on voyage, de se dispenser de visiter l'église qui renferme des choses intéressantes, entre autres deux pierres sépulcrales de la noble famille de Wignacourt, un ex-voto taillé dans l'albâtre et incrusté dans le mur, des vitraux peints antiques, etc.

A Merris, on invoque dans l'église saint Laurent, patron de la paroisse, pour la guérison des brûlures et d'une sorte de pustules que l'on nomme en flamand « sinte Laurens

blaeren ». On vient même le servir, à cet effet, des paroisses voisines. On y invoque en outre saint Georges, pour se préserver de la peur; saint Joseph, sainte Anne, Notre-Dame-du-Rosaire, Notre-Dame-de-Bon-Secours, Notre-Dame-des-Sept-Douleurs et sainte Barbe, dans une foule de circonstances, de maux et de maladies. De plus, il existe sur le territoire de Merris une petite chapelle isolée, dédiée à la Sainte Vierge. On y va invoquer le secours de la Reine du Ciel pour être guéri de la fièvre (1).

Au rétablissement du culte, en 1802, quelques pieux habitants de Meteren suspendirent une petite chapelle en bois à un arbre qui se trouvait près du cabaret « den Nooteboom », le noyer où était situé autrefois un oratoire sous le vocable de N.-S. Jésus-Christ. Jusqu'en 1819, on y vit accourir et invoquer le Sauveur, contre la fièvre, une foule de fidèles qui se rendent maintenant à Godewaersvelde pour obtenir de Dieu la même faveur.

L'église de Meteren est sous l'invocation de saint Pierre. On n'y connaît d'autre dévotion, pour cause de maladies, que celle à ce saint que l'on invoque contre la fièvre.

A Nieppe, on invoque sainte Apolline contre le mal de dents. L'église est sous le vocable de saint Martin.

Près de Bailleul, sur le territoire de la paroisse d'Outtersteene, consacrée à saint Jean-Baptiste, il existe une petite chapelle dédiée à la Vierge. Le peuple y va servir; et, avant de s'en aller, le pèlerin mal éclairé accroche à l'oratoire des jarretières ou d'autres ligatures, afin que le malade soit guéri de la fièvre.

Dans l'église paroissiale de Saint-Jean-Cappel, qui est sous le vocable de saint Jean-Baptiste, on invoque ce saint même, contre les convulsions des enfants; sainte Barbe, pour obtenir une bonne mort, et Notre-Dame-du-Mont-Carmel, dans toutes les nécessités de la vie. On consacre à la Vierge une

(1) Lettre de M. Deboudt, curé de Merris.

neuvaine qui s'ouvre le 16 Juillet, et à laquelle se rattache un pèlerinage considérable que les Flamands appellent Ommegang. L'église de Berthen possède aussi la statue de saint Antoine de Padoue, que l'on sert notamment contre les maladies des bestiaux. Le saint abbé y a les honneurs d'un pèlerinage et d'une neuvaine.

A Steenwerck, dont l'église est également sous l'invocation de saint Jean-Baptiste, on invoque saint Roch, dans les maladies dangereuses, et saint Eloi, pour les fruits de la terre. On y honore aussi la sainte Vierge, sainte Anne, sainte Catherine, l'ange gardien, et plus souvent saint Joseph en qui le peuple a une grande confiance.

Pour un amateur, il y a de quoi se livrer, dans la paroisse de Steenwerck, à une pérégrination sans doute unique dans l'arrondissement. On n'y trouve pas moins de quinze chapelles isolées à visiter. Ce sont : 1° Le Sacré-Cœur; 2° saint Roch; 3° Notre-Dame-de-Bon-Secours; 4° Notre-Dame-des-Affligés; 5° Notre-Dame-de-Bon-Succès; 6° Notre-Dame-de-Bon-Retour; 7° Notre-Dame-des-Vierges; 8° Notre-Dame-de-Délivrance; 9° Notre-Dame-des-Miracles; 10° Notre-Dame-de-Confiance; 11° Notre-Dame-des-Anges; 12° Notre-Dame-de-Bon-Aide; 13° Notre-Dame-de-Bon-Conseil; 14° Notre-Dame-des-Sept-Douleurs, et 15° sainte Philomène. Quoique toutes ces chapelles soient assez fréquentées par les personnes qui les avoisinent, aucune, cependant, n'attire la piété des étrangers; à aucune non plus ne sont attachées des neuvaines.

A la suite de la longue course qu'exige la visite des sanctuaires dont nous venons d'offrir la nomenclature, on est bien aise d'atteindre le Vieux-Berquin pour pouvoir s'y reposer presque dès son arrivée, car les investigations auxquelles on a à s'y livrer, ne sont que de courte durée. On n'y invoque que saint Roch, contre les maladies épidémiques, et sainte Philomène dans toutes les nécessités de la vie. L'église de cette paroisse est dédiée à saint Barthélemi.

Notre parcours dans les décanats de Bailleul étant terminé, entrons actuellement dans celui de Cassel.

L'une des dévotions populaires le plus en honneur au dix-neuvième siècle dans l'arrondissement d'Hazebrouck, c'est celle de saint Gowaërt, que l'on invoque dans l'église d'Arneke. Tous les ans, au 1er Mai, il s'ouvre une neuvaine à laquelle viennent prendre part une multitude de pèlerins, non-seulement de cet arrondissement, mais aussi de celui de Dunkerque et du département du Pas-de-Calais. Pendant tout ce temps, Arneke est vivant et les auberges ne suffisent pas pour recevoir les étrangers qui s'y présentent en foule. Après avoir fait, avant ou après la messe, son invocation selon l'infirmité ou le besoin qui l'amène au saint pèlerinage, chacun s'empresse, — dans la vue de rapporter un souvenir au pays, — d'acheter, au prix de dix centimes, la litanie de saint Gowaert, que l'on vend imprimée tant en flamand, conformément à l'ancienne formule, qu'en langue française. La feuille qui contient la litanie flamande (1), représente le buste du saint pasteur, devant lequel on voit agenouillée et priant une femme impotente, à en juger par une béquille qui est placée à sa gauche. La litanie française (2), suivie comme l'autre d'une prière, n'a pas d'image; elle est la traduction du flamand. On y lit les passages suivants, que nous citons comme des faits se rattachant à la vie et au mérite du personnage qui nous occupe: « Saint Pasteur Gowaert, défenseur d'Arneke, prédicateur de la vérité et docteur de la Flandre, qui avez voyagé en pèlerin à Térouane et de là à Cassel; qui avez été excité de Dieu pour venir à Arneke; qui avez conduit cette paroisse et les paroisses voisines à la perfection; qui avez été averti par la sainte Vierge Marie d'accepter l'évêché d'Hildesheim; qui êtes doué particulièrement de Dieu pour

(1) Feuille de 4 pages in-18, imprimée à Bergues, sans date, par M. Focqueur. Archives du Comité Flamand de France.

(2) Feuille de 4 pages in-18, imprimée à Cassel, sans date, par M. T. Dhubert. Archives citées.

guérir les hommes de l'érysipèle, de la goutte sciatique et des hémorragies, priez pour nous; vous à qui, après Dieu, la paroisse attribue le don de la foi qu'elle a reçue, priez pour nous. Saint Gowaert, notre patron, obtenez de Jésus que vous daigniez accorder à tous ceux qui recourent à vous, la santé de l'ame et du corps; que, par votre intercession, vous veuillez garantir notre bétail, nos champs et les fruits de la terre, des anges exterminateurs; que vous vouliez exaucer dans leurs angoisses et dans leurs nécessités ceux qui vous invoquent et qui visitent dévotement le lieu où vous êtes particulièrement honoré; nous vous prions, exaucez-nous ».

Saint Gowaert a inspiré la muse des poètes. On a imprimé en son honneur un nombre considérable de chansons, de complaintes et d'autres pièces en flamand et en français.

On invoque aussi à Arneke saint Antoine de Padoue pour obtenir une grande fécondité dans la race porcine; mais cette dévotion est peu suivie.

La paroisse est sous le vocable de saint Martin.

Dans l'église de Bavinckhove, dédiée à saint Omer, on s'adresse à saint Roch, contre les maladies pestilentielles, et à saint Antoine de Padoue, en faveur principalement de la race porcine. Le saint abbé y possède les honneurs d'un pèlerinage et d'une neuvaine.

La paroisse de Buysscheure, dans laquelle nous entrons, est placée sous la dédicace de saint Jean-Baptiste. On invoque dans l'église sainte Apolline contre les maux de dents; il s'y fait une neuvaine en son honneur au mois de Février.

Comme à Bambeke, qui dépend de l'arrondissement de Dunkerque, les personnes pieuses s'expriment ainsi dans leurs prières : Heilige Apollonia.... bystand van de gene die voor de Tand-pyne aenroepen, bid voor ons; sainte Apolline, protectrice de ceux qui vous invoquent pour le mal de dents, priez pour nous. Godt dat het u believe ons te bewaeren en te beschermen van tand-pyne,.... door de verdiensten en gebeden van H. Maeget en martelaeresse Apollonia; Dieu,

qu'il vous plaise de nous préserver du mal de dents,.... par les mérites et les prières de la Vierge et martyre sainte Apolline (1). Ces prières respirent la foi la plus pure. Vous ne trouvez rien de semblable dans les pratiques qu'inspire la superstition. On vous dit : Pour se guérir des maux des dents, il faut commencer par faire une croix avec le doigt sur le côté de la joue où existe la douleur et prononcer ces mots : Sainte Apolline était assise sur une table de marbre, et notre Seigneur Jésus-Christ, passant près d'elle, lui dit : Que faites-vous ici? — Je suis ici, répond Apolline, pour moi-même, pour mon sang et pour mon mal de dents. « Ick ben hier voor myn heygen, voor myn bloet, een voor myn tand-pyne ». Apolline, réplique notre Seigneur, retournez-vous en; si c'est une goutte de sang, elle tombera, et si c'est un ver, il périra. Après cela, on récite cinq Pater et cinq Ave Maria en l'honneur des cinq plaies de notre Seigneur, puis on complète la cérémonie par un nouveau signe de croix fait avec le doigt sur la joue où est le mal, et l'on s'écrie : Dieu vous a guéri !

Quittons Buysscheure et dirigeons nos pas vers le chef-lieu du canton, Cassel; gravissons la montagne, entrons dans cette cité antique après avoir admiré à nos pieds le charmant panorama qui se déroule à la vue.

Trois pèlerinages se sont conservés dans la ville de Cassel. On y invoque saint Roch, avec neuvaine qui s'ouvre le 16 Août, pour la préservation ou la cessation des maladies pestilentielles. Comme autrefois, chaque quartier de la ville se rend en corps, à un jour déterminé, dans l'église où l'on chante une messe solennelle aux intentions des habitants du quartier, qui se cotisent à cet effet. On voit, en outre, quand vient le tour de la section de la rue de Saint-Omer, un enfant habillé en ange, déposant sur l'autel un cierge orné d'un

(1) Un ancien curé de Bambeke a fait imprimer, en flamand, à Bergues, chez Focqueur-Debaecker, la « Litanie ter Eer van de H. Maegd en martelaeresse Apollonia, etc., suivie de deux formules de prières.

cœur en argent. Il existe même des prières à saint Roch et une confrérie qui a été réinstituée en 1831 (1).

Sainte Apolline est aussi en grande vénération à Cassel. On l'invoque particulièrement contre les maux de dents et les maladies nerveuses. On lui a consacré une neuvaine qui commence le 9 Février et à laquelle assiste, en tous les temps, un nombreux concours de personnes.

Saint Antoine de Padoue jouit pareillement d'une remarquable dévotion. Il y a une neuvaine avec pèlerinage en son honneur et l'on s'adresse spécialement à lui dans les peines d'esprit, les chagrins de famille, les pertes de biens, etc.

Viennent encore sainte Philomène que l'on invoque dans toute sorte de nécessités, et sainte Barbe, contre la mort subite.

Cassel ne possède plus qu'une seule église : Sa construction date du treizième siècle. Elle est dédiée à Notre-Dame. Au-dessus du maître-autel se trouve une Sainte Vierge qui est réputée miraculeuse dans le pays. On l'appelle Notre-Dame-du-Caveau « Onse lieve Vrouwen Van den Crocht », parce qu'avant la révolution de 1793, elle était placée dans la chapelle souterraine de l'église de Saint-Pierre, que Robert-le-Frison avait fait construire en 1075, sur la terrasse du château (2).

On ne peut sortir du territoire de Cassel sans aller voir le charmant oratoire en style ogival que feu M. Bosquillon de Jenlis a fait construire en 1849 le long de la route d'Oxelaere, à l'extrémité du jardin de sa maison de campagne, sur l'emplacement de la chapelle qu'une dame Ghys avait fait bâtir

(1) Consulter pour tout ce qui regarde la religion à Cassel, un petit livre intitulé : Recueil des Indulgences, Confréries, Associations pieuses et autres pratiques de piété établies et autorisées dans la paroisse de Notre-Dame à Cassel, par C. A., doyen-curé, etc., Lille, 1848.

(2) Topographie historique, etc., de Cassel, par M. De Smyttère, Paris, 1828, pages 63 et 80.

autrefois. Le nouvel oratoire renferme de très jolis tableaux et reçoit le jour par des vitraux peints et représentant des sujets pieux. Le pavement est en marbre noir et blanc. Au dehors on y trouve un banc pour s'agenouiller et deux porte-bougies où les fidèles allument des chandelles en l'honneur de la Vierge. L'entrée en est interdite aux passants, mais il est facile d'en admirer l'intérieur à travers une croisée qui donne sur la voie publique. La chapelle est sous le vocable de Notre-Dame-de-Grace, dont une statue est placée au-dessus et une autre dans une niche au-dessous de l'autel. On y dit la messe pendant les vacances d'Août et de Septembre ; et l'on y fait annuellement une neuvaine qui s'ouvre le 2 Juillet, date de la bénédiction du sanctuaire.

Au Sud-Est de Cassel, il existe pareillement, sur la route d'Oxelaere, une autre chapelle, toute petite et close, dédiée à la Sainte Vierge, qui, de longue date, jouit d'une grande confiance de la part des habitants de la commune et des environs. Madame veuve Busschaert, née Leroy, la fit rebâtir en Septembre 1853. Ce sanctuaire attire journellement des personnes de tout âge et de tout rang, que l'on y voit agenouillées sous l'avant-corps du petit monument. Comme l'autre, cette Vierge est invoquée pour toute espèce de nécessités. On y fait une neuvaine depuis le mois d'Avril 1854.

Sur le territoire et dans la ville de Cassel, on voit beaucoup d'autres chapelles ; mais comme il convenait de nous renfermer dans le cadre de notre œuvre, il a fallu nous restreindre à celles qui jouissent d'une vogue populaire parfaitement accréditée.

La population de Cassel s'est toujours fait remarquer par ses bons sentiments religieux. On en trouve des témoignages évidents dans son église paroissiale, car tous les tableaux et les statues, hors ceux des autels, ont été offerts par des particuliers de toutes les classes de la ville et du dehors, comme l'attestent de nombreuses inscriptions. Ainsi qu'on le sait, l'évêque saint Eloi est le patron des cultivateurs de

l'arrondissement d'Hazebrouck. Un jour ceux de Cassel, voulant laisser à leur église une marque de piété, lui firent don d'un buste de cet illustre apôtre de la Flandre flamingante, comme nous le rappellent ces mots qui y sont consignés : « Hier is dezen Heileigen verherven door de godvructigheid van de landslieden. »

C'est à regret que l'on quitte Cassel : Le pays y est si beau en été ! Que de fois, dans mes jours de souffrance, n'ai-je pas souhaité de pouvoir parcourir librement, sous les rayons d'un soleil vivifiant, le versant de la montagne et les environs si pittoresques de ce Cassel qui me laisse de si douces impressions chaque fois que je le visite.

La route que nous suivons, nous mène à Hardifort. En voici le clocher.

On y invoque, dans l'église paroissiale, saint Antoine de Padoue pour la préservation ou la guérison des maladies des bestiaux en général. Pour obtenir une prodigieuse fécondité de la race porcine, les pèlerins l'invoquent fréquemment et viennent même offrir à cet effet des tranches de lard ; usage qui, quoi qu'existant encore, tombe en désuétude. Il se fait un grand pèlerinage, avec une neuvaine qui commence le 17 Janvier, en l'honneur du saint abbé.

Il existe aussi, à Hardifort, un pèlerinage renommé en l'honneur de saint Corneille, pape, et une neuvaine qui s'ouvre le 16 Septembre. On s'adresse à lui pour la préservation et même la guérison de l'épilepsie, des maladies convulsives ou nerveuses, ainsi que pour les fièvres en général. Très souvent on apporte à bénir des linges ou des effets corporels.

L'église d'Hardifort possède un troisième saint en renom : C'est saint Eloi, dont on invoque l'intercession pour obtenir la fertilité de la terre et l'abondance des récoltes. Il y a en son honneur une octave qui s'ouvre le jour de sa fête, 1er Décembre, et qui attire un concours assez important de fidèles.

On invoque aussi saint Léonard comme conservateur de la foi.

La paroisse est sous le vocable de saint Martin (1).

A Nordpeene, dont la paroisse est dédiée à saint Denis, on n'invoque dans l'église que saint Roch ; on l'y sert contre les maladies pestilentielles et pour d'autres nécessités. M. Devos, le curé actuel, a établi, il a quatre ans, en l'honneur de ce saint, une neuvaine qui commence le 16 Août. Les fidèles l'observent avec une constante assiduité.

A Ochtezeele il n'existe qu'une dévotion populaire ; mais, en revanche, elle est excessivement répandue. De temps immémorial on y invoque la sainte Vierge, dont la statuette se trouve dans une chapelle isolée, que la piété des fidèles a fait réédifier depuis peu de temps. On y va prier Marie afin d'obtenir, par son intercession, la guérison de maux et le soulagement de chagrins de toute nature. L'église est sous le vocable de saint Omer ; elle contient plusieurs statues de saints parmi lesquelles on remarque celle de saint Nicolas.

L'ordre alphabétique que nous suivons dans nos courses religieuses, nous conduit vers Oxelaere.

En sortant de Cassel par la rue d'Aire, on trouve à l'ouest du sentier au bas de la montagne, sur le territoire d'Oxelaere, une chapelle dédiée à la Vierge. Les nombreux restes de chandelles que l'on y voit à l'extérieur, dans des porte-bougies, attestent de la piété des fidèles qui la visitent. Chaque année il s'y fait une neuvaine en l'honneur de Notre-Dame.

Parvenu à ce point, on touche à la grand'route qui longe le château d'Oxelaere et mène au village.

L'église d'Oxelaere est dédiée à saint Martin. On y invoque saint Antoine de Padoue dans les peines de la vie, pour re-

(1) C'est à M. Cortyl, curé à Wylder, et précédemment curé d'Hardifort, que je dois les renseignements sur cette dernière paroisse et sur plusieurs autres. Je suis heureux de lui renouveler ici l'expression de ma reconnaissance.

trouver les choses perdues, ainsi que pour obtenir la fécondité de la race porcine. Le saint abbé y jouit de l'honneur d'un pèlerinage et d'une neuvaine. Dans la même église se trouve établie d'ancienneté la confrérie de Notre-Dame-du-Scapulaire. On y consacre une neuvaine à la Vierge, que l'on prie dans toutes sortes de cas de maladies et de nécessités.

La population d'Oxelaere jouit de la réputation d'être l'une des plus pieuses et des meilleures de l'arrondissement d'Hazebrouck. Le ministère du curé y est aussi facile qu'agréable sous tous les rapports. Aussi bien que dans l'église, qui est parfaite d'entretien, la propreté règne chez tous les paroissiens, riches comme pauvres. Si l'on emporte des regrets en quittant la montagne de Cassel, on ne se sent pas le cœur moins serré en sortant d'Oxelaere; mais on se console en se retournant le plus souvent possible vers ces lieux si pittoresques, et l'on se promet d'y revenir aux beaux jours de l'été.

La route d'Oxelaere à Rubrouck, où nous allons, est excessivement longue, mais nous en prendrons l'occasion pour méditer sur tout ce que nous venons de voir, et nous disposer à recueillir des notes afin de compléter le journal de notre voyage.

A Rubrouck, l'église est dédiée à saint Sylvestre. On y réclame l'intercession de saint Pierre pour se guérir de la fièvre, et de sainte Apolline contre les maux de dents. L'église de Rubrouck renferme plusieurs autres saints, parmi lesquels on remarque saint Roch, que quelques fidèles vont servir contre les maladies contagieuses; sainte Catherine de Sienne, patronne des jeunes filles; saint Arnould, patron des brasseurs; saint Séverin, patron des tisserands, et sainte Anne, patronne des dentellières.

Dans l'église de Sainte-Marie-Cappel, qui est dédiée à Notre-Dame, les fermiers invoquent saint Antoine de Padoue dans les maladies du bétail, et plus généralement, comme mesure de précaution, pour attirer sur leurs animaux domestiques les bénédictions du ciel. A dater du 17 Janvier, il s'y

fait une neuvaine qu'observent les fidèles du village et des paroisses environnantes.

Il existe dans l'église de Wemaerscappel, que les Flamands nomment aussi Blauw-Cappelle, une dévotion envers saint Blaise, évêque et martyr, dont on réclame l'intercession afin d'obtenir la préservation de l'hydropisie, la guérison des maladies de langueur et des affections de poitrine. Les cultivateurs l'invoquent pour obtenir la préservation ou la guérison des maladies des bestiaux. Il se fait en son honneur un pèlerinage extraordinaire et une neuvaine qui commence le 3 Février. L'église est sous le vocable de saint Martin.

A Zermezeele, il n'y a en grande vénération que saint Omer, patron de l'église. On y prie aussi saint Roch dans les maladies pestilentielles et autres présentant un caractère grave. Jadis on invoquait saint Pascal, en l'honneur duquel existait une neuvaine très suivie. La commune contient plusieurs petites chapelles isolées où l'on se rend pour invoquer la sainte Vierge dans une foule de circonstances.

L'église de Zuydpeene est dédiée à saint Vaast. On y invoque saint Antoine de Padoue contre les maladies du bétail. Le saint abbé y jouit des honneurs d'un pèlerinage et d'une neuvaine.

En entrant dans le décanat d'Hazebrouck, nos pas nous dirigent vers Blaringhem, dont l'église est placée sous le vocable de saint Martin. Les cultivateurs y invoquent saint Eloi pour obtenir de bonnes récoltes ; les fidèles en général y vénèrent Notre-Dame-du-Rosaire, en l'honneur de laquelle est établie une confrérie. On la sert dans tous les cas possibles de maladies, d'infirmités et de besoins. A un kilomètre de l'église, on vient invoquer, dans une petite chapelle, la sainte Vierge, sous le nom de Notre-Dame-des-Affligés, afin d'obtenir par son intercession le rétablissement de la santé ou la guérison de maux corporels. On est religieux à Blaringhem

aussi les fêtes de saint Martin et de saint Eloi y sont célébrées avec pompe et piété (1).

Des temps les plus anciens et pour toutes sortes de nécessités, de maux, d'afflictions, et spécialement pour les rhumatismes, on vient servir, à Caestre, la sainte Vierge dans la chapelle des « Trois Vierges voyageuses du neuvième siècle », à droite du pavé de Cassel à Bailleul. L'entrée est à l'orient, l'autel s'y trouve en face. Six tableaux décorent l'oratoire: Ils rappellent tout ce qui advint à ces saintes filles du moment de leur débarquement à Mardick jusqu'au jour de leur fin tragique à Caestre. On y célèbre une neuvaine qui s'ouvre le premier dimanche de Juillet par une procession, à laquelle viennent assister une foule d'habitants des villages voisins.

L'église de Caestre, assez peu éloignée de la chapelle, est dédiée à saint Omer. Dans cette église se trouvent les reliques et la statue de saint Roch, dont les fidèles réclament l'intercession, non seulement dans leurs maladies, mais encore lors des épizooties. On y voit aussi celle de sainte Barbe que l'on invoque pour obtenir une bonne mort. Chacune de ces dévotions a une neuvaine, que les habitants du pays observent avec infiniment d'assiduité.

Au carrefour de la Croix-Rouge, sur le territoire de Caestre, existe une chapelle sous le vocable de la Vierge. Le peuple des environs y a une haute vénération pour la divine Mère de Dieu : Il l'invoque au sein de sa prospérité non moins que dans son infortune, ses afflictions et ses maladies. Dans ces diverses situations, il fait même des neuvaines, allume fréquemment des cierges en l'honneur et pour la plus grande gloire de la céleste Madone. Pendant le mois de Mai, consacré à Marie, un prêtre célèbre tous les jours les offices dans le sanctuaire. Les campagnards et leurs familles se rendent en foule au saint lieu et assistent aux offices avec une remarquable ferveur. Mais là où, principalement, ils font preuve d'une

(1) Lettre de M. Champeaux, curé de Blaringhem.

extrême piété, c'est à l'heure du crépuscule, quand le temps et les travaux des champs le permettent : Ils se rendent alors de tout le voisinage à la chapelle, où ils récitent solennellement en commun la prière du soir (1). Cet usage, certainement peu répandu dans le monde, emporte avec soi quelque chose de si patriarchal, de si saintement admirable, qu'il semble nous reporter au berceau du christianisme, à cet heureux âge où la foi brillait dans toute sa pureté.

De Caestre on se rend au village d'Ebblinghem. Saint Samson est le patron de l'église.

Il existe à l'extrémité de cette paroisse une chapelle dédiée à la sainte Vierge Marie, petit sanctuaire très ancien connu sous le nom de « Boomtjes-Cappelle », Chapelle des Arbrisseaux. On y invoque la divine Mère contre toutes sortes de maladies, mais particulièrement pour obtenir la cessation de la fièvre. Bien des personnes d'Ebblinghem et des paroisses voisines visitent cette humble chapelle, et beaucoup aussi avouent avoir obtenu leur guérison par le secours de Marie. Une pieuse famille qui avoisine le sanctuaire se charge de son entretien et de son modeste décor.

L'église d'Hazebrouck est dédiée à saint Eloi. On y invoque saint Joseph et sainte Barbe, pour obtenir une bonne mort, et saint Eloi, lui-même, pour avoir abondance de récolte. On y sert également saint Antoine de Padoue contre les maladies des bestiaux, etc.; saint Donat pour être préservé de la foudre et du tonnerre; sainte Apolline, contre le mal de dents, ainsi que saint Dominique, afin d'être préservé des maux de tête.

L'église d'Hazebrouck possède les statues d'autres saints, mais il n'en est pas qui soit en plus haute vénération que saint Corneille, au bas du buste duquel on lit : « H. Cornelius patroon tegen de vollende siekten en andere ongemacken. B. V. O.; » S. Corneille patron contre le mal caduc et autres

(1) Communication verbale de M. l'abbé Denis, vicaire à Caestre.

infirmités, priez pour nous. On y remarque aussi le buste de saint Roch, qui porte cette inscription : « H. Rochus, patroon tegen de peste en alle smettelyke sickten. B. V. O.; » signifiant : Saint Roch, patron contre la peste et autres maladies contagieuses, priez pour nous. De temps immémorial, saint Roch et saint Corneille sont portés en procession.

En 1853, des religieux capucins sont venus s'établir à Hazebrouck. Au moyen de dons et de quêtes, ils sont parvenus à recueillir assez d'argent pour acquérir un terrain et faire construire un couvent et une église spacieuse. Saint Antoine de Padoue en est le patron. Le public était à peine admis chez les Révérends Pères, que déjà on y courut invoquer ce grand saint pour toutes sortes d'infirmités, de maladies et de besoins. Il a su inspirer une remarquable dévotion à la classe ouvrière qui fréquente l'église des capucins par préférence à l'église paroissiale, surtout depuis la neuvaine que les Pères ont célébrée solennellement au mois de Juin dernier.

A une dizaine de minutes de la ville se trouve une chapelle assez renommée dédiée à Notre-Dame-de-Bon-Secours, où l'on remarque souvent quelques personnes occupées à prier.

La paroisse d'Hondeghem est sous le vocable de saint Omer. Il se fait annuellement dans l'église une neuvaine en l'honneur de sainte Philomène, que l'on invoque dans tous les cas d'infirmités et de nécessités de la vie. La neuvaine est très suivie, sinon par le concours de fidèles étrangers, au moins par les pieux habitants de la paroisse. Cette commune ne possède pas de ces dévotions accréditées par de longues années d'existence.

Saint Vaast est le patron de l'église de Lynde. La paroisse ne possède aucune dévotion particulière pour raison de maladies ou d'infirmités.

A Renescure, on invoque saint Maur contre les maux de tête. La fête du saint, au 15 Janvier, donne lieu à une grande dévotion. L'église est dédiée à Notre-Dame.

Dans l'église de Sercus on invoque saint Erasme, patron

de la paroisse, pour les maux de ventre. On y invoque également saint Autoine de Padoue, et voici un usage que l'on pratique dans cette commune de temps ancien. Quand un habitant tue un porc, il a l'habitude de placer sur le banc de communion des morceaux de lard choisis en offrande à saint Antoine; ce lard est vendu aux enchères par le clerc à la porte de l'église, à l'issue de la messe paroissiale; puis le produit en sert à faire chanter des messes en l'honneur du bienheureux patron. Les amateurs paient souvent cette viande beaucoup au-dessus de sa valeur. Cette pratique a lieu chez les habitants de Sercus en vue de préserver leurs porcs des maladies contagieuses.

De cet endroit nous nous rendons à Staple, dont l'église est dédiée à saint Omer. On y invoque sainte Apolline contre les maux de dents, et saint Antoine de Padoue, pour la fécondité et contre les maladies de la race porcine; cependant la dévotion envers le saint abbé n'y attire pas, comme dans plusieurs autres endroits, un concours nombreux de pèlerins.

L'église de Walloncappel est dédiée à saint Martin. Il n'existe dans cette paroisse aucune dévotion ancienne digne d'être mentionnée à l'édification des fidèles.

Nous quittons ici le décanat d'Hazebrouk pour entrer dans celui de Merville.

L'église de Doulieu est dédiée à Notre-Dame. On n'y connaît pas de dévotions populaires.

Saint Vaast est le patron de l'église d'Estaires. Le peuple y a beaucoup de dévotion pour sainte Philomène, dont il invoque l'intercession pour toutes les infirmités et les nécessités de la vie. On y voit une chapelle sous le vocable de saint Macoul, abbé, que le peuple vient servir contre les écrouelles et dans les maladies dartreuses (1).

(1) Voir la biographie de ce saint, à la page 19 du mois de Mai, au tome II des Vies des Saints par Baillet. Paris. 1715.

A peu de distance de l'église, et près de l'auberge de « la Nouvelle France », existe une chapelle dédiée à Notre-Dame-des-Affligés. Elle est l'objet d'un pèlerinage assez fréquenté. Les fidèles s'adressent à la sainte Vierge également pour toutes les infirmités et les nécessités possibles.

L'église d'Haverskercke est dédiée à saint Vincent, dont on réclame l'intercession dans quelques localités contre les coliques d'enfants. A Haverskercke on invoque sainte Agathe pour les maux de seins; saint Antoine de Padoue, afin de retrouver les objets perdus; et saint Laurent, contre les maux provenant du feu; pour les maladies de nerfs on y va servir saint Guislain, en l'honneur duquel on fait des neuvaines presque toujours avec succès. Il existe en outre une autre dévotion fort populaire à Haverskercke : C'est celle en l'honneur de saint Roch que l'on va servir contre les maladies contagieuses, dans une chapelle située au hameau du Corbie. Il s'y fait même annuellement une neuvaine qui s'ouvre le 16 Août (1).

Notre itinéraire nous appelle maintenant à La Gorgue, dont les habitants sont cités pour leur piété.

Saint Pierre est le patron de l'église. On y invoque saint Roch, contre les maladies contagieuses; saint Antoine de Padoue, dans les maladies des bestiaux; sainte Marthe, comme patronne des blanchisseurs ; sainte Barbe, en faveur d'une bonne mort, et sainte Catherine, comme protectrice des jeunes filles.

Dans le cimetière de cette commune, il se trouve une petite chapelle dédiée à Notre-Dame-des-Affligés. On y voit prier journellement des fidèles qui vont puiser des consolations aux pieds de la Vierge, surtout pendant la neuvaine que l'on y célèbre à la Pentecôte.

Travaillé par une maladie que la science médicale ne pouvait guérir, M. Degruson, de La Gorgue, fit un jour le vœu

(1) Lettre de M. Bourdon, curé d'Haverskercke.

qu'au cas de retour à la santé, il ferait construire une chapelle en l'honneur de la sainte Vierge. Le Seigneur l'exauça; et dès la fin de sa convalescence, M. Degruson se hâta d'accomplir sa pieuse promesse: Il donna l'ordre d'élever un petit sanctuaire sous le vocable de Notre-Dame-d'Intercession, sur la route départementale d'Estaires à Armentières. Chaque jour on y voit s'agenouiller quelques passants.

Tout proche de l'ancienne abbaye de Beaupré, à l'occident de La Gorgue, M. Joie, habitant de ce bourg, inspiré par un sentiment de piété, fit reconstruire naguère un petit oratoire que l'on dédia à saint Riquier. La vogue s'y attacha bientôt; aujourd'hui comme autrefois, les habitants du pays accourent invoquer ce saint patron contre la teigne et les autres maladies de la peau.

Merville, vers laquelle nous nous acheminons en ce moment, nous offrira quelques particularités religieuses qui sont pleines d'intérêt.

Dans l'intérieur de l'église, qui est dédiée aux apôtres saint Pierre et saint Paul, on invoque Notre-Dame-des-Affligés, dans toutes les circonstances possibles d'affliction; sainte Philomène, pour toutes les nécessités et les infirmités; saint Donat, contre le tonnerre; saint Pierre, martyr, pour toutes sortes de besoins. Le jour de la fête du saint, qui arrive le 29 Avril, on fait de l'eau bénite en son honneur, et chacun s'en dispute une petite quantité qu'il emporte au logis. On y vient servir aussi sainte Rose pour les maladies des yeux. L'image de la sainte se voit dans l'un des tableaux qui ornent l'église, et c'est vers cet endroit que s'arrêtent les pèlerins pour réclamer son intercession.

Nous ne devons pas oublier de signaler saint Roch à l'attention des fidèles. On a recours à lui contre les maladies pestilentielles, souvent avec succès, comme le prouve l'exemple suivant: En 1854, il y eut à Merville un cas de choléra, qui enleva le malade; les habitants s'en émurent si singulièrement, que M. le doyen-curé crut devoir célébrer une

neuvaine en l'honneur de saint Roch. Grace à Dieu, les prières publiques furent exaucées : La maladie épargna les Mervillois et n'exerça ses ravages que sur quatre pauvres briquetiers en passage dans la ville. On se complut à proclamer le miracle (1).

Le 3 Novembre a lieu dans l'église la bénédiction des pains en l'honneur de saint Hubert, à l'effet de se préserver de la rage. On y trouve aussi la statue de sainte Barbe que l'on invoque pour obtenir la grace d'une bonne mort, et celle de sainte Anne, aux pieds de laquelle on voit souvent agenouillées des femmes et surtout des veuves. Elles viennent demander la patience de supporter les mépris et les calomnies du monde, ou la réussite de quelque affaire qui les intéresse.

Le jour de l'Ascension de Notre-Seigneur (17 Mai), il se fait dans toutes les rues de la ville une procession dite procession des feux, en mémoire du prodige arrivé il y a trois siècles. Un incendie terrible ravageait la modeste cité de Merville ; ne sachant à quel saint se vouer, les habitants prièrent le pasteur de l'endroit d'invoquer le secours du Très-Haut. Le curé, entouré de son clergé et suivi d'une foule compacte de fidèles, porta le Saint-Sacrement à travers les rues de la ville, et instantanément le feu cessa. Le peuple a toujours témoigné d'une grande piété pendant cette sainte cérémonie, qui avait lieu jadis le deuxième dimanche de Mai, et à l'occasion de laquelle le magistrat d'avant 1789 accordait une forte allocation au clergé.

Au hameau du Sart, sur la route de Merville à Saint-Venant et à la forêt de Nieppe, à un kilomètre et demi de la ville, il existe une chapelle sous le vocable de Notre-Dame-des-Affligés. Ce sanctuaire fut bâti en 1813 des deniers de Mme Vignoble. Cette dame le dota de la statuette de Notre-Dame, qu'elle tenait de M. Harduin, son frère, et qui ornait,

(1) Communication verbale de M. Degruson, percepteur des contributions directes à Merville.

avant la Révolution, l'ancienne chapelle que l'on voyait à peu de distance du sanctuaire de nos jours. Depuis 1815, il s'y fait une octave avec offices à la Pentecôte en l'honneur de la Vierge, que des milliers de pèlerins viennent servir de très loin pour obtenir guérison de toutes les infirmités et les maladies possibles. Il n'est pas de localité, peut-être, dans un rayon de dix lieues autour de Merville, où l'on ne trouve quelque famille qui ne se croie redevable, à Notre-Dame-des-Affligés, de quelque grace particulière. Ici, c'est un paralytique qui a recouvré l'usage de ses membres; là, c'est un malade abandonné des médecins, qui est revenu à la vie; ailleurs, ce sont d'autres maux qui ont fui devant la puissance de Marie (1).

A un kilomètre au nord de Merville, sur la route du Vieux-Berquin, on trouve une chapelle sous l'invocation de saint Amé et de saint Mauront. Ce sanctuaire, que l'on doit à la générosité de M. Loridan, commerçant à Merville, a été construit il y a peu d'années. Le 5 Mai, jour de la fête de saint Mauront, on y commence une neuvaine durant laquelle le sacrifice de la messe est célébré chaque matin, au milieu d'une foule de religieux habitants qui viennent réclamer avec confiance, pour eux et leurs parents, les graces et les bénédictions du ciel (2). Plus tard, le 13 Septembre, jour de la fête de saint Amé, commence une neuvaine en l'honneur de ce bienheureux apôtre du pays. Chaque jour on dit la messe, à laquelle assistent une multitude de fidèles, qui viennent rendre leurs hommages à ce grand serviteur de Dieu (3).

A cinq minutes et au nord-est de la ville, on voit une chapelle dédiée à Notre-Dame-de-la-Miséricorde. Il s'y fait une neuvaine au 15 Août. Ce sanctuaire est très fréquenté.

(1) M. Possoz. Les sanctuaires de la mère de Dieu dans les arrondements de Cambrai, etc., suivis d'une notice sur Notre-Dame-des-affligés, etc. Lille, 1848, p. 263.

(2) Vies des Saints, etc., par M. Destombes, tome II. Cambrai, 1851, p. 249.

(3) Vies des Saints, etc., par M. Destombes, tome II, Cambrai, 1851, p. 183.

Merville possède aussi une chapelle que M. Pierre Duquennie a fait construire, il y a une quinzaine d'années, en l'honneur de saint Gowaert, que l'on vient invoquer, comme à Arneke, à l'effet d'obtenir la guérison de rhumatismes et autres infirmités corporelles.

La piété est un sentiment qui domine dans ce pays; nous n'en citerons plus qu'un exemple dans la personne d'un autre habitant de Merville, M. Crinquette, qui a fait construire sur la route de La Gorgue, il y a peu d'années, une chapelle que l'on dédia à la Vierge, sous le vocable de l'Immaculée Conception. Cette chapelle qui, dès son érection, a été fréquentée par les fidèles, a acquis une vogue importante depuis la proclamation du dogme de l'Immaculée Conception et les fêtes qui l'ont suivie (1).

Il ne nous reste plus qu'à visiter Neuf-Berquin, pour terminer notre course dans le décanat de Merville. Sa visite ne sera que de courte durée, car l'on n'y va invoquer que saint Gilles, patron de l'église. On a recours à son intercession pour être délivré ou préservé des maux de tête et d'yeux, et parfois de la fièvre.

En quittant Neuf-Berquin, nous avons à nous diriger vers le décanat de Morbeke, et la première paroisse qui s'offre à notre attention est Boeseghem.

Saint Léger est le patron de l'église de Boeseghem. On l'invoque contre les maux d'yeux. Les habitants ont en haute vénération Notre-Dame-du-Mont-Carmel, qui jouit d'un pèlerinage très suivi : On a recours à son intercession dans toutes les infirmités et les nécessités de la vie.

Borre a son église sous l'invocation de saint Jean-Baptiste.

(1) Nous tenons plusieurs indications sur Merville, La Gorgue et Estaires, de l'extrême obligeance de M. l'abbé Tahon, aumônier du Sacré-Cœur, à Dunkerque.

On y invoque saint Maclou (1) contre les maladies des jeunes enfants et en faveur de ceux qui pleurent sans cesse. Le prêtre, auquel on s'adresse, bénit deux gâteaux, dont l'un est laissé sur l'autel; on fait manger l'autre par parcelles aux petits malades.

Dans l'église de Morbeke, on s'adresse à saint Firmin, patron de la paroisse, contre les crampes, les rhumatismes, etc. On lui consacre deux neuvaines, dont l'une en Septembre, et l'autre en Décembre, époque de sa fête. Les malades ou, pour eux, leurs amis, vont puiser de l'eau à une source qui porte le nom de l'Ecuelle-de-Saint-Firmin. Les malades en font usage.

On y invoque de plus saint Antoine de Padoue, qui a les honneurs d'un pèlerinage et d'une neuvaine. Les fidèles ont recours à son intercession en faveur de leur bétail.

Sur la route de Merville à la Motte-au-Bois, sur la lisière de la forêt de Nieppe, il existe une petite chapelle en briques, à l'endroit du Préavin, sur l'emplacement de l'ancien couvent des frères de la Rédemption des captifs. On y vient invoquer la Sainte-Trinité contre la pleurésie et autres maladies de poitrine. Dernièrement encore une personne de Belgique venait y servir pour un malade de son pays.

Sur le territoire de Morbeke et dans le hameau du Parc, il y avait, en 1789, une chapelle qui, de temps ancien, jouissait d'un pèlerinage fort suivi en l'honneur de saint Julien. Pendant la tourmente révolutionnaire l'oratoire fut détruit et pillé. La statue du saint, représenté debout dans un navire (2), tomba entre les mains du cabaretier de l'endroit,

(1) Saint Malo, Maclou, Mahout, Machou, Machutus, Machutes, Maclovius, Macliavus.—Baillet, Vies des Saints, tome III, Paris, 1715, Novembre, p. 223.

(2) On ne sait si c'est saint Julien, qui naquit en Italie et dont « l'occupation particulière était de faire des voiles de navire » d'après Baillet, ouvrage cité, tome II, p. 110, au 9 Juin, ou saint Julien, né en Gaule, qui vivait près de Brioude, sur la rivière de l'Allier, et dont parle le même auteur; ouvrage sus-rappelé, p. 468 au 28 Août. On

du nom de Deheunynck, qui la mit soigneusement de côté. Quand la révolution fut passée, Deheunynck déclara à ses amis et à ses voisins qu'il possédait dans sa chambre à coucher l'ancienne statue de saint Julien. Bientôt le bruit s'en accrédita et l'on vit accourir tous les jours une foule de fidèles qui, dès quatre heures du matin en été, venaient prier avec ferveur devant l'image du bienheureux martyr. C'était une ressource pour Deheunynck : Les pèlerins le dédommageaient de cette insigne faveur, en faisant des consommations dans son établissement. Mais il advint qu'un jour M. l'abbé Louis Deswarte (1), vicaire de la paroisse, fit appeler le cabaretier, et lui dit d'une manière péremptoire qu'il avait à faire cesser sans retard son pèlerinage. M. Deswarte lui proposa alors, comme moyens de conciliation, de donner la statue à l'église, de faire construire un sanctuaire où elle serait renfermée, ou, enfin, de la cacher dans sa maison sans la laisser voir à personne. Mis en demeure, « Baes (2) Heunynck » demanda le temps de réfléchir à cette affaire, et finit par se décider à faire bâtir près de son habitation une petite chapelle. Cela eut lieu de 1837 à 1838. Depuis cette époque, les fidèles y vont en pèlerinage et appellent en leur faveur l'intercession de saint Julien.

En quittant le village de Morbeke et sans sortir de la commune, nous nous dirigeons vers la Motte-au-Bois, dont les habitants s'empressent de vous faire remarquer le château

ignore même si c'est saint Julien, surnommé le batelier, le passager ou l'hospitalier, natif de l'Egypte, au dire de M. Désiré Le Beuf, qui en parle dans sa notice sur l'église du Tréport. Abbeville, 1847, p. 31. Ce nom de Julien s'applique évidemment à trois personnages qui ont de grands rapports entre eux, et il n'y a pas de doute qu'on ne les ait représentés dans des bateaux. Ils vivaient au IVe siècle. M. Le Beuf donne, dans son livre cité, la description de la légende de saint Julien, le batelier, qui fait l'objet d'un vitrail du XIIe siècle que l'on voit dans l'église cathédrale de Rouen. Ce saint y est représenté trois fois dans un bateau. Saint Julien, patron de l'hospice civil de Dunkerque, figure aussi dans une nacelle.

(1) Aujourd'hui curé de saint Martin à Dunkerque.

(2) Maître.

qui se trouve à proximité de l'église. La Motte-au-Bois fut érigée en paroisse le 13 Mars 1807; elle ne posséda longtemps qu'une simple chapelle. L'église actuelle, qui date de l'année 1830, fut construite des deniers communaux et des dons considérables de feu M. Taffin, propriétaire du château et beau-père de M. le baron Amaury de la Grange, député du Nord (1). Saint Thomas est resté le patron de la paroisse de la Motte-au-Bois; mais il n'attire plus, comme autrefois, les pèlerins qui venaient de loin l'invoquer dans d'innombrables occasions. La Motte-au-Bois ne possède pas de dévotions populaires; néanmoins les habitants en sont renommés pour leur piété.

L'église de Pradelles est dédiée aux saints apôtres Pierre et Paul. On y invoque Notre-Dame-du-Mont-Carmel pour obtenir délivrance d'un revers ou assistance et réussite dans ses entreprises.

Saint Pierre est le patron de l'église de Steenbeke. On l'invoque dans toute espèce de maladies et d'infirmités, mais plus spécialement contre la fièvre. On y sert aussi sainte Pharaïlde pour conserver la chasteté. Il y a des localités, comme à Steenbeke peut-être, où les pauvres et les malades ont recours à son intercession (2).

L'église de Strazeele est sous le vocable de saint Martin. Il y existe une dévotion très suivie à Notre-Dame-de-la-Rue « Onse Lieven Vrouwe van Straete ». Le 3 Février 1792, lorsque la foudre incendia l'ancienne chapelle qui lui était consacrée, on ne parvint à sauver que le tabernacle, les stalles et la statue de la Sainte Vierge. Au rétablissement du culte en 1802, ces objets furent transportés dans l'église paroissiale du village, où ils se trouvent encore. Chaque année

(1) Un historien a fait confusion à ce sujet dans son livre imprimé à Douai en 1843. Ce ne fut pas M. de La Grange, mais M. Taffin qui fit les premiers dons pour l'édification de cette église. Voir le registre de la paroisse commencé en 1844 par M. le curé Verstraete.

(2) M. Destombes, Vies des Saints, etc., tome III, cité, p. 159, etc.

la foule des pèlerins se rend pour invoquer Marie au pied de son autel, dans toutes les nécessités de la vie.

Dans l'église de Thiennes on invoque saint Pierre qui en est le patron, et saint Etienne, premier martyr, pour toutes sortes d'infirmités et de besoins. Les fermiers y viennent servir aussi saint Antoine de Padoue, en faveur de leur bétail.

Enfin nous touchons au terme de notre pérégrination; et, tout en devisant des joies du ciel, des peines et des vicissitudes de ce monde, nous entrons dans le décanat de Steenvoorde, où nous attend le plus gracieux accueil au presbytère de l'Abeele (1). Voilà Boeschepe.

L'église de Boeschepe est dédiée à saint Martin. On y invoque sainte Barbe, pour obtenir une bonne mort, et saint Roch contre les maladies pestilentielles.

A l'extrémité de cette commune il existe un sanctuaire au hameau de l'Abeele, sur la route de Steenvoorde à Poperinghe. Le vicaire de la paroisse, qui réside en cet endroit, dessert la chapelle. Les habitants vont y entendre le service divin (2); on y tient en outre le catéchisme et l'on y donne la sainte communion.

Le hameau de l'Abeele est un lieu où l'on s'arrête avec plaisir. 90 maisons bien proprettes composent une agglomération d'environ 1,200 habitants français et belges, considérés avec raison comme gens d'une solide piété et de bonnes mœurs.

En 1838, M. l'abbé Van Uxem, desservant de l'Abeele, dota l'oratoire de la statue en bois doré de sainte Barbe, qui y était vénérée anciennement. Il le dota de plus d'une relique

(1) M. Adolphe Van Uxem, curé de Saint-Sylvestre-Cappel depuis Août 1855, était, lors de notre visite à l'Abeele, en Juillet précédent, le desservant de ce hameau.

(2) Annuaire statistique du département du Nord. 1834, Lille, p. 43.

de la même sainte, relique qu'il avait obtenue à l'évêché de Bruges, et qui, toutefois, ne fut exposée à la vénération des fidèles qu'après avoir été reconnue par Monseigneur Belmas, évêque de Cambrai. Dès le jour de la cérémonie d'installation de ces objets sacrés, le peuple se porta en foule pour invoquer sainte Barbe afin d'être préservé d'une mort subite. On y fonda une neuvaine qui se célèbre annuellement le 4 Décembre et à laquelle s'empresse de se rendre un grand concours de personnes du hameau et des environs. Le premier jour de la neuvaine, toutes les femmes mariées de l'endroit s'assemblent dans une maison particulière, et l'une des plus notables y reçoit les offrandes des autres pour faire célébrer des messes chantées pendant l'octave en l'honneur de sainte Barbe.

Le sanctuaire de l'Abeele est sous le vocable de Notre-Dame; ce qui se voit même du dehors en passant sur la grand'route, par l'image de la Vierge placée extérieurement sur le linteau de l'une des deux portes d'entrée, et au-dessus de laquelle on lit: « H. Maria troostersse der bedrukte, bid voor ons »; mots qui se traduisent par ceux-ci: Sainte Marie, consolatrice des affligés, priez pour nous.

En quittant la commune de Boeschepe, notre cicerone nous mène à Eecke dont il nous fait remarquer de loin l'église qui est dédiée à saint Wulmer.

Au mois de Février, il y a dans cette église grand pèlerinage avec neuvaine en l'honneur de sainte Dorothée, vierge et martyre, dont on invoque l'intercession pour obtenir la guérison de l'érysipèle, des humeurs goutteuses, d'enflures et d'excroissances. On a surtout recours à elle en faveur des enfants atteints de pustules et d'autres maux de cette nature. Généralement on y fait bénir un savon noir qui sert à enduire avec précaution les parties malades ou souffrantes. L'église possède l'image de la bienheureuse vierge, peinte sur bois et représentée tenant à la main un panier rempli de fruits et de fleurs; ce qui rappelle un épisode de sa vie. Les pèlerins ne manquent jamais de baiser cette image. Ils emportent même

de l'eau bénite que contient un bassin à ce destiné et qui sert à laver les membres affectés des malades. On y expose aussi des fils de soie rouge bénits, que prennent les visiteurs pour les attacher au cou de la personne affligée. Il n'y a pas de confrérie de sainte Dorothée ; mais il existe un autel privilégié dédié à cette sainte, et très fréquenté des habitants et des étrangers. Une indulgence plénière, attachée à cette dévotion, a été renouvelée par le souverain Pontife le 28 Septembre 1825, et approuvée par Mgr Belmas, évêque de Cambrai, le 1er Décembre 1826. Les reliques de la sainte sont exposées tous les dimanches à la vénération des fidèles.

Il existe encore maintenant à Eecke un usage jadis assez commun dans les campagnes. Quand une personne non mariée meurt, tous les célibataires du village sont invités à dîner par la famille. Comme témoignage de reconnaissance, ils se cotisent et font dire des messes et chanter des saluts pour le repos de l'ame du défunt.

A peu de distance de l'église nous remarquons une petite chapelle close, sous le vocable de la sainte Vierge. Sur la façade on lit en vers flamands :

« Wacht u van verstellen uwe voet
Voor gy Maria hebt begroet ».

Ce qui signifie : « Gardez-vous de passer outre sans avoir salué Marie », et il est peu de fidèles qui ne se rendent à la pieuse invitation.

On conserve précieusement à Eecke le souvenir de saint Wulmer, auquel le pays doit sa conversion au christianisme. Aussi les habitants ne manquent-ils pas de faire voir aux voyageurs la fontaine où le bienheureux apôtre venait se désaltérer.

Nos pas viennent de nous conduire à Godewaersvelde, à ce champ de Godehart ou Goewaert, que les Flamands prononcent par contraction, en faisant erreur, Godsvelde, champ de Dieu.

L'église de cette commune est dédiée à saint Pierre. On y

invoque ce saint patron contre la fièvre, et saint Jean-Baptiste pour être préservé de sortilége et de toutes sortes de maladies ; en Juin on célèbre une neuvaine en l'honneur de ce grand saint. Les pèlerins s'y rendent en foule. On y voit beaucoup de femmes avec leurs jeunes enfants. Les prêtres de l'endroit, revêtus du surplis et de l'étole qu'ils posent sur la tête des grandes personnes et des enfants, sont constamment occupés à réciter l'évangile de saint Jean.

On se rend à une chapelle extérieure de l'abbaye de Sainte-Marie-du-Mont, établie sur le mont des Kats, et l'on y va prier la Vierge et sainte Constance, pour toutes sortes de besoins spirituels et temporels. Le sanctuaire possède une insigne relique (les ossements) de ce saint martyr, qui ne contribue pas peu à exalter la dévotion du peuple. A cent mètres du monastère des trappistes, on remarque une petite chapelle où l'on va servir, surtout le vendredi, pour être délivré de la fièvre. Dans la matinée du vendredi-saint, il y a affluence de fidèles qui se rendent en ce lieu de tous les environs. C'est le Christ en croix que l'on y honore. Lorsqu'en 1819, Ruyssen, le fondateur du couvent des trappistes, eut acquis le grand crucifix que des mains spoliatrices avaient enlevé en 1793, de la chapelle du « Nooteboom », à Berthen, il fit construire un oratoire au sommet du mont des Kats, et depuis lors les chrétiens qui, en tous les temps, avaient eu pour ce crucifix une haute vénération, se portent en foule à la modeste chapelle de la montagne.

Saint Antoine de Padoue est le patron de l'église d'Houtkercke; on l'invoque en faveur du bétail et notamment de la race porcine. Le Saint abbé a les honneurs d'un pèlerinage et d'une neuvaine.

L'église d'Oudezeele est dédiée à saint Jean-Baptiste.

On y invoque notre Seigneur flagellé contre la fièvre. Les vendredis on chante une grand'messe à laquelle assistent toujours une infinité de personnes. Depuis peu de temps on y a recours à saint Antoine de Padoue en faveur du bétail et sur-

tout de la race porcine. Un pèlerinage et une neuvaine sont consacrés au saint abbé.

Beaucoup de personnes se rendent à une chapelle dans le bois d'Oudezeele, où, d'après une tradition populaire, Jésus-Christ aurait passé à cheval. Elles y vont servir saint Roch contre les maladies pestilentielles et autres.

Saint André est le patron de l'église de Saint-Sylvestre-Cappel; on y invoque Notre-Dame-de-la-Salette et sainte Philomène pour toute espèce de maladies et de besoins, et saint Sylvestre contre les maux de reins. On remarque avec bonheur que Notre-Dame-de-la-Salette attire sans cesse une foule considérable de fidèles.

Maintenant, lecteur, j'ai à vous mener au chef-lieu du canton. Après avoir parcouru assez long-temps la campagne, nous ne serons pas fâchés de nous reposer un peu dans une petite, mais très petite ville qui, cependant, n'est pas sans ressources pour le voyageur, malgré le calme et la solitude de ses rues. C'est là Steenvoorde, traversé fort heureusement par une chaussée qui conduit à la Belgique par l'Abeele, que nous venons à peine de quitter. Sous le point de vue religieux, Steenvoorde est une des meilleures paroisses du diocèse de Cambrai. Pas un seul habitant ne manque à ses devoirs pascals.

Il y a dans l'église de Steenvoorde pèlerinage et neuvaine en l'honneur de sainte Eutropie « Eutropia », dont on invoque l'intercession pour la guérison de la teigne, des écrouelles « Konyngs'zeer » et des maladies cutanées « destel » des enfants. On a recours à elle encore dans les maladies des yeux; et, en ce cas, on fait bénir par le prêtre une eau que l'on donne à boire aux malades.

A Steenvoorde, dont l'église est dédiée à Saint Pierre, on invoque en outre sainte Apolline contre les maux de dents; mais quoi qu'une neuvaine ait lieu en son honneur, cette dévotion est assez peu suivie. Saint Antoine de Padoue y est peut-être plus souvent invoqué; aussi y a-t-il une chapelle

qui lui est consacrée, près de l'église ; les cultivateurs l'invoquent en faveur de leur bétail.

En quittant Steenvoorde, nous nous dirigeons vers Terdeghem, dont l'église est sous le vocable de saint Martin. Au rétablissement du culte, on y a réinstitué la dévotion en l'honneur de saint Vincent, diacre et martyr. On réclame son secours contre les maladies contagieuses et épidémiques. On l'invoque également pour obtenir l'abondance et la conservation des fruits de la terre. Les fermiers mettent en lui toute leur confiance. Aussi, quand arrive le 22 Janvier, jour de la fête du saint et de l'ouverture de la neuvaine, on voit venir un grand nombre de chrétiens qui ne cessent de fréquenter l'église pendant ce saint temps. Les précieuses reliques de saint Vincent sont alors exposées sur l'autel. Le peuple les vénère à genoux et les baise respectueusement après l'auguste sacrifice de la messe.

Dans la même église il existe une autre dévotion qui attire également beaucoup de fidèles. C'est celle de sainte Apolline que l'on invoque pour obtenir la guérison du mal de dents, ou près de laquelle on se rend pour remplir un vœu ou une promesse faite pendant une affliction. Un autel est consacré à la bienheureuse vierge et martyre, et l'on y conserve ses saintes reliques qui sont exposées à la vénération des chrétiens à l'époque de la neuvaine s'ouvrant le 9 Février.

Nous touchons à la fin de notre course; il ne nous reste plus pour terminer notre mission qu'à mettre les pieds sur le territoire de Winnezeele.

Comme à Terdeghem, l'église de Winnezeele est dédiée à saint Martin. On y a recours à saint Antoine de Padoue contre certaines maladies des hommes et pour toutes les maladies des animaux. Le saint abbé y possède les honneurs d'un pèlerinage et d'une neuvaine (1).

(1) Parmi Messieurs les ecclésiastiques qui m'ont procuré des renseignements et qui m'ont aidé de leurs conseils, de leurs lumières

Les diverses excursions que nous avons faites dans l'arrondissement d'Hazebrouck, les relations que nous y avons entretenues, nous ont mis à même de formuler quelques observations que voici :

La piété y est tout à la fois plus solide et plus naïve que dans l'arrondissement de Dunkerque.

Un usage qui se perd considérablement à mesure que l'on avance vers le rivage de la mer, conserve toute sa force dans l'arrondissement d'Hazebrouck : C'est celui de prier souvent les bras en croix, dans les églises comme devant les calvaires et les chapelles extérieures.

Dans plusieurs localités, ainsi que nous l'avons fait observer en parlant de saint Gangoul, les fidèles ont l'habitude de faire trois fois le tour des statues des saints après les avoir invoqués. Ceci n'est pas un fait particulier à la Flandre flamande ; il est commun en Belgique. Nous avons vu à Poperinghe, dans l'église de Saint-Jean, au mois de Juillet 1855, à l'époque du célèbre « Ommegang » en l'honneur de Marie, plusieurs pèlerins circuler autour de la statue de la Vierge après avoir embrassé une sainte relique.

Il est encore un usage qui prouve combien est grande la piété des habitants de l'arrondissement d'Hazebrouck : C'est celui qui consiste à attacher aux chapelles qui bordent les routes ou à ficher au pied des arbres où se trouvent appendues de petites chapelles en bois, des croix que les familles y déposent en conduisant les morts aux églises paroissiales. Cet usage est inconnu dans l'arrondissement de Dunkerque.

Chez les Flamands de France, il existe une pratique qui,

dans mes travaux sur les dévotions populaires de notre pays, il en est un qui, par un sentiment fort louable, sans doute, eût voulu conserver l'anonyme, mais que, par reconnaissance, je me sens du plaisir à nommer. Déjà pour d'autres travaux auxquels il m'avait prêté son affectueux concours, M. Louis Desmidt, vicaire de Saint-Jean-Baptiste à Dunkerque, avait droit au témoignage public de ma gratitude. Je suis heureux d'insérer ici le nom de celui dont l'extrême modestie égale la rare bonté et l'angélique patience.

cependant, est beaucoup plus générale dans les cantons flamingants de l'arrondissement d'Hazebrouck que partout ailleurs. Les fidèles croient accomplir un acte parfait de piété en touchant de la main soit les Christs des calvaires, soit les statues des saints ou quelque autre objet exposé à la vénération. Ceci nous met en mémoire une chose que fait le peuple dans l'église paroissiale de Saint-Jean-Baptiste à Dunkerque. Au bas de la statue de la Vierge-aux-Sept-Douleurs placée à l'entrée du cloître, on voit une tête de mort. Là sont sans cesse agenouillés sur la dalle des gens qui, après avoir prié avec ferveur, introduisent dans le creux des yeux de la tête de mort, l'index et le médium de la main droite.

Dans presque toutes les paroisses de l'arrondissement d'Hazebrouck, on remarque aux environs des églises, deux, trois et parfois quatre petites chapelles qui sont toujours parfaitement entretenues. Elles appartiennent à des particuliers qui, par simple sentiment de piété ou par suite d'un vœu, les ont fait ériger à leurs frais. On ne les ouvre que les jours de procession, parce qu'elles servent de reposoirs, où le curé donne aux assistants la bénédiction avec le Saint-Sacrement. Il est peu de communes de l'arrondissement de Dunkerque où des chapelles aient cette double destination de servir à la fois et de stations religieuses et d'oratoires pour les chrétiens.

Quand la cloche du village sonne l'Angelus, le matin, le midi et le soir, on voit les campagnards interrompre subitement leurs travaux, s'agenouiller avec humilité et réciter l'Ave Maria pour implorer la protection de la Sainte Vierge. L'église recommande à la piété des fidèles cette sainte pratique; mais elle est peu observée dans les villes des Flamands de France et les communes rurales qui avoisinent la mer. Cet usage, qui tend à prendre du développement, a quelque chose de solennel, admiré des catholiques romains étrangers au pays, qui n'ont pas l'habitude de l'observer chez eux.

Il est un autre usage qui tend à se perdre dans les campagnes. Le soir de la Toussaint, alors que toute la famille est

réunie sous le toit paternel, on apporte de petites chandelles. Chacun des assistants s'empare d'un luminaire et se met à prier, pour le repos des ames des trépassés, aussi long-temps que brûle sa chandelle. Quand toutes sont éteintes, on se met à table pour y prendre une délicieuse soupe au lait trempée de pain blanc. La collation se fait dans le plus profond recueillement. Les conversations n'ont lieu qu'ensuite; encore roulent-elles sur la solennité du grand jour qui s'apprête ou sur quelques circonstances qui se rattachent au passé de la famille. Cette petite fête s'appelle zielen-soppenjes « mouillettes ou trempettes des ames. » C'est un usage auquel on dévie difficilement chez les fermiers; car les enfants y tiennent considérablement. Dans les localités où sont établies des boulangeries, on déjeune le lendemain avec de petits pains blancs, dont quelques personnes mangent le plus possible, croyant ingénument pouvoir délivrer du purgatoire autant d'ames qu'elles mangeront de petits pains, auxquels les Flamands donnent le nom de zielen-broodjes. Puis on assiste à la messe et l'on se rend dans la journée au cimetière, où l'on récite des prières sur la tombe de ses parents et de ses amis. (1)

(1). En publiant mes deux notices sur les dévotions populaires en usage dans les arrondissements de Dunkerque et d'Hazebrouck, je n'ai fait que me conformer aux statuts du Comité Flamand de France, fondé à Dunkerque le 10 Avril 1853, et aux instructions du Comité de la langue, de l'histoire et des arts de la France, institué auprès du ministère de l'instruction publique, en date de Paris du 28 Octobre de la même année. Ces deux comités et le Gouvernement, ainsi qu'une infinité de sociétés savantes de France et de l'étranger, considèrent les travaux de cette nature comme des « études sérieuses qui doivent servir à éclairer notre histoire nationale. »

LES ARMOIRIES

DES ANCIENNES

INSTITUTIONS RELIGIEUSES, FÉODALES & CIVILES

DES FLAMANDS DE FRANCE

PAR M. J.-J. CARLIER.

Nous nous sommes promis, dans le programme des travaux que notre Société s'est imposés (1), d'étudier le passé de notre histoire locale, dans les vieilles coutumes et dans l'ancien langage du pays ; c'est-à-dire au point de vue flamand. Il y aura bien des façons d'envisager cette étude, et chacun de nos sociétaires l'abordera sur le terrain de ses connaissances spéciales. Pour nous, une occasion s'est présentée d'en saisir un aspect à la fois curieux et intéressant. Nous nous empressons de consigner ici le résultat des recherches que le hasard nous a amené à faire sur l'histoire héraldique des institutions de notre contrée.

On s'étonnera de nous voir présenter un pareil travail comme se rattachant à l'étude de notre passé flamand ; mais on va saisir que la plupart des noms de personnes et de localités de nos pays, étant d'origine flamande, les emblêmes héraldiques, adoptés pour les signaler et les illustrer, ont dû revêtir une forme flamande. Ainsi, les armes parlantes de l'abbaye de Ravensberghe, celles des seigneuries de Libarsbrugghe, de Winnezeele et d'autres, composées de symboles puisés aux sources du langage flamand, ne peuvent être comprises que par des initiés à la connaissance de ce langage.

(1) *Annales du Comité Flamand de France.* 1854, 1 vol. in 8°, p. 97.

On prépare en ce moment, à Paris, l'importante publication de l'*Armorial de Flandre*, de l'ouvrage même dont nous avons tiré les matériaux de notre notice, et il nous a été avoué par l'éditeur qu'il manquerait à son livre, pour les lecteurs français, un glossaire des termes usités dans la Flandre flamingante. En effet, il faut être flamand pour comprendre des mots tels que: *Crickhouder, Tafelhouder, Poort meester, Ambacht, Amman, Vierschaere.*

Ce sera un autre sujet d'étonnement, peut-être, quand plus d'un demi siècle s'est écoulé depuis la révolution qui a aboli, chez nous, la législation féodale, de nous voir, en 1855, étudier les symboles qui caractérisent les institutions de cette époque, de ce temps qui semble à cinquante siècles en arrière de nous, tant la transformation que nous avons subie a été radicale. Qu'on se rassure, nous allons faire voir les nombreuses affinités que nous avons conservées, sans nous en douter, avec l'ancien régime, que l'on croit nous avoir fait répudier irrévocablement.

Nous l'avons fait remarquer ailleurs (*Annales du Comité Flamand*, 117), ce n'est point avec des décrets qu'on change les habitudes, les idées, le langage des peuples. Il y faut d'autres façons. On aura beau faire, en dépit du système décimal, les gourmets ne demanderont jamais à boire un litre de Château-Margaux; les glougloux du litre ne passeront point dans la poésie anacréontique. De même, en dépit de l'esprit démocratique, dont on prétend que nos générations sont imbues, personne ne répudie les idées de *noblesse*, les *nobles* sentiments. On repousse partout les gens et les actions *ignobles*. On se fait toujours honneur de mériter les *distinctions* sociales, d'être *élevé* aux dignités, d'être *bien élevé* surtout. On cherche toujours à se *distinguer* par des actions d'éclat, des actes de dévouement. La *gloire*, l'*honneur*, sont, comme il y a mille ans, des mots magiques. On se fait tuer pour une *croix*, pour un *ruban* à la boutonnière. Les *emblêmes* de la prépondérance sociale sont respectés, les *insignes* militaires honorés, les *enseignes* industrielles

estimées. Tel magasin de Paris, le *Gagne-Petit*, ne céderait pas son enseigne pour cent mille écus. Dans les familles, on conserve, comme d'un prix inestimable, le bâton d'un maréchal de France, les épaulettes d'un général, la croix d'un vieux militaire. Tout cela c'est emblêmes, armoiries, c'est blason, ne nous y trompons pas. Les patentes commerciales, les états de services militaires sont des parchemins.

Autrefois, l'étude du blason n'était pas chose superficielle. On apprenait ce que signifiaient les quartiers d'un écusson, comme aujourd'hui la jeunesse s'instruit de la signification des emblêmes mythologiques. Le trident, la foudre, la lyre nous disent qu'il s'agit de Neptune, de Jupiter, d'Apollon. Sous peine d'être qualifiés d'ignares, nous sommes tenus de savoir reconnaître aux emblêmes qui les caractérisent, St-Pierre, St-Sébastien, Ste-Catherine, les Evangélistes. Pourquoi donc ne voudrions-nous pas apprendre le sens des emblêmes qui nous rappellent les hauts faits de nos aïeux? Les lis, les léopards, les lions, les châteaux crénelés ne cessent pas de réveiller en nous les souvenirs historiques de la France, de l'Angleterre, de l'Espagne, de notre Flandre. Nous distinguons les aigles de Prusse, d'Autriche, de Russie, d'avec ceux de la France nouvelle : Pourquoi n'étudierions-nous pas aussi bien les emblêmes héraldiques qui nous redisent quelles causes amenèrent les grandes dotations féodales, inspirèrent les fondations religieuses auxquelles nous devons la civilisation moderne, et les figures allégoriques si variées du blason, qui nous racontent l'histoire des provinces, des seigneuries, des châtellenies, dont se compose maintenant l'admirable unité de la France?

La connaissance des couleurs nous est tout aussi nécessaire aujourd'hui qu'autrefois. N'est-ce point à leur étude que nous devons de reconnaître les pavillons des divers pays, comme jadis on reconnaissait les chevaliers à leurs bannières? C'est à la combinaison des couleurs que nous discernons le pavillon français du hollandais, tous deux pareillement, mais différemment tricolores. Nous venons de lire à l'instant,

et avec émotion, que les acclamations d'une armée de cent mille hommes ont accueilli le drapeau français élevé sur la tour Malakoff. Le même spectacle s'était vu, le 10 Avril 1204, quand l'armée innombrable des croisés battit des mains à la vue du Lion de Flandre du comte Baudouin, planté sur les murs de Constantinople (*Hist. des Comtes de Flandre.* Ed. Leglay. 1. 460).

L'étude du blason n'est pas moins instructive au point de vue de la morale historique. Le lion diffamé de Hainaut nous apprend que St-Louis punit un fils dénaturé qui avait insulté sa mère. Le lion morné, l'aigle au vol abaissé, le poisson pâmé ont leur signification; ils appartiennent à des vassaux qui ont trahi leur foi, manqué aux lois de l'honneur, ou subi quelque pénible épreuve. La panthère du Vermandois est un symbole de félonie. Les douze alérions, ajoutés à ceux des Montmorency, viennent de Bouvines, où furent conquises autant d'aigles impériales.

Les coquilles, les croix, les croissants, les besans (monnaie de Bysance) sont des souvenirs des guerres saintes, des pèlerinages d'outre-mer, des sommes payées pour rançon. Les merlettes, oiseaux privés de becs et de pattes, rappellent les mutilations subies chez les infidèles. Nous avouons que nos classiques admirations, pour les symboles ingénieux des fables grecques, cèdent le pas aux sympathies que nous inspire ce touchant emblême des plus héroïques souffrances.

Enfin, sans le vocabulaire du blason, nous ne saurions pas que la pantouffle de *vair* de la petite Cendrillon, que nous avons tous si bien connue et aimée, était une pantouffle de fourrure bleue et blanche.

Et après tout, quand nous faisons tous les jours les plus minutieuses recherches pour savoir quelle était la forme des meubles et des vêtements de nos pères, au moyen-âge; quand leurs bahuts et leurs prie-Dieu sont l'objet d'études d'art sérieuses, ne vaut-il pas autant rechercher comment étaient nommées, et quelles formes avaient les institutions civiles et religieuses qui les régissaient?

Chaque époque a ses symboles, ses emblêmes, ses insignes. Les chevrons, les plumes, les épaulettes, l'étoile de la Légion-d'Honneur (1), sont ceux de notre temps, et si nos fils étaient aussi ingrats que nous voulons l'être envers nos pères, ils ne comprendraient rien, plus tard, à ces nobles marques auxquelles nous reconnaissons si bien, dans les tableaux modernes, les héros qui font la gloire la plus incontestée de la France.

Nous avons puisé les matériaux de notre travail aux manuscrits de la bibliothèque impériale, dans les deux volumes de l'*Armorial de Flandre*, faisant partie du fonds D'Hozier acquis des héritiers de cette famille de généalogistes, en 1852.

Ces volumes de l'*Armorial* sont cotés **F. 12**, et **X. 12**. Le premier donne les armoiries coloriées, le second leur description écrite. Mais il est difficile de trouver dans l'un le dessin de la description de l'autre, car il n'y a point de numéros de correspondance. Dans le volume F., les armoiries sont peintes sans ordre, tandis que dans le volume X il y a des séries de numéros. Ensuite, les noms de personnes et de localités, les noms des institutions auxquelles se rapportent les armoiries ne sont pas absolument identiques dans les deux volumes. Nous nous sommes servi, d'abord, des titres donnés dans le volume des descriptions, et quand il y avait des différences dans l'énoncé des peintures, nous les avons exprimées à la suite, entre parenthèses, nous avons mis au bas de nos descriptions le bureau où s'est fait l'enregistrement, la page et le numéro du volume X, puis la page et un numéro d'ordre du volume F.

Une plus grave difficulté s'est présentée dans les fautes d'orthographe des noms, dont fourmille le travail de D'Hozier. Nous nous sommes convaincu que les commis des bureaux,

(1) Celui qui, dans l'Assemblée de 1848, qualifia de hochet la Croix d'Honneur, excita un mouvement unanime de réprobation et resta seul de son opinion.

ouverts à Dunkerque, à Bergues, à Cassel, à Furnes, à Ypres pour l'enregistrement de toutes les armoiries du département de Dunkerque, étaient des Français qui ont écrit, à la française, les noms flamands qu'on leur dictait; ainsi *Quaedypre* est écrit *Coidipre.* On lit *Tevern de Vincken* dans l'un des volumes, dans l'autre *Teremdermeken,* et il y a cent irrégularités pareilles.

Faut-il le dire, l'*Armorial* de D'Hozier, destiné à authentiquer les armoiries des seigneuries et des familles, n'est rien moins qu'un travail exact, sur lequel on puisse s'appuyer. Beaucoup de peintures des écussons ne sont pas conformes aux descriptions. Dans les préambules de son volume X. 12, depuis la page 1221 à 1250, et celle 1285 à 1287, D'Hozier avoue lui-même qu'il a suppléé aux armoiries. Passe qu'il se soit permis cette licence, à l'égard de quelques armoiries de peu, comme eût dit St-Simon, mais qu'il ait usé du procédé vis-à-vis d'armoiries notoires, telles que celles du célèbre Jean Bart, anobli tout récemment par le grand roi, voilà qui est inqualifiable. Nous ne croyons pas sortir de notre cadre en citant le fait.

Les lettres de noblesse, délivrées à Jean Bart, au mois d'Août 1694, lui concèdent la royale faveur de *charger l'écusson de ses armoiries d'une fleur de lis d'or, au fond d'azur* (1). Mais voici que ses armoiries, étant discutées à l'enregistrement, le 3 Septembre 1697 (p. 184, n° 30), l'*Armorial* annote qu'elles sont *remises à expliquer.* Jean Bart meurt le 27 Avril 1702, ses armoiries sont rapportées dans un nouvel état du 1er Novembre 1704, acceptées par les commissaires, seulement, le 15 Février 1709 (p. 1285), et enfin, le 21 Avril 1710, D'Hozier en délivre le brevet,

(1) C'est ici le cas de raconter l'ébouriffante bévue héraldique de M. Eugène Sue, dans son *Histoire de la Marine.* La formule usitée pour blasonner un écusson, est que le titulaire *porte* d'argent, d'or, de gueules, etc. M. E. Sue a trouvé tout naturel, lui, que Jean Bart portât, dans son écusson, *une porte d'argent, à fond d'azur,* etc. Une telle récompense, ajoute-t-il, lui était bien due. — *Risum teneatis!!!*

privé du glorieux ornement de *sa fleur de lis d'or!* C'est inouï! car cette fleur de lis se retrouve partout, hormis à l'*Armorial* de D'Hozier : Sur la pierre tombale de Jean Bart, en l'église St-Eloi, à Dunkerque, où elle fut grattée en 1815; au bas du portrait de Bradel, et dans les empreintes de son cachet de famille. Nous en possédons une, tout identique, de son petit-fils, Philippe Bart, gouverneur de St-Domingue.

Les armoiries que nous avons consultées et qui sont enregistrées dans l'*Armorial*, pour le département de Dunkerque, au nombre de 1259, produisirent 30487 livres 12 sols de droit d'enregistrement, compris les deux sols pour livre — le décime existait déjà alors — suivant un tarif, qui s'élevait de 15 à 100 livres pour les écussons personnels, ceux des villes, des abbayes, des châtellenies, etc.

Nous nous sommes livré aux recherches nécessaires à la rédaction de cette notice avec un véritable plaisir. Nous y avons recueilli les plus utiles enseignements et nous espérons que le lecteur en retirera le même profit. Chemin faisant, nous avons appris qu'il y a moins de deux siècles, on appelait *pasteurs* ceux que nous qualifions curés aujourd'hui. Ce nom nous a semblé donner à la fonction un caractère plus bienveillant, plus paternel. Nous avons appris encore comment la justice parvenait alors en Flandre du plus haut au plus bas échelon du peuple, par les salles aux comtes, les cours féodales, les tenances, les paroisses, les branches, les communautés ou corps de métier. Nous avons trouvé, malgré l'enchevêtrement des juridictions, des traces de l'indépendance communale et individuelle, si chère aux cœurs flamands. C'est un beau nom que celui de la seigneurie de *Vryland* — terre libre! C'est une belle devise que celle des tonneliers de Dunkerque *Vry ambacht* — métier libre! Tout cela est d'un réel intérêt historique.

Les armoiries que nous avons copiées ont été authentiquées dans les années 1697 à 1710; mais le plus grand nombre porte évidemment la trace d'une date plus ancienne.

Un capitaine de corsaire de Dunkerque, du nom de Jacobsen, porte exactement dans son écusson les mêmes pièces honorables que Faulconnier donne à l'amiral de ce nom, en 1622 (tome I, p. 125).

Nos lecteurs nous sauront gré, comme instruction préparatoire nécessaire à l'intelligence de notre notice, de leur reproduire ici cet extrait du *Manuel du Blason* (p. 85), sur la manière dont s'indiquent les couleurs héraldiques :

L'or —	le jaune —	en pointillé.
L'argent —	le blanc —	en fond uni sans traits.
Le gueules —	le rouge —	en traits perpendiculaires.
L'azur —	le bleu —	en traits horizontaux.
Le sable —	le noir —	en lignes croisées.
Le sinople —	le vert —	en lignes diagonales de haut en bas.
Le pourpre —	le violet —	en lignes diagonales de bas en haut.
L'hermine —	fourrure —	mouchetures noires sur fond blanc.
Le vair —	idem. —	figures contournées et alternées de blanc et de bleu.

I. ABBAYES, CHAPITRES, COUVENTS, MONASTÈRE, PRIEURÉ.

---

1. L'abbaye de BERGUES ST-VINOCQ (WINOCQ.)

Porte de gueules, à trois léopards d'or, posés l'un sur l'autre, parti échiqueté d'or et d'azur, et un canton d'hermines.

(B^{es} de Bergues, p. 214, n° 22. — P. 74-3).

L'écusson de l'abbaye de Bergues, enregistré en 1697, nous suggère deuxréflexions. L'origine de cette abbaye remonte au XIe

I

ABBAYES, CHAPITRES, COUVENTS, PRIEURÉ.

1. 2. 3. 4.

5. 6. 7. 8.

9. 10. 11. 12.

13. 14 à 16. 17. 18.

19. 20. 21. 22.

siècle, en ne tenant pas compte des trois siècles et plus que les religieux de St-Winoc passèrent au monastère de Wormhout, avant qu'ils ne fussent établis à Bergues par Bauduin belle barbe. Or, il s'agit de savoir à quelle époque on ferait remonter l'adoption des emblêmes de cet écusson, et ensuite quelle est la signification des figures dont il se compose.

Nous ne nous prononçons pas sur la première question. Aucun acte ancien ne nous est parvenu qui précise une date à l'emploi d'un scel ou cachet de l'abbaye. Nous croyons même qu'on n'en retrouvera point. Les actes au cachet de l'abbaye devaient être rares et de pure administration intérieure. Dans les actes publics, l'abbaye n'était pas dans le cas d'intervenir, c'était l'abbé qui la représentait avec son scel ou ses armoiries personnelles, comme nous allons en voir un exemple.

Quant aux emblêmes, peu d'héraldistes sont d'accord sur leur signification; aujourd'hui que les siècles ont passé sur les motifs qui les firent adopter à l'origine, le langage qu'ils exprimaient est devenu à peu près une langue morte pour nous. Toutefois on déchiffre chaque jour les hiéroglyphes des pylones égyptiens, faisons un essai sur ceux des monuments de notre propre histoire.

St-Winoc, qui était de souche royale, son frère Judoc, ses amis ou disciples, Cadanoc, Jugenoc et Madoc, — ces noms sont caractéristiques, — descendirent en Flandre de la terre de Bretagne. Or, la Bretagne des premiers siècles chrétiens comprenait les deux rives du détroit. Il est curieux d'observer les traces qui subsistent partout de l'homogénéité des deux peuples bretons; le même langage gaélique s'est conservé sur les deux rives, les promontoires, tous les points littoraux sont appelés des mêmes noms, les ruines des monastères sont patronées des mêmes saints. St-Gildas, St-Dunstan, St-Colomban furent également les apôtres et les bienfaiteurs des deux contrées, si semblables dans leur inculte et sauvage nature.

Nous ne serions donc pas étonné que les léopards et les hermines de notre abbaye de Bergues, ne nous vinssent à la fois de la Grande-Bretagne et de la Bretagne Française. Richard Cœur de Lion, partant pour la croisade (1192), portait ses armes: de *gueules à trois léopards d'or*. Pierre Mauclerc, duc de Bretagne, portait dans les siennes (1250) le *franc quartier d'hermines* (Salle des Croisades, au musée de Versailles).

Jeanne de Bretagne, fille du duc Arthur, qui épousa Robert de Cassel (1323), nous est représentée avec un écusson moucheté d'hermines (Vredius). On trouvera, un jour, croyons-nous, dans l'histoire de l'abbaye de Bergues, la trace de quelque dévotion de cette princesse faite aux reliques de St-Winoc, son ancêtre.

Nous concluons à ce que les hermines et les léopards de l'abbaye de Bergues soient considérés comme un souvenir de l'origine royale et bretonne de St-Winoc.

Nous renvoyons nos lecteurs pour l'historique détaillé de l'abbaye et des abbés de Bergues, au *Cameracum*, 235, à la *Flandria illustrata*, II, *Auctarium*, 26, à la *Gallia Christiania* V, 332, au manuscrit de Wallon-Cappelle (Bib. de Dunkerque), et aux *Recherches sur Bergues*, de M. L. De Baecker, p. 10 et 178.

Voici pourtant quelques faits qui ont été inconnus à ces auteurs.

Deux petits deniers, du cabinet de M. le chevalier Thomsen, conservateur du médailler royal de Copenhague, ayant été décrits, avec ces légendes † RAINOLDVS ET. R/ † BERGAS S. VINOC, par M. V^or^ Gaillard, dans ses *Recherches sur les Monnaies des Comtes de Flandre* (Gand. 1852, in-4°); il nous a été donné de pouvoir indiquer, à ce savant numismate, que ces deniers devaient s'appliquer à *Renoldus*, qui fut le troisième abbé de St-Winoc, de 1052 à 1068 (*Revue de la Numismatique Belge* IV. 2e série). Le droit de frapper monnaie, que cette découverte permet d'attribuer aux abbés de Bergues, est un important fait historique que l'on ignorait.

L'indépendance des communes flamandes n'était pas un vain mot au moyen-âge. Les *Archives de l'Empire* conservent cent actes de ratification, donnée par ces communes aux rois de France, des traités passés entr'eux et le comte de Flandre. Ce fut par un reste de respect pour ce droit, sans doute, que fut ratifié le traité de Cambrai, dit la *Paix des Dames*. L'acte que nous en avons vu (*Archives*. Carton J. 668), passé à Gand le 9 Février 1529, stipule que les prélats, les nobles et les quatre membres du pays et comté de Flandre ratifient le traité de Cambrai, passé entre Charles-Quint et François premier, par la gouvernante et la duchesse d'Angoulême, et aussi bien le traité de Madrid en Espagne. Il est scellé de l'abbé de St-Pierre à Gand, de l'abbé de St-Winoc à Bergues et de l'abbé des Dunes pour les Etats d'Eglise. Tous les scels appendus à cette pièce sont brisés ou peu reconnaissables. Celui de l'abbé de Bergues est le mieux conservé. Il vient le second, qui est le rang qu'occupait l'abbaye de Bergues dans la hiérarchie ecclésiastique du pays.

Le scel de l'abbé de Bergues est en cire verte, ovale, de la dimension de 83 millimètres sur 60. Il est divisé en trois arcades, surmontées de dais ornés de clochetons; dans celle du milieu, qui est plus élevée que les autres, est représenté un abbé à la tête nimbée, tenant une crosse de la main dextre et un livre de la senestre. Dans l'arcade, à gauche du milieu, on voit également un abbé, de moindre taille, avec les mêmes attributs que le premier. Dans celle à droite est une sainte Vierge la tête nimbée,

tenant un enfant Jésus sur le bras senestre. Le fond de l'arcade du milieu est orné d'arabesques. Au-dessous, dans la pointe du scel, il nous a semblé voir une châsse de saint, peut-être n'est-ce qu'une large banderolle, sur laquelle nous avons cru lire les lettres suivantes, ainsi placées: TIME $\frac{\text{DEV}}{\text{IA}}$. La légende nous a offert les mots; † S. FRACISCI OVDEGHERST ABBATIS SANTI WINOCI BERGENSIS.

Un contre-scel, rond de 33 millim. de diamètre, porte en chef le même rouleau chargé de lettres tel que nous l'avons vu au scel de l'abbé, et en pointe un écusson aux formes échancrées, écartelé au 1er et 4e de trois objets que nous supposons être des quenouilles, posées deux et un, et au 2e et 3e de trois léopards lionnés, aussi posés deux et un; le tout orné d'une crosse passant derrière l'écriteau et l'écusson. La légende autour du contre-scel nous a laissé voir † C. S. FRA. OV ABBA DIVI WINO CI BERG.

François Oudegherst, qui comparut à cet acte, fut le 48e abbé de Bergues. Il mourut le 2 Septembre 1535, après huit années de prélature.

L'abbé Benoît Janssenne, qui occupa le siége abbatial de St-Winoc, de Septembre 1694 à Mars 1709, fit enregistrer ses armoiries, en même temps que celles de l'abbaye; on les voit à l'*Armorial*, p. 215, n° 21.

La longue liste des soixante-six abbés de St-Winoc nous inspire cette triste remarque, qu'après un espace de huit siècles, où l'on ne voit qu'une suite de saints et vertueux prélats élus par leurs frères et auxquels le nom de bénédictins faisait un devoir de la sagesse et de l'étude, on lit le nom d'un abbé, imposé par le régent de France, celui du ministre cardinal Dubois!

2. L'abbaye de St-Victor, DU NOUVEAU CLOISTRE DE BERGUES.

Porte d'or, à une annonciation de carnation, la Vierge vêtue de gueules et d'azur, contournée, les mains jointes et à genoux sur un prie-Dieu de sable, l'ange debout, vêtu de pourpre, aislé d'azur et d'argent, levant la main dextre, tenant de sa senestre un lis au naturel, un rouleau ou billet d'argent ondoiant en face, chargé des paroles: AVE GRATIA PLENA de sable, mouvant de la bouche de l'ange, surmonté d'un Saint-Esprit en forme de colombe d'argent, becquée et membrée de gueules, entourée d'une nuée d'azur mouvante

du chef ; le tout sur une champagne, parquetée en échiquier, d'argent et de sable, chargée d'un vase d'or garni de fleurs de pourpre, d'argent et de gueules, feuillées de sinople.

(B^{es} de Bergues, p. 937, n° 18. — P. 680-4).

Nous citerons souvent, dans notre travail, les OEuvres de notre ami M. L. De Baecker, qui attestent une profonde connaissance des faits relatifs à l'histoire des *Flamands de France*. Cette fois, ayant écrit à notre collègue, pour lui dire la contradiction que nous trouvions entre le titre en tête des armoiries ci-dessus, qui sont enregistrées de 1700, avec sa propre assertion que le titre de *nouveau cloître* fut donné à l'abbaye de St-Victor, après sa reconstruction en 1761 (*Recherches sur Bergues*, p. 189), M. De Baecker a reconnu franchement qu'il avait fait erreur. Un tel aveu l'honore ; il part d'un érudit dont la devise semble être : *Magis amica veritas*. Sur de nouvelles recherches, M. De Baecker nous a ensuite signalé lui-même une date plus ancienne donnée à l'appellation de *Nouveau cloître*. « L'abbaye des nonnains, lit-on dans Gazet (*Hist. Ecclés.*, 1614, » p. 418), vulgairement dicte le *Nouveau cloistre* de l'ordre de St- » Victor, située près des faubourgs de la ville de Berghes Sainct- » Winocx, a été transportée en la ville, aux derniers troubles, » craindant que les ennemis ne s'en fussent emparés ».

Or, D'Oudegherst, dont les *chroniques* sont imprimées en 1571, dit encore (p. 293) que « l'abbaye des Dames Victorines est située » lèz Berghes St-Winoc ». C'est donc bien pendant les troubles religieux de la fin du XVIe siècle, et non en 1381, comme l'a indiqué également par erreur M. De Baecker, que l'abbaye, dotée en 1254, sinon fondée par la comtesse Marguerite, fut introduite dans les murs de Bergues, et que le nom de *Nouveau cloître* lui fut donné.

Le magistrat avait coutume d'assister par députés aux enterrements et installations des abbesses. Il offrait aux nouvelles élues des vins d'honneur, avec un bijou d'une valeur de 150 à 240 livres. L'évêque diocésain les consacrait (*Recherches sur Bergues*.)

On peut voir dans le livre de M. De Baecker (p. 190), une liste des abbesses de St-Victor, dont la mère Marie-Josèphe Maes, qui gouverna la maison de 1691 à 1720, eut ses armoiries enregistrées en 1697 (p. 214, n° 19) sous le nom de M. J. Masse.

Les *Flamands de France* mentionnent (p. 188) que, le 25 Juillet 1566, une troupe de sectaires, sous la conduite d'un nommé Sébastien Massé, envahirent le *Nouveau Cloître*, et y tinrent des prêches réformateurs.

Une confrérie du Sacré-Cœur de Jésus-Maria, autorisée du pape Benoit XIV, était instituée dans l'église des religieuses Victorines

de l'ordre de St-Augustin, à Bergues (*Annales du Comité Flamand*, p. 272, n° 49).

3. L'abbaye de NOSTRE DAME à BOURBOURG.

Porte gironné d'or et d'azur de dix pièces, et un écusson de gueules, posé sur le tout en abisme.

(Bon de Dunkerque, p. 183, n° 25. — P. 74-5.)

« Ces armoiries sont, dit D'Oudegherst, les anchiennes armes » du conte de Flandre, gironné d'or et d'azur, un escuchon de » gueules (p. 293). »

On les voit gravées, au frontispice du tome II, de Sanderus (*Flandria Illustrata*).

Ce fut Clémence de Bourgogne, fille de Guillaume Tête-Hardie, dont un fils fut le pape Calixte II, laquelle étant devenue femme du comte de Flandre, Robert le Hiérosolomitain, et ayant vu mourir jeunes plusieurs de ses enfants, fonda par dévotion, en 1102, le monastère des Dames nobles de Bourbourg, mis sous la règle de St-Benoît, et sous l'invocation de la Vierge Marie. Elle affectionnait cette demeure et s'y réserva sa sépulture. On comprend, dès lors, comment les armes du comté de Flandre mêmes furent données à cette abbaye.

Une bulle du pape Pascal II, du 5 Avril 1113, confirma les donations considérables que le comte Robert et sa femme avaient faites aux Bénédictines de Bourbourg (en 1106, 1109, 1112), déclarant que, malgré tout interdit épiscopal, les religieuses pourraient toujours célébrer le service divin, dans leur église, les portes fermées. Il les exempta aussi de tout pouvoir d'évêque; les clercs et les laïcs, attachés à cette église, ne relevant que de la justice de l'abbesse (*Mém. de la Société Dunkerquoise*, II, 350.)

Robert, évêque de Térouanne, voulant punir les injures, offenses et rébellions que la comtesse de Bar, ses gens, et les religieuses de Bourbourg s'étaient permises envers sa juridiction ecclésiastique, ordonna, le 12 Juin 1366, la suspension de tout office divin dans l'abbaye, ainsi que dans toutes les terres de la comtesse Yolande. Le 2 Décembre, les abbesses, prieures et religieuses firent citer sur ce fait l'évêque de Térouanne en Cour de Rome (*Archives de Lille*.)

En 1551, l'abbaye, située d'abord dans un faubourg, fut transférée dans la ville même, par autorisation de l'empereur Charles-Quint.

Les jeunes filles nobles étaient reçues sans dot dans la maison

de Bourbourg, peut-être verrons-nous tantôt que le népotisme n'était pas sans influence sur ces admissions.

Bourbourg, qui était anciennement du diocèse de Térouanne, passa depuis sous celui de St-Omer, dit le *Cameracum* (p. 250). Galland dit sous le diocèse d'Ypres (*Mémoire*, p. 138). Le *Cameracum* cite plus loin (p. 253) une enquête tenue le 19 Juillet 1577 par Martin Rithove, évêque d'Ypres, sur l'élection d'Antoinette de Wissocq, à la dignité abbatiale de Bourbourg.

Le sieur de Rocoles, venu en 1664 à Bourbourg, nous apprend que le secrétaire de l'abbesse s'appelait Robert Wisseris, qu'il était de Cassel, et avait travaillé dans la daterie à Rome. Le revenu de l'abbaye, ajoute-t-il, était, dans le bon tems, de 25 à 30 mille florins; alors il n'était plus que de 16 à 17. Le 9 Septembre 1663, le curé de Calais, celui de Dunkerque, Jacques Vandercruice, ainsi que M. Vacquart, lieutenant-général de l'amirauté et subdélégué de l'intendant de Flandre à Dunkerque, assistèrent à l'élection de l'abbesse, Anne de Warluzel, d'ordre du roi et comme commissaires.

Il y avait alors chez les Dames de Bourbourg: Mlle de Lannoy, du Haut-Pont, qui était la plus âgée — Mlle D'Aeigny d'Aloene, prieure — Mlle d'Acigny d'Agdorne, chapelaine, amie confidente de l'abbesse — Mlle Lapiloy d'Hermenicourt, nièce d'une abbesse, sacristaine — Mlle Weche, dite d'Wede — Mlle de Bouigny — Mlle de La Mothe Bourquembray — Mlle Grimaldi, nièce de la dernière abbesse — Mlle d'Acigny de Lambre, nièce de la prieure — Mlle d'Acigny d'Agdorne, nièce de la chapelaine — Mlle Adorne de Ronselé, originaire de Gênes; ce fut sans doute elle qui fut plus tard abbesse.

Le sieur de Rocoles complète nos renseignements sur l'abbaye de Bourbourg, telle qu'elle était de son temps. Les dames n'avaient point de clôture, n'étant point liées par des vœux; mais elles ne sortaient que rarement et pour visiter les églises. Elles ne dépendaient que du Saint-Siége, étant exemptes de la juridiction de l'évêque de Saint-Omer, de sorte qu'il n'y avait que le nonce de Sa Sainteté qui eût le droit de faire visite chez elles. Elles avaient deux prêtres chapelains et un maître d'hôtel, qui avait l'intendance sur quatorze ou quinze valets, portier, cocher, jardinier, etc. Leur habit était fort modeste, d'un corps de cotte de coton, teint en noir, joliment façonné à la flamande, avec de longues manches en pointe, qu'elle retroussaient dans la maison et laissaient pendre au chœur. Leur coiffure était noire aussi et de forme carrée, retroussée sur le derrière, jusqu'aux épaules, avec une certaine toile de Cambrai empesée autour du visage, attachée à la coiffure, et certains replis de la même toile vers les oreilles, passant sous le menton, allant d'une oreille à l'autre. Elles laissaient pendre une autre toile

d'un demi pied en carré partout, avec des petites manchettes, comme les ecclésiastiques au bas de leurs petites manches (*Entretiens du Luxembourg*, 1666, in-12).

En 1697, l'abbesse Madeleine-Françoise Adorne faisait enregistrer ses armoiries à l'*Armorial* de d'Hozier. On les y trouve page 183, n° 26.

On y voit ensuite, page 184, n° 27, celles de Jean-Batiste Guazzo, bailli général de l'abbaye (98).

On sait que, vers 1780, le monastère des nobles Bénédictines de Bourbourg fut érigé en chapitre de Dames chanoinesses comtesses, dont la reine prenait le titre de première chanoinesse. On n'a pourtant retrouvé aucun vestige de l'acte par lequel Marie-Antoinette permit que cette maison se qualifiât chapitre de la Reine. (A. Le Glay, *Mémoires de la Société Dunkerquoise*. II. 348.)

Le Calendrier de Flandre, pour 1760, nomme Isabelle-Henriette-Pélagie, et non Françoise, comme le *Cameracum*, l'abbesse Dion de Wandonne; celui de 1783 donne comme prieure madame la comtesse de Basselers, avec madame de Coupigny pour abbesse.

La bibliothèque publique de Boulogne possède un manuscrit provenant de Notre-Dame de Bourbourg.

La bibliothèque impériale de Paris en conserve quatre cartulaires (*Voyage de M. Bethmann*, traduit par E. de Coussemaker, page 53).

Voir, pour la comparaison avec les armoiries de l'abbaye de Bourbourg, les n°s 37 et 38 ci-après.

Voir aussi sur l'abbaye et le chapitre royal de Bourbourg l'ouvrage de M. Ducas: *Les Chapitres nobles de Dames*. Paris, 1843, et la *Lettre sur l'ancienne abbaye de Bourbourg*, par M. E. de Coussemaker. Lille, 1846.

4. L'abbaye de RAVENSBERGHE (RAVENSBERGUE).

Porte d'or, à deux crosses de gueules confrontées et passées en sautoir, accompagnées de trois oiseaux de sable, posés un en chef et deux aux flancs, et en pointe d'une montagne de sinople.

(B^au^ de Bergues, p. 472, n° 53. — P. 827-4).

Nul écusson ne peut être plus aisément expliqué que celui-ci, pour qui connaît la langue flamande. Les deux crosses sont d'abord et très-évidemment un emblême abbatial. Les oiseaux de sable sont des corbeaux (*ravens*), et la montagne (*berg*) indique le lieu même où furent élevés les bâtiments de l'abbaye. Peut-être était-ce quelque ancien *tumulus* où, après une sanglante bataille, des milliers

de victimes avaient été inhumées? Les corbeaux ont l'instinct, dit-on, de sentir les cadavres. Le nom de *Ravensberg* se retrouve, d'ailleurs, sur les bords du Rhin et en Allemagne. Il y a une localité de ce nom dans l'évêché de Munster. On y trouve aussi Ravenstein qui a, à peu près, la même origine, et dont un puissant seigneur de Flandre portait le nom (L. De Baecker. *Des Nibelungen*, p. 124). Walter Scott a rendu célèbre le château de Ravenswood *(The bride of Lammermoor)*.

L'abbaye de *Ravensberg* existait avant la révolution, au territoire de Merckeghem, alors du diocèse de St-Omer, aujourd'hui du décanat de Wormhout, sous l'archevêché de Cambrai. Elle tenait son origine d'une abbaye de vingt-huit religieuses, dite de la Bienheureuse Marie de *Houthove*, qui avait été fondée et dotée, en 1191, par la noble dame Christine, baronne de *Ravensberg*, du consentement de son fils, le seigneur de Bruhous, et sous l'approbation du pape Célestin III (*Les Flamands de France*. L. De Baecker, p. 279). Le nom primitif de Ste-Marie de *Houthove* vient peut-être de ce que la Dame de *Ravensberg*, arrivant d'Allemagne en la contrée de Flandre, choisit, pour y établir sa fondation, le voisinage du bois qu'on appelle encore aujourd'hui la forêt de Merckeghem, et quelque endroit dont la topographie lui rappelait exactement son pays natal.

Cette communauté, instituée sous les auspices de la célèbre abbaye de Clairmarais de l'ordre de St-Bernard, était sous la direction de l'abbé des Dunes (*Les Flamands de France*, p. 280).

En 1383, lors de l'invasion dévastatrice de l'évêque de Norwich au westquartier, le roi Charles VI vint au secours du comte de Flandre, et arrivé sur les lieux occupés par l'ennemi, il fut se loger en l'abbaye de *Ravensberg (Histoire de l'Artois*. Hennebert. Tome III, p. 248).

La ferme de Haverskerque, à Lederzeele, occupe aujourd'hui l'emplacement de l'abbaye de *Ravensberg*. Ce monastère avait un *refuge* à St-Omer, rue St-Bertin. On nommait *refuge*, des habitations que les communautés *extrà-muros* possédaient dans les villes, pour s'y retirer en cas d'évènement de guerre (*Hist. de St-Omer*, J. Derheims, p. 598).

Il y a encore le pont l'Abbesse, entre les communes de Lederzeele et de Merckeghem. Ce fut, sans doute, une construction d'utilité publique, due à l'initiative bienfaisante d'une abbesse de *Ravensberg*.

Lorsque le sieur De Rocoles visita la maison de *Raspergue* (*sic*), en 1664, c'était Dom Paleman qui en était le directeur (*Les Entretiens du Luxembourg*, 1666).

Le terrain, appelé aujourd'hui la Basse-ville de Dunkerque, fut

acheté, postérieurement à 1685, aux Dames religieuses de *Ravensberghe* (*Archives de Dunkerque*, III, p. 211).

En 1698, lors de l'enregistrement des armoiries de cette abbaye, on présenta, en même temps, celles de la dame Liévine Vandermeersch, de Worms, en Allemagne, 23e abbesse du lieu (*Armorial*, p. 471, n° 52). Cette dame avait été installée le 7 Octobre 1694, et elle mourut le 28 Août 1717.

En 1759, la 25e abbesse de *Ravensberg* était une dame De Buis (*Calendrier de Flandre*, 1760). Elle était née à Dunkerque, le 8 Mars 1697. Elle mourut le 21 Décembre 1762, et fut remplacée par Scholastique Deschodt.

Il existe aux archives de Bourbourg neuf registres in-4°, contenant les actes de vêture, noviciat et profession de l'abbaye d'*Outhof*, dite de *Ravensberghe*. Le plus ancien commence avec l'année 1737, le dernier finit au 26 Décembre 1784. Dans le procès-verbal du 24 Janvier 1737, qui ouvre le premier de ces registres, on voit que leur tenue fut prescrite par déclaration du roi du 9 Avril 1736. Nous y avons relevé que de 1736 à 1784 les prieures de la maison d'*Outhof* furent Scholastique de Pierregrosse, Marie-Anne Vankempen, et Bernardine Lauwereyns. Les directeurs, durant la même période, furent Omer Serdouble, Eloy Desaunois, Albert Heroguelle, Ambroise Robert, Félix Pley, tous religieux de Clairmarais (*Note* de M. E. de Coussemaker).

Voir la seigneurie de *Ravensberghe* (69).

5. L'abbaye de LA WOSTINE (LA WOESTINE).

Porte de gueules, à deux crosses adossées d'or, passées en sautoir, accompagées de trois coquilles d'argent, posées une en chef, deux aux flancs, et en pointe d'un massacre de cerf d'or.

(Bau de Cassel, p. 718, n° 10. — P. 828-1).

Nous venons de dire que les deux crosses d'or en sautoir sont un attribut abbatial; quant aux coquilles héraldiques, elles nous semblent signifier que les fondateurs ou bienfaiteurs de la communauté de *La Woestine* avaient été en pèlerinage lointain, au-delà des mers. Peut-être seraient-elles bien aussi l'indication que le sol, long-temps submergé par les eaux de la mer, offrit des masses de coquillages aux premiers colons qui, sous l'inspiration religieuse, vinrent défricher le pays de *La Woestine*?

Les trois coquilles d'argent se retrouvent dans l'écusson de Roger de *La Woestine*, qui s'en fut guerroyer en France, avec Phi-

lippe le Bon, duc de Bourgogne (*Noblesse de Flandre et d'Artois.* Roger. 1843, p. 322).

Avant la révolution, selon le *Cameracum* (p. 441), il existait à Renescure, en flamand *Ruyschuere* (Sanderus. II. 468), une abbaye dite de *La Woestine.* Elle avait été fondée, vers 1193, par Gérard de Renescure, pour des chanoines réguliers. Ses héritiers leur substituèrent plus tard, en 1227, des religieuses de l'ordre de Citeaux (*Gallia Christiania.* III. 537).

Le quartier général de Philippe de France était établi dans cette abbaye, lorsque ce prince gagna, en 1677, la fameuse bataille de Cassel contre le prince d'Orange.

En 1759, il y avait à *La Woestine* une abbesse du nom de Prevost, et en 1782, c'était une dame Deschodt qui dirigeait la communauté (*Calendrier de Flandre*).

Les religieuses de *La Woestine* avaient une maison de refuge à St-Omer, sur la place St-Jean (*Histoire de St-Omer.* Derheims, p. 598).

Charles Bellart, imprimeur à St-Omer, a publié en 1615: *Œuvres Spirituelles à l'usage des Dames de Woostine*, par J. Winebroot (*Idem* p. 684).

6. Le chapitre de l'église collégiale (et exempte) de St-Pierre à Cassel.

Porte d'or, à deux clefs adossées de sable posées en pal.
(B^{ie} de Cassel, p. 717. n° 1. — P. 718-1.)

Cette collégiale fut fondée pour vingt chanoines, par Robert le Frison, en 1071, après sa victoire de Cassel sur Richilde (Meyer ad an, 1071). Il la consacra sous l'invocation de saint Pierre, dans l'église du saint Sauveur. Elle a quelquefois porté ces deux titres. On prétend qu'on y conservait une partie de la chaîne du saint apôtre, que Robert rapporta de Jérusalem en 1091. Les prébendes étaient jadis conférées tour à tour par le Pape et par le Prévot. L'église de St-Pierre était immédiatement soumise au saint Siége. Cette exemption fut sanctionnée par plusieurs papes, évêques et souverains. Le diplôme du roi Philippe est daté de Nesles, l'an du Seigneur 1085, du règne du roi le 24e (Sanderus. II. 454).

Les deux clefs de l'écusson de la collégiale de St-Pierre ne lui viendraient-elles pas de celles de l'apôtre, en qui Robert eut une si grande foi, qu'il érigea, dit Miræus, neuf à dix autres églises sous ce vocable?

Voir le *Cameracum* (p. 123), pour la liste des prévôts de saint

Pierre, que lui a fournie M. E. de Coussemaker, président du *Comité Flamand de France*, à Dunkerque.

Voir, pour le rapport des armoiries, nos articles 37, 95, 96 et 114.

L'*Armorial* de D'Hozier nous a montré (p. 737 et 739, nos 58 et 65) les armoiries d'Arthur Augustin et d'Hugues Arnould Mac-Mahon. Le premir prévôt, depuis le 24 Mars 1682 jusqu'en 1710, le second seulement chanoine du chapitre de saint Pierre.

La prévôté de saint Pierre fut plus tard à la nomination du roi, les doyen et chantres étaient éligibles. Le pape, le roi, et le prévôt nommèrent aux canonicats alternativement mois pour mois, suivant les lettres-patentes du roi, sur indult d'Avril de la cour de Rome, du mois d'avril 1777 (*Calendrier de Flandre*. 1783).

7. Le chapitre de NOTRE-DAME de CASSEL.

Porte d'argent, à une Notre-Dame de carnation, couronnée d'or, vêtue de gueules et d'azur, tenant sur son bras senestre le petit Jésus de carnation, étant assise dans une chaire antique d'or, et ayant sous elle un carreau de pourpre, houpé d'or.

(Bau de Cassel, p. 728, n° 39. — P. 715-5.)

La collégiale de *Notre-Dame de Cassel* était primitivement composée d'un doyen et de douze chanoines. Par lettres-patentes de Novembre 1722, le roi confirma le décret de l'évêque d'Ypre, Monseigneur de Ratabon, qui réduisait les prébendes de Notre-Dame à huit.

Le doyen est le premier curé; il est nommé par le souverain. La dignité de chantre et les canonicats sont conférés par l'évêque d'Ypre.

Le doyen du chapitre fut M. P.-J. Vergriete, depuis 1716 ; il mourut en 1772. M. L. Dehau lui succéda ; il fut déporté à la révolution.

Le *Cameracum* ne fait pas mention de ce chapitre de Notre-Dame de Cassel.

8. Le convent des ANNONCIADES (A BERGUES).

Porte de sable, à une terrasse d'argent sur laquelle est à genoux, devant un prie-Dieu d'or, la sainte Vierge de carna-

tion, vêtue de gueules et d'azur, la tête entourée de rayons d'or, contournée à senestre vers un ange aussi de carnation, vêtu de sinople d'or et de pourpre, ailé d'argent, tenant de sa main senestre un lis fleuri d'argent et tigé de sinople, et montrant de sa main dextre le Saint-Esprit en forme de colombe d'argent, descendant dans un nuage au naturel.

(Bm de Bergues, p. 476, nº 68. — P. 123-3.)

L'ordre des *Annonciades* fut fondé à Bourges, en 1501, par Jeanne de France, femme répudiée de Louis XII. Ces religieuses portaient le voile noir, le manteau bleu, le scapulaire rouge, la robe grise et une ceinture de corde. On peut voir que les couleurs de ce costume sont conservées dans l'écusson décrit ci-dessus.

Des Sœurs grises, du tiers ordre de saint François, qui étaient fixées à Bergues depuis long-temps, ayant sollicité la permission d'embrasser la règle de l'*annonciation* ou des dix vertus de la sainte Vierge, cette faveur leur fut accordée, et le 23 Avril 1644, trois religieuses, tirées du couvent des *Annonciades* de Gand, se rendirent à Bergues, pour organiser cette réforme. Le même jour, dix-sept religieuses commencèrent leur noviciat, et au bout d'un an, elles prononcèrent leurs vœux solennels. Le magistrat, qui s'était d'abord opposé à ce qu'elles fussent cloîtrées, finit par y consentir, et Louis XIV sanctionna ce nouvel état de choses, par lettres-patentes de Juillet 1650, à la condition que l'on célébrerait annuellement une messe en l'honneur des rois de France.

Le couvent des Annonciades de Bergues fut démoli en 1792. (*Cameracum*. 369. — *Recherches sur Bergues*. L. De Baecker, 193).

9. Le convent des Religieux Augustins d'Hazebroucq (d'Haesebrouck).

Porte d'azur, à une sainte Vierge de carnation, couronnée d'or, vêtue d'argent et d'azur, tenant de sa main dextre pendante une ceinture de saint Augustin de sable bouclée d'argent, et sur son bras senestre tenant l'enfant Jésus de carnation vêtu de gueules, qui tient en sa main senestre un monde d'azur, ceintré et croisé d'or, la Vierge, sur une terrasse de sable, et accostée de deux chandeliers d'or, garnis chacun de son cierge allumé de gueules, accompagnée d'un grand bezan d'argent, posé au côté dextre du chef et chargé

d'un cœur enflammé de gueules, percé de deux fleshes de sable, passées en sautoir; et en pointe, sous les pieds de la Vierge, un écusson d'argent, chargé d'un lion de sable lampassé de gueules, tenant de ses deux pattes de devant un écusson d'or, chargé d'un lièvre courant en bande ou naturel.

(B^au de Cassel, p. 733, n° 51. — P. 31-2.)

L'écusson qu'on voit en pointe, dans celui des Augustins d'Hazebrouck, est celui même de la ville d'Hazebrouck (118). C'était sans doute quelque libéralité du magistrat et des habitants, qui avait motivé ce témoignage de reconnaissance.

Le *Cameracum* a passé ce couvent sous silence.

Les Pères Augustins d'Hazebrouck conservaient dans leur église des reliques de saint Nicolas de Tolentino (*Annales du Comité Flamand*, p. 271, n° 48).

En 1782, c'était un père Vandewalle qui était prieur de cette communauté.

10. Le convent des Bénédictines angloises de la ville de Dunkerque (D'Vnkerque).

Porte d'or, à une sainte Vierge de carnation, les mains jointes devant sa poitrine, vêtue d'argent et d'azur, couronnée d'une couronne d'or et ayant sous ses pieds un croissant d'argent, le tout entouré de rayons d'or, trois desquels et qui sont au droit de la tête de la sainte Vierge sont sommés chacun d'une étoile aussy d'or.

(B^au de Dunkerque, p. 440, n° 107. — P. 122-5).

Le *Cameracum* ne fait pas mention de ce couvent. Ce fut en 1662 que les Dames bénédictines anglaises de Gand obtinrent du roi d'Angleterre de venir s'établir à Dunkerque. Leur maison était hors la ville, au faubourg de Flandre. La fille de milord Careill, catholique du comté de Suffock, en fut la première abbesse. Quoique récluses, depuis le 6 Août 1664, elles recevaient cependant des visites, et le sire de Rocoles, qu'elles régalèrent d'un concert de voix et de violes, avoue n'avoir jamais ouï chanter de sa vie mieux que la mère Anastase (*Entretiens du Luxembourg*). Leur église était assez jolie, et leur couvent fut considérablement aug-

menté en 1684. Ces religieuses étaient ordinairement quarante à cinquante. Elles avaient un chapelain et tenaient chez elles des pensionnaires, qui étaient ordinairement des filles de qualité d'Angleterre (Faulconnier. II. 44.)

Les Dames anglaises figurent pour 37 marcs 2 onces d'argenterie envoyés à la Monnaie de Lille, comme don patriotique, en 1759 (4e liste imprimée.)

La bibliothèque communale de Dunkerque conserve un *Recueil d'ouvertures* de Handel pour orchestre, provenant du couvent des Dames anglaises.

La bibliothèque de Bourbourg possède un volume intitulé : *The Church history of Britanny*, par F. Crespy, sur lequel est écrit cette note : « Belonging to the english Benedictin religious of the » immaculate Conception of the B. Virgin Mary, in Dunkirk » (*Notice* de M. E. de Coussemaker. 1853.)

Le 22 Novembre 1793, l'huissier Delangue apporta à la municipalité les armoiries peintes sur parchemin trouvées dans le couvent des ci-devant Dames anglaises. Ordre fut donné de les remettre à l'artillerie pour faire des gargousses (*Histoire de Dunkerque*. Derode, p. 390.)

11. Le convent des Religieuses de la Conception de la ville de Dunkerque.

Porte d'argent, à une sainte Vierge, vêtue d'argent, ayant un scapulaire d'azur, et un manteau de même, sa tête entourée d'un voile de sable bordé d'or, et par dessous le voile, une couronne d'or, ayant sous ses pieds un croissant d'argent qui écrase un serpent de sinople, elle tenant un lis au naturel de sa main dextre, et sur son bras senestre le petit Jésus vêtu de pourpre ; la mère et le fils ayant leurs têtes diadêmées d'or, et le tout entouré d'un cercle de rayons d'or.

(Bau de Dunkerque, p. 439, no 105. — P. 123-2.)

Ce fut en 1426 que ces religieuses, alors du tiers ordre de saint François, s'établirent à Dunkerque. Elles étaient vêtues d'un habit blanc, fort simple et fort modeste (Faulconnier I, 32). C'est de cet habit qu'elles sont restées connues sous le nom de Sœurs-Blanches. En vain l'écriteau de la rue qu'elles habitaient porte-t-il : *rue des Conceptionistes*, le nom de rue des *Sœurs-Blanches* a prévalu, et il est toujours encore, pour les habitants, de *Witte-Nunnenstraete*.

Il semble que ce fût de la nature de ces saintes religieuses, travaillant et quêtant pour subsister, et se vouant à instruire les jeunes filles aux exercices du travail et de la piété, que de se reproduire et de se coloniser comme des essaims d'abeilles. Celles de Dunkerque étaient sorties d'un couvent de Werwick, près d'Ypres, et elles ne manquèrent point à leur mission. Nous les voyons, en 1676, aller à leur tour établir une maison à Ostende (Faulconnier, II, 85). En 1700, le roi d'Espagne, par un décret de Septembre rendu à Bruxelles, les autorisa à fonder un cloître à Nieuport, dans une maison nommée *Breesteger* (M^ss^. de la Bib. Imp. Fonds d'Esmans, vol 100).

Les pauvres sœurs, lassées des mauvais traitements du gouverneur Trelon, partisan de la religion réformée, quittèrent Dunkerque en l'année 1579, pour aller habiter Calais. Elles ne laissèrent que deux des leurs pour garder la maison et continuer à enseigner les enfants des bourgeois catholiques. Après cinq ans, elles revinrent de Calais, quand le duc de Parme se fut rendu maître de Dunkerque (Faulconnier, I, 78).

Ce fut en 1636 qu'elles adoptèrent l'ordre plus sévère de clôture de la Conception de la Vierge, portant alors un habit blanc, avec un manteau bleu, chargé d'une image de la Vierge en broderie sur la poitrine. Ces couleurs et cette figure sont celles mêmes de leur écusson. La cérémonie se fit avec une grande solennité, et le provincial des Récollets leur donna pour supérieure la mère abbesse Marie Adrienne (Faulconnier, I, 140).

L'article 21 de la capitulation de Dunkerque avec le duc d'Enghien, en 1646, et pareillement celle passée avec le vicomte de Turenne, en 1658, stipulent que les sœurs *Conceptionistes* demeureront sous leurs supérieurs ordinaires (Faulconnier, I, 188, II, 30).

Le 8 Décembre 1666 fut fondée, au couvent de ces sœurs, l'archi-confrérie de l'Immaculée Conception de la Vierge. — Voir le manuel de cette confrérie, imprimé chez E. Laurenz, à Dunkerque (*Annales du Comité Flamand*, p. 285).

En 1715, *Marie-Jeanne Odiette* était mère abbesse des *Conceptionnistes* de Dunkerque, au dire de Faulconnier (II, 198).

Nous avons en nos mains une quittance de 300 livres pour six mois de loyer, d'une maison rue de l'Eglise, délivrée le 1er Février 1791, par Sr M. *Angela De Coster*, mère abbesse des Religieuses *Conceptionnistes*. Ce fut à ce temps là même que fut décrétée la suppression des ordres religieux, et la dispersion des dix-huit sœurs qui composaient alors la communauté, dont neuf, compris l'abbesse, étaient natives de Dunkerque.

Le *Cameracum* ne parle pas du couvent des *Conceptionnistes* de Dunkerque.

12. Le convent des religieux DOMINICAINS de la ville de Bergues.

Porte d'argent, à une discipline de sable.

(B^{au} de Bergues, p. 1225, n° 201. — P. 412-3).

Les *Dominicains* ont pris leur nom d'un chanoine d'Osma en Castille, qui les institua dans le Languedoc, sous le titre de *Frères Prêcheurs*, au commencement du XIIIe siècle (1215), pour combattre l'erreur des Albigeois (La *Théotrescie*, par l'abbé Hespelle, curé nommé de Dunkerque. 1780. — II. 361).

En France on les nomma Jacobins, du nom de leur maison de St-Jacques. La comtesse Marguerite de Constantinople fonda l'établissement de Bergues, en 1240, avec la mission de prêcher l'évangile dans les campagnes voisines. C'est elle qui leur donna un terrain pour y bâtir une église et un couvent. Ces religieux s'opposèrent courageusement et habilement aux attaques des hérétiques du XVIe siècle. On cite les noms de ceux qui se distinguèrent dans cette lutte (Sanderus, II. 565).

Les *Dominicains* de Bergues fondèrent, en 1324, une maison à St-Omer (*Histoire de St-Omer*, p. 587).

Le magistrat de Bergues avait accordé aux *Dominicains* l'exemption d'octrois sur les boissons que consommait leur maison. D'une autre part il eut à se plaindre de l'indépendance qu'ils affectaient à son égard, dans des formalités de salubrité publique, et dans le recel clandestin des échappés de prison. Les bâtiments de ce couvent furent démolis en 1791. (L. De Baecker. *Recherches sur Bergues*, 192).

13. Le convent des religieuses de l'HÔPITAL DE CASSEL.

Porte de gueules à trois croix recroisettées d'or, posées deux et un.

(B^{au} de Cassel, p. 1240, n° 164 — P. 433-1).

A Cassel, non loin de la Collégiale, se voyait un couvent ou hôpital, fondé en 1072, et desservi d'abord par sept religieuses de l'ordre de saint Augustin. Plus tard, le nombre s'en augmenta, du consentement du chapitre de saint Pierre, auquel elles étaient soumises d'après leur constitution. Ce chapitre leur donnait une supérieure et jugeait de leurs fautes graves. Il nommait aussi un de leurs recteurs pour l'administration du temporel; l'autre était nommé par le magistrat. Le corps du fondateur, Robert le Frison,

mort subitement à Cassel en 1093, reposa dans cet hôpital pendant deux siècles. On lui dressa alors un tombeau dans la crypte même de l'église (*Flandria illustrata*. II. 454).

M. L. De Baecker nous a dit, dans une courte notice (1850), ce qu'il était advenu du tombeau de Robert le Frison, dont un fragment, avec partie de l'épitaphe, a été retrouvé, il y a quelques années, recouvrant la bouche d'un égout!.... Le mot du poète, qui chanta la Pharsale, est donc toujours vrai: *Siste viator, heroem calcas!*

En 1759, la prieure des Sœurs hospitalières de Saint-Augustin à Cassel, était une dame du nom de Cardon. C'était encore elle qui y présidait en 1782 (*Calendrier de Flandre*).

14. Les JÉSUITES (les R. R. Perres JÉSUISTES) de la ville de BERGUES.

Portent d'azur, à un nom de Jésus d'or, soutenu des trois cloux de la Passion appointés de même, le tout entouré d'un cercle rayonnant aussi d'or.

(B^au de Bergues, p. 487, n° 100. — P. 32-3.)

Cet établissement fût fondé à Bergues par les princes archiducs, accru par la munificence des citoyens de la ville et de la châtellenie, et enrichi par celle de l'abbé de St-Winoc (*Flandria illustrata*, tome II, p 565). Il est stipulé dans l'acte de fondation, daté de Bruxelles, 25 Mars 1600 (*Manuscrits de la Bibliothèque de Bourgogne*, n° 1657), que les revenus de l'hôpital de la Madeleine, fondé jadis près de Bergues, par les comtes de Flandre, seraient appliqués à l'entretien du collége, à charge de recevoir, comme par le passé, les personnes vieilles, pauvres et caduques de la ville (*Mirœus*, IV, p. 321). Ce collége fut le premier que la Compagnie érigea dans les Pays-Bas. Quoiqu'il ne fût pas des plus vastes ni des plus riches, il était d'une belle architecture et l'un des plus beaux de la province (*Hist. de Bergues*, Piers, 1833, p. 47).

Les *Annales du Comité Flamand* (1854) ont cité (p. 312, n° 164) un Manuel de la Confrérie de la Sainte Agonie de Jésus, etc., qui fut instituée dans l'église de la Société des Jésuites à Bergues, avec indulgences du pape Innocent XI (imprimé à Ypres, in-12).

Il paraîtrait aussi qu'une croyance existait dans le pays que des miracles s'étaient accomplis, devant une statue de la Vierge, dans l'église des Jésuites de Bergues. Cela résulterait d'un volume imprimé à Bergues en 1655 (*Annales du Comité Flamand*. 39).

L'édit du 26 Novembre 1764, qui prononça la suppression de l'Institut des Jésuites, ferma le collége de Bergues. On lit avec intérêt les efforts tentés par les magistrats pour conserver à la ville les bienfaits de l'instruction et de la charité qui résultaient pour elle de l'établissement des Jésuites (*Recherches sur Bergues.* L. De Baecker. p. 203).

15. Les JÉSUITES (les RR. Pères JÉSUISTES de CASSEL).

Portent de même que ceux de Bergues.

(B^au de Cassel, p. 748, n° 90. — P. 32-2.)

Le bâtiment du Collége des Jésuites de Cassel, commencé en 1614, fut ouvert à la jeunesse en Avril 1617 (*Flandria illustrata*, p. 537.) Le *Cameracum* (1843) a omis de faire mention de cette maison.

Le 11 Septembre 1646 le magistrat de Cassel accorda aux Pères Jésuites un arrentement de terre, en considération des services rendus par eux dans les circonstances suivantes: Le 21 Août 1645, quand les Français prirent la ville, et que les femmes et les enfants se réfugièrent dans leur couvent, où ils avaient une sauvegarde. Egalement le 29 Octobre suivant, à la reprise de la ville par les troupes de Lamboy. Puis le 2 Novembre, quand toute l'armée passa sous les murs de Cassel. Enfin, actuellement, est-il dit, que la peste règne à Cassel, et que les Pères accueillent chez eux tous les habitants (Desmyttère, p. 55).

Cet établissement subit le sort de tous ceux des Pères, lors de la suppression de la compagnie, en 1764. Ce furent trois Récollets de la Montagne voisine qui les remplacèrent, et continuèrent l'enseignement public jusqu'à la révolution (Desmyttère, p. 64).

16. Les Pères JÉSUITES (les Révérends Pères JÉSUITES) de Dunkerque (de la ville D'Vnkerque).

Pórtent de même que ceux de Bergues et de Cassel.

(B^au de Dunkerque, p. 442, n° 111. — P. 31-1).

L'origine et l'histoire de l'Institut des Jésuites sont trop connues pour que nous fassions autre chose ici que rappeler quelques faits relatifs aux Jésuites seuls de Dunkerque.

Les Pères de la maison de Bergues, attirés par le voisinage, venaient souvent à Dunkerque donner leurs soins spirituels aux

bourgeois, aux troupes, aux matelots. Sur ces entrefaites, le curé unique de la ville étant mort subitement, ils jugèrent que le moment était venu pour eux de s'y établir. Un Dunkerquois nommé Jean-Batiste Devries fut le premier qui s'inscrivit sur les registres de la société, et il lui fit don d'une maison d'habitation (Faulconnier, I, 119). En 1612, l'évêque d'Ypres ayant approuvé l'établissement des Pères, la chapelle de Ste-Anne leur fut donnée dans l'église pour y faire le service divin Aidés de la libéralité d'un nommé Lievin Declerck, ils ouvrirent leur maison d'éducation en 1621, et en peu d'années, leurs écoliers s'étaient tellement multipliés, qu'il leur fallut augmenter le nombre des Pères (Sanderus, II, 633). Malgré les avantages que leur fit encore le magistrat, ils se virent, en 1625, sur le point de quitter la ville, mais l'utilité de leur établissement était si évident, que de nouvelles faveurs leur furent faites, en 1629; et en 1632, une somme de 6,000 florins leur fut allouée pour la construction de leur église, qui, achevée en 1637, fut inaugurée le 10 Juillet par le célèbre Jansénius (Faulconnier, I. 123, 128, 132, 133). Une singularité digne de remarque, c'est que ce furent les querelles, qu'eurent plus tard les Jésuites avec les Jansénistes, qui contribuèrent le plus à la perte de leur Institut.

L'article 22 de la capitulation accordée au magistrat de Dunkerque par le duc d'Enghien à la prise de cette place, en Octobre 1646, porta que les Pères de la Société pourraient librement demeurer dans la ville et rester sujets aux supérieurs, recteurs et provinciaux de la province de Flandre (Faulconnier, I, 188).

Douze ans après, le vicomte de Turenne ayant, à son tour, assiégé Dunkerque, que les Espagnols avaient repris depuis 1652, le même art. 22 fut reproduit dans la capitulation signée le 23 Juin 1658 (Faulconnier, II, 30).

Le collége des Jésuites avait pris toute l'extension que comportait la population, et le zèle des Pères ne se démentait point. Comme moyen attrayant d'émulation, ils faisaient jouer, aux époques des distributions de prix ou des fêtes de l'ordre, des œuvres dramatiques par les jeunes gens confiés à leurs soins. Il fallait que les moyens d'exécution de ces pièces fussent appropriés aux éléments qu'offrait la localité. Or, à Dunkerque, alors, on ne parlait que le flamand, et c'est en cette langue que les œuvres représentées par les élèves des Jésuites étaient composées.

On voit à la bibliothèque de la ville (volume *Argumenta*) le programme de plusieurs tragédies flamandes, jouées à la salle des Jésuites, le 30 Juin 1643 et en Septembre 1657.

Le 2 Décembre 1662, le roi Louis XIV fit une entrée solennelle à Dunkerque, qu'il venait d'acquérir du roi d'Angleterre. Il enten-

dit, à cette occasion, plusieurs écoliers des Jésuites, représentant les génies de Dunkerque, qui lui récitèrent, placés au-dessus de la porte de la ville, une agréable apostrophe en vers, disant les louanges du roi et du dauphin, et invitant le peuple à se réjouir de la présence d'un aussi grand monarque (Faulconnier. II. 59).

Le sieur de Rocoles, qui vint à Dunkerque en 1664, rend compte d'une représentation à laquelle il assista, chez les Jésuites, et qui fut donnée le 10 Septembre pour la fête de la Nativité de la Vierge, qui, de temps immémorial, ajoute-t-il, attirait en ville une affluence extraordinaire de monde. La tragédie était intitulée *la Fille de Jephté*. Sans doute, depuis l'occupation française, l'éducation des jeunes Dunkerquois était dirigée vers l'étude du français. Nous avons, dans cette langue, le programme de la tragédie *Dandamis et Amizocas*, qui fut jouée le 5 Mars 1666, devant M. de Chambellé, commandant pour Sa Majesté dans la ville de Dunkerque; et celui du drame d'*Héraclius*, dédié à M. Robert, intendant de Flandre, représenté en 1669.

Une lettre de M. Nacquart, commissaire-général de la marine et lieutenant-général de l'amirauté à Dunkerque, adressée à Colbert, en date du 4 Août 1666, nous apprend qu'une maladie pestilentielle régnait à Dunkerque et faisait beaucoup de victimes. Les Pères Jésuites, comme les Récollets, firent alors preuve de dévouement, et se consacrèrent résolument au service des malades (*Documents inédits*, tome I. p. 794).

Sauf un article de l'année 1743, rapporté par M. Derode (*Histoire de Dunkerque*, p. 323), où l'on voit que le magistrat accordait de temps en temps de légers subsides aux Pères Jésuites, dont, entr'autres, « 100 livres pour servir aux frais de la tragédie d'*Athalie*, » qu'ils ont fait représenter par la jeunesse fréquentant leur caté- » chisme »; sauf cette mention, les renseignements nous manquent pendant à peu près un siècle sur les Jésuites de Dunkerque, et nous arrivons à l'époque où un grand rôle leur est assigné dans l'histoire. L'opinion publique a varié beaucoup sur leur compte. D'une part ils ont inspiré l'enthousiasme, de l'autre ils ont provoqué la haine et la persécution; les Dunkerquois, comme la France, comme l'Europe entière, ont éprouvé à leur égard les sentiments les plus contraires. Voici ce que nous en apprend un contemporain (*Notes manuscrites* de M. Verbeke, échevin):

« La nouvelle d'une conspiration, fomentée par les Jésuites contre la vie du roi de Portugal, en Septembre 1758, arriva à Dunkerque à la fin de Janvier 1759, où elle produisit une fermentation telle, parmi les honnêtes gens, que la confrérie des Fleuristes, dont faisaient partie les échevins De Meulebèque et Lombard, le pensionnaire Dewaele et beaucoup de notables de la ville, ne vou-

lut pas donner, selon sa coutume, le repas ordinaire du jour de sainte Dorothée chez les Jésuites, et qu'elle célébra cette fête à l'hôtel de Ste-Barbe le 7 Février. Le 4 Mars suivant, la condamnation des coupables ayant été rendue publique, il n'y eut qu'une voix à Dunkerque sur le discrédit qu'un pareil fait jetait sur la société, et l'on s'en exprimait partout avec indignation. Toutefois le sentiment général s'apaisa, et plus tard quand le parlement frappa l'institut d'un décret de proscription, les Pères de l'établissement de Dunkerque n'inspirèrent aux magistrats et aux habitants que des sentiments de bienveillance et de regrets. »

Sans doute, les Pères avaient senti le besoin d'apaiser l'opinion publique ; nous les voyons en 1759 et 1760 figurer pour 82 marcs et 3 onces d'argenterie, envoyés en don national à la Monnaie de Lille (3e liste imprimée).

Vers la même époque, le peintre Descamps étant venu visiter sa ville natale, décrivit dans son *Voyage pittoresque en Flandre*, qui n'a été publié qu'en 1769, les tableaux qui ornaient l'église et la maison des Jésuites. Il y en avait de Corbeen, de Gérard Zeghers, et de J. Dereyn. Descamps compare ces derniers, pour la couleur, aux Vandick ; ce qui n'est pas un mince éloge.

Le 18 Août 1762, M. Faulconnier, en qualité d'homme du roi, signifia aux Jésuites les arrêts du parlement qui condamnaient leurs doctrines.

Le Père provincial, qui s'était rendu à Dunkerque, supplia les magistrats de vouloir bien rendre au collége de Dunkerque un témoignage favorable, et M. Faulconnier lui-même n'hésita pas à écrire au procureur général que le collége de cette ville, le seul de la Flandre qui fût du ressort du parlement, était composé de dix Jésuites, tant prêtres que frères laïcs, qui depuis leur établissement ne s'étaient occupés que de l'enseignement des humanités et du prêche religieux dans la paroisse.

Le 1er Septembre suivant, les Jésuites firent jouer, par leurs écoliers, sur leur théâtre, la tragédie d'usage annuel, suivie d'une pièce comique, et la plupart des magistrats y assistèrent, ainsi qu'au banquet du soir, nonobstant les arrêts et défenses du parlement, contre toute fréquentation avec lesdits soi-disant de la société de Jésus.

Le 15 Janvier 1763, on vendit aux enchères publiques les meubles et effets des ci-devant Jésuites. Il y en eut quelques-uns de Dunkerque qui quittèrent la société, entr'autres le sieur Deman, dont le père était orfèvre, et Louis Thevenet, qui s'étaient engagés sous les Jésuites de la province de la Flandre flamande. Thevenet avait porté l'habit pendant deux ans, et avait apporté une dot de 2200 livres. Les Jésuites lui rendirent son argent, sauf sept à huit

cents livres pour deux ans de pension. L'église resta fermée depuis leur expulsion jusques au 8 Janvier 1764, qu'on la rouvrit sous le nom d'église Notre-Dame, pour y dire des messes. Ce furent trois prêtres séculiers, engagés par le magistrat, comme régents du collége, qui la desservirent.

Après plusieurs édits qui aggravaient la position des Jésuites, un dernier édit, du 9 Mai 1767, ordonna qu'ils eussent à sortir du royaume sous quinzaine. Cet arrêt fut lu et publié à Dunkerque le 16 Mai.

Les bâtiments des Jésuites qui, après l'expulsion de l'ordre, avaient continué d'être à l'usage du collége communal jusqu'à la révolution (lettres-patentes du roi du 6 Mai 1769), étaient ensuite tombés dans un tel état de délabrement, qu'il fallût les démolir en 1826, et l'on construisit sur leur emplacement un nouveau collége.

A la même époque de 1826, la question des Jésuites était de nouveau pendante devant l'opinion publique, et l'on imprimait à Dunkerque, chez la veuve Weins, un ouvrage intitulé : *Résumé de l'histoire des Jésuites*, 1 vol. in-18.

La gravure, qui est à la page 120 du premier volume de Faulconnier, nous a conservé la façade de l'ancienne maison et de l'église des Jésuites. On y voit placé, au-dessus des portes d'entrée, l'écusson des armes de la ville.

Le président du conseil royal de l'amirauté de Dunkerque, Charles Hardevuyst, qui avait épousé Anne Declerck, peut-être une descendante du bienfaiteur primitif des Jésuites, eut un fils, Louis-Jacques Hardevuyst, né le 13 Avril 1645, qui, entré aux Jésuites le 30 Septembre 1662, y fut reçu prêtre le 20 Septembre 1675, et prononça ses quatre vœux le 2 Février 1680. Il enseigna les mathématiques, fut quinze ans préfet des études, neuf ans recteur, et mourut à Anvers le 3 Mai 1715. On a de lui, imprimé en 1711 : *Paraphrases odarum è Q. Horatii Flacci lib. prim.* in-12 de 147 p. (*Mémoires littéraires* de Paquot, tome VIII).

C'était un P. Emmanuel Gamba qui était préfet des R. P. Jésuites à Dunkerque en 1754.

(Voir aux *Annales du Comité Flamand*, page 303, n° 138, et p. 304, n° 140).

17. La communauté des Jésuites de Waten.

Porte d'argent à un nom de Jésus de gueules.

(B^au de Cassel, p. 1248, n° 209. — P. 446-3).

Le monastère de Watten, de l'ordre de saint Augustin, avait

été fondé par un prêtre flamand, nommé Olfride, vers 1072 (En 1074, dit Gazet, page 291). Ce fut d'abord une prévôté, puis une abbaye qui redevint prévôté, pour s'éteindre, en 1560, à l'époque de l'érection de l'évêché de St-Omer, qui fut doté de ses revenus (*Cameracum*, p. 345). Enfin, les bâtiments de Watten furent assignés aux Pères anglais de la compagnie de Jésus, qui cherchaient un refuge contre les persécutions de leur pays. Ils s'attachèrent surtout à l'enseignement de la jeunesse. Quelques-uns obtinrent la palme des martyrs, dans des missions qu'ils tentèrent en Angleterre (*Flandria illustrata*. II. 475).

Suivant M. De Baecker, le dernier prévôt de Watten aurait été Philippe de Lannoy, qui fut évêque de St-Omer. Watten devint, après lui, le séjour d'une communauté de Frères mineurs, qui furent remplacés, en 1608, par des Jésuites anglais (*Les Flamands de France*. 348).

Nous ne trouvons pas de Philippe de Lannoy sur la liste des évêques de St-Omer, donnée par M. Derheims (*Hist. de St-Omer*, 568), et Gérard d'Haméricourt, qui aurait été le premier ou le second de ces évêques, de 1563 à 1577, aurait été inhumé, suivant M. Derheims, au collége des Jésuites *français* (sic).

Nous lisons plus loin, dans l'ouvrage de M. Derheims (599), que les Jésuites anglais de Watten étaient de ceux que la reine Elizabeth avait fait chasser de son royaume. Après avoir erré quelques années en France et en Allemangne, ils furent autorisés, par lettres des archiducs, du 8 Août 1601, à se réunir en communauté sur la montagne de Watten. La cession de cette abbaye, qui, depuis 1072, avait eu pour hôtes des religieux de divers ordres, fut faite, en 1607, à l'évêque de St-Omer, Jean Blaise (ou Jacques Blaze), qui y maintint les Pères jésuites de la Grande-Bretagne. Ces Pères avaient une maison de refuge à St-Omer, dans la rue St-Bertin.

Le bâtiment des Jésuites de Watten, fortifié par les Espagnols, fut assiégé et pris d'assaut par les troupes françaises sous les ordres du maréchal de Gassion (Faulconnier. I. 156).

Cette communauté subit le sort commun fait à l'Institut des Jésuites par l'édit d'expulsion de 1764.

Voir l'écusson des Echaupiers de Cassel (137).

18. Le convent des religieuses Pénitentes de la ville de Dunkerque (D'Vnkerque).

Porte d'argent, à une croix du calvaire de gueules, percée de trois trous de sable, accompagnée de l'éponge et de la

lance de la Passion, aussi de gueules, accosrée d'un P à dextre de sable, et d'un D à senestre de même, chargée au pied d'un écusson d'argent, surchargé de la plaie du côté du fils de Dieu de gueules, contournée de quatre cloux de la Passion de même, posés en pal.

(B^me de Dunkerque, p. 438, n° 104. — P. 124-1).

Nous croyons expliquer les deux lettres P et D, qui figurent à coté des instruments de la Passion dans cet écusson, par *Pénitentes de Dunkerque.* Mais nous remarquons une contradiction dans les trois trous qui sont percés à la croix du calvaire, et les quatre clous de la Passion, posés dans le petit écusson. Nous avons entendu disserter sur cette question, qui est controversée par les casuistes, de savoir si les jambes du Christ étaient croisées ou juxtaposées sur la croix. Nous savons même qu'il y a deux écoles en peinture sur ces deux opinions; mais nous ne pensons pas qu'il soit logique de présenter les emblêmes des deux systèmes à la fois dans l'écusson d'une communauté religieuse. Les Jésuites, comme nous l'avons pu voir (14), étaient du parti des trois clous.

Une confrérie du précieux sang de N.-S. fut fondée, en 1700, approuvée par bulle d'Innocent XII, du 5 Novembre 1699, dans l'église de St-Laurent des religieuses Pénitentes récollectines du tiers-ordre de saint François, à Dunkerque (*Annales du Comité Flamand de France*, p. 289 et 295). C'est peut-être dans la prévision de cette importante installation que l'écusson des Pénitentes aura été chargé d'un petit écusson, surchargé de la plaie sanglante du Christ?

Le *Cameracum* ne parle des Pénitentes de Dunkerque que comme venues, en 1452, de l'hôpital du Haut-Pont de St-Omer, avec l'approbation de l'évêque de Terouanne, au nombre de huit Sœurs grises pour desservir l'hôpital de St-Julien, que le magistrat de Dunkerque faisait bâtir (Sanderus. II. 632). Il ne dit pas qu'en 1665 ces sœurs obtinrent d'être cloîtrées, et prirent le nom de Pénitentes (Faulconnier. II. 73), toujours chargées néanmoins du service de l'hospice. Elles eurent de longs procès, depuis 1690 jusqu'en 1756, avec le magistrat (Archives de l'hospice).

En 1791, époque de la suppression des ordres religieux, les Sœurs pénitentes du couvent de Dunkerque étaient au nombre de 27, dont dix nées Dunkerquoises.

19. Le convent de PRÉAVIN (de Préavain).

Porte de gueules, à un chevron d'or, accompagné de trois

croisettes d'argent, posées deux en chef et une en pointe, écartelé d'or à une face de sinople.

B^{au} de Cassel, p. 718, n° 11. — P. 31-3).

Le *Cameracum* ne parle pas de cette communauté, que nous soupçonnons être le couvent de *Trinitaires*, fondé par la duchesse de Bar, belle-fille d'Yolande de Bar, Dame de Cassel et de Dunkerque, à condition d'y célébrer la messe tous les jours ; on y a ajouté depuis un chapelain pour l'administration des sacrements, parce que les diverses mouvances du château de la Motte-au-Bois étaient trop éloignées de la paroisse de Morbèque *(Calendrier de Flandre, 1760)*.

D'Oudegherst nous dit aussi (p. 293) qu'il y avait un cloître de la Trinité au Préavain-lès-Nieppe.

Les *Annales du Comité Flamand* (1854) ont fait connaître (p. 312, n° 166) un *Manuel des Indulgences* accordées, par le pape Innocent XI, à la confrérie de la très sainte Trinité, *in het Klooster van Prevyen, gelegen by het casteel Ter-walle, in den bosch van Niepe.* 1738. In-12 de 46 p.

En 1782, le ministre des Trinitaires de Préavin se nommait Clainpanain *(Calendrier de Flandre. 1783)*.

20. Le convent des Religieuses de St-Augustin de Stinford (Slinfort).

Porte de sable, à une nishe d'or, dans laquelle il y a une Notre-Dame de carnation, vètue de gueules et d'azur, couronnée d'or, tenant de sa main dextre un sceptre de même, et sur son bras senestre l'enfant Jésus de carnation, la tête entourée d'un cercle ou diadême d'or, coupé d'argent, à un cœur de gueules, posé sous les pieds de la Vierge, et trois personnes de carnation, vetues l'un de gueules et les autres deux d'azur, tous trois à genouils et les mains jointes.

(B^{au} de Cassel, p, 732, n° 49. — P. 124-4).

On ne trouve rien de relatif à cette maison dans le *Cameracum* (1843).

En 1782, le *Calendrier de la Flandre* nous indique comme prieure au couvent des religieuses de Saint-Augustin, à Steenvoorde, madame Ryckebusch.

21. Le convent des Religieuses de l'ordre de saint François d'Estaires.

Porte d'argent, à une bande d'azur, chargée de trois croisettes d'or.

(B^au de Cassel, p. 1233, n° 119 — P. 122-3).

Il cxistait à Estaires un hôpital destiné à recueillir les malades et les pauvres pèlerins. Enrichi par la munificence de Marie d'Enghien, dame du lieu, et restauré après l'incendie de 1403, il fut confié aux soins des religieuses du tiers-ordre de saint François, venues de Bailleul en 1460 (*Cameracum*, p. 383).

22. Le convent des Sœurs Grises du tiers ordre de St-François d'Hazebrouck (d'Harsebroucq).

Porte d'argent, à un saint de carnation, vêtu en diacre, l'aube d'argent, la dalmatique de gueules, bordée d'or, tenant de sa main senestre une palme de sinople, sur une terrasse de même, adextré en pointe d'un corbeau de sable.

(B^au de Cassel, p. 747, n° 88. — P. 124-3.)

Ce couvent hospitalier fut fondé au 15e siècle par deux sœurs, femmes pieuses et charitables. (Sanderus. II. 557).

23. Le convent des Trinitaires d'Honscotte (d'Honscottes).

Porte d'argent à une croix patée, dont la traverse est d'azur et le montant de gueules.

(B^au de Bergues, p. 486, n° 94. — P. 32-1.)

L'ordre des Trinitaires avait été fondé, en 1198, par saint Jean de Matha pour la rédemption des captifs. Gaultier d'Hondscoote en établit une maison, en 1220, dans sa terre du Clair Vivier dont il fit don à l'ordre. Adam, évêque de Térouanne, confirma cette fondation, en 1222, et la comtesse Jeanne, par une charte d'Août 1243, lui fit donation d'une partie de terres de Wastines. (Mirœus, tome IV. 240, 391).

Une bulle d'Innocent IV, datée de Lyon, 7 des calendes d'octobre 1249, assura les priviléges de fondation des Trinitaires d'Hondschoote, et les exempta du dixième et du vingtième.

Le roi Philippe de Valois confirma toutes les faveurs dont jouissaient ces religieux, par lettre du 9 Avril 1334, adressée au grand Ministre et Frère de l'ordre de la Trinité.

Enfin, on conserve une lettre de 1251, adressée par le chapitre général des Trinitaires, de Paris, à la comtesse Marguerite, où il l'informe que le ministre de la maison d'Hondschoote lui a appris la mort funeste du comte Guillaume, foulé aux pieds des chevaux dans le tournoi de Trasignies, et qu'il a ordonné des prières à son intention. (Inventaire Godefroy. tome II).

L'écusson des armoiries des Trinitaires semble bien indiquer une origine du temps des croisades; peut-être le chevalier Gaultier avait-il fondé la maison d'Hondscoote au souvenir des maux soufferts par ses compagnons d'armes, prisonniers chez les infidèles.

En 1759, le couvent de la sainte Trinité, dit des Mathurins d'Hondschoote, avait pour ministre le docteur de Sorbonne Le Breton. Sans doute le surnom de Mathurins vient du nom même du fondateur de l'ordre.

En 1782, le ministre de cette maison se nommait Bertin Descamps.

24. Le monastère de Notre-Dame-de-Nazareth de Noortspere (Noordpeene).

Porte d'argent, à une sainte famille composée de la Vierge de l'enfant Jésus et de Ste-Anne, toutes ces trois figures de carnation, vêtues de différentes couleurs, se tenant par la main, et marchans sur une champagne échiquetée de sable et d'argent, surmontées d'un St-Esprit en forme de colombe, de laquelle sortent trois rayons d'or tendans un sur chaque figure.

(Bau de Cassel, p. 724, n° 30. — P. 124-2.)

Il existait autrefois, à Oudezeele, près de Steenvoorde, un couvent de Guillielmites, fondé à Nieulant en 1261, par Arnoul de Guisnes, puis établi à Houtkerque en 1457, et enfin, onze ans plus tard, transféré à Peene. Ce couvent s'appelait *Maison de Paix*, ou de *Notre-Dame-de-Nazareth* (*Cameracum Christianum*, par M Le Glay, 1849.)

Un Josse de Halewyn, seigneur de Peene, etc., fut enterré en 1472, au cloître de Peene-lez-Cassel. Il était souverain bailli du lieu.

La demeure des seigneurs de cette famille à Noordpeene était, suivant Sanderus, un château-fort très-splendide.

En 1759 le prieur du couvent des Guillielmites de Noortpeene était le père Boddaert. — En 1782 il se nommait Bervoet.

Un autre prieur de ce cloître, nommé Ferdinand Loys, est auteur

d'un *Nouveau miroir de la Jeunesse*, à l'usage des petites écoles catholiques (*Annales du Comité Flamand*, p. 308, n° 150).

25 Le prieuré de PRÉAVIN.

Porte d'or, à une chaise de gueules.

B^au de Cassel, p. 1237, n° 143. — P. 128-1.)

L'emblême adopté dans l'écusson armorial de l'établissement religieux de Préavin semble sortir du caractère habituel des pièces honorables en fait de blason; toutefois il exprimerait une idée touchante si l'on avait voulu signifier qu'on trouvait hospitalité et repos dans cet asyle de la prière et du recueillement.

Le *Cameracum Christianum* (1843) ne fait pas mention de cette institution religieuse de notre pays.

II. BARONNIE, COMMANDERIE, COMTÉ, MARQUISAT, PRÉVOTÉ, SEIGNEURIES.

---

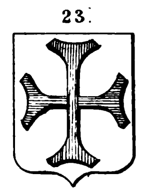
26. La Baronnie d'ESCLEBECK (DES KEBBECK) et Seigneurie de LESDEINGHEN (LESDEINGHEM).

Porte de gueules, à un chevron d'argent, chargé de cinq mouchetures d'hermines et accompagné de trois molettes d'argent, et un franc-quartier d'azur, chargé d'un chevron d'or, accompagné de trois gerbes de même.

(B^au de Bergues, p. 219, n° 45. — P. 89-2).

Nous ferons d'abord remarquer que la description ci-dessus n'est pas conforme au dessin donné dans l'*Armorial*, vol. F. 12. Il y a plus de mouchetures d'hermines qu'il n'en est énoncé: Quinze au lieu de cinq. L'erreur vient-elle du copiste ou du dessi-

23.



24.



25.



II

BARONNIE, COMMANDERIE, COMTÉ, MARQUISAT, PRÉVOTÉ, SEIGNEURIES.

26. 27. 28. 29.

30. 31. 32. 33.

34. 35. 36. 37.

38. 39. 40. 41.

nateur? Nous ne pouvons, d'une autre part, nous renseigner sur cette erreur dans la gravure donnée au 1er vol. des *Annales du Comité Flamand* (p. 202), où le chevron n'est chargé ni de quinze ni de cinq mouchetures, mais seulement de sept. Cette gravure date de 1643 ; elle est donc antérieure à l'*Armorial*. Lequel faudra-t-il croire?

Le franc-quartier de notre écusson d'*Esquelbecq* est composé du 1er et 4e des armes de Guernonval, dernier titulaire de la baronnie ; ainsi que nous les avons trouvées décrites à l'*Armorial*, p. 219, nos 43 et 44. Dans le no 43, où les armes du baron Adrien-Florent de Guernonval sont accolées de celles de sa femme, Marie-Françoise de Ghistelles, nous avons pu nous convaincre que l'écusson de la baronnie appartenait à la baronne.

Quant à la seigneurie de *Ledringhem*, déjà en 1384 un Gérard de Ghistelles était seigneur d'*Esquelbecq* et de *Ledringhem* (*Archives de Lille*).

Aux obsèques du comte Louis de Male, en 1384, le sire d'*Icquelbeque* était un des huit chevaliers qui portaient les heaumes de tournois du prince (*Messager des sciences de Gand*, 1838, p. 306).

En 1454, suivant M. L. De Baecker (*les Flamands de France*, p. 316), la seigneurie de *Ledringhem* appartenait à Louis de Guistelles ; en 1481, aux Eeckhout de Watten, puis aux Mérode ; enfin aux comtes de Middelbourg, en Flandre. Nous croyons qu'il y a là erreur ; car la seigneurie de *Ledringhem* n'a pas, que nous sachions, été séparée de la baronnie d'*Esquelbecq*, dont elle relevait, comme celle-ci ressortissait de la cour du Péron de Bergues.

La terre et seigneurie d'*Ekelsbeke*, au terroir de Cassel, à ce qu'en rapporte De L'Espinoy (*Recherches des Antiquitez et Noblesse de Flandre*, 1632, p. 135), a été pendant plusieurs siècles à la famille de Guistelles, dont la bannière était armoriée de gueules, au chevron d'hermines, écartelé d'argent, à l'aigle double déployé de sable. Cette seigneurie fut vendue et dévolue à Valentin Lamothe de Pardieu, gouverneur de Gravelines. La chose est relatée en ces termes dans la *Chronologie Novennaire* de Palma Cayet (1608) : « Lamothe de Pardieu avait acheté le comté d'*Eeckesbeque* peu de » tems avant sa mort ». Moréry nous dit que le roi d'Espagne venait de créer Lamothe de Pardieu comte d'*Ekelsbeque*, lorsqu'il fut tué, au siége de Doulens, le 8 Juillet 1595. De L'Espinoy dit seulement que Philippe II fit une baronnie de la terre d'*Eskelbeck*, en faveur de De Lamothe, et qu'elle est, depuis 1612, à Philippe Levasseur, seigneur de Guernonval par sa mère Jeanne Lequien, et qui fut aussi gouverneur de Gravelines, après de Pardieu. Nous ne voyons pas de trace dans ces filiations des Eeckhout, des Mérode, ni des Middelbourg.

En 1612, le bailli de la baronnie d'*Ekelsbeque* avait nom Jean Myle.

Plus tard, le baron Albert Levasseur Lequien de Guernonval, aussi gouverneur de Gravelines, et grand bailli de Gand en 1636, avait épousé dona Maria de Luna y Carcanio, fille d'Alonzo de Luna, ancien gouverneur de Dunkerque (Faulconnier). En 1652 c'était un Philippe de Guernonval qui était baron d'*Ekelsbeque*.

Les coutumes d'*Eeekelsbeque* et de *Ledringhem* ont été imprimées, en flamand, à Gand, en 1643. In-4° (*Annales du Comité Flamand*, p. 308).

Le 27 Février 1699, le pasteur de *Ledringhem*, Gilles Bocquet, faisait enregistrer ses armoiries, qui figurent à l'*Armorial*, p. 710, n° 171, et qui offrent la singularité d'être identiques avec celles du pasteur de St-Georges, Jacques Piers, qu'on voit à la page 702, n° 142.

Le 3 Juillet 1700, Arnoult Dinnen, pasteur d'*Esquelbeck*, présentait les siennes à l'*Armorial*. On les y trouve, p. 1137, n° 153.

En 1745, Philippe-Joseph-Alex. Lequien de Guernonval, qualifié marquis d'*Esquelbecq*, épousait Louise-Antoinette de Bouchet de Souches (*Noblesse de Flandre et d'Artois*, p. 301).

Nous avons vu un acte d'adhéritance féodale, passé par la dame veuve Kenny, le 16 Juillet 1786, devant la seigneurie de *Ledringhem*.

Il y a dans ce village une certaine rue nommée *Halve heer straete*; peut-être ce nom se rapporte-t-il à ce que *Ledringhem* n'était qu'une co-seigneurie avec la baronnie d'*Esquelbecq*?

Le dernier baron d'*Esquelbeck*, Henri-Louis de Guernonval, se qualifiait aussi marquis d'*Esquelbecq* et vicomte de *Ledringhem*.

Le 10 Juin 1806, sa fille Adèle-Mathilde-Emmanuele de Guernonval d'Esquelbecq, héritière du château et de la terre de ce nom, épousait le comte Charles de Béthisy, qui fut, en 1815, élu député du Nord. Madame de Béthisy fut nommée, en 1816, dame pour accompagner Madame la duchesse de Berry.

Le château d'*Esquelbecq* ayant été vendu, fut acquis par M. Colombier-Batteur, de Lille, qui fut souvent renouvelé maire de la commune. Il appartient aujourd'hui à M. Bergerot, également maire d'*Esquelbecq*, et dont la dame est petite-fille de M. Colombier. M. Bergerot, membre de la *Société Dunkerquoise*, prépare, à ce qu'on nous a assuré, la publication d'une monographie du château d'*Esquelbeck*. Cette production sera d'un vif intérêt historique pour le pays flamand.

27. La Commanderie de CASTRE.

Porte de gueules, à une croix de Malte ou à huit pointes d'or, pendue à un anneau lié d'un ruban de même, pendant d'un côté et d'autre le long de la croix, au bas de laquelle il y a un autre anneau aussi d'or, duquel pend une colombe les aîles étendues d'argent.

(B^au d'Ypre, p. 460, n° 73. — P. 104-5).

Suivant des renseignements recueillis de tradition, il nous a été certifié qu'il y avait, dans la châtellenie de Bailleul, un fief qualifié *Commanderie*. Nous avons tout lieu de croire qu'il s'agit de la commanderie de *Castre*, qui est la seule que nous ayons trouvée ainsi dénommée à l'*Armorial de Flandre*, pour le département de Dunkerque (Voir ci-devant p. 131).

« En Flandre, dit D'Oudegherst (293), a un commandeur de la » sainte maison de Hiérusalem, qu'ils appellent de Rhodes, lequel a » de grands biens, en divers lieux, si comme à Gand, Bruges, Ipre » et ailleurs ». Le vieux chroniqueur classe cette commanderie dans son chapitre des institutions religieuses de Flandre. Nous croyons qu'au temps de l'enregistrement de la commanderie de *Castre*, il s'agissait moins d'ordre religieux que de propriété féodale, dans la gestion des intérêts de cette commanderie.

28. Le Comté de NIEURLET (MIEURLET).

Porte d'argent, à deux faces de gueules, et un aigle de sable brochant sur le tout.

(B^au de Cassel, p. 1240, n° 163. — P. 432-5).

Quiconque viendra à *Nieurlet*, dit la charte donnée par Guillaume Cliton à la ville de St-Omer, en 1127, n'importe le pays d'où il vienne, pourra se rendre à St-Omer avec sa cargaison sur telle sorte de bateau qu'il voudra (*Histoire de St-Omer*, par J. Derheims, p. 106).

Par une charte du 15 Août 1276, Willaume, châtelain de St-Omer, donna à son oncle Wautier de Reninghem, seigneur de Morbeque, sa terre de *Niewerleet* avec ses dépendances (*Archives de Lille*).

Le fief de *Nieurlet* fut érigé en comté par le roi d'Espagne Charles V, en la ville de Madrid, le 6 Novembre 1529.

En 1557, le roi Philippe II, étant passé à Dunkerque, ce fut le gouverneur de la ville, Claude de Hallewyn, seigneur de *Nieu-*

werleet et de Bambeque qui lui fit les honneurs de sa réception (Faulconnier, tom. 1, p. 56).

Le 27 Février 1699, nous trouvons enregistrées à l'*Armorial*, p. 722, n° 24, les armoiries de Dominique-Patrice de Guines, de Bonnières, Souastre comte de *Nieurlet*, etc., etc.

Nous voyons enfin que le comte de Corswarem-Looz, baron de, etc., vicomte de, etc., etc., a prêté foi et hommage au roi Louis XV, le 5 Mai 1744, pour le comté de *Nieurlet*, en haute, moyenne et basse justice, à cause de son château et cour de Cassel; ledit comté à lui dévolu par le décès de son cousin Charles de Guines, de Bonnières, comte de *Nieurlet* (*Les Flamands de France*, page 320).

29. Le Marquisat de Morbeck.

Porte d'or, à une cruche de sable.

(B^{ie} de Cassel, p. 1233, n° 123. — P. 423-2).

Le chevalier Gautier de Reninghes, seigneur de *Morbeque*, vendit la châtellenie de St-Omer au comte Gui, en 1286 (*Histoire générale d'Artois*, par Hennebert, tome III, p. 127).

En 1418, Thiery de *Moerbeck* était gouverneur du château de la Motte-au-Bois (*Château de la Motte-au-Bois*, par L. De Baecker, 1843).

La terre et seigneurie de *Moerbeke* est une ancienne bannière de Flandre, selon De L'Espinoy (*Recherches des Antiquez de Flandre*, p. 134). Denis de *Moerbeke*, ajoute-t-il, fit prisonnier le roi Jean, à la bataille de Poitiers.

Une pierre tombale de l'église de *Morbecque* indique que « là gist » Jacques, bastart de Moerbeque, en son vivant bailly du Bos de » Niepe qui trespassa en l'an 1505. » (*Les Flamands de France*, 287).

Sanderus donne au château de *Morbeke* (tome II, p. 466) l'écusson des Montmorency.

Nous voyons, en effet, au *Calendrier de Flandre* de 1760, que Louis-Alexandre-Auguste de Montmorency, prince de Robecq, comte d'Estaires, vicomte d'Aire, baron d'Haverskerque, était encore marquis de *Morbecq*.

Quant à l'étrange figure héraldique que D'Hozier nous a conservée dans l'écusson du marquisat de *Morbecque*, nous n'hésitons pas à y voir l'emblême de la source salutaire, dite l'*Ecuelle de St-Firmin*, où les malades vont pieusement, depuis plus de 15 siècles, redemander la santé à Morbecque (*Dévotions populaires des Flamands de France*, par Raymond De Bertrand, p. 106 et 175).

Le 17 Juin 1701, Joseph Massiet, greffier de *Morbecque*, fit enregistrer ses armoiries que l'on voit dans l'*Armorial*, p. 1228, n° 95.

30. La Prévoté de St-Donas (Prévosté de St-Donnas), à Bergues.

Porte d'or, à un lion de sable, lampassé de gueules, chargé d'une croix d'or pendante sur son estomac, et attachée à un collier de même, dont le lion est accolé.

(Bau de Bergues, p. 475, n° 63. — P. 453-1).

Nous n'avons pas classé cette prévôté dans la catégorie des établissements religieux, car, si la croix, appendue au col du lion de Flandre, semble indiquer qu'elle eut originairement ce caractère, elle n'était plus de temps immémorial qu'un fief, appartenant en effet à l'évêque de Bruges, mais administré séculièrement; ayant bailli, greffier-pensionnaire, échevins, haute, moyenne et basse justice.

Cette prévôté était une des seigneuries vassales de la châtellenie de Bergues St-Winoc, et ses officiers avaient eux-mêmes autorité sur les villages de Bissezeele et de Looberghe, et sur partie de Killem, Hondschoote, Warhem, Quaedypre, Wylder, Wormhout, Teteghem, Uxem (*Recherches historiques sur Bergues*. L. De Baecker, p. 164).

En 1551, un sieur Josse Bart, clerc de la prévôté, ayant été député à Dunkerque, le magistrat lui présenta les vins d'honneur (*Mémoires de la Société Dunkerquoise*, 1855, p. 376).

Les coutumes de la seigneurie et prévoté de saint Donat ont été imprimées, en flamand, à Gand, 1643, in-4° (*Annales du Comité Flamand*, 308).

L'*Armorial* de D'Hozier a enregistré, p. 477, n° 69, les armoiries de Michel Dubois, qui était, en 1698, bailli de la prévoté de saint Donat. — A la page 714, n° 182, on trouve celles de Guillaume-François Chent, greffier de ladite prévôté.

31. La seigneurie D'Arnasse (Darnasse, de la ville de Bourbourg, pour sa moyenne justice).

Porte d'argent, à une face d'azur, accompagné de sept mouchetures d'hermines, rangées quatre en chef, trois en pointe.

(Be de Bergues, p. 706, n° 156. — P. 454-5).

Voir : la Seigneurie de *La Hernisse* (41), où l'inscription tombale

d'un seigneur d'*Ernesse*, pourrait, peut-être, se rapporter aussi bien à la Seigneurie d'*Arnasse*, qu'à celle de *La Hernisse*.

32. La Seigneurie de Belincourt (Bélincourt).

Porte d'argent, à trois cloches d'azur, bataillées de sable, posées deux et un.

(B de Cassel, p. 1240, n° 159. — P. 432-1).

Il y avait, dans la châtellenie de Bailleul, une seigneurie du nom de *Bellekindt*, peut-être *Belleken*, diminutif de *Belle*, qui est le nom de Bailleul, en flamand, et qui veut dire cloche; d'où *Bellekin* eût signifié des clochettes. C'est, en effet, ce que l'écusson de *Belincourt* semble nous représenter, et c'était ainsi de véritables armes parlantes. Remarquons en passant que les cloches ayant des *batails*, elles sont indiquées *bataillées*, en style héraldique. Nous n'oserions pas toutefois affirmer que *Belincourt* soit *Bellekindt*, car nous avons remarqué que toutes les armoiries dépendantes de la châtellenie de Bailleul avaient été enregistrées au bureau d'Ypres, et celles-ci le sont au bureau de Cassel.

En 1579, nous lisons sur la liste des poort-meesters de Bergues, un sieur Charles Vasque, qui était seigneur de *Bellequin* (*Recherches historiques sur Bergues*, par L. De Baecker, p. 157).

Nous avons trouvé, plus tard, dans l'*Histoire de Boesinghe*, par l'abbé Van de Putte (1846), que le petit-fils du célèbre amiral de Flandre, Gérard van Meckeren, avait épousé, le 1er Août 1630, Marie-Jeanne Des Trompes, fille d'Adolphe, seigneur de Boesinghe, *Bellequint* et autre lieux

Voir: la Seigneurie de *Plancq et Simpleton* (68).

33. La Seigneurie de la Bleutour.

Porte d'or, à trois girouettes de sable, posées deux et une.

(Bau de Cassel, p. 1237, n° 140. — P. 427-3).

Cette seigneurie est probablement l'endroit nommé *Blauwetorre*, à Vieux-Berquin, près de Merris, et que l'on voit sur la carte de Sanderus (tome I, p. 358).

Les figures de cet écusson indiquent une origine toute féodale; car parmi les droits seigneuriaux que la nuit du 4 Août a supprimés en France, était celui d'établir des girouettes sur le sommet des donjons et des castels. N'avait pas qui voulait alors le droit de savoir si le vent soufflait du nord ou de l'occident.

34. La Seigneurie de Boore.

Porte d'or, à un massacre de bœuf de gueules, et un cotice d'argent brochant sur le tout.

(B^{ie} de Cassel, p. 1245, n° 190. — P. 439-3).

Cette seigneurie sortissait à la cour féodale de Cassel (D'Oudegherst, p. 294).
Voir: l'écusson de la Seigneurie de *Stienne* en *Stiembeck* (73).

35 La Seigneurie de Coudekerque.

Porte de sable, à un porc-épi d'argent, couronné d'or.

B^{ie} de Bergues, p. 1227, n° 212. — P. 415-1).

M. L. De Baecker, dans une intéressante notice sur les *Eglises du moyen âge* (Bruges, 1848, in-8°), a parlé de l'église de *Coudekerque* et de la seigneurie de *Coudecasteele*. Il y cite un grand nombre de membres de la famille de Piermont titulaires de cette seigneurie, dès 1622, et portant des armoiries qui ne sont point celles ci-dessus. Guislain de Piermont et plusieurs autres de la même famille furent bourguemaîtres de Bergues en 1622, 1657, 1660.

Nous avons retrouvé à notre tour un seigneur de *Coudecasteele* dans la famille des Taverne, si nombreuse en notre pays. Il y avait un Taverne (76) procureur-syndic à Dunkerque en 1782, qui se qualifiait seigneur de *Coudecasteele*, de l'Ammanie, de Dunkerque, *Coudekerke*, de St-Antoine, etc. (*Calendrier de Flandre*, 1783).

Ce qui nous a surpris, dans nos recherches, c'est la confusion que nous y avons vue des noms de *Coudekerque* et de *Coudecasteele*.

Suivant la belle expression de M. Ed. Le Glay (*Histoire des Comtes de Flandre* 1. 23), l'église est le premier symbole de nos sociétés modernes, le donjon et le beffroi ne viennent qu'après.

Le nom primitif de notre localité n'est donc plus *Coudekerque* ni *Coudecasteele*, mais bien seulement *Coude*. En effet, l'église est bâtie d'abord, voilà *Coudekerque*, puis le château, *Coudecasteele*. La seigneurie devrait donc être seigneurie de *Coude*; pas du tout, elle est, d'après l'*Armorial* officiel, seigneurie de l'église de *Coude*, et d'après tous les autres documents, seigneurie du château de *Coude*. Soit, après tout, c'est de l'histoire ancienne que tout cela, les seigneuries ni les châteaux n'existent plus que pour les historiens.

La seigneurie de *Coudecasteele* relevait du Péron de Bergues. Aujourd'hui, le manoir, qui date de 1605, n'a plus de seigneur, ni de Péron dont il dépende.

Le 27 Février 1699, on trouve inscrit à l'*Armorial* de d'Hozier

page 695, n° 119, les armoiries du pasteur de *Coudekerque*, qui était alors Simon Rape.

35 bis. La Seigneurie de DRINCAME.

Voir : *Juridiction* (97).

36. La Seigneurie de FLETRE (FLÉTRE).

Porte de sable, à une barre d'or, chargée d'un lion contourné d'azur.

(Bon de Cassel, p. 1237, n° 141. — P. 427-4).

Un Gilbodon de *Flêtre* accompagna le comte Robert de Jérusalem à la croisade de 1096 (*Hist. des Comtes de Flandre*. Ed. Le Glay. I. 229).

La terre de *Flêtre*, selon l'auteur des *Flamands de France* (p. 334), aurait appartenu à l'ancienne maison de Wignacourt, qui descendait d'un cadet de la maison de Guilbet. Celui-ci aurait eu la terre de *Flêtre* en partage, et il en aurait porté les armes, c'est-à-dire : *Trois fleurs de lys au pied pourri de gucules en champ d'argent.* Il faut qu'il y ait ici quelque erreur, car ces armes ne concordent point avec celles de *Flêtre* ci-dessus, enregistrées le 17 Juin 1701, et que nous croyons exactes, en ce qu'un lion repose aux pieds du sire de Wignacourt sur la pierre sépulcrale qu'on voit dans l'église de *Flêtre* et que l'écusson de *Flêtre* porte également un lion.

Il y a encore anachronisme, pensons-nous, dans la notice des *Flamands de France*, en ce qu'elle dit que le chef de la troisième branche des Wignacourt était comte de *Flêtre*, de la châtellenie de Cassel en Flandre ; ajoutant que cette terre fut érigée en marquisat au XVIe siècle. Les deux inscriptions tombales, citées dans la notice, ne parlent que de la seigneurie, et non pas d'un comté, ni d'un marquisat de *Flêtre*.

« Sépulture d'Antoine Vanhoutte, seigneur de *Flêtre* et de Stra-
» celles, conseiller et chambellan de S. M. Charles de Castille,
» aussi son capitaine de Dunkerque, et grand bailly de Bergues et
» du Bergambacht, qui mourut l'an XVe VI. »

« Chy gist sire Jehan Wignacourt, chevalier, seigneur de
» *Flêtre* et de Stracelles, en son temps gentilhomme de la cham-
» bre de l'Empereur, lequel décéda l'an XVc XLV, le 11e de
» Mars. »

(Voir plus loin les Seigneuries de *Penhof* et de *Stracelles*, 65 et 74).

En 1783, Balthasard-Philippe-Emmanuel-Charles de Wignacourt, *comte de Flêtre*, est-il dit dans le *Calendrier de Flandre*, était gouverneur militaire de Cassel.

36 bis. La Seigneurie de FONTEVISISE.

Voir: le Fief de la Cour féodale de *Bailleul* (91).

37. La Seigneurie du FRANCQ (FRANC) DE CASSEL dit Bercle Branshe (Branche) de huit paroisses sous la châtellenie de Furnes.

Porte gironné d'or et d'azur de douze pièces, à un petit écusson de gueules en abîme, party d'argent à deux clefs adossées de sable.

(Bau de Furnes, p. 939, n° 19. — P. 682-3).

Cette seigneurie se rattache trop évidemment aux juridictions féodales de Cassel pour que nous ayons pu l'omettre dans notre nomenclature.

Nous lui trouvons des rapports, que nous ne saurions expliquer, avec nos articles 3 et 38 pour les parties gironnées des écussons avec écussons en abîme; et également avec nos articles 6, 95, 96 et 114 pour les clés adossées.

Les armoiries de l'*Abbaye de Messines*, près d'Ypres, enregistrées au bureau d'Ypres (p. 936, n° 37), sont blasonnées dans les mêmes termes que celles du *Franc de Cassel*, à l'exception du petit écusson de gueules, qui est party d'azur à trois fleurs de lis d'or.

38. La Seigneurie du FRANC DE LILLE.

Porte party de gueules, à deux clefs d'or, passées en sautoir, au deuxième gironné d'or et d'azur de douze pièces, à un écusson de gueules posé en cœur, brochant sur le tout.

(Bau de Furnes, p. 1106, n° 139. — P. 404-4.)

Nous pensons que cette seigneurie se rattache à la seigneurie de *Lille*, dont nous parlons plus loin (54).

Nous lui voyons encore des rapports, que nous ne saurions expliquer, avec nos articles 3 et 37 pour les parties gironnées des écussons avec écussons en abîme; et également avec notre article 110 pour les clés en sautoir.

39. La Seigneurie de HANON de Bourbourg.

Porte d'argent, fretté d'azur, et un chef de gueules.

(B^au de Bergues, p. 1227, n° 209. — P. 414-2).

On voit, sur les cartes du cadastre, une ferme nommée *Hanon*, près de St-Pierrebrouck.

40. La seigneurie d'HENGELSHOF.

Porte d'azur, à un ange d'argent, revêtu d'une tunique de gueules.

(B^au de Bergues, p. 1225, n° 196. — P. 411-3).

Suivant un acte du 29 Novembre 1292, cité en l'inventaire des chartes du château de Rupelmonde, actuellement à Gand, Philippe dou Thune a vendu à son oncle Wautier de Bourbourg le fief qu'il avait à Bambeke, appelé *Ingelshof* (*Mémoires de la Société Dunkerquoise*, 1855, p. 383).

On voit ainsi que la seigneurie d'*Hengelshof* date déjà du 13e siècle.

D'après la figure représentée à l'écusson d'*Hengelshof*, nous ne saurions douter de l'origine religieuse de son nom, et nous ne lui donnerions pas la signification qui lui est appliquée dans une *Engelschedreve*, route qu'on trouve sur les cartes du pays, allant de Bambeke aux Moëres, et qu'on appelle aussi la *Drève anglaise*. Il y avait encore à Spycker un chemin qui a été supprimé et qu'on appelait *Engelstraete*.

Il y aurait eu une cour féodale appelée *Ingelshof*, à Bambeque, s'il faut en croire M. L. De Baecker (*Les Flamands de France*, 311). C'est là que les princes de Morbèque d'abord, ensuite les seigneurs de Nieurlet, et en dernier lieu le prévôt de St-Omer tenaient leurs plaids seigneuriaux.

Messire Laurent de Mollieu, gouverneur de la ville de Bourgeau, en Picardie, fit acte de foi et hommage au roi Louis XV, le 20 Novembre 1717, pour la seigneurie de Capple en Westcapple, et les droits y afférants, ainsi que dans celle appelée *Hinghelshof*, s'étendant aux villages de Bambeque, Wormhout, Bissezeele et Killem, à cause du perron de S. M., à Bergues (Idem, 330).

La seigneurie d'*Engelshof*, avec haute, moyenne et basse justice, appartenait, à la Révolution, à madame la comtesse Deswarte, à Arras, et relevait du péron de Bergues (*Recherches sur Bergues*, p. 165).

41. La Seigneurie de LA HERNISSE, châtellenie de Bourbourg, pour sa moyenne justice.

Porte écartelé, au 1er et 4e d'azur, à un griffon d'or, au 2e et 3e d'or, à un aigle le vol abaissé de sable, accompagné de trois cors de chasse de même, posés deux en chef et un en pointe.

(Bau de Bergues, p. 701, n° 138. — P. 454-4).

Voir aux nos 46, 58 et 110 ci-après, pour des rapports d'armoiries, quant aux cors de chasse.

Il y a, dans l'église de Steenvoorde, une pierre sépulcrale de la famille Van Empel, où se trouve relaté que l'épouse d'un sieur Van Empel était Jeanne, fille d'Adrien De Wachter, seigneur d'*Ernesse*, etc., et qu'elle décéda à Bourbourg le 17 Janvier 1616 (*Annales du Comité Flamand*, 1854, p. 251).

Voir, à ce sujet, la Seigneurie d'*Arnasse* (51).

Les cartes du pays indiquent une propriété nommée *Herness*, sur les bords de l'Aa, entre St-Nicolas et St-Pierrebrouck.

42. La Seigneurie d'HONSCOTTE.

Porte d'or, à un lion de sable, lampassé et armé de gueules.

(Bau de Bergues, p. 1178, n° 185. — P. 567-3).

La terre et seigneurie d'*Honscotte* fut possédée par les seigneurs d'Honscote, d'Houtkerke et de Hornes, ceux-ci vers 1400, selon De L'Espinoy en ses *Recherches des Antiquitez et Noblesse de Flandre* (p. 138). Elle porte, ajoute-t-il, facée d'argent et de gueules de neuf pièces. Son cri d'armes est: Bruges!

Nous voyons encore cette fois que les armoiries mentionnées par De L'Espinoy ne sont point conformes à celles de l'*Armorial*.

La seigneurie d'*Honscote*, à ce que nous apprend D'Oudegherst (p. 294), sortissait à la cour féodale du Péron de Bergues.

Elle passa après les comtes de Hornes, en 1749, à M. Coppens-D'Hersin; auquel, en 1751, on contesta, en raison de cette vassalité, la qualité de grand bailli de la châtellenie de Bergues dont il avait fait l'acquisition; mais l'intendant de Flandre l'y maintint, n'y voyant pas d'incompatibilité (*Recherches sur Bergues*, p. 162).

On trouve cités beaucoup de seigneurs d'*Honscote* dans les temps reculés de l'histoire de la Flandre; ainsi Guillaume d'*Honscote* accompagna le comte Robert de Jérusalem à la croisade de 1096 (*Hist. des Comtes de Flandre*, par Ed. Le Glay, p. 229).

Baudoin d'*Hondscoote* figure à un acte de donation fait par Philippe d'Alsace, en 1168, à la commune de Sandeshove (*Archives d'Ypres*, p. 7).

Un autre Baudoin d'*Hondscoote* figure à un acte de donation fait par le comte Baudoin, en 1197, à l'abbaye des Dunes (Miraeus, tome II, p. 1320).

On trouve des sceaux de beaucoup de chevaliers d'*Hondscoote*, aux cartons J. 536 et 541, années 1256, 1257 et 1275 (*Archives de l'Empire*).

Un seigneur d'*Hondschoote* fut retenu prisonnier à Paris, avec le comte Gui, par le roi Philippe-le-Bel, en Mai 1300 (*Jaerboek van Brugge*, I, 260).

Le seigneur d'*Hondschoote* combattait à Rosebecque dans l'armée de Charles VI, Nov. 1382 (*Noblesse de Flandre et d'Artois*, Roger, 137). L'un d'eux périt à la journée d'Azincourt, Oct. 1415 (Idem 173).

43. La Seigneurie de Hosflende.

Porte de gueules, à une tige de lis d'argent.

(B^{ie} de Cassel, p. 1242, n° 176. — P. 436-2).

En 1373, Thiery de Haesbrouck, chevalier, seigneur de la *Hoflande*, était gouverneur du château de la Motte-au-Bois, appartenant à la comtesse de Bar, Yolande, dame de Cassel, de Dunkerque, Bourbourg et Gravelines (L. De Baecker. *Château de la Motte-au-Bois*, 1843, in-4°).

La seigneurie d'*Hoflande*, sous le titre de principauté, est indiquée comme appartenant au roi et mouvant du Péron de Bergues (*Recherches Historiques sur la ville de Bergues*, p. 166).

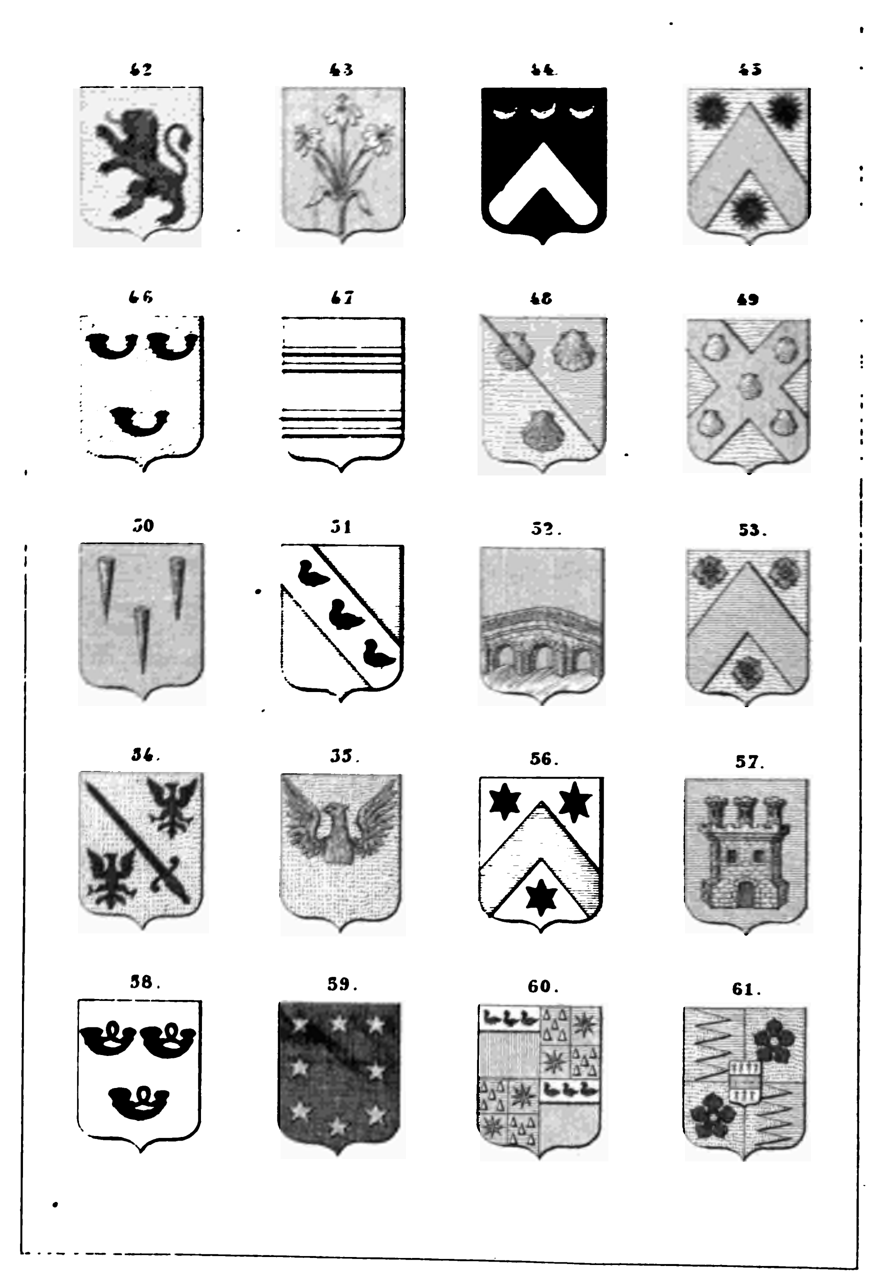
44. La Seigneurie de Osflande à Stunvorde.

Porte de sable, à un chevron abaissé d'argent, accompagné en chef de trois croissants d'or.

(B^{ie} de Cassel, p. 1248, n° 212. — P. 446-5).

Voir : la Seigneurie de *Steenvoorde* (71).

45. La Seigneurie de D'Offlande (D'Offlande), dépendance de Zebroucq.


42
43
44.
45
46
47
48
49
50
51
52.
53.
54.
55.
56.
57.
58.
59.
60.
61.

Porte d'or, à un chevron de sinople, accompagné de trois soleils de sable, posés deux en chef et un en pointe.

(B^au de Cassel, 1248, n° 211. — P. 446-5).

Hofflande est situé entre Borre et Hazebrouck, comme on peut le voir dans la carte de Sanderus (Tome I, p. 358.

46. La Seigneurie de Houkergue (Honkerque).

Porte d'or, à trois cors de sable, posés deux et un.

(B^au de Bergues, p. 483, n° 88. — P. 453-2).

La terre et seigneurie de *Houtkerque*, au terroir de Bergues, dit De L'Espinoy (p. 238), fut aux anciens seigneurs d'Hondescote, puis à ceux de Hornes. Elle fut érigée en comté par Charles-Quint. Elle porte d'or, à trois cornets de gueules, liés et garnis d'or,

La seigneurie et comté d'*Houtkerque* avait bailli, greffier, échevins, haute, moyenne et basse justice, et mouvait du Péron de Bergues *(Recherches sur Bergues*. L. De Baecker. p. 165).

Beaucoup d'armoiries de Flandre portent trois cornets. Ceux décrits par De L'Espinoy ne sont pas conformes à ceux d'Houtkerque ci-dessus. On les trouve tout à fait pareils dans l'écusson d'une seigneurie de Crombeke, en la châtellenie de Furnes. Voir encore, pour d'autres comparaisons, les écussons de nos n°s 41, 58 et 110.

Les coutumes d'*Houtkerque* ont été imprimées, en flamand, à Gand, 1643, in-4° (*Annales du Comité Flamand*, p. 308).

Le 26 Novembre 1700, l'*Armorial* a enregistré (p. 1179, n° 190) l'écusson de F. Mariaval, pasteur d'*Houtkerque.*

47. La Seigneurie de Jumelle dedans le Nord-Berquin (Berguin).

Porte d'argent à deux jumelles de gueules.

(B^au de Cassel, p. 1241, n° 168. — P. 434-2).

L'écusson dépeint au vol. F 12 de l'*Armorial* est de gueules à deux jumelles d'argent; précisément le contraire de la description donnée au vol. X 12. Nous ne saurions trancher la question, ni dire lequel est le vrai. Toujours est-il qu'il y a deux jumelles dans les armoiries de la seigneurie de *Jumelle*. Ce sont donc bien là ce qu'on appelle des armes parlantes.

Située dans le Nord-Berquin, et enregistrée au bureau de Cassel, il n'est pas possible d'appliquer à la seigneurie de *Jumelle*, une terre que nous avons vue nommée la ferme de la *Jumelle* au territoire de Pitgam, canton de Bergues; peut-être, avaient-elles autrefois quelques rapports de propriété ou de juridiction féodale?

48. La Seigneurie de Kerkove.

Porte tranché d'or et d'azur, à trois coquilles, deux en chef et une en pointe, de l'un en l'autre.

(B^{au} de Cassel, p. 1244, n° 185. — P. 438-2).

Kerkhof ou *Kerkhove*, est le nom flamand des cimetières qui entouraient autrefois les églises. Il y a donc partout des Kerkhofstracte, et nous ne saurions appliquer précisément à la seigneurie de *Kerkhove* toutes les appellations de ce nom que nous avons vues sur les anciennes cartes de nos arrondissements. Toutefois, il y avait une petite seigneurie de ce nom enclavée dans la ville même d'Hazebrouck; ce serait peut-être bien la nôtre (Voir au paragraphe de cette ville 118)?

49. La Seigneurie de Kovestouve (Kouestoure).

Porte d'or, à un sautoir de gueules, chargé de cinq coquilles d'argent.

(B^{au} de Cassel, p. 1234, n° 126. — P. 424-2).

Il est difficile de rien préciser sur une seigneurie dont le nom est si étrangement défiguré. Il y a un quadestade (quadestraete) dans la châtellenie de Cassel, dit Sanderus (II. 450). Il y avait une seigneurie de Westhove, appartenant à M. Lenglé, greffier pensionnaire de Bailleul, en 1782. Mais celle-ci est-elle de Cassel, ou de Bailleul? Faisons comme d'Hozier, pour les armoiries de Jean Bart, et remettons celles de *Kovestouve, à expliquer.*

50. La Seigneurie du Lardier.

Porte d'azur, à trois lardoires d'or, posées deux et un.

(B^{au} de Bergues, p. 1228, n° 215. — P. 415-4).

Cette seigneurie avait des armes parlantes, s'il en fut jamais. Elle était soumise à la juridiction de la cour du Péron de Bergues (L. De Baecker. *Recherches sur Bergues*, p. 106).

« Il y a des fiefvez, dit D'Oudegherst (p. 295), qui sont officiers
» héritables du conte, pour la justice, pour le demaine, pour la
» guerre. Pour le dommaine se nomment *hoofredenaers*, qui sont

» recheveurs héritables du conte, aucuns pour les grains, aucuns « pour les chairs, etc., si comme l'espier, le *lardier* et autres.»

M. Ed. Le Glay (*Hist. des Comtes de Flandre*, tome I, p. 220) cite, d'après un cartulaire oblong, conservé aux *Archives de Lille*, que, parmi les officiers héréditaires subalternes, était le *lardier* qui fournissait à l'hôtel du comte, tourbes, anguilles, sel, œufs et poissons.

Notre seigneurie du *lardier* était probablement une de celles désignées par D'Oudegherst et par le cartulaire.

51. La Seigneurie de LEDRECELLE.

Porte d'azur, à une bande d'argent, chargée de trois merlettes de sable.

(B^au de Cassel, p. 1245, n° 195. — P. 440-5).

Rodolphe de *Lederzeele* accompagna le comte Robert de Jérusalem à la première croisade en 1096 (*Histoire des Comtes de Flandre*, Ed. Le Glay, tome I, p. 229).

Voir nos réflexions sur les Merlettes (*Introduction*).

Baudouin de *Lederzeele* appose son scel en 1142 à des lettres de Thierry d'Alsace.

Le comte Fernand et la comtesse Jeanne accordent des priviléges à Lederzeele en 1232 (De Baecker, les *Flamands de France*, p. 40).

A la page 1241, n° 166 de l'*Armorial*, on trouve inscrites les armoiries de Pierre Petit, pasteur de *Lederzeele*, sous la date du 17 juin 1701.

51 (bis) La Seigneurie de LESDEINGHEM.

Voir: *Baronnie* (26).

52. La Seigneurie de LIBARSBRUGHE.

Porte de gueules, à une rivière d'argent, passant sous un pont d'or.

(B^au de Cassel, p. 1249, n° 215. — P, 447-4).

Cette seigneurie était située entre Hazebrouck et Cassel, ainsi qu'on peut le voir dans Sanderus (Tome 1, p. 358).

Il y avait, avant la Révolution, dans la châtellenie de Bailleul, une seigneurie de *Libbe*. C'est peut-être la même dont il est ici question.

53. La Seigneurie de LIGNIERÈS DEDANS ZERAN.

Porte d'or, à un chevron d'azur, accompagné de trois roses de même, deux en chef et une en pointe.

(Bau de Cassel, p. 1245, n° 194. — P. 440-4).

L'*Armorial* a enregistré, p. 1243, n° 179, les armoiries de Jacques Boudenoot, bailly de *Zeren*.

En 1782, le sieur De Mersseman était bailly pour la Vierschaere de *Zeren*, réunie à la Cour de Cassel, depuis 1774.

54. La Seigneurie de LILLE.

Porte d'or à une épée de sable posée en bande, la pointe en haut, accompagnée de deux aigles de même, un en chef, un en pointe.

(Bau d'Ypres, p. 1068, n° 143, — P. 372-4.)

Il y avait, dans la châtellenie de Bailleul, une seigneurie de *Lillemont*, appelée en flamand *Rysselberg*, dont le nom se retrouve encore dans quelques localités du canton de Bailleul. C'est certainement de cette seigneurie qu'il s'agit dans l'appellation de *Lille* ci-dessus.

(Voir : la Seigneurie du *Franc-de-Lille*, 38).

55. La Seigneurie de LINDEN.

Porte d'or, à un aigle naissant d'azur.

(Bau de Cassel, p. 1242, n° 175. — P. 436-1.)

Nous voyons, sur la carte du pays, *Lynde*, ou Til, entre Blaringhem et Staple.

Lynde est aujourd'hui une petite paroisse du décanat d'Hazebrouck, près de Walscapple, dit Sanderus (I. 358).

On trouve, à l'armorial de D'Hozier, p. 1228, n° 94, les armoiries enregistrées du bailli de *Linde*, Eugène De Pape.

Guillaume de Lynde, chevalier de la châtellenie de Cassel, fut de ceux qui partirent de Flandre pour la troisième croisade, 1188 à 1195 (*Noblesse de Flandre et d'Artois*, 1843, p. 79).

56. La Seigneurie du GRAND MALLENBOURG, scituée en Flandre.

Porte d'argent, à un chevron d'azur, accompagné de trois molettes de sable, deux en chef et une en pointe.

(B^au^ de Dunkerque, p. 1062, n° 160. — P. 365-5).

Le grand et le petit Mallembourg sont deux terres situées entre le hameau de Coppenaxfort et le village de Craeywick.

57. La Seigneurie de MERVILLE.

Porte d'azur, à un château sommé de trois tours d'or.

(B^au^ d'Ypres, p. 1159, n° 274. — P. 503-4).

Il s'agit de *Merville*, arrondissement d'Hazebrouck, dont le chapitre de St Amé, à Douai, était seigneur et décimateur dans toute sa dépendance. Cette collégiale y fut fondée par St-Maurant, vers 690. Les ravages des Danois et des Normans obligèrent les chanoines de se réfugier à Douai, vers l'an 870, où ils restèrent établis (*Cameracum*, p. 106).

Voir: La Ville de *Merville* (120).

58. La Seigneurie de MERES (la Paroisse de MERES, Seigneurie appartenante à Guillaume-Dominique-Ignace de Corteville).

Porte d'argent, à trois cornets de sable.

(B^au^ d'Ypres, p. 202, n° 14. — P. 90-1).

Nous rangeons cette seigneurie parmi les localités de nos arrondissements flamands, persuadé qu'il s'agit de *Merris* du canton de Bailleul. Comme toutes les dépendances de l'ancienne châtellenie de Bailleul, *Merris* a été enregistré au bureau d'Ypres. Sanderus (tome II) l'appelle *Meris, Merens*, *Mernes*.

Les trois cornets de son écusson se retrouvent souvent dans les armoiries flamandes. Nous les voyons de sable sur or, dans celles des seigneurs de *La Hernisse* et de *Houtkerque* (41 et 46), et dans celles du village de Meteren (11°). Elles sont de gueules sur or dans celles de la seigneurie de *Crombeke*, près de Poperinghe. Enfin, de sable sur argent, pareilles à celles de *Merris*, mais avec une bordure endentée de gueules à l'écusson de Lambert de Briarde, qui était le cadet d'une famille de quatorze enfants, au dire de Faulconnier (tome I, p. 57). *Briarde, Oost-Briarde*, *West-Briarde* étaient aussi des seigneuries de la châtellenie de Bailleul.

En 1782, un sieur Du Corney était député pour la branche de *Merris*, à la châtellenie de Bailleul.

Voir : *Annales du Comité Flamand*, I, p. 267, n° 27.

59. La Seigneurie de MESSEN EN ENCKT (EN EUCKT).

Porte de sable, à huit étoiles d'or en orle.

(B[au] de Cassel, p. 1234, n° 127. — P. 424-3).

Tout ce que nous pouvons conjecturer sur cette seigneurie, dont les noms nous semblent étrangement défigurés, c'est qu'il s'agit peut-être d'*Eecke* dans le mot *Enkt.*

D'Oudegherst (p. 294 v°) indique bien une localité du nom de *Messen*, sortissant à la cour féodale du comte à Bruges. Mais il n'est guère probable que ce soit notre *Messen* qui, sans doute, était situé au territoire de Cassel, puisqu'il allait s'y enregistrer, en 1701. Il aurait eu à traverser les châtellenies d'Ypres et de Furnes avant d'atteindre à Bruges, siége de sa juridiction, qui, d'ailleurs, n'était pas, en 1701, sous la domination française.

60. La Seigneurie de MILAN ZENNEGAEMS (ZENNEGAEM, châtellenie de Bourbourg).

Porte de gueules, à un chef d'argent, chargé de trois merlettes de sable, écartelé d'azur à cinq pointes ou quilles d'or, posées deux, une et deux, contr'écartelé d'azur à une molette à huit pointes d'or.

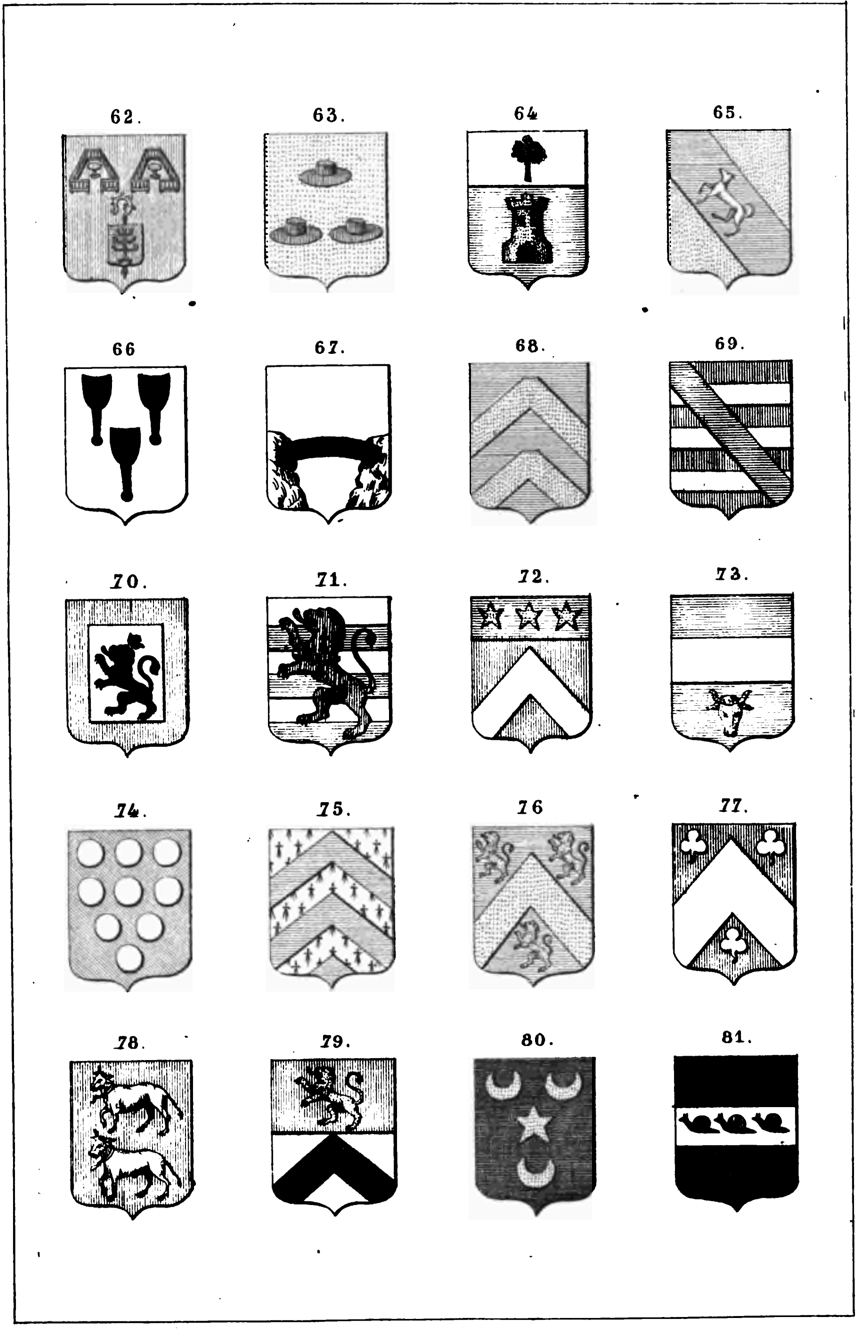
(B[au] de Bergues, p. 489, n° 102. — P. 453-5).

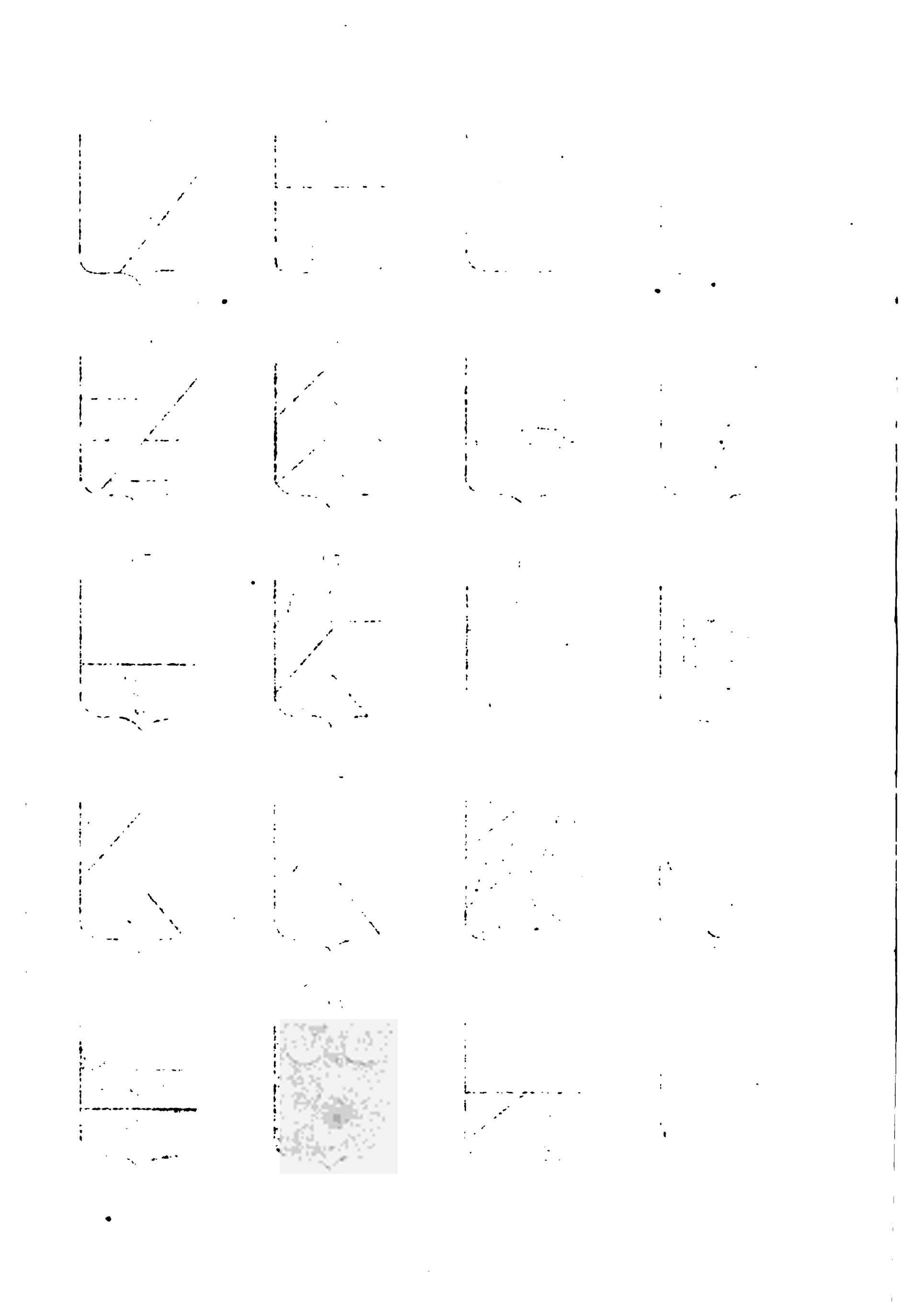
Il s'agit ici de la commune de *Millam*, au canton de Bourbourg. M. Ed. de Coussemaker a mentionné au volume des *Annales du Comité Flamand* (1853-54, p. 255), l'inscription relevée, dans l'église de *Millam*, sur la pierre sépulcrale du sieur Antoine Coolen, mort le 20 Décembre 1702, en son vivant bailli de la seigneurie de *Millam* et *Zinneghem*.

Voir ci-après la Seigneurie de *Zenneghem* (87).

Le 27 Février 1699, Philippe De Coopman, pasteur de *Millam*, faisait enregistrer ses armoiries à l'*Armorial*, où elles figurent p. 702, n° 144.

61. La Seigneurie de MORTSESTICH (châtellenie de Bourbourg, pour la haute justice).


62.
63.
64
65.
66
67.
68.
69.
70.
71.
72.
73.
74.
75.
76
77.
78.
79.
80.
81.



Porte écartelé, au premier et quatrième emmanché en face d'or et d'azur de dix pièces, au deuxième et troisième d'or à une quintefeuille de sable, et sur le tout d'argent, à une face de gueules, accompagné de sept mouchetures d'hermines, rangées quatre en chef et trois en pointe.

(B^{au} de Bergues, p. 700, n° 137. — P. 454-3).

En 1759, Philippe de Stapens, seigneur de *Mortsestich*, était échevin de Bergues; en 1763, il en était bourguemaître (*Recherches sur Bergues*, p. 127).

61bis La Seigneurie de Nieppe-Eglise.

Voir: *Juridiction* (99).

62. La Seigneurie d'Oost et West-Vieschare (Vieschare).

Porte de gueules, à deux tables rondes, chacune sur un pied d'estail d'or, rangées en chef, et chacune enfermée dans une barrière quarée en perspective et ouverte par le devant de même, et en pointe un écusson d'or, chargé d'un créquier de gueules, et orné d'une crosse d'or passant derrière l'écusson.

(B^{au} d'Ypres, p. 1073, n° 180. — P. 377-5).

Il y a erreur dans l'ortographe du mot qui doit être *Vierschaere*. Voir ci-après aux *Justices*, etc.

63. La Seigneurie Dopphomme (de Dopphomme).

Porte d'or, à trois chapeaux de gueules, malordonnés.

(B^{au} de Cassel, p. 1241, n° 169. — P. 434-3).

Nous n'avons aucun indice qui nous permette de fixer où cette seigneurie était située.

64. La Seigneurie d'Oudenhouve.

Porte d'azur, à une tour d'or et un chef d'argent, chargé d'un arbre de sinople.

(B^{au} de Bergues, p. 1226, n° 208. — P. 414-1).

Nous n'avons recueilli aucun renseignement sur cette seigneurie, qui devait être dans le voisinage de Steenvoorde, si nous en croyons une carte de Sanderus (tome I. p. 358).

65. La Seigneurie de PENHOF.

Porte d'or, à une bande d'azur, chargée d'une levrette d'argent.

(B^au de Bergues, p. 1226, n° 207. — P 113-5.)

Une propriété, dite *Peenhof*, est indiquée sur les cartes du pays, entre Zegerscappel et Bollezeele.

La figure, représentée sur la bande de cet écusson, est sans doute une galanterie du seigneur de *Peenhof*, voué au servage de quelque noble châtelaine.

Les rhétoriciens de la paroisse et comté de Flêtre (*Vleteren*) représentèrent, le 28 Juillet 1765, l'*Installation de la Confrérie de la Ste-Trinité*, en l'honneur du comte B.-P.-F. De Wignacourt, seigneur de *Peenhof* et autres lieux, seigneur domanial de la ville et châtellenie de Cassel (*Les Flamands de France*, 215).

66. La Seigneurie de PILLAC (PELLAC), à Brughe.

Porte d'argent, à trois pelles de sable, posées deux et un.

(B^au de Cassel, p. 1233, n° 121. — P. 122-5).

Cette seigneurie, comme toutes celles dont nous donnons les écussons, était située en plein pays flamand. Son nom devait, de façon ou d'autre, se ressentir de son origine. Comment se fait-il que les figures de son blason soient des *pelles*? mot français qui n'a pas, que nous sachions, d'équivalent consonnant dans la langue flamande. Peut-être, dans le patois local, le mot *pelleke* était-il usité pour désigner une *pelle*. En somme, nous soupçonnons les commis français de D'Hozier d'être intervenus là, pour conseiller l'adoption d'un écusson d'armes parlantes, selon eux.

66 bis La Seigneurie de PITGAM.

Voir: *Paroisse* (108).

67. La Seigneurie de PLANCQ (châtellenie de Bourbourg, pour la haute justice).

Porte d'argent, à deux rochers au naturel, mouvans du bas

des flancs, supportans une planche de sable formante un pont.
(B^{au} de Bergues, p. 698, n° 131. — P. 454-2).

La terre et seigneurie de *Planques* gisant au village de Loon, châtellenie de Bourbourg, est tenue en fief du roy de France, à raison de son *Gyselhuys*, audit Bourbourg. Elle appartenait à Madame de Vendôme, en 1496 (De L'Espinoy, page 526).

Sanderus nous apprend aussi que *Planques* est près de Loon (*Flandria Illustrata*, tome II).

Le seigneur de *Planques*, lit-on encore dans De L'Espinoy, portait d'argent au lion de sable, membré et billetté de gueules. Quoiqu'il soit très-fréquent que les seigneurs eussent d'autres armoiries que les seigneuries, cependant, attendu la bizarrerie de l'écusson de *Plancq*, nous sommes fort tenté de supposer que, n'ayant pas retrouvé leurs anciens titres, les intéressés de 1699 auront inventé un écusson de fantaisie, composé soi-disant en armes parlantes.

68. La Seigneurie de Plancq et Simpleton.
Porte d'azur, à deux chevrons émoussés d'or.
(B^{au} de Cassel, p. 1248, n° 213. — P. 447-2).

Le petit-fils de l'amiral de Flandre Gérard van Meckeren, Georges de Masin, se maria, le 1er Août 1630, à la fille du seigneur de Boesinghe, *Sampletum*, *Plancques* et autres lieux (*Histoire de Boesinghe*, par l'abbé Van de Putte. 1846, p. 78).

Voilà certainement une trace de notre seigneurie de *Plancq et Simpleton*. Nous n'en avons point recueilli d'autre. Nous ferons seulement la remarque que les deux chevrons de son écusson pourraient bien avoir un rapport avec la réunion des deux seigneuries.

Voir : la Seigneurie de *Belincourt* (32).

69. La Seigneurie de Ravesbergue (Ravesberg) à Bourbourg.
Porte de gueules, à trois faces d'argent, et un cotice d'azur brochant sur le tout.
(B^{au} de Bergues, p. 1227, n° 213. — P. 415-2).

Cette seigneurie remonte sans doute au même temps où fut fondée l'abbaye. La dame de Ravensberg, qui vint d'Allemagne établir une communauté religieuse au pays de Flandre, y sera venue accompagnée de quelque seigneur de son liguage, auquel aura été attribuée la seigneurie qui porte le nom de leur pays d'origine.

D'Oudegherst nous apprend que cette seigneurie sortissait à la cour féodale de Bourbourg (p. 294 v°).

On voit dans l'église de Merckeghem une dalle tumulaire de Philippe Ytzweire de Nort-Berquin, bailli de la baronnie de *Ravensberg*, au XVIIe siècle (*Les Flamands de France*, p. 281).

La commune de Cappellebrouck a conservé quelques traces de la seigneurie de *Ravensberg*. On y connaît un canton de ce nom, et un champ dit de *Ravensberg*. Un autre quartier s'appelle le *Montefort*, par allusion sans doute à la montée de la colline du *Ravensberg*.

70. La Seigneurie (le Fief et la Seigneurie) de St-Donas.

Porte de gueules, à un écusson en bannière d'argent, chargé d'un lion de sable, couronné de même, et lampassé de gueules.

(B^au d'Ypres, p. 205, n° 31. — P. 90-3).

Le magistrat de la prévôté de *St-Donat*-lez-Bailleul, renouvelé le 7 Août 1758, de la part de l'évêque de Bruges, seigneur de ladite prévôté, se composait de sept échevins et un greffier.

En 1782, c'était un sieur P. Thery qui en était bailli (*Calendrier de Flandre*, 1783).

71. La Seigneurie de Estunvorde (Estimvordes).

Porte facé d'argent et d'azur de six pièces, à un lion de gueules, brochant sur le tout.

(B^au de Cassel, p. 1230, n° 105. — P. 418-4).

Gui d'*Estenforde* figure parmi les chevaliers qui assistèrent, en 1106, à la dédicace de l'église d'Arrouaise, en Artois (*Noblesse de Flandre et d'Artois*. Roger, p. 122).

On voit, dans une charte de 1123, le nom d'un Widon de *Steinfort* (Miræus. I. 374).

De L'Espinoy (p 317) parle de cette seigneurie en ces termes : Le bourg, terre et seigneurie de *Steenforde* lez-Cassel. — Les seigneurs de *Steenforde*, de la famille de *La Brique*, portent de sinople à trois cygognes d'argent au naturel. — Les seigneurs de *Steenforde* l'étaient en même temps de *Hofflande* (44).

Messire Pierre de Bailleul, seigneur d'Eecke, *Steenvoorde*, Schoonewalle, etc., chevalier de la Toison d'or, qui avait épousé Philippine *De Bricque*, était père de Barbe de Bailleul, qui fut la 26e abbesse de N.-D. de Bourbourg (3), et qui mourut, âgée de 55 ans, le 18 Septembre 1603 (*Cameracum*. 253).

Les rhétoriciens de Steenvoorde jouèrent, le 23 Août 1772, le *Triomphe de Charles VI d'Autriche*, en l'honneur du marquis de La Viefville et de *Steenvoorde*, seigneur de la ville de *Watten*, *Wulverdinge*, etc. (*Les Flamands de France*. 216).

72. La Seigneurie de STIENBURG en STIENNE.

Porte de gueules, à un chevron d'argent, et un chef cousu d'azur, chargé de trois étoiles.

(B^{au} de Bergues, p. 1228, n° 216. — P. 415-5).

Il s'agit d'une seigneurie qui était instituée au territoire de *Steene*. Nous avons trouvé, à l'*Armorial*, les armoiries de Jacques Zylof, seigneur de *Steenbourg*, d'Obigny, et celles d'Anne-Marie De Bacqueleroy, sa femme, enregistrées à la date du 13 Septembre 1697, p. 214, n° 20. Ces armoiries ne sont pas conformes à celles de la seigneurie; mais ceci se rencontre fréquemment, et il ne peut faire doute que la famille Zylof, considérable et considérée dans le pays, ne possédât la seigneurie de *Steenbourg*. Cette famille existe encore de nos jours et le vieux château de Steene est toujours sa propriété. Au temps jadis, Steene relevait de la cour féodale du Péron de Bergues; aujourd'hui, la terre, le château, les propriétaires, ne relèvent plus, comme tout le monde, que de la justice commune.

On voit figurer le nom d'Hugo de *Steene* dans une charte de 1165 (Mirœus, I, 705).

En 1638, un seigneur de *Steenbourg*, Vigoreux de Rappe, était bourgmaître de Bergues. En 1676, c'était un autre seigneur de *Steenbourg*, du nom de Charles Levaillant, qui l'était. En 1682, ce fut Jacques Zylof, dont nous venons de parler. En 1688, encore un Zylof, sans doute le même. En 1712, un Floris Zylof. Enfin, en 1767, un autre Floris Zylof était encore bourguemaître de Bergues (*Recherches sur Bergues*, L. De Baecker).

L'*Armorial* nous donne, à la date du 17 Novembre 1700, page 1177, n° 162, les armoiries du pasteur d'*Estienne*, Frédérick Joys. Le *Cameracum* cite comme pasteur de *Steene*, de 1688 à 1705, F. Leys. Connaissant l'incorrection habituelle des noms, dans D'Hozier, ces deux noms s'appliquent évidemment pour nous au même personnage.

73. La Seigneurie de STIENNE en STIEMBECK.

Porte d'azur, à une face d'argent, chargé en pointe d'un massacre de bœuf d'or.

(B^{au} de Cassel, p. 1246, n° 200. — P. 444-2).

Peut-être le massacre de bœuf qu'on voit dans la pointe de l'écusson ci-dessus a-t-il quelque rapport avec les armes de la seigneurie de *Boore* (34).

Il est question, sans doute, ici, de *Thiennes* en *Steenbecque*. Car, André Goidou, qui fut pasteur à *Thiennes*, de 1692 à 1700, suivant le *Cameracum* (p. 442), est indiqué à l'*Armorial*. où ses armoiries furent enregistrées le 17 Juin 170:, p. 1244, n° 187, sous le nom de Goudou, et en qualité de pasteur d'*Estienne*.

Un seigneur de *Thiennes* fut tué à Azincourt, 1415 (*Noblesse de Flandre et d'Artois*. Roger. 1843, p. 174).

Jacques de *Thiennes*, seigneur de Castre (109), fut conseiller et chambellan des empereurs Maximilien et Charles-Quint (Idem. p. 327).

74. La Seigneurie de STRACELLE.

Porte de sinople, à neuf besans d'argent posés trois, trois, deux et un.

(B^au de Cassel, p. 1240, n° 161. — P. 432-3).

On peut voir à la note sur la seigneurie de *Flêtre* (36), que les seigneurs de *Flêtre* étaient en même temps seigneurs de *Strazeele*. Les besans qu'on voit à l'écusson de cette dernière seigneurie indiquent une origine qui date des croisades. En effet, on voit un Chrétien de *Straeelles* qui figure déjà, dans une charte de Thierry d'Alsace (1160). Voir les *Flamands de France* (p. 49).

75. La Seigneurie de TERDEGHEM.

Porte chevronné d'hermines et d'azur de six pièces.

B^au de Cassel, p. 1244, n° 188.—P. 439-1).

La terre et seigneurie de *Terdeghem* lez-Cassel, dit De L'Espinoy (*Recherches des Antiquitez et Noblesse de Flandre*), a appartenu à Eustache de Quienville (Hondeghem), qui était gentilhomme du roi Charles VI, en 1411. Il portait d'azur, à trois roses d'argent.

Cornil Van Jnglante, bailly de *Terdeghem*, eut ses armoiries inscrites à l'*Armorial* de D'Hozier, page 1239, n° 157, le 17 Juin 1701.

76. La Seigneurie de TEVERN-DE-VINCKEN (TEREMDERMEKEN).

Porte d'azur, à un chevron d'or, accompagné de trois lions de même.

(B^au de Bergues, p. 1179, n° 189. — P. 568-1).

C'est encore ici un nom défiguré; nous croyons cependant pouvoir y reconnaître *Taverne de Vinckhof. Vinckhoff* est une localité que nous avons trouvée indiquée, près d'Uxem, vers les Moëres, sur la carte du gouvernement de Bergues, dans le recueil dit le Grand Beaulieu.

Un sieur Vernimmen de *Vinckhof* figure comme conseiller pensionnaire à Bergues, et conseiller de la cour féodale du Péron, dans un *Calendrier de la Flandre*, de 1783.

Quant au nom de *Taverne*, c'est celui d'une famille très-nombreuse, dont tous les membres étaient qualifiés, et ont figuré dans les emplois les plus honorables du pays, aux années qui précédèrent la Révolution.

Il y avait *Taverne de Vinckhof*. — *Taverne* de Coudecasteele et de St-Antoine, procureur-syndic à Dunkerque, en 1782 (35). — *Taverne* de Vieille-Eglise et de l'Ypreau, qui était subdélégué de l'intendant à Dunkerque, en 1787.—*Taverne* de Mont-d'Hyver.— *Taverne* de Renescure. — *Taverne* de Nieppe, échevin de Dunkerque en 1782; il était adjoint au subdélégué de 1787.

Nous connaissons une gravure, représentant une vue de Dunkerque du côté de la mer, tirée, est-il dit, du cabinet de M. *Taverne*, de Renescure, gravée par Duflos, d'après Royer, et dédiée à S. A. R. le duc de Penthièvre, par *Taverne*, de Mont-d'Hyver. Celui-ci a signé plus tard un écrit sur la franchise de Dunkerque, ancien mousquetaire de la garde du roi, député de la noblesse, etc.

77. La Seigneurie de TREVELANDE en HOUKERQUE.

Porte de gueules, à un chevron d'argent, accompagné de trois treffles de même, deux en chef, un en pointe.

(B^au de Bergues, p. 1226, n° 202. — P. 412-5).

Le nom de *Terweland* indiquerait ici une terre consacrée à la culture du froment.

La seigneurie de *Terrelandt*, avec juridiction foncière, appartenait au doyen et chapitre de St-Pierre, à Cassel, et ressortait à la cour féodale du Péron de Bergues (*Recherches historiques sur Bergues*. L. De Baecker, p. 166).

78. La Seigneurie de VICOULIER DE WALSCAPHE PICOURT.

Porte de gueules, à deux bœufs d'argent passant, l'un sur l'autre, accolés et clarinés d'azur.

(Bon de Cassel, p. 1248, n° 210. — P. 446-4).

Nous ne nous expliquons pas la dénomination de cette seigneurie. *Vicoulier* suppose peut-être le mot *Vicomté ; picourt* n'a aucun sens pour nous ; *Walscaphe* seul serait bien *Waelscappel* (Walloncappel) mal ortographié.

Les figures naturelles de cet écusson nous semblent devoir s'appliquer à des propriétés où les prairies favorisaient l'élève des bestiaux. On voit sur une pierre tumulaire noire (1636) dans la chapelle de la Vierge de l'église de Walloncappel, au milieu de nombreuses armoiries des familles flamandes les plus illustres du pays, celles des *Vacquerie*. Ce nom de famille a peut-être quelque rapport avec les bœufs de l'écusson de *Walscaphe?*

79. La Seigneurie de VICTRETRIN.

Porte de gueules, à un lion d'or, coupé d'argent à un chevron de sable.

(Bon de Bergues, p. 1226, n° 205. — P. 413-3).

Nous ne savons à quelle localité appliquer le nom de *Victretrin*, c'est évidemment une ortographe défigurée.

80. La Seigneurie de LA VOSTINE.

Porte de sable, à une étoile d'or, accompagné de trois croissans de même, deux en chef et un en pointe.

(Bon de Cassel, p. 1245, n° 192. — P. 439-5).

Sans doute le nom de cette seigneurie doit s'écrire LA WOESTINE

Les croissants de l'écusson indiquent une origine du temps des croisades. L'abbaye de *La Woestine* (5) en offre aussi des indices dans ses coquilles.

La seigneurie de *La Woestine*, mentionnée par De L'Espinoy (p. 127), ne saurait être confondue avec celle-ci, puisqu'il ajoute qu'elle était une baronnie au quartier de Bruges.

Le chevalier Robert de *La Wastine* est désigné procureur des échevins de Bergues dans des lettres de grâce du roi Philippe, du 10 Mai 1309. Le sire de *Wastine* est l'un des garants d'un accord passé entre Jeanne de Bretagne, dame de Cassel, et le comte de

Flandre, suivant lettres du roi, du 19 Février 1332 (*Mém. de la Société Dunkerquoise*, II, p. 384 et 386).

81. La Seigneurie de VRAYLAUDE (VRAYLANDE).

Porte de sable, à une face d'argent, chargée de trois escargots de gueules.

(Bau de Bergues, p. 1226, n° 206. — P. 413-4).

En Juin 1251, la comtesse Marguerite eut un différend avec le chapitre de St-Omer, au sujet de la juridiction et du domaine des hôtes de cette église demeurant à *Rexpond*, dans la terre appelée *Vryland*, sous la keure et la vierschaere de Bergues (Inventaire Godefroy, tome II).

Une portion du village de Westcappel fut érigée en fief, en vertu de lettres-patentes accordées à Bruges, le 11 Janvier 1478, par Maximilien d'Autriche et Marie de Bourgogne à Louis Duernaghel, seigneur de *Vroylande*. En 1502, l'archiduc Philippe donna ce fief, suivant Gramaye, à Denys de Morbèque, son conseiller et chambellan (*Les Flamands de France*, par L. De Baecker, p. 329).

La seigneurie de *Vryland*, à Bambeque, avait bailli, greffier, sept échevins, justice basse et foncière, et appartenait aux chanoines et chapitre de St-Omer; elle mouvait du Péron de Bergues (*Recherches hist. sur Bergues*, par L. De Baecker, p. 165).

Nous croyons que tous ces faits se rapportent à la même seigneurie.

82. La Seigneurie de WALHEELT.

Porte d'azur, à une bande d'or, accompagnée en chef d'une molette d'éperon d'argent.

(Bau de Cassel, p. 1247, n° 207. — P. 446-1).

N'ayant aucun indice sur la localité où cette seigneurie pouvait être située, nous nous bornons à faire remarquer que, sans doute, la molette fut ajoutée par le seigneur de *Walheelt* à ses armes, lorsqu'il eut gagné son éperon par quelque exploit remarquable et qu'il eut été reçu chevalier (*miles*); on sait qu'anciennement les chevaliers (cavaliers) ne portaient qu'un éperon. Il faut lire à ce sujet les relations de la célèbre bataille de Courtrai, dite des Eperons.

83. La Seigneurie de Weerschelst.

Porte face d'argent et de gueules de six pièces, à un lion de sable brochant sur le tout.

(Bau de Cassel, p. 1245, n° 193. — P. 440-3).

L'ortographe vicieuse donnée à presque tous les noms flamands dans l'*Armorial* de D'Hozier, nous fait douter si *Weerschelst* ne serait pas une seigneurie de Meershelst, que nous savons avoir existé en *Oost-Briarde.*

84. La Seigneurie de Weuerdinghe (Wlverdinhe).

Porte d'hermines, à un pairle d'azur.

(Bau de Cassel, p. 1246, n° 198. — P. 443-5).

Nous n'avons aucune notion sur cette seigneurie; nous nous bornons à en rectifier le nom mal ortographié par les commis de D'Hozier. Il s'agit, sans nul doute, du petit village de *Wulverdinghe*, au canton de Bourbourg. D'après la racine étymologique, on pourrait croire que ce lieu aurait été la résidence d'un louvetier, d'un préposé à la louveterie du prince.

Le marquis de La Viefville et de Steenvoorde était seigneur de *Wulverdinghe* en 1772 (*Les Flamands de France*, p. 216).

Le pasteur de *Wulverdinghe*, François Tristran, fit enregistrer ses armoiries à l'*Armorial.* On les y trouve p. 1239, n° 156, à la date du 17 Juin 1701.

85. La Seigneurie de Wick en Bierne (Châtellenie de Bergues, pour sa moyenne justice).

Porte d'argent, à un aigle de gueules, béqué et armé de sable, et accompagné de trois étoiles à six raies de gueules, deux en chef et une en pointe.

(Bau de Bergues, p. 707, n° 159. — P. 455-1).

Est-il question ici du petit village même de *Bierne*, situé aux portes de Bergues, ou d'un hameau en dépendant? Pourquoi, d'ailleurs, cette addition du nom de *Wick* (en *Bierne*) qui nous est aujourd'hui tout à fait inconnu? Faudrait-il lui donner l'étymologie ambitieuse du *Vicus* latin, que plusieurs attribuent à des noms de nos localités en *Wick?* (*Les Flamands de France*, p. 37). Ce sont des questions que nous laissons à d'autres à décider. A Maestricht, le quartier Outre-Meuse s'appelle le *Wick*, et c'est sans doute dans le même sens.

Nous trouvons, dans Moréri, que Wautier IV, seigneur de Hallewyn, qui mourut le 8 Octobre 1441, avait épousé Jacqueline de *Wich*, dame de West-Cappel, fille de Martin, seigneur dudit lieu. Cette qualification est peut-être applicable à notre seigneurie de *Wick en Bierne?*

Un Jacques *De Vick* était poort-meester de Bergues, en 1526 et 1531. Un autre *De Vick* en 1550 et 1556. Un Henri *De Vicq* le fut en 1567, 1570, 1572 et 1576.

Un Charles *Van Bierne* fut également poort-meester à Bergues, de 1583 à 1586; bourgmaître en 1590, 1595, 1603 et 1607. (*Recherches sur Bergues*, p. 155 à 157).

En 1759, Jacques Baevelaere, seigneur de *Bierenhof*, était un des échevins de la ville de Bergues (*Calendrier de Flandre*).

En 1853, nous avons vu annoncer la vente d'un beau domaine à *Bierne*, connu sous le nom de *Bierenhof.*

Le pasteur de Bierne, en 1699, Robert Gramon, eut ses armoiries inscrites à l'*Armorial*, p. 709, n° 164.

86. La Seigneurie de Winzelle.

Porte d'argent, à une grappe de raisin de sinople, accompagnée de trois feuilles de vigne de même, deux en chef et une en pointe.

(B^{ie} de Cassel, p. 1249, n° 214. — P. 447-3).

Sanderus, au tome II (p. 461), de sa *Flandria illustrata*, donne les armoiries du *Prætorium* de *Winnezele*, d'argent à trois faces de sable, au franc quartier chargé de dix mouchetures d'hermines, posées trois, quatre et trois. Il n'y a là aucun rapport avec la description de l'*Armorial*. Toutefois, nous ne pouvons croire que ces dernières armoiries fussent arbitraires. Elles reposent certainement sur quelque ancien titre local, et dans notre opinion, elles se rattachent à la tradition que très-anciennement la vigne fut cultivée dans nos contrées (Derode. *Hist. de Lille*, I. 56).

Si le nom de *Winnezeele* était isolé, dans le pays, il ne nous viendrait pas à la pensée d'arguer de ce nom pour soutenir cette thèse ; mais, on conviendra qu'elle emprunte une grande force de ce fait qu'on trouve, à peu de distance, sur différents points du territoire : *Wyngaerde*, près d'Houtkerque, *Wyngaerde*, près de Morbèque, et, au-dessus, *Préavin*. On semble ainsi suivre, du nord au sud, une zône qui aurait été propre à la culture de la vigne. Il y a plus bas une *Wyngaerde-Straete* à Bissezeele. Il y a plus haut, *Beauvin*, *Provin*, *Carvin* ; et, devers le territoire belge, *Wynberg*, *Hallewyn*, près de Menin. Ajouterons-nous par singu-

larité, que nous avons trouvé, dans les mêmes environs, un endroit nommé *Dronkaert*?

Enfin, toujours dans la circonscription de *Winnezeele*, on voit, entremêlées dans les ornements sculptés des églises de Bambeke, de Lynde, de Noordpeene, de Boeseghem, un grand nombre de feuilles de vigne et de grappes de raisin (*Les Flamands de France*, p. 266, 272, 285 et 312). On conviendra que de tels rapports autorisent à répudier le pur hasard, et qu'on peut soutenir l'étymologie du vin dans *Wynnezeele*, quand les opinions contraires ne s'appuient que sur le plaisant et paradoxal ouvrage de Degrave (*La République des Champs-Elysées*, tome I, p. 196). Que la vigne fût cultivée en Flandre, cela n'aurait rien en soi de plus insolite que la tradition qui attribue à saint Ansbert (en 683) l'introduction de la vigne en Normandie (*La Ville d'Eu*. D. Lebeuf, p. 15). Mais, au reste, nous ferons remarquer à ceux que cette opinion ne satisferait point, que la grappe de raisin de *Wynnezeele* est blasonnée de sinople, c'est à dire verte, ce qui semble indiquer que le fruit ne mûrissait guère sur nos côteaux.

Un nommé Guérin de *Vinninzieles* figure dans un acte du 18 Juin 1291 (*Archives de Rupelmonde*, n° 593).

87. La Seigneurie de Zenneghem.

Porte d'or, à trois pals de gueules, et un lion de sable brochant sur le tout.

(B^au de Bergues, p. 1227, n° 210. — P. 414-3).

Zinneghem était une vassalerie de la châtellenie de Bourbourg, avec juridiction sur Cappellebrouck, Watten et Millam.

On voit dans l'église de Merckeghem, une dalle tumulaire de Jacques, seigneur de *Zinneghem*, au XVIIe siècle (*Les Flamands de France*, p. 281).

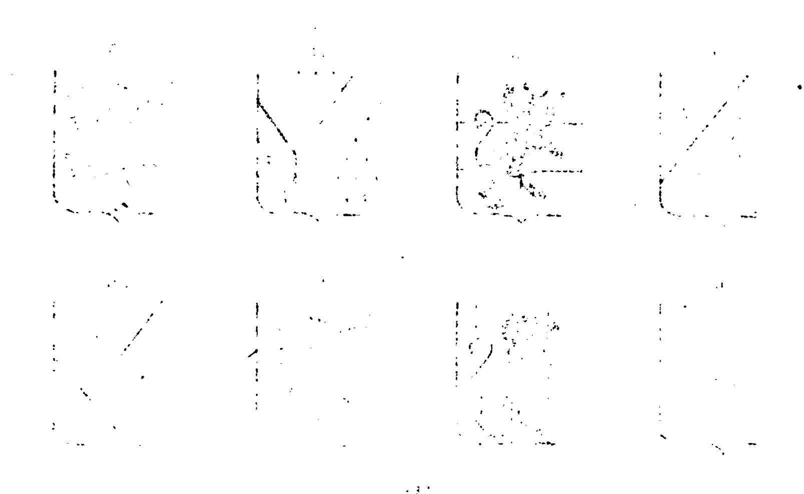
M. Ed. de Coussemaker a signalé dans les *Annales du Comité Flamand de France* (1853-54, p. 256) une inscription tombale, relevée dans l'église de Millam, d'un sieur Lambert Ywels, décédé le 3 Janvier 1736, premier échevin à son tour de la seigneurie de *Zinneghem*.

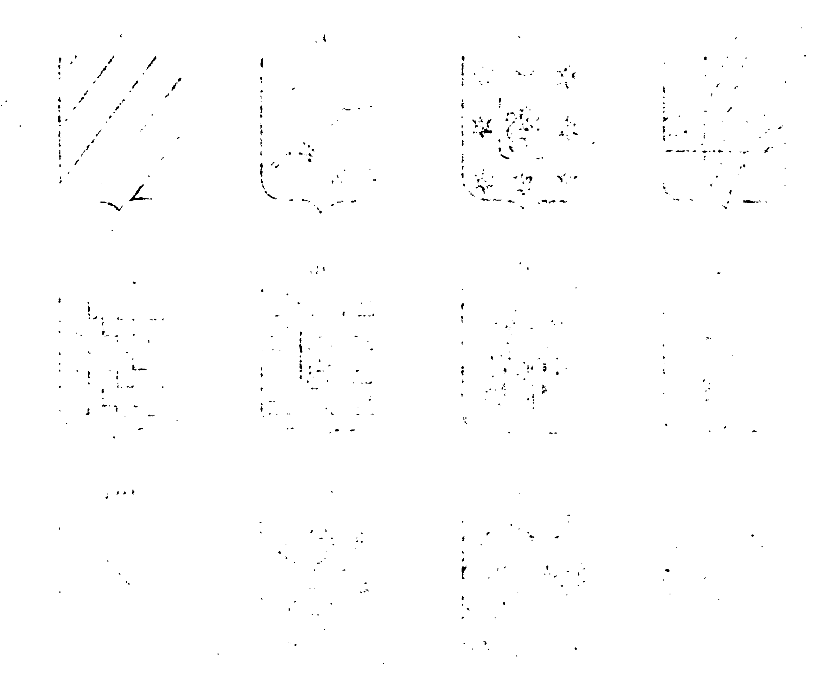
Voir encore à ce sujet la seigneurie de *Millam* et *Zinneghem* (60).

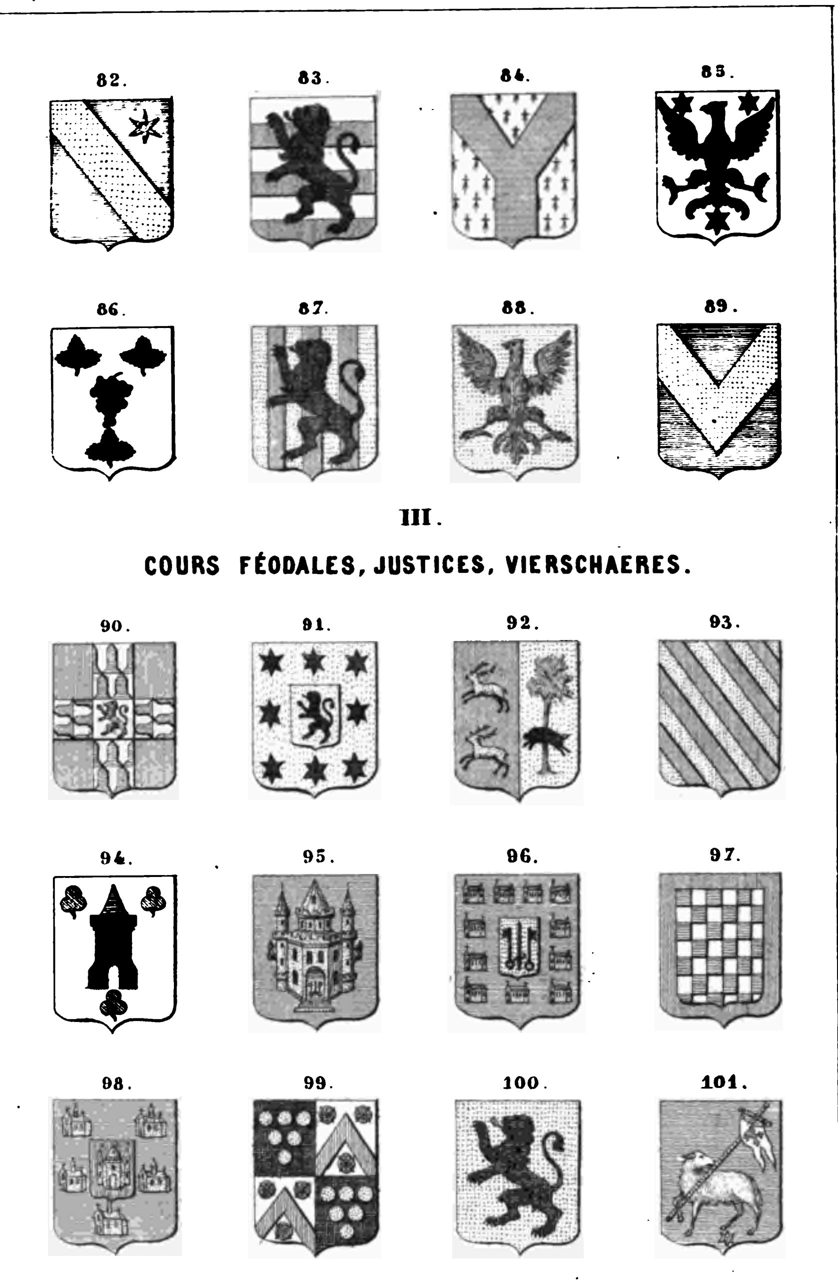
88. La seigneurie de Zuilande en Houkergue.

Porte d'or, à un aigle de gueules.

(B^au de Bergues, p. 1178, n° 186. — P. 367-4).






82.
83.
84.
85.
86.
87.
88.
89.
III.
COURS FÉODALES, JUSTICES, VIERSCHAERES.
90.
91.
92.
93.
94.
95.
96.
97.
98.
99.
100.
101.

M. L. De Baecker mentionne, dans ses *Recherches historiques sur la ville de Bergues* (1849, p. 166), comme dépendant de la juridiction de la cour féodale du Péron de Bergues, une seigneurie de *Swylande* avec justice foncière, appartenant à M. François de St-Omer, à Ypres. Il s'agit probablement de celle dont nous donnons ici les armoiries.

89. La Seigneurie de Zuitouvers (Zintouvers)
Porte d'azur, à un chevron renversé d'or.
(Bau de Cassel, p. 1244, n° 189. — p. 439-2).

Nous ne saurions dire précisément où était située cette seigneurie. C'était certainement au territoire de Cassel.

Quant à l'interprétation des noms, nous nous tenons en garde contre les singulières variantes ortographiques des scribes de D'Hozier. Ainsi, suivant que la syllabe initiale de cette seigneurie est écrite par eux, on la classerait dans la catégorie des localités dont les noms se rapportent à la situation topographique, tels que *Zuytpeene, Zud-Berquin*; ou bien dans celle dont les noms dérivent de saints de paroisse, comme *Sint-Jans, Sint-Jooris*.

Nous avons d'ailleurs d'étonnants exemples de l'altération des noms. Ainsi, à Cassel même, un terrain, situé sur la place, s'était de tout temps appelé *Gods-Acker*, Champ de Dieu, provenant sans doute de quelque institution religieuse ou charitable. Voilà que, depuis 1814, les habitants, sous l'impression que leur avait faite la vue des éclaireurs des armées alliées, ont appelé par consonnance leur champ de Dieu, *Cosacker*, et le nom lui en est resté. (De Smyttère, p. 57). Il est difficile, on le voit, d'expliquer toujours scientifiquement l'origine des noms.

III. COURS FÉODALES, JUSTICES, VIERSCHAEREN.

---

90. La haute justice de la cour féodale de la ville et Châtellenie de Bailleul.

Porte de gueules, à une croix de vair, chargée d'une bannière d'argent, surchargée d'un lion de sable, lampassé de gueules.

(Bau d'Ypres, p. 936, n° 17. — P. 680-1).

Au volume F. 12 de l'*Armorial*, les couleurs de cet écusson nous montrent le lion, non de sable mais de gueules, ce que nous croyons provenir d'une erreur du peintre. La même observation s'applique aux armoiries de la châtellenie de Bailleul (104), qui ont, du reste, beaucoup de rapport avec celles ci-dessus, ainsi qu'avec celles de la ville de Bailleul (111).

A la cour de Bailleul, dit D'Oudegherst (p. 294 v°), sortissent Castre (109), Zoetstede (Doulieu) et autres.

De la cour féodale du roy, à Bailleul, relèvent les dix-huit branches de la châtellenie, l'Ambacht, St-Jeanscappele, Meteren, Merris. Les vassaux nobles ont droit d'entrée ès-assemblées générales de la châtellenie. *(Calendrier de Flandre.* 1760*)*.

91. Le Fief de la cour féodale de Bailleul (la Seigneurie de Fontevisise).

Porte d'or à huit étoiles à six raies de sable, posées en orle, et un lion de même en abyme, renfermé dans un trait aussi de sable formant un écusson.

(B^{au} d'Ypres, p. 673, n° 133. — P. 558-2).

Il y a certainement erreur dans l'ortographe de la seigneurie, signalée au vol. F. 12 de D'Hozier, pour correspondre au fief dont les armoiries sont décrites au vol. X. 12. Nous avons tout lieu de croire qu'il s'agit d'une seigneurie de Fonteyntsche, qui relevait de la cour féodale de la châtellenie de Bailleul (*Archives de Lille*).

92. La Cour féodale de la vicomté de Bergues (moyenne justice).

Porte de gueules, à deux cerfs courant d'or, un sur l'autre, parti d'or à un arbre arraché de sinople, chargé sur le pied d'un sanglier courant de sable, les défences d'argent.

(B^{au} de Bergues, p. 485, n° 92. — P. 453-1).

A la cour de Bergues St-Winoch sortissent, dit D'Oudegherst (p. 294), la vicomté de Bergues, Hondeschote, Drincham, Ogierland, Quienville (Hondeghem) et autres.

93. La Cour féodale de Berkyn Plessy.

Porte d'or à cinq cotices de gueules.

(B^{au} de Cassel, p. 717, n° 8. — P. 444-2).

La seigneurie du *Berquin* et du *Plessis*, dit De L'Espinoy, en ses *Antiquitez et noblesse de Flandre* (p. 329), portait d'or à une bordure de gueules. La différence avec les armoiries de 1698 n'est point dans les couleurs, elle repose sur la substitution des cinq cotices à la bordure de gueules. C'était Florent de Griboval, et, en 1630, Antoine de Griboval, qui était titulaire de cette seigneurie, partagée aujourd'hui en vieux et neuf Berquin, ou en nord et sud Berquin, dans les cantons de Bailleul et de Merville.

94. La Cour de BROUCKERQUE (châtellenie de Bergues, pour sa moyenne justice).

Porte d'argent, à une haute tour crénelée de trois pièces de sable, pavillonnée d'azur, et accompagnée de trois treffles de sinople posés deux en chef et un en pointe.

(B^au de Bergues, p. 709, n° 167. — P. 455-2).

Suivant un manuscrit, mentionné aux *Archives Historiques du Nord* (tome IV, 1842), parmi les blasons et cris d'armes des chevaliers de Flandre, vers 1500, le seigneur de *Brouckerque* portait d'argent à la face de sable, et trois roses d'or sus. — On voit qu'il n'y a qu'un très-léger rapport entre ces armoiries et celles de la cour de *Brouckerque* de 1698.

L'inventaire du Trésor des Chartes (tome I, p. 257 et 335) fait mention, aux dates des 4 Octobre 1365 et 20 Septembre 1367, de plusieurs fiefs existants alors à Brouckerque.

Le pasteur de Brouckerque était, en 1699, Martin Devinck, qui fit aussi enregistrer ses armoiries à l'*Armorial* de D'Hozier.

95. La Cour de CASSEL.

Porte d'azur, à un château d'or, pavillonné et flanqué de deux tours pavillonnées de même, la porte du château garnie de sa herse, au-dessous de laquelle il y a une épée posée en pal de sable, accostée de deux clefs adossées de même.

(B^au de Cassel, p. 724, n° 29. — P. 442-3).

Les armoiries de D'Hozier sont conformes à celles rapportées par Sanderus (tome II, frontispice et page 450), sauf que les clefs et l'épée dans la porte sont sur un fond d'argent. *Les Délices des Pays-Bas*, et M. De Smyttère dans sa *Topographie historique de Cassel* (p. 79), disent que la cour de Cassel porte d'*argent* à un château de *sable*. Voir, pour d'autres comparaisons à faire avec les

armoiries de la cour de Cassel, celles rapportées aux nos 6, 37, 96 et 114.

D'Oudegherst nous apprend (p. 294 v°) qu'à la cour de Cassel sortissent Hoymille, Borre, Haesbrouc, etc.

Dominique Van Empel, premier conseiller pensionnaire de la cour et châtellenie de Cassel, fit enregistrer ses armoiries aux bureaux de D'Hozier, ainsi que N. Blocx, écuyer, lieutenant grand-bailly de la cour et châtellenie, et N. Capel, sa femme. On les trouve aux pages 717, n° 6, et 728, n° 38 de l'*Armorial*.

En 1759, nous voyons (*Calendrier de Flandre*, 1760) le magistrat de la noble cour, ville et châtellenie de Cassel, composé comme suit :

M. De Wignacourt, comte de Flêtre, etc., grand baillif ; Mgr l'évêque de St-Omer, haut justicier ; trois gentilshommes vicomtiers ; trois gentilshommes fieffés ; cinq avocats hommes de fiefs, dont un pour la ville d'Hazebrouck et deux pour les vierschaeres, neuf conseillers pensionnaires, dont faisaient partie le subdélégué de l'intendant de Flandre au département de Cassel, et le subdélégué de la Flandre maritime ; celui-ci était greffier de la cour.

Par édit du 18 Juin 1774, la charge de grand-bailly fut supprimée.

96. La Justice des unze parroisses du LAMBACHT et de CASSEL (les Bailly et Eschevins des onze paroisses dit LAMBACQT DE CASSEL, pour la moyenne justice).

Porte d'or, à une épée de sable posée en pal, cotoyée de deux clefs adossées de même, et une bordure d'azur, chargée de unze églises d'or.

(Bau de Cassel, p. 723, n° 25. — P. 442-2).

Le Cassel-Ambacht comprenant autrefois 52 villages (*Topographie hist. de Cassel*, par De Smyttere) ; l'édit du 28 Juin 1774. dit 55, dont 27, sous le nom de *Vierschaeres*, étaient divisés en sept tribunaux, dans lesquels la justice s'administrait au nom du roi.

Pierre Pauwels était greffier de l'Ambacht de Cassel, et faisait aussi enregistrer ses armoiries, le 27 Février 1699.

Par l'édit de 1774, la juridiction, dite des *Vierschaeres*, de Cassel, fut réunie à la noble cour de Cassel ; on en rappelait au présidial de Bailleul. A cette époque, le bailli pour les *Vierschaeres* de l'Ambacht de Cassel, de Staple, de Bavinchove, Ebblinghem et Zeren, réunies à la cour, était le sieur Demeersseman.

Voir pour la comparaison des armoiries les articles 6, 37, 95 et 114.

97. La Juridiction de DRINCAME (la Terre et Seigneurie de DRINCAME, appartenante à François-Marie De Cupere, écuyer, seigneur du lieu).

Porte échiqueté d'argent et d'azur, et une bordure de gueules.

(Bau de Dunkerque, p. 184, n° 29. — P. 89-3).

Ces armoiries sont conformes à celles que rapporte De L'Espinoy (p. 138).

Un Guillaume de *Drincham* figure comme témoin, dans un acte de 1172, fait par Bauduin, châtelain de Bourbourg (*Les Flamands de France*, p. 349).

On lit dans l'appendice de la *Chronique rimée* des troubles de Flandre, à la fin du XIVe siècle, publiée par M. Ed. Leglay (Lille, 1842, in-8°), que le comte Louis de Male donna, par acte passé à Arras le 22 Novembre 1383, à son fils bâtard, dit Jean sans terre, le château, maison et fief de *Drincham*, confisqués sur le rebelle Jean de Scuervelde, héritier de feu Jean de *Drincham*, qui avait fondé l'église, en face du château, en 1369.

Le père Anselme (tome II, p. 768) rapporte les mêmes faits et donne la généalogie des seigneurs de *Drincham*, jusqu'à Marguerite de Flandre, qui, veuve de Hondecoutre, et en secondes noces de Charles D'Hallewyn, ancien gouverneur de Dunkerque, reçut Charles-Quint chez elle, à son passage en cette ville, en 1520, au dire de Faulconnier (tome I, p. 44).

Le cri de guerre des seigneurs de *Drincham* était, suivant De L'Espinoy : *Houdenbourch !* Il y aurait plusieurs interprétations à donner à ce mot. Signifiait-il *Oudenbourg*, en témoignage de l'ancienneté du *Burg?* ou bien *Houdenbourg*, bourg dans les bois?

D'Oudegherst nous apprend, comme De L'Espinoy, que *Drincham* sortissait de la cour féodale de Bergues (p. 294).

Sanderus nous dit, à son tour, que *Drincham* était le plus beau château de la châtellenie de Bourbourg. Il avait été rebâti, en 1620, par la Dame de *Drincham*, veuve de Mathieu De Cupere, ancien gouverneur de Gravelines.

Suivant le manuscrit des *blasons et cris d'armes* des chevaliers de Flandre, au XVIe siècle (*Arch. hist du Nord*, tome IV, 1842), le seigneur de *Drinquan* portait de gueules, au chevron d'hermines, au canton des armes de Flandre. Ce blason ne se rapporterait nullement à celui de l'*Armorial*; mais sauf le canton, nous croyons que c'est le même que M. De Baecker a vu dans la chapelle de *Drincham*, et qu'il a blasonné: De gueules, à la croix de Saint-André d'hermines (*Les Flamands de France*, p. 351).

Philippe Octave De Cupere, né à Gravelines en 1590, fils du gouverneur de cette ville, et mort le 19 Juillet 1640, reçut le premier de son nom le titre et les armes des seigneurs de *Drincham*. François-Marie De Cupere, seigneur de *Drincham* et Boullaere en 1697, ayant fait au bureau de Dunkerque, le 13 Septembre, avec les armoiries de sa seigneurie, celles propres à sa famille, il nous a semblé y retrouver encore une réminiscence de celles ci-dessus. L'*Armorial* les décrit : De sinople, à un sautoir d'hermines.

Mais un fait plus étrange, qui nous a étonné d'abord, c'est d'avoir rencontré dans l'*Armorial de Flandre*, enregistré à la date du 27 Février 1699 (p. 673, n° 132 du bureau d'Ypres), les armoiries de Louis-François De Lafosse, seigneur de *Drincam*, Villers, etc., et grand bailly héréditaire de la ville et châtellenie de Bailleul : portant d'or, à trois cors de chasse de sable, enguichés de gueules et posés deux et un. Ces armoiries se rapportent à celles que nous avons reproduites aux paragraphes 41, 46, 110. Nous en avons conclu qu'entre les années 1697 et 1699, la famille de De Cupere n'avait pas eu de descendant mâle, et que le fief de *Drincham* avait dû passer au mari de l'héritière.

98. La justice (les Bailly, eschevins et communauté) des cinq tenances du CHATEAU DE LA MOTTE-AU-BOIS (pour la moyenne justice).

Porte de gueules, à un château d'or, et une bordure d'azur, chargée de cinq églises d'or, posées deux en chef, une à chaque flanc, et une en pointe.

(B^au de Cassel, p. 721, n° 21. — P. 441-5).

Ces armoiries sont conformes à celles reproduites par Sanderus (tome II p. 464).

La notice publiée par M. L. De Baecker sur le *Château de la Motte-au-Bois* (1843) offre quelques détails intéressants. Nous y trouvons en partie la liste, depuis 1344, des anciens gouverneurs de cette forteresse qui fut rasée aussitôt après la prise qu'en fit Castelnau, détaché de l'armée de Turenne, en Septembre 1657 (*Mémoires de Bussy-Rabutin*, II, 418).

Le territoire de la *Motte-au-Bois* était fort étendu ; il formait une administration de justice particulière, et indépendante de la châtellenie de Cassel (*Calendrier de Flandre*, 1760).

Dans l'église de St-Pierrebrouck on voit la pierre tombale du noble chevalier Pierre de Walincourt, seigneur du Wetz et de la

Motte, décédé le 15 Mars 1418. Il avait été chambellan du roi Charles VI, et des ducs de Bourgogne, Philippe-le-Hardi et Jean-sans-Peur.

Charles de Hondeghem, châtelain de la *Motte-au-Bois*, dans la forêt de Nieppe, est nommé dans la bulle du pape Eugène, du 9 Novembre 1444, qui accorde des indulgences à la confrérie de la Vierge, à Hondeghem (*Les Flamands de France*, p. 269).

Le bâtard de Morbeque, trépassé en 1505, et dont la pierre sépulcrale se voit en l'église de Morbeque, était, de son vivant, bailly du bois de Nieppe (idem p. 287).

Le 27 Février 1699, l'*Armorial* enregistra également les armoiries des notables de la *Motte au Bois* dont les noms suivent :

P. 184, n° 27, Jean-Baptiste Guazzo, seigneur de la *Motte* et autres lieux, bailly général de l'abbaye de N.-D. de Bourbourg (3)

P. 727, n° 36, Anselime Lefebure-Delattre, conseiller et procureur du roy de la juridiction des eaux et forêts de la *Motte-au-Bois*, de Nieppe, etc.

P. 737, n° 59, Louis-Floris-Joseph Monthois, bailly des cinq tenances.

Même page, n° 60, Jacques Elleboode, greffier de la *Motte-au-Bois* et cinq tenances.

99. La Juridiction de NIEPPE-EGLIZE. (Le village et seigneurie de NIEPPE-EGLISE, châtellenie de Bailleul).

Porte de sable, à six besans d'or, posés trois, deux et un, écartelé d'argent, à un chevron de gueules, accompagné de trois roses de même.

(B^au d'Ypres, p. 202, n° 13. — P 89-5).

Sanderus appelle cette seigneurie *Niepkerke* (tome II, p 554). Les armoiries qu'il lui donne sont conformes à celles exprimées ci-dessus.

Le sieur Roland François De Vicq, écuyer, seigneur de Nieppe, fit enregistrer ses armoiries, en même temps que celles de la juridiction de *Nieppe-Eglise*, et nous les avons trouvées parfaitement identiques.

100. La Justice de la NOORT-VIESCHAERE.

Porte d'or à un lion de sable, lampassé et armé de gueules.

(B^au de Cassel, p. 716, n° 2. — P. 441-1).

Martin-Antoine Quekebyl, sieur D'Ornael, greffier de la *Noort-*

Vierschaere, fit enregistrer ses armoiries le 27 Février 1699. On les trouve à l'*Armorial*, p. 716, n° 3. Sa qualification est suivie des mots de *Bassezeele ;* c'est peut-être *Bissezeele*, que les Flamands de l'endroit disent *Bussezeele* (L. De Baecker, *Les Flamands de France*, p. 28). Il ne nous étonnerait pas que ce village fût de la juridiction de la *Noort-Vierschaere ;* Hoymille, qui est plus bas encore, sortissait de la cour de Cassel (D'Oudegherst, p. 294 v°). C'est peut-être aussi *Bollezeele ;* car un sieur Vandenkerckhove, qui était, en 1774, bailly pour la *Noort-Vierschaere*, réunie à la cour de Cassel, tenait sa résidence à Bollezeele.

En 1774, un sieur Vandenkerckhove était bailli pour la *Noort-Vieschaere*, réunie à la cour de Cassel.

101. La Justice (le magistrat) de la VIERSTHAERE d'HAZEBROUCK (moyenne justice).

Porte d'azur, à un agneau pascal d'argent, sa longue croix d'or, de laquelle pend la banderolle d'argent, chargée d'une croix recroisettée et au pied fiché de gueules, accompagné d'une étoile à six raies d'or posée au côté dextre de la pointe.

(Bau de Cassel, p. 719, n° 13. — P. 441-3).

Willem Polar, échevin de la *Vierschare* d'Hazebrouck, figure parmi les membres de la confrérie de la Vierge, à Houdeghem, dans une bulle du pape Eugène qui accorde en 1444, des indulgences à cette confrérie (*Les Flamands de France*, 269).

Philippe-Eloy Top, licencié en droit, greffier de la *Vierschaire d'Hasebrouck*, fit enregistrer ses armoiries à *l'Armorial*, où elles figurent, à la date du 27 Février 1699, p. 738. n° 61.

La juridiction des *Vierschaires*, qui existait à Hazebrouck, fut supprimée en 1774 ; mais par édit du roi, de 1776, fut rétablie et réunie au corps municipal. M. L. Declerck était, en 1782, ammannier à Hazebrouck, pour la *Vierschare* (Voir au paragraphe de la ville d'Hazebrouck, 118).

Le chapître de la cathédrale de Rouen, et par suite la ville de Rouen elle-même portaient, dans leur écusson, un agneau pascal d'argent, tenant une croix d'or à la banderolle d'argent, chargée d'une croisette d'or. M. Cheruel (*Hist. de la Commune de Rouen*) prétend que cet emblême vient de la corporation des drapiers de la ville. Celui d'Hazebrouck a peut-être quelque rapport semblable avec les troupeaux que l'on élevait dans les pâturages du pays.

102. La Justice (le Magistrat) de la VIERSCHAERE de STEENVORDE (pour la moyenne justice).

Porte d'or, à un lion de sable, couronné, lampassé et armé de gueules.

(B^au de Cassel, p. 721, n° 19. — P. 441-4).

En 1774, un sieur Van Bambèke était bailli pour la *Vierschaere de Steenvoorde*, réunie à la cour de Cassel; il résidait à Steenvoorde.

103. La Justice de WEST-VIERSCHAIRE (les bailli, échevins et communauté de la WEST-VIERSCHAERE), châtellenie de CASSEL.

Porte de gueules, à un lion d'argent, lampassé et armé d'or.

(B^au de Cassel, p. 722, n° 22. — P. 442-1).

En 1774, le sieur Itsweire était bailli pour la *West-Vierschaere*, réunie à la cour de Cassel; il résidait à Bollezeele.

Vierschaere, dit le *Glossaire* de Sainte-Palaye (vol. XXX), d'après la *Coutume de Bailleul*, p. 974, col. I, est une espèce de tribunal. — D'ancienneté, ajoute-t-il, il est d'usage de cinq sortes de juridictions; de la chambre, des mandements, des arrêts, de la *Vierschaere* et de la prison, dite *Ghyselhuys*. (*Nouv. Cout. g^ral*, t. I).

Des diverses institutions de *Vierschaeres* que le moyen âge avait transmises à notre pays flamand, celle d'Hazebrouck seule avait un agneau pascal dans son écusson. C'était-il un emblême de la disposition qu'avaient les membres qui l'adoptèrent à mettre la tolérance et la douceur chrétiennes parmi les qualités du juge? C'eût été là une louable initiative. Mais, aux trois autres *Vierschaere*, l'emblême de leur justice était uniformément et tout simplement pris à la source de toute justice humaine, dans l'emblême de la souveraineté, dans le lion de Flandre. Plus sévère peut-être, cet emblême n'en témoi-

gue pas moins d'une moralité élevée, indiquant que la force doit être unie à la justice, pour que celle-ci soit parfaitement efficace.

Ces lions de diverses couleurs, sur les écussons dont était parsemé le territoire, où se multipliaient les juridictions, ne seraient-ils pas l'origine de tant de lions, conservés sur les enseignes de nos villages, où, il y a un demi-siècle à peine, on ne rencontrait que des lions noirs, des lions rouges, des lions d'argent, des lions d'or?

En somme, les seigneuries, les paroisses, les *Vierschaeres*, étaient jadis autant de tribunaux inférieurs, où la justice était promptement mise à portée du justiciable. Suivant la nature des affaires de ce temps, on en appelait aux cours, aux salles et aux conseils du souverain. Pour les cas féodaux, qui étaient alors les plus nombreux, nous avions, comme nous venons de le voir, quatre cours seulement sur notre territoire flamand. Venaient après, dans les affaires majeures, les recours aux conseils royaux, aux parlements. Malgré la perfection attribuée à notre système judiciaire moderne, ne pourrait-on pas douter que la justice soit rendue plus rapidement et plus économiquement qu'autrefois. C'est une autre forme, voilà tout. Chacune d'elles avait et a son opportunité, en raison des idées, des intérêts prédominants à chaque époque. Nous demandons justice aux contempteurs de toutes choses, pour le présent comme pour le passé; même our la justice.

V. CHATELLENIES, PAROISSES, VILLES ET VILLAGES.

---

104. La Châtellenie de Belleuille.

Porte de gueules, à une croix de vair, partye aussy de gueules à une semblable croix, cantonnée au premier canton d'un lion morné de sable.

(B^au d'Ypres, p. 206. n°. 34 — P. 90-4).

102.

103.



IV.

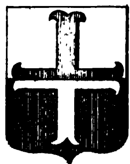
CHATELLENIES, PAROISSES, VILLAGES, VILLES.

104. 105. 106. 107.

108. 109. 110. 111.

112. 113. 114. 115.

116.



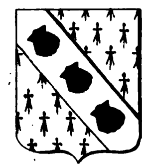
117.



118.



119.





Le lion morné de ces armoiries est représenté d'argent au lieu de sable, au vol. F. 12 de *l'Armorial*. Nous croyons que c'est une erreur. Voir pour une même remarque les armoiries de la cour de Bailleul (90).

Bailleul faisait partie du bailliage d'Ypres. Le roi, plus tard, transporta ce bailliage à Bailleul, mais les habitants eux-mêmes y mirent tant d'entraves, que le Conseil d'Etat fut appelé à donner son avis sur le rétablissement de l'ancien ordre de choses (Bibliothèque imp., manuscrits, fond d'Esnans, vol. 95, p. 274). Nous ne savons ce qu'il en advint; sans doute la séparation des territoires établie par les traités ultérieurs replaça le bailliage à Bailleul.

En 1759, le bailliage royal et siége présidial de Flandre à Bailleul avait M De Blocq d'Overbecque pour grand-baillif d'épée. — Voir à la juridiction de Drincham (97).

Au moyen âge, la châtellenie et les châtelains de Bailleul jouèrent dignement leur rôle dans les événements remarquables de l'époque. Nous trouvons deux chevaliers, Bauduin et Albert de Bailleul, qui firent partie de la croisade de 1096, avec le comte Robert dit le Hiérosolomitain. (*Hist. des Comtes de Flandre*, Ed. Leglay, page 229, tome I). Henri et Hugues de Bailleul, chevaliers-bannerets, combattaient à Bouvines en 1214 (*Noblesse de Flandre et d'Artois*, 1843, p. 112).

Les coutumes de Bailleul et de la châtellenie furent imprimées en flamand, à Ypres, 1633, in-4° (*Annales du Comité Flamand*, p. 311).

105. La châtellenie de Bergues.

Porte de sinople, à trois macles d'argent, posés deux et un.

(Bau de Bergues, p. 1178, n° 188. — P. 567-5).

Les anciens châtelains ou vicomtes de Bergues St-Winoc, étaient de très-nobles barons de Flandres, nous dit De Lespinoy, en ses *Antiquitez et noblesse de Flandre* (p. 136). Les anciens seigneurs de cette terre, ajoute-t-il, portaient d'or au lion rampant de gueules, armé d'azur; et leur cri était: « Bergues à Madame de « Chateaubrun! » C'étaient là, sans doute, les armoiries personnelles de l'un des châtelains de Bergues, et son cri était une courtoisie adressée à quelque noble châtelaine de ce temps, où la devise des preux chevaliers était: « Dieu, le Roi, ma Dame! »

Nous avons fait voir, par un document du 12 Août 1326 (*Notice sur les Armoiries de Dunkerque*, p. 154-11), que la châtellenie de

Bergues n'avait point alors un *Sigillum* communal en propre, et qu'elle avait recours au scel *ad causas* de la ville.

Nous savons ensuite qu'à l'exemple de l'union opérée entre les ville et châtellenie de Furnes, la ville et la châtellenie de Bergues furent réunies, par lettres-patentes du roi Philippe II, du mois de Novembre 1586. On voit l'acte de la loy nouvelle octroyée par le roi, dans les *Recherches Historiques sur Bergues*, par M. L. De Baecker, 1843, p. 43) Cette union fut confirmée par les capitulations de 1646 et de 1658, et par le traité d'Aix-la-Chapelle du 2 Mai 1668, qui incorpora Bergues définitivement à la France, avec sa châtellenie. Toutefois, s'il n'y eut plus qu'une seule justice administrative pour la ville et pour les 31 villages composant la châtellenie de Bergues, il paraît que ces deux juridictions conservèrent des armoiries distinctes.

Nous ne saurions donner une explication bien précise des armoiries de la châtellenie, enregistrées par D'Hozier, le 26 Novembre 1700. Les *Macles*, dont elles se composent, sont une figure héraldique, imitant les *mailles* des cottes d'armes des anciens chevaliers. Les princes de Soubise en portaient dans leur écusson, et leur devise se vantait de les avoir conservées pures de toute lâcheté: *Sine macula macla.* Les seigneurs et les châtelains de Bergues étaient aussi, malgré ce qu'ait accrédité une stupide calomnie populaire, de hardis champions, de nobles chevaliers, faisant prouesses et vaillantises aux lointaines et saintes guerres. Gaultier et Folcraw de Bergues, accompagnèrent le comte Robert à la croisade, en 1096; le dernier y succomba et mourut en Palestine. Un châtelain de Bergues combattait à Bouvines, en 1214 (*Noblesse de Flandre et d'Artois*, par Roger, 1843, p. 110). Un autre, Guilbert, mourut en Chypre, en 1226. Le 28 Juin 1298, Robert de Béthune écrivait de Rome, où il était en mission pour son père, auprès du pape Boniface, que « le chatelain de Bergues » ne s'en reviendrait point avec lui, et qu'il était allé guerroyer » dans la Pouille. » (*Messager des Sciences*, Gand, 1843, p. 323).

Un châtelain de Bergues arriva, avec sa bannière, le 30 Avril 1340, suivi de deux chevaliers bacheliers et de dix-sept écuyers, en l'ost du duc Eudes de Bourgogne, qu'il accompagna ensuite en la journée de St-Omer, à la fin de Juillet suivant (*Noblesse de Flandre et d'Artois*, p. 451).

On lit, dans les comptes de l'expédition de Gui de Dampierre, à Tunis, en 1270 (*Archives du Conseil de Flandre*, par V. Gaillard, 1855, p. 10 et 34): « Au Ménestrel li Castelain de Berghes, *XX. s. j. d.* » Ce châtelain était-il donc lui-même ménestrel, c'est-à-dire expert ès-arts et poésies? Ou s'agissait-il là d'un ménestrel de sa suite? Alors, c'était sans doute celui-ci qui jouait du flageo-

let, quand le châtelain passait le pont-levis de sa forteresse (*Annales du Comité Flamand*, p. 22) ; prérogative militaire équivalente, croyons-nous, à ce que nous appelons aujourd'hui *battre aux champs*.

La terre de *Berghes*, sur le *Zoom* (sic), fut érigée en marquisat par Charles-Quint, en faveur d'Antoine de Glimes, sire de Berghes, chevalier de la Toison d'Or (*Noblesse de Flandre et d'Artois*, p. 318). Nous soupçonnons qu'il y a là quelque confusion historique, et cela d'autant plus que la famille de Glimes dont il est question porte, parmi les pièces et couleurs de son écusson, *de sinople à trois macles d'argent*, comme la châtellenie de Bergues St-Winoc. Il y aurait là-dessus, nous le croyons, matière à d'utiles recherches.

Les coutumes de Bergues et de sa châtellenie furent imprimées, en flamand, à Gand, 1643; in-4° (*Annales du Comité Flamand*, p. 308).

106. La Châtellenie de Bourbourg.

Porte tiercé en face, au premier d'or à une croix ancrée de gueules, cantonnée au premier canton d'un lion de sable ; au second d'or à un oiseau de sable, et au troisième d'argent à une croix de gueules.

(Bau de Bergues, p. 472, n° 56. — P. 453-4).

Les croix de cet écusson pourraient bien avoir quelque rapport aux croisades où s'en furent d'anciens châtelains de Bourbourg. Thémard accompagna le comte Robert, à la première, en 1096 (*Hist. des Comtes de Flandre*. Ed. Leglay, p. 229). L'oiseau de sable n'a-t-il point aussi rapport à l'ancienne abbaye de Ravensberghe, au territoire de Bourbourg? Quant au lion de sable, c'est le lion de Flandre.

André Duchesne, en son *Histoire de Guines*, et Sanderus dans la *Flandria illustrata*, donnent l'historique et la succession des châtelains de Bourbourg, qui remonteraient, suivant ce dernier, à l'an 1038. Parmi ces châtelains figure Thamard, qui, avec ses deux fils, fut assassiné en l'église de Saint-Donat de Bruges, près du comte Charles-le-Bon, le 2 Mars 1126 (*Légende de Galbert de Bruges*). En effet, la châtellenie de Bourbourg est d'une très-ancienne origine. Le roi Philippe en confirma les lois et coutumes, par lettres de Septembre 1298, datées de St-Germain-en-Laye (*Inventaire des Archives de Lille*, par Godefroy, tome V).

De L'Espinoy en ses *Antiquitez et Noblesse de Flandre* (1639, page 140), dit que la vicomté et seigneurie de Bourbourg étaient une ancienne baronnie de Flandre, possédée par Jean de Fiennes.

Nous avons cité (*Notice sur les Armoiries de Dunkerque*, p. 173-30) que le sire de Fiennes était encore qualifié châtelain de Bourbourg en 1330. D'une autre part, un Robert de Fiennes élevait, en cette qualité, des prétentions à l'encontre de Yolande de Bar sur la châtellenie de Bourbourg; et par un acte du 9 Mai 1357, ils nommaient des commissaires pour s'enquérir et terminer de leur différend (*Archives de Lille*).

Pour la souveraineté, la ville et la châtellenie de Bourbourg étaient du comté de Flandre; mais pour le fief, elles appartenaient, depuis 1487, à la maison de Bourbon par descendance d'Yolande et de Robert de Cassel (*Mémoire de Galland*, 1648).

L'écusson de la ville de Bourbourg, party des armoiries de la châtellenie, que l'on voit dans Sanderus (*Flandria Illustrata*, 1641-44, tome I, p. 610, et tome II, frontispice), présente une différence notable avec les armoiries enregistrées à l'*Armorial* de D'Hozier, le 1er Août 1698; il ne donne pas, comme celui-ci, le lion de sable, au premier canton de la croix ancrée de gueules.

La châtellenie de Bourbourg, dit un historien flamand, comprenait treize beaux villages, et plus de sept cents fiefs relevaient de la cour féodale de ladite châtellenie.

D'Oudegherst nous indique aussi (p. 294, v°) la cour de Bourbourg, citée par notre auteur; mais nous n'en avons trouvé aucune trace, dans l'*Armorial de Flandre*, tenu de 1697 à 1701. Elle avait sans doute été supprimée avant cette époque. M. Derode nous fait connaître pourtant (*Histoire de Dunkerque*, p. 390), que le 8 Novembre 1793, le greffier du tribunal de Bergues apporta à la municipalité de Dunkerque, pour être livrés publiquement aux flammes, trois registres de la ci-devant cour féodale du *Ghyselhuys* établie à Bourbourg. (Voir sur le *Ghyselhuys* les *Annales du Comité Flamand*, 1854, p. 51).

Albert Mulfroyd, lieutenant vicomte de Bourbourg; Benoît Deschodt, conseiller pensionnaire de la ville et châtellenie, et Jean-Baptiste Daeten, greffier héréditaire desdites, firent aussi enregistrer leurs armoiries aux bureaux de Bergues, p. 692, nos 110 et 113, et p. 696, n° 123, le 27 Février 1699.

Les coutumes de la châtellenie de Bourbourg ont été imprimées, en flamand, à Gand, 1616, in-4° (*Annales du Comité Flamand*, p. 308).

107. La paroisse de DRESNOUTRE (DREVOUSTRE, Châtellenie de Bailleul, à cause de sa haute justice).

Porte écartelé, au premier et quatrième d'argent à trois

faces de gueules, au deuxième et troisième d'or, à quatre aigles de sable posés aux quatre quartiers.

(B^{au} d'Ypres, p. 669, n° 122. — P. 559-3).

Sanderus (1641-44, tome 11), orthographie ainsi le nom: DRANOUTRE.

107. bis La paroisse et seigneurie de MERES.

Voir: *Seigneurie* (58).

108. La paroisse et seigneurie de PETGAM (PITGAM).

Porte d'azur, à une face d'argent.

(B^{au} de Bergues, p. 473, n° 58. —P. 454-1).

De toutes les localités seigneuriales de notre territoire flamand, *Pitgam* est celle qui a conservé sur son sol le plus de souvenirs de l'état de choses qui l'avait précédemment régi, pendant tant de siècles.

On trouve à *Pitgam* une Burg-straete, une Casteel-straetken, une Poortersbrugghe-straete, une Keur-straete. Ce sont autant de souvenirs, disons-nous, du Burg féodal, du château seigneurial, des magistrats communaux et des franchises municipales d'autrefois.

Pitgam était une des six vassalleries de la châtellenie de Bergues, et elle relevait de la cour du Péron. C'était un Guillaume de St-Omer qui en était seigneur, suivant un document du mois d'Août 1241, qui figure dans l'inventaire Godefroy des *Archives de la Chambre des Comptes* de Lille (tome II). *Pitgam*, avec ses trois justices, appartenait, lors de la Révolution, au comte d'Esterno (L. De Baecker. *Recherches sur Bergues*, p. 165).

Les coutumes de la seigneurie de *Pitgam* ont été imprimées, en flamand, à Gand, en 1643 (*Annales du Comité Flamand*, p. 308).

109. Le village de CASTRE (CASTS.)

Porte d'azur, à un écusson d'argent, chargé d'un lion de gueules, couronné d'or, cet écusson entouré d'un orle d'or.

(B^{au} d'Ypres, p. 459, n° 71. — P. 557-2).

Jacques de Thiennes (75), dit de Lambize, souverain bailly, et conseiller de Charles-Quint en 1512, était seigneur de *Castre*. Il

portait, dit De L'Espinoy (p. 93), d'or à la bordure de gueules, à un écusson d'argent au lion de gueules, à la bordure d'azur. Il nous semble voir là presque les mêmes armoiries que Castre conservait encore en 1698, mais différemment blasonnées.

D'Oudegherst nous apprend (p. 294 v°), que *Castre* sortissait de la cour féodale de Bailleul (90).

110. Le village de Meteren.

Porte de gueules, à deux clefs affrontées et passées en sautoir d'argent, et un écusson d'or brochant sur le tout, chargé de trois cors de sable, liés de gueules, posés deux et un.

(Bau d'Ypres, p. 460, n° 79, — P. 557-3).

Les deux clefs en sautoir des armoiries ci-dessus se trouvent à l'écusson de la seigneurie du Franc de Lille (38). Elles s'expliquent pour *Meteren* en ce que l'église du lieu est dédiée à St-Pierre. Serait-elle l'une de celles anciennement fondées par Robert le Frison (Mirœus)? L'église de *Meteren* prétendait posséder des reliques des saints apôtres Pierre et Paul (*Annales du Comité Flamand*, p. 18). Quant aux trois cors de sable, on les revoit à la seigneurie de La Hernisse (41), à celle de Houtkerque (46), à celle de Meres (58). Ces quatre fiefs ont peut-être appartenu un jour à un même seigneur.

En 1698, le sieur De Thoos, bailly de Meteren, faisait aussi enregistrer ses armoiries aux bureaux de D'Hozier.

110bis. Le village de Nieppe-Eglise.

Voir : *Juridiction* (99).

111. La ville de Bailleul.

Porte de gueulles, à une croix de vair.

(Bau d'Ypres, p. 204, n° 24. — P. 138-4.)

Ces armoiries sont conformes à celles qu'on voit au frontispice de Sanderus (*Flandria illustrata*, tome II). Ceci n'aurait à la rigueur rien d'étonnant; l'enregistrement à *l'Armorial* date de 1697, et l'ouvrage de Sanderus fut publié en 1641-44. Mais ce qui surprendra plus, peut-être, c'est de retrouver les armoiries de *Bailleul*, en 1697, à très-peu de chose près, pareilles au scel communal

de cette ville que nous avons vu aux *Archives de l'Empire*, datant de Janvier 1237. Ce scel, en cire jaune et du diamètre de 70 millimètres, était appendu par double queue de parchemin à une promesse des échevins et conseillers de la ville de *Bailleul*, faite au roi St-Louis, de suivre son parti, si le comte Thomas venait à enfreindre les traités passés entre la Flandre et la France. Il représente, dans le champ du cachet, un écu en forme de cœur, chargé d'une croix vairée et contrevairée. Sa légende porte : † SIGILL. SCABINORVM DE BELLA. Un contre-scel, de 36 millimètres de diamètre, l'accompagne, portant une fleur de lis, avec la légende : † SECRETVM (Carton J, 535, p. 5[3]).

Un autre scel, en cire verte et de 67 millim., existe aux *Archives*, attaché par double queue de parchemin à un acte de Mars 1304, par lequel les avoués, échevins et conseillers de *Bailleul* nomment des procureurs pour aller traiter avec le roi. Ce nouveau scel est parfaitement semblable à l'écusson de 1697, et ne porte qu'une croix vairée. La légende est la même qu'au scel de 1237, le contre-scel est aussi pareil au précédent (Carton J, 545, p. 5[7]).

Une circonstance de ce contre-scel nous a paru digne d'être remarquée. La feuille du milieu — ce sont bien, pour la forme, des feuilles naturelles qu'on voit aux fleurs de lis héraldiques du XIIIe siècle, — la feuille du milieu est ici légèrement fleuragée. Cette particularité nous semble décider la question de savoir si les fleurs de lis héraldiques proviennent de la fleur de lis naturelle, ou de certains fers qui surmontaient les lances des chevaliers au moyen âge (*Revue archéologique* 1852, article du comte De Laborde, p. 355).

« Par lettres de l'an mil deux cent septante deux, el mois
» de Juillet, la veille de la Madelène, Baudwin fils aisné d'Ernouls,
» cuens de Ghines, chevalier, châtelain, de Brolboc, reconnoit
» que cheux de Bredenarde jouissent d'anchien établissement,
» par droitte longue tenanche de la loi de *Bailloel* en Flandre, qui
» en Flameng est dite *Meinschewic*. (André Duchene, *Hist. de Gand et de Guines*. Preuve 299).

L'Armorial de d'Hozier a enregistré (tome 12 X p. 668. n° 121) les armoiries de Pierre Henri de Coussemaker, avocat à Bailleul, subdélégué de M. l'Intendant.

En 1759, la châtellenie de Bailleul était réunie à la ville; néanmoins, des députés de la châtellenie au conseil de la ville avaient été conservés. Il y en avait un pour l'Ambacht, un pour Neuve-Eglise, un pour Berthen, un pour Angest. L'Ambacht était administré par sept échevins; deux pour l'Oosthouk; deux pour le Zudhouk ; deux pour le Westhouk ; un pour St-Janscappelo.

Voir à la Juridiction de Drincham (97).

112. La ville (Messieurs du magistrat de la ville et châtellenie) de BERGUES.

Porte d'argent, à un lion contourné de sable, lampassé de gueules, party aussi d'argent, à une face de sable et un franc quartier d'or, bordé de gueules, et chargé d'un lion morné de sable.

(B[au] de Bergues, p. 212, n° 11. — P. 137-3).

Dans les recherches que nous avons faites aux *Archives de l'Empire*, nous avons eu l'occasion de prendre note d'un scel des bourgeois de la commune de Bergues, apposé à une charte en latin de l'année 1199. Il était rond, du diamètre de 68 millimètres, et il portait pour face : St-Pierre assis et nimbé, tenant dans sa main gauche ses clefs et un livre ouvert, sur les feuillets duquel se voient les mots ES PE TA VS ; dans la main droite il tient une fleur de lis au naturel, et on lit autour du scel cette légende : † SIGILLVM BVRGENSIVM DE BERGIS.

Le même scel nous est apparu à deux chartes en latin des mois de Mai et Janvier 1237, accompagné d'un contre-scel, portant une fleur de lis et la légende : † SECRETV. SCABINORV. DE BERGIS.

Dans plusieurs documents des mois d'Avril et d'Août 1326, de 1328, 1334 et 1337, un nouveau scel des échevins et bourgeois de Bergues s'est produit, portant : Le lion rampant de Flandre dans un écusson, avec deux fleurs de lis à droite et à gauche dans le champ du cachet. Le contre-scel qui l'accompagnait présentait une rosace avec cette légende : † SIGILL. DOM.

On voit qu'il y a loin des attributs de ces différents scels primitifs de la commune de Bergues, avec ceux des armoiries, enregistrées par D'Hozier le 13 Septembre 1697, et dont aucun document historique ne nous a appris l'origine.

Ces armoiries telles qu'on les voit dans notre gravure dont le dessin a été calqué sur le volume même de D'Hozier, ces armoiries se présentent elles-mêmes, ailleurs, avec des modifications que nous allons signaler, sans pouvoir en expliquer les causes.

M. De Baecker, dans ses *Recherches Historiques sur Bergues* (p. 110), dit que le roi confirma la ville dans son privilége de posséder des armoiries, et qu'un brevet, délivré par D'Hozier le 30 Septembre 1697, constate qu'elles étaient : d'argent, au lion de sable, au champ party coupé et fascé de sable, au canton d'or au lion de sable, et à la bordure de gueules.

Ici, point de lion contourné, ni de lion morné; puis c'est le franc quartier qui est remplacé par un canton d'or. Ajoutons que cette dernière description est conforme aux armoiries de Bergues

qu'on voit au frontispice du deuxième vol. de Sanderus (1641-44), antérieur conséquemment à D'Hozier, et qu'elle est conforme aussi à l'empreinte que nous avons vue d'une plaque à l'usage de l'administration municipale de Bergues, où se lisent, autour de l'écusson, les mots: *Pauvres de la ville de Bergues St-Wc.* On sera convaincu alors que D'Hosier a fait, à l'égard de la ville de Bergues, une compromettante et impardonnable bévue du genre de celle que nous avons constatée, dans l'introduction de notre notice, à l'egard du célèbre Jean Bart. Les lecteurs tireront de ces faits telle conclusion qu'il leur plaira sur la créance que mérite l'*Armorial de Flandre* de D'Hozier.

En même temps que les bureaux de D'Hozier enregistraient les armoiries de la ville de Bergues, ils inscrivaient celles des notabilités locales dont les noms suivent:

Jean Lefeubure, grand-bailli héréditaire de la ville et citadelle de Bergues, et Marie-Madelaine Jorin, son épouse.

Nicolas-Simon Petit, bailly.

Philippe Claeys-Vanderhulst, bourguemaitre.

Thomas Maes, pensionnaire.

Jean-Baptiste Vernimmen, greffier pensionnaire de la ville et châtellenie, et subdélégué de l'intendant.

Charles-François Lauwereyns, conseiller pensionnaire de la ville et châtellenie, et assesseur au Mont-de-Piété.

Jean-Baptiste Herrewyn, greffier.

Jean Dehau, trésorier.

113. La ville de BOURBOURG.

Porte d'azur, à trois tierces d'or, et un chef de même, chargé d'un lion de sable.

(Bau de Bergues, p. 472, n° 55. — P. 140-1).

Les armoiries de *Bourbourg* qu'on voit dans André Duchesne (*Histoire de la maison de Coucy*, 1631, in-folio), sont blasonnées d'azur, à trois tierces d'or. Les mêmes armoiries qu'il donne dans son *Histoire de la maison de Guines*, sont définies de trois jumelles et un chef. Elles se rapprochent ainsi de celles enregistrées le 1er Août 1698 par D'Hozier, qui comprennent de plus le lion de sable de Flandre en chef. Les comtes de Flandre avaient de tout temps accordé des grâces et des faveurs à *Bourbourg*, on comprend qu'il était naturel que le lion de leurs armes chargeât le chef de son écusson.

Cette ville, ainsi que sa châtellenie (106), avait au moyen âge une toute autre importance qu'on ne le supposerait de son état actuel. Avant les guerres du XVIe siècle, dit le sire De Rocoles (*Entretiens*

du Luxembourg, 1666, in-12), *Bourbourg* était très-peuplé, et l'on disait qu'après Bruxelles, c'était la petite cour de Flandre, à raison du grand nombre de noblesse qui y faisait résidence. C'est la ville, avoue-t-il, où il a fait volontiers le plus de séjour dans son voyage en Flandre.

Le protomaistre et les échevins de *Bourbourg*, encore que roturiers, avaient le privilége de porter l'epée, et, dans de certains cas, le droit de chasse; faveurs qui n'incombaient qu'à la noblesse (*Mémoire* de Galland, 1661, in-folio.)

A la même époque où se fit l'enregistrement des armoiries de la ville, on trouve, dans l'*Armorial* de D'Hozier, celles du bourguemaître Gabriel Vandenabeele, celles du grand-bailly Antoine-François Lepoize, et celles des échevins Jean d'Estundre, Guillaume Belle, Charles Allet, Jacques Buret, Thomas Guislain De Gheus et Pierre Vanwormhoudt.

Avant que *Bourbourg* n'eût été dans le cas d'adopter un scel seigneurial, nous avons trouvé sur divers actes aux *Archives de l'Empire* que ses bourgeois et magistrats usaient d'un scel communal, qui était ainsi composé:

Sur un acte de 1199, St-Jean debout, vêtu d'une ample robe de peau de bête, la tête nimbée; il tient de la main gauche une banderolle qui pend jusqu'à terre, et sur laquelle on lit: S C. IOHSB. La légende porte: † SIGILLVM BVRGENSIVM DE BROBVRG. Ce scel est du diamètre de 68 millimètres.

Sur des actes de Mai et Janvier 1237, le même scel est accompagné d'un contre-scel formé d'un écusson en forme de cœur et chargé de trois tierces. Il est du diamètre de 38 millimètres. Ce contre-scel a pour légende: † SECRETVM NOSTRVM. On voit que les trois tierces de l'ancien scel communal de *Bourbourg* ont été conservées dans son écusson seigneurial moderne.

Sur des actes de 1326, nous avons rencontré un scel d'un dessin différent: St-Jean-Baptiste y est debout dans une niche gothique, tenant à la main un disque où est représenté l'agneau pascal avec une croix à banderolle. La légende porte: † S. SCABINORV DE BROCBVRG. AD CAVSAS. Le contre-scel est pareil à l'ancien, sa légende seule a changé, elle porte: † CONTRA SIGILLVM. AD CAVSAS.

D'Oudegherst (p. 295) nous apprend encore que *Bourbouch*, Dunkerke, Greveninghe sortissaient immédiatement, comme partaiges de Flandre, en la chambre légale de Flandre.

114. La ville de CASSEL.

Porte d'or, à une épée de sable, posée en pal, cotoyée de deux clefs, adossées de même.

(B^au de Cassel, p. 720, n° 16. — P. 570-2).

Ces armoiries sont pareilles à celles reproduites au frontispice et à la carte de Sanderus (1641-44).

Les deux clefs des armoiries de la ville de Cassel se retrouvent dans beaucoup d'autres: Telles que celles de l'église collégiale de St-Pierre (6), celles du Franc (37), de la cour (95), et de l'ambacht de Cassel (96). Les écussons du Franc de Lille (38) et du village de Meteren (110) les ont aussi, mais non en pal, elles y sont passées en sautoir. Nul doute que ces rapports n'aient eu leur raison, et que des héraldistes ne sussent les expliquer ; nous nous déclarons incompétents et nous nous contentons de les signaler aux érudits.

Nous avons retrouvé une trace plus ancienne des clefs héraldiques de Cassel, ainsi que de l'écusson de la cour de Cassel (95), dans des scels et contre-scels que possèdent les *Archives de l'Empire.*

L'un d'eux du diamètre de 67 millim. en cire jaune, est appendu par double queue de parchemin à un acte de Janvier 1237, par lequel les échevins et la communauté de Cassel promettent au roi St-Louis de prendre son parti si le comte Thomas venait à enfreindre la paix passée entr'eux. Ce scel représente un château-fort dans la porte duquel figurent l'épée et les deux clefs de Cassel. Sa légende est : † SIGILLVM SCABINORVM ET BVRGENSIVM DE CASLETO. Son contre-scel de 31 millim. de diamètre est tout simplement une clef à double panneton sans légende (Carton J, 535, p. 5.[11]).

Un scel différent du précédent se voit sur un acte de Mars 1245, par lequel les échevins et la communauté s'engagent à prendre pour seigneur, à la mort de la comtesse Marguerite, celui que le roi désignera. Il est du diamètre de 74 millim., en cire jaune, suspendu par double queue de parchemin, et représente une tour pavillonnée et entourée d'une double enceinte crénelée. L'épée ni les clefs ne s'y trouvent. La légende qui se lit autour, est la même, et le contre-scel de 41 millim. est également sans légende, avec une clef à double panneton (Carton J, 539, p. 13.[12]).

Un autre contre-scel accompagne le scel de Cassel (Carton J, 541, p. 2[2]). On y voit aussi une cléf à double panneton, mais tenue par un bras nu et ayant pour légende : † SECRETVM NOSTRVM.

On voit ainsi que le château et la double clef des armoiries de Cassel remontent au moins au XIIIe siècle.

Le magistrat de la ville de Cassel fut supprimé en 1702, par lettres-patentes du roi, et sa juridiction réunie à la châtellenie devint le chef lieu, et la plus considérable de la Flandre maritime. Elle comprend trois villes, Hazebrouck, Estaires et Watten, 48 villages et 6 hameaux (*Calendrier de Flandre*, 1783).

Aucune armoirie de la châtellenie de Cassel ne se trouve enregistrée à l'*Armorial.* Il s'agit de savoir si l'on entendait par châ-

tellenie *la justice des onze paroisses de l'ambacht* (96). Ce serait possible, mais alors cette châtellenie se serait transformée, car nous en trouvons dans De L'Espinoy une toute autre description.

La châtellenie de Cassel, dit-il (133), est une ancienne bannière de Flandre, acquise par la comtesse Jeanne en 1218. Depuis lors, elle fut donnée par Robert de Béthune à son fils cadet, par l'acte du *partaige* de Flandre passé le 2 Juin 1320. — Cet acte ne reçut d'effet qu'en 1327. — L'écusson de la châtellenie de Cassel portait d'or, au lion rampant de sable, lampassé et armé de gueules, à la bordure endentée et componée d'argent et de gueules.

Beaucoup de mentions authentiques de la châtellenie et des châtelains de Cassel se retrouvent dans les historiens flamands. M. Ed. Le Glay nous a conservé (*Hist. des Comtes de Flandre*, I, 229), parmi les noms des chevaliers qui accompagnèrent le comte de Flandre à la croisade de 1098, ceux de Godefroy, châtelain de Cassel, et de son fils Rodolphe, et l'on voit figurer, dans une charte de 1123, le nom d'un Godfride, de Cassel (Miræus, I. 374).

Le comte de Horn était grand bailli héréditaire de la ville et châtellenie de Cassel en 1631 (De Smyttère p. 84).

L'*Armorial* de D'hozier a enregistré (p. 1234, n° 124) les armoiries de Jean-François Ansel, greffier de Cassel, et celles de Pierre Pauwels, greffier de l'Ambacht (p. 735, n° 53).

115. La ville de DUNKERQUE.

Porte d'or, à un lion passant de sable, coupé d'argent, à un dauphin couché d'azur, cretté et oreillé de gueules.

(B^{au} de Dunkerque, p. 177, n° 1. — P. 137-1).

Nous avons traité complètement la question des armoiries de la ville de Dunkerque dans la *Notice* qui a été insérée aux *Mémoires de la Société Dunkerquoise* (1855, p. 146); nous y renvoyons nos lecteurs.

Pourtant, il ne sera pas hors de propos de donner ici le nom des magistrats qui firent enregistrer leurs armoiries par D'Hozier, à l'époque de 1697.

P. 178, n° 3, Alonse Debrier, conseiller pensionnaire.

P. 179, n° 7, Nicolas de Mullebecq, bourguemaître.

P. 179, n° 8, Jean Davery, conseiller pensionnaire.

P. 180, n° 9, Philippe Coppens, se qualifiant le plus ancien bourguemaître du magistrat de la ville, et vétéran du collége du magistrat.

P. 186, n° 40, François Joires, ancien bourguemaître.
P. 192, n° 64, Jacques Omaer, bourguemaître.
P. 192, n° 66, Pierre Hendrixsen, pensionnaire.
P. 197, n° 86, Pierre Deschodt, conseiller pensionnaire.
P. 1144, n° 170, Ignace Duchoit, greffier de Dunkerque.

Nous ferons, de plus, une exception en faveur de Pierre Faulconnier, grand bailli héréditaire de la ville et du territoire de Dunkerque. Les armoiries de cet historien de notre ville sont enregistrées immédiatement après celles de la ville. Elles portent, suivant la description qui en est faite, page 177, n° 2, d'or, à trois roses de gueules boutonnées du champ, mises en bande, entre deux cottices d'azur, et accompagnées de deux faucons au naturel, chaperonnés de gueules.

L'écusson de Faulconnier se trouve dans l'ouvrage même qu'il a laissé sur Dunkerque, mais il serait difficile de l'y découvrir, sans l'indication que nous allons donner. On le voit au tome II, p. 180, dans la gravure de la pierre qui fut taillée pour être placée aux fondations de la grande écluse de Mardick, le 24 Août 1714. Il porte le n° 5. Faulconnier a omis de donner dans son texte l'explication des armoiries numérotées dans cette gravure.

116. La ville d'ESTAIRES.

Porte coupé d'argent sur gueules, à une croix ancrée, coupée de l'un en l'autre.

(B^au de Cassel, p. 715, n° 2. — P. 569-5).

Il y avait la *Terre et seigneurie d'Estaires* qui était une ancienne et noble bannière de Flandre, ayant appartenu aux Haverskerque, puis aux Stavele. Nicolas de Montmorency, chef des finances des archiducs, et premier commissaire au renouvellement des loys de Flandre, succéda à son cousin Floris de Stavele, en la baronnie d'Haverskerque, les ville et seigneurie d'Estaires, et Zudberquin, lesquelles il fit ériger en comté le 8 Août 1611 (De L'Espinoy, p. 146).

Il y avait aussi une seigneurie du *Pont d'Estaires* qui relevait de la cour féodale de Bailleul (*Archives de Lille*). Elle fut comprise avec ses dépendances dans l'acte de partage, fait par Robert de Béthune, en faveur de son fils Robert (de Cassel), à Courtrai le 2 Juin 1320 (*Mémoire* de Galland. Preuves V, p. 122).

Nous sommes ici sur les confins du pays flamand et de la Flandre française, où les noms n'ont plus les mêmes origines. Celui d'*Estaires* ne viendrait-il pas alors de la position de la ville d'Estaires

au bord de la Lys, rivière sujette à des débordements d'une immense étendue et qui dans les temps primitifs pouvaient faire qualifier le pays submergé d'Estuaire, *Æstuarium*. On a proposé d'autres étymologies ; nous donnons la nôtre pour ce qu'elle vaut. Et quant à trouver une origine latine au nom d'*Estaires*, nous la trouvons aussi valable que celle d'*Ætii terra*, parce qu'*Ætius*, qui était un chef de Gaulois, se battit contre les Huns (*Flandria illustrata*).

Jean d'Estaires figure parmi les chevaliers qui assistèrent, en 1106, à la consécration de l'église d'Arrouaise en Artois (*Noblesse de Flandre et d'Artois*. Roger. P. 122).

117. La ville de GRAVELINES.

Porte d'or, à un lion de sable, lampassé de gueules, l'écusson bordé d'une bordure endentelée de gueules, et entouré d'une chaîne d'or, chargée de quatre serrures ou cadenas plats, faits en forme d'écussons d'argent, percés de sable, et posés un à chacun des quatre coins.

(B^{ie} de Bergues, p. 473, n° 57. — P. 139-5).

M. L. De Baecker cite un scel communal de Gravelines, de 1216, où le nom est écrit *Graveningis* (*Les Flamands de France* p. 191).

Nous avons vu nous-même (*Archives de l'Empire*, carton J, 535, pièces 5²⁸ et 5²⁹), un scel rond du diamètre de 56 millimètres (2 pouces), il était en cire jaune, appendu par double queue de parchemin à deux documents, en latin, datés de Mai et Janvier 1237, par lesquels les échevins de la commune de Gravelines s'engageaient à suivre le parti du roi (St-Louis) et de la reine Blanche, dans le cas où le comte Thomas contreviendrait à la paix faite entr'eux.

La face de ce scel offrait St-Willebrod, évêque, dans un navire avec un homme à sa gauche, ramant, et on lit pour légende autour : † SIGILLVM S WILLIBORDI de NEVPORT ad GRAVENIGES.

Un contre-scel s'y joignait composé d'un écu chargé d'un lion rampant, avec la légende : † SECRETVM NOSTRVM.

Le même scel, appendu à un acte de Février 1244 (Carton J. 537, pièces 5⁶), avait un autre contre-scel, portant un écu chargé d'un lion rampant, avec une croix et deux étoiles au-dessus de l'écu, et pour légende † SECRETI NRI.

Un nouveau scel gravelinois nous est apparu (carton J. 568, p. 10bis), appendu à une charte, du Mardi avant la Purificaion (1er Fé-

vrier) 1328 ; par ce document les maire, échevins, conseillers et jurés de Gravelines nomment des procureurs pour accepter les conditions du pardon du Roi.

La face de ce scel, de forme orbiculaire et du diamètre de 62 mill. (2 p. 3 lignes), présente saint Willebrod évêque, debout dans un navire, nimbé, mitré, crossé et bénissant. A ses côtés sont deux petits personnages, dont l'un à gauche rame, l'autre à droite porte une croix.

La légende est : † SIGILLVM VILLE DE GRAVELINGHES AD CAVSAS.

Le contre-scel porte un écu chargé d'un lion rampant, avec la légende : † CONTRA SIGILLVM AD CAVSAS.

Les mêmes raisons qui nous ont fait accueillir, pour un scel *seigneurial* adopté à Dunkerque, la date de 1384 (*Notice* p. 178-35), se produisent pour celui de Gravelines, que nous supposons être encore le même qui a été enregistré le 1er Août 1698, à l'*Armorial de Flandre*.

L'écusson de Gravelines que l'on voit au frontispice du tome II et à la page 650 de la *Flandria illustrata* de Sanderus (1641-44), est blasonné d'or, chargé d'un lion rampant, lampassé et la queue houppée, sans couleurs, à une bordure de pourpre. L'incorrection des couleurs nous surprend peu, mais il nous étonne de voir cet écusson aussi appauvri de pièces et incomplet, en 1698, à si peu d'intervalle de nous, où nous le trouvons tel qu'on le voit ci-dessus.

Quant aux quatre serrures licées par une chaîne, devrons-nous y voir un emblème de la position de Gravelines, qui est frontière de toute part, et du soin qu'on mettait à en garder les issues ; vers la mer, vers Calais qui était à l'Angleterre, vers St-Omer qui était Artois et France, et enfin vers la Flandre dont il faisait partie ? Ces sortes d'interprétations sont aujourd'hui très-difficiles à fixer rigoureusement.

Parmi les habitants de Gravelines dont nous avons vu les armoiries dans d'Hozier, nous avons remarqué les noms suivants.

P. 217, n° 37, Devulder, conseiller pensionnaire de Gravelines, subdélégué de l'intendant de Flandre.

P. 218, n° 38, Prevost, grand bailli.

» n 40, Léonard-Joseph Knost, conseiller trésorier de la ville.

P. 707, n° 158, Valentin Petit, pasteur de Gravelines.

P. 712, n° 177, Etienne Waute, greffier et notaire royal.

118. La Ville d'HAZEBROUCK.

Porte d'argent, à un lion de sable, lampassé de gueules, tenant de ses deux pattes de devant un écusson d'or, chargé d'un lièvre courant en bande au naturel.

(B^au^ de Cassel, p. 718, n° 12. — P. 570-1).

Cet écusson est conforme aux armoiries du frontispice de Sanderus, tome II.

Haesbrouc, ainsi que nous l'apprend D'Oudegherst, dépendait de la cour de Cassel.

La seigneurie et terre d'*Haesbrouck*, selon De L'Espinoy, était au quartier de Bergues, possédée par ceux de la maison de Hauweel qui portaient de gueules, à une face fuselée d'argent. Leur cri d'armes était : *Help God Haesbrouck!*

Les descendants rompirent ces armes d'une bordure d'or, à une tête de porc sanglier sur la face fuselée, à une molette d'argent en bas de ladite face.

Si ces diverses armoiries ont été celles de la ville et de la seigneurie d'*Hazebrouck*, elles auront encore changé plus tard, et telles que nous les donne D'Hozier, elles s'expliquent par le lion de Flandre, soutenant les armes parlantes de quelque vassal, qualifié de *haze*. Un des fils naturels du comte Louis de Male est connu par ce surnom. Et, coïncidence étrange! un Hauwel, seigneur d'*Hazebrouck*, fut tué à Nicopolis, en 1396, où périt aussi le bâtard surnommé le *haze* de Flandre.

En 1759, ainsi que nous l'avons lu dans un *Calendrier de Flandre*, la plus petite partie de la ville d'*Hazebrouck* était une seigneurie appelée de *Bourgogne*, et acquise par la ville. Elle contribuait aux impositions de la châtellenie de Cassel pour un quatorzième. La plus grande partie de la ville était *Vierschare-Royale* et s'étendait dans toute la paroisse (101).

Il y avait une seigneurie appelée de *Kerkove*, enclavée dans la ville, elle appartenait à M. le marquis de Serville en 1760. Voir au paragraphe de cette seigneurie (48).

A cette même époque, M. De Broere était baillif, et assisté d'un avoué, il présidait le corps de six échevins qui administrait la justice de la seigneurie de la ville d'*Hazebrouck*.

En Février 1699, l'*Armorial* nous indique (p. 735, n° 55), quelles étaient les armoiries de Jacques Quekebel, baillif, lieutenant de la ville et vierschaire d'*Hazebrouck*. Voir au paragraphe de cette vierschaire (101).

Jean Cleenewerck, greffier de la ville, se fit aussi enregistrer, et ses armoiries figurent à l'*Armorial*, page 729, n° 42.

119. La ville d'HONSCOTTE, chastelenie de Bergues.

Porte d'hermines, à une bande d'argent, brochant sur le tout, chargée de trois coquilles de sable.

(B^au de Bergues, p. 478, n° 73. — P. 139-4).

Ces armoiries sont pareilles à celles données par Sandarus, tome I p. 574 et frontispice du tome II. Elles diffèrent par les couleurs de celles décrites par La Colombière qui les a blasonnées : d'hermines, à la bande de *gueules*, chargée de trois coquilles *d'or*.

La ville d'*Honschotte* était une des vassalleries de la châtellenie de Bergues et relevait de sa cour du Péron (*Recherches sur Bergues*. L. De Baecker. p. 165); une partie pourtant relevait de la prévoté de Saint-Donat de Bergues, qui elle-même sortissait du Péron.

Les coutumes de la ville et seigneurie d'Hondscoote ont été imprimées, en flamand, à Gand, 1643, in-4° (*Annales du Comité Flamand*, p. 308).

Hondscoote est resté à la France par le traité d'Aix-la-Chapelle.

Martin St-Hilaire, dont les armoiries sont décrites à l'*Armorial*, (p. 478, n° 74), était bailli de la ville d'Honscotte en Août 1698.

J. Derycke, pasteur d'Honscotte, eut aussi ses armoiries enregistrées (p. 1178, n° 184), le 26 Novembre 1700.

Jacques-Josse Coppens, seigneur D'Hersin, grand bailli de la ville et châtellenie de Bergues, fit son entrée solennelle, en qualité de seigneur haut justicier de la ville et juridiction d'Honscotte, le 24 Août 1749 (*Annales du Comité Flamand*, p. 61). Jean-Benoît Lucyaen en était bailli en 1759.

En 1782, un sieur Coppens D'Hersin occupait toujours l'emploi de haut justicier d'Honscotte; Louis Maur De St-Hilaire était alors bailli.

120. La ville de MERVILLE.

Porte coupé d'or et d'azur, à trois fleurs de lis, posées deux et une, de l'un en l'autre.

(B^{au} d'Ypres, p. 936, n° 87. — P. 680-3).

Le chapître de Saint-Amé de Douai était seigneur et décimateur de *Merville* et de toute sa dépendance. Cette collégiale avait été fondée, vers 686, par Saint-Mauront, dans une de ses terres sur les bords de la Lys. C'était un lieu marécageux nommé *Broïlo*, que les religieux asséchèrent et cultivèrent. Bientôt les habitants qui s'y groupèrent formèrent l'agglomération qui s'appela *Maurontivilla*, d'où est venu, dit-on, *Merville*. Saint-Amé succéda à Mauront dans le gouvernement de sa colonie religieuse, et en 870, lors des ravages exercés dans le pays par les Danois, les religieux de Merville transportèrent le corps de ce saint à Douai, dans une église de Sainte-Marie, qui avait été construite par les ancêtres de Mauront. Le corps de celui-ci y fut transporté, à son tour, vers l'an 900; et, de l'aveu du roi Charles, du comte Bauduin

et de l'évêque de Cambrai, ces précieux restes furent conservés à Douai, où fut établie la collégiale, venue originairement de Merville, dont elle continua de posséder le domaine jusqu'à nos jours (*Cameracum*, p. 106). Les fleurs de lis des armoiries de *Merville* auraient-elles peut-être quelque rapport avec la rivière de la Lys ?

Voir la Seigneurie de *Merville* (57).

121. La ville de WATEN.

Porte coupé d'argent et de gueules, à trois pals de l'un en l'autre.

(B^{au} de Cassel, p. 1246, n° 197. — P. 442-5).

La seigneurie de *Watten* appartenait au commencement du XIVe siècle à Jean de Haverskerque. Ce seigneur fut l'un des commissaires qui conclurent le traité de mariage, signé à St-Germain-des-Prés, le 1er Octobre 1323, entre Robert de Cassel et Jeanne de Bretagne. La terre de Wattenes avait été comprise dans l'acte du partage de Flandre, fait par Robert de Béthune, en faveur de son fils cadet Robert de Cassel; et néanmoins, la fille de celui-ci, Yolande, comtesse de Bar, avait encore, en parlement, vers 1391, des procès au sujet des domaines de Watten (*Annuaire* de Demeuninck et Devaux, Lille, 1835).

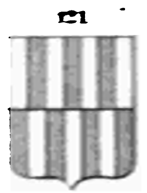
Watten dépendait pour la juridiction civile du présidial de Bailleul, et pour la juridiction féodale de la cour de Thielt (D'Oudegherst, p. 294).

Cette ville fut acquise à la France, en 1659, par le traité des Pyrénées.

Le marquis de la Viefville et de Steenvorde était, en 1772, seigneur de la ville de Watten (*Les Flamands de France*, p. 216).

On trouve encore enregistré à l'*Armorial de Flandre*, en 1699, à la page 702, n° 143, les armoiries de François Hardunne, qui était pasteur à Watten; à la page 720, n° 17, celles de Jean-Batiste Ercle, sieur d'Eestlande, bailli de la ville et territoire de Watten; et enfin, p. 1246, n° 199, celles de Guillaume Deram, greffier de Watten.

120 

121 

V.

COMMUNAUTÉS, CORPS DE MÉTIER, CONFRÉRIES.

122 123 124 125

126 127 128 129

130 131 132 133

134 135 136 137

V. COMMUNAUTÉS, CORPS DE MÉTIER, CONFRÉRIES.

122. La Confrérie de St-Erasme, mestier des BATELIERS de BERGUES (la Communauté des BATELIERS de St-Erasme).

Porte d'argent, à un saint évêque de carnation, la mître en tête d'or, vêtu d'une aube d'argent, ombrée d'azur, ayant une étole de gueules pendue à son col, et revêtu d'une chape de même, tenant une crosse d'or de sa main dextre, et de sa senestre soutenant une nef d'or, au mas de laquelle est attachée une banderolle, et un étendart de gueules.

(Bau de Bergues, p. 480, n° 79.—P. 110-3).

M. Depping a rendu un immense service à la science historique, en publiant *le Livre des Mestiers* de maître Boileue, et les règlements des métiers parisiens au temps de St-Louis. Pour complèter l'étude de cette grande époque du moyen-âge, il nous reste à connaître les statuts des métiers dans les diverses communes, ainsi que les arrêts que les magistrats justiciers de ces corps de métier rendaient dans les causes soumises à leur juridiction populaire. Car, nos turbulentes communes avaient alors une réelle indépendance, et chacun des corps, qui la composaient, se régissait par des lois propres qui différaient sur chaque point du territoire, tout en obéissant, néanmoins, à un fond de législation uniforme. Le moyen-âge et la féodalité ne nous seront parfaitement connus que lorsque, parallèlement à l'histoire des souverains et des seigneurs, se déroulera à nos yeux l'histoire des métiers dont étaient formées les communes, l'histoire du peuple, en un mot.

Nous avons, du reste, recueilli peu de renseignements sur les corps de métiers autres que ceux de Dunkerque. Nous ferons remarquer seulement, à propos des bateliers de Bergues, qu'ils étaient placés sous le patronage de St-Erasme, tandis que ceux de Dunkerque invoquaient St-Julien. En effet, on voit souvent que des patrons divers sont donnés aux mêmes confréries dans des communes différentes, sauf quelques confréries dont les patrons étaient universellement reconnus, tels que St-Eloi, St-Crépin, etc.

Le dessin de l'écusson des bateliers de Bergues a omis de donner une étole au saint, ainsi que l'indique la description.

Par un arrêt du conseil d'Etat du 2 Mai 1772, il fut ordonné que l'arrêt du 12 Août 1747, rendu pour Dunkerque, serait applicable à la ville et châtellenie de Bergues, quant au droit attribué aux

magistrats locaux de donner des statuts aux corps et métiers, suivant les anciennes coutumes de Flandre, confirmées par les Archiducs et reconnues par les capitulations (Merlin, *Répertoire de jurisprudence*).

123. La Communauté (le métier) des BOUCHERS de BERGUES.

Porte d'argent, à un saint Antoine contourné de carnation, vêtu d'un habit d'hermite de sable, tenant de sa main dextre un bâton d'or, et une sonnette d'argent, et de sa senestre un livre ouvert de même, dans lequel il lit; le saint, posé sur une terrasse de sinople, ayant un cochon d'or issant de derrière lui en pointe, et accosté en chef à dextre d'un couperet de sable, et à senestre d'une masse de même, posés en pal.

(B^{au} de Bergues, p. 705, n° 152. — P. 549-5).

Dans la peinture de cet écusson, le saint a un habit couleur carmélite, et non pas de sable.

Les bouchers de Bergues sont institués en métier sous le patronage de saint Antoine, tandis que ceux d'Ypres et de Dunkerque reconnaissent saint Barthélemy pour leur patron, et ceux de Cambrai saint Hubert; ceux de la ville d'Eu invoquaient, en 1482, le saint Sacrement (*agnus occisus*). Il fallait trois ans d'apprentissage, et puis faire un chef-d'œuvre pour passer maître de cette communauté. On ne dit pas ce que c'était que le chef-d'œuvre exigé pour être reçu boucher (*La Ville d'Eu*, par D. Lebœuf, 1844, p. 243 et 285).

124. La Communauté (le métier) des BOULANGERS de BERGUES.

Porte d'azur, à un saint Honoré de carnation, vêtu pontificalement d'or et de pourpre, tenant en sa main dextre une pelle d'or, chargée de trois pains de sable, et posé sur une terrasse de sinople.

(B^{au} de Bergues, p. 704, n° 147. — P. 549-4).

Les boulangers de Bergues s'étaient mis sous le patronage de saint Honoré, ceux d'Hazebrouck sous celui de saint Albert.

(Voir les paragraphes 125 et 127).

125. La Communauté des BRASSEURS de BERGUES.

Porte d'azur, à un saint évêque de carnation, sa barbe longue d'argent, vêtu de pourpre, revêtu d'une chape pluviale d'or, la mitre en teste aussy d'or, tenant de sa main dextre une fourche de même, sur une terrasse de sinople.

(B^{au} de Bergues, p. 938, n° 133. — P. 682-1).

Nous apprenons de M. De Baecker (*Recherches sur Bergues*, p. 228) que les brasseurs étaient constitués dans une même communauté avec les boulangers de Bergues (Voir aux paragraphes 124 et 127).

126. La Communauté des CABARETIERS de BERGUES.

Porte d'argent à un tonneau de sable, et un chef de gueules, chargé de deux pigeons d'argent.

(B^{au} de Bergues, p. 1224, n° 193. — P. 410-5).

Il nous ferait peine de penser que les pigeons de cet écusson fussent un emblême des pratiques de cabaretiers qui encouragent volontiers les habitués, les piliers de cabaret à leur amener des jeunes gens, novices et inexpérimentés, qui se nomment encore aujourd'hui, en argot de métier, des pigeons à plumer.

127. La COMMUNAUTÉ des CORDIERS, GANTIERS et POTIERS de la ville de BERGUES.

Porte d'argent, à une Vierge de carnation, les mains jointes, vêtue de gueules et d'azur, sur une terrasse de sable.

(B^{au} de Bergues, p. 938, n° 151. — P. 682-2).

Nous pensions qu'il y avait là une faute d'orthographe de la part de D'Hozier, et que c'était *peaussiers* qu'il fallait lire, et non *potiers*. Cependant, M. De Baecker (*Recherches sur Bergues*, p. 228) désigne aussi, et plus positivement, sous le nom de *potiers de terre*, les suppôts de la communauté des *cordiers*, etc. Nous retirons donc notre observation; d'autant que nous nous sommes convaincu, que beaucoup d'industries, très-différentes, avaient souvent été ainsi amalgamées en corporations ; non seulement par cette raison que ces industries isolées n'avaient qu'une faible importance locale, et qu'il valait mieux leur donner corps en les réunissant, mais encore par de certaines considérations politiques. Les vingt-trois

anciennes corporations de Maestricht furent réduites à onze, en 1409, par l'évêque de Liége et le duc de Brabant; portées à treize, en 1413; et rétablies à vingt-trois, en 1420.

Les corps de métier de la ville de Tongres, reconstitués au nombre de douze, en 1419, furent, après trois siècles de perpétuelles modifications, réduites à six, en 1725; et l'on y vit réunis, pour traiter des mêmes intérêts, les serruriers avec les pelletiers, les brasseurs avec les drapiers. Il faut lire, à ce sujet, les savants écrits de M. A. Perreau, de la *Société scientifique du Limbourg*, et membre correspondant à Tongres du *Comité Flamand de France*.

128. Le Corps de mestier des CORDONNIERS de la ville de BERGUES.

Porte d'argent, à un saint Crépin de carnation, *sur un terrain en paysage au naturel, vêtu d'une tunique de gueules, et d'un manteau de sinople*, tenant de sa main dextre un couteau à pied de sable, emmanché d'or, et de sa senestre un livre ouvert d'argent bordé d'or.

(B^{au} de Bergues, p. 480, n° 80. — P. 550-3).

Le paysage manque à la peinture de cet écusson, et, de plus, la description et les couleurs du costume du saint ne sont pas conformes. Nous croyons que le dessinateur aura fait une interversion avec l'écusson des tanneurs de Bergues (135). Cette erreur peut s'expliquer, en ce que les deux écussons ont été coloriés à côté l'un de l'autre, au volume F des peintures. Nous avons indiqué en *italiques*, dans les deux descriptions, les passages qui nous ont semblés échangés.

129. La communauté (le mestier) des DRAPIERS de la ville de BERGUES.

Porte d'argent, à un saint Roch de carnation, vêtu d'azur et de gueules, coiffé d'un chapeau de sable bordé d'or, et chargé sur le retroussis d'une coquille renversée d'argent, tenant de sa main dextre levée son bourdon de sable, et montrant de sa senestre abaissée sur sa cuisse un ulcère de gueules, qui est pensé par un ange contourné de carnation, vêtu de pourpre, et à genoux à sa dextre; le saint senestré en pointe d'un chien

contourné d'argent, portant en sa gueule un pain d'or, et le tout posé sur une terrasse de sinople.

(B^{au} de Bergues, p. 708, n° 163. — P. 550-1).

130. Le Corps de mestier des EPICIERS de BERGUES.

Porte d'argent, à un ciel d'azur, et une terrasse de sinople, sur laquelle est debout un saint Nicolas de carnation, vêtu d'une aube d'argent et d'une tunique de pourpre ou violet, et revêtu d'une chape ou pluvial d'or, la mitre en tête de même, tenant de sa main senestre une crosse aussi d'or, et de sa main dextre donnant la bénédiction à trois jeunes enfants de carnation qui sont dans une cuvette d'or, à son côté droit sur la même terrasse.

(B^{au} de Bergues, p. 482, n° 85. — P. 550-5).

131. La Communauté des GRESSIERS de la ville de BERGUES.

Porte d'argent, à un homme contourné de carnation, vêtu d'un habit et chapeau de pèlerin de sable, tenant de sa main dextre un bourdon de sable, auquel est suspendue une callebasse d'or, et posant sa senestre sur son estomach; senestré d'un autre homme aussi de carnation, posé de front et vêtu de gueules, tenant de ses deux mains trois baguettes de sable, auxquelles sont enfillées des chandelles d'argent, qu'il trempe dans un moule de sable.

B^{au} de Bergues, p. 691, n° 108. — P. 549-2).

Nous supposons que les *graissiers* sont ceux que M. De Baecker (p. 228) indique comme réunis en communauté, sous le patronage de saint Jacques, tels que les marchands de chandelles, d'huile, de savon, etc.

Les graissiers d'Hazebrouck avaient pour patron St-Michel, ceux d'Ypres s'étaient mis sous l'invocation de Notre-Dame.

Le *pèlerin*, indiqué *contourné* dans la description ci-dessus, ne l'est pas au volume des peintures.

132. La Communauté des MEUSNIERS de la ville de BERGUES.

Porte d'argent à un saint de carnation, vêtu d'azur et de

gueules, la tête armée d'un casque de sable, appuyant sa main dextre sur son côté et soutenant de sa senestre étendue un petit moulin à vent aussi de sable, dont les volans sont de gueules, le saint posé sur une terrasse de sinople.

(B^{au} de Bergues, p. 695, n° 121. — P. 549-3).

Les meuniers de Dunkerque avaient pour patron saint Victor, ceux d'Ypres saint Martin.

133. Le Corps de métier de la CONFRÉRIE SAINT ELOI de la ville de BERGUES.

Porte d'argent à un ciel d'azur et une terrasse de sinople, sur laquelle est debout un saint Eloi de carnation, vêtu pontificalement, l'aube d'argent, la chape d'or doublée de gueules, la mitre et la crosse aussi d'or, et tenant de sa main dextre un marteau de sable emmanché d'or et couronné de même, et une enclume d'argent, posée au côté senestre de la pointe.

(B^{au} de Bergues, p. 479, n° 77. — P. 550-2).

Cette communauté se composait des quincailliers, serruriers, chaudronniers, selliers, maréchaux-ferrants, etc. (*Recherches sur Bergues*, p. 228).

134. La Communauté (le corps de métier) des TAILLEURS de la ville de BERGUES.

Porte d'argent, à un homme à genoux ayant les mains jointes de carnation, la tête et une partie du corps nuds, l'autre partie vêtue de gueules, senestré d'un bourreau contourné aussi de carnation, vêtu de gueules, d'azur et d'or, ayant un turban de sable sur sa tête, et tenant de ses deux mains un sabre couché en bande de même et garni d'or; le tout posé sur une terrasse de sinople.

(B^{au} de Bergues, p. 689, n° 103. — P. 549-1).

135. La Communauté du corps des TANNEURS de BERGUES.

Porte d'argent, à en chef un ciel d'azur et en pointe *une*

terrasse de sinople, sur laquelle est debout un saint de carnation, *vêtu de pourpre ou violet et de gueules*, appuyant sa main dextre étendue sur sa poitrine, et de sa main senestre tenant un couteau recourbé d'argent, le manche de gueules.

(Bau de Bergues, p. 481, n° 81. — P. 550-4).

(Voir notre annotation au n° 128).

136. La Communauté des TONNELIERS de BERGUES.

Porte de gueules, à une haissette et un maillet d'argent en chef, et un baril sur son cul de même en pointe.

(Bau de Bergues, p, 1177, n° 168. — P. 566-2).

C'est ici la première fois que nos recherches à l'*Armorial* de D'Hozier nous aient fait connaître une certaine pièce honorable du blason, que nous ne supposions pas pouvoir être admise dans le vocabulaire héraldique.

137. La Confrérie des ECHAUPIERS de CASSEL.

Porte de gueules, à un nom de Jésus d'argent.

(Bau de Cassel, p. 1179, n° 78. — P. 568-3.)

Nous pensons que cette confrérie était celle des *échopiers*, des marchands en échoppes, sur la voie publique. Voir ci-après (161), et aussi l'écusson des jésuites de Watten (17).

138. La Communauté des MARCHANDS APOTHICAIRES de la ville de DUNKERQUE.

Porte d'azur, à une montagne d'argent, chargée d'une vipère tortillée en forme de croissant tourné de sinople, accostée de deux plantes médicinales de même, celle de dextre fruitée d'or, et surmontée d'un soleil de même posé au canton dextre du chef.

(Bau de Dunkerque, p. 1063, n° 161. — P. 370-2).

Comme leurs confrères du XIVe siècle (Voir le *Recueil des Sceaux gothiques* de Migieu, n° 4, pl. III, texte, p. 8), les apothicaires de Dunkerque, *apothekers*, n'avaient que des emblèmes de métier

dans l'écusson qu'ils firent enregistrer le 1er Août 1700. Ils ne s'y recommandent d'aucun saint ou sainte, comme ceux d'Ypres, qui portent d'argent, à une sainte Madeleine de carnation, à demi-corps, vêtue de gueules et d'or.

Le corps des apothicaires de Dunkerque figurait à la procession de la kermesse, en Juin 1775, comme on peut le voir au programme in-4° imprimé chez Nicolas Weins.

Les apothicaires furent exceptés, ainsi que les orfèvres, les perruquiers et les libraires, dans l'édit de Turgot, prononçant la suppression des jurandes et des communautés d'arts et métiers. Cet édit fut, du reste, modifié six mois après qu'il eut été promulgué, en Février 1776. Mais il n'avait eu aucun effet en Flandre, le Parlement de Flandre ne l'ayant point enregistré, ni aucune des lois portées depuis sur les corps d'arts et métiers, maintenant ainsi les droits des magistrats municipaux, confirmés par les capitulations que Louis XIV avait accordées aux villes de Flandre (*Répertoire universel* de Merlin, tome III, page 221).

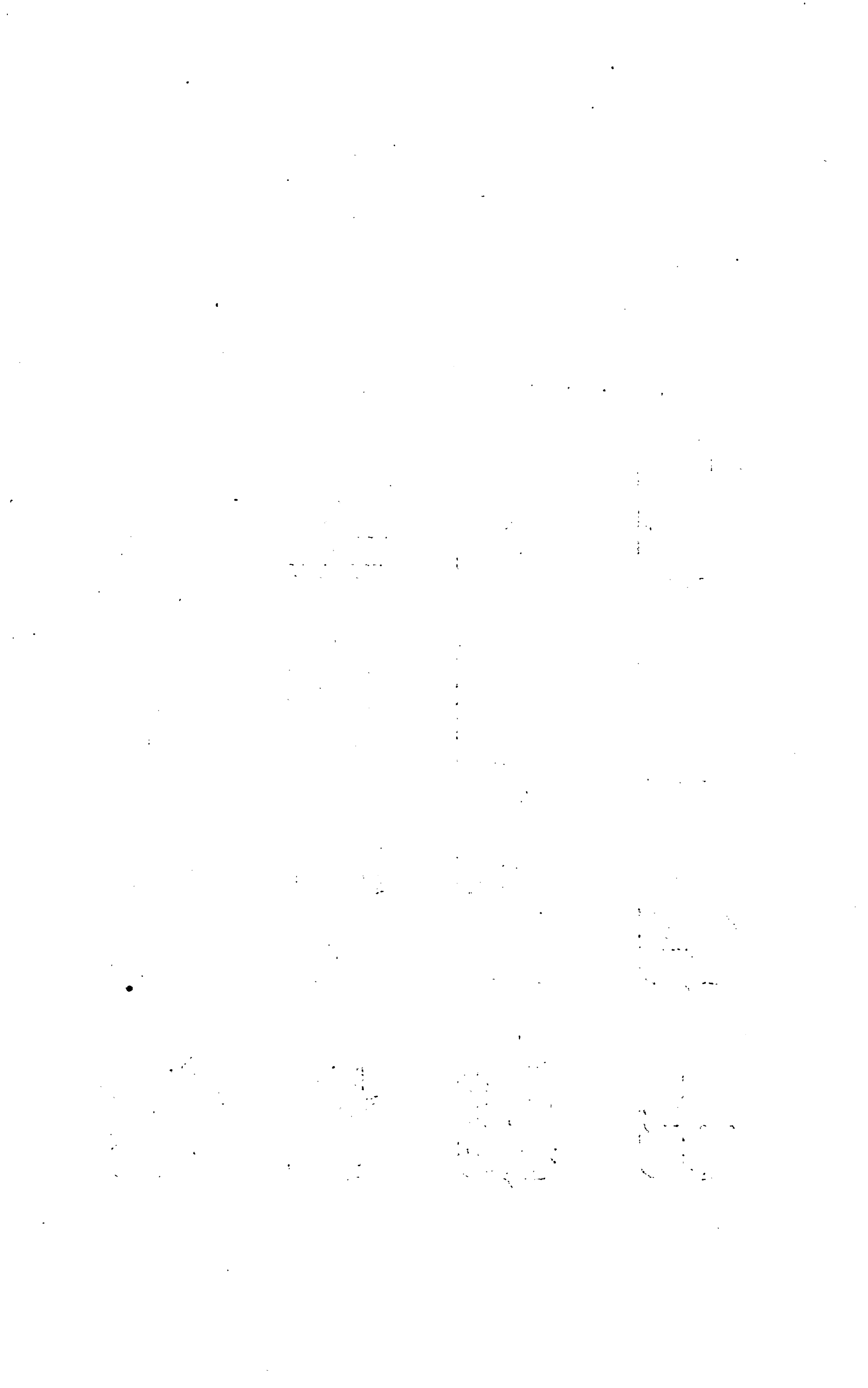
Il y avait à Dunkerque six apothicaires en 1685 (Faulconnier, II. 96); il y en avait 16 en 1787 (*Almanach du commerce de Dunkerque*). Nous en avons compté jusqu'à 24 en 1802 (*Catalogue des habitants*). Les *Annuaires* de 1837 à 39 nous signalent 14 pharmaciens. La qualification est changée, comme on voit; un seul parmi eux n'a pas craint de braver les plaisanteries de Molière, et son enseigne, au coin de la place du Théâtre, nous a donné à lire, jusqu'à sa mort en 1844 : Quandalle, *apoteker*.

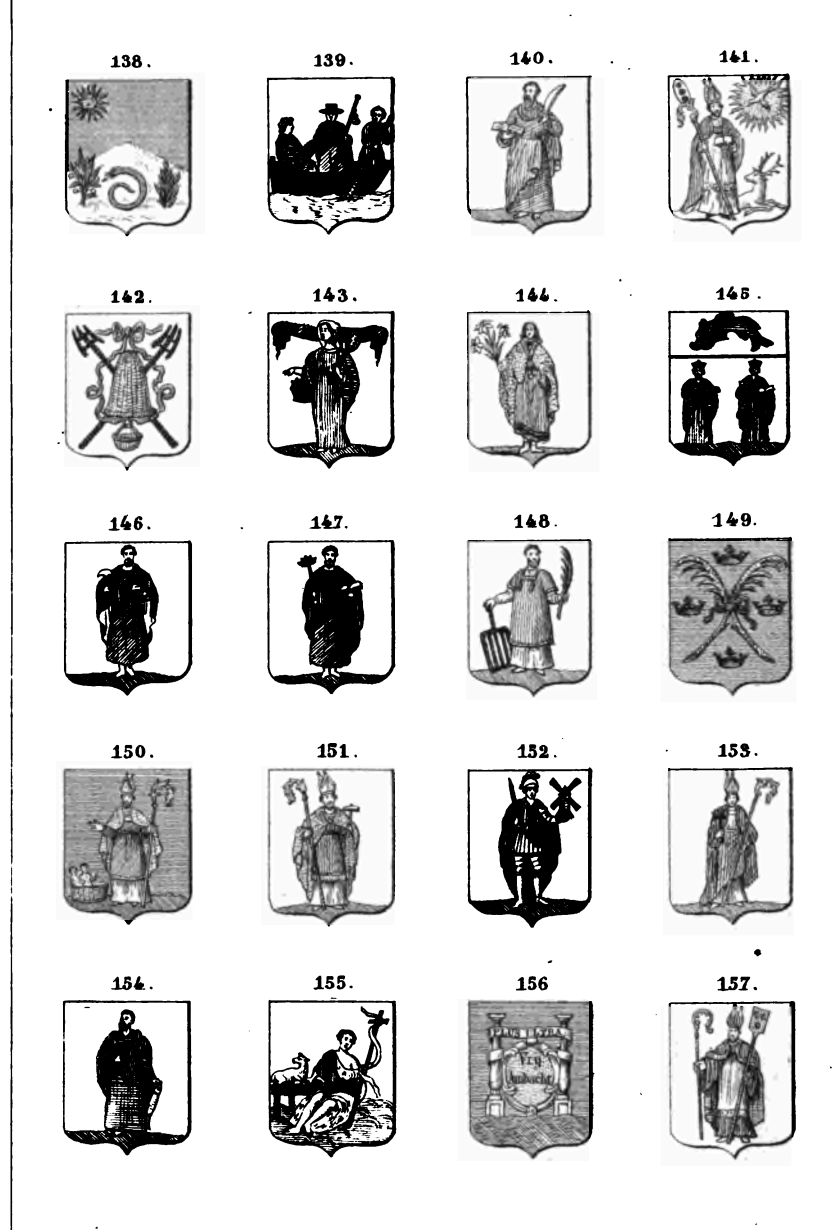
139. — La Communauté des BELLANDRIERS de DUNKERQUE (le corps des maîtres BÉLANDRIERS de la ville de D'VNKERQUE).

Porte d'argent, à un bateau de sable dans une rivière d'azur, et dans le bateau un St-Julien, vêtu en pèlerin au naturel, tenant de sa dextre un violon d'or, et de sa senestre un bâton de pèlerin avec sa carabasse de même, accosté à dextre d'une femme habillée en paysanne, tenant le timon d'une main et de l'autre une lanterne d'or, et à senestre un batelier vêtu de gueules, poussant le bateau avec un aviron d'or.

(Bau de Dunkerque, p. 451, n° 132. — P. 646-4).

Les bélandriers de Dunkerque d'autrefois ne sauraient être assimilés avec ce que nous connaissons de cette profession. Les *bylanders* anciennes naviguaient sur la mer, dans les bancs de Flandre,




138.
139.
140.
141.
142.
143.
144.
145.
146.
147.
148.
149.
150.
151.
152.
153.
154.
155.
156
157.

autant que sur les canaux ; leur navigation s'étendait quelquefois depuis Flessingue jusqu'à Rouen. Attendu la position exceptionnelle de Dunkerque, par rapport aux bancs de la rade et aux nombreux canaux avec lesquels le port communique, des règlements tout particuliers étaient nécessaires aux bélandriers de Dunkerque. Beaucoup de difficultés surgirent pour eux des nouvelles délimitations de territoire qu'amenèrent dans la Basse-Flandre les conquêtes de Louis XIV. Nous avons trouvé aux *Manuscrits* de la Bibliothèque impériale (Fonds d'Esnans, registre 100, f° 149) des délibérations des bourguemaîtres et échevins de Bruges, statuant sur la liberté et les franchises de passage exigées alors par les bélandriers de Dunquerque.

Les anciens règlements de cette corporation furent résumés dans celui du 1er Mars 1686, modifié ensuite le 3 Avril 1716 et le 17 Août 1718. Ces règlements voulaient que l'on nommât des experts annuels à la visite des bélandres, qui alors allaient en rade et dans le canal de Mardick.

Les statuts du 12 Août 1773 stipulent : Article 1er, que le corps et communauté de francs-maîtres bélandriers de Dunkerque, sous le titre de St-Julien, sera gouverné par le connétable nommé par le magistrat, par le greffier, le chapelain, le doyen en charge, les anciens doyens et assistants, lesquels doyens et assistants seront renouvelés tous les deux ans, la veille de la Fête-Dieu. Art. 6. Le corps des bélandriers demeure fixé à 60 maîtres, plus les fils de maîtres, et personne ne pourra être reçu à la maîtrise qu'il ne soit de la religion catholique, payant, le natif 30 livres, et l'étranger passé bourgeois 60 livres, pour droits de franchise, en outre des frais de réception fixés à 136 livres ; plus un seau de cuir goudronné, propre à éteindre le feu, à remettre au greffe de la ville. Art. 22. Tous les maîtres et veuves seront tenus d'assister à la messe le jour de St-Julien, dans la chapelle du corps, et le lendemain à la messe de Requiem.

Les bélandriers assistaient aussi aux cérémonies publiques, avec leurs perches, comme on peut le voir dans le *programme* de la procession du 24 Juin 1775, pour la réception du comte d'Artois, et pour l'avènement du roi à la couronne, selon ce que dit le programme ; mais c'était alors l'anniversaire de l'avènement du roi. Peut-être les Flamands interprétaient-ils ainsi la cérémonie du sacre qui venait d'avoir lieu le 11 Juin.

Un arrêt du 28 Juin 1781 a modifié les conditions de la profession de batelier à Dunkerque, en leur imposant la construction et l'entretien de 120 bélandres, pour le service du port de Dunkerque et de la rade. En 1787, c'était le président de la chambre de commerce, M. Faulconnier, qui était connétable, et le sieur Leroy, doyen des bélandriers.

La Révolution vint bouleverser toutes les institutions de métiers, et un décret du 4 Juin 1791 supprima les priviléges des corps de bélandriers de Dunkerque, de Condé, et autres du Nord et du Pas-de-Calais, sauf indemnité à ceux de Dunkerque pour leurs 120 bélandres. Cette indemnité fut-elle jamais payée?

Un règlement d'une nouvelle société de bélandriers de St-Julien a été adopté, en 1834, sous l'initiative du sieur Claeys-Leroy; mais, en raison de la législation moderne, cette institution n'est plus qu'une association toute volontaire entre ses membres.

En 1685, le dénombrement des habitants mentionné par Faulconnier (tome II, p. 96) indique 90 bélandriers à Dunkerque, chacun avec sa bélandre. Nous n'en avons retrouvé que 25 en 1802 (*Catalogue des habitants*).

140. — La Communauté des maîtres Bouchers de la ville de Dunkerque.

Porte d'argent, à un St-Barthélemy de carnation, vêtu de pourpre et de gueules, tenant de sa main dextre un livre ouvert d'argent, et de sa senestre un couteau de même, posé sur une terrasse de sinople.

(B ⁿ de Dunkerque, p. 1062, n° 159. — P. 368-4).

Les Bouchers, *been-houwers, vleesch-houwers*, sont appelés *macheliers* en 1220, dans une ordonnance du comte Gui (*Archives d'Ypres*, 120).

A Dunkerque, au XVIe siècle, dit M. Derode (p. 135), la chose publique était sauvegardée comme aujourd'hui. Il cite des bouchers mis à l'amende pour avoir livré de la *char mausaine* (de la viande malsaine), et pour n'avoir pas eu leur étal *approvisionné au marché*.

Les bouchers, ajoute-t-il, avaient obtenu, en 1606, la confirmation de leurs anciennes *keures*, et des ordonnances de 1657 et 1663 les avaient encore maintenues. Pour être reçu boucher, il fallait être natif de la ville, être bourgeois, et avoir fait un apprentissage de trois ans. Les viandes devaient être *égardées*, et vendues dans l'enclos de la boucherie, *de been huys*, et non ailleurs. Cette boucherie municipale était située dans un enclos, entre le marché aux Poissons et la rue des Pierres. Cependant des opposants prétendirent que la franchise de 1662 avait aboli toute restriction au commerce de la viande, et il fallut des arrêts, souvent renouvelés, en 1726 et 1747, pour maintenir le magistrat dans la police de ce métier.

Le 19 Décembre 1758, il y eut une émeute assez grave près du quartier Ste-Barbe, à l'occasion d'une saisie que le franc-corps des bouchers prétendait faire dans une cave où l'on débitait de la viande non warandée. Le monde s'attroupa, des soldats, sortis des casernes, se joignirent aux séditieux, et le lieutenant-bailli fit venir de la place Royale un sergent avec quatre fusiliers. On se jeta sur eux, un fusil fut brisé, l'habit du sergent déchiré. M. de Mongrand, major de la place, prit avec lui 45 grenadiers, se rendit sur les lieux, et signifia qu'il allait faire tirer au travers de la foule. Il fit arrêter plusieurs soldats qu'il envoya au cachot. On descendit alors dans la cave, où l'on trouva une vache tuée et écorchée, que M. de Mongrand abandonna à ses grenadiers. Entre temps, le vivandier s'était évadé; l'affaire s'évanouit et en resta là, puisqu'on ne tenait plus ni le corps du délit, ni le contrevenant.

Le 3 Mai 1759, la plupart des bouchers ayant, en contravention à l'ordonnance du 27 Avril, exigé 5 sous et demi par livre de viande, et refusé de la donner à 5 sous, ainsi que le magistrat l'avait taxée, — où en sommes-nous aujourd'hui que la viande se paie 20 sous la livre? — le corps des bouchers fut assigné en la personne du doyen Dominique Hans, qui fut condamné à payer à l'hôpital la somme de 600 livres, plus une amende de 300 livres, et les dépens. Le samedi suivant, d'autres bouchers ayant persisté, furent encore assignés. Dans la cause du sieur Brisebout, il ne se présenta que deux femmes pour déposer contre lui; mais comme en justice le témoignage de deux femmes ne fait qu'une preuve, et qu'il en faut deux pour condamner, l'affaire fut éteinte.

Le 27 Août suivant, les nommés Joseph Willems, de Steenvoorde, et Louis Lambert, du Boulonnais, ayant présenté requête afin d'être reçus francs-maîtres, le magistrat, vu leurs certificats d'apprentissage pendant trois ans, et les certificats de capacité délivrés par le doyen, les admit à la maîtrise, en dérogeant aux articles du règlement et à la fixation du nombre des maîtres bouchers à 32. Le métier était bon; quelques-uns des bouchers venaient d'acheter de belles maisons, entre autres les nommés J.-B. Vincke et D. Hans, doyen du corps (*Notes manuscrites* de M. H. Verbeke, échevin).

Il y avait à la paroisse, dans la chapelle des bouchers, un tableau d'autel du martyre de St-Barthélemy, par Beeckman, qui était un peintre de mérite (*Voyage pittoresque* de Descamps, 313).

En 1685, où la population de Dunkerque était de 10,500 âmes, le nombre des bouchers, indiqué dans le dénombrement de Faulconnier (II. 96), était de 16. En 1787, où la population avait monté à plus de 25,000 âmes, il était de 33. M. Olivier, avocat, était alors le connétable de la confrérie. En 1839, le nombre était à peu près le même.

141. — La communauté (le corps) des **Boulangers** de la ville de **Dunkerque.**

Porte d'argent, à un saint Evêque, vêtu pontificalement d'une aube d'argent, d'une chasse de gueules bordée d'or, la mitre en tête, aussi de gueules et bordée d'or, tenant de sa main senestre un livre de sinople, et de sa dextre tenant une crosse d'or, et une paile de four d'argent chargée de trois pains de sable. Le saint ayant à ses pieds, au côté senestre, un cerf au naturel couché, et du même côté en chef un Saint-Esprît en forme de colombe d'argent, environné de rayons d'or.

(B^{au} de Dunkerque, p. 449, n° 129. — P. 646-1).

Les boulangers de Bergues avaient pour patron St-Honoré, ceux d'Hazebrouck St-Albert. Les boulangers de Dunkerque qui sont aussi sous le patronage d'un saint, d'un évêque, nous ont laissé ignorer son nom. Nous trouverions bien dans la légende quelque saint, caractérisé par l'accompagnement d'un cerf, sans doute, mais nous craindrions de nous égarer, en faisant des suppositions hasardées, et nous nous gardons de prononcer, puisque les intéressés eux-mêmes, les boulangers, ne savaient pas le nom du patron dont ils suivaient la bannière. M. De Bertrand, dans les *Dévotions populaires*, dit qu'ils portaient, à la procession de 1775, l'étendard de la Ste-Trinité (*Annales du Comité Flamand*, p. 207).

La boulangerie a, dans tous les temps, été régie par des règlements exceptionnels et variables. Cette industrie tient à ce qu'il y a de plus délicat à manier dans l'action gouvernementale. Il s'agit du sort même de l'alimentation publique. On comprend, dès lors, que devant ce grand intérêt toute considération cède : *Salus populi suprema lex.*

Cette donnée admise, nous n'avons rien trouvé dans nos annales à l'égard des boulangers de Dunkerque qui ne fût normal. Partout les faits attestent la sollicitude des magistrats pour l'intérêt public. Nous ne pensons pas, d'ailleurs, que jamais l'on doive rendre responsable toute une communauté de gens jurés, qui n'étaient admis qu'après enquête à l'exercice de leur état, des méfaits de quelques êtres cupides, que punissait souvent même et violemment la colère publique.

Au XVIe siècle, dit M. Derode (p. 135), on voit, par les comptes du bailli de Dunkerque, que des boulangers étaient mis à l'amende pour avoir vendu du pain *mesele* (moisi), ou du pain qui n'avait pas le poids. N'est-ce pas ce qui arrive encore tous les jours au XIXe siècle ?

Dans les années de disette surtout, fléau qui sévissait souvent autrefois, la position du boulanger devenait critique. Heureusement, en 1709, qu'on appela l'année du grand hiver, il se trouva à Dunkerque un sieur Pierre Baert, hydrographe du roi, qui sut établir un ingénieux calcul pour régler les boulangers dans la fabrication du pain, tant brun, bisette, blanc que mollet. On voit par cette table combien chaque sorte de pain doit peser, eu égard au prix de la rasière de blé, depuis 3 livres jusqu'à 50 livres dix sous, en supposant que les fagots nécessaires à la cuisson coûtent 15 livres le cent.

Cette table de la coupe du pain, faite par le sieur Baert, fut souvent rétablie par le magistrat dans les temps difficiles, notamment aux années 1758, 59 et 60, où, en outre de la disette, il se trouvait que la population s'était considérablement accrue.

La loi de 1791, la loi du *maximum*, l'ordonnance du 30 Septembre 1814, qui est spéciale à la boulangerie de Dunkerque, toutes ces règlementations ne résolurent point le difficile problème, et chaque fois que le blé devint cher, de pénibles conflits s'élevèrent entre les boulangers, les magistrats et le peuple.

Le 24 Juin 1775, lors de la procession qui eut lieu, à l'occasion de l'avènement du Roi à la couronne, — à ce que dit l'imprimé, mais c'était réellement pour la circonstance du sacre, car Louis XV était mort depuis le 10 Mai 1774, — on vit, dans cette procession, le métier des boulangers tenir sa place dans le cortége, et de plus on y vit un char, sur lequel était représentée UNE NYMPHE ASSISE SUR UN PÉLICAN, plusieurs boulangers et boulangères formant un ballet sur le devant du char.

En 1788, le sieur De Meulebecque, ancien échevin, était connétable du corps des boulangers.

Le nombre des maîtres boulangers établis alors à Dunkerque était de 63. Il n'était que de 31 en 1685, suivant le dénombrement de Faulconnier; la population était alors de plus de moitié moindre. En 1802, nous voyons, par le *Catalogue des habitants*, qu'il était de 90, compris les garçons boulangers. En 1839, il était de 65 (*Annuaire*. Lemonnier).

142. — La Communauté des MAITRES BRASSEURS de la ville de DUNKERQUE.

Porte d'argent, à deux fourches de sable passées en sautoir, et une hotte renversée de même, brochante sur le tout, entourée d'un ruban de gueules noué en chef, et auquel est suspendu en pointe un chaudron de même.

(B^{au} de Dunkerque, p. 1059, n° 151. — P. 366-3).

Quoique les anciens brasseurs de Dunkerque n'eussent que des emblêmes de métier dans leur écusson, ils n'étaient pas moins sous l'influence de l'esprit de leur temps, qui mettait sous la protection divine tous les travaux industriels. On sait que St-Arnould était en Flandre le patron commun des brasseurs. — Une charte de 1480, délivrée par le magistrat de la ville d'Eu, fait connaître que les brasseurs de cette localité avaient pour patron le glorieux Mons. St-Denys (D. Lebeuf, p 242). — Les brasseries de Dunkerque étaient chacune placée sous le patronage d'un saint particulier, dont la statue était mise au-dessus de la porte d'entrée. Nous nous rappelons encore avoir vu le St-Pierre de la brasserie Vandevelde, près de la petite Chapelle, et une Ste-Anne sur la porte de la brasserie Carlier, rue de Séchelles.

Faut-il le dire? Ces manifestations religieuses n'arrêtaient pas toujours les mouvements de la cupidité. On voit au XVIe siècle, dans les comptes du bailli de Dunkerque, des brasseurs mis à l'amende pour avoir fait de la bière qui « n'estoit mie passable », ou pour avoir mêlé à la forte cervoise de la cervoise moindre (V. Derode, p. 135).

Les règlements de la communauté des *Brasseurs* leur imposaient l'obligation, dans les cas d'incendie, de se porter sur le lieu du sinistre avec leurs *galères* chargées de tonnes pleines d'eau.

Le 20 Février 1759, le magistrat ne voulut pas passer l'acte d'adhéritance à la vente d'une brasserie située *place aux Anguilles;* parce qu'il supprimait alors les brasseries dans le cœur de la ville, tant à cause du péril d'incendie, que pour les incommodités de la fumée qui pouvait gâter les eaux de tout un quartier (*Notes manuscrites* de M. Verbeke, échevin).

En 1787, M. Deman, ancien échevin, était connétable des *brasseurs*. Il existait alors à Dunkerque 13 brasseries, dont deux de bière anglaise. En 1685, le même nombre est accusé par le dénombrement de Faulconnier; pourtant alors la population de Dunkerque n'était que de dix à onze mille âmes; elle était de près de trente mille aux années qui précédèrent la Révolution.

Accessoirement à la communauté des *brasseurs*, il y avait le corps de métier des *travailleurs de bière*. Mais ceux-ci, simples ouvriers, n'avaient point d'écusson héraldique à faire enregistrer. Ils sont compris pour 17 au dénombrement de 1685, sous le nom de *porteurs de bière*. Ils figurent parmi les *corps de police*, avec les brouetteurs, les charretiers, etc., et comme étant composés alors de 30 hommes, dans le *Calendrier* de 1787.

143. — La communauté des CABARETIERS de la ville de DUNKERQUE.

Porte d'argent, à une Ste-Marthe de carnation, sur une terrasse de sinople, vêtue de gueules et d'azur, portant en son bras dextre un panier à anse de sable, rempli de légumes de sinople, et tenant de sa main senestre un batoir d'or, posé en barre, et brochant, ainsi que la tête de la sainte, sur une liste ou écriteau de pourpre, voltigeant en chef, et chargé du mot S. MARTHA, en caractères de sable.

(B^au de Dunkerque, p. 1,056, n° 143. — P. 363-4).

Il est difficile de déterminer bien exactement ce que l'on entendait alors par *Cabaretiers*. Le dénombrement des habitants de Dunkerque, fait en 1685 (Faulconnier, II, 96), donne le nombre de 126 cabaretiers, traiteurs, aubergistes ou pâtissiers. On voit que ces professions étaient alors considérées autrement que nous ne le faisons aujourd'hui.

M. Derode cite au XVIe siècle, d'après le compte des baillis de Dunkerque (*Histoire de Dunkerque*, 135), des *Cabaretiers* que l'on mettait à l'amende pour avoir des *Kanekins trop petits ;* n'est-ce pas encore aujourd'hui comme ça, pour les faux poids et les fausses mesures? Et avons-nous bien lieu de nous vanter de nos progrès en civilisation? Des *Cabaretiers* étaient aussi condamnés pour avoir vendu avant le *Sollel* (sic). C'est encore toujours la même chose, sauf que nos débitants d'aujourd'hui sont punis pour fermer trop tard, après le *soleil.*

Nous ne trouvons pas de *Cabaretiers* dans notre *almanach* de 1787, mais bien des *Cafetiers-Limonadiers*, au nombre de 8. En 1838, ce sont des *Cabaretiers-Aubergistes* dont le nombre s'élève à 146 (voir ci-après aux *Cuisiniers*, 148).

144. La Communauté des (le corps des MAÎTRES) CHARPENTIERS, MENUISIERS, TOURNEURS, CHARONS et POULLIEURS de Dunkerque.

Porte d'argent, à un St-Joseph de carnation, vêtu d'une tunique de gueules, bordée d'or à double rang, et ceint d'une ceinture de même, ayant son manteau aussi d'or attaché au-dessous du menton, et tenant de sa main dextre un lis fleury de trois fleurs d'argent, sur une même tige de sinople, le saint posé sur une terrasse de même.

(B^au de Dunkerque, p. 453, n° 137. — P. 647-2).

Saint-Joseph, qui de tous temps a été le patron des charpentiers et menuisiers, se trouve l'être ici d'une association d'industries diverses. A Ypres, les charrons avaient pour patronne Ste-Catherine.

Faulconnier cite (I, p. 64) le charpentier Renaut Willeboon, qui, le 26 Juillet 1562, suspendit les nouvelles cloches dans la charpente qu'il avait faite à la tour. Il cite encore (I, 100) un nommé Jean Rogier, fort habile menuisier et bon sculpteur, qui fit la menuiserie au chœur de l'église en 1594.

Nous avons quelque raison de croire que les charpentiers, menuisiers et autres, ne restèrent pas toujours en une même communauté. Nous avons vu un règlement spécial du franc-corps des menuisiers, fait par le magistrat le 2 Juin 1751, et le programme de la procession de 1775 ne mentionne au cortége que le métier des charpentiers de navires.

En 1787, M. Olivier était connétable des charpentiers, et le sieur J. Pauwels en était doyen. L'*Almanach* mentionne que les charpentiers sont aussi menuisiers.

Voici le nombre des membres des diverses catégories formant le corps des charpentiers, etc., pris au dénombrement de 1685, aux *Almanachs* et aux *Annuaires* :

	1685.	1787.	1802.	1839.
Charpentiers	23	55	214	43
» de navires. . . .	11			
Menuisiers	4			
Tourneurs	7	11	10	11
Charrons.	5	10	12	7
Poulieurs.	»	»	4	4

145. — La communauté (le corps) des Chirurgiens de Dunkerque.

Porte d'argent, à St-Côme et St-Damien sur une terrasse de sinople, à côté l'un de l'autre, ayant le visage et les mains de carnation, vêtus de gueules et de pourpre, ayant chacun un bonnet quarré de gueules sur leurs têtes, tenant l'un une fiole d'argent et l'autre une boette de même de leurs mains dextres, et un livre ouvert de leurs mains senestres ; et un dauphin d'azur, crêté et oreillé de gueules, posé en chef et séparé du reste par un trait de sable.

(B[au] de Dunkerque, p. 446, n° 123. — P. 645-1).

Dans une ville où des épidémies, assez dangereuses pour être qualifiées de *peste*, se renouvelaient fréquemment, il était impossible que le corps médical ne fût pas en contact intime avec l'autorité communale, et qu'il n'en reçût pas des marques de bienveillance qui motivassent de sa part un retour de reconnaissance. C'est ainsi que nous nous expliquons le Dauphin de Dunkerque, posé en chef de l'écusson des *Cérurgiens.* L'orthographe de ce mot est celle lue par M. Derode dans les archives municipales de 1737 (*Hist. de Dunk.*, 301).

En 1685, le dénombrement de la population, donné par Faulconnier (II, 96), cite 14 chirurgiens alors en exercice à Dunkerque. En 1698, date de l'enregistrement des armoiries de cette communauté, Michiel Deswaen, le célèbre poète dunkerquois, exerçait la fonction de chirurgien juré de la ville. Nous voyons par le volume intitulé : *Essai sur les Maladies de Dunkerque*, imprimé en 1760, que l'auteur, le docteur Tully, se qualifiait de médecin pensionné de la ville.

En 1787, l'*Almanach* nomme 11 maîtres en chirurgie à Dunkerque, présidés par M. Hecquet, chirurgien-major de l'hôpital et de la marine. Le *Catalogue des habitants* mentionne, en 1802, 9 chirurgiens, 7 médecins, 14 officiers de santé.

146. — La Communauté (le corps) des CORDONNIERS de (la ville de) DUNKERQUE.

Porte d'argent, à un saint, sur une terrasse de sinople, représentant St-Crépin, le visage, les mains et les pieds de carnation, vêtu de pourpre et de gueules, tenant de sa main dextre un couteau à pied d'argent, emmanché d'or, et de sa senestre un livre ouvert, dont la couverture est d'or.

(Bau de Dunkerque, p. 446, n° 124. — P. 645-2).

Le manteau du saint est doublé d'argent au volume des peintures des armoiries de D'Hozier.

En 1456, le magistrat de Dunkerque avait fait des statuts pour la corporation des cordonniers. En 1669 ils furent renouvelés ; mais, en 1737, le magistrat dut intervenir entre la confrérie des cordonniers, *de schoenmaekers*, et celle des savetiers, de *schoenlappers*, qui s'ingérèrent de mettre en vente des souliers neufs !... Le procès fut long, il y eut appel en parlement, les savetiers furent déboutés (*Histoire de Dunkerque*, par V. Derode, 301).

Nous trouvons dans des anciens comptes de 1758, cette mention qu'il fut payé au sieur Maincourt la somme de 44 livres 11 sous,

pour les deux messes solennelles du jour de la fête de St-Crépin, plus une livre 10 sous pour les deux cors de chasse qui ont joué pendant la messe (*Notes manuscrites* de M. Verbeke, échevin).

En 1775 nous voyons figurer les cordonniers et leur bannière dans la procession qui eut lieu pour la réception du comte d'Artois et à l'occasion de l'avènement du Roi (*Programme* imprimé chez Weins).

En 1685, 27 cordonniers sont inscrits au dénombrement de la population donné par Faulconnier. En 1787, le nombre s'élève à 102, ayant pour doyens les sieurs Bloeme, Durey, Papegay et Waeselinck. Le *Catalogue des habitants* en indique 186 en 1802. En 1837 nous n'en trouvons plus que 86; en 1838, 82; et en 1839, 77 (*Annuaires*).

Aujourd'hui, que l'histoire est entrée plus avant dans l'étude des mœurs et des coutumes populaires, nous voyons que l'ancienne communauté des cordonniers a semblé avoir acquis assez d'importance, dans l'ordre social moderne, pour mériter que le bibliophile Jacob ait publié, il y a quelques années, une *Histoire politique, civile, religieuse, militaire, législative, judiciaire, morale, littéraire et anecdotique des cordonniers en France.*

147. — La communauté (le corps) des CORDONNIERS EN VIEUX de DUNKERQUE.

Porte d'argent, à un saint représentant Saint-Crépinien, le visage, les mains et les pieds de carnation, sur une terrasse de sinople, vêtu d'une robe de pourpre et d'un manteau de gueules lié par le devant et pendant par le derrière jusqu'aux talons, tenant de sa main dextre une haleine supportante une couronne d'or à l'antique, et de sa main senestre un livre ouvert d'or.

(Bau de Dunkerque, p. 447, n° 125. — P. 645-3).

Dans la peinture de ces armoiries, le manteau du saint est doublé d'argent et il ne pend pas sur les talons.

Les membres de cette corporation ont eu la prétention constante d'être appelés *Cordonniers en vieux* et non pas *Savetiers*, comme vulgairement on a persisté à les nommer, *Savatiers*, comme dit Ducange. Nous ne savons pas si les *Annales judiciaires* ne rapportent pas même de graves procès sur cette question d'état. Les différends de ces corporations troublaient assez l'ordre public pour qu'une sentence du magistrat de la ville d'Eu se soit exprimée

en ces termes, en 1555: « Vu les incommodités qu'éprouve la » République du fait en litige, ordonnons que les chavetiers, etc., » etc. (D. Lebeuf, p. 284) ».

Les savetiers ont toujours été considérés comme passablement ambitieux; ils rapportent leur origine au temps de l'empereur Caligula, et c'est à la langue de Cicéron qu'ils ont emprunté leur devise: *Nihil sub sole novum* (*Révolutions de France et de Brabant*, par Camille Desmoulins, 1789-91).

En 1456, le magistrat de Dunkerque leur avait donné des statuts, qui furent renouvelés en 1669. Mais, précurseurs de la Révolution, qui nivela les conditions, ils prétendirent dès 1737 mettre en vente des souliers neufs!... Le magistrat fit saisir les chaussures prohibées, et, à la requête des enfants de St-Crépin, il mit à l'amende les enfants de St-Crépinien. Ceux-ci ne se tinrent pas pour battus; ils déclinèrent la compétence du magistrat, se prétendant, par privilége, hors de la juridiction des échevins. Ils furent déboutés par arrêt du parlement (*Hist. de Dunk.*, par V. Derode, 301).

Cependant une guerre sourde ne cessa d'exister entre les deux corporations rivales, et pour y mettre un terme, le magistrat dut, le 11 Février 1751, donner de nouveaux statuts au *franc-corps des Cordonniers en vieux*, dits *Savetiers* (*Archives de l'Hôpital*).

Le dénombrement de la population dunkerquoise, fait en 1685, mentionne 40 savetiers. Depuis lors ils sont disparus des *Annuaires*; nous soupçonnons qu'ils sont confondus dans les listes de *Cordonniers*. C'est humiliant pour des *Savetiers!*

Un dernier mot encore: Nous nous demandons comment il se fait que St-Crépin et St-Crépinien soient représentés *nus pieds* dans les armoiries des cordonniers en neuf et en vieux de Dunkerque? C'est une singulière distraction de leur part.

148. — La Communauté des Maitres Cuisiniers de la ville de Dunkerque.

Porte d'argent, à un St-Laurent de carnation, vêtu en diacre, l'aube d'argent, la dalmatique de gueules, bordée et houpée d'or, tenant de sa dextre son gril de sable, et de sa senestre une palme de sinople; le tout sur une terrasse de sinople.

(Bau de Dunkerque, p. 1056, n° 142. — P. 363-3).

L'*Almanach du commerce de Dunkerque*, pour 1788, indique dix *traiteurs* alors inscrits sur ses listes des arts et métiers, et neuf autres sous la qualification d'*hoteliers-traiteurs* (Voir aux *cabaretiers*,

144). En 1802, c'est 14 aubergistes et 3 traiteurs (*Catalogue des habitants*).

149. — La communauté des Maitres Massons (Macons) de la ville de Dunkerque.

Porte d'azur, à deux palmes d'or, passées en sautoir, liées en cœur de gueules, et accompagnées de quatre couronnes d'or, doublées de gueules, une en chef, deux aux flancs et une en pointe.

(B^eu de Dunkerque, p. 1056, nº 141. — P. 363-2).

Faulconnier nous a conservé le nom de Pierre De Deckere, maître maçon, qui entreprit, en 1560, la réparation de la brèche derrière le couvent des Frères mineurs, par où la ville avait été prise d'assaut par le maréchal de Termes, en 1558. Ce travail se fit à raison de 37 sols et demi les cent pieds carrés; il y en eut 7500 (*Descrip. de Dunk.* I. 64).

Le nombre des maîtres maçons de Dunkerque était de 13 en 1685, à ce qu'on voit dans le dénombrement de Faulconnier. En 1787 il était de 24. M. Vanwormhoudt, premier pensionnaire de la ville, était alors connétable du corps. Les sieurs Maegerman, Coolen, Ingelet, Naninck, Pauwels et Tierens en étaient doyens. En 1837, le nombre des maçons était de 39. Il n'était plus que de 33 en 1839 (*Annuaires*).

Nous avons en main une quittance de 1759 qui nous apprend que le droit de réception à la maitrise du franc-corps de métier des maçons était alors à Dunkerque de 108 livres 10 sols

Un autre document du 11 Janvier de cette année nous fait connaître qu'une grande contestation fut élevée dans la communauté au sujet du chef-d'œuvre nécessaire pour passer à la maîtrise. Le nommé François Pauwels, s'étant présenté pour passer maître, protesta devant le magistrat contre le doyen et le serment du corps qui, dans le choix de trois ouvrages prescrits par le règlement, lui avaient ordonné de faire, pour son chef-d'œuvre, une fenêtre appelée *bellevoisine*. Nous ne savons pas ce qui fut décidé, et si Pauwels dut en passer par la fenêtre (*Notes manuscrites* de M. Verbeke, échevin).

150. La Communauté des Marchands en gros de la ville de Dunkerque.

Porte d'azur, à un St-Nicolas de carnation, vêtu pontifica-

lement, son aube d'argent, sa dalmatique de pourpre bordée d'or, ceint de même, sa chape aussi d'or doublée de gueules, la mitre en tête d'argent bordée d'or, tenant de sa main senestre une crosse d'or, et de sa dextre bénissant deux enfants de carnation, dans une cuve d'or, le tout sur une terrasse de sinople.

(B[eu] de Dunkerque, p. 1064, n° 164. — P. 370-5).

Nous ne savons à quelle espèce de commerce ou d'industrie s'applique la qualification de *marchands en gros* dont nous donnons ci-dessus l'écusson. Le saint lui-même, sous le patronage duquel la communauté s'est placée, ne nous enseigne rien à cet égard.

151. — La communauté des (MAITRES) MARÉCHAUX, SERRURIERS, VITRIERS, PLOMBIERS, FOURBISSEURS, LANTERNIERS, CHAUDRONNIERS de DUNKERQUE.

Porte d'argent, à un St-Eloi, vêtu pontificalement d'une aube d'argent, d'une tunique de gueules, bordée dentelée d'or, ceint aussi d'or, et revêtu d'une chape de même, attachée avec une agraffe enrichie de diamants, ayant une mitre d'argent à sa tête, tenant une crosse d'or de sa main dextre, et de sa senestre un marteau d'argent, et posé sur une terrasse de sinople.

(B[eu] de Dunkerque, p. 452, n° 135. — P. 646-5).

On comprend que St-Eloi, le grand artiste, l'argentier du roi Dagobert, ait été choisi pour patron des orfèvres et des monnayeurs (*Hist. de Lille*. Derode, II, 485); il est moins facile d'expliquer comment celui qui travaillait si délicatement l'or et les pierreries est devenu le patron de l'industrie du fer, c'est-à-dire des industriels qu'on désigne sous le nom de *Corps de St-Eloi*.

Parmi les intéressants articles que M. A. Dasenbergh a publiés sur l'histoire locale dans *la Dunkerquoise*, il en est un, d'Avril 1851, qui va nous aider à donner l'historique de la corporation de St-Eloi.

Les archives de la ville conservent un renouvellement des statuts de ce corps, en date du 2 Février 1506. Nous ne croyons pas qu'ils furent copiés sur ceux de Bruges de 1478. Chaque localité avait des conditions différentes d'industrie, et les magistrats d'une

cité étaient, au moyen-âge, dans une parfaite indépendance d'action à cet égard. Ces règlements primitifs reçurent des modifications le 21 Février 1592, puis le 14 Mars 1613, enfin le 29 Juillet 1750. La corporation se composait en 1506 de 14 métiers, dits métiers de marteau.

L'apprenti était tenu, en arrivant, de donner une livre de cire blanche à la chapelle du corps. L'aspirant à la maîtrise payait 50 livres à la communauté, 42 livres pour la chapelle, ou seulement 30 sous s'il était fils de maître. En outre, il payait 4 livres à chaque doyen, puis encore 4 livres à tous les maîtres chargés de suivre le travail du chef-d'œuvre d'épreuve.

Un privilége singulier, dont jouissait le corps de St-Eloi, était celui d'administrer le cimetière de la ville. Le règlement de 1506 reconnaît que le terrain et la chapelle du cimetière lui appartenaient de temps immémorial. Les règlements postérieurs lui en ont maintenu la régie, même lorsqu'ils furent déplacés en 1641. La communauté recevait six sous par chaque fosse qu'elle faisait creuser, plus, au profit de la chapelle, six sous pour chaque corps que l'on y déposait; on ne payait que moitié pour les enfants. Chaque inhumation faite dans l'église de la ville lui redevait une livre; mais cette taxe fut abolie en 1764. Il reste une trace à Dunkerque du quartier de la ville où étaient situés le cimetière et la chapelle de St-Eloi; c'est dans la petite rue de ce nom, qui est derrière le pavillon des chefs.

Le corps de St-Eloi tenait les comptes du cimetière et de la chapelle, séparément de ceux de l'association. En 1779, celle-ci jouissait, pour sa régie, d'un revenu de 796 livres, provenant de la location de certains immeubles, tandis qu'elle redevait une rente de 55 livres pour un emprunt de 1100 livres qu'elle avait contracté dans le but de participer à une fête publique en l'honneur du mariage du dauphin (Louis XVI). Une procession splendide fut organisée à cette occasion, et le franc-corps de St-Eloi y figura sur un char représentant le mont Etna jetant des flammes.

Les diverses industries associées au corps de St-Eloi, ont été composées, à différentes époques, comme suit :

	1685.	1776.	1787.	
Armuriers fourbisseurs. . . .	6	4	5	maîtres.
Chaudronniers	4	9	6	»
Couteliers	»	2	6	»
Ferblantiers, lanterniers . . .	3	4	5	»
Fondeurs et doreurs.	»	»	3	»
Hameçonniers.	»	7	2	»
Maréchaux-ferrants	6	7	10	»
Plombiers	3	4	2	»

	1685.	1776.	1787.	
Potiers d'étain	6	3	4	maîtres.
Quincailliers	»	8	9	»
Selliers	5	4	6	»
Serruriers-forgerons	12	24	15	»
Taillandiers.	»	1	1	»
Vitriers	5	8	12	»

L'*almanach* de 1788 indique comme connétable du corps de St-Eloi le sieur Debrier, ancien magistrat, et le sieur Dasenbergh, vitrier, comme doyen en charge.

152. — La Communauté (le corps) des MEUNIERS de (la ville de) DUNKERQUE (D'VNKERQUE).

Porte d'argent, à une terrasse de sinople, sur laquelle est debout un St-Victor, le visage et les mains de carnation, armé de toutes pièces d'argent, ayant un grand manteau de gueules sur les épaules, lié par devant et pendant par derrière jusqu'aux talons, et tenant de sa main dextre une épée d'argent, et de sa main senestre portant un moulin à vent d'or, les voiles de gueules.

(Bau de Dunkerque, p. 450, n° 131. — P. 646-3).

Les Meuniers d'Ypres étaient placés sous le patronage de Saint-Martin. Ceux de Dunkerque, avec leur bannière de Saint-Victor, figurent dans le programme de la procession de 1775, pour la réception du comte d'Artois, et l'avènement du Roi, ou plutôt le sacre de Sa Majesté.

Le dénombrement des habitants de Dunkerque en 1685, qu'on lit dans Faulconnier (II, 96), accuse 10 meuniers.

Nous trouvons encore 7 meuniers inscrits au *Catalogue des habitants* de 1802.

153. — La Communauté (le corps) des (MAITRES) ORPHÈVRES de la ville de DUNKERQUE.

Porte d'argent, à un St-Eloi, le visage et les mains de carnation, vêtu pontificalement, d'une aube d'argent et d'une chape de gueules, la mitre en tête d'or, la crosse à sa main senestre aussi d'or, et tenant de sa main dextre un manteau de sable, couronné d'or, et posé sur une terrasse de sinople.

(Bau de Dunkerque, p. 453, n° 136. — P. 647-1).

Les orfèvres, les perruquiers et les libraires étaient érigés en corps, mais ils ne recevaient point leurs statuts et règlements du magistrat, c'était du conseil d'Etat du roi lui-même qu'ils ressortaient; aussi furent-ils exceptés dans l'édit de Turgot qui prononçait la suppression des jurandes, en 1776.

Ce fut sans doute un travail d'orfèvre de Dunkerque, que le magistrat offrit à l'empereur Charles-Quint, pour le présent d'usage, après le serment que le souverain prononça devant le peuple dunkerquois, de maintenir ses « libertez, keures et bonnes coutumes, » le 6 Juillet 1520. Faulconnier nous décrit ainsi ces pièces de nos artistes flamands: « Le magistrat présenta au prince six gobelets » de vermeil doré, de la valeur de 33 livres de gros, qui étaient » travaillés très-délicatement. On voyait sur le couvercle, au » milieu d'un fort beau lacès de feuillages et d'animaux de diverses » espèces, un lion admirablement bien ciselé, tenant les armes de » Dunkerque. » (*Descrip. de Dunk.*, I, 45).

En 1685, on comptait cinq maîtres orfèvres établis à Dunkerque. En 1787, il y en avait six, dont Mlle Héron, dit l'*Almanach*, la première de son sexe qui ait été reçue par autorité du roi, le 27 Juillet 1785, après chef-d'œuvre fait en présence de MM. les gens du roi de la monnaie de Paris. Les *Annuaires* de 1837 à 1839 mentionnent le nombre de 10 orfèvres à Dunkerque.

154. La Communauté des Maîtres Poissonniers de la ville de Dunkerque.

Porte d'argent, à un St-Pierre de carnation, vêtu d'azur et de gueules, tenant de sa main dextre deux clefs d'argent, et de sa senestre abaissée un poisson de même, et posé sur une terrasse de sinople.

(B^{au} de Dunkerque, p. 1059, n° 150. — P. 366-2).

Nous ne savons pas précisément si cette communauté s'applique aux maîtres de pêche, pilotes, pêcheurs, *visschers*, ou aux marchands de poissons frais et salés, *visch-verkoopers*.

L'industrie des *poissonniers*, si importante au point de vue de l'alimentation publique, n'était pas moins surveillée par l'autorité municipale de l'ancien régime que de nos jours. Les comptes des baillis de Dunkerque, au XVIe siècle, nous montrent beaucoup de *poissonniers* mis à l'amende pour avoir *acaté du poisson en dessoubz*, c'est-à-dire *non warandé*, et pour avoir *mal salé les harengs* (*Hist. de Dunkerque*, 135).

Le 15 Mai 1758, le bourguemaître connétable du *corps des pê-*

cheurs les fit assembler chez lui, sur la demande de M. Begon, intendant de la marine, pour tirer au sort à qui servirait de pilote sur les navires du Roi qui pourraient venir en rade. On prit vingt maîtres pilotes et autant de compagnons ou seconds maîtres. Ils étaient tenus de servir à tour de rôle. M. Begon avait proposé de faire tirer ce rôle dans le bureau des classes; mais le magistrat, jaloux de sauvegarder ses attributions, préféra le faire faire en présence du connétable. (*Notes manuscrites* de M. Verbeke, échevin).

Le corps des *pêcheurs* de Dunkerque avait sa place dans les cérémonies publiques, telles que cortéges et processions. Nous le voyons figurer au programme de 1775. C'était sans doute lui qui manœuvrait aussi le navire *le Saint-Pierre*, dont l'exhibition terminait cette fastueuse et fantastique procession.

Le dénombrement de Faulconnier (1685), nous donne un nombre de 9 personnes classées dans la catégorie des *pilotes de côte*.

Le *Calendrier de Flandre* de 1760 ne cite qu'un sieur Winnaert, pilote, officier entretenu de la marine; c'était sans doute le chef des pilotes. Le *Calendrier* de 1783 indique le sieur Michel Cousyn comme chef à terre du corps des pilotes, qui se composait, en outre, de deux chefs en mer, de dix pilotes côtiers, de huit matelots et un gardien.

En 1787, l'*Almanach du commerce de Dunkerque* nous apprend que le pilotage se composait des sieurs Varin et Vandomber, capitaines à terre, deux chefs en mer, anciens maîtres de pêche, seize pilotes, neuf matelots et un gardien. Nous y voyons aussi qu'il y avait alors dix *marchands* de poissons salés, morues, harengs, saumons, etc., à Dunkerque. Nous soupçonnons ceux-ci d'être des armateurs à la pêche de la morue.

155. La Communauté des (Maitres) Tailleurs, Gantiers, Pelletiers, Voiliers, Bouticquliers et Chapeliers de Dunkerque.

Porte d'argent, à un Saint-Jean-Baptiste de carnation, vêtu négligemment d'une robe de gueules et d'or et fourrée d'hermines, étant assis sur un nuage d'azur ombré d'argent, tenant de sa main senestre une croix d'or, entortillée de son écriteau d'argent, et sa dextre appuyée sur un livre de sinople, qui est sur une table de sable, sur laquelle est couché un agneau d'argent.

(Bau de Dunkerque, p. 449, n° 130. — P. 646-2).

Il paraîtrait que la communauté des Tailleurs ne serait point d'une origine aussi ancienne que beaucoup d'autres. Nous avons sous les yeux des documents qui nous montrent qu'à Limoges, capitale du Limousin, ce ne fut qu'en 1598 qu'il fut trouvé expédient que le métier et état de *couturier* fût réglé et juré. En conséquence, des statuts furent rédigés, homologués par les consuls le 18 Juillet 1598, et approuvés par le roi Henri III, à Fontainebleau, l'an V[e] de son règne. Nous avons remarqué dans ce règlement que les tailleurs devaient laisser l'œuvre le samedi soir et la veille des fêtes, si ce n'est pour faire des accoutrements de deuil, et pour *estressir ou eslargir* un accoutrement fait auparavant.

Le peintre Descamps nous apprend qu'il y avait, dans la chapelle des tailleurs de Dunkerque, un tableau d'autel, représentant le baptême de Jésus-Christ, ayant sur le devant le roi St-Louis à genoux. Cette toile était de Mathieu Elias (*Voyage pittoresque*, 313). Le sujet du baptême du Christ se rapporte au saint que nous montre l'écusson des tailleurs, et qui était le patron de la communauté.

Dans le programme de la procession de 1775, qui nous est parvenu, nous trouvons, en effet, les maîtres tailleurs désignés sous le nom de métier de St-Jean. A Ypres, c'était Ste-Catherine qui était la patronne des tailleurs.

Les métiers réunis à celui des tailleurs, quoique tout-à-fait en disparate d'intérêts, n'étaient sans doute pas assez nombreux par eux-mêmes pour former des confréries séparées. Voici dans quelle proportion nous les trouvons mentionnés aux diverses époques que nous avons consultées :

	1685.	1787.	1802.	1839.
Tailleurs (fripiers) . . .	25	126	143	69
Gantiers, pelletiers . . .	5	8	7	»
Voiliers	8	»	16	12
Chapeliers.	4	7	10	10

L'*Almanach* de 1787 cite, comme connétable alors du corps des fripiers-tailleurs, le sieur Debrier, ancien grand bailli, et comme doyen en charge, le sieur L. Deswarte.

Une société de Secours Mutuels entre les tailleurs d'habits de Dunkerque, s'est formée en l'année 1841, mais ce n'est que du mois de Janvier 1854 que ses statuts ont été approuvés par le Préfet du Nord. Cette société a été fondée sous une inspiration philantropique des plus louables. Elle s'est mise sous le patronage religieux de St-Michel ; il est à croire que les fondateurs ne savaient pas que leurs prédécesseurs avaient déjà été réunis dans les mêmes sentiments et sous l'invocation de St-Jean-Baptiste.

156. La communauté des TONNELIERS de la ville de DUNKERQUE.

Porte d'azur, à un cartouche d'argent, remply d'or, sur lequel sont écrits ces deux mots en caractères de sable: Vry Ambacht, le cartouche accosté de deux colomnes d'argent, liées d'un rouleau de même, sur lequel sont écrits, en caractères de sable, ces autres deux mots en chef: PLVS VLTRA, et les colomnes mouvantes d'une mer ondée de sinople.

(Bau de Dunkerque, p. 448, n° 128. — P. 645-5).

Sur plus de 1200 armoiries, enregistrées au département de Dunkerque par D'Hozier, et que nous avons parcourues, celles-ci sont les seules qui nous aient présenté des mots flamands écrits dans le corps de l'écusson. Essayant de résoudre l'explication des emblèmes qu'il porte, nous pensons que les colonnes indiquent qu'elles datent de l'époque de l'occupation espagnole en Flandre, mais tout au plus après que Charles-Quint eut supprimé le NON dans la devise qui accompagnait les colonnes d'Hercule au blason des Espagnes.

Par cette devise, ainsi que par la mer qu'on voit dans la pointe, nous pensons encore que les tonnelliers de Dunkerque ont fait allusion aux pêches et aux navigations lointaines qui procuraient à leur industrie son principal aliment.

Enfin, dans la devise Vry Ambacht, il nous semble retrouver une trace de l'ancienne liberté dont jouissaient les communes et les métiers de Flandre. Nous y voyons une authentique constatation par les tonneliers que leur communauté était légalement reconnue un *franc-corps de métier*.

Nous lisons dans les *notes manuscrites* de l'échevin Verbeke, que le 4 Juin 1758, on enterra, avec tous les honneurs de la confrérie, le sieur Pierre Walgrave, ancien échevin conseiller de la chambre de commerce et doyen des marchands tonneliers. Il était mort sans enfants, âgé de 91 ans.

Nous revoyons le métier des tonneliers, figurant en corps dans la procession du 24 Juin 1775, faite à l'occasion de l'avènement, ou plutôt du sacre du roi. Ils y figurent aussi avec les tonnelières dans un char représentant les *vendanges*, où ils exécutaient un ballet-pantomime, et où l'on tirait d'un tonneau, artistement travaillé à jour, quatre liqueurs différentes.

Le dénombrement de 1685 n'indique que 17 tonneliers, parmi les professions manuelles des habitants. L'*almanach* de 1787 en dénomme 106, ayant pour doyen en charge le sieur P.-J. De Bucker.

En 1802, le *Catalogue des habitants* compte 98 tonneliers. L'*Annuaire* de 1837 en dénombre 36 ; celui de 1839, seulement 15.

Nous n'avons fait mention ici que des corps de métier de Dunkerque qui ont fait enregistrer leurs écussons armoriés ; mais il en existait beaucoup d'autres constitués en corporations tout aussi légales, et ayant chapelles en la paroisse. Elles étaient également sous l'autorité du magistrat qui faisait les règlements de la police des corps et les tarifs pour la fixation des salaires. Il y avait les cordiers, les graissiers, les charcutiers, les maîtres d'écoles, les fleuristes (voir *Jésuites*, 16), les marchands drapiers de Saint-Louis, les barbiers, perruquiers, baigneurs et étuvistes, le corps de Sainte-Gertrude, les brouetteurs, les chargeurs, les déchargeurs, les charretiers, les porte-sacs, les mesureurs, les travailleurs de vin, les travailleurs de bière (voir *Brasseurs*, 142).

---

157. La Communauté des BOULANGERS d'HAZEBROUCK

Porte d'argent, à un St-Albert de carnation, vêtu en évêque, l'aube d'argent, la chape de gueules doublée d'azur, la mitre de gueules bordée d'or, tenant de sa main dextre une crosse d'or, et de sa senestre une paile de four de même, chargée de trois pains de gueules, posés deux et un.

(B^{au} de Cassel. p. 743. n° 80. — P. 581-2).

N'ayant point été à même de faire aucune recherche aux archives de la ville d'Hazebrouck, nous ne saurions rien dire sur les origines ni sur les statuts des métiers de cette localité. Ce sera l'occasion peut-être un jour pour nous d'un supplément à notre notice.

158. La Communauté des BRASSEURS d'HAZEBROUCK.

Porte d'argent, à un saint évêque de carnation, sur une terrasse de sinople, vêtu d'une robe de gueules, le rochet d'ar-

gent, la chappe d'or, la mitre d'azur bordée d'or, tenant sur sa main dextre un oiseau contourné de sable, et de sa senestre tenant sa crosse d'or.

(B^au de Cassel. p. 745. n° 83. — P. 581-5).

159. La Communauté des CHARPENTIERS d'HAZEBROUCK.

Porte d'argent, à la sainte famille composée de Jésus, de Marie, et de Joseph de carnation, vêtus de différentes couleurs, marchans sur une terrasse de sinople ; saint Joseph tenant de sa main dextre son bâton sur ses épaules, dans lequel est enfilé un panier d'or, et de sa main senestre tenant un asne de sable par la bride qui est d'or.

(B^au de Cassel, p. 744 n° 82. — P. 581-4).

160. La Communauté des CORDONNIERS d'HAZEBROUCK.

Porte d'argent, à un Saint-Crépin de carnation, vêtu d'azur et de gueules, tenant de sa main dextre étendue un couteau à pied de sable, et de sa senestre une palme de sinople, senestrée d'un soulier contourné de sable.

(B^au de Cassel, p. 745, n° 84. — P. 582-1).

161. La Communauté des GRAISSIERS et ECHOPIERS (ECHAUPIERS) d'HAZEBROUCK.

Porte d'argent, à un Saint-Mischel de carnation, vêtu à la romaine, d'azur et de gueules, ailé d'azur, tenant de sa main dextre une épée flamboiante d'or, et de sa senestre une balance de même, ayant sous ses pieds un diable abatu de sable, sur une terrasse de sinople.

(B^au de Cassel, p. 940, n° 79. — P. 684-2).

162. La Communauté des MARÉCHAUX de HAZEBROUCK.

Porte d'argent, à un Saint Eloy de carnation, vêtu pontificalement, l'aube d'argent, la chape de gueules bordée d'or, la mitre d'or en tête, tenant de sa main dextre un marteau d'or et de sa senestre une crosse de même.

(B^au de Cassel, p. 743, n° 81. — P. 581-3).

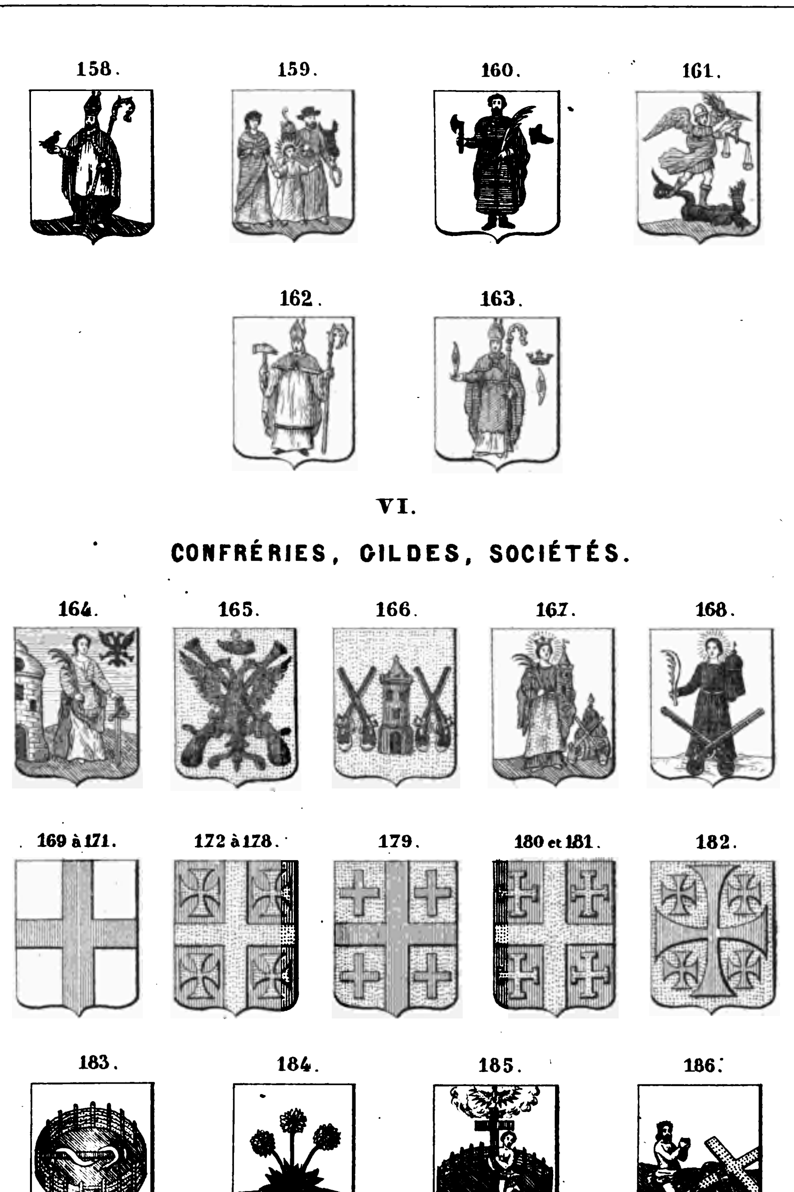
163. La Communauté des TISSERANS d'HAZEBROUCK.

Porte d'argent, à un Saint-Séverin de carnation, vêtu en évêque, l'aube d'argent, la tunique de pourpre, la chape de gueules doublée d'azur, sa tête couverte d'une mitre d'or, tenant de sa main dextre une navette en pal d'or, et une crosse de même de sa main senestre; le tout senestré d'une navette en pal d'or surmontée d'une couronne de même.

(B^{ie} de Cassel, p. 716, n° 86. — P. 581-1).

Nous l'avons déjà fait remarquer, quelque œuvre de destruction révolutionnaire qui ait été accomplie chez nous, nous sommes restés plus que nous ne le croyons sous les influences du langage, des coutumes, et de l'esprit des institutions de nos pères. Serions-nous leurs fils, après tout, si nous prétendions répudier d'eux tout héritage?

Il est curieux à observer que, malgré l'abolition des jurandes, des maîtrises et corps de métier, les deux points où se sont conservés, à travers nos soixante années d'émancipation industrielle, les formes de l'ancienne institution des corps de métier, sont précisément les plus opposés du nord et du midi de la France. A Marseille et à Dunkerque, deux villes où autrefois régnait un régime de franchise, de liberté illimitée du commerce, les corps limités et organisés des porte-faix et des travailleurs des ports n'ont jamais cessé de se maintenir. A Paris, sur des milliers de différends qui s'élèvent chaque jour parmi les commerçants et les travailleurs des industries parisiennes, le tribunal de commerce ne trouve pas de meilleur expédient que de renvoyer quatre-vingts affaires sur cent au rapport ou à la décision des chambres d'entrepreneurs, de charpentiers, de miroitiers, de libraires, etc. L'une des fêtes de la République de 1848 tira son plus grand éclat des chars et des emblèmes, amenés au cortége,


158.
159.
160.
161.
162.
163.
VI.
CONFRÉRIES, GILDES, SOCIÉTÉS.
164.
165.
166.
167.
168.
169 à 171.
172 à 178.
179.
180 et 181.
182.
183.
184.
185.
186.

par les *corporations* industrielles — ce fut le mot — de la ville de Paris (1).

« Les ardoisiers d'Angers jouissent d'un de ces priviléges » échappés aux coutumes des anciennes corporations, » a dit tout dernièrement (Octobre 1855) le procureur-général dans le célèbre procès de *la Marianne*.

En voyant, à Paris, à Dunkerque, à Marseille, à Angers, des populations de natures si opposées, des intérêts si divers tomber d'accord sur certains points à l'égard de l'institution des métiers en corps, n'y a-t-il point là quelque indice à consulter sur l'avenir de notre organisation industrielle, autant dans l'intérêt des transactions en général, que dans celui des classes ouvrières qui y participent?

VI. CONFRÉRIES, GILDES, SOCIÉTÉS.

164. La Confrérie de Ste-Barbe de Bergues.

Porte d'argent, à un ciel d'azur et une terrasse de sinople, sur laquelle est une Ste-Barbe de carnation, vêtue d'or, d'argent et de gueules, tenant de sa main dextre une palme de sinople, et de sa senestre étant appuyée sur une épée d'argent, la garde et la poignée d'or, adextrée d'une haute tour ronde d'argent, massonnée et ajourée d'une porte et de trois fenestres de sable, et accompagnée d'un aigle à deux têtes de sable, posé au canton senestre du chef.

(B[au] de Bergues, p. 484, n° 91. — P. 111-3).

Les ghildes de madame Ste-Barbe, ainsi que les nomme le diplôme donné à celle de Bergues par Maximilien d'Autriche, le 13 Mars

(1) Dans le récit de la réception de la reine d'Angleterre, donn par les journaux du 18 Août dernier, les *corporations* de la ville de Paris avec leurs bannières étaient, suivant ces journaux, placées sur la place de la Concorde.

1509; ces ghildes ne sauraient prétendre à une aussi ancienne origine que celles du tir de l'arc en main et de l'arbalète. Il s'agit pour elles d'exercices à l'arquebuse, et nous ne pouvons remonter alors au-delà de l'emploi de l'arquebuse elle-même. Cette époque est assez incertaine, mais nous avons dans le document mentionné une date qui peut déjà nous fixer.

Les statuts délivrés à la confrérie de Bergues par l'empereur Maximilien sont cités presque en entier par M. De Baecker (*Recherches sur Bergues*, 224); nous en extrayons ces particularités :

« Les compaignons et confrères de la ghilde pourront être au nombre de vingt-quatre, et nommeront tous les ans, troisième dimanche de Mai, un connétable et deux mayeurs; *le roi* se fera de celui qui tirera le plus près du *gai*.

» Ils seront tenus d'avoir un hocqueton, garni de croix de St-André, de deux couleuvrines, ou du moins une arquebuse ou couleuvrine de fer ou de cuivre de deux pieds et demi.

» La ville leur donnera un estendart d'étoffe où sera peint l'image de Ste-Barbe, environnée de couleuvrines en croix St-André, en haut seront les armes de monseigneur l'archiduc, du gouverneur et de la ville.

» Ils devront assister tous les ans à la procession du St-Sacrement.

» En cas de péril éminent, ou de guerre, ou de feu de nuit ou de jour, lesdits confrères seront tenus de faire le ghet et garde en la ville.

» Ils ne pourront recevoir parmi eux, nuls gens excommuniés, infâmes, de mauvaise ou deshonnête vie. »

Nous pouvons voir dans l'écusson, enregistré à l'*Armorial*, que la confrérie de Ste-Barbe n'avait pas continué d'observer les prescriptions du diplôme quant à l'image de madame St-Barbe, qui n'est plus environnée de couleuvrines, mais s'appuie seulement sur une épée; cela semble sortir du caractère attribué ordinairement à la patronne des arquebusiers et canonniers. On avait néanmoins conservé dans le haut, en chef, l'aigle à deux têtes de l'archiduc.

Nous en prenons occasion de rapporter au temps des archiducs d'Autriche toutes les armoiries de notre pays portant cet attribut de leurs armes.

165. La Confrérie de Ste-Barbe de Bourbourg.

Porte d'or, à deux arquebuses de sable passées en sautoir, et un aigle à deux têtes brochant sur le tout de même, sur-

monté d'un fourniment aussi de sable, lié de gueules en forme de cor de chasse.

(B^au de Bergues, p. 448, n° 101. — P. 111-2).

L'aigle à deux têtes, de sable, qui figure au centre de cet écusson, semble nous indiquer que l'archiduc Maximilien aura également constitué la ghilde de Bourbourg, à la même époque, sans doute, que celle de Bergues.

166. La Confrérie de Ste-Barbe de la ville de Dunkerque.

Porte de gueules, à une tour pavillonnée, de gueules, ajourée d'une porte et de trois fenestres de sable, les fenestres deux et une, et accostée de quatre mousquets de sable garnis d'argent, les canons de même et posés en sautoir, deux de chaque côté de la tour.

(B^au de Dunkerque, p. 1063, n° 162. — P. 370-3).

Le dessin de ces armoiries, au volume F, donne un fond d'or à l'écusson. En effet, il doit y avoir erreur dans la description ; car il n'est pas dans les règles du blason de mettre couleur sur couleur.

Nous ne saurions accepter avec l'historien Faulconnier que la confrérie de Ste-Barbe de Dunkerque fut instituée par Robert de Cassel, en 1322. Robert ne fut reconnu seigneur de Dunkerque qu'en 1327, il mourut en 1331, et l'application de la poudre à l'emploi du canon est d'une date postérieure. Les arquebusiers de Lille existaient sous Philippe-le-Bon (Derode, I, 331), qui perdit son artillerie au siége de Compiègne (1430). Ceux de St-Omer furent organisés en 1437 (Derheims, 275). La date la plus certaine que nous puissions fixer à l'institution des couleuvriniers de Dunkerque est 1519. On trouve au registre des comptes de la ville à cette époque : « Aux couleuvriniers jurés, lesquels par le consente-
» ment du seigneur et de la loy ont fait une compaignie et confrairie,
» et fait serment à la ville, comme les arbalestriers et archiers,
» à cause de quoy leur a été accordé une pension, jusqu'au rappel
» desdits de la loy, à l'aide des despens qu'ils ont pour hanter
» les couleuvriniers.... chacun d'eux.... XIL sols. » (*Histoire de Dunkerque*, Derode, 155).

Nous trouvons plus tard, en 1593, dans Faulconnier, que la confrérie de Ste-Barbe fit placer, dans sa chapelle en la grande église, un très-beau tableau du martyre de cette sainte, à l'achat duquel le magistrat contribua pour 177 livres. Le peintre Descamps

ne juge pas aussi favorablement ce tableau, qui fut le premier que peignit Mathieu Elias (*Voyage pittoresque*, 313). Nous sommes au regret, pourtant, de prendre encore ici notre historien en délit d'anachronisme. Elias mourut à Dunkerque, le 22 Avril 1741, âgé de 82 ans (*La Vie des peintres*, III, 380); ce sera donc en 1693, et non en 1593, qu'il aura peint le tableau de Ste-Barbe.

Nous laisserons, à la date de 1593, la faveur accordée le 3 Juillet par le magistrat aux confrères de Ste-Barbe, sur l'entremise du gouverneur espagnol, Don Francisco d'Aguilar, d'une pièce de vin, franche des droits de ville, comme cela se pratiquait auparavant.

En 1757, le chevalier D'Ostalis, qui était directeur de l'artillerie à Dunkerque, remarqua en tête de la procession de la kermesse, et portant des cierges à la main, les confrères de Ste-Barbe, en habit rouge, avec parements, veste et culotte noir (*Voyages, etc.*, 1787, in-12). Ce costume ne s'accorde point tout-à-fait avec celui que portaient les canonniers de la ville, à la réception de Charles-Quint, le 6 Juillet 1520. Au dire de Faulconnier (tome I, p. 44), ils étaient alors vêtus d'habits rouges et bleus.

En 1786, M. Coppens d'Honschoote, juge de l'amirauté de Dunkerque, était connétable de Ste-Barbe. Le sieur Weus en était l'aumônier, et le roi de la confrérie était le sieur Pauwels fils. La société était alors composée de 30 membres (*Calendrier de Flandre*). Le lieu des réunions était une très-grande maison, dans la rue Ste-Barbe, laquelle a sans doute pris ce nom de la confrérie même. Cette maison avait derrière elle un vaste terrain qui s'étendait jusques à la rue de l'Abreuvoir, et qui servait de jardin, de *Gildehof*, à la société.

De toutes les confréries qui primitivement furent instituées dans un but d'utilité défensive, auquel on sut mêler plus tard un but d'amusement, celles de Ste-Barbe devaient conserver plus que les autres un caractère guerrier. En effet, les armes à jet ont disparu de la tactique militaire, les armes à feu s'y sont perfectionnées; elles jouent le premier rôle, dans les batailles et dans les siéges. Les sociétés bourgeoises de Ste-Barbe se sont maintenues, surtout dans les villes fortes et frontières. On sait l'énergique dévouement des canonniers de Lille, au siége de 1792. Celui des canonniers dunkerquois ne fut pas moins remarquable au siége de 1793. On cite encore traditionnellement à Dunkerque l'adresse du canonnier Girardeau, qui ne manquait jamais son but. Depuis lors, les compagnies de canonniers de la garde nationale n'ont pas cessé de fêter en commun, le 5 Décembre de chaque année, la fête de leur patronne. En 1830, une magnifique compagnie d'artillerie s'était organisée à Dunkerque, en société de

Ste-Barbe, et nous ne saurions taire ici l'admiration que causa dans la population le glorieux élan de patriotisme de son capitaine, M. Emile Carlier, qui partit soudainement avec un grand nombre de canonniers et de gardes nationaux, pour se porter vers Paris, aux funestes journées de Juin 1848.

167. La Confrérie de STE-BARBE en la ville d'HAEZEBROUCK.

Porte d'argent, à une Ste-Barbe de carnation, couronnée d'or, vêtue de gueules, d'or et de sinople, tenant de sa main dextre une palme de même, et suportant de sa senestre une tour payillonnée et girouettée d'azur, la sainte sur une terrasse de sinople, senestrée d'un trofée d'armes, composé d'un tambour et de deux mousquets d'or passés en sautoir, et d'un drapeau de gueules.

(B^au de Cassel, p. 747, n° 89. — P. 112-2).

Rien n'est venu à notre connaissance de l'histoire de cette confrérie.

168. La Confrérie de STE-BARBE à HONSCOTTE.

Porte d'argent, à une Ste-Barbe, le visage et les mains de carnation, vêtue de sable, ayant sous ses pieds deux mousquets passés en sautoir, et elle tenant de sa main dextre une palme, et de sa senestre une tour ronde et pavillonnée aussi de sable, ajourée d'une porte et de trois fenestres, deux et une.

(B^au de Bergues, p. 487, n° 99. — P. 111-1).

Le dessin de ces armoiries est incorrect : Il ne donne pas exactement, ainsi que le voudrait la description, les deux mousquets en sautoir sous les pieds de la sainte.

169. La Confrérie de ST-GEORGES à Bergues.

Porte d'argent, à une croix de gueules.

(B^au de Bergues, p. 475, n° 64. — P. 109-2).

La confrérie des arbalestriers de St-Georges de Bergues, dont les armoiries furent enregistrées le 1er Août 1698, était instituée dès

avant 1400, où elle donna un grand concours de tir à l'arbalète. Ceux d'Ypres y remportèrent le prix d'honneur (*Messager des Sciences de Gand*, 1836).

En 1497, Bergues gagna le second prix à la magnifique fête du tir à l'arbalète donnée par la ville de Gand, où l'archiduc Philippe-le-Beau tirait au berceau avec le peloton de la gilde de Bruges, dont il était *Roi* (*'t Excellente Chronicke van Vlaenderen*).

Aux grands jours des solennités, les confrères étaient vêtus d'habits rouges à revers blancs. Ces couleurs, comme on le voit, sont celles de l'écusson de la confrérie ; sans doute ses bannières représentaient les mêmes insignes, et les diplômes ou documents émanés de cette *gilde de St-Joris* étaient empreints d'un scel à la croix de gueules (*Recherches sur Bergues*. L. De Baecker. 222).

170. La confrérie du noble chevalier de St-Georges de Dunkerque.

Porte d'argent, à une croix de gueules.

(B^es de Dunkerque, p. 438, n° 103. — P. 109-1).

Il nous plait de voir la qualification donnée par la confrérie de Dunkerque à son patron, le *noble chevalier de St-Georges !* Il y a là une poésie qui nous sourit. C'est que ce fut un preux chevalier que St-Georges ! Il n'y en a guère qui aient accompli si vaillante prouesse que la sienne. La *gilde* de Gand l'appelait de même : *Den edelen ridder sint Jooris* (*Confrérie de St-Georges*, à Gand, par Ed. De Busscher).

Nous pouvons en croire Faulconnier, cette fois, qui assigne l'origine de la confrérie de Dunkerque au commencement du XIVe siècle. C'est vers ce temps aussi que furent constituées les *gildes* de Gand, de Bruges, de Courtrai. En 1393, les Dunkerquois fournirent à Philippe le Hardi, comte de Flandre, un détachement de *trente-un arbalétriers*, pour la garde de son camp, établi à Cassel (*Hist. de Dunkerque*. V. Derode, p. 130).

En 1440, Dunkerque figure parmi les 56 confréries qui concoururent au célèbre tir du 5 Juin, à Gand, où le bon duc Philippe, qui avait plusieurs fois abattu le perroquet d'honneur dans ces fêtes, assista comme arbalétrier de Courtrai (*Confrérie de St-Georges*. E. De Busscher).

En 1578, au rapport de Faulconnier, la confrérie de St-Georges eut la bonne fortune d'acheter, pour 1500 livres, le tableau du martyre de ce saint, que François Pourbus, le père, avait peint pour la confrérie de Bruges, qui ne l'avait pas satisfait. Ce tableau, recouvert de deux volets de la main du même maître, se voyait

dans la chapelle de la confrérie, en la grande église. Descamps fait observer qu'il est signé de Pierre Pourbus, mais qu'il est réellement du fils de celui-ci, de François, qui fut à son tour le père du célèbre peintre d'Henri IV (*Voyage pittoresque*, 313).

L'emplacement du couvent des Carmes et de son immense jardin, que les contemporains peuvent encore se rappeler, dans le quartier de St-Gille (*St-Gillis dorp*), était anciennement le *Gildehof* de la confrérie de St-Georges. Louis XIV en fit faire la cession, en 1673, aux Carmes déchaussés, moyennant une certaine rente (Faulconnier. Tome II. 84).

Le poète De Swaen a fait une pièce de vers sur la nomination, à peu près vers 1700, de M. Davery, premier conseiller pensionnaire de la ville (115), en qualité de *conynckstabel van Sint-Jooris*.

Le chevalier d'Ostalis nous a laissé un souvenir de ce qu'il a vu de la confrérie de St-Georges, à la procession de la kermesse de 1757. Les confrères marchaient en tête du cortége, vêtus d'habits et de culottes d'écarlate, les parements et la veste de moire blanche, les boutons d'or. Ils portaient l'épée nue à la main. Ils étaient précédés du porte-étendart de St-Georges à cheval, lequel caracolait devant les maisons les plus apparentes, montrant son adresse à manœuvrer son étendart, qu'il faisait repasser sous le ventre de son cheval (*Voyages et réflexions, etc.*, 1787, in-12).

En 1786, les arbalétriers avaient pour connétable de leur confrérie M. Taverne, échevin. M. Pilliet, vicaire, en était l'aumônier, et M. Thevenet aîné, courtier, le *roi*. Ce titre était dévolu pour l'année à celui qui gagnait le prix d'honneur au grand tirage annuel. Le nombre des confrères était en cette année de vingt-cinq. Depuis cette époque, la société du nom de St-Georges ne s'est pas soutenue au degré d'importance qu'elle avait eu jadis. La société de St-Sébastien a pris le pas sur elle. Le jeu du tir à l'arc est plus généralement suivi que celui de l'arbalète. Toutefois, nous voyons que la société de St-Georges de Dunkerque donnait encore, le 27 Juillet 1834, jour anniversaire de la révolution de 1830, un grand tirage d'oiseaux à la petite arbalète, qui attira un certain nombre de sociétés du voisinage et de la Belgique.

Le local de la société était alors, et depuis nombre d'années, derrière l'arsenal, vis-à-vis le parc aux fers coulés.

Nous ne savons ce qu'il en est au juste d'une nouvelle, que nous avons lue dans un journal du 20 Octobre 1851, conçue en ces termes : « La magnifique toile qui se trouve à la cathédrale de St-
» Omer, et dont le sujet est *Saint-Georges terrassant le dragon*,
» vient d'être copiée par M. *Dehoux*. Il était chargé de ce travail par
» la *Société de St-Georges de Dunkerque*. »

171. La Confrérie de St-Georges à Hazebrouck.

Porte d'argent à une croix de gueules.

(Bm de Cassel, p. 712, n° 74. — P. 112-3).

Nous ne connaissons aucune particularité spéciale à cette confrérie.

Nous ferons néanmoins ici cette remarque générale, que les *gilden* d'arbalétriers de St-Sebastien ou d'arbalétriers de St-Georges, qui se perpétuent encore aujourd'hui dans le seul but du plaisir commun et de l'entretien d'une amicale confraternité, doivent évidemment leur origine aux réunions que nécessitait primitivement l'exercice de l'arc ou de l'arbalète pour les habitants obligés de se défendre, comme milices communales, avant l'institution des armées permanentes, avant surtout l'invention des armes à feu. Nous ajouterons que, moins sédentaires que ne le furent depuis les *gilden* de Ste-Barbe, celles de St-Georges et de St-Sébastien étaient appelées, comme il y a lieu de le croire, à accompagner les intrépides comtes de Flandre dans leurs expéditions lointaines. Elles avaient, dès lors, une certaine organisation militaire commune. Cela peut se déduire du même signe de ralliement qui distinguait les arbalétriers dans leur bannière et dans leur écusson d'*argent à la croix de gueules*. Nous verrons plus loin que les archers de St-Sébastien avaient tous aussi des écussons à peu près pareils.

172. La Confrérie de St-Sébastien de Bergues.

Porte de gueules, à une croix d'or cantonnée de quatre croix pattées, alaisées de même.

(Bm de Bergues, p. 478, n° 72. — P. 109-5).

Par lettres du bon duc Philippe, rapportées en entier par M. L. De Baecker (*Recherches sur Bergues*, 60), la confrérie des archers de Bergues obtint, le 29e jour de Mars 1446, le renouvellement de ses anciens statuts et priviléges, perdus pendant l'occupation de la ville par les insurgés de Gand. « Attendu, y est-il dit, que » notre dite ville est assise en la frontière de Calais, et afin que » nous puissions être mieux servis en nos guerres et armées, et » aussi pour la fortification de notre ville et du pays, avons » octroyé que la confrérie de l'arc en main de Bergues puisse » s'entretenir jusqu'au nombre de cent compaignons, gens de » bonne foy et renommée.... en prêtant serment de nous servir » loyalement, quand ils seront requis d'aller dans telles places » qu'il nous plaira les mener, bien armés et habillés, etc., etc. »

On voit par ce document que ce n'était pas tout amusement que le jeu de l'arc en main dans l'ancien temps, et que les esbatemens des jeunes compaignons de St-Sébastien les conduisaient souvent plus loin qu'ils ne l'auraient désiré.

Du reste, les mœurs d'alors y étaient faites, et tout contribuait à entourer de prestige et d'entraînement les exercices qui avaient quelquefois, pour les jeunes gars résolus qui s'y adonnaient, des suites si dangereuses. La grosse cloche du beffroi sonnait quand le roi, c'est-à-dire l'archer qui avait abattu le perroquet d'honneur, traversait la grand'place de la ville; le magistrat, pour festoyer cette royauté nouvelle, lui offrait les vins d'honneur. La ville donnait annuellement à la confrérie 300 livres pour ses fêtes, et la châtellenie payait les frais d'entretien de sa *gaey persse*.

De son côté, la confrérie se montrait pleine de déférence pour le magistrat. Tous les ans, aux grands tirs de la *Kermesse*, elle allait en cortége le recevoir avec le bailli à l'Hôtel-de-Ville, et de là le conduisait au *Gilde-Hof*, où se donnait la fête. Quand la société se rendait à des concours, ou assistait à des réjouissances publiques, les *Gilde-broeders* revêtaient leur costume, et marchaient précédés de fifres et de tambours, de la bannière de St-Sébastien, et d'un *fou*, appelé *Zotje van de Gilde*, à l'habit bariolé de couleurs, qui faisait des gambades, sautant au travers d'un cerceau avec toutes sortes de grimaces et de contorsions. Nous avons vu nous même encore une réminiscence de ces drôleries populaires du moyen-âge (*Recherches sur Bergues*, 223).

Les archers de Bergues figurèrent, le 18 Juin 1781, au tir donné à Lille, dont nous parlerons plus loin à l'article Dunkerque (180).

Le 27 Thermidor an XII (1804), le peloton des archers de Bergues remportait le premier prix au tirage de Dunkerque.

173. La Confrérie de St-Sébastien de la paroisse d'Ekelbeck.

Porte de même que celle de Bergues (172).

(Bau de Bergues, p. 486, n° 97. — P. 110-4).

174. La Confrérie de Guivelde de St-Sébastien, châtellenie de Bergues.

Porte de même que les précédentes (172).

(Bau de Bergues, p. 475, n° 65. — P. 109-3).

175. La Confrérie de ST-SÉBASTIEN d'HAZEBROUCK.
Porte de même que les précédentes (172).
(B^ns de Cassel, p. 742, n° 75. — P. 112-4).

Cette confrérie assistait, le 18 Juin 1781, au tir à l'oiseau donné par la ville de Lille et dont nous parlerons à l'article Dunkerque (180).

176. La confrérie de ST-SÉBASTIEN de GUADJPRES.
Porte de même que les précédentes (172).
(B^ns de Bergues, p. 478, n° 75. — P. 110-1).

177. La confrérie de ST-SÉBASTIEN à SOX.
Porte de même que les précédentes (172).
(B^au de Bergues, p. 477, n° 70. — P. 109-4).

178. La confrérie de ST-SÉBASTIEN de WAREM.
Porte de même que les précédentes (172).
(B^au de Bergues, p. 484, n° 89 — P. 111-5).

179. La Confrérie de SAINT-SÉBASTIEN de la ville de BOURBOUR.
Porte d'or, à une croix de gueules, cantonnée de quatre croisettes de même.
(B^au de Bergues, p. 487, n° 98. — P. 110-5).

180. La Confrérie de ST-SÉBASTIEN de DUNKERQUE.
Porte de gueules, à une croix d'or, cantonnées de quatre autres croix potencées de même.
(B^au de Dunkerque, p. 194, n° 73. — P. 102-5).

Ce que nous avons dit de l'origine des arbalétriers de Dunkerque se rapporte également aux archers de St-Sébastien. Ces deux institutions marchent ensemble depuis le moyen-âge. Nous n'avons, du reste, à citer aucun titre ancien relatif à ces *gildes* dunkerquoises.

Nous voyons dans Faulconnier (tome II, p. 108) que l'abreu-

voir, qui existait encore, il y a trente ou quarante ans, au bas de la rue de ce nom, et les casernes voisines, qui furent construites en 1695, étaient derrière la maison de la confrérie de St-Sébastien. L'entrée de cette maison était dans la rue St-Sébastien, ainsi nommée sans doute du *gilde-hof* de la confrérie.

Le chevalier d'Ostalis nous apprend que le costume des *gilde-broeders* de St-Sébastien était, en 1757, composé d'un habit et d'une culotte rouges avec parements et veste jaunes. Ce sont toujours les couleurs de l'écusson, enregistré en 1697, et celles du costume des archers dé Dunkerque à l'entrée de Charles-Quint, le 6 Juillet 1520 (Faulconnier, I, 44).

Le 27 Août 1758, nous trouvons dans des notes manuscrites d'un échevin de l'époque, M. H. Verbeke, que Michel Hollevoet fit son jubilé de cinquante années de confrérie de St-Sébastien. Il fut conduit, par tous ses confrères, de l'hôtel de St-Sébastien à l'église paroissiale, une couronne de fleurs sur la tête, précédé des honneurs de la société. Après une messe solennelle, qui fut chantée par le chapelain de la confrérie, le sieur Duwarnein, on reconduisit Hollevoet avec le même cérémonial.

Le Voyage pittoresque en Flandre de Descamps (1769), nous fait connaître que la salle de la confrérie de St-Sébastien de Dunkerque était ornée de deux beaux tableaux; l'un, de Mathieu Elias, représentant un grand nombre des confrères, peints en pied, de grandeur naturelle; l'autre, de Jean de Reyn, où étaient peints aussi les confrères vivants de son temps. Le premier de ces peintres naquit en 1658, et mourut à Dunkerque en 1741 ; le second, né à Dunkerque en 1610, y mourut en 1678.

Les Annales du Comité Flamand de France nous font connaître une « Relation du tirage à l'arc offert par la société de St-Sébas- » tien de Dunkerque les 7 et 8 Juillet 1776 ; suivie d'une chanson » sur cette fête, par Pieter Fonteyne » (tome II, p. 43).

Le lundi 18 Juin 1781, un tir à l'oiseau avait été offert par la ville de Lille, et 63 communes avaient répondu à l'invitation. Le soir, après une journée d'efforts inutiles, et qui avait vu mettre en défaut les plus adroits tireurs, un des oiseaux tomba de la perche et l'on s'aperçut qu'il avait été vissé. Les intéressés virent là une manœuvre frauduleuse pour les priver des prix qu'ils étaient venus disputer, et dans leur indignation ils se répandirent par la ville en articulant des plaintes et des menaces. Tout le monde était en rumeur, la nuit seule vint calmer cette agitation. Le mardi matin, le magistrat crut devoir appaiser les murmures, en remettant aux confréries la valeur des prix proposés pour tous les oiseaux, qui était d'environ 3,000 livres. Il offrit de faire tirer au sort les 2 grands prix restés sur la perche, ainsi que 12 autres

oiseaux ; les confrères repoussèrent cet arrangement. Les compagnies de Lille et de Dunkerque acceptèrent sous toute réserve. Pour calmer les esprits qui s'aigrissaient de plus en plus, quatre députés du magistrat se rendirent l'après-midi à l'hôtel St-Sébastien où les archers de Bergues, d'Hazebrouck et de Dunkerque s'étaient réunis. Ils offrirent, de la part de l'échevinage, quelques paniers de vins fins et une centaine de flacons de Champagne mousseux. Des propositions si courtoises ne pouvaient être refusées, on s'arrangea donc. On but pour célébrer la paix, et l'on brisa avec acclamations 5 à 600 verres qui avaient servi à ces libations solennelles. A dix heures du soir l'orage avait cessé de gronder (*Histoire de Lille*, V. Derode, II, 351).

En 1786, la confrérie de St-Sébastien de Dunkerque avait pour connétable M. Ch. Thiery, bourguemaître; pour aumônier M. l'abbé Vandamme, et le sieur Cova l'aîné en était Roi. La confrérie était alors composée de 75 membres.

En dépouillant les notes réunies pour notre travail, nous avons trouvé avec regret l'annonce d'une vente publique, qui fut tenue le 12 Novembre 1845, rue de Nieuport, n° 14, du mobilier de la société de St-Sébastien de Dunkerque, pour cause de dissolution de société. Les statuettes du saint, la perche avec ses accessoires, le drapeau aux armes de St-Sébastien, les banderolles, les écussons, tout cela fut vendu par le Commissaire-priseur ! Nous nous sommes demandé si le tir à l'arc, qui avait fait pendant tant de siècles le délassement de nos pères, si la confrérie qui avait été pour eux l'occasion de liens si fraternels, si tous ces éléments de la bonne civilisation flamande n'existaient plus ? Nous nous sommes bientôt rassuré, l'esplanade de Dunkerque n'était pas restée long-temps veuve de sa *gaey-persse ;* une décision du ministre de l'intérieur, du 8 Janvier 1846, avait reconstitué la société de St-Sébastien sur de nouvelles et de plus solides bases. Il serait difficile, en effet, que le tir de l'arc en main disparût de Dunkerque, quand il est tellement enraciné parmi nos populations, que pas un village du pays, peut-être, n'est dépourvu d'une société de St-Sébastien, et que chacun a pu voir, pendant nombre d'années, un ancien confrère de l'arc, presque privé de la vue, et ayant besoin d'un guide pour se conduire, suivre avec passion tous les tirages d'oiseaux, et y prendre lui-même une part active quelquefois.

Récemment encore, le 24 Juin 1855, la société de Dunkerque a donné un concours de tir à l'arc, auquel 212 amateurs de 34 sociétés différentes sont venus coopérer. Sept prix, composés de pièces d'argenterie, ont été gagnés. Moulin-lès-Lille a obtenu la médaille d'éloignement; celle du plus grand nombre a été décernée aux amateurs de Cassel. Parmi les sociétés concurrentes figuraient

Bergues, Warhem, Bourbourg, Hondschoote, Ghyvelde, Quadypre, Equelbeck, qui existaient déjà en 1697, et dont les écussons ont été enregistrés à l'*Armorial* de D'Hozier.

181. La Confrérie de St-Sébastien à Honscotte.
Porte de même que celle de Dunkerque (180).
(Bau de Bergues, p. 482, n° 84. — P. 112-1).

182. La Confrérie de St-Sébastien de Petgam (Pitgam).
Porte d'or, à une croix pattée et alaisée de gueules, cantonnée de quatre croisettes de même.
(Bau de Bergues, p. 706, n° 154. — P. 813-1).

183. La Confrérie de la Rétorique de Bergues.
Porte d'argent, à une longue croix couchée de gueules et entortillée au pied d'un écritean d'argent, le tout sur une terrasse de sinople, palissée en rond d'or.
(Bau de Bergues, p. 479, n° 78. — P. 110-2).

On a beaucoup disserté sur la question d'antériorité des troubadours de la langue d'oc, sur les trouvères de la langue d'oil. On n'a pas réfléchi qu'il n'y avait pas lieu à controverse, que *troubadours* et *trouveres* ou *trouveurs* ont paru en même temps, que c'est le même mot, prononcé et répété, suivant les aptitudes physiques ou les habitudes de nos divers nationaux.

Pour les méridionaux, le B et le V sont une même lettre et le D n'est qu'un T adouci. De là *troubadour* ou *trovator*. La prononciation des voyelles est de son côté tout aussi arbitraire; *our, or*, pour les uns, est *eur* pour les autres. Il y a à peine deux siècles, Molière disait: « Les défauts qu'on *treuve* à cette jeune *veuve* ». Nous avons depuis adopté *trouver*. Dans certains cas pourtant nous avons conservé les deux résonnances. Veut-on *éprouver* un homme, on le met à l'*épreuve*, et pour *prouver* une chose, on apporte une *preuve*. *Troubadour* est donc *trouvadeur*. La contraction de *vadeur*, *vateur* en *veur* est ensuite très-commune dans la langue française. Si *sauveteur* est l'équivalent de *sauveur*, si *empereur* vient d'*imperator*, *trouvadeur* se transforme en *trouveur*, ou *trouvere*, suivant que l'*e* se prononce *ai* ou *eu*.

On lit dans le *Mémorial d'Aix* du mois d'Août 1853: « Une fête

» se prépare pour les poètes, au 21 de ce mois ; déjà bon nombre » de *troubaires* ont répondu à l'appel ».

Mais là n'est pas la véritable question d'antériorité littéraire entre le Nord et le Midi. C'est aux jeux floraux qu'on rapporte l'origine de la littérature méridionale. Les docteurs en gaie science ne datent que du 3 Mai 1324, où leur réunion prit le nom de *College de rhétorique* (Anquetil. *Année 1327*). Or, nos *Sagas danoises*, nos *Niebelungen*, nos chants de *Goedroen*, et d'*Hallewyn*, nos *Vinders*, nos *Redenricke-Gilden*, encouragées par les Bauduin, dont l'un (1068) parlait également le latin, le français, le flamand (D'Oudegherst, 85), par Robert le Frison, à qui le pape Urbain II écrivait (1092) : « Le seigneur t'a doué de là science des lettres » (Ed. Le Glay. *Hist. des Comtes de Flandres*. I. 222 et 436), tout cela est d'une antériorité indiscutable. La gilde de Ste-Catherine d'Alost remonte à 1107, suivant le chronogramme de sa devise A MOR VINCIT. Celle de Nieuport est de 1115. Celle de Douai du commencement de XIIIe siècle.

MM. Cornelissen, Popeliers, Blommaert ont donné l'historique des innombrables rhétoriques répandues dans les moindres villages flamands, quelquefois deux ou trois dans une même ville. Revenons à celle de Bergues ; ici, *les Flamands de France*, de M. De Baecker, seront notre guide.

Le premier titre connu de cette *gilde* est son affiliation à la société mère *Alpha et Omega* d'Ypre, du 11 Janvier 1516. Elle est dénommée en cet acte : *Onrusten in ghenouchten, gezeydt Baptisten van Bergen Ste-Winoc, in Ste-Pieter's kercke*, ayant droit de porter un étendart où St-Jean-Baptiste est représenté dans le désert à genoux, contemplant le Saint-Esprit qui descend du ciel dans un nuage radieux.

Plus tard, en 1697, elle est qualifiée : *Redenrycke gilde, genaemt Baptisten, ofte Royaerts met Kenspreuk, Onruste in genoughte, Schuylende onder de bescherminghe van Maria Hemelvaert tot Berghen St-Winoc.*

La bibliographie des *Annales du Comité Flamand* (p. 309, n° 154) mentionne la relation de la grande fête rhétoricienne donnée à Gand, le 12 Juin 1539, ou dix-neuf chambres concurrentes se présentèrent, et où le rhétoricien Pierre Huys, de Bergues, remporta le second prix. La question à traiter était cette fameuse proposition qui mit en émoi le gouvernement de la Flandre : « Quelle est la plus grande consolation de l'homme mourant. » M. De Baecker a donné en entier (p. 381) le poème de P. Huys.

Un autre article de cette bibliographie (p. 265, n° 21) nous fait connaître le règlement nouveau, adopté le 30 Septembre 1690,

lorsqu'une nouvelle autorisation de se réunir librement fut donnée par le magistrat à la rhétorique de Bergues. Il y avait eu un siècle d'interruption depuis les défenses émanées du duc de Parme, en 1584.

Les rhétoriciens de Bergues portaient un uniforme vert, au dire de M. De Baecker (*Recherches sur Bergues*, p. 208). C'est la couleur du costume des membres de l'Institut.

On a pu remarquer que l'écusson, décrit par D'Hozier, n'a nul rapport avec tout ce que nous avons annoté, depuis la lettre d'affiliation de 1516. Les énormes erreurs commises par D'Hozier nous autorisent à supposer qu'il y a eu interposition dans les écussons de Bergues et d'Equelbeck. Le sujet de celui-ci (185) semble se rapporter mieux à la rhétorique de Bergues que l'écusson 183. A moins que celui-ci ne fût l'écusson d'une seconde *Rhetorike gilde* que nous avons signalée nous-même à M. De Baecker (*Flamands de France*, p 208), et qui existait aussi à Bergues, sous la dénomination de *Coeyaerts*, ayant pour devise : *Versaemde broeders*. Mais on n'a trouvé que fort peu de trace de cette rhétorique, celle des *Royaerts* semble l'avoir emporté, et nous avons encore revu, il y a quelques années, l'écusson au St-Jean à genoux, devant une croix, sur laquelle était écrit : *Royaerts*; une colombe descendait du ciel, et au bas on lisait en exergue : *Eendraght baert magt, 13 Juny 1824. Wynoxbergen.*

La *Ghilde* de Bergues offrit, en 1786, un concours de tragédie, auquel assistèrent les sociétés de Rousbrugge, de Bailleul, de Gand, de Courtrai, d'Hondschoote, de Steenvoorde, de Menin, d'Houtkercke, de Furnes, de Poperinghe, d'Isemberghe. Courtrai obtint le prix.

Dans cette même année, les *Royaerts* de Bergues se rendirent au concours de Menin, où ils gagnèrent une seconde palme. Mais l'année suivante, à Audenarde, après avoir entendu la messe le matin à l'église des Capucins, le soir leur triomphe, dans la *Mort de César* et le *Barbier de Séville*, fut tel, que le magistrat leur décerna une médaille d'honneur, en outre des deux prix de tragédie et de comédie qu'ils avaient remportés. Ils avaient eu dix-sept concurrents, dont deux de Gand, un de Menin, de Grammont, de Rousselaere.

Quelques œuvres des rhétoriciens de Bergues ont été recueillies dans un volume in-8° de 252 pages, imprimé à Bergues, chez Barbez, en 1810, et tiré seulement à quatorze exemplaires, sous le titre : *Verzaemeling der prys-vraege, etc.*

Les Annales du Comité Flamand (tome II, p. 14) mentionnent un M. G.-M. Legier, qui était vice-prince des *Royaerts* de Bergues.

184. La Confrérie de St-MICHEL de la ville de DUNKERQUE.

Porte d'argent, à trois marguerites au naturel, tigées de sinople, mouvantes d'une même touffe de feuilles, sur une terrasse aussi de sinople.

(Bon de Dunkerque, p. 447, n° 126. — P. 645-4).

M. V. Derode, qui a fait beaucoup de recherches aux archives de Dunkerque, nous apprend qu'on trouve, très-anciennement sur les registres, une société de rhétoriciens de Dunkerque désignée en ces termes: *La Compagnie de la Rétorique de St-Eloi*. On y voit aussi la trace de certains « jeux, esbattements, farces, mystères, » que les membres composaient et représentaient dans les cérémonies publiques, à l'arrivée des souverains, à l'époque des processions de kermesse, ou des joyeusetés du carnaval Le magistrat honorait ces essais dramatiques de sa présence, il les encourageait de présents et de subsides. Des particuliers aussi léguaient des sommes pour assurer un revenu à la rhétorique, et affermir ainsi l'institution (*Hist. de Dunk.*, 319).

C'est vers cette époque, sans doute, que la ville de Dunkerque offrit un concours de rhétorique, dont on retrouve, en ces termes, des détails dans la chronique de la rhétorique d'Audenarde (*Belgisch museum* 1842, p. 385) : 1426. « Groot ebatement feest » te Duynkerke. De gezellen van Audenaerde trekken deswaerts » omme daer te spelen ende embatement te doen. » Le programme « de kaert » portait que deux prix « twee juweelen » seraient décernés aux vainqueurs, et les rhétoriciens d'Audenarde vantèrent fort la réception qui leur fut faite. On leur offrit douze *stopen wins* pour vins d'honneur, en outre d'une politesse de 48 livres parisis, pour les défrayer de leurs dépenses.

En 1440, « ontrent St-Jans misse », dit la même chronique, fut donné un magnifique concours à Gand, « ende die van Duynkerke » hadden eenen prys van verst te watre te commene ». Le prix d'éloignement témoigne du zèle, au moins, si non du talent de ceux qui l'obtiennent.

On ne saurait plus douter, d'après ces prémisses, qu'il ne s'agisse de spectacles rhétoriciens, dans ce que rapporte Faulconnier (I, 44), du séjour de Charles-Quint à Dunkerque, le 6 Juillet 1520: « En attendant le souper, l'Empereur fut se promener par » la ville, et en trois places différentes on lui donna le plaisir de » trois comédies, ou plutôt de trois farces fort courtes, puisqu'elles » furent toutes trois représentées en moins d'une heure. La pre- » mière et la seconde se jouèrent auprès de la porte de Nieuport, » et la troisième sur la petite place devant l'hôtel-de-ville ». Ce de-

vait être sur des « echaffaulx », en plein vent, que ces spectacles se jouaient avec « figures », et quoique Faulconnier ne nomme pas la rhétorique, c'était certainement cette confrérie qui provoquait ces divertissements, et qui les récitait en langue flamande.

Dunkerque entra avec élan dans le mouvement littéraire qui se propagea en Flandre au XVIe siècle. Cinq sociétés y étaient constituées alors, se livrant à la culture des lettres et aux « esbatemens » dramatiques :

La compaignie de Retoricke,
La compaignie de St-Eloi,
La Retoricke de la garnison,
Les jœsnes Bouchers,
Les jœsnes compaignons des Escolles.

Ceux-ci, sous la direction de M. Baulden Van Wynsberghe, exécutèrent, en 1550, une espèce de « jœu morael » entremêlé de chant, sur le sujet du « Filz prodigue ». En 1565, ils jouèrent, sous Me Jehan Vanzomere, une tragédie de *Sarepus*, et une comédie intitulée: ACOLASTUS. (*Annales du Comité Flamand*, tome II, p. 73 à 76).

On sait la part que prirent plus tard les sociétés de rhétorique à l'effervescence des esprits, dans les troubles religieux de la Flandre. Elles devinrent ce que nous appelons aujourd'hui des clubs. Aussi le prince prit-il à leur égard une mesure sévère. L'article 14 des lettres de pardon accordées par le duc de Parme à la ville de Dunkerque, après sa soumission, au mois de Mai 1584, prononça l'abolition *des chambres* de rhétoriques qui existaient à Dunkerque, et l'application de leurs biens au fisc (*Messager des Sciences de Belgique*, 1842, p. 51).

La société dunkerquoise eut alors une éclipse; mais sans doute les amis des lettres s'entretinrent dans le silence, pour ressaisir l'occasion de se montrer quand les passions politiques seraient appaisées, car nous retrouvons la trace des rhétoriciens aux comptes de la ville en 1621, où cette mention se lit : « A la confrérie » St-Michel, *alias rethorica*, pour le loyer de la maison qu'elle » occupe, 96 livres » (*Histoire de Dunkerque*, 320). Ce libellé nous porte à croire que le nom de *Confrérie de St-Michel* fut adopté après la suppression des *Rhétoriques*. La société dunkerquoise reste néanmoins, pour nous, dans l'obscurité jusque vers la fin du siècle, où, après trois cents ans presque d'une existence arrachée avec peine à l'oubli, voici que le renom d'un membre de la rhétorique va désormais assurer à la confrérie de Dunkerque une célébrité que rien ne saurait plus lui enlever. Le nom de Michiel De Swaen est aujourd'hui entouré d'une incontestable gloire, et l'éclat de ses œuvres va se refléter sur la société qui en fut le berceau. Né le 20

Janvier 1654, notre poète faisait, en 1688, partie de la rhétorique de Dunkerque. Nous trouvons, dans le recueil de ses *Méditations poétiques et chrétiennes*, une pièce de vers au sujet de la représentation de *Floridan et Lydie*, drame joué par la rhétorique de Furnes, le 4 Mai de cette année, et auquel celle de Dunkerque assista.

En 1694, l'imprimeur Van Ursel, forçant la modestie de l'auteur, mit au jour la traduction du Cid de Corneille. En 1700 seulement, cette pièce fut à ce qu'il paraît représentée par les rhétoriciens. Ce fut alors que le plus grand éclat fut jeté sur la société, par les prix nombreux que De Swaen remportait partout dans les concours. Etaient membres alors de la rhétorique, l'avocat Pierre Looten, et Picter Labus, qui édita, en 1702, la tragédie *la Mort de Charles-Quint*, et les poésies diverses de De Swaen. Le premier vicaire de la paroisse, M. Deseck, en était doyen et administrateur; M. Hector, échevin, en était président, *hoofdman*. De Swaen avait le titre de prince de la rhétorique, qu'il conserva jusqu'à sa mort.

Nous voyons par les armoiries de la rhétorique de St-Michel, enregistrées le 1er Août 1698, que l'emblème de la société était la petite marguerite des champs, de *Carssouwebloeme*. De Swaen a fait sur ce sujet une charmante pièce de vers, où il qualifie les rhétoriciens de *Carssouwieren*. Il en a fait une autre sur le triomphe de l'Archange Michel, patron de la gilde; une encore sur Jésus ressuscitant, représenté sur la bannière de la confrérie; une sur sa devise: *Verblyders in den tydt*. De Swaen a illustré ainsi de sa poésie tous les faits de sa vie rhétoricienne. Il y a des vers de lui à ses confrères qui l'avaient gratifié d'une pièce d'argenterie quand il fut acclamé prince de la rhétorique; des vers sur le prix offert par un doyen qui était un habile horloger; des vers de bienvenue dans la gilde au chapelain Deseck. Tous ces morceaux sont marqués d'un cachet d'originalité et d'élégance, ils sortent du cadre banal de toutes les poésies fugitives. Mais ce qui ajoutait à leur prix, c'était le charme avec lequel l'auteur les récitait. Labus appelle quelque part De Swaen, le poète à la bouche d'or.

La circonstance la plus émouvante de la carrière de De Swaen, celle qui est tout à l'honneur de la rhétorique, ce fut le concours offert par la gilde *Dry santinnen* de Bruges, où le second prix fut décerné, le 27 Juin 1700, à De Swaen. La rhétorique de Dunkerque protesta unanimement contre cette décision. Elle en appela à toutes les rhétoriques de Flandre, en leur soumettant les compositions des vainqueurs (*Les Flamands de France*, 204). La pièce de De Swaen est insérée dans ses *Rym-wercken* (2e édition), elle porte sa date en caractères chronogrammatiques dans le dernier vers.

De Swaen mourut le 3 Mai 1707; avec lui s'évanouit le renom de la rhétorique de Dunkerque. Quant à sa propre renommée, elle a reçu la plus glorieuse des consécrations par la réimpression de la tragédie *La Mort de Charles-Quint*, faite à Gand, en 1844, sous les auspices du célèbre et regretté M. Willems.

En 1722 et 23, le magistrat continuait un subside à la rhétorique de Dunkerque pour aider aux dépenses de ses représentations dramatiques de Sainte-Catherine, du Cyd, de Polyeucte. D'un autre côté, nous voyons que Corneille Godefroy, le doyen, était obligé de demander l'autorisation du magistrat pour faire payer les cotisations de Henri Mille, Louis-Henri, Antoine Rycx, Adrien Van Haverbeke.

En 1725, la société était de plus en plus en déficit et d'argent et de zèle. Le doyen Nicolas Deperne signale au magistrat, comme refusant de contribuer, un notaire, André Vancosten; un maître maçon, Maximilien Vandenbusch; un maître vitrier, Louis Masschaert. Nous nommons tous ces rhétoriciens réfractaires, dans l'espoir qu'on retrouvera un jour quelqu'œuvre signée d'eux, supposant que ces mauvais payeurs acquittaient mieux leur tribut littéraire que le droit de la rhétorique.

A cette époque, la société se composait de vingt-quatre membres, peut-être était-ce le maximum fixé par les statuts. Le valet de la société avait 24 livres de gages.

En 1750, Nicolas De Baeke, avocat et échevin, était connétable de la rhétorique. Sa nomination par les doyens et membres de la confrérie porte les signatures de Louis Everaert, J. Declercq, Margat fils, L'Etang et Delacour.

Dans ce temps même, une lettre du ministre d'Argenson (16 Avril), accorde à la rhétorique un petit terrain sur l'emplacement des anciens remparts espagnols, entre la porte de la rue du Quai et la poissonnerie. Elle y construisit une salle où les sociétaires jouaient des pièces de théâtre (*Annales du Comité Flamand*, p. 44); mais peu d'années après, l'autorité militaire leur signifia de déguerpir, et en 1764, ils en étaient définitivement expulsés. Le pensionnaire Debrier était alors connétable; un sieur Boulanger était doyen de la société. (V. Derode, p. 321).

Le dernier souvenir de la rhétorique de Dunkerque nous est rapporté par M. de Coussemaker (*Annales du Comité Flamand*, 36). L'honorable président a appris du sieur Roussel, ancien orfèvre, âgé de plus de 80 ans, que le dernier président de la chambre de rhétorique était un nommé Lauwereyns, rentier.

M. Roussel, qui était lié d'amitié avec lui, possède son portrait fait par le peintre Nicolas Truis, qui était un enfant de l'hôpital, et qui fut envoyé, aux frais de la ville, pour faire ses études à l'aca-

démie de Bruges. Il y a des tableaux de lui à l'Hôtel-de-Ville de Dunkerque.

185. La Confrérie de RÉTORIQUE D'EKELBECK.

Porte d'argent, à un enfant Jésus à genoux de carnation, lié par le milieu du corps d'une écharpe d'argent, tenant de ses deux mains une croix de gueules, posée en pal dans une enceinte de sinople, palissée en rond d'or, la croix chargée sur le haut de son écriteau d'argent, et surmontée d'une colombe descendante d'argent, béquée de gueules, et rayonnante d'or, dans un nuage au naturel.

(B^{au} de Bergues, p. 484, n° 90. — P. 111-4).

Nous n'avons trouvé nulle part des renseignements sur cette rhétorique.

On peut remarquer que la peinture de son écusson représente un homme fait, et non un enfant Jésus, tenant la croix entre ses bras.

Ceci corrobore l'opinion que nous avons émise au paragraphe de la rhétorique de Bergues (183).

186. La Confrérie de Ste-ANNE d'HAZEBROUCK.

Porte d'argent, à une terrasse de sinople, occupant la moitié de l'écu, et sur la terrasse un Crist de carnation, couronné d'épines au naturel, à genoux et les mains jointes, regardant une croix du calvaire d'or, posée en barre sur la terrasse, le pied de la croix entouré d'un rouleau d'argent, portant ces mots, en caractère de sable : OBEDIENS VSQVE AD MORTEM.

(B^{au} de Cassel, p. 745, n° 85. — P. 112-5).

Les confrères rhétoriciens de Ste-Anne d'Hazebrouck avaient pour devise, suivant M. De Baecker: *Onderdanig in 't werk* (*Les Flamands de France*, p. 209). Mais nous lisons, dans les *Annales du Comité Flamand* (p. 20), une rédaction de cette devise que nous trouvons plus correctement d'accord avec les mots tracés dans l'écusson : *Obedientig in 't werk.*

De plus amples documents nous manquent sur la rhétorique d'Hazebrouck. Une réflexion seulement nous frappe, à l'examen

des quatre écussons de rhétoriques que nous venons de reproduire. Nous croyons voir clairement exprimé, dans l'emblême dunkerquois, un sentiment littéraire moins mystique que ce qu'annoncent les emblêmes des autres rhétoriques. Cette opinion se reflète naturellement, selon nous, et sur les rhétoriciens, et sur la population des localités où siégeaient ces sociétés, ces *gildes* de notre ancien pays flamand.

Arrivé au terme de la tâche que nous nous étions donnée, nous croyons devoir déclarer que nous n'avons pas eu un instant la prétention de faire un travail complet sur le sujet que nous venons de traiter; un pareil travail eût exigé une connaissance approfondie du Blason d'abord, puis du droit ancien et des lois féodales; nous nous récusons ici complètement. Nous avons voulu seulement réunir des matériaux et poser des jalons qui serviront à de plus experts pour élever un jour, nous l'espérons, quelque solide et beau monument historique aux anciennes institutions des Flamands de France.

NOTES SUR LE CARILLON ET LES CLOCHES

DE LA TOUR DE DUNKERQUE [1].

PAR M. CONSTANT THELU.

Au quatrième palier se trouve, à la 169me marche, la chambre qui renferme les rouages du carillon et le mouvement de l'horloge. Le clavier du carillon est posé face au nord ; avant 1852, le tambour en était placé du nord au sud. Le cylindre est en cuivre jaune ; il a 2 centimètres d'épaisseur ; il est marqué de 128 mesures à quatre temps et percé de 80 trous par chaque mesure ; ce qui donne 10,240 trous servant à mettre les touches. La roue, qui fait mouvoir le carillon, a 64 engrenages. Le tambour du carillon a été fondu par François Guillemain, le 26 Mai 1753, à Gand ; il a coûté 1800 livres tournois. Le carillon est mû par un poids de 400 livres ; il joue pour annoncer les heures et leurs subdivisions par un refrain différent. Voici l'inscription qui se trouve gravée sur le clavier du carillon :

« Pierre, Jh. Le Blanc carillonneur et maitre orlogeur de » la ville de Gand ma fait ens l'année 1753.

» Et J. Brandt maitre horlogeur de cette ville ma retablie » en l'an 1773.

» Réparé et perfectionné par J. Jh. Le Paute et pr Augustin Henri oncle et neveu à Paris an 1824.

» Renouvelé et augmenté en 1853 par les soins et aux » frais de M. Gaspard Malo, qui y a consacré son indemnité » de représentant à la Constituante de 1848 ».

(1) Ces notes sont extraites d'un travail très-important de M. Thelu, sur la tour de notre ville.

En petits caractères, à l'extrémité droite du clavier et sur trois lignes, on lit :

« Généreusement secondé par MM. D. Riefenstahl, N. » Bieck et L. Sharp. ».

Le cinquième palier commence à la 202me marche et communique par un couloir percé dans l'angle Ouest-Nord de la tour et correspond à la chambre dite des cloches. Cette chambre a 6 mètres 50 centimètres de carré et est divisée du Nord au Sud par d'énormes poutres ayant 30 centimètres carrés et disposées en croix de saint André formant des échafaudages solides et divisant cette chambre en trois compartiments. Ces échafaudages servent à suspendre les quatre principales cloches à la hauteur de 3 mètres 90 centimètres du plancher ; au-dessus de ces cloches, il en existe quatre autres, soutenues par un échafaudage aussi formé de fortes poutres de 20 centimètres carrés ; elles sont à la hauteur de 3 mètres au-dessus des autres. Dans une fenêtre en ogive, du côté du Nord, se trouvent placées les clochettes proprement dites du carillon ; elles sont mises sur six rangs superposés.

Les sept principales cloches actuelles de la tour sont : La grosse cloche dite Jésus, qui a servi pour harmonier les cloches du carillon ; elle donne la note *do* grave ou *octave* basse. Cette cloche a un mètre 50 centimètres de hauteur ; elle est d'un beau métal ; sa longueur, prise au bas, est d'un mètre 75 centimètres. A la partie supérieure, elle a 10 centimètres d'épaisseur et 12 à son collet. Le battant a un mètre de long et 20 centimètres d'épaisseur à la partie qui fait le marteau. A la face externe de la cloche, en commençant du côté Ouest et par le haut, on remarque un beau ruban, large de 6 centimètres, formant une arabesque très-belle qui fait le tour de la cloche ; plus bas, une légende dont les lettres ont 2 centimètres 5 millimètres ; elle est ainsi conçue : « Jesus, salvator mundi cujus nomen gero, miserere nobis. D'heer marcus ribens burgmester ». Au-dessous de cette légende s'en trouve une seconde qui indique le nom du fondeur. Les caractères

ont 2 centimètres 5 millimètres de hauteur; elle est ainsi conçue: « Joes, Blanpain fecit 1642 ». Au-dessous de cette légende et au milieu de la cloche, se trouvent les armes de la ville de Dunkerque; au-dessous de l'écusson il existe un épi de blé. A la gorge on voit trois filets distants les uns des autres de 3 centimètres; au bas, deux cordons distants de 3 centimètres; 5 centimètres plus bas finit la cloche. Du côté Est, à 10 centimètres au-dessous de la légende, se voit un petit médaillon rond de 5 centimètres représentant, dans son intérieur, les armes de la ville de Dunkerque; sous cet écusson et à la partie moyenne de la cloche, se trouve, de même que du côté Ouest, un épi de blé. Du côté Sud et dans la partie moyenne, sous le mot *gero*, il existe un bouton de tulipe légèrement épanouie. Du côté Nord et dans la partie moyenne, sous le mot *burgmester*, on remarque aussi une tulipe à demi-épanouie.

La seconde cloche dite Saint-Jean donne le *mi* grave; elle a un mètre 35 centimètres de hauteur; sa largeur en bas est d'un mètre 5 centimètres; elle a 10 centimètres d'épaisseur. A la face externe, en commençant du côté Ouest et par le haut, on trouve trois cordons distants l'un de l'autre de 12 millimètres, plus bas trois nouveaux cordons à un centimètre de distance. Au-dessous on lit la légende suivante: « Sancto » Joannes Baptistœ S. M. Jacques Morinco, échevin; M. » Henry Royer, échevin ». Les caractères ont 2 centimètres de hauteur. Sous cette légende on remarque quatre cordons distants les uns des autres d'un centimètre. Plus bas et du côté gauche de la cloche, sous le nom de M. Henry Royer, se trouve un écusson armorié de forme ronde; il est séparé obliquement par une bande qui le coupe en deux parties égales. Sur la gauche et dans la partie supérieure, il y a une étoile; dans la partie droite ou inférieure, un dauphin dont la tête est en bas et la queue formant un nœud, se porte en haut. Cet écusson est surmonté d'un casque heaumé et est entouré de fleurons et de lambrequins. Du côté Est de la cloche, sous le nom de M. Morinco, se trouvent des armoiries formant un

écusson rond, séparé en travers, au milieu, par une bande; dans la partie supérieure on remarque une tête de nègre, et dans celle inférieure un anneau. Cet écusson est surmonté d'un casque ouvert et entouré de lambrequins et de fleurons. Sur le côté Sud de la cloche sont placées les armes de la ville de Dunkerque, de 12 centimètres de hauteur; elles sont bien faites et très-saillantes. L'écusson proprement dit a 5 centimètres de hauteur sur 4 de largeur; il n'est pas divisé en deux par une bande à sa partie moyenne comme de coutume; à la partie supérieure on voit un lion passant de droite à gauche; à la partie inférieure, le bar, dont la tête est en bas et tourné à gauche. L'homme-poisson qui soutient l'écusson est armé de pied en cape; son casque est surmonté de deux énormes panaches; le casque est de trois-quarts et grillé de cinq barres; il a le bras droit levé, la main est gantée; il tient au-dessus de la tête un cimeterre, le bras gauche de même élevé, la main est garnie d'un gantelet et tient deux brides qui soutiennent l'écusson. Le corps est garni d'une cuirasse; de dessous la cuirasse sort une espèce de tunique qui tombe sur la cuisse; elle est découpée en créneaux carrés. A la hauteur des genoux commence la partie du corps qui forme le poisson, s'élevant sur la droite en serpentant; sa queue se termine par un large nageoir. L'homme-poisson supportant l'écusson de la ville, flotte sur les vagues de la mer. Un peu plus bas et au cou de la cloche se trouve la légende du fondeur, dont les lettres ont 2 centimètres de hauteur; elle est ainsi conçue: « François Guillemin me fudit anno 1733 ». Cette légende est placée au-dessus de cinq cordons distants les uns des autres d'un demi-centimètre. Vers le bas de la cloche existe un simple cordon à un centimètre et demi du bord. Cette cloche, sur laquelle il n'y a pas d'arabesques, sert à sonner les enterrements de seconde classe. On l'emploie en outre pour les enterrements de première classe avec la cloche dite Saint-Eloi, et aux services extraordinaires avec les cloches Jésus et Saint-Eloi pour les services de onze heures et demie.

La troisième cloche dite Saint-Eloi donne le *sol* grave et forme la tierce basse. Cette cloche a un mètre de hauteur et, à sa base, un mètre 80 centimètres de largeur. Elle a 6 centimètres d'épaisseur. Du côté Est, en commençant par le haut, on remarque une jolie arabesque en feuilles d'acanthe dont les pointes se portent vers le haut; plus bas, deux cordons: au-dessous, la légende de la cloche, dont les lettres ont 2 centimètres. Elle est ainsi conçue: « L'an 1824, j'ai été » fondu sous le règne de Louis XVIII, roi de France et de » Navarre ». Au commencement se trouve une main dont le doigt indicateur est étendu pour faire remarquer le commencement de la légende, sous laquelle se voit une belle guirlande de feuilles d'acanthe descendantes; dans la partie supérieure des feuilles, se trouve un joli médaillon entouré de perles. Cette cloche est garnie d'un semis de vingt-deux fleurs de lis de trois centimètres de hauteur. Sur cette face, vers le bas et à la gorge de la cloche et reposant sur un filet, on voit un crucifix de la hauteur de 24 centimètres; le Christ a la tête penchée vers la gauche; les franges de la ceinture se trouvent du même côté; il a les pieds séparés comme tous les Christs italiens. Du côté du Sud, se trouve sur le même filet un assez grand médaillon représentant la Sainte-Vierge et l'Enfant Jésus, qu'elle tient debout sur ses genoux; ce médaillon a 10 centimètres de hauteur sur 7 de largeur. Du côté Nord de la cloche existe un médaillon de même grandeur représentant saint Nicolas, patron du fondeur. Du côté Ouest se trouve, sur le même filet, un écusson ovale, au centre duquel on remarque une petite cloche surmontée d'un compas, le tout sur un fond grénetés; il est entouré, pour bordure, d'une légende large d'un centimètre, ainsi conçue: « Cavillier, fondeur ». Cet écusson est accosté pour support de deux enfants qui sont debout et le soutiennent; il est surmonté d'une couronne baronnale. Sous l'écusson se voit une tête qui semble être celle d'un évêque par la forme du chapeau; au-dessus, dans un cartouche, est écrit l'endroit où la cloche a été fondue: « A Carrepuis ». Le tout est en-

jolivé et entouré d'arabesques. Sous le filet sur lequel reposent les divers écussons, et à 4 centimètres plus bas, trois filets forment un cordon en zig zag; au cou de la cloche, la partie montante du zig zag est garnie d'un grénéti comme un semis de sable, et l'autre qui descend est uni; 3 centimètres plus bas se trouve un filet, et 11 centimètres au-dessous deux filets distants de 3 centimètres; à 3 centimètres au-dessous finit la cloche.

La quatrième cloche qui donne le *la* basse, a 90 centimètres de hauteur, et, à sa base, un mètre 60 centimètres de largeur; son épaisseur est de 6 centimètres. Du côté de l'Est on remarque, sur le haut de la cloche, une arabesque de 3 centimètres de largeur formant une guirlande de fleurs; au-dessous un filet; un peu plus bas, la légende dont les lettres ont un centimètre et demi de hauteur, et une main dont le doigt indicateur fait remarquer le commencement de la légende ainsi conçue: « L'an 1826 j'ai été fondue pour la ville » de Dunkerque à la suite de toutes mes sœurs ». Au-dessous, une très-belle arabesque en feuilles d'acanthe, grande de 5 centimètres et demi, et dont les feuilles descendent. Au bas et à la gorge de la cloche, au-dessus d'un filet, existe un cartouche carré renfermant le nom du fondeur: « N^le^ Ca- » villier, fondeur à Carrepuis Prés ». Il est entouré d'une fort jolie arabesque. Du côté Ouest et sur le filet indiqué, on voit le même écusson et le nom du fondeur. Des côtés Nord et Sud, sur le même filet, se trouve une grande fleur de lis ayant 5 centimètres de hauteur et 4 de largeur. 5 centimètres plus bas sont trois filets distants l'un de l'autre d'un centimètre; le premier et le troisième forment un double filet; 2 centimètres plus bas, deux gros filets distants l'un de l'autre de 2 centimètres et demi; 2 centimètres plus bas se termine la cloche.

La cinquième cloche qui donne le *si* grave, a 70 centimètres de hauteur sur 90 de largeur à sa base. Son épaisseur est de 6 centimètres. Du côté Nord on voit, sur le haut, une arabesque de 2 centimètres de largeur formant une guirlande

de fleurs ; au-dessous existe un filet, plus bas la légende, dont les lettres ont 13 centimètres de hauteur ; une main indique le commencement de la légende, qui est ainsi conçue : « L'an 1826 j'ai éte fondue pour la ville de Dunkerque à la » suite de toutes mes sœurs ». Au-dessous se remarque une très-belle guirlande de feuilles d'acanthe, dont les pointes sont tournées vers le bas ; elles ont 6 centimètres. Vers le bas de la cloche, à la gorge, et reposant sur un filet, existe un écusson ovale dans le milieu duquel il y a une petite cloche ; l'ovale de l'écusson est formé par une légende qui contient le nom de « Nicolas Cavillier, fondeur ». Cet écusson est surmonté d'une Gloire, dans le milieu de laquelle se trouve l'Œil de Vérité ; elle est entourée de nuages, desquels on voit sortir des rayons ; l'écusson est accosté, à gauche, de roseaux, et à droite d'une branche de fleurs, garnie de feuilles ; sous l'écusson et dans un cartouche se trouve le lieu de la fonte : « A Carrepuis » ; du côté opposé, le même écusson est répété avec le nom du fondeur et le lieu où elle a été fondue. Des côtés Est et Ouest se trouve une grande fleur de lis ayant 5 centimètres de hauteur ; à 2 centimètres sous le filet qui supporte les écussons, sont trois filets distants les uns des autres d'un centimètre ; le premier et le troisième sont doubles ; celui du milieu est plus gros ; 15 centimètres plus bas se termine la cloche.

La sixième cloche, qui est celle donnant le *ré* grave, a 65 centimètres de hauteur et 80 à sa base ; son épaisseur est de 5 centimètres. A la partie supérieure du côté Sud, on voit une belle guirlande, large de 2 centimètres et demi ; elle entoure la cloche. Plus bas, un gros filet ; au-dessous, la légende, dont les caractères ont 12 millimètres de hauteur ; elle commence par une main dont le doigt indicateur montre le commencement de la légende : « L'an 1824 j'ai été fondue sous » le règne de Louis XVIII, roi de France et de Navarre » ; sous la légende, une guirlande de feuilles d'acanthe, dont les pointes se portent vers le bas ; elles ont 5 centimètres de longueur ; dans la partie supérieure, il y a un médaillon en-

touré de perles ; plus bas et à la gorge, existe un gros filet, sur lequel repose un crucifix de 7 centimètres et demi de hauteur : Au-dessous et au bas de la croix, soutenue par des pieux, se trouve une tête de mort supportée par des ossements en croix ; le Christ a la tête penchée à gauche et les pieds tournés à droite ; au-dessous, une guirlande, dont les feuilles sont imbriquées et attachées de 8 en 8 centimètres à des boutons ; plus bas, deux filets distants l'un de l'autre de 2 centimètres et demi ; un centimètre plus bas se termine la cloche. Du côté Nord se trouve un écusson ovale, sur lequel est écrit le nom de « Nicolas Cavillier, fondeur » ; il est surmonté d'une Gloire, au centre de laquelle il y a un Œil de Vérité ; cet écusson est entouré de branches et de roseaux. Sur les côtés Est et Ouest il y a trois fleurs de lis formant un groupe ; elles sont placées deux en bas et une entre deux, au-dessus, droites et perpendiculairement entre elles ; ces fleurs de lis sont fortement en relief.

La septième cloche est celle donnant le *do*, octave de la grosse cloche ; on la sonne pour l'ouverture et la fermeture des portes de la ville. Elle est encore sonnée tous les jours à midi pour avertir les ouvriers de cesser le travail, à l'exception du samedi de la kermesse ; ce jour-là on sonne la grosse cloche pour annoncer au peuple la fête patronale de la ville et la cessation de tout travail pour se réjouir en commun le lendemain. Cette cloche a 55 centimètres de hauteur sur 70 de largeur, et, à sa base, 5 centimètres d'épaisseur. Parfaitement identique à la précédente, il n'y a de différence que le groupe des fleurs de lis dont les deux inférieures, au lieu d'être placées perpendiculairement, le sont obliquement ; l'une penchée à gauche, l'autre à droite.

Reste à parler d'une huitième petite cloche qui se trouve dans cette chambre et qui provient de la tourelle de la maison de ville. Cette cloche est au nombre de celles de la tour depuis 1852. Elle a servi à sonner l'ouverture et la fermeture des portes pendant le temps que les cloches de la tour étaient à Louvain pour les harmonier. Cette cloche peut avoir

60 centimètres de hauteur et 80 de largeur à sa base. A sa partie supérieure se trouvent deux filets distants l'un de l'autre d'un centimètre et demi ; un centimètre plus bas la légende ainsi conçue « *Anno* 1633. » Au-dessous deux filets distants d'un centimètre et demi; 5 centimètres plus bas un écusson renfermant les armes de la ville de Dunkerque de 6 centimètres de haut sur 5 de largeur ; il est divisé en deux parties ; dans la supérieure on voit un lion passant à gauche, et dans celui de dessous un bar demi pâmé. Cette cloche n'est pas de belle fonte ; elle est fort inférieure aux autres.

En 1322 il existait déjà une cloche à la maison de ville. Il est dit, dans Faulconnier, description historique de Dunkerque, que, pour l'installation annuelle du magistrat, on sonnait la cloche de la maison de ville, puis celle de la paroisse.

BIBLIOGRAPHIE

DES FLAMANDS DE FRANCE.

Parmi les travaux que le Comité Flamand de France s'est donné pour mission d'accomplir, se place sur le premier rang la bibliographie, c'est-à-dire la nomenclature et la description des ouvrages et des documents, tant manuscrits qu'imprimés, qui sont relatifs à l'histoire et à la littérature du pays. Ce sont en effet ces matériaux qui doivent, en grande partie, servir de base aux études du Comité, et qui seront un jour une source de renseignements aussi curieux qu'utiles pour les annales civiles et religieuses de notre Flandre. Lors de sa constitution, le Comité a senti l'importance de cette partie de son programme ; aussi son zèle à cet égard ne s'est-il pas ralenti un instant, et dès les premiers six mois de son existence a-t-il pu offrir aux lecteurs de ses *Annales* une série de 168 ouvrages, parmi lesquels il en est plusieurs, nous n'hésitons pas à le dire, qui présentent un intérêt véritable, et qui, grâce à l'institution du Comité, se trouveront sauvés de la destruction. Tels de ces petits livres, réputés bouquins, seront plus tard des raretés bibliographiques que nos descendants ne trouveront plus à se procurer, ou ne se procureront qu'au poids de l'or. Car il faut bien penser qu'il arrivera un jour, dans nos villes flamandes, ce qui existe dans la plupart des villes de France et de l'étranger ; il arrivera qu'on voudra y recueillir les publications d'intérêt local, et en première ligne les ouvrages imprimés dans la localité. Nul doute que la ville de Dunkerque, par exemple, ne désire un jour posséder pour sa bibliothèque communale un exemplaire des œuvres de Michiel De Swaen et d'autres de ses enfants, dont les noms ne sont pas indignes de survivre dans la mémoire, jusque-là indifférente, si même pas dédaigneuse, de

leurs concitoyens. Ce qui sera sinon impossible, du moins d'une difficulté extraordinaire, puisque aujourd'hui, parmi les ouvrages du célèbre poète dunkerquois, les uns sont d'une rareté excessive, les autres introuvables (1). Il en sera de même pour la plupart des livres sortis des presses du pays. Avant dix ans, nous le proclamons non sans chagrin, tout aura disparu. C'est parce que le Comité est animé de cette conviction qu'il travaille avec une ardeur incessante à rassembler tout ce qu'il peut trouver en fait d'ouvrages et documents.

Aujourd'hui il en donne une nouvelle série qui n'est pas moins digne d'attention que celle publiée dans le premier volume des *Annales*. On y verra entre autres une collection de brochures aussi rares que curieuses sur les discussions religieuses qui se sont élevées pendant la première révolution, de 1789 à 1793.

Le Comité aurait désiré publier dans ce volume la liste des placards et des feuilles volantes qu'il possède ou dont il a les indications bibliographiques ; mais il lui a fallu en remettre l'impression à un autre volume à cause de ses ressources financières restreintes.

Jusqu'ici le Comité n'a enregistré que des manuscrits ou des livres imprimés que renferme sa bibliothèque ou dont communication lui a été faite par ses membres, ce qui explique comment se trouvent omis plusieurs ouvrages anciens. Mais dès qu'il sera fait une excursion dans le domaine général de la bibliographie, on aura à signaler bien des ouvrages, et à citer plus d'un auteur auquel on aura des emprunts à faire. Aucun ne sera omis ; peu à peu, tous, au contraire, seront explorés ; et le Comité se trouvera heureux de pouvoir

(1) Malgré nos investigations, que nous n'avons pas discontinuées pendant dix ans, nous n'avons pu rencontrer qu'un seul exemplaire de sa traduction du *Cid* (n° 113 de la bibliographie) et deux exemplaires seulement de ses poésies morales, etc., (n° 66). On a réimprimé sa tragédie *la Mort de Charles-Quint,* à Gand, en 1845, sur l'unique exemplaire connu.

indiquer les sources où il aura puisé, et les écrivains auxquels il en sera redevable.

Mais, qu'on veuille bien le remarquer, la bibliographie que le Comité a en vue de publier, est, avant tout, la bibliographie des Flamands de France proprement dits, c'est-à-dire des Flamands qui habitent la partie de la France où se parle encore la langue flamande. Les livres sortis des presses de Dunkerque, de Bergues, de Cassel, de St-Omer, d'Hazebrouck et de Bailleul, attirent notre attention et ont notre sympathie avant les autres, parce qu'ils nous touchent de plus près, soit par les auteurs, soit par les éditeurs. Cela n'empêche pas, ainsi qu'on vient de le dire, que les recherches du Comité ne se bornent pas là, qu'elles s'étendent et continueront à s'étendre à toutes les localités où le flamand a eu un écho quelque léger qu'il fût. Pour en donner une preuve, dès aujourd'hui même, nous signalons un certain nombre de livres anciens publiés à Rouen et à Douai.

Cette nouvelle série de livres, parmi lesquels on en remarque très-peu qui n'ont pas trait à la religion, dénote combien était vivace la foi catholique dans notre Flandre.

Les numéros de la liste bibliographique du présent volume formant la continuation des numéros de la liste publiée dans les *Annales* de 1853, on y a, comme précédemment, marqué d'un astérique les ouvrages qui sont la propriété du Comité.

Pour quelques ouvrages, le Comité a eu connaissance d'éditions autres que celles qui sont mentionnées dans ce même volume. Il en sera rendu compte plus tard.

PREMIÈRE PARTIE.

OUVRAGES ET DOCUMENTS MANUSCRITS.

169. — Les trois vierges de Caestre. — Composition dramatique en vers. Manuscrit in-4° de 48 pages.

Cette pièce en cinq actes comprend 1654 vers hexamètres. Elle a pour auteur un curé de Caestre du nom de *Mysoet*. Voir plus haut page 23.

170. — WONDERBAERE HELDE-DAEDEN van den Vergooden Hercules, in twaelf boeken verdeelt, volgens het getal der zeldzaemste werken die hy uytgevrogt heeft.

Waer een voorberigt is bygevòegd, behelzende de bezonderste gevallen van zyne jongheyd als ook eene naerrede Verwattende zyne grootmoedige bedryven tot zyne dood. Door Jacobus Pitilion, Kleynsynthenaer, begint den 25 november 1839. (Les merveilleux travaux d'Hercule en douze livres, etc.) Manuscrit in-4° de 93 pages.

Le manuscrit commence par les arguments de l'ouvrage; mais il ne s'y trouve que les huit premiers. Puis viennent vingt pages comprenant une partie du même ouvrage en vers alexandrins. L'auteur semble s'en être tenu à celui en prose, dont il a donné ou laissé prendre une copie qui existe entre les mains d'un habitant d'Ekelsbeke. Le manuscrit qui fait l'objet de cette note est autographe.

171. — * HET WONDERLYCK LEVEN van Joosken by genaemt de Bulte, waer in vertaelt word van de vremde voorvallen ende klugtige poetsen, die in verscheyde gewesten des weirelts aen hem geschied zyn, zeer vermaekelyk om lezen. Door Jacobus Pitilion, inwoonder der commune van Kleyn-Synthe. — January, 1810 (La vie extraordinaire de Joseph, surnommé le Bossu, etc.) Manuscrit in-4° de 31 pages. — Autographe.

172. — * DEN BOEREN-ZOON van Tourcoing blyspel in twee bedryven. Door J. Pitilion (Le fils du paysan de Tourcoing). Manuscrit autographe in-4° de 20 feuillets.

Cette pièce, composée en 1836, a été jouée avec grand succès sur les divers théâtres flamands du pays. La dernière représentation a eu lieu à Petite-Synthe en 1851.

173. — * NINUS DEN TWEEDEN, treurspel door Briffaut vertaeld uyt 't fransch door J. Pitilion in November 1834 (Ninus second, tragédie de Briffaut, traduite en flamand par Pitilion, en Novembre 1834). Manuscrit in-4° de 30 feuillets.

174. —* DE GEBOORTE CHRISTI, in negen bedryven, door La-

zarus Maes, gebortig van Hondschoote, in zyn tyd Prins der redenrykegilde van Rhetorica, binnen de sélve stad, als uytwykelynk gestorven te Brugge. (La naissance du Christ, en neuf actes, par Lazare Maes, natif d'Hondschoote, en son temps prince de la société de Rhétorique de la même ville, mort à Bruges pendant l'émigration.) Manuscrit petit in-folio de 57 pages, plus un feuillet de musique comprenant 22 airs notés.

Cette pièce a été représentée pour la première fois, à Hondschoote, en 1770, y a été jouée successivement en 1780, 1802, 1821, 1839, et, pour la dernière fois, en 1849. Chaque représentation a attiré un grand concours de spectateurs. La pièce est entremêlée de musique composée d'airs populaires de l'époque.

175.—* GENEVIÈVE DE BRABANT, tragédie en 5 actes et en vers. Manuscrit in-4°.

Volume incomplet commençant par le feuillet 7 et finissant avec le feuillet 91. Le manuscrit paraît autographe. Les premiers feuillets manquants devaient contenir le titre du volume et le commencement d'une pièce de vers dont la fin se trouve au feuillet 7.

Le verso du feuillet 11 comprend les noms des personnages. Après cette page se trouve un feuillet non chiffré renfermant la préface adressée par l'auteur à la critique, et intercalée après la première représentation de la pièce. Celle-ci commence au recto du feuillet 13 et finit au verso du feuillet 89. Au bas de la même page se trouve un quatrain chronogrammatique portant la date de 1797. Enfin le volume est terminé par un épilogue en vers.

Nous n'avons pu découvrir l'auteur de cette pièce. Nous devons faire remarquer qu'elle est tout-à-fait différente de celle qui a été imprimée à Gand, chez Van Pamel, sous le titre de : *De heylige Genevova of de herstelde onnoozeleyd, bly eynidig treuspel. Dezen laetsten druk is vermeerdert met de uytlegginge van ider vertoog, verciert met musick. Gelyk het zelve voorde eerste mael vertoont is op het gendsche speel-tooneel in 't jaer 1716.*

176 —* DE VERLOSSINGE van Israël door Œsther gepresenteert door de studenten van Hondschoote. (La délivrance d'Israël par Esther, représentée par les étudiants d'Hondschoote). Manuscrit in-folio de 12 feuillets.

Imitation en vers de la tragédie de Racine. L'auteur n'en est pas connu. Les noms des acteurs se trouvent en tête du volume à côté de ceux des personnages.

177 —* Lucrezia borgia, door Victor Hugo, in het vlaemsch door D. Decandt, van Hondschoote. (Lucrèce Borgia, de Victor Hugo, traduite en flamand, par D. Decandt, d'Hondschoote). Manuscrit in-folio de 43 feuillets.

178. —* Den Toveraer (le Sorcier), pantomime en un acte. Manuscrit in-folio de 4 feuillets.

Programme d'une pantomime qui paraît avoir été composé par un membre de la société de Rhétorique de Bergues. Les acteurs étaient la plupart des membres de cette Société.

179. —* Poésies de Baeteman, de Rubrouck. Manuscrit in-folio de 30 feuillets.

On y trouve des vers en l'honneur des sociétés de Rhétorique de Rubrouck, de Buyscheure et d'Ochtezeele, à l'occasion de représentations théâtrales données par ces compagnies. On y voit les renseignements suivants: La Société de Rubrouck a représenté en 1777 *le Martyre de Sainte-Barbe;* celle de Buyscheure, en 1773, *la Vertu de Sainte-Godelieve* et *la Mort de Saint-Pierre;* en 1774, *l'Innocence de Geneviève de Brabant;* en 1778, *la Mort de Saint-Laurent.* Celle d'Ochtezeele, en 1772, *la Parabole du pauvre Lazare et du mauvais riche.*

180. — Lettres et mélanges poétiques par N. Ricour. Manuscrit in-4° de 62 feuillets.

Ce volume contient des lettres à des amis avec quelques réponses; plus, une pièce de Baey, de Bailleul, sur la diction dramatique, avec la réponse de Ricour. Ce manuscrit appartient à M. Auguste Ricour, petit-fils du poète flamand et membre du Comité.

181. —* Poésies diverses anonymes. Manuscrit in-4° de 16 feuillets.

Ce sont, la plupart, des traductions d'auteurs français et anglais.

182. —* Recueil de poésies diverses. Manuscrit in-folio de 38 feuillets.

Il a été écrit en 1828 par François Dezitter, de Crochte. Parmi les pièces qu'il renferme on trouve: 1° Un éloge adressé par un amateur de Warhem aux Rhétoriciens de Crochte, sur la manière dont ils ont représenté *Ildegerte, reine de Norwége,* en 1818; 2° autre éloge adressé par les amateurs de Wormhout à l'occasion de la même représentation.

183. —* SPREEKWOORDEN (Proverbes). Manuscrit de 12 feuillets.

Ce volume, contenant 323 proverbes, classés par lettres alphabétiques, provient d'un nommé Verbeke, ancien membre de la Société de Rhétorique de Dunkerque.

184. —* NOELS ET CANTIQUES. Manuscrit in-4° de 46 pages.

Voir le présent volume des *Annales*, page 70.

185. —* RECUEIL DE CHANSONS. Manuscrit in-4° de 93 feuillets.

Ce volume contient des chansons françaises et flamandes; parmi ces dernières il en est quelques-unes qui offrent de l'intérêt.

186. —* LIEDBOEK (Livre de chansons). Manuscrit in-4° de 51 feuillets, accompagnés de quelques feuilles volantes, également manuscrites.

Parmi les pièces de ce volume, on remarque 1° une chanson satyrique sur une procession qui a eu lieu à Bergues, et dans laquelle on a promené un *Reuze* et une *Reuzinne;* 2° une chanson de *Pier la la* sorti du tombeau pour voir ce qui se passa au commencement de la Révolution de 89; 3° unè chanson satyrique sur le port maritime de Bergues.

187. —* COSTUYMEN der stede van Duynkerke gheredigeert by geschrifte by Burgmeestere, Schepenen ende Raeden der selver steede ingevolge van briefven aen hunlieden gheschreven by Mynne heeren van Raede van Vlaenderen uyten naemen ende by laste van Haerl. Doorluchtighe Hoocheden in daten den. . . .

In finis : Aldus gelesen ende geexamineert in collegialle vergaderinghe van Balliu, Burgmeestere, Schepenen ende Raeden der stede van Duynkerke, den 16 May 1615. P. de Lange (Coutumes de la ville de Dunkerque, etc.) Manuscrit in-folio de 58 pages.

La coutume de Bruges n'a été décrétée loi municipale de Dunkerque que le 26 Août 1619.

188. —* KORT BEGRYP der statuten van de stede van Belle gepubliceert op den 16en maerte van ieder jaèr (Statuts de

la ville de Bailleul, publiés le 16 Mars de chaque année). Manuscrit in-folio de 14 feuillets.

Ce sont les règlements de police de la ville de Bailleul, promulgués le 2 Septembre 1702, le 24 Mars 1727, le 25 Mai 1737, le 6 Mars 1745, le 2 Décembre 1750, le 29 Mars 1751, et le 25 Janvier 1762. L'ensemble de ces règlements était lu chaque année à la bretèque. Diverses mentions constatent qu'ils ont été publiés en 1789, 1791 et 1792.

189. —* Règlement de la Société de Rhétorique de Bailleul, sous le titre *Gelsinders en Adrianisten*, établie en 1482, renouvelée en 1810.

190. —* Register inhoudende de regels en verbintenissen te onderhouden door de gebroedersder Maetschappye van Rethorica schuylende onder de beschermynge van d'alderheyleyste Maget ende Moeder Godts Maria met kenspreuk « oeffening verlicht den geest », herstelt en den vernieuwt binnen de prochie van Strazeele ten Jaere 1803 (Registre contenant les règles et les obligations de la société de la très-sainte vierge Marie, et reconstituée à Strazele en 1803). Manuscrit de 16 feuillets.

La première résolution commence avec le 6 Novembre 1803, et la dernière porte la date du premier dimanche d'Avril 1832.

191. —* Regels en statuiten om gheobserveert te worden by de confreren der redenrycke Gulde van Rhetorica gheseyt : « Wy leven door victorie », hebbenden voor Patroon den heyligen Nicolaus, binnen Caester (Règles et statuts de la Société de Rhétorique, etc., de Caestre). Manuscrit in-fol. de 4 pages.

Copie faite par M. David, membre du Comité, sur l'original en parchemin portant la date de 1700. La société de Rhétorique de Caestre a été instituée en 1540; elle a cessé d'exister en 1792.

DEUXIÈME PARTIE.

OUVRAGES ET DOCUMENTS IMPRIMÉS.

PREMIÈRE SECTION. § 1 (1).

OUVRAGES ET DOCUMENTS IMPRIMÉS EN FRANCE.

BARBEZ (PIETER). — BERGUES.

192.—* NIEUWEN ALMANACH dienende voor het jaer Ons Heeren Jesu Christi 1793, door Jan Van Vlaenderen. « Met tyd en Vlyd, men wint den stryd. » Te Bergen uyt de drukkerie van Pieter Barbez in de Collegie straete. (Nouvel almanach pour l'année de Notre-Seigneur-Jésus-Christ, 1793, par Jean Van Vlaenderen, etc). In-8° de 40 pages.

On trouve dans ce volume : 1° Une explication de la déclaration des droits de l'homme ; 2° Une pièce de vers sur l'égalité de l'homme devant Dieu ; 3° Une chanson intitulée : Patriote Liedeken ; 4° Une autre chanson sur l'abolition des priviléges féodaux.

BOGAERT. — DOUAI.

193.—DIE VERCLARINGHE ende verworphinghe van het valschverstand ende tquat misbruycken van sommige sententien der heyligher schriftueren.... door Matheus van Lannoy, ende Henderick Pennetier de Welcke geweest hebben ministers der nieuwe religie, diemen noempt die ghereformmeerde.... Nu corts overgheset in onse nederlandsche taele.... tot Douway. By my Bogarts, ghesworen drukker der C. M., woonende in den gulden bybel int Jaer 1578 (L'abus et la falsification des textes de l'écriture dévoilés et réfutés, etc.) In-8° de 154 pages.

M. Serrure, qui mentionne ce volume dans son « Vaderlandsch Museum »,

(1) Nous avons divisé cette section en deux paragraphes ; dans le premier se trouvent placés les livres avec noms d'imprimeurs ; le paragraphe deux comprend les livres sans indication de noms d'imprimeurs.

p. 330, fait remarquer que ce qu'il donne du titre n'en est qu'à peine le tiers. Le nom du traducteur est inconnu ; il se trouve désigné dans l'approbation par les initiales F. J. V. S. T. D.

CLÉMENCE (ABEL). — ROUEN.

194. — De Psalmen Davids wt den Fransoischen dichte in nederlantschen overgeset door P. Dath. — Tot Rouaen, by Abel Clemence 1557 (Les Psaumes de David traduits du français en néerlandais par P. Dath. Petit in-8° de 39 feuillets.

Philippe Dathen, natif d'Ypres, fut d'abord moine à Poperinghe. Il embrassa la réforme et fut un de ses plus ardents propagateurs. Sa traduction des Psaumes a eu grande vogue ; il en a été fait beaucoup d'éditions tant en France qu'en Belgique et Hollande. Voyez Ph. Waekerpagel, *Bibliographie des deutschen Kirchenlieder* : 1854.

195. — De Psalmen Davids, met den duytschen text op die kant, overgeset wt den hebreeuschen. — Rouaen, by Abel Clemence, 1567 (Les Psaumes de David, etc.) In-12.

D'après une note du « Catalogue des livres de Salomon Schouten, à Amsterdam, » cette édition et la suivante ont été imprimées aux frais de Jean Pietersz Reaal, d'Amsterdam, plus tard bourguemaitre de la même ville. — Wackernagel, ibid.

196. — De Psalmen als vooren, met den latynschen text op die kant, overgezet wt den hebreeuwtschen. — Rowaen, by Abel Clemence, 1567 (Les Psaumes, etc.) In-12.

Voir la note du précédent numéro.

DROUILLARD. — DUNKERQUE.

197. —* Brief van M. J.-B. Sennesal, pastor van Wylder, geschreven aen M. Asaert, pastor van Haeringe, den 21 Januarius 1792. Beantwoord den 27 Januarius naevolgende gedrukt op het verzoek van de naebeurige pastooren van Vlaendren Keysersryk en andere vrienden van de constitutie. Gedrukt in Duynckercke door Drouillard in de Bar straet (sans date) (Lettre de M. J.-B. Sennesal, curé de Wylder, à M. Asaert, curé à Haringue). In-8° de 40 pages, sans lieu d'impression.

Cette lettre est datée de Wilder, du 21 Janvier 1792. L'auteur explique

dans la préface le motif qui l'a déterminé à l'imprimer. Voir la note qui accompagne le n° 264 de cette bibliographie.

DROUILLARD (CH.) — DUNKERQUE.

198. —* NIEUWEN ALMANAK voor het jaer O. H. J.-C. 1854, uytgegeven door het Vlaemsch Comiteyt van Vrankryk. Tot Duynkerke by Drouillard, etc. (Nouvel almanach pour l'année de N.-S.-J.-C. 1854, etc.) In-24 de 96 pages.

FERTEL (DOMINIQUE). — ST-OMER.

199. —* CATECHISMUSS van het bisdom van Sint Omaers, gedrukt door het bevel van den hoogweerdigsten Heer Josephus Alphonsus de Valbelle de Tourves, ende herdrukt door dat van den hoogweerdigsten heer Franciscus Josephus de Brunes de Montlouët, bisschop van Sint Omaers om alle geleert te syn in zyn Bisdom. — Tot Sint Omaers by Fertel, boekdrukker van den bisschop, 1741. Met voorrecht van den Koning (Catéchisme de l'évêché de Saint-Omer, etc.) In-8° de 180 pages.

200. —* CRISTELYCKE ghebeden met verscheyde oeffeninghen ende onderswysinghen seer dienstigh voor alle soorten van personnen; voor de rechtveirdighe, om voortgank te doen in de deught, en voor de sondaers om hun te brenghen tot eene waerachtighe bekeeringhe. Eersten druk. — Tot Sint-Omaers, by Martinus Dominicus Fertel, boeck-drucker van den bisschop. Met goet-keuringhe. 1738 (Prières pieuses, etc.) Petit in-8° de 430 pages.

FOCQUEUR. — BERGUES.

201. —* BERSCHEN almanach voor het jaer O. H. J. C. 1847. Door F. Desagher (twede jaer). Bergen. Uyt den druk. van Focqueur (Almanach de Bergues pour l'année 1847, etc.) In-32 de 64 pages.

GUERMONPREZ. — HAZEBROUCK.

202. —* GODVRUGTIGE oeffeningen tot den gekruysten Jesus, getrokken uyt het italiaensch. — Hazebrouck, drukkerie

van L. Guermonprez. 1844 (Exercices pieux). In-8° de 36 et 66 pages, plus 15 pages non chiffrées.

203. —* A, B, C, D. — Hazebrouck, drukkerie van L. Guermonprez. Petit in-8° de 8 pages.

Voir Annales du Comité, volume de 1853, page 289.

KIECKEN (JEAN-JACQUES). — DUNKERQUE.

204.—*Hier begint eene schoone openbaringe van Godt selver ghedaen aen d'H. Brigitta. — Tot Duynkercke by Joannes, Jocobus, Kiecken, in de Capucine-straete (Ici commence la merveilleuse révélation de Dieu, etc.) Petit in-16° de 16 pages.

J.-J. Kiecken est un imprimeur dunkerquois dont le nom était resté inconnu. Dans une note, lue au Comité pendant l'impression du présent volume, M. Bonvarlet a fait connaître que ce Kiecken, qui avait installé une imprimerie sans être reçu maître et sans en avoir eu l'autorisation, vit supprimer son établissement par arrêt du 31 Mars 1739, avec injonction de ne pouvoir le vendre qu'à un imprimeur.

LABUS (PIETER). — DUNKERQUE.

205. —* Waerachtighe beschryvinghe van de vier uytersten des menschen, te weten ; de doodt, het oordeel, de helle en d'Hemelsche glorie, eerstbeschreven in het latyn door der Erw. Pater G. Stanihurtus, en nu vertaelt en op rym gestelt door eenen Godt-vruchtighen Priester der societeyt Jesu ; seer dienstigh voor alle soorten van menschen, om goede rekeninghe te houden met Godt, om wel te leeren sterven, en namentlyck voor de catolycke jonchheyt, om hun aen te jaghen eene Godtsalighe vreese. — Gedruckt tot Duynkerke, by Pieter Labus, boeck-drukker in O. L. Vrauwe-straet, in den Bloemkorf. En men verkooptse tot Sint-Omaers, by Dominicus Fertel, boeck-verkooper, 1744 (Véritable description des quatre fins de l'homme). In-8° de 16 pages.

206. —* Den Vrouwen-Peerle ofte dryvoudige historie van Helena der Vervuldighe, Griseldis de Sachtmoedighe,

Florentine de Getrouwe; alle dry aensienelyck aen vele deughden, maer meest in lydsaemheyd die sy in tegenspoedt, overlast, en harde beproevinge ghetoont hebben, genoomen uyt de oude historien, ende nieuwelyck tot profyt der joncheyd by een vergadert, oversien ende seer verbetert. — Ghedruckt tot Duynkercke, by Pieter Labus, vertaelder en drukker van syne doorl. Hoogheyd den Admirael van Vrankryck (La perle des femmes, etc.) In-4° de 56 pages.

Ce volume est orné de gravures sur bois imprimées dans le texte. Il commence par une préface en vers qui paraît être de P. Labus.

207. —* Sraele der Godelycke liefde doorglinsterde de herten van 't Godtvrugtigh vrouw-geslacht oft groote kercke-boeck, behelsende veel schoone oeffeningen, gebeden, meditatien, litanien, etc., by een vergaedert door P. L. B. D. In desen lesten druk vernieuwt, vermeerdert, ende grootelyck verbetert. — Ghedruckt tot Duynkercke, by Pieter Labus, boek-drucker ende boek-verkooper in den Bloemkorf, 1757 (Rayon de l'amour divin, etc.) In-8° de 318 pages, avec un frontispice, gravé sur cuivre, représentant l'adoration des bergers.

Livre de prières ou d'Heures, comme on appelait ces sortes d'ouvrages au moyen âge, contenant, entr'autres, un office de l'Immaculée Conception de Marie, presque entièrement en vers. On y trouve aussi la traduction en vers du Stabat Mater, du Dies iræ et du Veni Creator.

208. —* Catechismus oft christelycke leeringhe, ghedeylt in vyf deelen ende een-en-veertig lessen, voor de catholycke jonckgeyd van het Arts-bisdom ende alle andere bisdommen der provincie van Mechelen. Dezen druk verciert met veel stichtige beeldekens. — Tot Duynkercke, by Pieter Labus, boekdrukker. Sans date (Catéchisme ou Enseignement chrétien, etc.) Petit in-8° de 64 pages.

Ce petit volume est orné de 25 gravures sur bois imprimées dans le texte, ce qui démontre le soin et le luxe même qu'on mettait à éditer ces sortes de livres populaires.

209. —* De parochiale schoole leydende tot de hemelsche wysheyt, opgeoffert aen de boven-aenbiddelycke dryvuldigheyt, den Vader, den Soon ende den Heyligen Gheest, aen wie zy alle glorie, ende heel myn herte. Door J. B. V. L. P. Seer dienstigh voor de catholycke schoolieren, ghedruckt tot Duynkercke, by Pieter Labus, in den Bloemkorf (L'école paroissiale, etc.) In-4°.

Dans une note placée en tête de l'ouvrage, l'imprimeur engage les instituteurs à propager ce livre et d'autres semblables, propres à diriger la jeunesse dans la voie catholique, et d'écarter comme funestes des ouvrages tels que *Maleghys*, *Melusina*, *Galeen-rethor*, *Mandevyl*, *Margriete van Limborg*, etc.

LAURENZ (E.).— DUNKERQUE.

210. —* De historie ende vrome daeden van Julius Cesar, en de Romeynen, hoe sy dese Nederlanden eerst gekregen ende gewonnen hebben, en daer naer wederom uyt gedreven zyn, waer in den leser oock sal vinden, d'eerste fondatien van al d'oudste steden van dese Nederlanden, en van wien sy bekeert zyn tot het Christen geloove, en daer by gevoeght vele vremden dingen, met Julius Cesars commentarien accorderende.— Tot Duynkercke, in Ste-Ursula, by E. Laurenz, woonende op de groote marckt (L'histoire des hauts faits de Jules César, etc.). In-4° de 88 pages.

211. —* Historie van den koninglycken propheet David, syn leven, victorien, ende wondere werken, genomen uyt het eerste ende tweede boek der koningen. Den lesten druk met groote neirstigheyd oversien ende naer den lesten Roomschen text verbeetert, door de doctooren der H. Godtheydt in de vermaerde universiteyt van Loven. Alle menschen seer profytelyck ende genuchtelyck om te lesen. — Tot Duynkercke, by E. Laurenz, op de groote Marckt, in Ste-Ursula (Histoire du prophète royal David, etc.). in-4° de

212.*— Christelyke Academie ofte oeffenplaetse der geleerheydt, bequam om de schoolkinderen te oeffenen in de christelyke manieren, hopende dat sy sullen vruchten ge-

ven van Godsvructigheyt, lesende dese bladeren van devotie; vergadert door J.B.V.L.P., opgedragen aen het minnelyck kindeken Jesus den leeraer en minaer, den loonder en kroonder der catholycke jonckheydt.—Tot Duynkercke, in Ste-Ursula, by Emmanuel Laurenz, boekdrucker, woonende op de groote Marckt (Académie chrétienne ou gymnase d'instruction, etc.) In-4°.

213*— Den nieuwen vocabulaer inhoudende de rechte grondtregelen, declinatien ende vlaemsche taele wel ende gemackelyck te leeren, getrocken uyt verscheyde goede auteurs, volgens den nieuwen styl, ende alles op een gemackelyck order gestelt, door E.-L. den vierden druck, (Le nouveau vocabulaire contenant de solides fondements, déclinaisons et conjugaisons, pour bien et facilement apprendre la langue française et flamande; tirés de divers bons auteurs, suivant le nouveau style, et le tout rangé dans un très-bon ordre, par E.-L., quatrième édition. A Dunkerque de l'imprimerie de E. Laurentz, à Ste-Ursule, Grand'Place. In-4° de 96 pages.

Cet ouvrage, dont la préface porte la date de 1807, n'est pas le même que celui qui est rangé dans la bibliographie sous le n° 81; *Annales* de 1853.

LAURENTZ (J. O.). — DUNKERQUE.

214. —* Acht schoone historien van het H. Sacrement van miraeckel rustende in de abdye van Herkenrode in Luyker; 2. Ten Augustinen tot Gendt in Vlaenderen; 3. In sinte Gudula tot Brussel in Brabande; 4. Ten Augustinen tot Loven in Brabande; 5. Tot Amsterdam in Hollandt; 6. Tot Gravenborgh in het landt van Cleve; 7. Tot Onse Lieve Vrauwe van het Bosch in Henegauwe; 8. In de Parochiale kercke van Boxmeer. Mitsgaders een kort tractaetjen waer in klaerlyck getoont wordt de tegenwoordigheydt Christi in't H. Sacrament, ende onbloedigh sacrificie des nieuwen Testaments naer d'orden van Melchisedech, seer nut en de profytigh voor alle christen-

geloovigen besonders de jonckheydt. De seven eerste historien by eenvergaedert door den Eerw. P. Mathias Pauli, van de orden Ermyten van sint Augustin ende de achste Historie met het volgende tractaetjen daer by gevoeght door eenen religieus van de orden van onse L. V. des bergs Carmeli. — Tot Duynkercke, gedruckt by Joannes-Octavius Laurentz, boekdrukker ende boeck verkooper neffens ket Gouvernement in sinte Ursula. (Huit belles histoires du saint Sacrement de miracle, etc.) in-4°.

OBERT (VEUVE DE JEAN). — BERGUES.

215. — EEN GULDEN tractaetjen tracterende van de scheydinghe der Zielen ende des geest ofte van den verborghen opganck van de gheestelycke bruydt; de welcke al voren ghenoot zynde, haer is verheffende tot den kus van haeren bruydegom, door de trappen van een ghetrouwe ende suyvere liefde. Uytter maeten profytich voor alle deghene die het leven det geests beminnen, ende betrachten. — Ghemaeckt door den Eerw. P. Joannes Evangelist, van 'sHertogenbosch, Capucin, eertyds deffiniteur, ende Gardiaen tot Loven. — Tot Berghen S.-Winox, by de weduwe van Jan Obert. (Le livre d'or de l'âme, etc.) in-12 de 156 pages et 24 pages non chiffrées.

Cet ouvrage, signalé pour la première fois par M. Serrure, dans son *Vaderlandsch Museum*, p. 247, révèle le nom d'un imprimeur de Bergues qui était resté jusqu'ici totalement inconnu.

OUWEN (P. VAN) — BERGUES.

216. — SPIEGEL van d'eenvoudige Godtheydt der natuere, ende d'alderheylichste dryvuldicheyt der persoonen. Glorie aen den Vader, aen den Soon, aen den H. Geest, nu ende altyds en in de eeuwen der eeuwen. Gemaekt door J. Ketelaer, licentiaet in de H. Godtheydt, pastoor van S-Martens ende deken der Christenheyd van St-Winox-Bergen. — Tot Bergen-St-Winox, gedruckt by P. Van Ouwen, gesworen stadsboek-drukker, 1657 (Le Miroir de la Sainte Trinité). In-12 de 167 pages.

M. Serrure (*Vaderlandsch Museum*, page 244) pense que ce Ketelaer pourrait bien être un parent de l'imprimeur Ketelaer dont il a été parlé dans les *Annales du Comité Flamand*, volume 1853, page 274.

PINCHON (GÉRARD). — DOUAI.

217.— DEN REGHEL van den heylegen vaeder Benedictus met achtenvichtich leeringhen tot oprechter ootmoedicheyt bebeschreven door eenen velichten religieux van der order van Cisteaux. Regulam, etc., te Douay, gedruckt door Geeraert Pinchon, int teecken van Ceulen, 1629 (Règle du saint père Benoît, etc.) In-12, de 222 pages, avec une table de 12 pages non chiffrées.

Le traducteur de cet ouvrage est inconnu; voir M. Serrure, *Vaderlandsch Museum*, p. 274.

URSEL (VAN) — DUNRERQUE.

218 —* KORT BEGRYP van het broederschap der alderheylighste dryvuldigheyt, van de verlossinge der christene slaven, ende van onse lieve vrouwe moeder der remedie, met de princepaelste gratien, privilegien ende aflaten, getrocken uyt de oorspronckelycke bullen der Pausen van Roomen, aen de heylige vergaderinghe voor ghehouden in 't jaer 1643. Ende bevestigt, als ook vermeerdert door Urbanus VIII, ende onsen hegligen vader Innocentius X. Volgens een latyns boecxken genaemt: *Vera confraterhilatis SS. trinitatis de redemptione Captivorum*, etc., *idea*. Gedruckt binnen Roome in de E. Camer apostolyk, in 't jaer 1652. Tot gherief van alle mede broeders ende susters van 't selve heyligh broederschap. By een vergaedert door Heer JOANNES JENNIN, licentiaet in de godtheyt, ende in de rechten, pastoor van sint Gillis binnen Bruggghe. — Tot Duynkercke, bv Ant. Franc. Van Ursel, 1702. (Précis de la confrérie de la très Sainte Trinité, etc.) P. in-12 de 72 pages.

219. —* MANUALE pastorum ad uniformem administrationem sacramentorum, aliorumque officiorum ecclesiasticorum

brevius redactum ad usum Episcopatus iprensis. — Dunkercæ, Typis Ant. Franc. van Ursel, typographi regis et S. A. S. 1710. In-8° de 160 pages.

Nous mentionnons ici ce livre parce qu'il contient les instructions du baptême et du mariage en flamand.

220. —* HET HEMELS palmhofken beplant met godtvruchtige oeffeninghen, kleyne getyden, litanien, gebeden, etc., voor de godtzoekende zielen meestendeel getrocken uyt de heylighe schriftuere ende HH. oudt Vaders. Den vyfden druk van nieuws oversien, ende van veel fouten verbetert. — Tot Duynkercke, by Ant. Franc. Van Ursel, drucker van syne majesteyt, ende S. A. H. In S. Ursula. (Le Jardin céleste, etc.) In-12 de 394 pages.

On trouve dans ce volume la traduction en vers flamands des pièces suivantes : — Ave Maris Stella. — Alma Redemptoris Mater. — Ave Regina Cœlorum. — Regina Cœli. — Salve Regina. — Stabat Mater.

VANDEREST — DUNKERQUE.

221. —* HET BIEKORFKEN. Korte lezingen, uytgegeven door het Vlaemsch Komiteyt van Vrankryk, met approbatie van Z. H. den Artsbisschop van Cameryk. — Duynkerke, Boekdrukkery Vanderest, Nieuw straete, 2. (La Ruche. Petites lectures publiées par le Comité Flamand de France, avec approbation de Sa G. l'archevêque de Cambrai). 1855. in-18 de 36 pages.

222. —* LETTERVRUCHTEN der Vlamingen van Vrankryk uytgegeven met inleidingen en aenteekeningen door het Vlaemsch Komiteyt van Vrankryk. Eerste deel, eerste aflevering. Duynkerke Boekdrukkery van Vanderest, 1855. (Œuvres Littéraires des Flamands de France, etc.), in-8° de 32 pages.

VANNEUVILLE. — BAILLEUL.

223.—*DEN BELLE-BRAND of het kort begrip van de voorvallen der stad Belle (van haeren oorsprang of tot heden). Door

Franciscus De Springher, geboren te Belle den 27 Jannuarius 1623. Uytgeschreven door L.-B. Wayenburg, den 1 May 1853, uyt den boek van M. Chatteleyn, den welken hy uytgeschreven had den 10 Maerte 1695, uyt dien van den (auteur) oorsprong. Belle drukkery van Vanneufville (sans date). (L'incendie de Bailleul). In-8° de 71 pages.

Voici la table des matières de ce volume: 1° Korten inhoud op de vyf zangen van het eerste deel, en vier zangen van het tweede deel. — 2° Brief van d'heer Christian Vandewalle, greffier van de wezery der stad Belle. — 3° Voorberigt aen den lezer. — 4° Eerste zang. — 5° Tweeden zang. — 6° Derden zang. — 7° Vierden zang. — 8° Vyfden zang. — 9° Eersten zang van het tweede deel. — 10° Tweeden. — 11° Derden. — 12° Vierden. — 13° Kort begryp van de brand-stichteryen van Fleurbaey.— 14° By voegsel van den Belle-Brand.— 15° Gebed voor Belle.— Les numéros 1, 3, 13, 14 et 15, sont des additions de l'éditeur. La distribution en chants, adoptée par lui, n'est pas celle qui se trouve dans les manuscrits.

WALWEIN (T. F.) — BAILLEUL.

224. — Vereeninge om wel te sterven ende bevrydt te zyn van alle plaegen, onder de behoedinge van de heglige Engels bewaerders ingeslelt door den H. Carolus Borromeus; ende in 't licht gegeven door den Eerw. P. Coret, priester der Societeyt Jesus. — Tot Belle by Thomas Franciscus Walwein by de Eerw. Paters Jesuiten. (Confrérie pour bien mourir, etc.), petit in-12 de 24 pages.

Ce petit ouvrage et une feuille volante, contenant quatre chansons, que nous avons communiquée au Comité, sont deux nouvelles productions sorties de l'imprimerie de Thomas Walwein, pendant qu'il exerçait sa profession à Bailleul. Les présomptions que nous manifestions à cet égard dans le volume de 1853 des *Annales* du Comité, pag. 298, se trouvent ainsi réalisées. Cela démontre que l'établissement d'une imprimerie à Bailleul, au XVIIIe siècle, n'a pas été une chose purement accidentelle.

WEINS (NICOLAS). — DUNKERQUE.

225 —* Litanie van het heylig herte van Christus onzen zaligmaker welkers broederschap opgerecht is in de parochiale kerke van Duynkerke. Tot Duynkerke by Nicolaus Weins, stads-drukker, 1756. — Petit in-12 de 4 pages. (Litanie du Sacré-Cœur-de-Jésus, etc.)

226 — Kleyn getydeken van den heyligen Winocus abt van d'abdye gesticht tot Wormhout, nu binnen de stad gezeyd van synen name Sint-Winocs-Bergen, apostel en bewaerder der zelve stad en Casselrye, met een litanie en gebedekens tot den zelven heyligen, ende sint Eidrop; den H. Benedictus, Judichael en Joos, broeders van sint Winocus; en tot de heylige maegden en martelaressen Agatha en Goddelieve; gemaekt door H. B. P. religieus in de zelve abdye. Tot Duynkerke, by Nicolaus Weins, stadsdrukker, woonende recht over de jesuiten 1757. (Petit office de St Winoc, etc.) In-12 de 24 pages.

227. —* Beschryvinge van de vreughde teekenen, de welcke op den vierden Mey 1766 sullen geschieden in de hondert jaerige jubilé van het bezitten de reliquien van den H. Rochus, rustende in de hoofd-prochie kercke van S. Pieter tot Bergen S. Winocx. Jaer-scrift:

'TIs JUbILe Van roChUs reLIqUIen dIe In sYnen eYgen aUtaer sInte pIeters bInnen berghe WorDen nerstIg beWaert geVIert.

— Tot Duynkerke, gedruckt by Nicolaus Weins, gewoonelyken stads-drukker (Description des fêtes jubilaires des reliques de St Roch). In-4° de 14 pages.

C'est le programme de la procession qui a eu lieu en 1763, à l'occasion du jubilé séculaire de la possession des reliques de Saint Roch. On y a représenté les divers épisodes de sa vie. Ces représentations ont eu lieu sur des chars de triomphe accompagnés de cavalcades, de musiciens et d'autres accessoires. Le volume contient toutes les inscriptions qui ornaient les chars et qui étaient à la fois en latin et en flamand.

258.— De Martelie der H. Maegd en martelaeresse Barbara, d'aflaeten haers broederschaps, opgerecht in d'oude vermaerde parochiale kerke van den heyligen Martinus der stad Bergen St-Winocx, door syne Hoogweirdigheyd Guillielmus Delvaulx, bisschop van Ipre, by zyn bevel van den 7 November 1733; mitsgaders de litanie der zelve

heylige, en de zelve gebeden, om door hare voorsprake niet te sterven zonder de heylige Sacramenten, en te bekomen eene zalige dood. Tot Duynkerke by Nicolaus Weins, stadt-drucker, 1763 (Le martyre de Sainte Barbe, etc.) Petit in-8° de 16 pages.

229. — Beschryvinge van 't doorluchtigste mirakel geschied tot Poperinghe, den 14 Maerte 1479, aengaende een misdregen kind het welk dry dagen hebbende begraven geweest, den vierden dag 't leven en het heylig doopsel ontfing; ter welker oorzake is ingestelt tot jaerlyksche dank-zegginge den solemnelen ommegank zondags naer Onze Lieve Vrouwe Visitatie. Daer by gevoegt eenige schoone bemerkingen op 't zelve mirakel met de bulle van d'approbatie des zelfs door J. B. R. — Tot Duynkerke, by Nicolays Weins, stads-drucker, 1760 (Description du célèbre Miracle arrivé à Poperingue le 14 Mars 1479, etc.). In-12 de 24 pages.

WEINS (PIETER). — DUNKERQUE.

230. — Het leven van de H. Nederlandsche Susanna, ofte princesse Genevova, huysvrouwe van den doorluchtigen Palatyn Sifridus, vol godtvruchtighe leeringhen om te bewysen de wondere goddelycke voorsichtigheyt, seer nut voor alle staeten, ende gedruckt tot grief der jonckheyt om in de schoolen te leeren; gemaect in het fransch door den E. P. Renatus de Cerisiers, ende vertaelt in het nederduyts door den E. P. Carolus Van den Houcke beyden priesters der societeyt Jésu. — Tot Duynkercke, gedruckt by Pieter Weins, stadts-drucker, woonende by de P.P. Jésuiten (Vie de la sainte Susanne néerlandaise ou la princesse Géneviève, etc.) In-4° de 80 pages.

WINDE (LOYS VAN). — DOUAI.

231. — Theorien ende geestelijke contemplatien, ofte bediedtselen ende den sin van den goddelijcken dienst: Te weten, der Missen, Vesperen, Completen, Vigilien ofte

wtvaerden, etc. Der leecken brevier ghenaemt. Alle christen menschen seer van noode, en de behoeffelijcken. — Ghemaect door den welgheleerden ende vermaerden Hr ende Mr Matthæus Galenus van Westcappel, der theologien doctoor koninglijcker Vniversiteyt van Douay professeur. — Met coninglijcke gratie en privilegie. — Gheprent inder koninclijcker Vniversiteyt van Douay, by Loys van Winde, ghesworen boeckprentere synre Maiesteyt. Anno 1567 (Réflexions théoriques sur le culte divin). In-8° de 240 pages.

Ce volume est repris dans la biographie douaisienne de M. Duthillieul première édition 1835, page 14, et (deuxième édition 1842, page 16, d'après les indications qui lui ont été fournies par M. C.-P. Serrure. Le savant professeur de l'Université de Gand, vient de mentionner ce volume dans son *Vaderlandsch museum*, page 227, en l'accompagnant d'une note très-étendue et très-instructive sur l'auteur de cet ouvrage et sur ses diverses éditions latines, flamandes et françaises.

DOUAI — (ANONYME).

232. — GEBEDEN ende onderwysingen van dat Waerachtig Catholisch gheloove. 1580 (Prières et instructions catholiques).

Ce titre est rapporté par M. Duthillieul (Bibl. Douais., 2e édition, p. 368) avec d'autres livres dont les imprimeurs sont inconnus. M. Serrure, *Vaderlandsch museum*, p. 30, estime que ce volume est sorti des presses de J. Bogaerdt.

DOUAI — (ANONYME).

233. —* SAEMENSPRAEK tusschen eenen regtsgeleerden, eenen borger en eenen landsman van de destricten van Bergen en Hazebrouck in het département van den Noorden, op de tegenwoordige tyds-omstandigheden. By Douay 1790. En men vindze te koopen in de steden en dorpen van Vlaender en Braband (Dialogue entre un homme de loi, un bourgeois et un cultivateur des districts de Bergues et d'Hazebrouck, etc.). In-8° de 55 pages.

Voir la note qui accompagne le numéro 264 de cette biographie.

DEUXIÈME SECTION. § 2.

OUVRAGES ET DOCUMENTS SANS INDICATION DE LIEU D'IMPRESSION, MAIS PRÉSUMÉS IMPRIMÉS EN FRANCE.

234. —* ALMANACH voor het derde jaar der fransche republiek, zynde de Franciade of Schrikkel jaar, begonnenden den 22 September 1794 en loopende tot den 22 September 1795 (Oude styl). (Almanach pour la troisième année de la République française, etc.). In-18 de 8 feuillets non paginés, sans date ni lieu d'impression.

Cet almanach et le suivant, qui sortent de la même imprimerie, semblent avoir pour éditeur P. Barbez, de Bergues, l'imprimeur de l'almanach cité plus haut sous le n° 192. Jean Van Vlaenderen est probablement un pseudonyme sous lequel se cache le véritable auteur de ces opuscules populaires. C'est pour ces motifs que nous les avons classés parmi les ouvrages imprimés en France.

235. —* NIEUWE VLAAMSCHE ALMANAK, voor het jaar 1795. Gecalculeert door Mr Jean Van Vlaenderen. — Gedrukt op de persse, het derde jaar der eene en onverdeelbaare fransche republiek (Nouvel almanach flamand pour l'année 1795, calculé par Jean van Vlaenderen, etc.) in-18° de 16 feuillets non paginés, sans date ni lieu d'impression.

236.—*AEN ONZE LIEVE zonen de Cardinaelen van de Heylige Roomsche Kerke ende aen onze eerweerdige broeders de Artsbisschoppen ende Bisschoppen en onze lieve zonen de kapittels, geestelykheyd ende volk van Vrankryk, Pius VI. Lieve zonen, eerweerde broeders, en beminde zonen, zaligheyd en apostelyken zegen. 1791 (A nos chers fils, les cardinaux, etc.) In-8° de 29 pages, sans lieu d'impression.

237 —* BREVE van zyne Heyligheyd, Paus Pius den VI, aen alle de Cardinaelen, Artsbisschopen, Bisschoppen, Kapitels, geestelykhegd, en volk van Vrankryk, dienende voor tweede en derde vermaeninge, aen alle de fransche geëede constitutionele, scheurmakende onwettige Bisschoppen en Priesters; gegeven tot Romen by den H. Petrus, den

negenthienden Maerte 1792. In het vlaemsch getrauwiglyk overgezet uyt den latynschen originelentext, gedruckt tot Romen, en door eenen geestelyk van de secretarie aldaer hier toegezonden. 1792 (Bref de S. S. Pie VI, etc.) In-8° de 20 pages, sans lieu d'impression.

238.* — Brief aen mynheer J. B. Sennesal, pastoor van Wilder (Lettre à M. J.-B. Sennesal, curé de Wilder).

Cette lettre, du curé Sennesal, est datée du 6 Novembre 1791. Elle ne porte ni date ni lieu d'impression.

339. —* Christelyk bewys in het welk aengetoont word dat Mynheer J.-B. Sennesal *** van Wilder ten onregte sig in gramtchap stelt, om dat hy en syn consorten voor valsche leeraers gehouden worden (Démonstratron chrétienne où il est prouvé que M. J.-B. Sennesal *** de Wilder a tort de se mettre en colère de ce que lui et ses affidés sont regardés comme de faux docteurs). In-8° de 38 pages, sans indication de lieu d'impression.

240. —* Onderzoek van de instructie van de assemblée nationale op de constitutie der geestelykheid (Examen de l'instruction de l'assemblée nationale sur la constitution du clergé). In-8° de 28 pages, sans lieu d'impression.

241. — Saemenspraeke tusschen een Heer van den club van Bergen en een Heer verkiezer van Belle, op d'aenstaende verkiezingen van eenen bisschop en pastors (Dialogue entre un membre du club de Bergues et un électeur de Bailleul, sur la prochaine élection d'un évêque et de curés). In-8° de 10 pages, sans lieu d'impression.

242. —* Den gewenschesten uytval tusschen twee vrienden, den eenen catholyk, en den anderen nieuw-gesinden franschen patriot, of blyde over-een-komste tusschen hun beyde wegens de veranderingen in het geestelyk, en het bywoonen van de diensten (L'heureux accord entre deux amis,

l'un catholique, etc.). In-8° de 48 pages, sans lieu d'impression.

243. —* ZALIGE en noodige bemerkingen op de fransche constitutie voor alle menschen die van goeden wille zyn, opgestelt by maniere van vragen en antwoorden (Saintes et utiles réflexions sur la constitution française). In-8° de 23 pages, sans lieu d'impression.

244. —* OPWERPINGEN aengaende de constitutionele religie die de scheurmakende priesters en hunnen aengang gewoon zyn te doen aen d'eenvaudige geloovige, zoo om die te verleyden, als om hun eygen te verschoonen van den goddeloozen eed, dieze gedaen hebben: met de antwoorde op de zelve. Werkje, niet alleen nut en voordelig, maer ook noodig aen alle goede catholyke van Vrankryk, om door die listige en bedriegelyke opwerkingen niet misleyd te worden. Vrankryk, 1791 (Objections contre la religion constitutionnelle, etc.) In-8° de 32 pages, sans lieu d'impression.

245. —* ONDERWYZINGE voor de Roomsche catholyke ende apostolyke christene, tegen de nieuwe ketteryen ende ingedrongene herders van de XVIII° eeuwe (Instructions pour les catholiques, etc.) In-8° de 27 pages, sans lieu d'impression.

246. —* KORT BEGRYP van een werk getytelt historie van de onheylen en heyligschendingen, bevestigd door bedryven en voorbelden, getrokken uyt de heylige, kerkelyke en wereldsche historie, etc., door Henricus Spelman, ridder. Verhandeling in het licht gegeven om de kwaeddoenders en hegligschenders eenen schrik in-te-boezemen. Overstelt uyt het engelsch in 't fransch, tot Brussel in het jaer 1787; en als nu in het nederduytsch gebrogt en merkelyk vermeerdert. 1790 (Abrégé d'un ouvrage intitulé: Histoire, etc.) In-8° de 46 pages, avec une préface de 2 pages, sans lieu d'impression.

247. —* Een woordje aen het gemeente, over den eed der geestelykheyd (Un mot au public sur le serment du clergé). In-8° de 8 pages, sans lieu d'impression.

248. — * Staatslievend-tegengift ter gelegentheid der twistzoekende en staatsviandige, zamenspraak tusschen eenen rechtsgeleerden, eenen burger en eenen landsman der districten van Bergen en Hazebrouck « Revelabo pudenda tua in facie tua, etc. » « Ik zal voor uwe ogen uwe scandelyckheden bekend maken, etc. » n° 1. Het tweede jaer der vryheid (Antidote national, etc.) In-8° de 40 pages, sans lieu d'impression.

249.—* N° 1. Historique wederlegginge van 't laster schrift, hebbende tot opschrift, « revelabo pudenda tua in facie tua, etc. » door F.-C. Schodt, soo geseyden professeur van 't colegie van Bergen St-Winnocx, en litmaet van de klub, etc. — « Veritatem non præteribo : etc. » Ick sal de waerheydt niel voorby gaen : etc. » door eenen vriend van de waerheyd, en litmaet der zelve vergaederinge, in de stad Ryssel (N° 1. Réfutation historique, etc.) In-8° de 12 pages, sans lieu d'impression).

On lit à la fin : « Vaert wel vriend, tot op een ander tyd ». G. V. P. L.

250. —* Berigt aen de verkiezers of d'onverduysterde waerheyd op de nieuwe herders verkiezingen (Avis aux électeurs, etc.) In-8° de 12 pages, sans lieu d'impression.

251. —* Saemenspraeke tusschen een pastoor en synen prochianen, op de tegenwoordige tyds omstandigheyden (Dialogue entre un curé et ses paroissiens sur les circonstances du temps présent, etc.) In-8° de 15 pages, sans lieu d'impression.

252. —* Brief van Mynheer N. aen Mynheer de Schodt, ter gelentheyd van een boekje, voor de tytel voerende : Staatslievend-Tegengift voor de districten van Bergen en Haze-

brouck, door F. C. de Schodt, priester, professeur in het colegie van Bergen, en litmaet van de gemeynzaemheyd der vrienden van de constitutie der zelve stad n° II (Lettre de M. N. à M. de Schodt, à l'occasion de sa brochure intitulée: Staatslievend, etc.). In-8° de 19 pages, sans lieu d'impression.

On lit à la fin: Uyt Veurne den 26 Februyary 1791.

253. —* OOGSLAG op den beweenelyken staat der kerke van Vrankryk 27 Avril 1791, grondelyk getrokken uyt het fransch. (Coup-d'œil sur l'état déplorable de l'Eglise en France.) In-8° de 12 pages, sans lieu d'impression.

254. —* BRIEF van eenen catholyken van Bergen aen eenen nieuwgezinden democraet van het district van Hazebrouck, aengaende de wettigheyd der nieuwgekozene pastors. (Lettre d'un catholique de Bergues à un démocrate du district d'Hazebrouck, sur la légalité de l'élection des curés.) In-8° de 24 pages, sans lieu d'impression.

On lit à la fin : Uyt Bergen den 10 Septembre 1791.

255. —* OPENHERTIGEN BRIEF van eenen constitutionelen pastor van de nieuwe fransche religie, aen een zyn'er confraters (Profession de foi d'un curé constitutionnel de la nouvelle religion française à ses confrères). In-8° de 23 p.

256. —* KLEYN WAPEN-HUYS voor de catolyke en de waere vaderlanders (Petit arsenal à l'usage des catholiques, etc.) In-8° de 14 pages, sans lieu d'impression.

257. —* BRIEF aen Mynheer J.-B. de Schodt, priester en vicaris van den constitutionelen Bisschop van het Noorden (Lettre à M. J. B. de Schodt, prêtre et vicaire de l'évêque constitutionnel du Nord). In-8° de 32 pages.

Cette brochure a été écrite par l'auteur du n° 252, qui signe N.; elle est datée de Courtrai, le 12 Décembre 1791.

258. —* ONDERWYZ door bevel van onzen Alderheyligsten

Vader Pius den VI, Paus, uytgegeven op eenige vraegen, voorgesteld door de Bisschoppen van Vrankryk, uyt het latyn nauwkeurig overgesteld (Instruction d'après le bref du pape Pie VI, etc.) In-8° de 8 pages, sans lieu d'impression.

259. —* Vrankryk overtuygd van ketterye, van scheuringe, van blindheyd en sotheyd. « Nunc finis super te, etc. » « Nu is het eyndc over u, etc. » Vive le Roi. den 9 July 1792. Het IV, en leste jaer der fransche vryloosheyd. Uyt den put der waerheyd (La France convaincue d'hérésie, etc.) In-8° de 25 pages, sans lieu d'impression.

260. —* Wederlegginge of beantwording aen een boekje, getyteld : « Klaere betooninge der valsche, gevinzelike, verwaendheid: Van de zoogezeide bullen of brefs van Roomen; naamenllik, van den lesten bref op de daete van den 19 Maerte 1792. Zoo gezeid vervlamst te wezen uyt den latinschen originélen text; maer inderdaed gevinzt, en gedrukt tot Iper onder den naem van Syne Heylighed Pius den VI (Réfutation et réponse à un livre intitulé: Klaere, etc.) In-8° de 24 pages, sans lieu d'impression.

Cette lettre porte à la fin la date du 17 Juillet 1792.

261. —* Grond regels van het Heilig catholyk, apostolyk en Roomsch geloof op het gezag en bestier der H. Kerke, uyt het italiaensch overgestelt, 1792. (Règles fondamentales de la foi catholique, apostolique et romaine, etc.) In-8° de 15 pages, sans lieu d'impression.

262. —* Van daege ziet gy klaer, ofte saemenspraek tusschen eenen camuser ende een catholyken op de zaeken van den tegenwoordigen tyd, vertaelt uyt het fransch, 1792. (Aujourd'hui voyez-vous clair, ou dialogue entre un camusien et un catholique, etc.) In-8° de 50 pages, sans lieu d'impression.

263. — Brief van onzen alderheyligsten Vader Pius den VII,

Paul van Roomon, gezonden aen den uytmuntendsten en eerweerdigsten heer Joannes-Henricus, Priester Cardinael der H. Roomsche Kerk, Ardsbisschop van Mechelen, Primaet van 't Nederland, etc. (Bref de Notre-Très-Saint-Père Pie VII, etc.) In-8° de 4 pages, sans lieu d'impression.

264. —* ALGEMEYNEN zend-brief van zyne Heyligheyt Pius den VII, Paus, aen alle catholyke bisschoppen, overgezet uyt het latyn, volgens den druk uytgegeven tot Venetien, by Franciscus Andreola, drukker van zyne Heyligheyd. 1800 (Bref universel de Sa Sainteté Pie VII). In-8° de 15 pages, sans lieu d'impression.

Les nos 237 à 264, plus les nos 198 et 233, sont toutes brochures qui ont été publiées à l'occasion des discussions religieuses soulevées par les décrets de l'Assemblée nationale, relativement à la constitution du clergé de France en 89 ; la plupart de ces brochures ont pour auteurs des ecclésiastiques de notre Flandre, dont quelques-uns adoptèrent les idées schismatiques, mais dont le plus grand nombre resta fidèle aux instructions du Saint-Siége.

La collection que possède le Comité, et qu'il doit à la générosité de plusieurs de ses membres, dont les noms sont rappelés dans une note qui termine cette bibliographie, n'est certes pas complète ; il y manque encore plusieurs brochures que le temps fera découvrir. En attendant, celles que l'on vient d'énumérer seront très-utiles à qui voudra étudier cette partie de l'histoire de la Révolution.

DEUXIÈME PARTIE.

DEUXIÈME SECTION.

OUVRAGES ET DOCUMENTS IMPRIMÉS HORS DE FRANCE.

ANVERS — J. TROGNÆSIUS.

265. —* DEN BLOEMHOF der kerckelicker cerimonien ende Chriskelicken huyshouder met eene spongie der quader seden door P. Joannem David, priester der societeyt Jesu.— t'Antwerpen, by Joachim Trognæsius, 1607 (Le Jardin des cérémonies d'église et le maître de maison chrétien.) In-

8° en deux parties, la première de 256 pages, la deuxième de 182 pages, plus les préfaces et les tables.

Nous ne sommes pas certain de donner le titre exact de ce curieux volume, parce que l'exemplaire que nous avons sous les yeux est privé de son titre ; il est précédé d'une dédicace de l'auteur au Haut-Bailly, à l'Avoué, aux Echevins et aux Conseillers de la ville de Bailleul. On y voit, entr'autres, que Bailleul a vu naître Joos Cortewile, chevalier de l'ordre de Calatrava, secrétaire du conseil-d'état, et secrétaire particulier de Philippe II; Guillaume van den Coornhuyse, chevalier du même ordre, président du conseil de Flandre; François Roose, maître de requête et conseiller ordinaire au parlement de Malines; Pierre Bolle, jésuite, missionnaire dans les Indes; Robert van Strasel, savant professeur de la langue grecque à Paris; François Thoris, professeur et célèbre docteur en médecine. Après avoir fait l'éloge de la dévotion des habitants, l'auteur cite la musique exécutée dans l'église par les amateurs de la ville, comme une des meilleures du pays.

KORT BEGRYP der aflaeten nieuwelyks gejont door syne Heyligheyd Clemens den 13, Paus van Roomen, aen alle de broeders ende zusters van het broederschap van den Heyligen Jacobus, apostel in de parochiale kerke van Sinte Martens binnen St-Winnox (Précis des indulgences, etc.) Petit in-8° de 8 pages, sans désignation de lieu d'impression.

Ce petit ouvrage est sans doute sorti de quelqu'une des presses dunkerquoises du XVIII[e] siècle.

BRUGES. — VANDECASTEELE-WERBROUCK.

266. —* INVENTAIRE analytique et chronologique des chartes et documents appartenant aux archives de la ville d'Ypres, publié par J.-L.-A. Diegerick. — Bruges, Vandecasteele-Werbrouck. 2 vol. in-8°, tome I. 1853. — Tom. 2, 1854.

Cet ouvrage contient des documents flamands relatifs aux Flamands de France.

GAND. — VANDERSCHEUREN (J.-F.)

267.—* TANCREDE, treurspel in rym ende in vyv bedryven, vertaald uit het fransch door eenen der litmaaten der redenryke Baptisten, Rooiaars gulde, gezeid Rhetorica, met

kenspreuk: « Onrust in genoegt », schuilende onder de bescherming ende den eernaem van Maria Hemelvaard, binnen Bergen St-Winnoks. — Te Gend, by J.-F. Vander Scheuren, in de brydelstege, by d'appelbrugge. 1785 (Tancrède, tragédie, etc.) In-8° de 48 pages.

YPRES — MOERMAN (J.-FR.)

268 —* Règlement voor het onderhoudt der aerme. — (Règlement pour l'entretien des pauvres). A Ypres, chez Jacques-François Moerman. In-4° de 12 pages.

Ce règlement a été fait le 6 Juin 1750, entre les magistrats des chefs-colléges de la Flandre occidentale et de la Flandre maritime, pour éviter les contestations qui pouvaient naître entre les villes de ces circonscriptions. Il est signé par les mandataires ou représentants de toutes les villes et châtellenies.

269 —* Christelyke liedekens ten deele nieuwgemaekt, en ten deele getrokken uyt andere lied-boekxkens, en verbetert om gezongen te worden in de zondagschole van Steenvoorde en andere. — Tot Iper, by J.-F. Moerman. (Chansons chrétiennes, etc.) Petit in-8° de 122 pages.

Voir *Annales du Comité Flamand*, vol. 1853, page 293.

YPRES. — WALWEIN (T. F.)

270 —* Plechtige inhaelinge van de reliquien van de Heylige Apostelen Petrus ende Paulus, patroonen van de kerke van Meteren, op den 29 Juny 1741. Als ook van de reliquien van het Heylig Kruys, plegtelyk ingehaelt in de selve kerke van Meteren, op den tweeden Sondag van Mey 1748, speelgewys opgestelt door den zeer Eerweirdigen Heer ende Meester Franciscus Winocus Augustinus Van der Meersch, in syn leven pastor van het selve Meteren, uytgesproken door de Jongheyt van de zelve prochie, op den dag van de inhaelinge van de selve reliquien. Tot Ipre by Thomas Franciscus Walwein (Réception des reliques des saints apôtres Pierre et Paul, patrons de l'église de Mete-

ren, le 29 Juin 1741 ; comme aussi des reliques de la Ste-Croix, dont la cérémonie eut lieu dans la même église de Meteren, le deuxième dimanche de Mai 1784 ; disposée en forme de pièce théâtrale par le très-digne Sr et Me Fr. W. A. Van der Meersch, de son vivant curé de la paroisse de Meteren, et représentée par la jeunesse de la même paroisse, le jour de la réception des reliques.) In-8° de 28 pages.

Les deux petites pièces dramatiques contenues dans ce volume sont en vers. Les personnages de la première sont l'Eglise, Meteren, un Ange, la Foi, l'Espérance, la Charité, quatre Pages. Les personnages de la seconde sont : Meteren, la Consolation, la Patience, la Charité, deux Anges, quatre Pages. M. De Baecker a signalé ce volume dans la séance du 10 Avril 1853. Voir *Annales du Comité*, volume 1853, page 18.

271 —* Christelyke liedekens gemaekt voor de sondagschole van de prochie van Meteren onder de bescherminge van de HH. Apostelen Petrus ende Paulus, patroonen der selve prochie Meteren. — Tot Iper, by Thomas-Franc. Walwein, woonende op de Lentemarkt in de stad Ostende. (Chansons chrétiennes composées pour l'école dominicale de Meteren, etc.) Petit in-18.

L'exemplaire de ce rare petit volume que possède le Comité est incomplet ; il ne contient que les 20 premières pages.

272. —* Broederschap van de goede dood onder de aenroepinge van de H. Maget ende martelaresse Barbara, opgeregt in de parochiale kerke van Rexpoede met vollen aflaet, ende andere privilegien ofte aflaeten gejont door onzen Alderheyligsten Vader Pius den VI, Paus van Roomen. — Tot Iper, by T. F. Walwein, op de Lente-merkt. (Confrérie de la sainte mort, etc., érigée dans l'église paroissiale de Rexpoede, etc.) In-8° de 16 pages.

273 —* Nieuwen nederlandschen voorschrift-boek alwaer, etc., zevensten druk, van nieuws oversien, en verbeetert. Tot Yper, by Walwein, boekdrukker op de Lente-markt, 1813 (Nouveau formulaire, etc., 7e édition, etc.). In-4° de 128 pages.

Voir *Annales du Comité*, vol. 1853, page 276.

GAND — ***.

274 —* SPELEN van sinne by den XIX gheconfirmeerden cameren van rhetorijcken, binnen der stede van Ghendt compareerende in 't jaer 1539. — (A la fin.) Gedruckt ende voleyndt int jaer 1539 den 25 Oct. Ende men vintse te coope Tantwerpen binne de Camerpoortbrugghe int huys van Delft. (Moralités, représentées à Gand en 1539, etc.) In-4°.

Première édition de cet ouvrage très-rare, mis à l'index sous le duc d'Albe. Voir *Annales du Comité*, 1853, pages 307 et 309.

275. —* EDIPUS by de ontdekking van zyde afstamming, etc. (Œdipe apprenant le mystère de sa naissance, etc.) In-8° de 28 pages, sans date ni lieu d'impression.

Recueil de six pièces de poésies fugitives de Justin Vandamme, né à Ochtezeele, le 30 Août 1773.

E. DE COUSSEMAKER.

OUVRAGES OFFERTS AU COMITÉ

Par MM.

Raymond de Bertrand, les N°s 75, 163, 206, 225.
Bonvarlet, N° 186.
Carlier, le N° 219.
L'abbé Carnel, les N°s 184 et 202.
De Coussemaker, les N°s 94, 175, 178, 188, 199, 201, 203, 204, 208, 234, 235, 249, 268, 272, 274.
David, les N°s 192, 198, 238, 254, 257, 260, 275.
De Baecker, les N°s 180, 188, 189, 190.
De Candt, le N° 177.

INDEX ALPHABÉTIQUE.

A

B

C

D

E

F

G

H

I

J

K

L

M

N

O

P

R

S

T

U

V

W

Z

ERRATA ET ADDITIONS.

ERRATA.

VOLUME DE 1853.

PAGE.	LIGNE.	AU LIEU DE :	LISEZ.
18	13	In-12 1445.	In 1445.
»	»	Vandemeersch.	Van der Meersch.
33	14	Betiek.	Poëtiek.
92	23	Que parlèrent les nobles comtes.	Que parlent les saintes tombes.
172	23	Noué.	Noueux.
»	27	Dans sa poche un knive marin.	Dans son aumonière un couteau zélandais.
189	23	Flanelle noire.	Velours noir.
244	25	Chrétien sieur Boedekins fils de Jean Cosere, etc.	Chrétien. fils de Boedekins, Jean Cosere, etc.
245	16	Pour le fonds de.	Au profit de.

PRÉSENT VOLUME.

PAGE.	LIGNE.	AU LIEU DE :	LISEZ :
16	31	Bergus.	Bergues.
55	26	Qui sont connus.	Qui parviendraient à leur connaissance.
56	26	Riehe.	Riche.
58	23	Des fils de France.	Les fils de la France.
69	30	Prière.	Prières.
75	10	Cempagnons.	Compagnons.
123	24	Le baron Robert, seigneur de Pont et Cassel.	Le duc Robert de Bar, marquis de Pont et de Cassel.
181	12	Sainte Constance.	Saint Constance.
186	10	Zielen-Soppenjes.	Zielen-Soppentjes.'
188	23	Décimal.	Métrique.
199	8, et 9		Des contes et forestiers de Flandre, gironnées d'or et d'azur, à un escuchon de gueules par dessus (p. 23).
200	15	Vacquart,	Nacquart.
207	5	Ou,	Au.
209	1	Religieuses,	Femmes.
»	11	D'Esmans,	D'Esnans.
217	24	Allemangne,	Allemagne.
229	21	De l'ammanie, de Dunkerque.	De l'ammanie de Dunkerque, de.

PAGE.	LIGNE.	AU LIEU DE:	LISEZ:
239	29	(11°).	(110).
245	7		Chargé de trois étoiles d'or.
258	5		Ayant fait enregistrer.
260	11 et 12		*Supprimez* ces deux lignes.
»	29,30	Ammannier.	Amman.
260	27	V. châtellenies, etc.	IV châtellenies, etc.
277	22		Puisqu'en 1698.
»	23		*Supprimez* les mots: de nous, où.
»	24	Licées.	Liées.
279	1	Sandarus.	Sanderus.
»	41	Rei.	Roi.
304	14	Lacès.	Lacis.
344	32	Ninus second.	Ninus deux.
345	30	Bly eynidig treuspel.	Bly eyndig treurspel.
346	7	Composé.	Composée.
348	11	Gebroedersder.	Gebroeders der.
»	15	Heyleyste.	Heylegste.
»	18	Et reconstituée à.	Reconstituée à.
356	17	Det.	Des.
357	30	Bv.	By.
359	19	Heglige.	Heylige.
»	20	Ingeslelt.	Ingestelt.
368	8	Eyndc.	Eynde.

ADDITIONS.

PAGE.	LIGNE.	
48	17	Après 1615, *ajoutez:* Inscription qui est conservée dans l'église de St-Eloi en cette ville.
193	22	Après le mot paternel, *ajoutez:* Nous disons toujours, dans notre pays flamand: *Myn heere den pastoor.*
195	42	Après le mot (Vredius), *ajoutez:* Son scel (page 102) a un fond carrelé en échiquier, où sont gravés tour à tour le lion de Flandre brisé de Robert de Cassel, les hermines de Bretagne et trois léopards.
203		A la suite de l'art. 4 sur l'abbaye de Ravensberg, *ajoutez:* Et les *Mémoires de la Société Dunkerquoise,* t. II, p. 340.
204		A la suite de l'art. 5, sur l'abbaye La Woestine, *ajoutez* en alinéa: Voir les *Mémoires de la Société Dunkerquoise,* t. II, p. 340.
205		Ligne 28, *ajoutez:* (Calendrier de Flandre).
241		A la suite de l'art. 61, sur la seigneurie de Mortsestich, *ajoutez* en alinéa: Voir la *Seigneurie d'Arnasse* (31).
248	11	*Supprimez* les mots: Sur une pierre tumulaire noire (1636).
»	15	*Ajoutez:* (Les Flamands de France, 287).
259		A la suite de l'art. 98, sur la justice de la Motte au Bois, *ajoutez* en alinéa: Voir *la seigneurie de Hosflende* (43).

TABLE.

Dunkerque. — Typ. de Vanderest.

